



---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF.  
VOL. V.

---



JOURNAUX  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE  
LE TRÈS-HONORABLE CHARLES MURRAY, COMTE CATHCART,  
ADMINISTRATEUR ET GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

ETC., ETC., ETC.

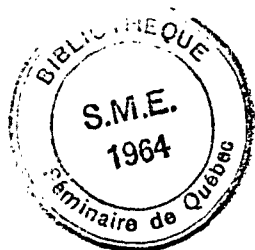
ÉTANT LA SECONDE SESSION  
DU  
**SECOND PARLEMENT PROVINCIAL,**  
1846.

---

VOL. V.

---

MONTREAL:  
IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE ST.-VINCENT.



# JOURNAUX

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF.



PROVINCE DU }  
Canada. }

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc.  
etc., etc.,

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers  
Législatifs de la Province du Canada, et à nos  
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour  
servir dans l'Assemblée Législative de notre  
dite Province, sommés et appelés à une As-  
semblée du Parlement Provincial de notre dite  
Province, en notre Cité de Montréal, qui devait  
commencer et être tenue jeudi, le huitième  
jour de mai courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

### PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour de  
mars dernier, il nous avait plu de pro-  
roger notre Parlement Provincial jusqu'au  
huitième jour de mai courant, auquel temps,  
dans notre Cité de Montréal, vous étiez tenus  
et obligés de comparaître. Maintenant sachez  
que, pour diverses causes et considérations, et  
après avoir considéré la commodité et la con-  
venance de nos bien-aimés sujets, nous avons  
trouvé convenable, par et de l'avis de notre  
Conseil Exécutif, de vous relever, vous et  
chacun de vous, de l'obligation de votre pré-  
sence au temps susdit, vous convoquant, et par  
la teneur de ces présentes vous commandant,  
vous et chacun de vous, de nous rencontrer  
en notre Parlement Provincial, en notre Cité  
de Montréal, mardi, le dix-septième jour de juin  
prochain, pour alors prendre en considération  
l'état et le bien-être de notre dite Province du  
Canada, et faire tout ce qui sera jugé néces-  
saire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos  
présentes Lettres Patentes, et à  
icelles fait apposer le Grand Sceau  
de notre dite Province du Canada :  
Témoin notre très-fidèle et bien-  
aimé le Très-Honorable Charles  
Theophilus, Baron Metcalfe, de  
Fernhill, dans le comté de Berks,  
Chevalier Grand' Croix du Très-  
Honorable ordre du Bain, un des  
Conseillers de notre Très-Hono-  
rable Conseil Privé, Gouverneur-  
Général de l'Amérique Britannique  
du Nord, Capitaine-Général et  
Gouverneur-en-Chef, dans et sur  
nos Provinces du Canada, de la  
Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-  
Brunswick, et l'Île du Prince-  
Edouard, et Vice-Amiral d'icel-  
les, etc., etc., etc.; en notre  
Hôtel du Gouvernement, en notre  
Cité de Montréal, dans notre dite  
Province, ce deuxième jour de mai,  
dans l'année de Notre Seigneur,  
mil huit cent quarante cinq, et dans  
la huitième année de notre règne.

Par Ordre,  
FELIX FORTIER,  
C.C.C.



PROVINCE DU }  
Canada. }

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc.,  
etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers  
Législatifs de la Province du Canada, et à nos  
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour  
servir

Proclamation  
du 12 juin, pro-  
rogeant le Par-  
lement au 26  
juillet.

servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue mardi, le dix-septième jour de juin courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le deuxième jour de mai dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au dix-septième jour de juin courant, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvés convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit, vous convoquant, et par la teneur de ces présentes, vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, samedi, le vingt-sixième jour de juillet prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le comté de *Berks*, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce douzième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et dans la huitième année de notre règne.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C.C.C.



PROVINCE DU }  
*Canada* }

*METCALFE.*

**VICTORIA**, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue samedi, le vingt-sixième jour de juillet courant, et à chacun de vous,—

Proclamation du 19 juillet, prorogeant le Parlement au 4 septembre.

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que, le douzième jour de juillet dernier, il nous avait plu de proroger Notre Parlement Provincial jusqu'au vingt-sixième jour de juillet courant, auquel temps dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvé convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit; vous convoquant, et par la teneur de ces présentes vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, jeudi, le quatrième jour de septembre prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre Province du *Canada*, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*; Témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf* de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique* du

du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, dans notre dite Province, ce dix-neuvième jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par Ordre,  
FÉLIX FORTIER,  
C.C.C.



PROVINCE DU }  
Canada. } METCALFE.

VICTORIA par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,  
etc.

A tout ceux qui ces présentes verront ou  
qu'elles pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement du Canada, tenue en la Cité de Montréal, en notre dite Province, le vingt-huitième jour de novembre mil huit cent quarante quatre, et prorogée le vingt-neuvième jour de mars suivant, dans la huitième année de notre règne, un certain bill intitulé "Acte pour faire d'autres dispositions relativement aux Aubains," a été passé dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, lors de la prorogation de la dite Session, le vingt-neuvième jour de mars susdit, présenté au Très Honorable Charles Theophilus, Baron Metcalfe, notre Gouverneur-Général de notre dite Province, pour notre sanction à icelui, qui, en vertu de l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue pendant les troisième et quatrième années de notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," et d'après sa discrétion, a, alors et là, déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir sur

Proclamation  
du 24 juillet,  
annonçant la  
sanction royale  
au bill de  
naturalisation.

icelui : maintenant, sachez que le dit Bill intitulé, "Acte pour faire d'autres dispositions relativement aux Aubains," ayant été mis devant nous en Conseil, le trentième jour de juin dernier, il nous a plu de le sanctionner ; et par ces présentes, et conformément aux dispositions du susdit Acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de notre Règne, nous sanctionnons le dit Bill ; ce dont tous nos sujets affectionnés prendront connaissance, et ils se conduiront en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable Charles Theophilus, Baron Metcalfe, de Fernhill, dans le Comté de Berks, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, ce vingt-quatrième jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq, et dans la neuvième année de notre Règne.

Par ordre,  
FÉLIX FORTIER,  
C.C.C.



PROVINCE DU }  
CANADA. } METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc.,  
etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite

Proclamation  
du 29 août,  
prorogant le  
Parlement au  
14 octobre.

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue jeudi, le quatrième jour de septembre prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que, le dix-neuvième jour de juillet dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au quatrième jour de septembre prochain, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvés convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit ; vous convoquant, et par la teneur de ces présentes, vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, mardi, le quatorzième jour d'octobre prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf* de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. ; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce vingt-neuvième jour d'août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre Règne.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
C.C.C.



PROVINCE DU

Canada.

METCALFE.

**VICTORIA**, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue mardi, le quatorzième jour d'octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que, le vingt-neuvième jour d'août dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au quatorzième jour d'octobre courant, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvés convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit vous convoquant, et par la teneur de ces présentes, vous commandant vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, mercredi, le dix-neuvième jour de novembre prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le comté de *Berks*, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique*

Proclamation  
du 10 octobre,  
prorogeant le  
Parlement au  
19 novembre.

*Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce dixième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par Ordre,  
**FELIX FORTIER,**  
 C.C.C.



PROVINCE DU }  
*Canada.* } **METCALFE.**

**VICTORIA**, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue mercredi, le dix-neuvième jour de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

**PROCLAMATION.**

**A**TTENDU que, le vingt-neuvième jour d'août dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au dix-neuvième jour de novembre courant, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvé convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au tems susdit; vous convoquant, et par la teneur de ces présentes vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, lundi, le vingt-neuvième jour de décembre prochain, pour alors prendre en considération

l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et de faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Théophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce quatorzième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par Ordre,  
**FELIX FORTIER,**  
 C.C.C.



PROVINCE DU }  
*Canada.* } **CATHCART.**

**VICTORIA**, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue lundi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

**PROCLAMATION.**

**A**TTENDU que, le quatorzième jour de novembre dernier, il nous avait plu de proroger

Proclamation du 24 décembre, prorogeant le Parlement au 7 février, 1846.

Proclamation du 14 novembre, prorogeant le Parlement au 29 décembre.

roger notre Parlement Provincial jusqu'au vingt-neuvième jour de décembre courant, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvé convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit; vous convoquant, et par la teneur de ces présentes vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, samedi, le septième jour de février prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite Province du *Canada*: témoin notre très fidèle et bien-aimé le très honorable Lieutenant-Général *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B. Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Canada*, et Commandant de nos forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce vingt-quatrième jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C.C.C.



PROVINCE DU

Canada.

CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc.,  
etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers  
Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos  
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour

servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait être commencée et être tenue samedi, le septième jour de février prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que notre Parlement Provincial demeure prorogé au septième jour de février prochain, cependant, nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations, de le proroger de nouveau à vendredi, le vingtième jour de mars prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit septième jour de février prochain, tenus ni obligés de paraître en notre Cité de *Montréal*; car nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard, vous commandant, et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement, vendredi, le vingtième jour de mars prochain, en notre Cité de *Montréal*, pour procéder à l'expédition des affaires, et traiter, faire agir, et conclure sur ces choses, qui, par la grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil commun de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite Province: témoin notre très fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Lieutenant-Général *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Canada*, et Commandant de nos forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce trentième jour de janvier, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante six, et dans la neuvième année de notre règne.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C.C.C.



# JOURNAUX

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF.

Parlement as-  
semblé.

**VENDREDI**, le vingtième jour de mars, dans la neuvième année du Règne de notre Souveraine Dame *Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, étant la seconde Session du second Parlement Provincial, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les Membres présents dans l'édifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans la Cité de *Montréal*, ont été :—

L'Honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

*Peter McGill,*  
*William Morris,*  
*Alexander Fraser,*  
*Barthélemy Joliette,*  
*John Hamilton,*  
*Francois P. Bruneau,*  
*Adam Ferric,*  
*Paul H. Knoulton,*  
*Thomas M'Kay,*  
*Gabriel Roy,*  
*Philip H. Moore,*  
*Amable Dionne,*  
*Joseph Dionne,*  
*Pierre Boucher de Boucherville,*  
*James Morris,*  
*John Neilson.*

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le Lieutenant Général le très honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le comté de *Renfrew*, Chevalier Commandeur du très honorable ordre militaire du Bain, Administrateur du Gouvernement de la province du *Canada*, et Commandant des Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée Législative " qu'il " est du plaisir de son Excellence qu'elle se

" rende immédiatement auprès d'elle dans cette " Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, il a plu à Son Excellence d'ouvrir la session par un discours gracieux aux deux Chambres. Discours d'ouverture.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :*

Le départ regrettable du ci-devant Gouverneur-Général m'a nécessairement imposé le devoir d'ouvrir cette session du Parlement, comme Administrateur du Gouvernement. En même temps, il est de mon devoir de vous annoncer qu'il a gracieusement plu à la Reine de me désigner pour être, d'une manière permanente, le représentant futur de Sa Majesté en cette province.

Tout en vous annonçant que je suis devenu le successeur de Lord *Metcalfe*, vous vous joindrez à moi, j'en suis convaincu, pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé ce personnage distingué à abandonner un poste dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu, en toute occasion, la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son représentant.

Les diverses adresses à la Reine, adoptées pendant la dernière session de la Législature, ont été mises au pied du trône. Ce sera pour moi un devoir bien agréable que de vous faire part des gracieuses réponses de Sa Majesté.

Dans toutes les circonstances, j'aurais appelé de bonne heure votre attention sur l'état de la loi de milice ; mais l'incertitude de l'issue des négociations qui sont, depuis quelque temps, pendantes entre le Gouvernement Impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*, m'impose le devoir impérieux de soumettre à votre considération, d'une manière encore plus pressante, la nécessité de réorganiser cette arme de la défense publique.

J'ai la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets

Par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.



Discours d'ouverture.

de Sa Majesté en *Canada*, brilleraient avec le même éclat que par le passé, si leurs services étaient requis pour aider à la défense de leur pays; mais un système uniforme et bien coordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés. En même temps, je me crois autorisé à vous assurer que tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'*Amérique Septentrionale*, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'empire.

Le sujet de la liste civile, que mon prédécesseur a déjà soumis à votre considération, devra nécessairement attirer votre attention; et je m'en rapporte à votre sagesse pour adopter des dispositions de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser vos vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changements désirés à l'acte de ré-union.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Les comptes financiers de la Province, pour l'année dernière, vous seront immédiatement présentés. Les estimations pour le service de l'année courante, seront également soumises de bonne heure à votre examen.

La nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques entreprises avec la sanction du Parlement, sera un des objets de vos délibérations.

C'est avec plaisir que je puis vous informer que le revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formées du montant qu'il devait rapporter; et je me repose sur votre bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

*Honorables Messieurs, et Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Depuis votre dernière réunion, l'ancienne cité de *Québec* a été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtisses en cendre. Mon prédécesseur a dû adopter des mesures devenues indispensables, et qui seront soumises à votre approbation.

L'affreuse calamité, dont il a plu à la divine providence d'affliger les citoyens de *Québec*, a excité la sympathie et la bienveillance de diffé-

rentes parties de l'empire Britannique, et ces sentiments se sont traduits en secours réels; nous ne saurions trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusqu'à quel point le peuple de la *Grande-Bretagne* considère les habitants du *Canada* comme des frères et des co-sujets du même puissant empire. Votre sagesse vous inspirera les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a ainsi été détruit.

Les dernières nouvelles de la mère-patrie nous apprennent que le commerce de l'empire allait subir une modification importante. J'avais déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du *Canada*. Mais jusqu'à ce que nous possédions des détails plus amples relativement à l'arrangement projeté, lesquelles nous parviendront probablement dans quelques jours, il serait prématuré de conjecturer que les réclamations de cette province, à une juste part de protection, n'ont pas été écoutées.

Sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du *Canada*, qui pourront être soumis à vos délibérations, j'offre ma coopération la plus sincère; et j'espère avec confiance que, sous la direction d'une sage providence, nous pourrons adopter une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Alors il a plu à Son Excellence l'Administrateur de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

PRIERES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit,

Lorsque l'honorable *James Gordon* a été introduit entre les honorables MM. *William Morris* et *Hamilton*.

Alors l'honorable M. *Gordon* a présenté son writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :

PROVINCE



Le Writ.  
PROVINCE DU  
Canada.

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc.,  
etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James Gordon*,  
écuyer,

SALUT :

SACHEZ que, tant pour la confiance particu-  
lière que nous avons reposée en vous, que  
dans la vue d'obtenir votre avis et assis-  
tance dans toutes affaires importantes et diffi-  
ciles qui peuvent concerner l'état et la défense  
de notre province du *Canada* et l'église d'i-  
celle, nous avons jugé à propos de vous appe-  
ler au Conseil Législatif de notre dite province,  
et nous vous commandons, le dit *James Gor-  
don*, écuyer, que, mettant de côté toutes diffi-  
cultés et excuses quelconques, vous soyez et  
comparaissiez, pour les fins susdites, dans le  
Conseil Législatif de notre dite province, en  
tous les temps et en tous les lieux, où notre  
Parlement provincial pourra être convoqué et  
tenu en notre dite province, et il ne vous est  
permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos  
présentes lettres patentes, et à  
icelles apposer le grand sceau de  
notre dite province du *Canada*:  
témoin notre très fidèle et bien-  
aimé le très honorable *Charles  
Théophilus*, baron *Metcalf*, de  
*Fernhill*, dans le comté de *Berks*,  
chevalier grand'croix du très ho-  
norable ordre du bain, un de nos  
très honorables conseillers privés,  
gouverneur-général de l'*Amérique  
Septentrionale Britannique*, et ca-  
pitaine-général et gouverneur-en-  
chef dans et sur nos provinces du  
*Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du  
*Nouveau-Brunswick* et de l'île du  
*Prince-Edouard*, et vice-amiral d'i-  
celles, etc., etc., etc. A notre hôtel  
du gouvernement, en notre cité  
de *Montréal*, en notre dite province  
du *Canada*, le quatrième jour d'oc-  
tobre, et dans l'année de notre

Seigneur, mil huit cent quarante  
cinq et dans la neuvième année de  
notre règne.

Par ordre,  
FELIX FORTIER,  
C.C.C.

Enregistré le 3 novembre, 1845, lib. A. S.,  
folio 105.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Alors, l'honorable *M. Gordon* s'est approché Il prête ser-  
ment et prend  
son siège.  
de la table, et a prêté et souscrit le serment  
voulu par la loi, lequel lui a été administré par  
*John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commis-  
saires nommés sous le grand sceau pour admi-  
nistrer le serment aux membres de la Législa-  
ture, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable *M. James Morris* a présenté un Bill lu pro for-  
mâ.  
bill intitulé : "Acte concernant les écoles élé-  
mentaires dans cette province."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Orateur a fait rapport du dis- Rapport du  
discours d'ou-  
verture.  
cours de Son Excellence prononcé du trône,

Et il a été lu par le greffier.

Ordonné, que la Chambre prenne en consi- Sera considéré  
lundi.  
dération le discours de Son Excellence l'Ad-  
ministrateur du Gouvernement, lundi pro-  
chain.

Ordonné, que tous les Membres présents ce Comité des  
privileges.  
jour forment un comité pour prendre en con-  
sidération les usages et coutumes de cette  
Chambre, et les privilèges du Parlement.

Ordonné, que deux cent cinquante exem- Discours d'ou-  
verture imprimé.  
plaires du discours de Son Excellence l'Admi-  
nistrateur du gouvernement, soient imprimés  
dans les deux langues pour l'usage des Mem-  
bres.

Ordonné, que le greffier de cette Chambre Compte avec  
la poste.  
reçoive instruction d'entrer en compte avec le  
maître-de-poste pour le port des lettres reçues  
et envoyées par les Membres pendant la ses-  
sion, et d'en porter le montant aux comptes  
contingents.

Ordonné, que les honorables MM. *Joliette*, Comité des  
journaux.  
*Bruneau*, *Moore*, *A. Dionne* et *Neilson*, forment  
un comité pour examiner et perfectionner les  
journaux de cette session du parlement provin-  
cial et des précédentes.

Ordonné, que les honorables MM. *Joliette*, Comité des  
impressions.  
*Bruneau*, *Ferrie*, *A. Dionne*, *J. Morris*, *Neilson*  
et *Gordon*, forment un comité pour surveiller  
l'impression

l'impression de cette Chambre pendant la présente session.

Comité des contingents.

*Ordonné*, qu'il soit nommé un comité de cinq Membres pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau, J. Dionne, De Boucherville, J. Morris* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Pétitions:—

Municipalité de Johnstown.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition du conseil municipal du district de *Johnstown*, demandant que l'acte établissant des cours de division soit modifié.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Municipalité de Home.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du conseil municipal du district de *Home*, demandant que les actes des écoles et des conseils municipaux soient modifiés.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

*Ordonné*, que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi.

## Lundi, 23 mars, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*De Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

Les hon. MM. Walker et

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'honorable *William Walker*, exposant qu'il ne peut assister à l'ouverture de la Session, par suite de maladie dans sa famille, et priant la Chambre de vouloir bien excuser son absence ce jour-là.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'honorable *J. Æmilius Irving*, demandant à être dispensé d'être présent à l'appel de la Chambre. Irving s'excuse.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *J. King Foster* et autres, de *Windsor, Shipton, Kingsey* et des townships voisins, demandant une allocation pour ouvrir un chemin sur la rive nord de la rivière *St.-François*, depuis le village *Richmond* jusqu'au port *St.-François*; Pétitions:— Windsor Shipton cct. J. King Foster, et autres.

Aussi une pétition de *Christopher Lyster* et autres, des townships de *Durham, Kingsey, Tingwick* et *Warwick*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis l'extrémité du chemin de *Québec*, en le continuant par *Arthabaska*, dans *Kingsey*, jusqu'au nouveau chemin planchéié de *Montréal* à *Stanstead*, dans le village de *Granby*; et Durham, Kingsey, C. Lyster et autres;

Aussi une pétition de *E. Guy* et autres, propriétaires et résidents sur le chemin du *Bas Lachine*, demandant que ce chemin soit mis sous le contrôle des commissaires des barrières de *Montréal*. Bas-Lachine, E. Guy, et autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de dame *Elizabeth Armour*, veuve de feu *Robert Armour*, écuyer, ci-devant greffier en loi de l'honorable Conseil Législatif, demandant telle allocation que la Chambre voudra bien lui accorder en cette qualité. Dame veuve Armour.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Terrebonne*. Terrebonne, Retour de la société d'Agriculture.

Il a été alors déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Louis Joseph Lavernier* et autres de la paroisse de *St.-Bernard*, demandant l'abrogation de l'acte des municipalités et la modification de la loi d'enregistrement, et autres objets. Pétitions:— St.-Bernard, L. J. Lavernier, et autres;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *Richard Lonsdell* et autres, membres Diocèse de Québec, Rev. R. Lonsdell, et autres;

membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec, demandant que l'on recommande à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des réserves du clergé égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial ; et

Diocèse de Toronto, Société Ecclésiastique.

Aussi une pétition de la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Diocèse de Toronto, W. H. Gunning, et autres.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition du révérend W. H. Gunning et autres, membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec :— Burroughs et Huot.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Burroughs et Huot, protonotaires de la cour du Banc du Roi pour le district de Québec, demandant qu'ils soient autorisés à faire transcrire certains registres qui se trouvent détériorés par le temps.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ouvrages pour la bibliothèque.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre une lettre du secrétaire civil transmettant la copie d'une dépêche du très honorable secrétaire d'état pour les colonies, en réponse à une adresse de cette Chambre à Sa Majesté de la dernière session, demandant que des exemplaires de certains ouvrages soient déposés dans la bibliothèque de cette Chambre.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :—

(Appendice No. 1.)

Pétitions :—

Broughton etc. W. Hall, et autres.

L'honorable M. William Morris a présenté une pétition de William Hall et autres, des townships de Broughton, Tring, Forsyth, Lambton et Leeds, dans le comté de

Mégantic, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre Tring et Leeds.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Neilson a présenté deux pétitions de la Chambre de commerce de Québec, demandant séparément une modification des droits sur divers articles importés en cette province, et

Québec :— Chambre du Commerce.

Aussi demandant une allocation pour bâtir une nouvelle douane dans la cité de Québec ;

Aussi une pétition des sœurs de la charité de l'hôpital de St.-Hyacinthe, demandant un acte d'incorporation ;

Hôpital de St.-Hyacinthe ;

Aussi une pétition de Siméon Larochelle, de la paroisse de St.-Anselme, demandant une allocation pour le mettre en état de perfectionner une nouvelle batterie d'assaut inventée par lui ; et

St.-Anselme. S. Larochelle.

Aussi une pétition d'Edouard Desbarats, avocat de Québec, demandant la situation de greffier en loi du Conseil Législatif.

Québec :— Ed. Desbarats.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Neilson a mis devant la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

Rapport du Bibliothécaire.

(Appendice No. 2.)

Ordonné, que le dit rapport soit référé à un comité spécial de sept Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé de l'honorable Orateur et des honorables MM. McGill, Joliette, Bruneau, Massue, J. Morris et Neilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé que le greffier de cette Chambre soit autorisé à souscrire à tous les journaux publiés en cette province, afin qu'ils soient déposés sur le bureau de la bibliothèque pour l'usage des Membres.

Souscription aux Journaux.

Ordonné, que le sujet de la motion ci-dessus soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Motion référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Bruneau, Ferrie, Moore et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable

Pétitions:— L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Jean-Baptiste Pagé* et autres, de la paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, demandant la modification de l'acte des barrières de *Québec* ;

Ancienne-Lorette. J. M. Robitaille et autres. Aussi une pétition de *Jean-Marie Robitaille* et autres, de la paroisse de *L'Ancienne-Lorette*, demandant l'abrogation des ordonnances du conseil spécial, relatives aux voitures d'hiver dans les districts de *Québec* et de *Gaspé* ;

St.-Augustin. F. Laroche. Aussi une pétition de *François Laroche*, cidevant greffier de la cour de division de la paroisse de *St.-Augustin*, demandant une indemnité ; et

St.-Henri, Pierre Bussière. Aussi une pétition de *Pierre Bussière*, de *St.-Henri*, et de certains habitants de la paroisse de *St.-Isidore*, demandant un privilège pour un moulin à farine que le dit *Pierre Bussière* a bâti dans la dite paroisse de *St.-Isidore*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Montréal, Ed. A. Meredith. L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *Edmund A. Meredith*, de *Montréal*, avocat, demandant la situation de greffier en loi du Conseil Législatif.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Considération du Discours d'Ouverture. La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, à l'ouverture de la présente session.

Il a été, en conséquence, lu par le greffier.

Remerciements proposés. Il a été proposé de résoudre ; qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, pour remercier Son Excellence de son discours gracieux prononcé du trône, et pour lui offrir nos félicitations sur ce qu'il a gracieusement plu à la Reine de désigner Son Excellence pour être le représentant futur de Sa Majesté en cette province.

Que nous partageons entièrement les regrets sincères de Son Excellence sur la circonstance pénible qui a forcé lord *Metcalf* d'abandonner les rênes du gouvernement de cette colonie, dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu la haute approbation de sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé comme son représentant.

Remerciements proposés. Que nous recevons avec remerciements, de Son Excellence, les réponses gracieuses de Sa Majesté aux diverses adresses à la Reine adoptées pendant la dernière session de la législature.

Que nous savons apprécier l'assurance que nous donne Son Excellence que, dans tous les cas, Son Excellence se serait empressé d'appeler notre attention sur l'état de la loi de la milice, et nous partageons l'opinion de Son Excellence que l'incertitude de l'issue des négociations qui sont, depuis quelque temps, pendantes entre le gouvernement impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*, impose à Son Excellence le devoir impérieux de soumettre à notre considération, d'une manière encore plus pressante, la nécessité d'organiser cette arme de la défense publique.

Que nous croyons avec Son Excellence que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes des sujets de Sa Majesté, en cette province, brilleront avec le même éclat que par le passé, si jamais leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays ; cependant nous sommes convaincus qu'un système uniforme et bien coordonné est nécessaire pour diriger plus efficacement les efforts les plus zélés.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement de son peuple canadien pour la défense de cette province et le maintien de la connexion britannique, Sa Majesté sera toujours prête à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'*Amérique Septentrionale*, avec une promptitude et une énergie égale à la puissance et aux ressources de l'empire.

Que nous ne manquerons pas de porter notre attention sur le sujet de la liste civile que le prédécesseur de Son Excellence a soumis à notre considération, et d'adopter les dispositions qui permettront à Sa Majesté de réaliser cette mesure, en recommandant au parlement impérial les modifications désirées à l'acte de ré-union.

Que nous avons appris avec un profond regret que l'ancienne cité de *Québec* a été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtisses en cendres. Et nous avons appris, avec beaucoup de plaisir que le prédécesseur de Son Excellence a adopté des mesures devenues indispensables

Remerciements  
proposés.

pensables et qui seront soumises à notre approbation. Nous sommes sensibles à la sympathie et à la bienveillance que nous ont témoigné différentes parties de l'empire britannique, sentiments qui se sont traduits en secours réels, en apprenant l'affreuse calamité à laquelle il avait plu à la divine providence de soumettre les citoyens de Québec, et nous ne saurions trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusqu'à quel point le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitants du Canada comme des frères et des co-sujets du même puissant empire. Nous songerons aux autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a été ainsi détruit.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle nous donne que les dernières nouvelles de la mère-patrie annoncent que les lois commerciales de l'empire doivent subir une modification importante, et que Son Excellence avait déjà prise occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du Canada : et nous croyons avec Son Excellence que, jusqu'à ce que nous possédions des détails plus amples sur l'arrangement projeté, lesquels nous parviendront probablement dans quelques jours, il serait prématuré de penser que les réclamations de cette province, à une juste part de protection, n'ont pas été prises en considération.

Que c'est avec un sensible plaisir que nous recevrons de Son Excellence l'assurance que sur ce point, comme sur les divers autres sujets affectant la prospérité du Canada, qui pourront être soumis à nos délibérations, nous pouvons compter sur la coopération sincère de Son Excellence, et nous espérons avec Son Excellence que, sous la direction d'une sage providence, nous pourrions adopter une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

*Il a été proposé*, que la dite résolution soit prise en considération, demain.

Objection étant faite à la dite motion,  
Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative,

Le premier paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau, 1er Paragraphe adopté.

*Il a été proposé*, en amendement à icelui, qu'après le mot "que," dans la 5e ligne, les mots suivants soient ajoutés, " sous les circonstances mentionnées par Votre Excellence qu'il existe, depuis quelque temps, des négociations entre le gouvernement impérial et celui des Etats-Unis d'Amérique, et que ces négociations sont encore pendantes."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative.

*Il a été alors proposé* de concourir dans le premier paragraphe tel que proposé en premier lieu,

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Le second paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau, 2d Paragraphe adopté.

*Il a été proposé* en amendement, de retrancher tous les mots après " colonie," dans la 4e ligne jusqu'à la fin du paragraphe.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative.

*Il a été alors proposé* de concourir dans le second paragraphe tel que proposé en premier lieu.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième paragraphes de la dite résolution étant alors lus de nouveau, séparément, Le 3e Paragraphe et les suivants sont adoptés.

*Il a été proposé* qu'ils soient adoptés.

En conséquence, la question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Ordonné,

Motion pour  
remettre sa  
considération  
à demain.



Comité chargé  
de préparer  
une Adresse.

Ordonné, que les honorables MM. W. Morris, Joliette et Neilson forment un comité pour préparer une adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, conformément à la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir, et le comité s'est retiré pour préparer l'adresse.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un membre se  
retire.

L'honorable M. de Boucherville s'est retiré.

Adresse en ré-  
ponse au dis-  
cours de Son  
Excellence.  
Rapport.

L'honorable M. Neilson, du comité spécial chargé de préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, a fait rapport de l'adresse suivante :—

A Son Excellence le lieutenant-général, le très honorable CHARLES MURRAY, COMTE CATHCART, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très honorable ordre militaire du Bain, administrateur du gouvernement de la province du Canada, et commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

#### QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, assemblés en parlement provincial, remercions respectueusement Votre Excellence pour le discours gracieux de Votre Excellence, prononcé du trône à l'ouverture de la présente session, et nous offrons nos félicitations à Votre Excellence sur ce qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de désigner Votre Excellence pour être son représentant futur dans cette province.

Nous partageons entièrement les regrets sincères de Votre Excellence sur la circonstance pénible qui a forcé lord Metcalfe d'abandonner les rênes du gouvernement de cette colonie, dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé comme son représentant.

Nous recevons avec remerciements, de Votre Excellence, les réponses gracieuses qu'il a plu à Sa Majesté de faire aux diverses adresses à la Reine, adoptées pendant la dernière session de la législature.

Nous savons apprécier l'assurance que nous donne Votre Excellence, que, dans tous les cas, Votre Excellence se serait empressée d'appeler notre attention sur l'état de la loi de

la milice, et nous partageons l'opinion de Votre Excellence que l'incertitude de l'issue des négociations qui sont, depuis quelque temps, pendantes entre le gouvernement impérial et celui des *Etats-Unis d'Amérique*, impose à Votre Excellence le devoir impérieux de soumettre à notre considération, d'une manière plus pressante, la nécessité d'organiser cette arme de la défense publique.

Nous croyons avec Votre Excellence que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes des sujets de Sa Majesté, en cette province, brilleront avec le même éclat que par le passé, si jamais leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays ; cependant, nous sommes convaincus qu'un système uniforme et bien co-ordonné est nécessaire pour diriger plus efficacement les efforts les plus zélés.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne, que, tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette province et le maintien de la connexion britannique, Sa Majesté sera toujours prête à pourvoir à la sûreté de ces domaines dans l'Amérique Septentrionale avec une promptitude et une énergie égales à la puissance et aux ressources de l'empire.

Nous ne manquerons pas de porter notre attention sur le sujet de la liste civile que le prédécesseur de Votre Excellence a soumis à notre considération, et d'adopter les dispositions qui permettront à Sa Majesté de réaliser cette mesure, en recommandant au parlement impérial les modifications désirées à l'acte de ré-union.

Nous avons vu, avec un profond regret, que l'ancienne cité de Québec a été frappée de calamités sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtisses en cendres, et nous avons appris avec beaucoup de plaisir que le prédécesseur de Votre Excellence a adopté des mesures devenues indispensables et qui seront soumises à notre approbation.

Nous sommes sensibles à la sympathie et à la bienveillance que nous ont témoigné différentes parties de l'empire britannique, sentiments qui se sont traduits en secours réels, en apprenant l'affreuse calamité à laquelle il avait plu à la divine providence de soumettre les citoyens de Québec, et nous ne saurions trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusqu'à quel point le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitants

Adresse en ré-  
ponse au dis-  
cours de Son  
Excellence.  
Rapport.



Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Rapport.

habitants du *Bas-Canada* comme des frères et des co-sujets du même puissant empire. Nous songerons aux autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a été ainsi détruit.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle nous donne que les dernières nouvelles de la mère-patrie annoncent que les lois commerciales de l'empire doivent subir une modification importante, et que Votre Excellence avait déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pouvait avoir sur les intérêts du *Canada*, et nous croyons avec Votre Excellence, que, jusqu'à ce que nous possédions des détails plus amples sur l'arrangement projeté, lesquels nous posséderons probablement dans quelques jours, il serait prématuré de penser que les réclamations de cette province, à une juste part de protection, n'ont pas été prises en considération.

Nous recevons de Votre Excellence, avec un sensible plaisir, l'assurance que, sur ce point comme sur les divers autres sujets affectant la prospérité du *Canada*, qui pourront être soumis à nos délibérations, nous pouvons compter sur la coopération sincère de Votre Excellence, et nous espérons avec Votre Excellence que, sous la direction d'une sage providence, nous pourrions adopter une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts et à favoriser la prospérité croissante de cette colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

Adoptée, et présentée par toute la Chambre.

La dite adresse étant lue par le greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 24 mars, 1846.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*deBoucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

L'honorable *M. W. Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, pour savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir la Chambre avec son adresse, et que Son Excellence avait fixé ce jour, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement, en cette ville.

Son Excellence recevra l'adresse aujourd'hui.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, à laquelle Son Excellence a bien voulu faire la réponse gracieuse suivante:—

Adresse présentée.

*Honorables messieurs du Conseil Législatif,*

Je vous prie d'accepter mes plus sincères remerciements pour cette adresse. C'est avec une entière confiance que je me repose sur votre appui dans l'administration du gouvernement pour le bonheur du peuple.

Réponse.

Je suis flatté de vos félicitations sur le témoignage distingué de la faveur royale dont la Reine a bien voulu m'honorer.

Ordonné, que la dite adresse ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle soient immédiatement imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'adresse et la réponse seront imprimées.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état des importations et exportations au port de *St.-Jean*, pour l'année expirée le 5 janvier, 1846.

St.-Jean, Etat des importations.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(*Papiers parlementaires, lettres J.J.J.*)

L'honorable

Québec.  
Comptes de la  
Trinité.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des copies certifiées de la recette et des dépenses de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 31 décembre, 1845, en conformité aux dispositions de l'acte provincial de la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Victoria, chap. 15.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre E.)

Montréal,  
Baptêmes et  
sépultures.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un tableau des baptêmes, mariages et sépultures, pour le district de Montréal, pendant l'année 1845, et aussi un tableau supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans le district de Montréal, pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843, 1844.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettres I.I.I.)

Pétitions.

Montréal,  
R. S. M. Bouchette ;

L'honorable M. Bruneau a présenté une pétition de R. S. M. Bouchette, de la cité de Montréal, avocat, demandant la situation de greffier en loi et de traducteur anglais de cette Chambre.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Cobourg,  
A. N. Bethune  
et autres ;

L'honorable M. Gordon, a présenté une pétition de A. N. Bethune, et autres, de Cobourg et de ses environs, demandant que l'on ne procède plus à la vente des terres des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unic d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec.  
Société d'édu-  
cation.

Québec.  
Association  
des Dames ca-  
tholiques.

L'honorable M. Massue a présenté une pétition de la société d'éducation de Québec, demandant une allocation ; et aussi une pétition de l'association charitable des dames catholiques romaines de Québec, demandant une allocation pour les mettre en état de rebâtir le pensionnat et la maison d'école, pour les fins de la dite association.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Québec.  
E. L. Montizambert ;

Trois-Rivières  
L. G. Duval ;

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de E. L. Montizambert, de la cité de Québec, avocat ; et aussi une pétition de L. G. Duval, de la ville des Trois-Rivières, avocat, demandant, respectivement, la situation de greffier en loi du Conseil Législatif.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. W. Morris a présenté une Ant. Leslie ;  
pétition de Anthony Leslie, du district de Bathurst, demandant un acte pour l'indemniser du vote qu'il a donné à la dernière élection générale, par ignorance de la loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. James Morris a présenté une Brockville.  
D. B. O.  
Ford et autres.  
pétition de D. B. O. Ford, et autres, de Brockville, demandant un acte pour transférer, aux syndics de l'école de district et à leurs successeurs, la propriété d'un certain lot de terre dans la dite ville, pour l'usage d'une école pour l'éducation des enfants.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé de résoudre, que, pour assurer l'indépendance de cette Chambre, il est nécessaire d'établir, comme un ordre permanent du Conseil Législatif, qu'on ne procédera aucunement dans le Conseil Législatif sur aucun bill ou autre mesure transmise de l'Assemblée Législative, après le soixantième jour de la session écoulé, excepté sur tels bills ou autres mesures qui auront reçu la sanction du gouvernement exécutif. Résolution en faveur de l'indépendance du Conseil.

Qu'on ne se dispensera d'aucune règle de cette Chambre, à moins qu'il n'ait été donné, le jour précédent, avis de motion à cet effet, spécifiant la raison ou raisons de telle suspension, laquelle, dans tous les cas, sera spéciale et non générale.

Qu'on ne se dispensera d'aucune règle de cette Chambre, dans tous les cas où il s'agira d'un bill ou autre mesure du gouvernement, sans le consentement unanime des Membres présents, lorsque la question sera mise aux voix.

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit référée à un comité de sept Membres. Référé à un comité.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Joliette, Hamilton, Bruneau, deBoucherville, J. Morris, Neilson et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. W. Morris a informé la Messages de  
Son Excellence  
Chambre qu'il avait trois messages de Son Excellence l'administrateur du gouvernement sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et ils ont été séparément lus par le greffier, comme suit :—

CATHCART.

CATHCART.

L'Administrateur du gouvernement informe le Conseil Législatif qu'il a permis à l'honorable R. S. Jameson et à l'honorable P. B. de Blaquiere de s'absenter de cette Chambre, pendant la présente session.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Montréal, 24 mars, 1846.

CATHCART.

L'Administrateur du gouvernement transmet, pour l'information du Conseil Législatif, copies des dépêches du secrétaire d'état, énumérées dans la cédule ci-jointe, contenant les gracieuses réponses qu'il a plu à la Reine de vouloir bien ordonner aux diverses adresses à Sa Majesté adoptées pendant la dernière session.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
24 mars 1846.

CEDULE des dépêches accompagnant le message du 24 mars, 1846.

No.	DATE.	SUJET.
396	1845 26 juin.	Réclamation de M. Crooks pour la perte de la goélette "Lord Nelson"
17	1846 3 février.	Règlement du commerce colonial et de la navigation relativement à l'extension du privilège de naturalisation lorsqu'il est conféré par une loi provinciale.
20	3 février.	Usage de la langue française dans les documents parlementaires.

(Appendice numéro 3.)

CATHCART.

L'Administrateur du gouvernement transmet, pour l'information du Conseil Législatif, copies de diverses dépêches du secrétaire d'état de Sa Majesté, énumérées dans la cédule ci-jointe.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
24 mars, 1846.

CEDULE des dépêches accompagnant le message du 24 mars, 1846.

No.	DATE.	SUJET.
356	1845. 15 mars.	Enregistrement des matelots de la marine marchande, avec copie d'une lettre du capitaine Otway, de la marine royale.
371	16 avril.	Accusant réception des copies des adresses de félicitations adressées à lord Metcalfe, sur son élévation à la pairie.
Milit. 30	25 avril.	Avec lettres de la trésorerie, relativement au droit imposé en Canada sur les articles importés pour l'usage des troupes de Sa Majesté.
424	30 août,	Préparation de sir William Burnett pour préserver les bois de l'incendie.
455	6 novembre.	Idem de M. Payne.
456	15 do	Désertion des matelots marchands, en réponse à une supplique adressée par les propriétaires et commandants qui font le commerce avec Québec.
457	15 do	Remarques sur l'acte de la dernière session, qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.
458	18 do	Le bill de divorce de Harris ne sera pas sanctionné par Sa Majesté.
1	30 décembre.	Indiquant un changement nécessaire dans l'acte de la dernière session pour assurer le droit de propriété des bâtiments des plantations britanniques.
Circul.	1846. 15 janvier.	Instructions générales, relativement aux actes de chemins de fer coloniaux.
18	3 février.	Relativement à l'acte des douanes de la dernière session.

(Appendice numéro 4.)

Ordonné, que les documents ci-dessus soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement, pour lui offrir les remerciements de cette Chambre pour ses différents messages reçus ce jour.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement avec la dite adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi,

JEUDI.

Jeudi, 26 mars, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*

*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

L'hon. M. Fergusson s'excuse.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'honorable M. Fergusson, s'excusant de ce qu'il ne peut assister à la Chambre avant l'ouverture de la navigation.

Trois-Rivières et Québec, Retours des baptêmes et sépultures.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des tableaux des baptêmes, mariages et sépultures pour le district des *Trois-Rivières* et pour le district de *Québec*, pendant l'année 1845.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires, lettres I.I.I.)

Champlain et St.-Laurent, Retour de la compagnie.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St.-Laurent*, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice numéro 5.)

R. Armour, éc. Décès annoncé.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication du greffier, lui annonçant la mort de *Robert Armour*, jeune, écuyer, ci-devant greffier en loi du Conseil Législatif.

Greffier en Loi, Diverses applications pour la charge, etc.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des communications de *G. S. Carter*, de *Montréal*, avocat, de *W. B. Hartley*, de *Montréal*, avocat, de *D. Rochon*, du même lieu, avocat, et de *John Low*, de *Napanee*, avocat, demandant respectivement la situation de greffier en loi du Conseil Législatif.

Pétitions:—

Chemin de fer Champlain et St.-Laurent ;

Montréal, Jas. Ferrier et autres ;

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Gill* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St.-Laurent*, demandant que leur acte d'incorporation soit modifié ; aussi une pétition de *James Ferrier*, et autres, de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer de

*Montréal* à *Lachine* ; et aussi une pétition de l'hôpital-général de *Montréal*, demandant une allocation. Hôpital-général de Montréal.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a mis devant la Chambre des états des recettes et dépenses des sociétés d'agriculture du comté de *Drummond*, et des districts des *Trois-Rivières* et de *St.-François*. Drummond, Trois-Rivières et St.-François. Retours, Société d'agriculture.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre J.)

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Kay* a présenté une pétition de *William Laugh*, et autres, du comté de *Russell*, demandant que la charte de l'université de *King's College* soit modifiée. Pétitions:— Comté de Russell, Wm. Laugh et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition de *J. E. Mills*, et autres, du district de *Montréal*, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer entre *Montréal* et *Boston*, dans les *Etats-Unis*. District de Montréal, J. E. Mills et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition du Conseil Municipal de la ville des *Trois-Rivières*, demandant que la commune qui se trouve dans les limites de la dite ville, soit mise sous le contrôle du dit conseil municipal. Trois-Rivières Municipalité des ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Augustin Gauthier*, jeune, inspecteur d'anatomie, de la cité de *Québec*, demandant qu'il lui soit accordé un salaire au lieu d'honoraires ; Québec, Augustin Gauthier ;

Aussi une pétition de *T. A. Young*, écuyer, de *Québec*, demandant qu'il soit payé d'une certaine somme qui lui reste due en sa qualité d'auditeur-général des comptes publics de la ci-devant province du *Bas-Canada* ; Québec, T. A. Young ;

Aussi, une pétition de *R. M<sup>c</sup>Gillis*, et autres, membres de la société bienveillante des inspecteurs de bois de *Québec*, demandant que leur association soit incorporée ; Québec, Inspecteurs de bois.

Aussi, une pétition de *R. M<sup>c</sup>Gillis*, et autres, inspecteurs de bois de *Québec*, demandant qu'une certaine partie du surplus des honoraires provenant de l'inspection et mesurage du bois soit versée dans les fonds d'une société de secours mutuel dans laquelle ils ont des intérêts ; R. M<sup>c</sup>Gillis et autres ;

Aussi,

Baie-du-Febvre, Joseph Côté et autres ;

Aussi, une pétition de *Joseph Côté*, et autres, de la paroisse de *St.-Antoine de la Baie-du-Febvre*, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver ;

Baie-du-Febvre, Moyse Dionne et autres ;

Aussi, une pétition de *Moyse Dionne*, et autres, de la paroisse de *St.-Antoine de la Baie-du-Febvre* et de *Yamaska*, demandant que l'acte des écoles élémentaires soit amendé ; et

Nicolet, Corporation de

Aussi, deux pétitions de la corporation de *Nicolet*, demandant séparément que l'acte de la 8<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 40, soit révisé ; et demandant qu'il soit établi des cours de justice sur le côté sud du fleuve *St.-Laurent*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

St.-Giles, Lotbinière, A. Côté et autres ;

L'honorable *M. DeBoucherville* a présenté une pétition de *A. Côté*, et autres, de la paroisse de *St.-Giles*, dans le comté de *Lotbinière*, demandant que le bureau d'enregistrement du dit comté soit transféré à *St.-Antoine-de-Tilly* ;

Ste.-Croix et St.-Flavien, Julien Demers et autres ;

Aussi, une pétition de *Julien Demers*, et autres, des paroisses de *Ste.-Croix* et *St.-Flavien*, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré de *Lotbinière* à *Ste.-Croix* ;

St.-Henry, J. B. M. Déchène ;

Aussi, une pétition de *J.-Bte. Miville Dechène*, de *St.-Henry*, demandant une indemnité pour la perte de sa goélette pendant qu'elle était au service du gouvernement, dans l'année 1816 ; et

Lotbinière, Rév. J. B. Potvin, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *J. B. Potvin*, et autres, du comté de *Lotbinière*, demandant une allocation pour réparer deux ponts dans la paroisse de *Ste.-Croix* ; et

Ste.-Croix, St.-Antoine, etc. R. S. Noël, et autres,

Aussi, une pétition de *R. S. Noël*, et autres, des paroisses de *Ste.-Croix*, *St.-Antoine-de-Tilly* et *St.-Flavien*, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré de *Lotbinière* à *St.-Antoine-de-Tilly*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Québec et Pointe-Lévy, H. N. Patton, et autres ;

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition de *H. N. Patton*, et autres, de *Québec* et de la *Pointe-Lévy*, demandant que la traverse entre *Québec* et la *Pointe-Lévy* soit mise sous le contrôle et la direction de la corporation de *Québec* ;

Pointe-Lévy, C. Robertson, et autres ;

Aussi, une pétition de *Charles Robertson* et autres, de la *Pointe-Lévy*, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver ;

Québec, J. Dean, et autres ;

Aussi, une pétition de *James Dean*, et autres, marchands de *Québec*, demandant un acte pour les incorporer sous les nom et raison de compagnie de transport de *Québec* ; et

Aussi, une pétition de *A. A. Bélanger*, et autres, des îles de la *Magdeleine* dans le golfe *St.-Laurent*, demandant qu'ils ne soient pas annexés à la province de l'île du *Prince-Edouard*.

*Ordonné*, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

*Ordonné*, que la pétition dernièrement mentionnée soit référée à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Moore*, *A. Dionne*, *Massue* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*Ordonné*, que toutes les pétitions et applications qui ont été mises devant la Chambre pendant cette session, sollicitant la situation vacante de greffier en loi, soient référées à un comité spécial de sept Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Bruneau*, *A. Dionne*, *Massue*, *J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable *M. James Morris* a présenté une pétition de *John Grubb*, et autres, du township de *York*, demandant un acte pour les incorporer, aux fins de construire un chemin planchéié depuis l'extrémité du chemin planchéié de *Weston* jusqu'au port de *Toronto*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. de Boucherville* a présenté une pétition de *William Adam*, et autres, unitaires, de *Toronto*, demandant qu'on leur accorde les avantages de l'acte qui permet à certaines dénominations chrétiennes de célébrer les mariages.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Moore* a présenté une pétition de *L. Barbeau*, et autres, du comté de *Huntingdon*, demandant qu'il soit établi un chemin à barrières depuis le village de *Laprairie*, jusqu'à la ligne provinciale.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Knoulton* a présenté une pétition des syndics de l'académie de *Charleston*, demandant une allocation.

*Ordonné*,

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Papiers-nouvelles.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référée la motion de mardi dernier, pour autoriser le greffier de cette Chambre à souscrire aux papiers-nouvelles publiés dans cette province, afin qu'ils soient déposés sur le bureau de la bibliothèque pour l'usage des Membres, a fait rapport que le comité recommandait que le greffier soit autorisé à souscrire à une copie de tous les journaux publiés dans cette province pendant l'année, et à deux copies des papiers-nouvelles publiés dans la cité de *Montréal* pendant la session.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Céréales, Grande-Bretagne. Dépêche.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, a mis devant la Chambre copie d'une dépêche du gouvernement de Sa Majesté, relative aux changements projetés dans les lois des céréales de la *Grande-Bretagne*.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit:—

(Appendice numéro 6.)

Ordonné, que la dite dépêche soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Pétitions:—

Glengarry. D. M'Dermid;

L'honorable M. *Fraser* a présenté une pétition de *Donald M'Dermid*, de *Glengarry*, demandant à être payé de certains arrérages de pension; et

District d'Est. Municipalité.

Aussi, deux pétitions du conseil de district de l'*Est*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers le township de *Matilda*, jusqu'à la rivière *Nation*, dans le township de *Mountain*, et demandant qu'aucune partie du dit district de l'*Est* ne soit annexée au district d'*Ottawa*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VEUDREDI.

Vendredi, 27 mars, 1846.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M. Gill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*M. Kay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

L'honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, avec l'adresse de cette Chambre de mardi dernier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement.

Adresse de remerciements.

L'honorable M. *M. Gill* a présenté une pétition de *John P. Sexton*, de la cité de *Montréal*, avocat, demandant la situation de greffier en loi du Conseil Législatif.

Pétitions:—  
Montréal.  
J. P. Sexton;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité spécial auquel ont été référées les diverses pétitions et applications pour la situation du greffier en loi.

Référée.

L'honorable M. *M. Gill* a présenté une pétition du révérend *Job Deacon* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les townships d'*Adolphustown* et *Fredericksburg*, demandant qu'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Adolphustown et Frédéricksborg.  
Rév. Job Deacon, et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Fraser* a présenté une pétition d'*Alexander M'Lean* et autres, de la ville de *Cornwall*, et

Cornwall.  
A. McLean, et autres;

Aussi une pétition du bureau de police de la dite ville de *Cornwall* demandant, séparément, que l'acte qui incorpore la dite ville soit modifié.

Cornwall.  
Bureau de Police.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *Joseph Girouard*, et autres, du township de *Stanfold* et des environs, demandant une allocation pour les mettre en état d'ouvrir le chemin depuis le dit township jusqu'à la rivière *St-François*, à *Grantham*.

Standfold.  
J. Girouard, et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *John H. Gass*, et autres, du township de *Kilkenny*, demandant l'ouverture d'un chemin à travers le dit township.

Kilkenny.  
J. H. Gass, et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable



Diocèse de Québec.  
H. H. Whitney, et autres ;

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition de H. H. Whitney, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande en liaison avec la chapelle St.-George, Montréal, dans le diocèse de Québec, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Niagara. Municipalité ;

L'honorable M. Hamilton a présenté deux pétitions du conseil de district de Niagara, demandant l'abrogation de la 8<sup>e</sup> Victoria, chap. 26, et aussi, demandant que le chemin macadamisé de Queenston à Grimsby, soit continué à travers le village de Jordan, dans le township de Louth.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

St.-Stanislas. P. J. Trépanier, et autres ;

L'honorable M. Massue a présenté une pétition de Pierre J. Trépanier, et autres, de la paroisse de St.-Stanislas, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin ; et

Comté de Champlain, A. Bochet, et autres ;

Aussi, une pétition de A. Bochet, et autres, du comté de Champlain, demandant l'abrogation des actes relatifs aux chemins d'hiver.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Paroisses sur le Chambly, G. Marchand, et autres ;

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de Gabriel Marchand, et autres, de différentes paroisses sur les bords de la rivière Chambly, demandant une indemnité pour les dommages qu'ils ont encourus par suite de la construction du canal Chambly.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Trafalgar, W. Peacock, et autres ;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de William Peacock, et autres, établis sur les terres des réserves du clergé dans le township de Trafalgar, demandant que les réserves du clergé ne soient pas partagées entre les différentes dénominations religieuses, mais qu'elles soient vendues d'après les dispositions de l'acte impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ste.-Anne de la Pocatière, Conseil municipal.

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition du conseil municipal de la paroisse de Ste.-Anne-de-la-Pocatière, demandant que le chemin du gouvernement entre cette paroisse et le township d'Irworth soit continué.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. W. Morris a présenté trois pétitions du conseil de district de Victoria, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Wolfe-Island ;

Conseil de district de Victoria, (3 pétitions.)

Aussi, demandant une allocation pour le chemin de Madawaska ; et

Aussi, demandant que l'acte des conseils municipaux soit amendé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé que la soixante-et-neuvième règle ou ordre permanent de cette Chambre soit rescindé.

La 69<sup>e</sup> règle rescindée.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Il a été alors proposé, que trois heures P. M. soit l'heure permanente des séances journalières, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par motion, à l'ajournement précédent.

Le Conseil s'assemblera à trois heures.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition de A. A. Asselin, instituteur de la paroisse de St.-François, dans le comté de Yamaska, demandant une allocation.

St.-François, A. A. Asselin.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

En conformité à la quatrième règle permanente, la Chambre a été appelée.

Appel de la Chambre.

LES HONORABLES MESSIEURS :

René E. Caron.....Présent.

Robert S. Jameson.....Excusé par l'administrateur du gouvernement.

Membres présents et absents.

Peter B. de Blaquièrè....Excusé par l'administrateur du gouvernement.

Peter M. Gill.....Présent.

Robert Baldwin Sullivan.. Absent.

William Morris.....Présent.

George Pemberton.....Absent en Angleterre.

Alexander Fraser.....Présent.

Barthélemy Joliette.....Présent.

James Crooks.....Excusé.

Adam Fergusson.....Excusé.

John Macaulay.....Excusé.

John

Membres présents et absents.

*John Hamilton*.....Présent.  
*François P. Bruncau*.....Présent.  
*John M'Donald*.....Absent.  
*Adam Ferrie*.....Présent.  
*Paul H. Knoulton*.....Présent.  
*Thomas M'Kay*.....Présent.  
*Gabriel Roy*.....Présent.  
*Philip H. Moore*.....Présent.  
*Robert Dickson*.....Excusé.  
*Amable Dionne*.....Présent.  
*Joseph Dionne*.....Présent.  
*George J. Goodhue*.....Absent.  
*Levius P. Sherwood*.....Absent.  
*J. Æmilius Irving*.....Excusé.  
*Christopher Widmer*.....Absent.  
*Jean B. Taché*.....Excusé.  
*Louis Massue*.....Présent.  
*William Walker*.....Excusé.  
*Pierre B. de Boucherville*...Présent.  
*James Morris*.....Présent.  
*John Neilson*.....Présent.  
*James Gordon*.....Présent.

Ajournement.

L'honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

LUNDI.

**Lundi, 30 mars, 1846.**

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M'Gill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruncau,*  
*Ferie,*  
*Knoulton,*

*M'Kay,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Massue,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

**PRIERES.**

Pétitions:—  
 Port Sarnia,  
 R. E. Vidal;

L'honorable *M. Fraser* a présenté une pétition de *Richard E. Vidal*, de *Port-Sarnia*, demandant que l'un des deux chemins qui passent sur sa propriété soit condamné; et

District de  
 Simcoe,  
 Société d'agriculture;

Aussi, une pétition de la société d'agriculture du district de *Simcoe*, demandant qu'il soit établi une société d'agriculture provinciale, et qu'il soit nommé un professeur pour cette branche de la science dans l'université de *King's College*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable *M. Bruncau* a présenté une pétition de *P. J. Héroux* et autres, francs-tenanciers du township de *Warwick* et des environs, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la paroisse de *St.-Grégoire* en suivant le côté nord de la rivière *Nicolet*, de là, à travers le township de *Warwick* et se terminant au chemin de front du township d'*Arthabaska*.

Warwick,  
 P. J. Héroux,  
 et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. A. Dionne* a présenté une pétition de l'honorable *A. G. Couillard*, et autres, du comté de *l'Islet*, demandant qu'il soit adopté des mesures législatives pour la protection du gibier sauvage qui fréquente les rivages et les marais dans cette localité;

l'Islet,  
 A. G. Couillard,  
 et autres;

Aussi, une pétition du révérend *M. Durocher*, et autres, établis sur les bords de la rivière *Saguenay*, demandant qu'il soit établi des cours de justice dans cette partie du pays;

Saguenay,  
 Rév. M. Durocher,  
 et autres;

Aussi, une pétition de la corporation du collège de *Ste.-Thérèse-de Blainville*, demandant une allocation en faveur de la dite institution;

Ste.-Thérèse  
 de Blainville,  
 Collège;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la *Baie-St.-Paul*, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière du *Gouffre*;

Baie St.-Paul,  
 Conseil Municipal;

Aussi, une pétition du révérend *L. Bourret*, et autres, du comté de *Saguenay*, demandant qu'il soit adopté des mesures législatives pour secourir les marins naufragés sur les bords du *St.-Laurent*, dans les limites du dit comté;

Saguenay,  
 Rév. L. Bourret,  
 et autres;

Aussi, une pétition de *James Alexander*, et autres, navigateurs sur la rivière *Saguenay*, demandant qu'il soit nommé des pilotes branchés pour la rivière *Saguenay*;

Saguenay,  
 J. Alexander,  
 et autres;

Aussi, une pétition de *David Gagnon*, et autres, établis sur les bords de la rivière *Saguenay*, demandant l'ouverture du chemin tracé entre *St.-Urbain* et cet endroit, et aussi, diverses autres améliorations;

Saguenay,  
 D. Gagnon,  
 et autres;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la paroisse de la *Baie-St.-Paul*, demandant une allocation pour améliorer le chemin de la malle dans cette paroisse; et

Baie St.-Paul  
 Conseil Municipal;

Aussi, une pétition de *Siméon Destroismaisons*, et autres, de *St.-Urbain* et des paroisses environnantes, dans le comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière du *Gouffre*.

St.-Urbain, etc.  
 S. Destroismaisons,  
 et autres;

Ordonné,



*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Diocèse de Québec, Rév. R. G. Plees, et autres ;

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition du révérend R. G. Plees, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part des réserves assignée à la dite église par le statut impérial.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Haut-Canada, D. M'Dougall, et autres ;

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de D. M'Dougall, et autres, francs-tenanciers et habitants de cette partie de la dite province appelée *Haut-Canada* ;

L. Bell, et autres ;

Aussi, une pétition de *Lachlan Bell*, et autres, francs-tenanciers et habitants de cette partie de la dite province ;

T. M'Crae, et autres ;

Aussi, une pétition de *Thomas M'Crae*, et autres, francs-tenanciers et habitants de cette partie de la dite province ;

W. Kingsmill, et autres ;

Aussi, une pétition de *W. Kingsmill*, et autres, francs-tenanciers et habitants de cette partie de la dite province, demandant, respectivement, un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter le chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit* ;

J. W. Dempsey, de Toronto ;

Aussi, une pétition de *J. W. Dempsey*, de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, respectivement, à l'admettre à pratiquer comme avocat et procureur en icelles ;

Cornwall, Rév. H. Patton, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Henry Patton*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la paroisse de *Cornwall* ;

Sandwich, Rév. W. Ritchie, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *William Ritchie*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, à *Sandwich*, demandant, respectivement, qu'il ne soit plus procédé à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église ; et

Talbot, Conseil de District, et

Aussi, une pétition du conseil de district de *Talbot*, demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter le chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de la corporation de *Toronto*, demandant que l'on fasse don, à une bibliothèque et musée publics à *Toronto*, d'un exemplaire de tous les doubles des ouvrages qui se trouvent dans les bibliothèques des deux branches de la législation.

Corporation de Toronto ;

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue. Pétition lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée au comité spécial sur la bibliothèque de cette Chambre. Référée au Comité de la Bibliothèque.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de *Charles Campbell*, et autres, des seigneuries de *Métis*, *Pachot* et *Matane*, demandant l'ouverture d'un chemin de la seigneurie de *Métis* à celle de *Matane* ;

Pétitions :—  
Seigneurie de Métis, Pachot, et Matane, C. Campbell, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *R. R. Burrage*, demandant une indemnité, en conséquence des pertes qu'il a souffertes par l'achat de bâtisses pour l'établissement d'une école primaire publique ;

Rév. R. R. Burrage ;

Aussi, une pétition de l'école des enfants en bas âge de *Québec*, demandant une allocation ; et

Québec. Ecole des enfants ;

Aussi, une pétition de *Thomas Steel*, et autres, de *Shipton*, *Melbourne*, *Kingsey* et *Durham*, demandant une allocation en faveur de la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *Melbourne*.

Shipton, Melbourne, etc., T. Steel, et autres ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de M. Mason, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, composant la congrégation de l'église de *St.-James*, à *Kingston*, demandant qu'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Eglise de St.-James à Kingston, M. Mason, et autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable

Québec,  
École des  
enfants de la  
rue St.-Char-  
les ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de l'école des enfants en bas âge de la rue *St.-Charles*, demandant une allocation.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Gore de Glou-  
cester ;

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition des habitants établis sur les abouts des terres du township de *Gloucester*, demandant que les dits abouts de terre soient arpentés.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Missisquoi,  
J. J. Higgins,  
et autres ;

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition de *Joseph J. Higgins*, et autres, du comté de *Missisquoi*, demandant qu'il soit imposé un droit sur les haches lorsqu'elles sont importées des *Etats-Unis d'Amérique*, en cette province ; et

Aussi, une pétition du révérend *Jonathan Shortt*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, à *Port-Hope*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

M. l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 31 mars, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

### PRIERES.

Retour de  
l'Assurance de  
l'Amérique  
Britannique.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre le retour annuel de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* sur la vie et contre le feu.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre U.*)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des retours de la société d'agriculture du district de *Bathurst*, et de la société d'agriculture du comté des *Deux-Montagnes*.

*Bathurst*, et  
*Deux-Monta-*  
*gnes, Société*  
*d'agriculture ;*

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*.

Chemin de Fer  
*St.-Laurent* et  
*Atlantique ;*

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Appendice, numéro 7.*)

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition des commissaires du chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, demandant le privilège exclusif d'une traverse sur le fleuve *St.-Laurent*, au moyen de bateaux-à-vapeur, la modification de l'ordonnance provinciale, 4 *Victoria*, chap. 16, et du statut provincial, 8 *Victoria*, chap. 17.

Pétitions :—

Chemin à  
Barrières,  
Longueuil et  
Chambly ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *Samuel de Veaux*, et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara* ; et

Rivière  
*Niagara*,  
*S. de Vaux*  
autres ;

Aussi, une pétition de *Henry Ruttan*, et autres, du township de *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*, demandant à être incorporés sous les nom et raison de la "compagnie de la traverse et du chemin planchéié de *Cobourg* et du lac *Rice*."

*Hamilton*,  
*H. Ruttan*, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de *John Egan*, et autres, du comté de *Ottawa*, demandant que le dit comté soit érigé en un district séparé.

*Ottawa*,  
*I. Egan*, et  
autres ;

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable

J. L. Héon, de  
Somerset ;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Joseph Louis Héon*, du township de *Somerset*, demandant une indemnité en conséquence des pertes qu'il a souffertes par suite de l'ouverture du chemin d'*Arthabaska*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Cobourg,  
H. Ruttan, et  
autres ;

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition de *H. Ruttan*, et autres, de *Cobourg*, demandant à être incorporés pour la construction d'un chemin de fer de *Cobourg* à *Kingston*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec,  
G. O. Stuart,  
et autres ;

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *George O'Kill Stuart*, et autres, propriétaires fonciers du district de *Québec*, demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin de fer, sous le nom de Chemin de fer de *Québec* et *Melbourne* ;

Corporation de  
Québec ;

Aussi, une pétition de la corporation de *Québec*, demandant l'abrogation de l'acte qui incorpore la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de *Québec* ;

St.-Antoine-  
de-Tilly,  
R. S. Noël, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *R. S. Noël*, et autres, de la paroisse de *St.-Antoine-de-Tilly*, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver ; et

Comité de  
secours, Qué-  
bec ;

Aussi, une pétition du lord évêque de *Montréal*, et autres, membres du comité de secours de *Québec*, demandant un acte pour donner force de loi aux règlements de la corporation de *Québec*, réglant la manière de construire les bâtisses dans la dite cité.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Hull et  
Eardley,  
I. Blackburn,  
et autres ;

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de *James Blackburn*, et autres, des townships de *Hull* et *Eardley*, dans le comté de *Ottawa*, demandant la construction d'un chemin planchéié depuis le pont suspendu d'*Union* jusqu'à *Aylmer*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Religieuses du  
Bon-Pasteur.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition du révérend *H. Hudon*, de *Montréal*, demandant que certaines dames religieuses soient incorporées sous le nom des "Religieuses de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur," et que les droits qui ont été accordés à une certaine institution par la 3<sup>e</sup> Guil. 4, chap. 35, leur soient transférés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

L'Honorable  
M. Sherwood  
obtient congé  
d'absence.

Et il a été lu comme suit :

CATHCART.

L'administrateur du gouvernement informe le Conseil Législatif qu'il a permis à l'honorable *L. P. Sherwood* de s'absenter de la Chambre pendant cette session.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Montréal, 30 mars, 1846.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *George O'Kill Stuart*, et autres, de *Québec*, demandant la construction d'une nouvelle prison dans cet endroit.

Québec,  
G. O. Stuart,  
et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition du comité de régie de l'école chrétienne de la ville des *Trois-Rivières*, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution.

L'Ecole Chrétienne des  
Trois-Rivières

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition du révérend *P. Roy*, et autres, du comté de *Québec*, demandant le privilège de construire un pont libre sur la rivière *St.-Charles* ;

Québec,  
Rév. P. Roy,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *J.-Bte. Trudelle*, et autres, du comté de *Québec*, demandant l'abrogation des Actes et Ordonnances relatives aux voitures d'hiver en ce qui regarde le district de *Québec* ;

Québec,  
J. B. Trudelle,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *George L. LeMoine*, et autres, du comté de *Québec*, demandant qu'il soit adopté des mesures législatives aux fins d'assurer au public la propriété du pont *Dorchester*, sur la rivière *St.-Charles* ;

Québec,  
Rév. G. L.  
LeMoine, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *Dominique Lefrançois* et autres, de la paroisse de *St.-Ambroise* de la *Jeune-Lorette*, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver ; et

St.-Ambroise  
de la Jeune-  
Lorette,  
D. Lefrançois,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Thomas Atkins*, inspecteur des poids et mesures pour le district de *Québec*, demandant que l'on adopte un meilleur système pour régler les poids et mesures dans toute la province ;

Thomas At-  
kins, et autres ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la municipalité d'*Ascot*, demandant la modification de l'acte des municipalités ;

Ascot,  
Conseil Muni-  
cipal ;

Aussi,

Ham.  
I. Rice ;

Aussi, une pétition de *Israël Rice*, du township de *Ham*, dans le district de *St.-François*, demandant à être rémunéré de certains services ;

Eaton,  
Conseil Municipal ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la municipalité de *Eaton*, dans le comté de *Sherbrooke*, demandant la modification de l'acte des municipalités ; et

Westbury.  
Bury.  
Eaton, etc.  
John Moore,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *John Moore*, et autres, des townships de *Westbury*, *Bury*, *Eaton*, *Newport*, *Clifton* et *Hereford*, demandant l'ouverture d'un chemin depuis la ligne provinciale à *Hereford*, jusqu'au chemin de la compagnie des terres de l'*Amérique Britannique*, qui conduit de *Sherbrooke* à *Dunswell*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Woodstock,  
Port-Burwell,  
etc.  
A. W. Light,  
et autres ;

L'honorable *M. W. Morris* a présenté une pétition de *A. W. Light*, et autres, de *Woodstock*, *Port-Burwell*, *Port-Rowan*, et autres lieux, dans les districts de *Brock* et *London*, demandant un acte d'incorporation sous les noms et raison de "compagnie à fonds communs des bois et du chemin de fer de *Woodstock*, *Port-Burwell* et *Port-Rowan*."

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Veuve Heavener,  
de Napierville ;

L'honorable *M. Gordon* a présenté une pétition de *Margaret Heavener*, du village de *Napierville*, demandant une allocation à raison de la mort de son mari qui a été tué, tandis qu'il servait comme volontaire en 1838 ;

L'Évêque de  
Toronto, et  
autres ;

Aussi, une pétition de l'honorable et très révérend lord évêque de *Toronto*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, de la cité de *Toronto* ; et

Orillia, Médonte,  
etc.  
Rév. J. McIntyre,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *J. McIntyre* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les townships d'*Orillia*, *Médonte*, et partie d'*Oro*, dans le district de *Simcoe*, demandant, séparément, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Belleville,  
A. G. Laurie,  
et autres ;

L'honorable *M. Fraser* a présenté une pétition de *A. G. Laurie*, et autres, membres de l'association chrétienne des universalistes de *Belleville*, dans le district de *Victoria*, demandant à être investis des droits et privilèges dont jouissent les autres dénominations chrétiennes.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Neilson*, du comité spécial auquel ont été référées les pétitions et applications présentées à cette Chambre pendant cette session, et demandant la situation vacante de greffier en loi, a fait rapport, qu'après avoir examiné soigneusement les certificats et les autres témoignages de qualification produits par les différents candidats, et après avoir fait venir devant lui ceux des candidats qu'il a jugé les mieux qualifiés pour s'acquitter des devoirs de cette charge, que votre comité est unanimement d'opinion de recommander *Edward Lewis Montizambert*, de la cité de *Québec*, écuyer, avocat, pour remplir la place de greffier en loi, devenue vacante par le décès de feu *Robert Armour*, écuyer, avec l'entendement qu'il fera aussi les devoirs de traducteur anglais et de greffier des comités, lesquelles charges étaient remplies par *M. Armour*.

Greffier en  
Loi.  
Rapport.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Il a été proposé,

Que le dit rapport soit adopté.

Motion pour  
l'adoption du  
du Rapport.

En amendement, il a été proposé,

De retrancher, dans le dit rapport, les mots, "*Edward Lewis Montizambert*," et d'insérer à la place "*Edmund Allan Meredith*."

Amendement,

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur l'amendement, et

La Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre l'amendement, et il a été résolu dans la négative.

Rejeté.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Et la Chambre étant de nouveau également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix dans l'affirmative, et

Le rapport a été alors adopté, et il a été ordonné en conséquence.

Rapport  
adopté.

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition du juge-en-chef du district de *Montréal*, et des autres juges de la cour du banc de la

Pétitions —  
Juges du  
Bas-Canada ;

Reine

Reine de Sa Majesté, dans le *Bas-Canada*, demandant qu'il soit adopté des dispositions législatives pour le paiement des frais de voyage des juges du *Bas-Canada*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Académie de  
Shefford ;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de S. S. *Foster*, et autres, directeurs de l'Académie de *Shefford*, demandant une allocation ; et

Sir J. Stuart,  
de Québec ;

Aussi, une pétition de sir *James Stuart*, baronnet, et autres, de la cité de *Québec*, demandant un Acte pour faciliter et effectuer le partage de certaines terres dans le township de *Bolton*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MERCREDI.

## Mercredi, 1er avril, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill*,  
*Morris, W.*  
*Fraser*,  
*Joliette*,  
*Hamilton*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,  
*M<sup>c</sup>Kay*,

Les honorables messieurs

*Roy*,  
*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Massue*,  
*deBoucherville*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*,  
*Gordon*.

PRIERES.

L'Hon. M.  
Taché prête  
serment.

L'honorable M. *Taché* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

Retours.  
Fabrique de  
coton de  
Sherbrooke.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la fabrique de coton de *Sherbrooke*.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre I.*)

Missionnaires  
Baptistes.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société des missionnaires Baptistes du *Canada*.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Appendice No. 8.*)

L'honorable M. *Morris*, par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, a mis devant la Chambre les retours des cotisations dans le *Haut-Canada*, pour l'année 1845, et

Cotisations  
Haut-Canada.

Aussi, un état des comptes et des affaires du pénitencier provincial pour l'année 1845.

Affaires du  
pénitencier.

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit :

(*Cotisations, voir papiers parlementaires, lettre H.*)

(*Compte du pénitencier, voir papiers parlementaires, lettre G.*)

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *William Jones* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé égale à la part du revenu assigné par le statut impérial à la dite église.

Pétitions :—

Diocèse de  
Québec,  
W. Jones, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition des dames de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*, demandant une allocation.

Orphelins ca-  
tholiques de  
Montréal ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Gill* a présenté une pétition de *Thomas Molson* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour éclairer la dite ville par le gaz ; et

Montréal,  
T. Molson, et  
autres ;

Aussi une pétition de *John Macara*, de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à l'admettre à pratiquer comme avocat et procureur.

J. Macara de  
Toronto ;

*Ordonné*, qu'elle restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Toussaint Meloche* et autres, des paroisses de *Ste.-Geneviève* et *St.-Raphaël*, demandant que le chemin conduit de l'*Abord-a-Plouffe* au village de *Ste.-Geneviève*, soit placé sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières ;

Ste.-Geneviève,  
et St.-  
Raphaël,  
T. Meloche,  
et autres ;

Aussi,

Orphelins protestants de Montréal ;

Aussi, une pétition de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*, demandant une allocation ;

Pierre Cadieux et autres ;

Aussi, une pétition de *Pierre Cadieux* et autres, des cité et district de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation comme banquiers ; et

Société St.-Patrice, Montréal ;

Aussi, une pétition de *Francis Hincks* et autres, membres de la société *St.-Patrice*, de *Montréal*, demandant un acte pour incorporer la dite société.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Chambly, M. Borne, et autres ;

L'honorable *M. de Boucherville* a présenté une pétition de *Michel Borne* et autres, de la paroisse de *Chambly*, demandant un acte pour obliger les propriétaires dans le *Bas-Canada*, d'entretenir, à leurs propres frais, durant l'hiver, des chemins d'une largeur de huit pieds ; et

Longue-Pointe, J. Dillon, et autres ;

Aussi, une pétition de *John Dillon* et autres, de la paroisse de *Longue-Pointe* et des environs, demandant que les commissaires actuels des chemins à barrières de *Montréal* soient destitués.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Port Sarnia, S. Hitchcock, et autres ;

L'honorable *M. J. Morris* a présenté une pétition de *Samuel Hitchcock* et autres, du village de *Port-Sarnia*, demandant que la pétition de *R. E. Vidal*, demandant qu'il lui soit permis de fermer l'un des deux chemins qui traverse sa terre dans le dit village, ne soit pas écoutée.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Québec et environs, H. Black, et autres ;

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition de l'honorable *Henry Black* et autres, de la cité de *Québec* et des paroisses de *Québec*, *St.-Ambroise*, *Fossambault* et *Valcartier*, demandant que le chemin appelé l'*Ornière*, conduisant de l'église *St.-Ambroise* à la barrière sur le chemin de *Québec*, soit macadamisé par les commissaires des chemins à barrières de *Québec* ;

Diocèse de Québec, L'Evêque de Montréal, et autres ;

Aussi, une pétition du très révérend lord évêque de *Montréal* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné par le statut impérial à la dite église ;

Aussi, une pétition de *G. O'Kill Stuart* et autres, de *Québec*, demandant l'assistance de la législature pour la construction du chemin de fer projeté depuis la province du *Nouveau-Brunswick* jusqu'aux limites ouest du *Canada* ;

Québec, G. O. Stuart, et autres ;

Aussi, une pétition de *J. C. Fisher, L. L. D.*, président de la société *St.-George* à *Québec*, demandant un acte pour l'incorporation de la dite société.

Société St.-George, Québec ;

Aussi, une pétition du séminaire de *St.-Hyacinthe*, demandant une allocation ; et

Séminaire, St.-Hyacinthe ;

Aussi, deux pétitions du maire de *Ste.-Foye*, et autres, se plaignant de la construction d'une barrière additionnelle et d'une maison sur le chemin du *Carouge*, et demandant qu'elles soient enlevées et que la partie du chemin de *Ste.-Foye* et de la *Route de l'Eglise* qui n'est pas encore achevée, soient macadamisées aux frais du public.

Municipalité, Ste.-Foye ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable *M. de Boucherville*, du comité spécial auquel ont été référés les résolutions présentées à cette Chambre le vingt-quatrième jour de mars dernier, relativement à la convenance de passer certaines règles ou ordres permanents de la Chambre pour assurer son indépendance, a fait rapport qu'il a donné une attention particulière à ces résolutions, proposées en conséquence d'un aperçu soumis à votre comité, faisant voir qu'un grand nombre de bills ont été apportés des Assemblées Législatives, à différentes époques, à l'approche de la clôture des sessions, et surtout à la session commencée le 28 novembre, 1844, et terminée le 29 mars, 1845, lorsqu'il a été apporté trente-six bills de l'Assemblée pendant les trois derniers jours, dont treize ont été passés, le jour même de leur réception, par le conseil, et dix-neuf, le jour suivant, tous en contravention à la 46<sup>e</sup> règle de cette Chambre, qui porte " que nul bill ne sera lu deux fois le même jour." Dans ces occasions comme dans plusieurs autres, on a suspendu cette règle en vertu d'un vote de la Chambre, dans le but louable, sans doute, d'avancer l'ouvrage, qui, cependant, bien que la session durât depuis quatre mois, avait été différé, et surtout à l'égard des bills dont l'initiative devait être prise par l'Assemblée, jusqu'à cette époque avancée de la session, lorsque la prorogation était déjà annoncée. Ainsi votre honorable Chambre s'est vue, jusqu'à

Résolutions, indépendance du Conseil, Rapport ;



Résolutions, indépendance du Conseil, Rapport.

qu'à un certain point, forcée d'exercer ses pouvoirs législatifs incompatiblement avec ses règles établies, et de déroger en quelque sorte à sa dignité, et de manquer à ses devoirs envers sa Souveraine et son pays. Pour remédier, à l'avenir, à de semblables abus, il faut suivre strictement, et sans déviation, les règles que cette Chambre a passées pour se guider dans ses délibérations ; règles fondées sur l'expérience parlementaire de la mère-patrie, et dont on ne saurait s'écarter, sans s'exposer à passer des lois peu utiles, qui nécessiteront par la suite des amendements, dont le livre des statuts sera surchargé, qui embrouilleront la loi aux yeux de ceux qui sont tenus de lui obéir, établiront des dispositions législatives contraires à la justice et tendront plutôt à favoriser des parties intéressées qu'à protéger les citoyens en général. Votre comité recommande que dorénavant l'on observe la plus grande discrétion, lorsqu'il s'agira de suspendre une règle de la Chambre, et que l'on adhère rigoureusement à la 46<sup>e</sup> règle, et à toutes autres règles relatives aux procédés sur les bills ; et que tous les bills, qui n'affecteront que les localités mentionnées en iceux, soient considérés comme bills privés, lesquels, en vertu de la 58<sup>e</sup> règle de cette Chambre, ne peuvent être reçus de l'Assemblée Législative après le quarantième jour de la session.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de W. B. Jarvis et autres, de Toronto, demandant un acte pour autoriser la formation et l'établissement de sociétés de constructions à Toronto et dans toute la province.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un rapport de la société d'agriculture du comté de Russell, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre J.)

L'honorable M. Knoulton a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faciliter

le partage des terres, tènements et héritages, dans certains cas, dans le Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continué à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

**Jeudi, 2 avril, 1846.**

JEUDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>r</sup> Gill,  
Morris, W.  
Fraser,  
Joliette,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,  
M<sup>r</sup> Kay,

Moore,  
Dionne, A.  
Dionne, J.  
Taché,  
Massue,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

**PRIERES.**

L'honorable M. M<sup>r</sup> Gill a présenté une pétition des dames de la société bienveillante de Montréal, demandant une allocation ; Pétitions :—  
Société bienveillante,  
Montréal ;

Aussi, une pétition d'Isaac Buchanan, et autres, de Hamilton, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du chemin de fer de Hamilton et Toronto ; Hamilton,  
J. Buchanan,  
et autres ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la paroisse de St.-Mathieu de Belœil, demandant une loi pour obliger que les chemins d'hiver soient entretenus d'une largeur de huit pieds, et que les conseils municipaux aient le pouvoir de nommer les inspecteurs de cours d'eau ; Municipalité  
de Belœil ;

Aussi, une pétition du curé, des marguilliers et des commissaires d'école de la paroisse de St.-Jean-l'Évangéliste, demandant que la somme de £195 16s. 4d. étant la part des argents octroyés pour les fins de l'éducation en 1842 et 1843, encore due à la dite paroisse, et non réclamée, soit accordée à trois des syndics d'une école de filles dans cette paroisse ; St.-Jean-l'Évangéliste,  
commissaires  
d'écoles ;

Aussi, une pétition de la société d'agriculture du comté de Verchères, demandant que les animaux d'une race choisie soient exempts des droits imposés sur les animaux vivants importés en cette province ; Comté de  
Verchères,  
Société d'agriculture ;

Aussi,

Bill pour partager certaines terres, (B.C.)

Diocèse de Québec,  
Rév. W. King,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *W. King*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec ; et

Rév. C. B. Fleming, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *C. B. Fleming*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec, demandant, séparément, qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné par le statut impérial à la dite église.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Municipalité d'Hochelaga ;

L'honorable *M. Joliette* a présenté une pétition du conseil municipal d'*Hochelaga*, demandant l'amendement de l'acte des municipalités.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Dame veuve Bouchette ;

L'honorable *M. Bruneau* a présenté une pétition d'*Adelaïde Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, écuyer, demandant que la somme de £1,000 due à feu son époux par le gouvernement de la ci-devant province du *Bas-Canada*, lui soit accordée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin de Fer, Toronto et lac Huron ;

L'honorable *M. Gordon* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, demandant la modification de sa charte ;

Mines de fer, lac Supérieur, Hon. P. M<sup>c</sup>Gill, et autres ;

Aussi, une pétition de l'honorable *Peter M<sup>c</sup>Gill*, et autres, de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation les autorisant à exploiter les mines de cuivre et autres minéraux qui se trouvent sur les bords du lac *Supérieur*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Lachine, W. Hannah, et autres ;

L'honorable *M. Moore* a présenté une pétition de *William Hannah*, et autres, de la paroisse de *Lachine*, demandant qu'ils soient exempts de payer les droits de barrières.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

F. Nadeau ;

L'honorable *M. Dionne* a présenté une pétition de *François Nadeau*, demandant une allocation pour le mettre en état de faire connaître son invention d'une batterie de campagne ;

Municipalité de Kamouraska ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la paroisse de *Kamouraska*, demandant une allocation de £5,000 pour ouvrir un chemin de la seigneurie de *Kamouraska* à *Fish-River*, sur la rivière *St.-Jean* ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de la paroisse de *Kamouraska*, demandant qu'il soit établi une cour de justice sédentaire dans cet endroit ; et

Municipalité de Kamouraska ;

Aussi, une pétition de *Joseph Hamel*, et autres, citoyens de Québec, qui ont souffert par les derniers incendies, demandant qu'ils soient secourus au moyen de l'émission de papier-monnaie rachetable, au montant de £100,000, courant.

Jos. Hamel, et autres, incendiés de Québec ;

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable *M. Ferrie* a présenté une pétition du conseil municipal du district de *Wellington*, demandant l'établissement de conseils de township.

Municipalité de Wellington ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. James Morris* a présenté une pétition de sir *Allan N. MacNab*, et autres, de la ville de *Hamilton*, demandant la modification de l'acte qui incorpore la dite ville.

Hamilton. Sir A. MacNab et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. M<sup>c</sup>Kay* a présenté une pétition du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant la modification de la charte de *King's College*, à *Toronto*.

Eglise presbytérienne ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Taché* a présenté une pétition de *Charles Cazeau*, et autres, demandant l'abrogation de la 24<sup>me</sup> clause de la 8<sup>me</sup> *Victoria*, chap. 49 ;

C. Cazeau, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Antoine Parent*, et autres, de la côte de *Beau-pré*, demandant que le pont sur la rivière *Montmorency* et le chemin qui conduit de là à la *Rivière-aux-Chiens*, soient placés sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de Québec ; et

Côte de Beau-pré ; Rév. A. Parent, et autres ;

Aussi, une pétition du conseil municipal de *St.-Pascal*, demandant que les commerçants en gros soient exempts de la nécessité de prendre des licences en vertu de la 8<sup>me</sup> *Victoria*, chap. 40.

Municipalité de St.-Pascal ;

Ordonné,



*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Corporation de Québec;

L'honorable M. *Massue* a présenté deux pétitions de la corporation de *Québec*, demandant un acte pour l'autoriser à emprunter l'argent nécessaire pour éclairer la dite ville au gaz et lui fournir de l'eau;

Aussi, demandant que les limites de la dite ville soient étendues, et qu'on lui assure la propriété d'un certain lot de grève; et

Caboteurs, Québec, J. Blais, et autres;

Aussi, une pétition de *Jacques Blais*, et autres, caboteurs de *Québec*, demandant qu'il ne soit pas imposé d'aussi fortes taxes sur eux, que celles projetées par le bill de la dernière session au sujet de la maison de la *Trinité* de *Québec*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Comté de Chambly, Sociétés d'agriculture;

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté une pétition de la société d'agriculture du comté de *Chambly*, demandant des amendements à l'acte pour l'encouragement de l'agriculture.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Banque commerciale de Midland;

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition du président, des directeurs et de la compagnie de la banque commerciale du district de *Midland*, demandant des amendements à leur charte.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

John Felton de Sherbrooke;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *John Felton*, de *Sherbrooke, Canada-Est*, ci-devant agent des terres de la couronne dans le district de *Sherbrooke, Nicolet* et *Missisquoi*, demandant une indemnité en conséquence de la perte de son agence;

Trois-Rivières Rév. Sam. S. Wood, et autres;

Aussi, une pétition du révérend *Samuel S. Wood*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la ville des *Trois-Rivières* dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné par le statut impérial à la dite église;

Bolton, J. Austin, et autres;

Aussi, une pétition de *J. Austin*, jeune, et autres, du township de *Bolton*, demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour partager le dit township; et

Aussi, une pétition de *J. M. Quinby*, et autres, de la partie nord-est du township de *Stanstead*, demandant une réduction dans le prix des terres des réserves du clergé, ou qu'ils soient exempts de payer les arrérages de rente et les intérêts qu'ils doivent sur ces terres.

Stanstead, J. M. Quinby, et autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *John Felton*, et autres, du district de *St.-François*, demandant une allocation pour compléter un chemin de la ville de *Sherbrooke* au township de *Stanstead*; aussi, demandant une allocation pour réparer le pont sur la rivière *St.-François*, dans la ville de *Sherbrooke*;

District de St.-François, J. Felton, et autres;

Aussi, une pétition du président, des directeurs et de la compagnie du havre de *Bronté*, demandant que leur charte soit renouvelée;

Compagnie du havre de Bronté;

Aussi, une pétition du comité des dames de l'asile des orphelins à *Québec*, demandant une allocation en faveur de l'institution;

Asile des orphelins, Québec;

Aussi, une pétition des dames directrices de l'asile des orphelins à *Québec*, en liaison avec l'église d'*Angleterre*, demandant une allocation en faveur de l'institution; et

Asile des orphelins protestants, Québec;

Aussi, une pétition du révérend *John Cook*, et autres, de l'église de *St.-Andrew*, à *Québec*, demandant une allocation pour le soutien de l'école en liaison avec la dite église.

Eglise St.-Andrew, Québec;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Missisquoi*, pour l'année 1845.

Comté de Missisquoi, Société d'agriculture;

Il a été mis sur la table, et il est comme suit:—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *W. M'Dougal*, et autres, du township de *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*, demandant que la 6<sup>e</sup> clause de l'acte des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 10, soit amendée; et

Pétitions:— Hamilton, W. M'Dougal, et autres;

Aussi, une pétition de *H. Ruttan*, et autres, du district de *Newcastle*, demandant la permission de continuer vers l'ouest un embranchement du chemin de fer de *Montréal*.

Newcastle, H. Ruttan, et autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable

Bill des légataires de l'hon. C. Jones,

L'honorable M. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour autoriser les légataires et fidéi-commissaires nommés par le testament de feu l'honorable Charles Jones, à transporter un lot de ville y mentionné au président et bureau de police de Brockville pour les fins y mentionnées."

Lo.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Hon. T. M<sup>r</sup> Kay prié de se rendre devant un comité de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stewart, et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 1<sup>er</sup> avril, 1846.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs honneurs de permettre à l'honorable Thomas M<sup>r</sup> Kay, un de leurs membres, de se rendre devant le comité spécial de cette Chambre auquel a été référée la pétition de Hamnett Pinhey, écuyer, préfet du district municipal de Dalhousie, vendredi prochain, à dix heures du matin, pour être entendu au sujet de la dite référence.

Ordonné, que M. Stewart, de Bytown, porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Il a été proposé, que l'honorable M. M<sup>r</sup> Kay ait permission d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, ainsi que l'a désiré cette Chambre dans son message de ce jour.

Et l'honorable M. M<sup>r</sup> Kay, étant alors présent, a informé la Chambre "qu'il n'avait aucune objection, avec la permission de la Chambre, d'aller devant le dit comité."

Permission accordée.

Ordonné, qu'il soit permis à l'honorable M. M<sup>r</sup> Kay d'aller devant le dit comité, s'il le juge à propos.

L'Assemblée en est informée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif per-

mette à l'honorable M. M<sup>r</sup> Kay d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée Législative auquel a été référée la pétition de Hamnett Pinhey, écuyer, préfet du district municipal de Dalhousie, vendredi prochain, à dix heures du matin, pour être entendu sur le sujet de la dite référence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chauveau, et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 1<sup>er</sup> avril, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs honneurs de permettre aux honorables John Neilson et Louis Massue, deux de leurs Membres, de se rendre devant le comité spécial de cette Chambre auquel est référée la pétition de Jean-Baptiste Pagé, et autres, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, et autres références, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être entendus au sujet des dites références.

Ordonné, que M. Chauveau porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'Assemblée.

Et ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Il a été proposé que les honorables MM. Massue et Neilson aient permission d'aller, s'ils le jugent à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, ainsi que l'a désiré cette Chambre dans son message de ce jour.

Et les honorables MM. Massue et Neilson, étant alors présents, ont informé la Chambre qu'ils n'avaient aucune objection, avec la permission de la Chambre, d'aller devant le dit comité.

Ordonné, qu'il soit permis aux honorables MM. Massue et Neilson d'aller devant le dit comité, s'ils le jugent à propos.

Permission accordée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet aux honorables MM. Massue et Neilson d'aller,

Assemblée informée.

Hon. MM. Neilson et Massue priés de se rendre devant un comité de l'Assemblée.

d'aller, s'ils le jugent à propos, devant le comité de l'Assemblée Législative, auquel est référée la pétition de *Jean-Baptiste Pagé*, et autres, de la paroisse de l'*Ancienne-Lorrette*, et autres sujets, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être entendus au sujet de la dite référence, s'ils le jugent à propos.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter le partage des terres, ténements et héritages, dans certains cas, dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Bruneau*, *Knoulton*, *J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que la pétition de sir *James Stuart*, baronnet, et un autre; et

Aussi la pétition de *J. Austin*, et autres, au sujet du bill dernièrement mentionné, soient référées au comité spécial nommé ci-dessus.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *James Wallace*, ci-devant gardien du phare de la *Pointe-des-Monts*, demandant une pension.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que le rapport du comité spécial auquel ont été référées les résolutions présentées à cette Chambre, le vingt-quatrième jour de mars dernier, relativement à la convenance de passer certaines règles ou ordres permanents de la Chambre, afin d'assurer son indépendance, soit référé de nouveau au même comité auquel il avait été référé en premier lieu.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Vendredi, 3 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay,*  
*Roy,*

*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Taché,*  
*Massue,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

**PRIERES.**

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Berthier* ;

Retours, société d'agriculture.  
Comté de Berthier et Prescott.

Aussi, un retour de la société d'agriculture du comté de *Prescott* ; et

Aussi, un retour de la société d'agriculture de *Yonge* et *Elizabethton*, formant une branche de la société d'agriculture du district de *Johnstown*.

Yonge et Elizabethtown ;

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *William Robins*, et autres, du comté de *Drummond*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre *Stanfold* et *Grantham*, et construire un pont sur la rivière *St-François*.

Pétitions :—  
Drummond, W. Robins, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition du président et bureau de police de la ville de *Cobourg*, demandant que leur acte d'incorporation soit amendé ;

Cobourg, Bureau de Police ;

Aussi, une pétition de *William Leslie*, et autres, *West-Flamborough*, demandant que les terres appelées réserves du clergé soient vendues, et que leurs produits soient employés pour les fins de l'éducation en général ;

West-Flamborough. W. Leslie, et autres ;

Aussi, une pétition de *Benjamin Overfield*, et autres, de *West-Flamborough* ;

B. Overfield, et autres ;

Aussi, une pétition de *Ronald McKinnon*, et autres, des townships de *Seneca* et *Oncida* ; et

Seneca et Oncida, R. McKinnon, et autres ;

Aussi, une pétition de *Robert Christie*, et autres, du township de *Dumfries*, demandant, séparément, que la dotation faite à l'université de *King's College*, à *Toronto*, ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, mais que sa charte soit amendée et modifiée.

Dumfries, R. Christie, et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *Thomas Molson*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Québec* ;

Diocèse de Québec, T. Molson, et autres ;

Aussi,

Diocèse de  
Québec,  
Rév. R. Cha-  
derton, et au-  
tres :

Aussi, une pétition du révérend M. *Chader-ton*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, desservants de la chapelle *St.-Pierre*, dans la cité et le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial ;

Zorra,  
Rév. F. Fan-  
quier, et au-  
tres ;

Aussi, une pétition du révérend *Frederick Fanquier*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township de *Zorra*, dans le district de *Brock*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église ;

Banque du  
Haut-Canada ;

Aussi, une pétition de la banque du *Haut-Canada*, demandant que l'acte qui impose un droit d'un pour cent sur les billets des banques chartées, soit abrogé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

J. Claesson :

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *Josiah Claesson*, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a souffertes comme entrepreneur pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique* ;

Rév. A. Bal-  
four, de Wa-  
terloo ;

Aussi, une pétition du révérend *Andrew Balfour*, demandant une allocation pour le soutien d'une école de grammaire dans le village de *Waterloo*, dans le comté de *Shefford* ;

St.-Polycarpe,  
et St.-Ignace,  
W. B. Simp-  
son, et autres ;

Aussi, une pétition de *W. B. Simpson*, et autres, des paroisses de *St.-Polycarpe* et *St.-Ignace*, dans le comté de *Vaudreuil*, demandant la modification des actes des municipalités et des écoles ; et

Diocèse de  
Québec,  
Rév. W.  
Bond, et au-  
tres :

Aussi, une pétition du révérend *William Bond*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Hemmingford,  
J. Scriver, et  
autres ;

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *John Scriver*, et autres, de *Hemmingford*, demandant qu'il soit accordé quelques

secours pécuniaires à *Mary Allen*, de *Sherrington*, veuve de *James Allen*, tué à la bataille d'*Odelltown*, en novembre, 1838 ;

Aussi, une pétition du conseil municipal du township de *Grenville*, demandant la construction d'un pont sur la rivière *Rouge*, dans le dit township ; et

Aussi, une pétition des religieuses de l'hôpital-général de *Montréal*, demandant des pouvoirs additionnels, relativement à l'achat et à la vente des propriétés foncières.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté un retour des enfants-trouvés, sous les soins des religieuses de l'hôpital-général de *Montréal*, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, 1844, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, 1846 ; et

Aussi, un retour des aliénés, infirmes et enfants-trouvés dans le district de *Québec*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre Q.)

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de la corporation de *Québec*, demandant que leur acte d'incorporation soit amendé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition du conseil municipal de *St.-Jean-Dorchester*, demandant l'abrogation du statut du *Bas-Canada*, 4<sup>e</sup> George 4, chap. 2 ;

Aussi, la modification du statut du *Canada* de la 8<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 40 ; aussi, l'amendement des actes de judicature.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *John Ford Maddock*, agent de *Jacob L. Vanzandt* et de *Juliet*, son épouse, de la cité d'*Albany*, dans l'état de *New-York*, demandant un acte pour venir en aide à la dite *Juliet Vanzandt*, relativement à ses réclamations comme sœur consanguine de l'honorable *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'*Est*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable

Résolutions,  
indépendance  
du conseil, 2e  
rapport.

L'honorable M. de Boucherville, du comité spécial auquel ont été référées (de novo) les résolutions présentées à cette Chambre le vingt-quatrième jour de mars dernier, relativement à la convenance d'adopter certaines règles ou ordres permanents de la Chambre afin d'assurer son indépendance, ainsi que le rapport du comité spécial sur icelui, a fait rapport que le comité a de nouveau donné une attention particulière à ces résolutions proposées en conséquence d'un aperçu soumis par un des Membres de votre honorable Chambre, faisant voir qu'un grand nombre de bills ont été apportés des Assemblées Législatives, à différentes époques, à l'approche de la clôture des sessions, et surtout à la session commencée le 28 novembre 1844, et terminée le 29 mars, 1845, lorsqu'il a été apporté trente-six bills de l'Assemblée pendant les trois derniers jours. Dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, on a suspendu la 46<sup>me</sup> règle de cette Chambre, qui porte " que nul bill ne sera lu deux fois le même jour," dans le but louable d'avancer l'ouvrage qui, cependant, bien que la session durât depuis quatre mois, avait été différé, et surtout à l'égard des bills dont l'initiative ne pouvait être prise par l'Assemblée, jusqu'à cette époque avancée de la session, lorsque la prorogation était déjà annoncée. Pour remédier, à l'avenir, à de semblables actes, il faut suivre strictement, et sans déviation, les règles que cette Chambre a passées pour se guider dans ses délibérations, règles fondées sur l'expérience parlementaire de la mère-patrie, et dont on ne saurait s'écarter sans s'exposer à passer des lois qui, lors de leur mise en opération, ne produiront aucun résultat avantageux, nécessiteront des amendements dont le livre des statuts sera surchargé, rendront l'interprétation de la loi difficile à ceux qui sont tenus de lui obéir, et peut-être occasionnant aussi la passation de lois contraires à la justice et au bien-être du sujet en général. Votre comité recommande que, dorénavant, l'on observe la plus grande discrétion, lorsqu'il s'agira de suspendre une règle de la Chambre, et que l'on adhère rigoureusement à la 46<sup>me</sup> règle, et à toutes autres règles relatives aux procédés sur les bills, et que tous les bills, qui n'affecteront que les localités mentionnées en ic eux, soient considérés comme bills privés, lesquels, en vertu de la 58<sup>me</sup> règle de cette Chambre, ne peuvent être reçus de l'Assemblée Législative après le quarantième jour de la session.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Rapport accep-  
té.

L'honorable M. Neilson a présenté deux pétitions de la société littéraire et historique de Québec, demandant une allocation pour le soutien de la dite société, et demandant une allocation pour les mettre en état de compléter les copies de certains papiers d'état ayant rapport à l'histoire du Canada.

Société litté-  
raire de Qué-  
bec ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de Juliet Vanzandt, épouse de Jacob L. Vanzandt, en sa qualité de sœur consanguine de Richard Duncan, ci-devant de Williamsburg dans le district d'Est en cette province."

Bill de Juliet  
Vanzandt.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Ordonné, que le dit bill soit imprimé pour l'usage des Membres.

Imprimé.

L'honorable M. Gordon a présenté trois pétitions du conseil de district de Niagara, demandant que le statut qui prescrit les formes des cautionnements des collecteurs soit amendé ; -aussi demandant un acte pour obliger les maisons de tempérance de se pourvoir des accomodation convenables pour la réception des voyageurs, et demandant que le statut de la 59<sup>e</sup> George 3, chap. 7, soit amendé ; et aussi une pétition de Charles Richardson et autres, district de Niagara, demandant que la charte de la compagnie du chemin planchéié de Niagara et Ten-Mile-Creek, soit amendée.

Municipalité  
de Niagara.

Niagara,  
C. Richardson,  
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. W. Morris, a présenté une pétition de George Bailey, demandant le paiement d'un compte pour ouvrage fait dans la prison de Québec, en 1822.

G. Bailey, de  
Québec ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-  
tinuée à lundi prochain, à trois heures de  
l'après midi ; la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

LUNDI,

LUNDI.

Lundi, 6 avril, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>c</sup>Gill,  
Morris, W.  
Joliette,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
M<sup>c</sup>Kay,  
Moore,

Dionne, A.  
Dionne, J.  
Taché,  
Massue,  
deBoucherville,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

PRIERES.

Etats des dettes des ci-devant municipalités, B-C.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des états des dettes et engagements des conseils des ci-devant districts municipaux dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre K.)

Comté de Kent, Société d'agriculture.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Kent*, depuis le 1er jour de janvier, jusqu'au 31e jour de décembre, 1845 ;

District de London, Société d'agriculture.

Aussi, un retour de la société d'agriculture du district de *London*, pour l'année expirée le 31 décembre, 1845.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

Cautionnements publics.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des cautionnements et autres obligations enregistrés dans le bureau du registraire provincial entre le 28 novembre, 1844, et le 21 mars, 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre L.)

Comptes publics, 1845.

L'honorable M. W. Morris, par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, a présenté à la Chambre les comptes publics pour l'année 1845, lesquels ont été mis sur la table, et ils sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre C.)

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition de *B. Doucet*, et autres, de la banlieue des *Trois-Rivières*, demandant une municipalité distincte et séparée de celle de la paroisse des *Trois-Rivières*, dans lesquels ils se trouvent actuellement compris.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Bruneau a présenté une pétition d'*Etienne Dalairé*, et autres, censitaires des fief et seigneurie de *Lauzon*, demandant que certaines réserves portées dans leurs contrats de concession soient annulées ; et

Aussi, une pétition du révérend *J. Paquin*, et autres, du comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant que l'acte pour l'encouragement de l'agriculture du *Canada-Est*, soit amendé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté une pétition de la faculté médicale du collège *M<sup>c</sup>Gill*, à *Montréal*, demandant une allocation ;

Aussi, une pétition de *W. G. Blanchard*, et autres, du comté des *Deux-Montagnes*, demandant que la cour de circuit soit transférée à *St.-André* ;

Aussi, une pétition de la compagnie du chemin de fer du *Great-Western*, demandant des modifications à son acte d'incorporation ;

Aussi, une pétition des Indiens *Mohawks*, de la *Baie-de-Quinté*, demandant qu'aucune partie de leurs terres ne soit appropriée comme réserves du clergé ; et

Aussi, une pétition de *G. Mack*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition d'*Edward M<sup>c</sup>Naughton*, et autres, de l'île de *Montréal*, demandant l'ouverture et la macadamisation d'un chemin qui traverserait l'île de *Montréal* depuis *Ste-Anne*, jusqu'au chemin de la côte *St.-Antoine*, aux environs de la cité de *Montréal* ;

Aussi,

Ste.-Genevieve,  
H. Brunet, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *H. Brunet*, et autres, de la paroisse de *Ste.-Genevieve*, dans le comté de *Montréal*, demandant des modifications à l'acte des écoles élémentaires ;

W. Duncan, du  
Côteau-du-  
Lac.

Aussi, une pétition de *William Duncan*, du *Côteau-du-Lac*, demandant à être autorisé à collecter une certaine somme qui lui est due pour la construction d'un pont sur la rivière *Delisle*, dans le comté de *Vaudreuil* ;

Côte St.-Laurent,  
Hon. G. Roy,  
et autres ;

Aussi, une pétition de l'honorable *Gabriel Roy*, et autres, de la côte *St.-Laurent*, dans la paroisse de *St.-Laurent*, demandant que le grand chemin qui unit les chemins à barrières du *Sault-au-Récollet* et *St.-Laurent*, soit macadamisé ; et

Montréal,  
H. Wilkes, et  
autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Henry Wilkes* et autres, formant l'association ecclésiastique de *Montréal*, demandant que les réserves du clergé soient vendues, conformément aux dispositions du statut impérial.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Wolfe Island,  
D. D. Calvin,  
et autres ;

L'honorable *M. Gordon* a présenté une pétition de *D. D. Calvin*, et autres, du township de *Wolfe-Island*, demandant la modification de l'acte qui règle les traverses ;

Sarnia et  
Plympton,  
T. L. Crooks,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Thomas L. Crooks* et autres, des townships de *Sarnia* et *Plympton*, demandant que l'on ouvre un chemin le long du rivage du lac *Huron*, qui traversera en même temps les dits townships ;

F. F. Carruthers,  
de Toronto ;

Aussi, une pétition de *F. F. Carruthers*, de *Toronto*, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme procureur et solliciteur dans les cours du banc de la reine et de chancellerie du *Haut-Canada* ;

Grantham,  
Rév. A. F. Atkinson,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *A. F. Atkinson*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township de *Grantham* ;

Diocèse de  
Toronto,  
Rév. G. R. Fuller,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *B. Fuller*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la paroisse de *Thornold* ; et

D. K. Secord,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *D. K. Secord*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les townships de *Salfleet*, *Binbrook* et des environs, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant

à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église ;

Aussi, une pétition de *Thomas Saunders*, et autres, du district de *Wellington*, demandant un acte pour transférer aux différentes dénominations religieuses mentionnées dans le statut impérial, la part des terres appelées réserves du clergé, qui appartiendra à chacune d'elles ;

Aussi, deux pétitions du conseil municipal de *Niagara*, demandant que le statut de la 8<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 20, soit amendé de manière à l'autoriser à fermer certaines réserves pour des chemins dans les townships de *Grantham* ; et demandant que la 15<sup>e</sup> section de la 8<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 20, soit abrogée ;

Aussi, une pétition de *H. Burwell*, et autres, de la ville et du district de *London*, demandant l'établissement de sociétés de construction en cette province ; et

Aussi, une pétition de *Thomas Saunders*, et autres, du district de *Wellington*, demandant que l'on ne passe aucun acte qui aurait pour objet de détruire les bases religieuses sur lesquels est fondée l'université de *King's College*, à *Toronto*, ou qui lui enlèverait les privilèges qu'elle possède en vertu de sa charte.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable *M. McKay* a présenté une pétition de *J. A. Gemmill*, et autres, du district de *Bathurst*, demandant qu'il soit tracé un chemin sur le terrain qui se trouve entre le fleuve *St.-Laurent* et la rivière *Ottawa*, et qu'il soit accordé une allocation pour l'ouverture du dit chemin ;

Aussi, une pétition de *John Graham*, du township de *Hull*, demandant une rémunération pour les services qu'il a rendus pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique* ; et

Aussi, une pétition du révérend *David Evans*, et autres, de la congrégation de *Richmond*, appartenant à l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant la modification de la charte de *King's College*, à *Toronto* ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable



Dr. Boudreau ; L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition d'Edouard Boudreau, médecin, demandant à être employé à vacciner les habitants du comté de Saguenay, aux frais de la province ;

Hochelaga, H. Gilbert, et autres ; Aussi, une pétition de Hiram Gilbert, et autres, d'Hochelaga, demandant que la barrière sur le chemin Ste.-Marie soit reculée d'un mile en gagnant le nord ; et

P. Lachapelle et autres ; Aussi, une pétition de Pascal Lachapelle, et autres, de la municipalité d'Hochelaga, dans la paroisse de Montréal, demandant que la dite municipalité soit divisée en cinq municipalités différentes.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Montréal, Société d'agriculture ; L'honorable M. A. Dionne a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de Montréal, pour 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

G. H. Ryland, de Montréal ; L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition de G. H. Ryland, registrateur du comté de Montréal, demandant une indemnité en conséquence de la non-exécution de certains engagements que le gouvernement avait pris avec lui ;

Yonge et Elizabethtown, W. Greer, et autres ; Aussi, une pétition de William Greer, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les townships de Yonge et Elizabethtown, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église ; et

Hamilton et Barton, H. Smith, et autres ; Aussi, une pétition d'Harmannus Smith, et autres, de la ville de Hamilton et du township de Barton, demandant un acte pour transporter à Robert Jarvis Hamilton, la propriété d'un certain chemin de concession dans le dit township de Barton.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Clinton, Société d'agriculture ; L'honorable M. Hamilton a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du township de Clinton, pour 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

L'honorable M. Massue a présenté une pétition du révérend P. M. Mignault, et autres, des paroisses de St.-Joseph de Chambly et de Longueuil, demandant une loi pour régler la construction des voitures d'hiver.

Chambly et Longueuil, P. M. Mignault, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté une pétition du révérend E. Denroche, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la mission de Brockville, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse.

Brockville, Rév. E. Denroche, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de D. Trudel, et autres, du comté de Champlain, demandant qu'il soit construit un nouveau pont sur la rivière Champlain.

Champlain, D. Trudel, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de Charles Hubert Lassiseraye, demandant une rémunération de £200 pour les services qu'il a rendus comme instituteur ;

C. H. Lassiseraye ;

Aussi, une pétition de William Dawson, et autres, du comté de Dorchester, demandant une allocation de £525, pour le mettre en état d'améliorer le grand chemin depuis la Pointe-Lévi jusqu'à Kennebec, dans l'état du Maine ;

Dorchester, W. Dawson, et autres ;

Aussi, une pétition de L. Winter, et autres, du township de Percé, dans le comté de Gaspé ;

Percé, L. Winter, et autres ;

Aussi, une pétition de B. Coffin, et autres, de la Baie-de-Gaspé, demandant, respectivement, un acte pour conserver la preuve légale de certains baptêmes et mariages qui ont eu lieu devant des juges de paix dans le dit district de Gaspé ; et

Gaspé, B. Coffin, et autres ;

Aussi, une pétition de Murdock MacKenzie, de Québec, demandant à être indemnisé, en conséquence de la destruction de sa maison par les autorités, afin d'arrêter le progrès du dernier incendie à Québec.

M. MacKenzie de Québec ;

Ordonné,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Kay* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de *Gloucester*, dans le district de *Dalhousie*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du district de *Talbot* pour l'année 1845.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de l'association de la bibliothèque de *Québec*.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(*Appendice, numéro 9.*)

L'honorable M. *Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d'écoles dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*."

Le bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

*Ordonné*, que le dit bill soit imprimé pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les locataires et fidéi-commissaires nommés par le testament de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un lot de ville y mentionné, au président et bureau de police de *Brockville* pour les fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Hamilton*, *J. Morris* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *William M<sup>c</sup>Murray*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le village de *Ancaster*;

Aussi, une pétition du révérend *T. B. Read*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la paroisse de *Port-Burwell*;

Aussi, une pétition du révérend *William M<sup>c</sup>Murray*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *West-Flamborough*, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *Thomas G. Ridout*, et autres, président et membres de l'institut des artisans de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Mardi, 7 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill*,  
*Morris*, *W.*  
*Joliette*,  
*Hamilton*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,  
*M<sup>c</sup>Kay*,

Les honorables messieurs

*Moore*,  
*Dionne*, *A.*  
*Taché*,  
*Massue*,  
*de Boucherville*,  
*Morris*, *J.*  
*Neilson*,  
*Gordon*.

**PRIERES.**

L'honorable Orateur a présenté un retour de la société d'agriculture du comté de *Chambly*, pour l'année 1845;

Aussi, un retour de la société d'agriculture du district de *Dalhousie* pour l'année 1845; et

Aussi,

Pétitions:—  
*Ancaster*,  
Rév. W.  
*M<sup>c</sup>Murray*, et  
autres;

*Port-Burwell*,  
T. B. Read, et  
autres;

*West-Flamborough*,  
Rév. W.  
*M<sup>c</sup>Murray*, et  
autres;

Société des  
artisans,  
*Toronto*.

Ajournement.

MARDI.

Bill des lignes  
de travers des  
abouts de  
*Gloucester*.

*Talbot*,  
Société d'agri-  
culture.

Bibliothèque  
de *Québec*,  
Rapport.

Bill pour le  
transport des  
lots d'écoles,  
(H.-C.)

Imprimé.

Bill des légai-  
naires de l'hon.  
*C. James*, lu  
2<sup>e</sup> fois.

Référé.

Simcoe.

Aussi, un retour de la société d'agriculture du district de *Simcoe*, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

Pétitions :—

Académie de Berthier, C. Edmond, et autres ;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Charles Edmond*, et autres, directeurs de l'Académie de *Berthier*, demandant une allocation annuelle de £100, en faveur de cette institution ; et

John Morrison et autres ;

Aussi, une pétition de *John Morrison*, et autres, demandant une allocation de £300 pour les mettre en état d'ouvrir un chemin du lac *Maskinongé* au fleuve *St.-Laurent*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

St.-Sylvestre, T. M'Gobrick, et autres ;

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Thomas M'Gobrick*, et autres, de la paroisse de *St.-Sylvestre*, demandant l'abrogation des ordonnances du *Bas-Canada* 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 25, et 4<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 33, quant à ce qui a rapport à l'usage des sleighs, dans certains endroits.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Collège de l'Assomption ;

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition de la corporation du collège de l'*Assomption*, demandant une allocation ; et

Lachine, Pointe-Claire, etc., J. R. Lacourbe, et autres ;

Aussi, une pétition de *Jean-Baptiste Lacombe*, et autres, de *Lachine*, *Pointe-Claire* et *Ste.-Anne*, demandant que les pouvoirs des commissaires des chemins à barrières de *Montréal*, soient augmentés de manière à ce qu'ils aient le contrôle du chemin qui conduit de *Lachine* au village *Ste.-Anne*, en traversant le village de la *Pointe-Claire*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Diocèse de Québec, F. S. Neve, et autres ;

L'honorable M. *M'Gill* a présenté une pétition de *Frederick S. Neve*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rév. W. Dawes, et autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *William Dawes*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Ir-*

*lande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté deux pétitions de l'association des baptistes du district d'*Ottawa*, demandant qu'il soit permis aux diverses dénominations chrétiennes de jouir également des privilèges de l'université de *King's College* ; et

Association baptiste, Ottawa ;

Aussi, demandant que les réserves du clergé soient vendues en conformité aux dispositions du statut impérial.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *William Power* et de *Jean Bruneau*, écuyers, juges de circuit, dans et pour le district de *Québec*, demandant qu'à l'avenir leurs dépenses de voyage leur soient accordées, et aussi, qu'ils soient indemnisés des dépenses qu'ils ont encourues jusqu'ici.

W. Power, et J. C. Bruneau, de Québec ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *N. B. Desmarceau*, et autres, du comté de *Montréal*, demandant qu'il soit fait des changements dans le mode de paiement aux barrières.

Montréal, N. B. Desmarceau, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *David Rintoul*, et autres, du township de *Beverly*, demandant que la dotation de l'université de *King's College*, à *Toronto*, ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, et aussi, que sa charte soit modifiée et amendée.

Beverly, D. Rintoul, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Thomas C. Allis*, et autres, du township de *Shipton*, demandant que la charte de l'université de *King's College*, à *Toronto*, soit amendée ;

Shipton, T. C. Allis, et autres ;

Aussi, une pétition de *William Ritchie*, et autres, du district de *St.-François*, demandant qu'il soit construit un asile pour les aliénés dans le *Bas-Canada* ; et

District de St.-François, W. Ritchie, et autres ;

Aussi,

L. C. Cleeve,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *L. C. Gleeve*, et autres des townships de *Shipton* et *Melbourne*, demandant que le pont qui doit être construit sur la rivière *St.-François*, soit d'une force suffisante pour permettre aux charriots de les traverser.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Diocèse de  
Québec,  
H. Davidson,  
et autres ;

L'honorable *M. Knoulton* a présenté une pétition de *H. Davidson*, et autres ; et

E. G. Sutton,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Edward G. Sutton*, et autres ; et

J. Taylor, et  
autres ;

Une pétition de *J. Taylor*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de *Québec*, demandant, respectivement, qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial ; et

Lachine,  
E. P. Wilgress,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *E. P. Wilgress*, et autres, de *Lachine*, dans le comté de *Montréal*, demandant que l'acte des écoles soit modifié.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Montréal,  
J. M. DesRivières,  
et autres ;

L'honorable *M. Bruneau* a présenté une pétition de *James M<sup>c</sup>Gill DesRivières*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant que les élections municipales dans et pour la dite cité soient faites au scrutin.

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

Bill de Juliet  
Vanzandt, lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'*Est*, en cette province," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé, et lu la troisième fois, demain.

Bill, transport  
des immeu-  
bles, H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. le procureur-général Draper*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour faciliter

" le transport des immeubles," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Cummings*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour abroger l'acte y mentionné qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le district de *Niagara*, aux fins de mettre le dit district en état de payer ses dettes," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, dette du  
district de  
Niagara.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit la seconde fois, demain.

L'honorable *M. Massue* a présenté une pétition de *Luc Michel Cressé*, notaire public, de *Nicolet*, demandant un acte pour l'autoriser à remettre ses archives entre les mains d'un autre notaire, en laissant cette province.

Pétitions :—

L. M. Cressé,  
notaire, Nico-  
let ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition de *Samuel Wood*, et autres, demandant qu'il soit adopté des mesures calculées à promouvoir la science de l'agriculture.

S. Wood, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Mercredi, 8 avril, 1846.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Morris W.*  
*Joliette,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*

*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Taché,*  
*Massue,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

L'honorable *M. Goodhue* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par *John F. Taylor*.

L'Hon. M.  
Goodhue prête  
serment.

*Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du district de *Prince-Edward*, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un tableau des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Gaspé*, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre I.I.I.*)

L'honorable M. A. *Dionne* a présenté une pétition de *J. O. Chevre-fils*, et autres, des comtés de *Yamaska* et *Nicolet*, demandant la construction de ponts sur les rivières *St.-François*, *Yamaska* et *Nicolet*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *Jean-Louis Ployart*, du township de *Durham*, dans le *Bas-Canada*, cultivateur, demandant une indemnité en conséquence des pertes qu'il a souffertes par suite de la négligence du greffier d'une cour de district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *George Ball*, et autres, occupants de maisons et francs-tenanciers du township de *Niagara*, *Grantham*, *Louth*, *Clinton* et *Grimsby*, demandant que la pétition de divers habitants du village de *Jordon*, ne soit pas écoutée ; et que le chemin entre *Queenston* et *Grimsby* ne soit pas détourné de la route déjà tracée pour le faire passer à travers le dit village ;

Aussi, une pétition de *James Kerby*, et autres, du township de *Bertie* dans le district de *Niagara* ;

Aussi, une pétition de *John Graybie*, et autres, du township de *Wainfleet*, dans le district de *Niagara* ;

Aussi, une pétition de *O. Buckner*, et autres, du township de *Crowland*, dans le dit district de *Niagara* ; et

Aussi, une pétition de *John Weaver*, et autres, du township de *Humberstone*, dans le dit district de *Niagara*, demandant respectivement que le village de *Port-Robinson* soit érigé en ville de district du dit district ;

Aussi, une pétition de *Samuel Berdrau*, et autres, du township de *Canboro*, dans le district de *Niagara*, et

Aussi, une pétition de *Thomas O. Parry*, et autres, du township de *Gainsborough*, dans le district de *Niagara* susdit, demandant respectivement que la ville de district soit transférée dans un lieu plus central.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *James K. Andrews*, et autres, du township de *Dumfries*, demandant qu'une nouvelle ligne de communication à travers les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> concessions soit ouverte, et que la réserve pour un chemin soit accordée au dit *James K. Andrews*, en compensation du terrain qui sera approprié pour le nouveau chemin.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *John Anderson*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township de *Bertie* ; et

Aussi, une pétition du révérend *T. G. Elliott*, et autres, membres de la dite église, dans le township de *Colchester*, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *John Hale*, et autres, corroyeurs et commerçants de cuir, demandant que le droit imposé sur le cuir étranger et les manufactures en cuir ne soit pas changé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour autoriser les légataires et fidéicommissaires nommés par le testament de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un certain

Prince-Edward, Société d'agriculture ;

Gaspé, Baptêmes, mariages, etc.

Pétitions, — Yamaska et Nicolet, J. O. Chevre-fils, et autres ;

J. L. Ployart de Durham ;

Niagara, Grantham et lieux voisins, G. Ball, et autres ;

Diocèse de Toronto, J. Kerby, et autres ;

J. Graybie, et autres ;

O. Buckner, et autres ;

J. Weaver, et autres ;

Canboro, S. Berdrau, et autres ;

Gainsborough, T. C. Parry, et autres ;

Dumfries, J. K. Andrews, et autres ;

Diocèse de Toronto, Rév. J. Anderson, et autres ;

Rév. T. G. Elliott, et autres ;

Droits sur les cuirs, J. Hale, et autres ;

Bill des légataires de l'hon. C. Jones.

Bill des législateurs de l'hon. C. Jones ; rapporté.

“ certain lot de ville y mentionné au président et bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées,” a fait rapport qu'il a examiné le dit bill en obéissance à l'ordre de référence, et qu'il a l'honneur de faire rapport de quelques observations et d'un amendement dont il croit devoir recommander l'adoption.

Votre comité a remarqué que l'application pour ce bill à votre honorable Chambre n'a pas été précédée d'un avertissement dans la gazette ; cependant, vu les circonstances, (le bill ayant uniquement pour objet le transport d'un immeuble à une institution publique pour des fins publiques, et le syndic en exercice, ainsi que le fils aîné du testateur se trouvant au nombre des pétitionnaires,) le comité recommande à votre honorable Chambre de ne pas faire attention à ce défaut d'avertissement et de dispenser de toutes les autres formalités requises dans le cas des bills privés.

Le comité recommande que l'amendement suivant soit adopté et forme la seconde clause du bill, et que les autres clauses soient numérotées en conséquence, savoir :—

“ Et qu'il soit statué, que si, à l'avenir, la corporation du président et le bureau de police de la ville de *Brockville* est dissoute, et remplacée par aucune autre corporation de la même nature, le dit lot de ville passera à la nouvelle corporation, et elle le possédera en fidéicommiss pour les fins susdites, hormis que, dans l'acte constituant la dite nouvelle corporation, il y ait une clause qui établisse une disposition expresse à ce sujet.”

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant lu, pour la troisième lecture du bill intitulé : “ Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, en sa qualité de sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'Est en cette province.”

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *J. Morris* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about du township de *Gloucester*, dans le district de *Dalhousie*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Hamilton*, *Knoulton* et *M. Kay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir aux moyens de transporter à des syndics les emplacements d'école dans cette partie de la province appelée le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour abroger l'acte y mentionné qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le district de *Niagara*, aux fins de mettre le dit district en état de payer ses dettes,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *G. H. Ryland*, et autres, registrateurs dans le district de *Montréal*, demandant qu'ils soient plus amplement rémunérés pour les devoirs qu'ils remplissent dans leur charge respective ;

Aussi, une pétition du comité de régie des écoles nationales de *Québec*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition du bureau de police de la ville de *Brockville*, demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Bill des lignes de travers des abouts de *Gloucester*, lu 2e fois ;

Référé.

Bill pour le transport des lots d'écoles B.-C. lu 2e fois.

Bill, dettes du district de *Niagara*, lu 2e fois.

Pétitions :—

*Montréal*, *G. H. Ryland*, et autres ;

*Belleville*, Bureau de Police.

Ajournement.

JEUDI,

Bill de *Juliet Vanzandt*,

Référé.

JEUDI.

## Jeudi, 9 avril, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>c</sup>Gill,  
Morris, W.  
Joliette,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,  
M<sup>c</sup>Kay,  
Dionne, A.

Dionne, J.  
Goodhue,  
Taché,  
Massue,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

## PRIERES.

Retours.  
Banque de la  
Cité ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état général des affaires de la banque de la Cité jusqu'à lundi, le 2 mars, 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre U.)

Institut des  
artisans, Mont-  
réal ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de l'institut des artisans de Montréal.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Appendice, numéro 10.)

Emily,  
Rév. R. Har-  
ding, et autres ;

L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition du révérend Robert Harding, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township d'Emily, dans le district de Colborne, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill des lignes  
de travers sur  
les abouts de  
Gloucester,  
rapporté ;

L'honorable M. M<sup>c</sup>Kay, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de Gloucester, dans le district de Dalhousie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Et que le comité remarque, en outre, que l'introduction de ce bill n'a pas été précédée de l'avis voulu par les règlements de votre honorable Chambre ;—que, cependant, considérant que les pétitionnaires ont tous des intérêts dans les dits abouts de terre du township de Gloucester, ou, plutôt, qu'ils en sont les propriétaires, votre comité est d'opinion que l'on peut, en toute sûreté, se dispenser de l'avis en question.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Rapport  
adopté ;

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Christie, et autres, comme suit :—

L'Assemblée  
requiert M.  
de Léry devant  
un Comité.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 8 avril, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à Charles de Léry, écuyer, l'un des greffiers assistants de leurs honorable Chambre, de venir devant le comité spécial nommé par cette Chambre pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des rôles, records, journaux et autres papiers appartenant aux ci-devants parlements du Haut et du Bas-Canada, et des registres judiciaires, archives, records et papiers appartenant aux diverses cours de justice dans le Bas-Canada, et si les officiers qu'il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver, samedi prochain à dix heures du matin, pour être examiné au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, que M. Christie porte le dit message à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

G. B. FARIBAUT,

Gref. Asst. Ass. Législative.

Et alors, ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

II.



Il a été proposé que *Charles de Léry*, écuyer, un des greffiers assistants de cette Chambre, ait permission de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, ainsi que l'a désiré cette Chambre dans son message de ce jour.

Permission accordée ;

Ordonné, qu'il soit permis à *Charles de Léry* écuyer, de se rendre devant le dit comité.

L'Assemblée en est informée ;

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à *Charles de Léry*, écuyer, un de ses greffiers assistants, de se rendre devant le comité spécial nommé par l'Assemblée Législative pour s'enquérir et faire rapport sur l'état et la condition des rôles, records, journaux et autres papiers appartenant aux ci-devants parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*, et des régîtres judiciaires, archives et papiers appartenant aux diverses cours de justice dans le *Bas-Canada*, et si les officiers à qui il appartient conservent et mettent les dits papiers dans un ordre régulier et systématique, et sur les précautions que l'on a prises pour les mettre en sûreté et les conserver, samedi prochain, à dix heures du matin, pour être examiné au sujet du dit renvoi.

Bill de *Juliet Vanzandt*, rapporté ;

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, en sa qualité de sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'*Est*, en cette province," a fait rapport du dit bill avec quelques amendements.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par greffier.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois, lundi prochain.

Bill pour le transport des lots d'école, H.-C., la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d'école dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le titre soit : "Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d'école dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour abroger l'acte y mentionné, qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le district de *Niagara*, aux fins de mettre le dit district en état de payer ses dettes," a été lu la troisième fois.

Bill, dettes du district de *Niagara*, lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour faciliter le transport des immeubles," a été lu la seconde fois.

Bill, transport des immeubles, H.-C., lu 2e fois,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *W. Morris*, *Hamilton*, *Goodhue* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour autoriser les légataires et fidéi-commissaires nommés par le testament de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un lot de ville y mentionné au président et bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées."

Bill des légataires de l'hon. *C. Jones*. Rapport pris en considération,

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Adopté.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable *M. Knoulton* a présenté une pétition de *G. W. Brooks*, et autres, de la ville et des environs de *Sherbrooke*, demandant que les intentions que la législature a exprimées pendant la dernière session, relativement à un embranchement de chemin entre *Sherbrooke* et les townships de l'*Est*, soient mises à exécution.

Pétitions :— *Sherbrooke*, *G. W. Brooks*, et autres ;

Ordonné,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Beauharnois,  
L. S. Brown,  
et autres ;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de L. S. Brown, et autres, du comté de Beauharnois, demandant que leurs réclamations relativement aux pertes qu'ils ont souffertes pendant la rébellion soient promptement réglées ; et

Municipalité  
de St.-Hyacinthe.

Aussi, une pétition du conseil municipal de Saint-Hyacinthe, demandant l'abrogation de toutes les lois relatives aux voitures d'hiver.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

LUNDI.

**Lundi, 13 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

M<sup>c</sup>Gill,  
Morris, W.  
Joliette,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,  
M<sup>c</sup>Kay.

Les honorables messieurs

Dionne, A.  
Dionne, J.  
Goodhue,  
Taché,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon,

PRIERES.

Pétitions :—

Osnabruck,  
A. U. Rainsford,  
et autres ;

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de A. U. Rainsford, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township d'Osnabruck ; et

Richmond.  
J. Barton, et  
autres ;

Aussi, une pétition de John Barton, et autres, membres de la dite église à Richmond et dans les environs, demandant, respectivement, quel'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Municipalité  
de l'Île-Verte.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du conseil municipal de la paroisse de l'Île-Verte, demandant que le comté de Rimouski soit divisé ; et

Aussi, une pétition du révérend F. X. Delage, curé de l'Islet, et autres, demandant qu'ils soient autorisés à faire le commerce de bois sur les bords de la rivière Saguenay et ses tributaires.

L'Islet.  
Rév. F. X.  
Delage, et au-  
tres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de J. B. Beaudry, et autres, des cité et paroisse de Montréal, demandant qu'il ne soit pas accordé de pouvoirs nouveaux ou plus étendus, aux commissaires du chemin à barrières de Chambly, relativement à la traverse entre Longueuil et Montréal ; et

Montréal,  
J. B. Beaudry,  
et autres ;

Aussi, une pétition du conseil municipal d'Hochelaga, demandant qu'il ne soit pas accordé un droit exclusif de traverse sur le fleuve St.-Laurent, ni de lieu de débarquement pour les fins de la dite traverse, aux commissaires du chemin à barrières entre Longueuil et Chambly.

Municipalité  
d'Hochelaga ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté une pétition de R. W. Harwood, et autres, demandant la construction de ponts sur la rivière Ottawa, à l'endroit des traverses de Ste.-Anne et de Vaudreuil ; et aussi, qu'un chemin à barrières soit établi de Ste.-Anne à la cité de Montréal, en traversant le centre de l'île.

Ponts sur  
l'Ottawa,  
R. W. Har-  
wood et au-  
tres ;

Aussi, une pétition du révérend Job Deacon, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les paroisses de Fredericksburg et d'Adolphustown, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, et qu'il soit nommé un comité pour faire une répartition équitable des deniers destinés aux fins de l'éducation, d'après le chiffre de la population, le montant des cotisations, ou en proportion de la somme prélevée par chaque congrégation ; et

Fredericks-  
burg, et  
Adolphustown  
Rév. Job  
Deacon, et au-  
tres ;

Aussi, une pétition de George Bowie, et autres, contracteurs, maîtres constructeurs, maçons et charpentiers, demandant l'abrogation d'une certaine loi qui les rend responsables pendant l'espace de dix années de la stabilité des bâtisses par eux construites dans le Bas-Canada.

Contracteurs  
et Construc-  
teurs,  
G. Bowie, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du président et des membres de la société de l'école britannique et canadienne de Québec, demandant une allocation en faveur de cette institution.

Ecole brit. et  
canadienne de  
Québec ;

*Ordonné*,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Cobourg et  
Port-Hope,  
D. E. Boulton,  
et autres ;

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *D. E. Boulton*, et autres, demandant à être incorporés en une compagnie à fonds communs, pour les fins de construire un chemin à barrières de *Cobourg* à *Port-Hope* ;

Wolfe Island &  
Toronto,  
H. Gildersleeve,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *H. Gildersleeve*, et autres, demandant à être incorporés pour les fins de construire un chemin de fer de *Wolfe-Island*, près de *Kingston*, à la cité de *Toronto* ; et

Banque de  
Midland ;

Aussi, une pétition du président, des directeurs et compagnie de la banque commerciale du district de *Midland*, demandant que l'acte qui impose un droit sur le papier-monnaie des banques en cette province, soit abrogé, ou que ce droit soit réduit à un taux plus équitable.

*Ordonné*, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Trois Rivières  
E. L. Pacaud,  
et autres ;

L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition de *E. L. Pacaud*, et autres, du district des *Trois-Rivières*, demandant la construction de piliers sur les battures du *Cap-à-la-Roche*, afin d'avoir un pont de glace sur le fleuve *St-Laurent*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Municipalité  
de Bathurst ;

L'honorable M. *W. Morris* a présenté deux pétitions du conseil municipal du district de *Bathurst*, demandant que l'allocation faite pour les écoles pour 1846, leur soit payée, nonobstant qu'il n'ait pas été imposé de taxe sur les habitants du dit district pour cette année, et demandant qu'il soit nommé un professeur dans l'université de *King's College*, capable de donner des cours sur l'agriculture, la chimie, et autres sciences de cette nature ;

Société médi-  
cale de To-  
ronto ;

Aussi, une pétition de la société médicale et chirurgicale de *Toronto*, demandant la réorganisation du collège des médecins et chirurgiens en cet endroit.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition du très révérend *George O'Kill Stuart*, et autres, habitants et propriétaires du lot numéro 24, dans le township de *Kingston*, demandant que le dit lot ne soit pas incorporé à la ville de *Kingston* ;

Kingston.  
Rév. G. O.  
Stuart, et au-  
tres ;

Aussi, une pétition de *Peter Adams*, et autres, du district de *Johnstown*, demandant l'ouverture d'un chemin de *Point-Cardinal*, en traversant le township d'*Edwardsburgh* à *Hick's Corners*, dans le township de *South-Gower* ;

Johnstown,  
P. Adams, et  
autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Robert Blakey*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township d'*Augusta* ;

Diocèse de  
Toronto,  
Rév. R.  
Blakey, et au-  
tres ;

Aussi, une pétition de *W. H. Buttum*, et autres, membres de la dite église, dans la paroisse de *Kemptville*, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église ;

W. H. Buttum,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *G. Crawford*, de la part d'une assemblée publique des habitants de *Brockville*, demandant quelque modification au système de cotisation des propriétés ;

Brockville,  
G. Crawford,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *John Evans*, et autres, membres de l'église des baptistes dans le village de *Paris* ;

Diocèse de  
Toronto,  
J. Evans, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *J. M. Cramp*, de la part de l'union des baptistes du *Canada*, demandant, respectivement, que la dotation de l'université de *King's College* ne soit pas divisée entre les différentes dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée et amendée ; et

J. M. Cramp,  
baptistes du  
Canada.

Aussi, deux pétitions du dit *J. M. Cramp*, de la part de l'union des baptistes du *Canada*, demandant qu'il ne soit passé aucun acte ayant pour objet le partage des terres des réserves du clergé entre les diverses dénominations religieuses, et demandant qu'il ne soit fait aucune appropriation sur les argents de la province pour le soutien d'aucune école ou collège de théologie.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Un

Bill des voitures d'hiver, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé* et à cette partie du district des *Trois-Rivières* qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de *Portneuf*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Pétitions:—  
Habitants de Bytown ;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition des électeurs et habitants de *Bytown*, dans le district de *Dalhousie*, demandant que la dite ville ne soit pas incorporée ; et

Traverse, Québec et Pointe Lévy, F. Roy, et autres ;

Aussi, une pétition de *Féréol Roy*, et autres, de la rive sud du fleuve *St.-Laurent*, demandant que le droit exclusif de la traverse sur la dite rivière ne soit pas accordé à *Horatio N. Patton*, et autres, tel qu'ils l'ont demandé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Retour, Préfet de Leinster ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour supplémentaire au préfet du ci-devant district municipal de *Leinster* ; et

Sherbrooke, Société d'agriculture ;

Aussi, un retour de la société d'agriculture du comté de *Sherbrooke* pour l'année 1845.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre K.*)

A. Wells.

L'honorable M. Knoultton a présenté une pétition de *Alphonzo Wells*, ci-devant commissaire pour déterminer la ligne de division entre les provinces du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, demandant une rémunération pour ses services en cette qualité ; et

Séminaire de Stanstead.

Aussi, une pétition des syndics du séminaire de *Stanstead*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill des lignes de travers sur les abouts de Gloucester, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de *Gloucester*, dans le district de *Dalhousie*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, que le titre soit : "Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de *Gloucester* dans le district de *Dalhousie*." Titre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée. Envoyé à l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, en sa qualité de sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'*Est*, en cette province," a été lu la troisième fois. Bill de Juliet Vanzandt, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, que le titre soit : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, en sa qualité de sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburg*, dans le district d'*Est*, en cette province." Titre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée ; Envoyé à l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un certain lot de ville y mentionné, au président et au bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées," a été lu la troisième fois. Bill des légataires de l'honorable C. Jones, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, que le titre soit : "Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'honorable *Charles Jones*, à transporter un certain lot de ville y mentionné, au président et au bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées." Titre.

Ordonné,

Envoyé à l'Assemblée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MARDI.

**Mardi, 14 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs	Les honorables messieurs
<i>McGill,</i>	<i>Dionne, J.</i>
<i>Morris, W.</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Bruneau,</i>	<i>de Boucherville,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Morris, J.</i>
<i>Knoulton,</i>	<i>Neilson,</i>
<i>McKay,</i>	<i>Gordon.</i>
<i>Dionne, A.</i>	

**PRIERES.**

Son Excellence vient à la Chambre.

Son Excellence le lieutenant-général, le très honorable *Charles Murray*, comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le comté de *Renfrew*, chevalier commandeur du très honorable ordre militaire du bain, administrateur du gouvernement de la province du *Canada*, et commandant des forces dans l'*Amérique Britannique Septentrionale*, étant venu à la Chambre, et étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée " qu'il est du plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue,

L'honorable M. *Morin* a dit :

**QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,**

L'Assemblée Législative, sur la demande de son Orateur sir *Allan Napier MacNab*, chevalier, lui ayant accordé un congé d'absence, pour cause de maladie grave dans sa famille, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à la Chambre de me nommer son Orateur, jusqu'au retour de sir *Allan Napier MacNab*.

Si, dans l'exercice des fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues, il m'arrivait en aucun temps, de tomber en erreur, je supplie que la faute soit imputée à moi seul, et non à l'Assemblée dont je suis le serviteur ; et j'ose espérer que tant que j'aurai l'honneur de

remplir cette charge importante et élevée, il ne surviendra rien qui puisse affecter ou diminuer cette harmonie entre les différentes branches de la législature qui a régné si heureusement, jusqu'à ce jour.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, de vous déclarer qu'il reçoit la communication que vous venez de lui faire, avec une entière confiance dans la sagesse et le jugement de l'Assemblée qui vous a ainsi nommé son Orateur, pendant l'absence de sir *Allan Napier MacNab*.

Réponse.

Alors il a plu à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de se retirer, et la Chambre s'en est allée.

Son Excellence se retire.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de la corporation de la cité de *Toronto*, demandant divers amendements à l'acte qui incorpore la dite ville ; et

Corporation de Toronto ;

Aussi, une pétition de *J. B. Pouliot*, et autres, des comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, demandant que les dits comtés soient érigés en un district judiciaire, dont le chef-lieu sera à la *Rivière-du-Loup*.

Rimouski et Kamouraska, J. B. Pouliot, et autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour substituer aux accords et recouvrements (*finer and recoveries*), des formes de garantie plus simples," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Accords et recouvrements, (*Fines & recoveries*.)

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certains doutes relativement à la juridiction de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*, sur les matières qui se rapportent aux aliénés, idiots, insensés et à leurs biens, et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada*, relativement aux aliénés, idiots et insensés et à leurs biens," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Jurisdiction, Cour de Chancellerie relativement aux aliénés, etc.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Des de la  
Magdeleine,  
L'Assemblée,  
transmet  
une résolution.

Un message de l'Assemblée Législative par  
M. Christie, et autres, comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Jeudi, 9 avril, 1846.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien interposer ses bons offices, auprès du gouvernement de la mère-patrie, en faveur des habitants des îles de la *Magdeleine*, *Acadiens*, d'origine française, pour la plupart descendants des colons de l'*Acadie*, (maintenant la province de la *Nouvelle-Ecosse*,) colonisée par la *France* dans le principe, et dont la religion, le langage, les mœurs et les intérêts s'identifient avec ceux de la grande masse des habitants du *Bas-Canada*, pour empêcher l'annexion de leurs îles au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*.

Résolu, que la dite résolution soit communiquée au Conseil Législatif, par un message, demandant le concours de leurs honneurs à icelle.

Ordonné, que M. Christie porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. B. FARIBAUT,

Greff. Asst. Ass. Lég.

Le dit message a été alors lu par le greffier.

Référ.

Ordonné, que le dit message soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit message, demain.

Pétitions :—

Mégantic,  
J.B. Rousseau,  
et autres ;

L'honorable M. Bruneau a présenté une pétition de *Jean-Baptiste Rousseau*, et autres, de *Forsyth*, et autres townships, dans *Mégantic*, demandant une allocation pour l'amélioration du chemin *Lambton*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Universalistes,  
G. W. Powell,  
et autres ;

L'honorable M. Ferric a présenté une pétition de *George W. Powell*, et autres, ministres et membres de l'association chrétienne des

universalistes, demandant qu'on leur accorde les droits et privilèges dont jouissent les unitaires de *Montréal*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, demandant à participer à toutes les allocations qui seront faites à la faculté médicale du collège *M<sup>c</sup>Gill* par la législature.

Montréal,  
Ecole de médecine ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. James Morris a présenté une pétition de *Peter Perry*, et autres, des townships de *Whitby*, *Pickering*, *Reach*, *Uxbridge*, *Scott*, *Brock*, *Thora*, *Georgina*, et des townships voisins, demandant la construction d'un chemin planchéié depuis *Windsor-Harbour* sur le lac *Ontario*, jusqu'à *Sturgeon-Bay* sur le lac *Huron* ;

Whitby,  
Pickering,  
Reach, etc.,  
Peter Perry,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Chester Draper*, et autres, des townships de *Cartwright*, *Mariposa*, *Eldon*, *Ops* et des townships voisins, demandant que le grand chemin, qui conduit des dits townships à *Scugog-Landing*, soit planchéié ou macadamisé ;

Cartwright,  
Mariposa, etc.,  
C. Draper, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *Luther H. Cronk*, et autres, du township de *Whitby*, demandant que la dotation de *King's College* de *Toronto*, ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée et amendée ;

Whitby,  
L. H. Cronk,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Thomas Moshier*, et autres, du township de *Whitchurch* ; et

Réserves du  
Clergé,  
T. Moshier, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *Luther H. Cronk*, et autres, du dit township de *Whitby*, demandant respectivement que les terres des réserves du clergé ne soient pas partagées entre les différentes dénominations religieuses, mais qu'elles soient vendues et leurs produits appropriés pour les fins de l'éducation en général.

L. H. Cronk,  
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Watts, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte passé pour encourager l'agriculture dans le *Bas-Canada*" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'agriculture, B.-C.

Le dit bill a été lu première fois.

Ordonné,

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Municipalité de Ste.-Rosalie.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de la corporation de la paroisse de *Ste.-Rosalie*, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver dans le *Bas-Canada*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill pour partager certaines terres, B.-C. rapporté.

L'honorable M. *Knoulton* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour faciliter le partage des terres, ténements et héritages dans certains cas, dans le *Bas-Canada*," ainsi que la pétition de sir *James Stuart* et un autre, présentée à cette Chambre le trente-et-unième jour de mars dernier ; et

Aussi, la pétition de *J. Austin*, jeune, et autres, présentée à cette Chambre le deuxième jour d'avril courant, relativement au dit bill, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Le comité recommande que le premier blanc dans la seconde section du dit bill soit rempli avec le mot " deux," et que le second, dans la même clause, soit rempli avec le mot " quinze."

*Ordonné*, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Référé à la Chambre.

*Ordonné*, que le dit bill, ainsi que le rapport et les pétitions, soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill, rapport et pétitions, demain.

Wellington et Niagara, Sociétés d'agriculture.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture des districts de *Wellington* et *Niagara* pour l'année 1845.

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

Pétition d'Eliz. Armour renvoyée à un Comité.

*Ordonné*, que la pétition présentée à cette Chambre le 23<sup>e</sup> jour de mars dernier, de la part d'*Elizabeth Armour*, veuve de *Robert Armour*, écuyer, ci-devant greffier en loi du Conseil Législatif, soit référée au comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour abroger deux ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province, ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et à cette partie du district de *Trois-Rivières*, qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de *Portneuf*," a été lu la seconde fois.

Bill des chemins d'hiver, Québec, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *A. Dionne*, *Taché*, *J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*Ordonné*, que les différentes pétitions présentées à cette Chambre pendant la présente session, au sujet des chemins d'hiver, soient référées au dit comité.

Pétitions sur les chemins d'hiver référés.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

### Mercredi, 15 avril, 1846.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill*,  
*Morris, W.*  
*Hamilton*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,  
*McKay*,  
*Moore*,

*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Goodhue*,  
*Massue*,  
*de Boucherville*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*,  
*Gordon*.

#### PRIERES.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *John C. Hawley*, du township d'*Osgoode*, demandant que le chemin tracé depuis *Bytown* jusqu'au fleuve *St.-Laurent* soit achevé ;

Pétitions :—  
Osgoode,  
J. C. Hawley.

Aussi, une pétition de *J. D. Lanoire*, et autres, des paroisses de *Ste.-Thérèse*, *Ste.-Rose*, *St.-Martin* et *St.-Jérôme*, demandant la translation du bureau d'enregistrement de *Terrebonne* à *Ste.-Thérèse-de-Blainville*.

Ste.-Thérèse,  
Ste.-Rose,  
D. Lanoire, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable



District de  
Wellington,  
G. J. Grange ;

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de *George J. Grange*, comme président d'une assemblée publique des habitants du district de *Wellington*, demandant que la dotation octroyée à l'université de *King's College*, ainsi que les terres des réserves du clergé ne soient pas réparties entre les différentes dénominations religieuses.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chatham,  
R. Mercer, et  
autres ;

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de *Robert Mercer*, et autres, du township de *Chatham*, demandant la construction d'un chemin planchéié entre *Queenstown*, dans le district de *Niagara*, et *Windsor* dans le district d'*Ouest*.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Diocèse de  
Québec,  
Rév. J. Bethune,  
et autres ;

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté une pétition du révérend *John Bethune*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec* ;

H. O'Hara, et  
autres ;

Et aussi une pétition de *H. O'Hara* et autres, membres de la dite église dans le diocèse susdit, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des réserves du clergé égale à celle du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Darlington et  
Clarke,  
F. Cubitt, et  
autres ;

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de *Frederick Cubitt* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* dans les townships de *Darlington* et *Clarke*, demandant qu'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Sandwich,  
S. Gardiner,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Samuel Gardiner* et autres, de *Sandwich* et des environs, demandant le paiement en entier de leur pertes pendant la rébellion, tel qu'il leur a été accordé par les commissaires ;

W. C. Hume,  
d'Orillia ;

Aussi, une pétition de *William Charles Hume*, d'*Orillia*, demandant que le chemin de *Windsor Harbour-Bay* qui joint les lacs *Huron* et *Ontario*, soit achevé ; et

Aussi, une pétition de *Thomas Fisher* et autres, demandant un acte d'incorporation sous les nom et raison de compagnie du chemin de la rue *Dundas*, et de la sixième ligne.

T. Fisher, et  
autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de *John Gibson* et autres, des townships de *Clarke* et *Manvers*, demandant l'ouverture d'un chemin qui passerait à travers des dits townships et aboutirait à quelque port sur le lac *Ontario* ; et

Clarke, et  
Manvers J.  
Gibson, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *M. Townsend*, et autres, directeurs de l'académie de *Clarenceville*, demandant une allocation pour la dite institution.

Académie de  
Clarenceville,  
M. Townsend,  
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de *Joseph Ireland* et autres, du district de *Gore*, demandant que le chemin de *Dundas*, depuis les limites est du district de *Gore* jusqu'à la ville de *Hamilton*, soit amélioré.

Gore,  
J. Ireland, et  
autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition de *J. H. Maitland* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des réserves du clergé égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Diocèse de  
Québec,  
J. Maitland, et  
autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour substituer aux accords et recouvrements (*finés and recoveries*) des fermes de garantie plus simples," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Accords et re-  
couvements,  
(*Finés & reco-  
veries.*) lu 2e  
fois,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Référé.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Ordonné, que l'abrégé du dit bill soit imprimé pour l'usage des Membres.

Imprimé.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général *Cayley* et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron*

Bill,  
Taxes,  
municipalité  
de Huron.

se

“ se propose d'imposer par certains règlements,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Cour de chancellerie, relativement aux aliénés, etc., lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour faire disparaître certains doutes relativement à la juridiction de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada* sur les matières qui se rapportent aux aliénés, idiots, insensés et à leurs biens, et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada* relativement aux aliénés, idiots, insensés et à leurs biens,” a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur le bill, demain.

Résolution, Isles de la Magdeleine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur la résolution envoyée par message, hier, de l'Assemblée Législative au sujet d'une adresse à l'administrateur du gouvernement en faveur des habitants des *Isles-de-la-Magdeleine*.

Rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. *M<sup>c</sup>Gill* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné la dite résolution en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

*Il a été proposé* de résoudre,

Que cette Chambre concoure avec l'Assemblée Législative dans la dite résolution.

La Chambre concourt.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Adresse à Son Excellence.

*Ordonné*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de cette province, conformément à la dite résolution.

*Ordonné*, qu'il soit nommé un comité spécial de trois Membres pour préparer la dite adresse.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *W. Morris* et *Neilson* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte passé pour encourager l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill d'agriculture, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Knoulton*, *Moore*, *de Boucherville* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé :

Bill pour partager certaines terres, B.-C.

“ Acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages dans certains cas, dans le *Bas-Canada*,” et le rapport du comité spécial sur icelui, ainsi que la pétition présentée à cette Chambre le trente-et-unième jour de mars dernier, de sir *James Stuart*, et un autre, et la pétition présentée à cette Chambre le deuxième jour d'avril courant, de *J. Austin*, jeune, et autres, relativement au dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. *W. Morris* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec certains amendements, qu'il présenterait aussitôt que cette Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Amendements rapportés,

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence ayant été mise sur chacun d'iceux, il ont été respectivement adoptés par la Chambre.

Adoptés.

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

JEUDI.

## Jeudi, 16 avril, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Morris, W.*  
*Hamilton,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Moore,*

Les honorables messieurs

*Dionne, A.*  
*Dionne, J.*  
*Goodhuc,*  
*Taché,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

## PRIERES.

Banque du  
H.-C.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque du *Haut-Canada*, jusqu'au 8 avril, 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre U.)

Durham,  
Société d'agri-  
culture.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Durham*, pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

Pétitions :—

Willoughby,  
J. Lemon, et  
autres ;

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *John Lemon*, jeune, et autres, du township de *Willoughby*, dans le district de *Niagara* ; et

Bertie-Ouest,  
D. Elsworth,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *D. Elsworth*, et autres, du township de *Bertie-Ouest*, demandant, respectivement, que le village de *Port-Robinson* soit constitué la ville de district du dit district ;

Stamford,  
A. Thompson,  
et autres ;

Aussi, une pétition d'*Archibald Thompson*, et autres, du township de *Stamford*, dans le district de *Niagara* ; et

Thorold,  
R. Hobson, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *Robert Hobson*, et autres, du township de *Thorold*, dans le dit district de *Niagara*, demandant, respectivement, que la ville du district soit transférée dans un endroit plus central.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Toronto,  
J. M<sup>c</sup>Grath, et  
autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *J. W. M<sup>c</sup>Grath*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Ir-*

*lande*, dans le township de *Toronto*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition du conseil municipal de *St.-Pascal*, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin depuis la seigneurie de *Kamouraska* jusqu'à l'état du *Maine*.

Municipalité  
de *St.-Pascal* ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Jean-Baptiste Lebel*, et autres, de la paroisse de *St.-Ambroise*, demandant que la route appelée "*Route-de-la-Misère*," soit placée sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de *Québec*, seulement pour qu'elle soit macadamisée.

*St.-Ambroise*,  
*J. B. Lebel*,  
et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition du révérend *J. Pyke*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Diocèse de  
*Québec*,  
Rév. *J. Pyke*,  
et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *C. Jackson*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la mission de *Hatley*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Rév. *C. Jackson*,  
et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Morris* a présenté une pétition de *W. Simpson*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les townships de *Tay* et *Tiny*, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, et que les fonds destinés aux écoles soient partagés entre les différentes dénominations religieuses ; aussi, qu'on

*Tay* et *Tiny*,  
*W. Simpson*,  
et autres ;

qu'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église; et

District d'Est,  
J. Laing, et  
autres;

Aussi, une pétition de *John Laing*, et autres, du district d'Est, demandant que le chemin depuis le township de *Matilda*, jusqu'à la rivière *Nation*, soit améliorée.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Commerçants  
de bois,  
W. Rogerson,  
et autres;

L'honorable M. *M'Kay* a présenté une pétition de *William Rogerson*, et autres, commerçants de bois; et

B. Clarke, et  
autres;

Aussi, une pétition de *Benjamin Clarke*, et autres, commerçants de bois établis sur les bords du fleuve *St.-Laurent*, demandant que le salaire du surintendant des inspecteurs de bois soit augmenté.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Collège de  
Chambly,  
Rév. P. M.  
Mignault.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition du révérend *Pierre M. Mignault*, fondateur et supérieur du collège de *Chambly*, demandant une allocation additionnelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

J. Sharples, de  
Québec.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *John Sharples*, de la cité de *Québec*, surintendant des inspecteurs de bois, demandant une augmentation de salaire, accompagnée d'une pétition des marchands de *Québec* au soutien d'icelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Malahide,  
G. T. Bony.

L'honorable M. *Goodhue* a présenté une pétition de *G. T. Bony*, comme président d'une assemblée publique des habitants de *Malahide*, demandant une allocation pour achever le havre de *Port-Burwell*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bureau d'en-  
registrement,  
B.-C.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, a présenté à la Chambre un rapport sur l'état des bureaux d'enregistrement dans les districts de *Montréal*, *Trois-Rivières* et *St.-François*; aussi, un retour sur le même sujet pour les districts de *Québec* et *Gaspé*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—

(Papiers parlementaires, lettre B.)

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Joseph Smith*, et autres, du township de *Compton*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la ligne provinciale à *Hereford*, jusqu'au township de *Compton*.

Compton,  
J. Smith, et  
autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition du révérend *L. Malo*, et autres, de la paroisse des *Trois-Pistoles*, dans le comté de *Rimouski*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la rivière des *Trois-Pistoles*, jusqu'au lac *Témiscouata* et pour la construction de quais sur la rive sud du *St.-Laurent*, en bas de *Québec*.

Trois-Pistoles,  
Rév. L. Malo,  
et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial, nommé pour préparer un projet d'adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement en faveur des habitants des *Isles-de-la-Magdeleine* a fait rapport d'une adresse comme suit:—

Isles de la  
Magdeleine,  
Adresse rap-  
portée.

A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, Chevalier-commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, administrateur du gouvernement de la province du Canada, et commandant des forces de Sa Majesté, dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et

du Canada, réunis en parlement provincial, prions humblement votre Excellence de vouloir bien interposer vos bons offices auprès du gouvernement de Sa Majesté, en faveur des habitants des *Isles-de-la-Magdeleine*, acadiens, d'origine française, pour la plupart, descendants des colons de l'*Acadie* (maintenant la province de la *Nouvelle-Ecosse*), colonisée par la France dans le principe, et dont la religion, le langage, les mœurs et les intérêts s'identifient avec ceux de la grande masse des habitants du *Bas-Canada*, pour empêcher l'annexion de leurs îles au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*.

Laquelle adresse étant lue deux fois par le greffier, la Chambre y a acquiescé.

Adresse  
adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné,

*Ordonné*, que l'Orateur de cette Chambre signe la dite adresse grossoyée au nom de cette Chambre.

Communiquée  
à l'Assemblée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans la résolution qui lui a été communiquée le quatorzième jour d'avril courant, et qu'il a adopté une adresse pour être présentée à Son Excellence l'administrateur du gouvernement à ce sujet, à laquelle le Conseil Législatif demande la concurrence à l'Assemblée, et aussi qu'elle soit signée en son nom.

Pétitions :—  
Montréal,  
J. Ferrier, et  
autres ;

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *James Ferrier*, et autres, membres du conseil municipal de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour faire disparaître les doutes sur la légalité de certains procédés du dit conseil.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill pour partager certaines  
terres, B.-C.,  
la 3e fois,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter le partage des terres, ténements et héritages dans certains cas, dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le titre du bill soit : " Acte pour faciliter le partage des terres, ténements et héritages dans certains cas, dans le *Bas-Canada*."

Envoyé à  
l'Assemblée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Taxes, municipalité de  
*Huron*,

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements."

Motion pour remettre la  
2e lecture.

Il a été proposé que le dit ordre soit déchargé, et que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Objection étant faite,

Après de long débats,

Négative,

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et il a été résolu dans la négative.

Il a été alors proposé que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite.

Après des débats.

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et il a été résolu dans l'affirmative. Lu 2e fois.

Alors, le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres. Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Morris*, *A. Dionne*, *Goodhue*, *Taché* et *J. Morris*, qui s'ajourneront et s'assembleront à loisir.

L'ordre du jour étant lu, pour que la Chambre se forme en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certains doutes relativement à la juridiction de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada* sur les matières qui se rapportent aux aliénés, idiots, insensés et à leurs biens, et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada* relativement aux aliénés, idiots, et insensés et à leurs biens," il a été Bill,  
Cour de chancellerie relativement aux aliénés, etc.

*Ordonné*, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre, demain. Référé à la  
Chambre en  
Comité.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *J. C. Rival* et autres, des paroisses de *St.-Croix* et *Lotbinière*, et des paroisses voisines, demandant qu'il soit construit un quai aux frais de la province à l'endroit appelé *Pointe-Platon*. Pétitions :—  
Ste.-Croix, et  
Lotbinière,  
J. C. Rival, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *Jean Viller* et autres, de la paroisse de *St.-Louis-de-Lotbinière*, demandant que la dite paroisse soit le chef-lieu du comté de *Lotbinière*, et J. Viller, et  
autres ;

Aussi, une pétition de M. *Noël Toussignant* du comté de *Lotbinière*, demandant qu'il lui soit fait justice de ce qu'il a été mis de côté, lors de l'organisation de la milice. M. Noël Toussignant, de  
Lotbinière.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de l'institut des artisans de *Toronto*, demandant une allocation. Toronto,  
Institut des  
artisans.

*Ordonné*,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Message de Son Excellence. Congé accordé à l'Hon. G. Pemberton.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu comme suit :—

CATHCART.

L'Administrateur du Gouvernement informe l'honorable Conseil Législatif, qu'il avait été permis à l'honorable *George Pemberton*, par le ci-devant Gouverneur-Général, en octobre dernier, de s'absenter de la province pour l'espace d'une année, sans perdre son siège dans le Conseil Législatif.

Hôtel du Gouvernement,

Montréal, 16 avril, 1846.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VENDREDI.

**Vendredi, 17 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Hamilton,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay.*  
*Dionne, A.*

Les honorables messieurs

*Dionne, J.*  
*Goodhue,*  
*Irving,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon,*

PRIERES.

District d'Est, Société d'agriculture.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de la société d'agriculture du district de l'Est, pour l'année 1845.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

Ex-municipalité de Chaudière ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour supplémentaire du préfet du ci-devant district municipal de *Chaudière*.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre K.*)

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition des syndics du lycée de *Durham*, demandant une allocation ; et

Pétitions :—  
Lycée de Durham ;

Aussi, une pétition de *Ebenezer Wilson* du district de *Bathurst*, demandant un acte pour empêcher qu'aucune personne en cette province ne soit poursuivie, disqualifiée légalement, ou punie en conséquence de ses croyances religieuses.

E. Wilson, de Bathurst.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *C. Henwood*, secrétaire du bureau médical de *Toronto*, demandant qu'on transmette à ce bureau une copie de tout bill tendant à affecter ses intérêts avant qu'il devienne loi.

Bureau médical de Toronto, C. Henwood.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Irving* a présenté six pétitions du Conseil Municipal du district de *Simcoe*, demandant que l'acte des écoles soit modifié de manière à ce que les conseils municipaux aient le pouvoir de percevoir et d'imposer des taxes dans les divers arrondissements des écoles ;

Municipalité de Simcoe.

Aussi, demandant le pouvoir de prélever une taxe d'un denier par acre sur toutes les terres qui ne sont pas incluses dans les livres de cotisations du dit district ;

Aussi, demandant que l'acte de la première *Victoria*, chap. 14, soit modifié de manière à ce que les cotiseurs aient le pouvoir de prélever les taxes imposés sur les terres en culture, dont les propriétaires ne résident pas sur les lieux ;

Aussi, demandant qu'il soit revêtu de l'autorité nécessaire pour imposer une taxe sur chaque lot de terre en la ville de *Barrie* ;

Aussi, demandant qu'on lui accorde le pouvoir d'imposer et de percevoir des taxes sur les terres incultes dont les propriétaires sont absents ; et

Aussi, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré dans la ville de *Barrie*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *George S. Tiffany*, et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer de *Montréal* à *Kingston*.

G. S. Tiffany, et autres ;

*Ordonné*,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Rév. G. Garratt,  
et autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du révérend *Richard Garratt*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les townships de *Uxbridge* et *Brock* ;

Markham et  
Vaughan,  
J. Armstrong,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *John Armstrong*, et autres, membres de la dite église, dans les townships de *Markam* et *Vaughan*, demandant respectivement que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Réserves du  
Clergé,  
Rév. R. R.  
Burrage, et  
autres ;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *R. R. Burrage*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Québec* ;

Rév. A. Bal-  
four, et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Andrew Balfour*, et autres, membres de la dite église, dans le dit diocèse, demandant respectivement qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées les réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Dorchester,  
J. B. Couillard,  
et autres ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *J. B. Couillard*, et autres, du comté de *Dorchester*, demandant que le dit comté soit partagé en deux comtés pour les fins de l'enregistrement.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill,  
Cour de chan-  
cellerie relati-  
vement aux  
aliénés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir ; et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certains doutes relativement à la juridiction de la cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, sur les matières qui se rapportent aux aliénés, idiots, insensés et à leur biens, et pour amender et étendre les lois en force dans le *Haut-Canada*, relativement aux aliénés, idiots et insensés, et à leurs biens."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Hamilton* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, la séance prochaine.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix de *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition d'*Andrew Pellet*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *Elmsly*, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, et qu'il soit nommé un comité pour faire une répartition équitable des argents prélevés pour l'éducation, d'après le chiffre de la population, le montant des cotisations, ou en proportion de la somme prélevée par chaque congrégation ;

Aussi, une pétition du révérend *Thomas Creen*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la ville de *Niagara* ;

Aussi, une pétition du très révérend *George O'Kill Stuart*, et autres, membres de la dite église, en la paroisse de *St.-George*, à *Kingston* ; et

Aussi, une pétition de *William Nelles*, et autres, membres de la dite église, dans le township de *Grimby*, demandant respectivement que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'Orateur



Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi ; la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Lundi, 20 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Morris W.  
Crooks,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,  
M<sup>r</sup> Kay,  
Roy,  
Moore,

Les honorables messieurs

Dionne, A.  
Dionne, T.  
Goodhue,  
Irving,  
Taché,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

**PRIERES.**

Société d'agriculture de Clinton.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de Clinton.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

Banque de Midland.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque commerciale du district de Midland, jusqu'au 25 mars, 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre U.)

Pétitions :—

Notaires de Montréal, N. B. Doucet, et un autre ;

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de N. B. Doucet, et autres, de la part des notaires publics du district de Montréal, demandant que le bill pour régler les formalités des actes notariés, ne devienne pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Municipalité de St.-Denis ;

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de la municipalité de St.-Denis, demandant qu'une somme d'argent soit appliquée à l'achèvement du chemin depuis le fleuve St.-Laurent, entre la Rivière-Ouelle et Kamouraska, jusqu'à la rivière St.-Jean, dans l'état du Maine.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de M. Townsend, et autres, commissaires d'écoles de Clarenceville, demandant que l'acte des écoles soit amendé.

Clarenceville, M. Townsend, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Irving a présenté une pétition de David Coultts, et autres, du township de Chinguacousy, demandant que les terres appelées réserves du clergé soient vendues, et que leurs produits soient employés aux fins de l'éducation ; et

Chinguacousy, D. Coultts, et autres ;

Aussi, une pétition des syndics du Toronto-Hospital-Endowment, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un nouvel hôpital, et aussi, qu'ils soient incorporés pour l'accomplissement des fins de la dite institution.

Toronto hospital endowment.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Hosea Shaw, et autres, du township de Brock, demandant l'ouverture d'un chemin entre Windsor-Bay, sur le lac Ontario à Sturgeon-Bay, passant par les gorges du lac Simcoe.

Brock, H. Shaw, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. M<sup>r</sup> Kay a présenté une pétition de W. Y. Sullivan, du township de Gloucester, demandant à être payé de ses services comme instituteur en 1841.

W. Y. Sullivan, de Gloucester.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de l'honorable et très révérend lord évêque de Toronto, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, et la nomination d'un comité pour faire une répartition équitable des deniers destinés aux fins de l'éducation, d'après le chiffre de la population, le montant des cotisations, ou de la somme prélevée par chaque congrégation.

L'Evêque de Toronto, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition d'Andrew Billing, et autres, du township de Sutton, demandant que les réserves du clergé soient vendues conformément aux dispositions de l'acte impérial.

Sutton, A. Billing, et autres ;

Ordonné,

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Shefford,  
Granby, etc.,  
J. Ferres,  
et autres ;

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de James M. Ferres, et autres des townships de Shefford, Granby, Farnham, Brome et Dunham, dans le district de Shefford, demandant le rétablissement de l'ancienne division territoriale de Missisquoi, pour les fins de la judicature, tel que cette division avait été faite en vertu de l'ordonnance établissant des municipalités dans le Bas-Canada, et que Ailsonville soit désigné pour être le siège de la cour.

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Lue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier, en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

Bill,  
Cour de chancellerie, relativement aux aliénés, etc., lu 2e fois,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire disparaître certains doutes, relativement à la juridiction de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada, sur les matières qui se rapportent aux aliénés, idiots, insensés et à leurs biens, et pour amender et étendre les lois en force dans le Haut-Canada, relativement aux aliénés, idiots et insensés et à leurs biens," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Accords et recouvrements (Fines & recoveries.)  
En Comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour substituer aux accords et recouvrements (*finés and recoveries*), des formes de garantie plus simples."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. Bruneau a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Bouthillier, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la communauté des filles de la charité de la paroisse de Saint-Hyacinthe, dans le district de Montréal, pour le soin des infirmes et des malades et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Filles de la Charité, St.-Hyacinthe.

Le bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix, de Gaspé, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Frais de jurés, sessions de la paix, Gaspé, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition des officiers et membres de la société de l'école britannique et canadienne de Québec, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Société de l'école britannique et canadienne du district de Québec;" et

Pétitions:—  
Ecole brit. et canadienne, Québec ;

Aussi, une pétition de la chambre de commerce de la cité de Toronto, demandant que l'acte imposant un droit de trois chelins par quart sur le blé américain importé en cette province, soit abrogé.

Ch. de commerce, Toronto ;

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement

## Mardi, 21 avril, 1846.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>c</sup>Gill,  
Morris, W.  
Crooks,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,  
M<sup>c</sup>Kay,

Moore,  
Dionne, A.  
Dionne, J.  
Irving,  
Massue,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

PRIERES.

## PRIERES.

Bonaventure,  
Société d'agri-  
culture ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de la société d'agriculture du comté de *Bonaventure*, pour 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

Pétitions:—

Municipalité  
de *St.-Roch-  
les-Aulnets*.

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition du Conseil Municipal de la paroisse de *St.-Roch-les-Aulnets* demandant une allocation pour achever un quai et un chemin, et

*St.-Nicolas*,  
O. Grégoire, et  
autres ;

Aussi, une pétition d'Olivier Grégoire, et autres, de la paroisse de *St.-Nicolas*, demandant que la seigneurie de *Lauzon* soit érigée en un comté pour les fins de l'enregistrement.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Deux-Monta-  
gnes,  
W. Morrin, et  
autres ;

L'honorable M. McGill a présenté une pétition de *William Morrin* et autres, de la paroisse de *St.-Augustin*, dans le comté des *Deux-Montagnes*, demandant que la législation sanctionne l'arpentage qui a été fait sous la direction du bureau des travaux du chemin entre *St.-Eustache* et *Grenville*, et

Jas. Dobie, et  
autres ;

Aussi une pétition de *James Dobie* et autres, de la dite paroisse de *St.-Augustin*, demandant l'intervention de la législature au sujet du renvoi du maître de l'école anglaise par ordre des commissaires élus en vertu du nouvel acte des écoles du *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Whitchurch,  
J. Bogart, et  
autres ;

L'honorable M. Irving a présenté une pétition de *John Bogart* et autres, du township de *Whitchurch*, demandant que la dotation faite à *King's College*, de *Toronto*, ne soit pas partagée entre les différentes dénominations chrétiennes, mais que la charte du dit collège soit changée et modifiée ; et

Markham,  
J. M. Sanders,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Joseph M. Sanders*, et autres, du township de *Markham*, demandant que les réserves du clergé soient vendues et que les produits en soient appliqués aux fins de l'éducation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Trafalgar,  
A. Proudfoot,  
et autres ;

L'honorable M. James Morris a présenté une pétition de *A. Proudfoot* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *Trafalgar*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de trans-

férez à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des réserves du clergé égale à celle du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Irving a présenté une pétition de *John O. Hatt* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la ville de *Hamilton*, demandant qu'il ne soit passé aucun bill tendant à changer le caractère religieux de l'université de *King's College*, ou à lui enlever les droits qu'elle possède en vertu de sa charte ; et

*Hamilton*,  
J. O. Hatt, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *John O. Hatt* et autres, membres de la dite église dans la susdite ville de *Hamilton*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Dito, dito.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de *Richard Austin*, et autres, du comté de *Ottawa*, demandant une allocation pour l'amélioration des chemins le long de la rivière *Gatineau*.

*Ottawa*,  
R. Austin, et  
autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de *Frederick Mark* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande dans la ville de *Amherstburgh*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Amherstburgh*,  
F. Mark, et  
autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. William Morris a informé la Chambre qu'il avait deux messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de cette province, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et ils ont été alors lus séparément comme suit :—

CATHCART.

## CATHCART.

Ligne provinciale, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

L'administrateur du gouvernement a reçu ces jours derniers du lieutenant-gouverneur 3 avril, 1846. du *Nouveau-Brunswick* une dépêche relative à la ligne de division entre la dite province et le *Canada*, qu'il s'empresse de communiquer à l'honorable Conseil Législatif pour son information.

Quoique cette question ait été soumise à la décision du gouvernement impérial, sur ce qu'il a été impossible de terminer la négociation d'une manière satisfaisante entre les deux provinces, et que le sujet soit encore sous la considération de l'autorité à la quelle il a été référé, afin que la difficulté soit finalement réglée, l'administrateur du gouvernement croit néanmoins que le Conseil Législatif a droit d'être mis au fait des procédés adoptés par l'exécutif pour la protection des droits territoriaux et des intérêts du *Canada*; tous ces points se trouveront expliqués dans les autres documents que l'administrateur du gouvernement transmet en même temps au Conseil Législatif pour son information.

Hôtel du Gouvernement,  
Avril, 1846.

(Appendice, No. 11.)

## CATHCART.

Chemin de fer entre Québec et Halifax.

L'administrateur du gouvernement transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie d'une dépêche du secrétaire d'état de Sa Majesté au sujet de la construction d'un chemin de fer entre *Québec* et *Halifax*; aussi copies de certaines dépêches des lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, communiquant des résolutions adoptées par les Assemblées Législatives de ces provinces relativement à ce sujet important.

Hôtel du Gouvernement,  
Avril, 1846.

(Appendice, No. 12.)

Adresse de remerciements.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence l'administrateur du Gouvernement de cette province, lui offrant les remerciements de cette Chambre pour les messages qu'elle vient de recevoir.

Ordonné, que les Membres du conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement avec la dite adresse.

Ordonné, que les dits messages et documents soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Impression des messages.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Julien Chouinard*, et autres, de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit interdit aux colporteurs de débiter leurs marchandises dans les limites de la cité.

Pétitions :—  
Québec,  
Julien Chouinard, et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour substituer aux accords et recouvrements (*finés and recoveries*), des formes des garantie plus simples," a été lu la troisième fois.

Bill,  
Accords et recouvrements, (*Finés & recoveries*), lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix de *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister," a été lu la troisième fois.

Bill,  
Frais des jurés, session de la paix, *Gaspé*, lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la communauté des filles de la charité de la paroisse de *Saint-Hyacinthe*, dans le district de *Mont-réal*, pour le soin des infirmes et des malades et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Filles de la Charité, St.-Hyacinthe, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté à la Chambre un bill intitulé; " Acte pour transférer à *Queen's College*, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de l'université de *Kingston*."

Bill,  
Transférant à *Queen's College* les droits de l'université de *Kingston*.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MERCREDI.

**Mercredi, 22 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Crooks,*  
*Hamilton,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*Roy,*

Les honorables messieurs

*Moore,*  
*Dionne, A.*  
*Goodhue,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

Préfet de l'ex-municipalité de Bonaventure. L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour supplémentaire du préfet du ci-devant conseil municipal du comté de *Bonaventure*.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre K.*)

Pétitions :—

J. B. Laliberté, de Lotbinière; L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de *Jean-Baptiste Laliberté*, de la paroisse de *Lotbinière*, demandant qu'il lui soit fait justice de ce qu'il a été mis de côté comme officier de milice; et

St.-Jean-Deschaillons, C. Déry, et autres;

Aussi, une pétition de *Charles Déry*, et autres, de la paroisse de *St.-Jean-Deschaillons*, demandant que le bureau d'enregistrement du comté de *Lotbinière* reste dans l'endroit où il est maintenant fixé, et qu'il soit tenu une cour de circuit dans la paroisse de *St.-Louis-de-Lotbinière*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Sherbrooke-Forest, W. Chalmers, et autres;

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition de *William Chalmers*, et autres, de *Sherbrooke-Forest*, dans le district de *Niagara*, demandant que la ville de district soit transférée au village de *Port-Robinson*;

Dunn, J. Blott, et autres;

Aussi, une pétition de *James Blott*, et autres, du township de *Dunn*, dans le dit district de *Niagara*, demandant que la ville de district soit transférée dans un autre endroit;

Aussi, une pétition du conseil de district de *Niagara*, demandant qu'il soit adopté un système plus équitable de cotisations; Municipalité de Niagara;

Aussi, une pétition du président, des directeurs et de la compagnie de la banque de *Gore*, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit de un pour cent sur le papier-monnaie des banques chartées; Banque de Gore;

Aussi, une pétition de *Robert Hay Bruce*, et autres, propriétaires établis le long de *Grand-River*, dans le comté de *Haldimand*, demandant que les bords de certains ruisseaux qui traversent le chemin entre *Cayuga* et *Dunnville*, soit exhausés; et Grand-River, R. Hay Bruce, et autres;

Aussi, une pétition du révérend *W. Leeming*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la paroisse de *Chippawa*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église. Chippawa, Rév. W. Leeming, et autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. *Morris* a présenté une pétition de *Isaac Beecher*, de *Brockville*, demandant un acte pour lui accorder un brevet d'invention; J. Beecher, de Brockville.

Aussi, une pétition de *Philip Austin*, président de la société d'agriculture du district de *Talbot*, demandant qu'il soit établi un professorat de chimie dans l'université de *King's College*; et aussi, demandant à favoriser l'établissement de fermes-modèles. Talbot, Société d'agriculture.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Robert Julyan*, assistant-maître du havre de *Québec*, demandant que le bill relatif à la maison de la trinité de *Québec* ne devienne pas loi sous sa forme actuelle. Trinité de Québec, R. Julyan;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition du révérend *Robert Knight*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial; Diocèse de Québec, Rév. R. Knight, et autres;

Aussi,

St.-Benoit,  
W. Parks, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *William Parks*, et autres, de la paroisse de *St.-Benoit*, dans le comté des *Deux-Montagnes*, demandant l'amélioration d'un chemin dans le dit comté, tracé sous la direction du bureau des travaux publics.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Tyendinaga,  
E. Hollingsworth, et autres ;

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition d'*Edward Hollingsworth*, et autres, membres de l'église-unic d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township de *Tyendinaga*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église, soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill.  
Transport des  
immeubles.  
Rapporté.

L'honorable M. *W. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour faciliter le transport des immeubles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill des chré-  
tiens de la  
bible.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Williams*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour étendre le bénéfice d'un certain acte du parlement du *Haut-Canada* y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée *chrétiens de la bible*, et aussi pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée *chrétiens*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Iles de la  
Magdeleine ;

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie*, et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Lundi, 20 avril, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif pour informer leurs honneurs que cette Chambre a acquiescé à l'adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, au sujet des *Iles-de-la-Magdeleine*.

Ordonné, que M. *Christie* porte le dit message au Conseil Législatif. Iles de la Magdeleine ;

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. de l'Assem.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, de la part de cette Chambre, par les Membres du conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

Ordonné, que les Membres du conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse commune des deux Chambres au sujet des *Iles-de-la-Magdeleine*, et que Son Excellence avait fixé demain, à une heure de l'après-midi, pour la recevoir. Son Excellence la recevra demain.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que Son Excellence l'administrateur du gouvernement a fixé demain, à une heure, pour la réception de l'adresse des deux Chambres au sujet des *Iles-de-la-Magdeleine*, et que le Conseil Législatif a ordonné que les Membres de cette Chambre qui sont Membres du conseil exécutif, se rendent auprès de Son Excellence, au temps fixé de la part de cette Chambre. L'Assemblée en est informée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chalmers*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et étendre un acte du parlement du *Haut-Canada*, troisième *Victoria*, chapitre trente-trois, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de président, directeurs et compagnie du havre de *Bronté*," auquel elle demande la concurrence de l'Assemblée. Bill du havre de Bronté.

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, avec l'adresse de cette Chambre, en date d'hier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement.

Adresse pour contingents, £3,000.

*Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, l'administrateur du gouvernement, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'émaner son warrant en faveur de *Charles de Léry*, écuyer, le greffier agissant de cette Chambre, pour la somme de trois mille louis, pour le mettre en état de rencontrer les demandes existantes contre le Conseil Législatif, pour laquelle il rendra compte ci-après.

*Ordonné*, que les Membres du conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

Bill, filles de la charité, St.-Hyacinthe, lu le fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la communauté des filles de la charité de la paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le district de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill, Transférant des droits, etc. à Queen's College, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transférer à *Queen's College*, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de l'université de *Kingston*," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Hamilton* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 23 avril, 1846.

JEUDI.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M-Gill*,  
*Morris, W.*  
*Crooks*,  
*Fergusson*,  
*Hamilton*,  
*Bruneau*,  
*Ferric*,  
*Knoulton*,

Les honorables messieurs

*Moore*,  
*Dionne, A.*  
*Goodhue*,  
*Irving*,  
*Massue*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*,  
*Gordon*.

PRIERES.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *Thomas Helliwell* et autres, distillateurs du district de *Home*, demandant que l'acte qui impose un droit sur les liqueurs fermentées ne devienne pas loi sous sa forme actuelle; et

Pétitions:—  
Home district,  
T. Helliwell,  
et autres;

Aussi, une pétition de *Daniel MacNab* et autres, de la ville de *Hamilton*, demandant que la dotation de l'université de *King's College*, à *Toronto*, ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, mais que sa charte soit amendée et modifiée.

Hamilton,  
D. MacNab, et  
autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. A. *Dionne* a présenté une pétition de *Michel Honoré Saint-Jorre*, de la paroisse de la *Rivière-Ouelle*, demandant qu'il soit payé de son compte pour avoir fait partie du recensement de la dite paroisse.

M. H. Saint-Jorre,  
Rivière-Ouelle;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *W. Tremain* et autres, marchands de bois sur la rivière *Moira* et ses tributaires, demandant un acte pour obliger les propriétaires et possesseurs d'écluses de moulin sur la dite rivière de construire des glacis à leurs écluses d'une certaine forme et dimension; et

Rivière Moira,  
W. Tremain,  
et autres;

Aussi, une pétition de *J. Browitt* et autres, des townships de *Derham*, *Oxford*, nord et ouest, *Nissouri* et *Zorra*, demandant l'ouverture d'un chemin à travers les dits townships jusqu'à *Port-Burwell*, et aussi, que le township de *Bayham* soit annexé au district de *Brock*.

Derham,  
Oxford,  
Nissouri, etc.,  
J. Browitt, et  
autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable



J. L. Biscoe  
de Henryville.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de James L. Biscoe, instituteur, de la paroisse de St.-George-de-Henryville, demandant une allocation en cette qualité.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Diocèse de  
Québec,  
Rév. N. Gué-  
roul, et autres ;

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition du révérend N. Guéroul, et autres, membres de l'église-unic d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de Québec, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill,  
Transférant  
des droits, etc.,  
à Queen's  
College,  
rapporté,

L'honorable M. Hamilton du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour transférer à Queen's College à Kingston, certains biens, droits et obligations de l'université de Kingston," a fait rapport qu'il avait, en obéissance à l'ordre de référence, examiné le dit bill, et en recommandait l'adoption à cette honorable Chambre avec les amendements suivants :—

Préambule, ligne 20.—Après le mot " divers " insérez " contrats, marchés " et retranchez le mot " contrats " à la fin de la même ligne.

Préambule, ligne 21.—Retranchez les mots " marchés, terres et dépendances."

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Amendements  
adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre  
s'ajournera à  
mardi.

Il a été proposé que, lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée à mardi prochain le vingt-huit du courant.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter le transport des immeubles " a été lu la troisième fois.

Bill,  
Transport des  
immeubles, lu  
3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Price et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse de Toronto dénommée chrétiens unitaires," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Unitaires de  
Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stuart et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de Gloucester, dans le district de Dalhousie," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Lignes de tra-  
vers sur les  
abouts de  
Gloucester,  
rapporté de  
l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour étendre le bénéfice d'un certain acte du parlement du Haut-Canada y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelé ' chrétiens de la bible,' et aussi pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée ' chrétiens,' " a été lu la seconde fois.

Bill des chré-  
tiens de la  
Bible, lu 2e  
fois,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Fergusson, Hamilton et Moore, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour renouveler et étendre les dispositions d'un acte du parlement du Haut-Canada, de la troisième Victoria, chapitre trente-trois, intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de président, directeurs et compagnie du havre de Bronté," a été lu la seconde fois.

Bill du havre  
de Bronté, lu  
2e fois,

Ordonné,

Référ.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Fergusson et Ferric, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de Juliet Vanzandt, L'Assemblée demande les témoignages.

Un message de l'Assemblée Législative par M. G. Macdonell et autres, comme suit:—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 22 avril, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de vouloir bien communiquer à cette Chambre une copie des minutes des témoignages pris devant leur honorable Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour légaliser les réclamations de Juliet Vanzandt, épouse de Jacob L. Vanzandt en sa qualité de sœur consanguine de Richard Duncan ci-devant de Williamsburg, dans le district de l'Est, en cette province."

Ordonné, que M. Macdonell, de Dundas porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. de l'Asscm.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Ingersoll et Oxford, G. Chambers, et autres ;

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de George Chambers jeune, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans Ingersoll et Oxford nord et ouest, demandant qu'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église : et

Brock, E. Nellis, et autres ;

Aussi, une pétition de Elijah Nellis et autres, du district de Brock, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré de Ingersolville à Woodstock, et qu'il soit préparé des bâtisses convenables pour la tenue du bureau d'enregistrement avant sa translation dans cet endroit.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Pilots, Québec, P. Baillargeon, et autres ;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de P. Baillargeon et autres, pilotes pour et en bas de Québec, demandant des amen-

dements (en ce qui concerne leur branche) au bill d'incorporation de la maison de la trinité de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-Ajournement tinuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 24 avril, 1846.

VENTREMI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>c</sup>Gill,  
Morris, W.  
Crooks,  
Fergusson,  
Hamilton,  
Ferric,  
Knoulton,  
Roy,

Moore,  
Dionne, A.  
Goodhue,  
Irving,  
Massuc,  
Neilson,  
Gordon.

PRIERES.

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté deux pé- Pétitions :— titions de Mathew Lang, et autres, du township Dunham. M. Lang, et autres ; de Dunham, demandant que les réserves du clergé soient vendues ; et

Aussi, demandant que les chartes de l'université de King's College, Toronto, et celle du collège M<sup>c</sup>Gill, Montréal, soient modifiées de manière à accorder à toutes les différentes dénominations chrétiennes, une part égale dans l'administration des affaires de ces institutions.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Goodhue a présenté une pé- Dawn, Zone, etc., Rév. J. Gunne, et autres ; tition du révérend J. Gunne, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les townships de Dawn, Zone, Camden, Mosa, Ekfred, Metcalfé et Sombra ;

Aussi, une pétition de Hamilton M. Carroll, Warwick, H. M. Carroll, et autres ; et autres ; et township de Warwick ; et

Aussi, une pétition du révérend Richard Delaware et Carrodec. Rév. R. Flood, et autres ; Flood, et autres, membres de la dite église dans les townships de Delaware et Carradoc, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné,

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Toronto,  
Chambre de  
commerce ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de la Chambre de commerce de *Toronto*, demandant la réduction du port des lettres en cette province.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Toronto,  
Lord évêque,  
et autres ;

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de l'honorable et très-révérend lord évêque de *Toronto*, et autres, de la cité de *Toronto*, demandant une allocation pour construire une maison d'industrie dans la dite ville.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Carlton Place,  
J. Rosamond,  
et autres ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *James Rosamond*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le village de *Carlton-Place*, et dans les environs, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec,  
Paterson,  
Young, et au-  
tres ;

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Paterson*, *Young*, et autres, de *Québec*, demandant qu'il ne soit fait aucune attention à cette partie de la pétition de la chambre de commerce de *Québec*, suggérant l'augmentation du droit déjà imposé sur certains articles importés en cette province.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Québec,  
William Price ;

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *William Price*, de *Québec*, demandant que l'on ne fasse aucune attention à la pétition de certains individus qui ont demandé un acte pour leur accorder le droit exclusif de piloter les vaisseaux sur la rivière *Saguenay*.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence. Luc.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Joseph Hovington* et *Ephraïm Tremblay*, de *Tadousac*, navigateurs, demandant qu'il ne soit accordé à aucun individu en particulier le privilège exclusif de piloter les vaisseaux sur la rivière *Saguenay*. Tadousac, J. Hovington, et E. Tremblay ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *Joseph Leeming*, et autres, des townships d'*Oxford*, *South-Gower* et *Mountain*, demandant que les réserves du clergé soient vendues conformément aux dispositions du statut impérial. Oxford, South-Gower, etc., J. Leeming, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *Charles Allan*, et autres, du township *Shefford*, demandant que les chartes de l'université de *King's College*, *Toronto*, et celle du collège *McGill*, *Montréal*, soient modifiées de manière à accorder à toutes les différentes dénominations chrétiennes, une part égale dans l'administration des affaires de ces institutions ; Shefford, C. Allan, et autres ;

Aussi, une pétition de *Orin Dorman*, et autres, du township de *Potton*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis *Sutton-Line* jusqu'au lac *Magog* ; Potton, Orin Dorman, et autres ;

Aussi, une pétition de *Chester Hovey*, et autres, établis sur des réserves du clergé dans le township de *Halley*, demandant que les arrérages et intérêts des deniers d'acquisition des dites terres leur soient remis ; et Hatley, C. Hovey, et autres ;

Aussi, une pétition de *A. A. Adams*, et autres, du township de *Barnston*, demandant que le chemin entre *Montréal* et la ligne provinciale qui traverse les townships de *Granby*, *Shefford*, *Stukely*, *Bolton* et *Halley*, soit réparé. Barnston, A. A. Adams, et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté deux pétitions du révérend *Edward Denroche*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, Elizabethtown, Rév. E. Denroche, et autres ;

d'Irlande, dans le township d'Elizabethtown, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église ; et

Aussi, demandant qu'il ne soit passé aucun bill ayant pour objet de changer le caractère religieux et d'empiéter sur les droits que possède, en vertu de sa charte, l'université de King's College.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie de l'assurance maritime du *St.-Laurent* sur les eaux intérieures pour 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(Papiers parlementaires, lettre U.)

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour renouveler et étendre les dispositions d'un acte du parlement du *Haut-Canada*, de la troisième *Victoria*, chapitre trente-trois, intitulé: 'Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de président, directeurs et compagnie du havre de *Bronté*,'" a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

Le bill intitulé: "Acte pour transférer à *Queen's College*, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de l'université de *Kingston*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le titre soit: "Acte pour transférer à *Queen's College*, à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de l'université de *Kingston*."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse à *Toronto*, dénommée "chrétiens unitaires," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *Irving*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit:—

CATHICART.

Le gouverneur général informe l'honorable Conseil Législatif en réponse à son adresse du 22 du courant, qu'il a émané son warrant en faveur de *Charles de Léry*, écuyer, greffier agissant de cette honorable Chambre, pour la somme de trois mille louis courant, pour le mettre en état de rencontrer les présentes demandes contre le Conseil Législatif.

Hôtel du gouvernement,  
*Montréal*, avril, 1846.

L'honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, de la part de cette Chambre, avec l'adresse des deux Chambres du parlement à Son Excellence, relativement à l'annexion des *Iles-de-la-Magdeleine* au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*, et que Son Excellence avait bien voulu faire la réponse gracieuse suivante.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative.

J'acquiesce entièrement aux sentiments exprimés dans votre adresse commune contre l'annexion des *Iles-de-la-Magdeleine* au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*, et j'éprouverai beaucoup de plaisir d'en recommander le sujet au secrétaire d'état, pour la considération favorable du gouvernement de Sa Majesté.

L'Orateur

Bill, Unitaires de Toronto, lu 2e fois,

Référé.

Warrant en faveur de C. DeLery, écr.

Iles de la Magdeleine.

Réponse de Son Excellence.

Assurance maritime du St.-Laurent.

Bill du havre de Bronté rapporté.

Bill, Transférant des droits, etc. à Queen's College, lu 3e fois,

Passé.

A.ournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi, conformément à l'ordre de la Chambre, d'hier.

MARDI.

**Mardi, 28 avril, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*

Les honorables messieurs

*Knoulton,*  
*Roy,*  
*Moore,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

PRIERES.

Banque de  
Gore.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque de *Gore* jusqu'au 13 avril, 1846.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre U.*)

Pétitions :—

Midland,  
T. Morton, et  
autres ;

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de *Thomas Morton* et autres, distillateurs du district de *Midland*, demandant qu'ils soient entendus par procureur contre le bill pour imposer une taxe sur les liqueurs manufacturées en cette province.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Port Sarnia,  
G. Durand ;

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *George Durand*, de *Port-Sarnia*, demandant que le bill qui accorde à *R. E. Vidal* l'allocation faite pour un chemin ne devienne pas loi, cette session ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Société d'agri-  
culture,  
Montréal.

Et aussi, une pétition de l'honorable *A. N. Morin*, vice-président de la société d'agriculture du comté de *Montréal*, demandant que l'époque fixée par l'acte pour faire certains paiements à même les fonds de la société, soit prolongée.

Terrebonne,  
J. Masson, et  
autres ;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Joseph Masson* et autres, du village de *Terrebonne*, demandant que le bureau d'enregistrement du comté ne soit pas transféré de l'endroit où il est actuellement au village de *Ste.-Thérèse-de-Blainville* ;

Aussi, une pétition de *J. J. Williams*, et autres, du township de *Farnham*, dans le comté de *Shefford* ;

Farnham,  
J. J. Williams,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *Benjamin H. Shepherd*, et autres, du township de *Brome*, demandant respectivement que les terres appelées réserves du clergé soient vendues ;

Brome,  
B.H. Shepherd,  
et autres ;

Aussi, une pétition de *J. J. Williams*, et autres, du township de *Farnham*, dans le comté de *Shefford* ;

Farnham,  
J. J. Williams,  
et autres ;

Et aussi, une pétition de *James Millar* et autres, du township de *Brome*, demandant que les chartes des universités de *King's College, Toronto*, et du Collège *McGill, Montréal*, soient modifiées de manière à ce que toutes les dénominations chrétiennes aient une part égale dans l'administration des affaires de cette institution.

Brome,  
J. Millar, et  
autres ;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *H. B. Willson*, et autres, de la ville de *Hamilton*, demandant que l'acte des écoles soit abrogé, et qu'il soit nommé un comité pour faire un partage équitable des deniers appropriés aux fins de l'éducation, soit d'après le chiffre de la population, le montant des cotisations, ou en proportion de la somme prélevée par chaque congrégation ;

Hamilton,  
H. B. Willson,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *William M'Murray* et autres, du village de *Ancaster*, demandant qu'il ne soit passé aucun bill ayant pour objet de changer le caractère religieux de l'université de *King's College*, et de détruire les droits dont elle jouit en vertu de sa charte ;

Ancaster,  
Rév. W.  
M'Murray, et  
autres ;

Aussi, une pétition du révérend *G. M. Armstrong*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* dans le township de *Louth* ;

Louth.  
Rév. G. M.  
Armstrong, et  
autres ;

Aussi, une pétition de *George S. Colter*, et autres, membres de la dite église-unie dans la mission de *Newmarket*, demandant, respectivement, que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église ; et

Newmarket,  
G. S. Colter,  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *William M'Murray*, et autres, membres de la dite église-unie dans le village de *Ancaster*, demandant que l'acte des écoles soit abrogé, et qu'il

Ancaster,  
Rév. W.  
M'Murray, et  
autres ;

soit

soit nommé un comité pour faire un partage équitable des deniers appropriés aux fins de l'éducation, soit d'après le chiffre de la population, le montant des cotisations, ou en proportion de la somme prélevée par chaque congrégation.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition de *Thomas Augustus Haines*, jeune, de la part de la congrégation des baptistes qui se tient dans la ville de *London* ;

Et aussi, une pétition de *Dugald Sinclair*, de la part d'une congrégation semblable à *Lobo*, demandant respectivement que les réserves du clergé ne soient pas partagées entre les différentes dénominations religieuses, mais qu'elles soient vendues d'après les dispositions de l'acte impérial ;

Et aussi, deux pétitions de *Charles Matthews*, et autres, du township de *Pickering*, demandant que la dotation de l'université de *King's College de Toronto* ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, mais que sa charte soit amendée et modifiée ; et demandant que les terres appelées réserves du clergé soient vendues, et leurs produits appropriés aux fins de l'éducation.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition d'*Hyppolite Dubord* et autres, constructeurs de navires et charpentiers de *Québec*, demandant que l'on favorise les intérêts des constructeurs de navires au moyen d'un droit de transit, ou autrement, qui leur procurera les avantages dont jouissent, dans le *Nouveau-Brunswick*, les personnes qui suivent la même branche de commerce.

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Charles N. Montizambert* et autres, registrateurs du district de *Québec*, demandant que leurs honoraires soient augmentés.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *John Wilson*, de la ville de *London*, se plaignant de la conduite de *Henry Allen*, écuyer, juge de la cour de district de *London*, et demandant l'adoption des mesures que requiert la nature de la plainte.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, a présenté à la Chambre la copie d'une dépêche en réponse au mémoire présenté par la chambre de commerce de *Montréal*, relativement au droit imposé sur le blé, lorsqu'il est importé en cette province.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :—

(Appendice, No. 13.)

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Archibald Campbell* et autres, de la cité de *Québec*, demandant l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la dite cité.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *A. Duransaux*, et autres, de *St.-Michel, Lachine*, demandant qu'il soit inséré une clause dans tout bill qui incorpore une compagnie de chemin de fer, pour empêcher la profanation du dimanche.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Taschereau*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour contraindre, les témoins à comparaître devant les magistrats dans le "*Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Taschereau*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi en ce qui concerne le crime de faux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

J. Wilson, de London.

Blé importé, Dépêche y relative.

Pétitions :— Québec, A. Campbell, et autres ;

St.-Michel, Lachine, Rév. A. Duransaux, et autres ;

Bill, Contrainte des témoins, B.-C.

Bill, Crime de faux.

*Ordonné*,

Baptistes de London, T. A. Haines, Junior.

Lobo, D. Sinclair.

Pickering, C. Matthews, et autres ;

Québec, H. Dubord, et autres ;

Lue.

Registrateurs, C. N. Montizambert, et autres ;

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill,  
Société de  
construction,  
H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour encourager l'établissement des sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province du *Canada* ci-devant le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Bill,  
Anth. Leslie.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Leslie* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour indemniser *Anthony Leslie*, inspecteur des licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le comté de *Lanark*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Chemin de  
Trafalgar, etc.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chalmers*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar, Esquesing* et *Erie*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Bill de Richard  
E. Vidal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Woods*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-cause, le propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant dans le township de *Sarnia*, dans le district de *l'Ouest*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Taché*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour protéger certaines espèces de gibier dans le comté de *l'Islet*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Gibier, l'Islet.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général pour lui offrir les félicitations de cette Chambre sur ce qu'il a été nommé par notre très gracieuse Souveraine le représentant de Sa Majesté dans l'*Amérique Septentrionale*.

Gouv.-Gén.  
Adresse de fé-  
licitation.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'il soit nommé un comité spécial de trois Membres chargé de préparer la dite adresse et d'en faire rapport.

Comité chargé  
de la préparer.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Massuc* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. *Gordon*, du comité spécial qui venait d'être nommé, a fait rapport d'un projet d'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, comme suit :—

Adresse rap-  
portée,

A Son Excellence le très honorable CHARLES MURRAY, COMTE CATHCART, C. C. B., gouverneur-général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les très dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, offrons à Votre Excellence nos humbles et sincères félicitations sur votre nomination, par notre très gracieuse Souveraine, comme le représentant de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique Septentrionale*, et nous renouvelons en même temps l'assurance de notre attachement sincère au gouvernement et à la personne de Sa Majesté.

Laquelle



Adoptée.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, la Chambre y a acquiescé à l'unanimité.

*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par toute la Chambre.

*Ordonné*, que les Membres de cette Chambre qui sont Membres de l'honorable conseil exécutif, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la Chambre avec la dite adresse.

Bill,  
John Macara.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *McDonald*, de *Kingston* et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour venir en aide à *John Macara*, de la cité de *Toronto*, écuyer, et autres, solliciteurs, procureurs et avocats pratiquants dans les cours de shérifs en *Ecosse*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill d'éduca-  
tion, H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill,  
Autorisant les  
presbytériens à  
tenir registres.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Colville*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'*Amérique du Nord*, à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Bill de l'hon.  
C. Jones, té-  
moignages re-

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Jessup*, et autres, comme suit:—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

quis par l'As-  
semblée.

Lundi, 27 avril, 1846.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif pour prier leurs honneurs de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages ou preuves sur lesquels est fondé le bill grossoyé reçu de leurs honneurs, intitulé : " Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'honorable *Charles Jones* à transporter un lot de ville y mentionné au président et au bureau de police de *Brockville*, pour les fins y mentionnées."

*Ordonné*, que M. *Jessup* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial." Bill du pénitencier.

Et aussi, un bill intitulé : " Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé : ' Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force pour établir ou régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*,' " auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill, Cours de district, H.-C.

Les dits bills ont été lus séparément la première fois.

*Ordonné*, que les dits bills soient lus la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte relatif aux *Iles de la Magdeleine*, dans le golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avan- Bill, Iles de la Magdeleine, Saguenay et Madawaska.

Bill.  
Les de la  
Magdeleine  
Saguenay, et  
Madawaska.

“ tages à certaines localités dans le comté de  
“ *Saguenay*, et aux parties des comtés de  
“ *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le  
“ nom de territoire de *Madawaska*,” auquel  
elle demande la concurrence de cette  
Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, jeudi prochain.

Bill du havre  
de Bronté, lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill  
intitulé : “ Acte pour renouveler et étendre  
“ les dispositions d'un acte du parlement du  
“ *Haut-Canada*, de la troisième *Victoria*, cha-  
“ pitre trente-trois, intitulé : ‘ Acte pour  
“ ‘ incorporer certaines personnes sous les  
“ ‘ nom et raison de président, directeurs et  
“ ‘ compagnie du havre de *Bronté*,’ ” a été lu  
la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie  
se rende à l'Assemblée Législative, et informe  
cette Chambre que le Conseil Législatif a  
passé ce bill sans amendement.

Bill de J. W.  
Dempsey.

Un message de l'Assemblée Législative par  
*M. Gowan*, et autres, avec un bill intitulé :  
“ Acte pour autoriser les cours du banc de la  
“ reine et de chancellerie, dans le *Haut-*  
“ *Canada*, à leur discrétion, à admettre *John*  
“ *W. Dempsey* à pratiquer comme avocat et  
“ solliciteur en icelles,” auquel elle demande  
la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, demain.

Bill,  
Réserves du  
gouvernement  
pour chemins.

Un message de l'Assemblée Législative par  
*M. George Sherwood* et autres, avec un bill  
intitulé : “ Acte pour empêcher d'ouvrir les  
“ terrains donnés par le gouvernement pour  
“ les chemins sans un ordre du conseil muni-  
“ pal du district dans lequel les dits terrains  
“ sont situés,” auquel elle demande la concu-  
rence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajourne-  
nuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi. ment.

Mercredi, 29 avril, 1846.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill*,  
*Morris, W.*  
*Joliette*,  
*Crooks*,  
*Fergusson*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,

*Knoulton*,  
*Roy*,  
*Moore*,  
*Irving*,  
*Massue*,  
*Neilson*,  
*Gordon*.

PRIERES.

L'honorable *M. William Morris* a fait rap- Son Excellen-  
port qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, ce recevra l'a-  
auprès de Son Excellence le gouverneur-géné- dresse de féli-  
ral, pour savoir quand il plairait à Son Excel- citation ce  
lence de recevoir cette Chambre avec son jour.  
adresse de félicitation à l'occasion de la nom-  
mination de Son Excellence comme le repré-  
sentant de Sa Majesté dans l'*Amérique Britan-*  
*nique Septentrionale* ; et qu'il avait plu à Son  
Excellence de dire qu'il la recevrait cet après-  
midi, à trois heures et un quart.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est  
remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Elle est pré-  
Chambre avait présenté ce jour à Son Excel- sentée.  
lence le gouverneur-général sa dite adresse  
de félicitation, à laquelle il avait plu à Son  
Excellence de faire la réponse suivante :

Honorables messieurs du Conseil Législatif,

Permettez-moi de vous offrir mes plus Répon-  
sincères remerciements pour vos félicitations  
bienveillantes sur ma nomination comme re-  
présentant de notre gracieuse Reine dans les  
possessions de Sa Majesté, de l'*Amérique Sep-*  
*trionale*.

En m'acquittant des devoirs importants qui  
m'ont été confiés, je ferai tout en mon pouvoir  
pour favoriser les intérêts de la province et la  
prospérité de toutes les classes du peuple du  
*Canada*.

Je

Je repose la plus entière confiance dans votre attachement sincère à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, qui s'intéresse si vivement au bonheur et à la prospérité de tous ses sujets dans les diverses parties de son vaste empire.

Pétitions :—

Dumfries, Waterloo, etc. J. Hamilton, et autres ;

L'honorable M. Fergusson a présenté une pétition de James Hamilton, et autres, des townships de Dumfries, Waterloo, Wilmot, Blenheim, et des townships voisins, demandant que le chemin de Dundas et Waterloo soit achevé, et qu'une somme additionnelle soit employée à l'amélioration du chemin le plus court depuis Galt jusqu'à la limite est du district de Huron.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Burford et Norwich, J. Heywood et autres ;

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de Joseph Heywood, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les townships de Burford et Norwich, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Mountain, H. McCargar, et autres ;

L'honorable M. Ferris a présenté une pétition de Hugh McCargar, et autres, de Mountain, dans le comté de Dundas, demandant que les réserves du clergé soient vendues, conformément aux dispositions du statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Farnham, J. L. Herrick, et autres ;

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition de John L. Herrick, et autres, du township de Farnham, dans le comté de Shefford, demandant que les réserves du clergé soient vendues.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Montréal, G. L. Perry, et autres ;

L'honorable M. Massue a présenté une pétition de G. L. Perry, et autres, de l'île de Montréal, demandant que le chemin entre celui qui conduit de la cité de Montréal au pont La-chapelle et au Sault-au-Récollet, soit macadamisé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rouville, Société d'agriculture ;

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de Rouville.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Papiers parlementaires, lettre J.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour contraindre les témoins à comparaître devant les magistrats dans le "Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Bill, Contrainte des témoins, B.-C. la 2e fois,

Il a été proposé, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Motion pour 3e lecture, né gative,

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement de retrancher tous les mots après "soit" dans la motion principale, et d'insérer "référé à un comité "spécial de trois Membres."

Objection étant aussi faite à la dite motion d'amendement,

La question a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, (telle qu'amendée,) il a été résolu dans l'affirmative.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Bruncau, Moore et Massue, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Wentworth, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer une "compagnie pour prolonger le grand chemin "de fer occidental de Hamilton à Toronto," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Chemin de fer de Hamilton à Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stewart, de Bytown, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour augmenter le salaire "du surintendant des inspecteurs et mesu- "reurs de bois," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Surintendant des inspecteurs de bois.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un

Un message de l'Assemblée Législative par M. Roblin, et autres, avec un bill intitulé :  
 "Acte pour amender l'acte y mentionné relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des écoles, dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi en ce qui concerne le crime de faux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Joliette, Bruncau et Ferric, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour indemniser Anthony Leslie, inspecteur des licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection pour le comté de Lanark," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour transporter à Richard E. Vidal, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant, dans le township de Sarnia, dans le district de l'Ouest," étant lu ;

Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et il a été résolu dans l'affirmative.

Alors le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Fergusson, Knoulton et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que toutes les pétitions présentées pendant la présente session, soit en faveur ou contre le dit bill, soient référées au même comité spécial.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à John Macara, de la cité de Toronto, écuyer, et autres, solliciteurs, procureurs et avocats pratiquants dans les cours de shérifs en Ecosse," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Bruncau et Irving, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le bill, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. W. Morris, Joliette, Crooks, Fergusson, Massue, Neilson et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé : 'Acte pour consolider et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force pour établir et régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill, vendredi prochain.

Bill de J. W. Dempsey, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à leur discrétion, à admettre *John W. Dempsey*, à pratiquer comme avocat et "solliciteur en icelles," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Neilson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Taxes, Municipalité de Huron.

*Ordonné*, que les honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *Gordon* soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements."

Montréal, T. Seed, et autres.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Thomas Seed*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit sur le blé importé en cette province, des *Etats-Unis d'Amérique*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 30 avril, 1846.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*M. Gill*,  
*Morris, W.*  
*Joliette*,  
*Crooks*,  
*Fergusson*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,

Les honorables messieurs

*Knoulton*,  
*Moore*,  
*Irving*,  
*Massue*,  
*Walker*,  
*Neilson*,  
*Gordon*.

PRIERES.

Pétitions:—  
London,  
L. Lawrason,  
et autres;

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *L. Lawrason* et autres, du district de *London*, demandant le renvoi de *Henry*

*Allan*, écuyer, de ses fonctions comme juge de la cour de district de *London*, juge de la cour de division, et président des sessions de quartier.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du très révérend lord évêque de *Montréal*, demandant qu'il soit introduit une clause, dans tous les bills qui autorisent la construction de chemins de fer, pour défendre le transport des voyageurs et des marchandises le dimanche;

Chemins de f. r.  
Evêque de  
Montréal;

Aussi, une pétition du révérend *E. F. Simpson*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial;

Diocèse de  
Québec,  
Rév. E. F.  
Simpson, et  
autres;

Et aussi, une pétition d'*Archibald Campbell*, et autres, des haute et basse villes de la cité de *Québec*, demandant que la représentation soit réglée d'après les cotisations dans la dite cité.

Québec,  
A. Campbell,  
et autres;

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *R. Whitwell*, et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres appelées réserves du clergé, égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Diocèse de  
Québec,  
Rév. R. Whit-  
well, et autres;

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition du maire et des conseillers de la municipalité de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Rimouski*, demandant que le dit comté soit partagé en deux comtés pour toutes fins quelconques, sauf celle de la représentation en parlement.

Municipalité,  
Riv. du-Loup.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Gordon*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin

Bill de Richard  
E. Vidal,  
rapporté.

“ à travers certains lots de terre qui lui  
“ appartiennent dans le township de *Sarnia*,  
“ dans le district de l’*Ouest*,” a fait rapport  
qu’il avait examiné le dit bill en entier, et  
l’avait chargé d’en faire le rapport sans  
amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième  
fois, demain.

Bill de J. W.  
Dempsey, rap-  
porté.

L’honorable M. *Neilson*, du comité spécial  
auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte  
“ pour autoriser les cours du banc de la reine  
“ et de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à  
“ leur discrétion, à admettre *John W. Dempsey*  
“ à pratiquer comme avocat et solliciteur en  
“ icelles respectivement,” a fait rapport que  
le comité avait examiné le dit bill en entier, et  
l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre  
sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième  
fois, demain.

Bill obligeant  
les Régistra-  
teurs d’avoir  
des voûtes.

L’honorable M. *Bruneau* a présenté à la  
Chambre un bill intitulé : “ Acte pour pour-  
“ voir à la conservation des livres, records et  
“ papiers, et au prompt enregistrement des  
“ contrats et sommaires dans les bureaux  
“ d’enregistrement du *Bas-Canada*.”

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, mercredi, le sixième jour de mai prochain.

*Ordonné*, que le dit bill soit imprimé dans  
les deux langues, pour l’usage des Membres.

Bill,  
Anthony  
*Leslie*, lu 3e  
fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti-  
tulé : “ Acte pour indemniser *Anthony Leslie*,  
“ inspecteur des licences, pour avoir, par  
“ ignorance de la loi, voté à la dernière elec-  
“ tion pour le comté de *Lanark*,” a été lu la  
troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l’affirmative.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie  
se rende à l’Assemblée Législative et informe  
cette Chambre que le Conseil Législatif a  
passé ce bill sans amendement.

King’s College.  
Motion pour  
certaines cor-  
respondances.

Il a été proposé que toutes copies des docu-  
ments et correspondances qui peuvent avoir  
été échangés entre Son Excellence le gouver-  
neur-général, en sa qualité de chancelier de  
*King’s College*, ou autrement, et le conseil de

cette institution, depuis l’union des provinces,  
au sujet de la création de charges ou emplois  
dans la dite université ou conseil, ou des ré-  
glements y relatifs, avec les cédules de leurs  
salaires ou allocations, ainsi que les noms des  
personnes recommandées à ces charges, soient  
communiquées à cette Chambre.

*Ordonné*, que la considération de la dite  
motion soit remise à lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par  
M. *Leslie*, et autres, avec un bill intitulé :  
“ Acte pour incorporer les dames religieuses  
“ de Notre Dame de charité du bon pasteur de  
“ *Montréal*, qui se vouent au soin et à la con-  
“ version des filles repenties,” auquel elle  
demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Dames du bon  
pasteur.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, demain.

Un message de l’Assemblée Législative par  
l’honorable M. *Robinson* et autres, avec un bill  
intitulé : “ Acte pour pouvoir à la translation  
“ du bureau d’enregistrement d’aucun comté  
“ dans le *Haut-Canada*, lorsque cette transla-  
“ tion sera avantageuse au public,” auquel  
elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Translation,  
Bureaux d’en-  
registrement,  
H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, Que le dit bill soit lu la seconde  
fois, lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par  
l’honorable M. *Robinson* et autres, avec un bill  
intitulé : “ Acte pour changer le mode de coti-  
“ sation dans les villes de *Niagara* et de  
“ *Queenston*,” auquel elle demande la concu-  
rence de cette Chambre.

Bill,  
*Niagara* et  
*Queenston*.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
fois, demain.

Un message de l’Assemblée Législative par  
M. *Gowan*, et autres, avec un bill intitulé :  
“ Acte pour autoriser le district de *Bathurst*  
“ à recevoir l’argent des écoles qui lui revient  
“ pour l’année mil huit quarante-cinq, quoique  
“ le conseil de district n’ait point prélevé une  
“ somme égale,” auquel elle demande la  
concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Argent des  
écoles,  
*Bathurst*.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*,

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur-général *Sherwood*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour encourager l'établissement des sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné**, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson*, *Bruneau*, *Massue*, *Walker*, *Neilson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

**Ordonné**, que le comité ait instruction de faire rapport à la Chambre si, dans son opinion, il serait à propos ou non, d'étendre les dispositions du dit bill à toute la province.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar*, *Esquising* et *Erie*," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

**Ordonné**, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson*, *Ferrie* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour protéger certaines espèces de gibier dans le comté de *Islet*," a été lu la seconde fois.

Il a été proposé que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement, de retrancher tous les mots après "soit" dans la motion principale, et d'insérer, "référé à un comité de toute la Chambre d'hui à six mois."

Objection étant aussi faite à la dite motion d'amendement.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre l'amendement, et il a été résolu dans la négative.

La question de concurrence étant alors mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative.

**Ordonné**, que le comité soit composé des honorables MM. *Irving*, *Massue*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de *l'Amérique du Nord*, à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse à *Toronto*, dénommée "chrétiens unitaires."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine*, dans le golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avantages à certaines localités dans le comté de *Saguenay*, et aux parties des comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

**Ordonné**, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Joliette*, *Massue*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

**Ordonné**,

Bill, Enregistrement, Hastings.

Bill, Sociétés de construction H.-C. lu 2e fois.

Référé.

Instruction au comité.

Bill, Chemin de Trafalgar, etc. lu 2e fois.

Référé.

Bill, Gibier, l'Islet, lu 2e fois.

Motion pour le référer.

Amendement.

Rejeté.

Référé.

Bill, autorisant les presbytériens à tenir des registres, lu 2e fois.

Référé.

Bill, Iles de la Magdeleine, Saguenay, et Madawaska, lu 2e fois.

Référé.



Bill des curés  
de la  
ville référé.

Ordonné, que le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour étendre le bénéfice d'un certain acte du parlement du Haut-Canada y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée "chrétiens de la bible." et aussi, pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée, "chrétiens," soit déchargé, et que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse à Toronto, appelée 'chrétiens unitaires.'"

Bill des  
Taxes.  
Municipale  
de Huron, 1841-  
1842

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de Huron se propose d'imposer par certains règlements." a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et.

Il a été lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération, demain.

Imprimé

Ordonné, que le dit bill (tel qu'on se propose de l'amender) soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Apournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi.

### Vendredi, 1er mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

- McGill,
- Morris, W.
- Joliette,
- Crooks.
- Fergusson,
- Bruncau,
- Ferrie,

Les honorables messieurs

- Knoulton,
- Roy,
- Irving,
- Massue,
- Walker,
- Neilson,
- Gordon.

#### PRIERES.

Pétition —  
Rév. T. Phillips.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition du révérend Thomas Phillips, D. D., ci-devant chapelain du Conseil Législatif de la ci-devant province du Haut-Canada, demandant une pension de retraite ; et

Aussi, une pétition de A. Campbell, et autres, médecins-praticiens du Canada-Ouest, demandant un acte pour autoriser l'établissement de bureaux de médecine de district.

Médecins.  
H.-C  
A. Campbell,  
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Fergusson a présenté une pétition de Gooderham et Worts, et autres, distillateurs de Toronto, demandant que le bill qui impose un droit sur les liqueurs fermentées ne devienne pas loi, tel qu'il a été introduit.

Toronto,  
Gooderham et  
Worts, et au-  
tres, distilla-  
teurs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. McGill a présenté une pétition de Hyacinthe St-Germain, et autres, de la paroisse de St-Eustache, demandant que le chemin nouvellement tracé entre la dite paroisse et le chemin à barrières qui conduit à l'Abord-à-Plouffe, soit macadamisé ; et

St.-Eustache,  
St.-Hyacinthe  
St.-Germain  
et autres ;

Aussi, une pétition de John Earle, et autres, de la paroisse de Ste.-Scolastique, demandant que le chemin tracé entre la paroisse de St-Eustache et Grenville soit macadamisé.

Ste.-Scolasti-  
que,  
J. Earle, et  
autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Crooks a présenté une pétition de William Ramsay, et autres, membres de la société des baptistes à Kingston, demandant que les réserves du clergé soient vendues, conformément aux dispositions du statut impérial.

Kingston,  
W. Ramsay,  
et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Massue a présenté une pétition du maire et des conseillers de la municipalité de St-Antoine de la Baie-du-Febvre, demandant que l'ordonnance des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Victoria, chap. 35, relativement aux voitures d'hiver, ne soit pas remise en vigueur ; et

Municipalité  
de la Baie-du-  
Febvre ;

Aussi, une pétition d'Edouard G. Dugré, et autres, de la paroisse de St-Michel d'Yamaska, demandant qu'il leur soit permis de se servir de traînes et traîneaux pour sortir de la forêt le bois de chauffage.

Yamaska.  
E. G. Dugré,  
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Irving, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à John Macara, de la cité de Toronto, écuyer, et autres, solliciteurs, procureurs et avocats, pratiquants dans les cours

Bill de John  
Macara, rap-  
porté.

" de

Bill de John Macara, rapporté.

“ de shérifs en *Ecosse*,” a fait rapport, que le comité est d'opinion que le privilège que désire obtenir la personne mentionnée au dit bill, est parfaitement raisonnable, puisqu'il a été admis à pratiquer devant les cours de shérif d'*Ecosse* sur des qualifications qui lui auraient donné droit d'admission au barreau de la cour suprême d'*Ecosse*; cependant, le comité n'entrevoit aucunement les avantages qui résulteraient de la concession, à tous ceux qui pratiquent devant les cours de shérif d'*Ecosse*, des privilèges accordés en vertu du statut du *Haut-Canada*, de la 7<sup>e</sup> *Guillaume* 4, chap. 15, aux praticiens des hautes cours d'*Ecosse*, tel qu'il est proposé par la troisième clause du bill.

Le comité recommande, en conséquence, l'adoption du bill avec les amendements suivants :—

DANS LE BILL.

Amendement Feuille 2, ligne 37.—Retranchez depuis “et” jusqu'à “seulement” inclusivement dans la 9<sup>e</sup> ligne de la 3<sup>e</sup> feuille.

PREAMBULE.

Feuille 1, ligne 12.—Retranchez “cette province,” et insérez “*Haut-Canada*.”

“ “ “ 14.—Retranchez “cette province,” et insérez “*Haut-Canada*.”

“ “ “ 26.—Retranchez “cette province,” et insérez “*Haut-Canada*.”

“ “ “ 29.—Retranchez “cette province,” et insérez “*Haut-Canada*.”

“ 2, “ 5.—Retranchez “cette province,” et insérez “*Haut-Canada*.”

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les amendements rapportés par le comité soient maintenant pris en considération.

La Chambre a alors procédé à la considération des dits amendements en conséquence, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un rapport du surintendant de l'éducation du *Bas-Canada* pour l'année 1845.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Bruncau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “Acte pour amender l'acte passé pour encourager l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Canada*,” a fait rapport, que, conformément à l'ordre de référence du 15 du courant, il a procédé à l'examen du dit bill, et en fait maintenant le rapport comme suit :—

Votre comité approuve entièrement les dispositions contenues dans la première clause du dit bill, et il est d'opinion qu'il est à propos de faire disparaître, ainsi qu'il est pourvu par la seconde clause, les restrictions imposées par la 8<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 53, sec. 15, sur les importations, que pourraient faire les sociétés d'agriculture, d'animaux, grain et graines d'une qualité supérieure; mais comme la seconde clause, telle qu'elle est actuellement rédigée, n'exprime pas clairement que cette restriction sera abrogée en faveur des sociétés d'agriculture de district, votre comité recommande d'amender la clause en question, en retranchant les mots, “cinquante livres courant,” dans la trente-huitième ligne de la première feuille.

Quant au cavalier qui accompagne le bill, le comité est d'opinion que le changement que l'on a eu en vue d'introduire par ce moyen, qui a rapport à l'autorité en vertu de laquelle les temps et lieux de futures exhibitions agricoles seront fixés, ne serait d'aucun avantage; il recommande, en conséquence que tous les mots dans la deuxième feuille depuis “cavalier”

dans

Amendements adoptés.

Surintendant de l'éducation, B.-C. Rapport.

Imprimé.

Bill d'agriculture, B.-C. rapporté.

Bill d'agriculture, B.-C. rapporté.

dans la première ligne, jusqu'à "jusqu'à présent" dans la septième ligne, ces deux mots inclus soient retranchés.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les amendemens rapportés par le dit comité soient pris en considération lundi prochain.

Bill du pénitencier, rapporté.

L'honorable M. *Gordon*, du comité spécial auquel a été réservé le bill intitulé: "Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendemens, qu'il soumettrait à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendemens ont été alors lus par le greffier comme suit:—

Feuille 10, ligne 2.—Retranchez "le" et insérez "tel."

Amendements

" " 17.—Après les mots "non employé," insérez "pourvu toujours que rien de contenu dans le présent acte ne sera entendu obliger aucun détenu professant la religion catholique romaine de travailler pendant aucun des jours de fête suivants, savoir: les jours de la circoncision, de l'épiphanie, de l'annonciation, de l'ascension, de la Fête-Dieu, de la St.-Pierre et St.-Paul, de la Toussaint et de la Conception."

Feuille 13, 26.—Après le mot "détenu," insérez "emprisonné pour l'espace de sept années, ou au-delà."

" " ligne 32.—Après le mot "situé," insérez "et lorsqu'un détenu emprisonné pour moins de sept années mourra, il sera du de-

" voir du concierge de veiller à ce que le corps du détenu soit inhumé convenablement, aux frais de la province, et conformément aux usages, rites et cérémonies de l'église à laquelle le dit détenu appartenait, hormis que quelques amis ou parents du défunt n'entendent le corps dans les vingt-quatre heures, comme susdit." Amendements.

Les dits amendemens étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

*Ordonné*, que les dits amendemens soient grossoyés, et que le dit bill, (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent, dans le township de *Sarnia*, dans le district de l'Ouest," a été lu la troisième fois. Bill de Richard E. Vidal, lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative. Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du banc de la Reine et de chancellerie dans le *Haut-Canada*, à leur discrétion, à admettre *John W. Dempsey* à pratiquer comme avocat et solliciteur en icelles," a été lu la troisième fois. Bill de J. W. Dempsey lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative. Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le gouvernement pour les chemins, sans un ordre du conseil municipal," Bill, Réserves pour Chemins, lu 2e fois.

" pal

“ pal du district dans lequel les dits terrains  
“ sont situés,” a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Bill,  
Surintendant  
des inspecteurs  
de bois, lu 2e  
fois,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois,” a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette, Crooks, Massue, Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill,  
Deniers des  
terres d'écoles,  
H.-C. lu 2e  
fois,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “Acte pour amender l'acte y mentionné relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des écoles dans le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill d'éducation, H.-C.  
La Chambre en Comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: “Acte pour l'établissement et le support plus efficace des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*.”

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Ferric* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill,  
Cours de district H.-C.  
remis.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: “Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé: “Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force, pour établir et régler la pratique des cours de districts dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*.”

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: “Acte pour incorporer les dames religieuses de Notre-Dame de charité du bon pasteur à *Montréal*, qui se vouent au soin et à la conversion des filles repenties.”

Bill,  
Dames du bon  
pasteur, remis.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “Acte pour changer le mode de cotisation dans les villes de *Niagara* et de *Queenston*,” a été lu la seconde fois.

Bill,  
Cotisations,  
Niagara et  
Queenston, lu  
2e fois,

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: “Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements.”

Bill,  
Taxes, municipalité de  
Huron.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 2, ligne 9.—Après “règlement” retranchez jusqu'à “et” dans la onzième ligne, inclusivement.

Amendements.

“ 2, “ 14.—Retranchez “avant ou à l'égard de la dite annéc subséquente,” et insérez “changé ou amendé par aucun règlement subséquent, ou à moins qu'il n'y ait eu quelque arrangement ou compromis, par règlement ou autrement, entre le dit conseil de district et aucune corporation ou autre personne ou partie, pour la liquidation des taxes imposées en vertu d'aucun règlement antérieur, alors et dans ce cas, la somme payée en vertu du dit arrangement ou compromis, sera considéré comme une pleine et entière satisfaction de la dette due

Amendements.

“ due en vertu d’aucun  
“ règlement antérieur,  
“ comme susdit.”

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill,  
Chemin de fer  
Toronto et lac  
Huron.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. le solliciteur-général *Sherwood*, et autres, avec un bill intitulé: “Acte pour  
“ amender un acte passé dans la huitième  
“ année du règne de Sa Majesté, intitulé:  
“ “Acte pour amender un acte passé dans la  
“ sixième année du règne de feu Sa Majesté  
“ le roi *Guillaume* quatre, intitulé: ‘Acte  
“ pour incorporer la compagnie du chemin  
“ de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Hu-*  
“ *ron*,”” auquel elle demande la concurrence  
de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill de James  
K. Andrews.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Webster*, et autres, avec un bill intitulé:  
“ Acte pour transporter à *James K. Andrews*  
“ un certain terrain réservé pour un chemin  
“ dans le township de *Dumfries*, dans le dis-  
“ trict de *Gore*,” auquel elle demande la con-  
currence de cette Chambre.

Bill,  
Pont suspendu,  
Niagara.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Merritt*, et autres, avec un bill intitulé:  
“ Acte pour la construction d’un pont suspen-  
“ du sur la rivière *Niagara*, à ou près de la  
“ chute de *Niagara*,” auquel elle demande la  
concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Chemin d’Al-  
bion.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Price*, et autres, avec un bill intitulé: “Acte  
“ pour incorporer certaines personnes sous le  
“ nom de compagnie du chemin d’*Albion*,”  
auquel elle demande la concurrence de cette  
Chambre.

Bill,  
Universalistes,  
H.C.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Powell*, et autres, avec un bill intitulé:  
“ Acte pour venir en aide à la secte religieuse

“ dénommée association universaliste chré-  
“ tienne du *Canada-Ouest*,” auquel elle de-  
“ mande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Williams*, et autres, avec un bill intitulé:  
“ Acte pour renouveler et amender l’acte du  
“ *Haut-Canada*, qui pourvoit à l’incorporation  
“ de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*,  
“ et pour d’autres fins y mentionnées,” auquel  
elle demande la concurrence de cette Cham-  
bre.

Bill,  
Chemin de fer,  
Cobourg.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L’Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
nuée à lundi prochain, à trois heures de  
l’après-midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Lundi, 4 mai, 1846.

LOND.

Les Membres assemblés ont été:

L’honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M-Gill,*  
*Morris, W.*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*

*Dickson,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

### PRIERES.

L’honorable M. *Crooks* a présenté une péti-  
tion du président et du bureau de police de la  
ville de *Niagara*, demandant que le bill qui a  
pour objet de transférer le site de la ville de  
district du district de *Niagara* au village de  
*Port-Robinson* ne devienne pas loi;

Pétitions:—  
Bureau de  
police,  
Niagara.

Aussi, une pétition de *George S. Tiffany*,  
président de la compagnie du chemin de fer  
du *Great-Western*, demandant que le bill pour  
amender la charte du chemin de fer de  
*Toronto* et du lac *Huron* ne devienne pas loi,  
sans qu’il y soit introduit certaines restric-  
tions.

Chemin de fer  
Great Western  
G. S. Tiffany.

Ordonné,

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition du révérend A. O. *Giroux* et autres, de la paroisse de *Stc.-Anne-des-Plaines*, dans le comté de *Terrebonne*, demandant que le bureau d'enregistrement de ce comté ne soit pas transporté hors du village de *Terrebonne*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *John Bellows* et autres, membres de la congrégation des baptistes à *Barnston*, demandant que les réserves du clergé soient vendues conformément aux dispositions du statut impérial; et

Aussi, une pétition de *Louise Armand* dit *Laflamme*, de la paroisse de *Longueuil*, demandant une pension en sa qualité de veuve d'un milicien mort des suites d'un coup de bayonnette reçu pendant la guerre avec les *Etats-Unis*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *Thomas Rundell* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande dans les townships d'*Adélaïde* et *Metcalf*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenante à l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs de bois," a fait rapport que le comité avait, en obéissance à l'ordre de référence, examiné le dit bill.

Il a aussi pris communication des pétitions présentées à votre honorable Chambre en faveur de la mesure, par les premiers marchands de *Québec*, dont plusieurs sont engagés dans le commerce de bois, et par des individus qui exploitent les bois dans différentes parties de la province.

Le comité ne croit pas devoir objecter à une augmentation de salaire demandée, non seulement par l'officier lui-même, mais encore par beaucoup des membres des deux grandes classes qui contribuent à former la caisse à même laquelle cette augmentation sera payée.

En conséquence, le comité fait rapport du dit bill sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender la loi en ce qui concerne le crime de faux," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Le comité observe de plus que la première section du bill renferme un amendement à la loi de faux en force en cette province, semblable à celui qui a été introduit en Angleterre dans cette branche de la loi, par le statut de 1832, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> *Guillaume* 4, c. 123, s. 3.

La seconde section a pour objet de faire disparaître une exception aux principes généraux, réglant la manière de recevoir les témoignages en matières criminelles, exception dont les juges anglais et les commentateurs se plaignaient depuis longtemps comme incompatible avec cette partie de la loi, et que finalement le statut impérial, 9<sup>e</sup> *Geo.* 4. c. 32, a fait disparaître.

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération, mercredi prochain.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour contraindre les témoins à comparaître devant les magistrats dans le *Bas-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Le comité sait qu'en Angleterre, aussi bien que dans ce pays, c'est une question douteuse, savoir si les magistrats, en vertu de leurs commissions, ont droit de contraindre les témoins à comparaître pour rendre leur témoignage, lorsque le procès est pour une offense moindre que celle de félonie ou de malversation; et c'est pour cette raison que, dans les statuts qui désignent ces offenses, ce pouvoir est généralement accordé en imposant une amende contre ceux qui font défaut.

Mais la disposition que l'on se propose d'introduire dans le bill, à l'exemple de celle que contient le statut impérial, 6 *Geo.* 4. c. 125, s. 79, a surtout attiré l'attention du comité,

et

Stc.-Anne,  
Rév. A. O.  
Giroux, et au-  
tres;

Barnston,  
John Bellows,  
et autres,  
baptistes.

Louise Ar-  
mand dit La-  
flamme.

Adélaïde et  
Metcalf,  
T. Rundell, et  
autres;

Bill,  
Surintendant,  
des Inspecteurs  
de bois, rap-  
porté.

Bill,  
Crime de faux  
rapporté.

Bill,  
Contrainte des  
témoins rap-  
porté.

et il est d'opinion que, comme mesure générale, elle sera très avantageuse aux habitants du *Bas-Canada*, en facilitant l'administration de cette branche de la justice.

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération, mercredi prochain.

Bill,  
John Macara,  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à *John Macara*, de la cité de *Toronto*, écuyer, et autres, solliciteurs, procureurs et avocats pratiquants dans les cours de shérifs en *Ecosse*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Autre amendement.

Alors, l'amendement suivant a été fait au titre du dit bill:—

Titre, ligne 2.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "*Ecosse*" inclusivement, dans la troisième ligne.

Alors la question étant mise, ce bill, avec les amendements, passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill du pénitencier, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Réserves pour  
chemins, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour empêcher d'ouvrir les terrains donnés par le gouvernement pour les chemins, sans un ordre du conseil municipal du district dans lequel les dits terrains sont situés," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill,  
Deniers des  
terres d'écoles.  
H.-C. lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte y mentionné relativement à l'appropriation des deniers provenant de la vente des terres des écoles dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour l'établissement et le support plus efficace des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*," il a été

Bill d'éducation,  
H.-C. référé.

*Ordonné*, qu'il soit déchargé, et

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *W. Morris*, *Fergusson* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer le mode de cotisation dans les villes de *Niagara* et de *Queenston*," a été lu la troisième fois.

Bill,  
Cotisations,  
Niagara et  
Queenston, lu  
3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill,  
Taxes,  
Municipalité  
de Huron, lu  
3e fois.

Alors, il a été proposé de passer le dit bill avec les amendements;

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Dissentient.

*Parceque*



Protégés hon.  
MM. M'Gill,  
Bruneau,  
Knoulton, et  
Neilson.

*Parceque* ce bill, en substance, est semblable à celui que cette Chambre a rejeté le cinquième jour de février, mil huit cent quarante-cinq, et qu'il n'appert rien sur le journal qui puisse justifier un vote contraire sur le présent bill.

*Parceque* l'effet de ce bill est rétroactif, et qu'il oblige à payer des taxes dont les cours de justice ne sauraient autoriser le recouvrement, et qu'il pourra exposer des acquéreurs de terres ainsi affectées à payer des taxes auxquelles on ne croyait pas ces terres assujetties lors de l'achat, occasionnant ainsi des procès et des frais, et créant des mésintelligences entre les vendeurs et les acquéreurs.

*Parceque* cet acte établit un précédent dangereux, qui pourra être invoqué pour demander à l'avenir la passation d'actes de cette nature.

J. NEILSON,  
P. M'GILL,  
P. H. KNOULTON,  
FRS. P. BRUNEAU.

Concurrence  
de l'Assemblée  
demandée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du chemin  
de fer de Ham-  
ilton à Toron-  
to, lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de *Hamilton* à *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson*, *Bruneau*, *Ferrie* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

King's College,  
Motion pour  
une Adresse à  
Son Excellence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération de la motion pour une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant la Chambre, copies de tous papiers et correspondances échangés entre le gouverneur-général comme chancelier de l'université de King's College, et le conseil de la dite université, depuis l'union des provinces, relatives à la création de charges ou emplois dans la dite université ou conseil, ou à la passation de règlements à ce sujet, avec les cédules des sa-

lares ou allocations, ainsi que les noms des personnes recommandées à ces charges; et aussi de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre le gouverneur-général en sa qualité de chancelier de l'université comme susdit, et aucun membre en particulier du conseil de King's College.

Adoptée.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

*Ordonné*, que les membres de l'honorable conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement d'aucun comté dans le *Haut-Canada*, lorsque cette translation sera avantageuse au public," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Translation,  
Bureau d'enre-  
gistrement,  
H.-C. lu 2e  
fois.

*Ordonné*, que le dit bill reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le district de *Bathurst* à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoique le conseil de district n'ait pas prélevé une somme égale," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Argent des  
écoles,  
Bathurst.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *Bruneau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*Ordonné*, que les pétitions présentées à cette Chambre le treizième jour d'avril dernier, de la part du conseil municipal du district de *Bathurst*, soient référées au comité dernièrement mentionné.

Pétitions éle-  
rées.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings* dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Enregistre-  
ment,  
Hastings, lu  
2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill*, *Crooks* et *Fergusson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La

Bill,  
Sociétés d'a-  
griculture,  
B.-C.  
Amendements

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte passé pour encourager l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Canada*."

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:—

Feuille 1, ligne 38.—Retranchez tous les mots jusqu'à "cinquante livres courant."

" " Retranchez "le cavalier."

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Cours de dis-  
trict, H.-C.  
La Chambre  
en Comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force pour établir et régler la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. *Irving* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Dames du bon  
pasteur, lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les dames religieuses de Notre-Dame de charité du bon pasteur, qui se vouent au soin et à la conversion des filles repenties," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Massue*, *Neilson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé: 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*,'" a été lu la seconde fois.

Il a été proposé que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement, de retrancher tous les mots après "référé" dans la première ligne de la motion principale, et d'insérer "au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: 'Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de *Hamilton* à *Toronto*.'" "

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Knoulton*, *Irving*, *Neilson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été alors proposé que le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de *Hamilton* à *Toronto*," soit déchargé.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Ordonné, que la pétition présentée à cette Chambre le sixième jour d'avril dernier, de la part de la compagnie du grand chemin de fer occidental soit référé au comité dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à la secte religieuse dénommée association universaliste chrétienne du *Canada-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Ordonné,

Bill,  
Chemin de fer  
Toronto et lac  
Huron, lu 2e  
fois.

Motion pour le  
référer.

Motion d'a-  
mendement.

Rejetée.

Bill  
Chemin de fer  
du Great-  
Western.

Pétition, Com-  
pagnie du  
Great-West-  
ern, référée.

Bill,  
Universalistes  
H.-C. lu 2e  
fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse à *Toronto* dénommée chrétiens unitaires."

Bill, Chemin de fer Cobourg, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'acte du *Haut-Canada* qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill*, *Crooks* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Chemin de fer St.-Laurent et Atlantique.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill, Pilotes pour le Saguenay.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laterrière* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard du pilotage des vaisseaux qui font voile pour la rivière *Saguenay*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Bill, droit de douane.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général *Cayley*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer et amender les lois qui imposent des droits de douane provinciaux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Pétitions contre la vente des réserves du clergé référés.

*Ordonné*, que toutes les pétitions présentées à cette Chambre pendant cette session, de la part des membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* et autres, habitants de cette pro-

vince, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, soit transférée aux sociétés ecclésiastiques respectives des diocèses de *Toronto* et *Québec*, pour les usage et avantage des membres de la dite église, soient référées à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill*, *Bruneau*, *Knoulton*, *Walker* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*Ordonné*, que toutes les pétitions présentées à cette Chambre pendant cette session, demandant que les réserves du clergé soient vendues conformément aux dispositions du statut impérial ou autrement, soient référées à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition du conseil municipal de la paroisse de *St.-Jean-Baptiste* de l'*Ile-Verte*, dans le comté de *Rimouski*, demandant la division de ce comté.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 5 mai, 1846.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M'Gill*,  
*Morris, W.*  
*Crooks*,  
*Fergusson*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,

*M'Kay*,  
*Roy*,  
*Irving*,  
*Walker*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*,  
*Gordon*.

## PRIERES.

*Ordonné*, que les honorables MM. *M'Kay* et *James Morris* soient ajoutés au comité spécial auquel ont été référées les pétitions présentées à cette Chambre pendant la présente session, demandant que les réserves du clergé soient vendues, conformément aux dispositions du statut impérial.

Comité sur les pétitions en faveur de la vente des réserves du clergé.

L'honorable

Stoney-Creek, J. Williamson, et autres ;

L'honorable M. Crooks a présenté une pétition de *John Williamson*, et autres, du village de *Stoney-Creek*, demandant que le chemin de fer projeté entre *Hamilton* et *Buffalo* traverse le dit village.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Référée.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de *Hamilton* à *Toronto*."

Québec, J. Hamel, et autres ;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de *Joseph Hamel*, et autres, citoyens de *Québec*, demandant un emprunt à raison de trois pour cent, pour les mettre en état de rebâtir certaines maisons détruites par les incendies de mai et juin, 1845.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Assemblée requiert J. F. Taylor, écr., devant un Comité.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Christie, et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 4 mai, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs honneurs de permettre à *John Fennings Taylor*, écuyer, un des assistants greffiers de son honorable Chambre, de se rendre devant le comité spécial sur les archives parlementaires et autres documents publics, jeudi prochain, à dix heures du matin, pour être entendu au sujet de la dite référence.

Ordonné, que M. Christie porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. de l'Assem.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Permission accordée.

Ordonné, qu'il soit permis à *John Fennings Taylor*, écuyer, un des greffiers assistants de cette Chambre, de se rendre au comité, tel que demandé par son message de ce jour.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif

permet à *John Fennings Taylor*, écuyer, un des greffiers assistants de cette Chambre, de se rendre devant le comité spécial sur les archives parlementaires, et autres documents publics, jeudi prochain, à dix heures du matin, pour être entendu sur le sujet de la dite référence.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de *Paul Glassford*, et autres, de la ville de *Brockville*, demandant que le bill pour la cotisation des propriétés dans la dite ville ne devienne pas loi.

Brockville, P. Glassford, et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Irving, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour protéger certaines espèces de gibier dans le comté de l'Islet," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Bill, Gibier, l'Islet, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Neilson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine*, dans le golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avantages à certaines localités dans le comté de *Saguenay*, et aux parties des comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il était prêt à soumettre aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill. Iles de la Magdeleine, Saguenay et Madawaska, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

Référé à la Chambre, demain.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur les dits bill et rapport, demain.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé

Bill, Chemin de Trafalgar, etc., rapporté.

chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il était prêt à soumettre aussitôt que la chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte passé pour encourager l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada," a été, (tel qu'amendé,) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé,) passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement intitulé: "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les divers lois maintenant en force pour établir et régler la pratique des cours de districts, dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St.-Laurent, a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer et amender les lois qui imposent des droits de douane provinciaux," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. Walker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que dit bill soit lu la troisième fois demain.

*Il a été proposé* que la cinquante-huitième règle de cette Chambre, limitant le délai pour procéder sur les bills privés de l'Assemblée Législative au quarantième jour de la session, soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

*Il a été proposé* que le rapport du comité spécial de cette Chambre, en date du deuxième jour d'avril dernier, relativement à l'indépendance de cette Chambre et auquel elle a concouru le jour précédent, soit maintenant lu.

Il a été alors lu par le greffier, en conséquence.

Bill, Chemin de fer, St-Laurent et Atlantique, la 2e fois.

Bill, Droits de douane, lu 2e fois.

La Chambre en Comité.

Rapt. sur l'indépendance du Conseil lu.

Bills privés,  
délai prolongé.

Il a été alors proposé que le délai fixé pour procéder sur les bills privés et d'une nature locale, soit prolongé à dix jours, à compter d'aujourd'hui, mais que ce délai ne soit pas considéré comme précédent pour l'avenir.

Objection étant faite à la dite motion,

Motion en  
amendement.

Il a été proposé en amendement de retrancher "dix" et d'insérer "sept."

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Rejetée.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

La question de concurrence étant alors mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative.

George Ry-  
land,  
Pétition lue.

Ordonné, que la pétition présentée à cette Chambre le sixième jour d'avril dernier, de la part de *George Ryland*, soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

Réservée.

Ordonné, que la dite pétition soit réservée à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Knoulton*, *M<sup>r</sup> Kay*, *Walker*, *Neilson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill,  
Chemin d'Al-  
bion.

Ordonné, que le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'Albion;"

Bill de James  
K. Andrews.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour transporter à *James K. Andrews* un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Dumfries*, dans le district de *Gore*," et

Bill,  
Pont suspendu,  
Niagara, lu le  
fois.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, à ou près de la chute de *Niagara*," soient maintenant lus séparément la première fois.

Les dits bills ont été, en conséquence, alors séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Bill,  
Pénitencier  
provincial rap-  
porté de l'As-  
semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper*, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial," et informer cette

Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Boulton*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte pour prolonger la durée de la charte de la banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le capital,'" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Banque du  
H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général *Cayley*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et imposer un droit sur les distillateurs et sur les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill.  
Droits sur les  
liqueurs et dis-  
tillateurs.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général *Cayley*, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pouvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill,  
Taxes, muni-  
cipalité de Hu-  
ron, rapporté  
par l'Assem-  
blée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. M<sup>r</sup> Donald*, de *Kingston*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de *Midland* et pour en augmenter le capital,'" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Banque de  
Midland.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. M<sup>r</sup> Donald*, de *Kingston*, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour venir en aide

Bill,  
John Macara,  
rapporté de  
l'Assemblée.

“ aide à *John Macara*, de la cité de *Toronto*,  
“ écuyer, et autres, solliciteurs, procureurs  
“ et avocats, pratiquant dans les cours de  
“ shérifs en *Ecosse*,” et informer cette Chambre  
que l'Assemblée Législative a acquiescé aux  
amendements faits par le Conseil Législatif au  
dit bill, sans amendement.

Montréal,  
John Bethune,  
et autres ;

L'honorable M. *M. Gill* a présenté une péti-  
tion du révérend *John Bethune*, et autres, curés  
et marguilliers de *Christ-Church, Montréal*, de-  
mandant l'introduction d'une clause dans tous  
les bills pour des chemins de fer, interdisant le  
transport des effets et des voyageurs, le di-  
manche.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bills des diffé-  
rentes dénomin-  
ations chré-  
tiennes rappor-  
tés.  
Chrétiens de  
la bible.

L'honorable M. *Crooks*, du comité spécial  
auquel a été référé le bill intitulé : “Acte pour  
“ étendre le bénéfice d'un certain acte du par-  
“ lement du *Haut-Canada* y mentionné, aux  
“ ministres de la dénomination appelée “chré-  
“ tiens de la bible,” et aussi, pour étendre le  
bénéfice du dit acte à une certaine autre déno-  
mination appelée “chrétiens ;”

Unitaires.

Aussi, le bill intitulé : “Acte pour venir en  
“ aide à une certaine secte religieuse de *To-*  
“ *ronto*, dénommée chrétiens unitaires ;”

Association  
Presbytérienne

Aussi, le bill intitulé : “Acte pour autoriser  
“ les ministres du synode de l'association  
“ presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à te-  
“ nir des registres de baptêmes, mariages et  
“ sépultures, et pour d'autres fins ;” et

Universalistes.

Aussi, le bill intitulé : “Acte pour venir en  
“ aide à la secte religieuse dénommée associa-  
“ tion universaliste chrétienne du *Canada-*  
“ *Ouest*,” a fait rapport,

Que le bill nommé en premier lieu soit  
adopté avec les amendements suivants :—

Feuille 1, ligne 30.—Après “ chrétiens,” insé-  
rez “et aucun ministre de  
“ la dénomination s'ap-  
“ pelant “chrétiens uni-  
“ taires,” et dans aucune  
“ dénomination s'appe-  
“ lant chrétiens universa-  
“ listes.”

“ “ 33.—Après “chrétiens,” insérez  
“ et la dite dénomin-  
“ tion appelée chrétiens,  
“ unitaires, et la dite  
“ dénomination appelée  
“ chrétiens universalistes.”

“ “ 40.—Après “Canada,” insérez  
“ la clause A.”

CLAUSE A.

Bill,  
pour venir en  
aide aux Uni-  
versalistes.

“Et qu'il soit statué,  
“ que les greffiers de la  
“ paix des différents dis-  
“ tricts dans la partie de  
“ la province susdite,  
“ seront respectivement  
“ tenus de remplir tous  
“ les devoirs, et pourront  
“ exiger et percevoir tous  
“ les honoraires, pour  
“ les copies des listes de  
“ mariage, certifiées dé-  
“ posées dans leurs bu-  
“ reaux, en vertu des  
“ dispositions de cet  
“ acte, ou pour les co-  
“ pies des enregistre-  
“ ments des dits maria-  
“ ges, qui leur sont im-  
“ posés ou accordés par  
“ la sixième section de  
“ l'acte précité, et que  
“ le registre ou livre tenu  
“ par aucun des dits  
“ greffiers, tel qu'il est  
“ mentionné dans la dite  
“ section, ou une copie  
“ certifiée d'icelui ou une  
“ copie d'aucune entrée  
“ en icelui sera considé-  
“ rée, au cas du décès ou  
“ de l'absence des té-  
“ moins à un mariage cé-  
“ lébré sous l'autorité du  
“ présent acte, comme  
“ une preuve suffisante  
“ du dit mariage, et que  
“ toutes amendes encou-  
“ rues en vertu du pré-  
“ sent acte, seront re-  
“ couvertes, payées et  
“ employées, en la ma-  
“ nière et pour les usa-  
“ ges auxquels il est  
“ pourvu par le dit acte  
“ relativement aux a-  
“ mendes encourues en  
“ vertu des dispositions  
“ d'icelui, et il en sera  
“ aussi rendu compte de  
“ la même manière.

Préambule, ligne 4.—Après “chrétiens” insé-  
rez : “et aussi, certains  
“ habitants de la cité de  
“ *Toronto*,



Bill,  
pour venir en  
aide aux Uni-  
versalistes.

“ *Toronto*, dans la même  
“ partie de la province  
“ s'appelant “ *chrétiens*  
“ *unitaires*,” et aussi, les  
“ ministres et divers  
“ membres de la société  
“ religieuse s'appelant  
“ *l'association universa-*  
“ *liste chrétienne du Ca-*  
“ *nada-Ouest*.”

“ ligne 9.—Après “passé” insérez  
“ par le Conseil Législa-  
“ tif et l'Assemblée d'i-  
“ celle.”

“ ligne 10.—Après “quatrième” insé-  
rez “ mais qui a reçu  
“ la sanction royale dans  
“ la première année du  
“ règne de feu Sa Ma-  
“ jesté le roi *Guillaume*  
“ quatre.”

Que l'on ne procède plus sur le bill nommé  
en second lieu, parceque ses dispositions se  
trouvent incorporées dans les amendements  
ci-dessus.

Que l'on adopte le bill nommé en troisième  
lieu avec les amendements suivants :—

Feuille 1, ligne 33.—Après “ministre” insérez  
“ autorisé par la loi à  
“ tenir un tel registre,”  
après “ dans ” insérez  
“ cette partie de,” après  
“ province” insérez “ap-  
“ pelée *Bas-Canada*.”

Feuille 2, ligne 6.—Après “sera” insérez “su-  
“ jet de Sa Majesté, et  
“ sera.”

“ 3, ligne 4.—Après “dans,” insérez  
“ cette partie de” après,  
“ province” insérez “ap-  
“ pelée *Bas-Canada*.”

“ 3, ligne 26.—Après “sera” insérez “re-  
“ couvrable.”

Que l'on ne procède plus sur le bill nommé  
en quatrième lieu, parceque ses dispositions  
se trouvent incorporées dans les amendements  
proposés au bill premièrement mentionné.

Votre comité croit devoir suggérer la con-  
venance de dispenser de l'obligation d'avoir  
des licences de mariage. Cette coutume sem-

ble avoir été introduite dans la vue de donner  
une prééminence aux mariages célébrés par les  
ministres de l'église épiscopaliennne, que l'on  
devrait faire disparaître et au contraire, autoriser  
et légaliser tous les mariages célébrés par le  
clergé protestant de toutes les croyances re-  
connues.

Les mariages célébrés selon les rites de l'é-  
glise romaine ne sont pas assujétis à cette for-  
malité, et l'on ne devrait pas non plus faire de  
changements aux cérémonies de la dite église,  
telles qu'elles sont actuellement établies en ce  
qui regarde la célébration des mariages.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit référé à un  
comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comi-  
té sur le dit rapport, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
nuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Bill,  
pour venir en  
aide aux uni-  
versalistes.

Ajournement.

## Mercredi, 6 mai, 1846.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M<sup>r</sup> Gill,*

*M<sup>r</sup> Kay,*

*Morris, W.*

*Irving,*

*Crooks,*

*Walker,*

*Fergusson,*

*Morris, J.*

*Bruneau,*

*Neilson,*

*Ferrie,*

*Gordon.*

*Knoulton,*

### PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté à la Cham-  
bre un retour supplémentaire du ci-devant  
district municipal de *Kamouraska*.

Municipalité  
de Kamouras-  
ka.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est  
comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre K.*)

L'honorable *M. Gordon* a présenté une péti-  
tion du révérend *W. Stewart Darling* et autres,  
membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Ir-  
lande, dans le township de *Scarborough*, de-  
mandant que l'on ne procède plus à la vente  
des

Scarborough,  
Rév. W. S.  
Darling et au-  
tres ;

des réserves du clergé, mais que la part appartenante à la dite église soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Diocèse de Québec.  
W. Morris, et autres ;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *William Morris* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer à la société ecclésiastique du dit diocèse une part des terres, appelées réserves du clergé égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Référées.

*Ordonné*, que les pétitions dernièrement mentionnées soient référées au comité spécial chargé de faire rapport sur les allégués contenus dans les pétitions présentées à cette Chambre de la part des membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, demandant que la vente des réserves du clergé n'ait pas lieu.

Message de Son Excellence.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :—

#### CATHCART.

L'hon. C. Widmer, Congé d'absence.

Le gouverneur-général informe l'honorable Conseil Législatif qu'il a permis à l'honorable *Christopher Widmer*, de s'absenter de son siège dans la Chambre pendant cette session.

Hôtel du Gouvernement,  
Mai, 1846.

Chemins à barrières, Québec, W. Sheppard, et autres ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *William Sheppard* et autres, commissaires des chemins à barrières de *Québec*, demandant à être autorisés à emprunter une somme d'argent pour macadamiser différents chemins dans le voisinage de *Québec*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, Société de construction, H.-C. rapporté.

L'honorable M. *Gordon*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour encourager l'établissement des sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province du *Canada*, "ci-devant le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement, qu'il soumettrait à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait bien le recevoir.

Le comité ne saurait recommander d'étendre à toute la province les dispositions de ce bill, en autant qu'il n'a été présenté à votre honorable Chambre aucune pétition à cet égard.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Feuille 6, ligne 13.—Retranchez tous les mots depuis "et" jusqu'à "officier" dans la 22<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquisécé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

*Ordonné*, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour communiquer à cette Chambre les documents, témoignages, ou preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour autoriser les légataires et exécuteurs testamentaires de feu l'honorable *Charles Jones* à transporter un lot de ville y mentionné au président et au bureau de police "de *Brockville*, pour les fins y mentionnées," tels que demandés par son message du vingt-sept d'avril dernier, la priant en même temps de les renvoyer à cette Chambre.

*Ordonné*, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour communiquer à cette Chambre les documents, témoignages, ou preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour légaliser les réclamations de *Juliet Vanzandt*, épouse de *Jacob L. Vanzandt*, en sa qualité de sœur consanguine de *Richard Duncan*, ci-devant de *Williamsburgh*, dans "le district d'*Est*, en cette province," tels que demandés par son message du 22 d'avril dernier, la priant en même temps de les renvoyer à cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour protéger certaines espèces "de gibier dans le comté de *l'Islet*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Objection

Objection

Objection étant faite à la dite motion,

Passé

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Chemin de fer  
St.-Laurent et  
Atlantique, lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du "St.-Laurent et de l'Atlantique," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill,  
Droits de  
douane, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour changer et amender les lois "qui imposent des droits de douane provinciaux," a été la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Bill,  
Voûtes dans  
les bureaux  
d'enregistre-  
ment, B.-C. lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la conservation "des livres, records et papiers et au prompt "enregistrement des contrats et sommaires "dans les bureaux d'enregistrement du Bas-  
"Canada," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Knoulton* et *James Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Rapt. Insp. des  
bureaux d'en-  
registrement,  
référé.

*Ordonné*, que les rapports des inspecteurs des bureaux d'enregistrement présentés à cette Chambre pendant cette session, soient référés au dit comité.

Bill,  
Crime de faux.  
Rapt. considé-  
ré.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender la loi en ce qui concerne "le crime de faux."

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour contraindre les témoins à com-  
"paraître devant les magistrats dans le Bas-  
"Canada."

Bill,  
Contrainte des  
témoins, B.-C.  
Rapt. considé-  
ré.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Adopté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions spé-  
"ciales à l'égard du pilotage des vaisseaux  
"qui font voile pour la rivière *Saguenay*," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Pilotes pour le  
Saguenay, lu  
2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McKay*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : "Acte "relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine*, dans le "golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habi-  
"tants résidents de ces îles à y établir un  
"conseil municipal, et étendre ces avantages  
"à certaines localités dans le comté de  
"*Saguenay*, et aux parties des comtés de  
"*Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le  
"nom de territoire de *Madawaska*," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill,  
Iles de la Mag-  
deleine, Sague-  
nay et Mada-  
waska.

La Chambre  
en Comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *J. Morris* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris en considération le dit bill et le rapport du comité spécial sur icelui; y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau demain.

Rapport.

*Ordonné*, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer  
"certaines

Bill,  
Chemin de  
Trafalgar, etc.

“ certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar, Esquesing* et *Erin.*”

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Amendements considérés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu troisième fois demain.

Bill, Chemin d'Albion, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Albion,*” a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Irving, J. Morris* et *Gordon,* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de John K. Andrews lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour transporter à *James K. Andrews,* un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Dumfries,* dans le district de *Gore,*” a été lu la seconde fois.

Réféié.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks, Fergusson* et *Ferrie,* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Pont suspendu, Niagara, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière *Niagara,* à ou près de la chute de *Niagara,*” a été lu la seconde fois.

Réféié.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks, Ferrie, Knoulton, McKay* et *Walker,* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Banque du Haut-Canada.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour prolonger la durée de la charte de la banque du *Haut-Canada,* et pour en augmenter le capital,” a été lu la sconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et imposer un droit sur les distillateurs et sur les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit,

Bill des distillateurs, remis.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender un acte intitulé : “ Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de *Midland,* et pour en augmenter le capital,” a été lu la seconde fois.

Bill, Banque de Midland lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Réféié.

Ordonné, que le dit comité soit composé des honorables MM. *McGill, Crooks, Fergusson, Walker* et *James Morris,* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que l'ordre de ce jour pour lire une troisième fois demain le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte intitulé : “ Acte pour prolonger la durée de la charte de la banque que du *Haut-Canada,* et pour en augmenter le capital,” soit déchargé.

Bill, Banque du Haut-Canada, référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour amender un acte intitulé : “ Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de *Midland,* et pour en augmenter le capital.”

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour étendre le bénéfice d'un certain acte du parlement du *Haut-Canada* y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée “ chrétiens de la bible,” et aussi, pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée “ chrétiens;”

La Chambre en Comité.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse de *Toronto,* dénommée chrétiens unitaires;”

Unitaires.

Aussi,

Association  
presbytérienne.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'Amérique du Nord à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," et,

Le dit bill a été lu la première fois.

Universalistes.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à la secte religieuse, dénommée association universaliste chrétienne du Canada-Ouest."

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est réunie, et

Un message de l'Assemblée Législative par Bill d'éclairage de Québec.  
M. Chabot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

L'Honorable M. Gordon a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le rapport du comité spécial en considération, et qu'il avait adopté une résolution qu'il était chargé de soumettre à l'adoption de la Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Un message de l'Assemblée Législative par Bill pour fournir de l'eau, Québec.  
M. Chabot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour fournir l'eau à la cité de Québec, et dans ses environs," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

La dite résolution a été alors lue par le greffier, comme suit:—

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Résolution.

Résolu, qu'il est à propos de recommander à la Chambre de référer de nouveau le rapport du comité spécial de cette Chambre au même comité avec l'instruction suivante, savoir: qu'il amende son rapport en faisant rapport d'un nouveau bill, abrogeant la troisième clause de l'acte de la 11<sup>e</sup> Geo. 4, chap. 34, et accordant, aux ministres de toutes les dénominations religieuses chrétienne, le privilège de célébrer les mariages, pourvu que les dits ministres aient été régulièrement ordonnés suivant les usages et rites de leurs églises respectives, et qu'ils aient prêtés le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, et abrogeant aussi la quatrième clause du dit acte.

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition de Samuel Child et autres, du township de Barnston, demandant que les réserves du clergé soient vendues conformément aux dispositions du statut impérial, et aussi, que les universités de King's College et du collège M<sup>r</sup> Gill, ne soient pas soutenues à même les deniers publics comme école de théologie.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Adoptée.

La dite résolution étant lue une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelle, il a été résolu dans l'affirmative.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Bill du Notariat, B.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour l'organisation du notariat dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Jeudi, 7 mai, 1846. Jeudi.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

M<sup>r</sup>Gill,  
Morris, W.  
Joliette,  
Crooks,  
Fergusson,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton.

M<sup>r</sup>Kay,  
Roy,  
Irving,  
Walker,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon,

Bill abrogeant la compagnie du gaz, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chabot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte pour incorporer la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

PRIERES.

## PRIERES.

Lhon. M.  
M'Kay, de-  
mande ccng.

Il a été proposé qu'il soit accordé un congé d'absence à l'honorable M. M'Kay, afin qu'il puisse comparaitre devant la cour du banc de la reine à Toronto, le 12 du courant, comme témoin.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Pétitions:—

Caiston, etc.  
A. M'Intyre  
et autres ;

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition d'Alexander M'Intyre et autres, des townships de Caistor, Gainsborough et de Grimsby, demandant que le chef-lieu de la ville de district de Niagara ne soit pas changé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec,  
G. O. Stuart  
et autres ;

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de George O'Kill Stuart et autres, de la cité de Québec, demandant que la législature de cette province coopère avec les législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick à la construction du chemin de fer entre Halifax et Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Imprimée.

Ordonné, que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des Membres.

London,  
W. Hilles, et  
autres ;

L'honorable M. M'Gill a présenté une pétition de William Hilles et autres, du district de London, demandant le renvoi d'Henry Allen, écuyer, de ses fonctions de juge des cours de district et de division, et de président des sessions de quartier du dit district de London.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill  
Chemin d'Al-  
bion rapporté.

L'honorable M. Gordon, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'Albion," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements.

Lesquels amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

## DANS LE BILL.

Feuille 2, ligne 27.—Après "expédient" insérez "pourvu toujours qu'il sera loisible à la dite compagnie, et elle est par les présentes re-

" quise d'employer les  
" produits des fonds ex-  
" pressément souscrits  
" pour la confection de  
" l'embranchement du  
" chemin mentionné en  
" dernier lieu dans le  
" préambule, à l'objet  
" pour lequel ils sont  
" destinés."

" 12, " 31.—Après "coin" insérez "et  
" aussi, de construire un  
" embranchement de  
" chemin macadamisé  
" ou planchéié à travers  
" les townships de York  
" et Vaughan, à partir  
" de la ligne de division  
" du township de King,  
" entre la huitième et la  
" neuvième concession,  
" et suivant le chemin  
" public tracé et connu  
" comme le chemin du  
" roi qui conduit au  
" township de York, et  
" continué à travers le  
" dit township de York,  
" de manière à intersec-  
" ter le chemin d'Albion  
" en quelque endroit en-  
" tre son point de dé-  
" part en arrière du lot  
" numéro douze dans la  
" cinquième concession  
" et Conall's corner dans  
" la concession A du  
" township d'Etobicoke."

## PREAMBULE.

Feuille 1, ligne 25.—Après "Toronto," insérez  
" et aussi, de construire  
" un embranchement de  
" chemin macadamisé  
" ou planchéié à travers  
" les townships de York  
" et Vaughan, à partir  
" de la ligne de division  
" du township de King,  
" entre la huitième et la  
" neuvième concession,  
" et suivant le chemin  
" public tracé et connu  
" comme le chemin du  
" roi qui conduit au  
" township

Bill,  
Chemin d'Al-  
bion, rapporté.

“ township de York, et  
“ continué à travers le  
“ dit township de York,  
“ de manière à intersec-  
“ ter le chemin d'Albion  
“ en quelque endroit  
“ entre son point de dé-  
“ part en arrière du lot  
“ numéro douze dans la  
“ cinquième concession  
“ et Conatt's corner, dans  
“ la concession A du  
“ township d'Etobicoke.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Pilotes pour le  
Saguenay, rap-  
porté.

L'honorable M. Walker, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard du pilotage des vaisseaux qui font voile pour la rivière Saguenay,” a fait rapport qu'en obéissance à l'ordre de référence du six du courant, il a examiné le dit bill, et comme les marchands, propriétaires de navires et souscripteurs intéressés dans le commerce de la rivière Saguenay, n'ont pas demandé l'établissement de pilotes branchés, le comité recommande en conséquence de ne plus procéder sur le dit bill.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Il a été proposé qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une liste des brevets d'invention accordés en vertu de la ci-devant province du Haut-Canada, passé dans la septième année du règne de feu Sa Majesté le roi George quatre, intitulé : “Acte pour l'encouragement des arts utiles en cette province,” comprenant la date de chaque brevet, le nom du brevetaire, et la nature du brevet accordé.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que les Membres de l'honorable conseil exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans cette partie de la province du Canada, ci-devant le Haut-Canada,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Bill,  
Sociétés de  
construction,  
H.-C. lu 3e  
fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Crime de faux  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour amender la loi en ce qui concerne le crime de faux,” a été lu la troisième fois.

Passé.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour contraindre les témoins à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada,” a été lu la troisième fois.

Bill,  
Contrainte des  
témoins, lu la  
3e fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Dissentient:

Parce que ce bill confère aux juges de paix des pouvoirs nouveaux et extraordinaires, dans les cas de plainte, information ou enquête, et qu'il les autorise, à leur discrétion, lorsqu'ils s'en croient légitimement justifiés, de les mettre à exécution par emprisonnement dans la maison de correction, pour un temps n'excédant pas dix jours.

Protégé de l'hon.  
W. Neilson.

Que



Que l'on peut abuser de ces pouvoirs dans les parties du pays où les personnes incriminées ne peuvent obtenir satisfaction sans encourir des pertes de temps et des déboursés considérables dans les actions intentées contre les juges de paix, qui jouissent toujours d'une si puissante protection pour tout ce qu'ils ont fait dans l'exécution de leurs devoirs.

Qu'il n'y a rien devant cette cette Chambre pour justifier la concession de pouvoirs aussi arbitraires et illimités à tous les juges de paix du pays indistinctement, pouvoirs sans exemple, (excepté dans des cas particuliers et déterminés,) dans le royaume-uni, et contraires aux droits et aux libertés des sujets britanniques.

J. NEILSON.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar, Esquesing et Erin*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine*, dans le golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avantages à certaines localités dans le comté de *Saguenay*, et aux parties des comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*," et les amendements rapportés par le comité spécial.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable *M. J. Morris* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le

rapport à la Chambre, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 1, ligne 24.—Après "année," insérez  
"étant tous du sexe  
"masculin, agés de vingt-  
"et-un ans accomplis, et  
"sujets nés ou natura-  
"lisés de Sa Majesté."

" " " 25.—Après "sixième," insérez  
"et"

" " " 25.—Retranchez "huitième,  
"neuvième et dixième."

" 2 " 32.—Retranchez depuis "com-  
"me" jusqu'à "tel," dans  
la 35<sup>e</sup> ligne, ces deux  
mots inclus, et insérez  
"ayant les qualifications  
"requis pour voter à  
"la dite élection."

" " " 4.—Retranchez "personne  
ou personnes" et insérez  
"tels occupant ou occu-  
"pant de maison."

" " " 5.—Après "à" retranchez  
"la" et insérez "cette."

" " " 6.—Retranchez "dit."

" " " 7.—Après "qualifié" insérez  
"ou d'être élu à icelle."

" " " 9.—Après "limité à" insérez  
"tels francs-tenanciers,  
"comme susdit et à."

" " " 13.—Après "à" insérez "seule-  
"ment."

" " " 19.—Après "occupants de  
maisons," insérez "n'é-  
"tant pas francs-tenan-  
"ciers, mais possédant  
"les autres qualifications  
"requis pour voter en  
"vertu de cet acte."

Feuille 3, ligne 2.—Après "places" retranchez  
"du premier" et "jusqu'à  
"ex

Bill,  
Chemin de  
Trafalgar, etc.  
lu 3<sup>e</sup> fois,

Passé.

Bill,  
Iles de la  
Magdeleine,  
Saguenay et  
Madawaska,  
La Chambre  
en Comité.

Amendements.

amendements.	<p>“ <i>ex officio</i> ” inclusive-  ment, et insérez “ pour-  vu toujours et qu’il  soit statué qu’aucune  personne ne sera élue  conseiller ou n’agira  comme telen vertu des  dispositions du présent  acte, à moins qu’elle ne  possède les qualifica-  tions requises pour vo-  ter dans la municipali-  té pour laquelle elle se-  ra élue, et à moins  qu’elle ne possède en  icelle un immeuble de  la valeur de cinquante  livres courant, en sus  de toutes charges ou  hypothèques.”</p>	<p>Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres. <span style="float: right;">Référé.</span></p>
Adoptés.	<p>Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.</p>	<p>Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. <i>Joliette, Crooks, Walker, Neilson</i> et <i>Gordon</i>, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.</p>
Bill du notariat, la 2e fois.	<p>Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour l’organisation du notariat dans le <i>Bas-Canada</i>,” a été lu la seconde fois.</p>	<p>Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour fournir l’eau à la cité de <i>Québec</i> et dans les environs,” a été lu la seconde fois. <span style="float: right;">Bill pour fournir de l’eau, Québec, lu la 2e fois.</span></p>
Référé.	<p>Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.</p>	<p>Ordonné, que le dit bill soit référé au comité dernièrement mentionné. <span style="float: right;">Référé.</span></p>
Bill abrogeant l’Acte de la compagnie du gaz, Québec, lu la 2e fois.	<p>Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour abroger l’acte pour incorporer la compagnie de l’eau et de l’éclairage au gaz de <i>Québec</i>,” a été lu la seconde fois.</p>	<p>Un message de l’Assemblée Législative par <i>M. McDonald</i>, de <i>Kingston</i>, et autres, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour transférer à <i>Queen’s College</i>, à <i>Kingston</i>, certains biens, droits et obligations de l’université de <i>Kingston</i>,” et pour informer cette Chambre que l’Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement. <span style="float: right;">Bill transférant des droits à <i>Queen’s College</i> passé par l’Assemblée.</span></p>
Référé.	<p>Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.</p>	<p>Un message de l’Assemblée Législative par <i>M. Smith</i>, de <i>Wentworth</i>, et autres, avec un bill intitulé : Acte pour transporter à <i>Robert Jarvis Hamilton</i> partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de <i>Barton</i>, dans le district de <i>Gore</i>,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. <span style="float: right;">Bill Réserve accordé à <i>R. J. Hamilton</i>.</span></p>
Bill d’éclairage de Québec, lu la 2e fois.	<p>Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à l’éclairage au gaz de la cité de <i>Québec</i>,” a été lu la seconde fois.</p>	<p>Le dit bill a été lu la première fois.</p> <p>Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain. <span style="float: right;">Bill pour le transport des lots d’école, H.-C. rapporté.</span></p>
Référé.	<p>Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. <i>Joliette, Walker, J. Morris</i> et <i>Neilson</i>, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.</p>	<p>Un message de l’Assemblée Législative par <i>M. George Sherwood</i> et autres, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d’école dans cette partie de la province appelée <i>Haut-Canada</i>,” et pour informer cette Chambre que l’Assemblée Législative a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande la concurrence du Conseil Législatif. <span style="float: right;">Amendement.</span></p>
Référé.	<p>Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.</p>	<p>Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—</p>
Bill d’éclairage de Québec, lu la 2e fois.	<p>Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à l’éclairage au gaz de la cité de <i>Québec</i>,” a été lu la seconde fois.</p>	<p>Amendement fait par l’Assemblée Législative au bill envoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d’écoles dans cette partie de la province appelée <i>Haut-Canada</i>.”</p>

A la fin de la première clause, ajoutez le proviso suivant : " Pourvu aussi, que rien de contenu dans le présent acte ne sera entendu s'étendre aux écoles élémentaires."

Amendement grossoyé.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

A l'opté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par l'Assemblée Législative au dit bill, sans amendement.

Crime de haute trahison.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable procureur-général *Draper* et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Chemin de fer de l'île Wolfe, etc.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. McDonald*, de *Kingston*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolfe*, *Kingston* et de *Toronto* ;" et

Bill, Incorporation de Kingston.

Aussi, un bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Kingston* en une cité," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus la seconde fois demain.

Beauport. H. Ritchie.

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition de *Louise H. Ritchie*, veuve de feu *Joseph Déroche*, de la paroisse de *Beauport*, demandant qu'il ne soit passé aucune loi tendant à priver de ces droits, en sa qualité de veuve, sur aucune des propriétés dont le dit *Joseph Déroche* était en possession lors de son décès.

Ordonné, qu'elle resté sur la table.

L'honorable *M. Joliette* a présenté une pétition de l'archevêque catholique romain et des évêques du *Bas-Canada*, demandant que les produits de la vente des biens des jésuites soient exclusivement appropriés à l'éducation des catholiques romains.

Bas-Canada. L'archevêque et les évêques.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Message de Son Excellence.

Et il a été lu, comme suit :—

CATHCART.

Le gouverneur-général recommande à l'honorable Conseil Législatif d'adopter des mesures pour autoriser l'émission de débentures sur le crédit de la province, jusqu'à un montant n'excédant pas cent mille louis, à un intérêt annuel n'excédant pas cinq pour cent, afin de faire des prêts aux personnes dont les maisons et bâtisses ont été détruites lors des derniers incendies de la cité de *Québec*, et qui désirent les reconstruire.

Débentures en faveur des incendiés de Québec.

L'intérêt du prêt qui sera fait aux incendiés ne devra pas excéder trois louis par cent, et la sureté du paiement en sera garantie par une hypothèque sur les biens immobiliers des parties qui feront l'emprunt, lesquelles seront tenus de donner d'autres suretés lorsqu'elles en seront requises.

Hôtel du gouvernement,  
Mai, 1846.

Le dit message a été alors lu de nouveau par le greffier.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continué à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

VENDREDI.

VENDREDI.

## Vendredi, 8 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :  
L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferric,*  
*Knoulton,*

Les honorables messieurs

*McKay,*  
*Roy,*  
*Irving,*  
*Walker,*  
*Morris, J.*  
*Neilson,*  
*Gordon.*

## PRIERES.

Pétitions :—

Clinton,  
R. Kilborne,  
et autres ;

L'honorable M. *Ferric* a présenté une pétition de *Rowley Kilborne*, et autres, du township de *Clinton*, dans le district de *Niagara*, demandant que le chef-lieu de la ville de district ne soit pas changé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Diocèse de  
Québec,  
Rév. R. Armstrong,  
et autres ;

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du révérend *Richard Armstrong*, et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Québec*, demandant qu'il soit recommandé à Sa Majesté de transférer, à la société ecclésiastique du diocèse, une part des terres appelées réserves du clergé égale à la part du revenu assigné à la dite église par le statut impérial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Hamilton,  
Bureau de police.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition du bureau de police de la ville de *Hamilton*, demandant que le bill pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton* la propriété de la réserve pour un chemin ne devienne pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Comité des  
impressions,  
1er rapport.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre pendant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :—

Le comité spécial, chargé de surveiller l'impression de votre honorable Chambre pendant cette session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité a jugé convenable de publier un avertissement, demandant des soumissions pour l'impression journalière, ainsi que pour l'impression et la reliure des journaux de votre honorable Chambre pour la présente session.

De quatre soumissions faites à votre comité par les imprimeurs de la cité de *Montréal*, celle de MM. *Rollo Campbell* et *Louis Perrault* était de beaucoup au-dessous des autres, et votre comité l'a, en conséquence, acceptée.

Comité des  
impressions,  
1er rapport.

M. *de Léry*, en sa qualité de greffier agissant de votre honorable Chambre, a passé un contrat avec ces personnes qui lui ont donné des cautions approuvées par votre comité, pour l'exécution fidèle de l'ouvrage aux taux suivants :—

Composition dans les langues anglaise et française, 1s. 5d. par 1000 ems.

Ouvrage à la presse, 1s. 4d. par token.

Papier royal, simple, 12s. 6d. par rame.

Foolscap, 10s. par rame.

Reliure des journaux, en veau coloré, 4s., et en maroquin coloré, 2s. 10. par volume.

L'ouvrage entier doit être, sous tous les rapports, semblable à celui de la dernière session, et sujet à l'approbation d'un comité spécial à la prochaine session.

Votre comité représente en outre qu'il a donné une attention particulière à la question de savoir combien il sera frappé d'exemplaires des journaux de cette session ; pour atteindre ce but avec plus de précision, il s'est adressé à l'officier en charge des archives de votre honorable Chambre, pour obtenir un état du nombre des exemplaires des journaux des sessions précédentes qui n'ont pas été distribués.

	Anglais,	Français.
1 <sup>re</sup> session, 1 <sup>er</sup> parlement,	81	213
2 <sup>me</sup> do 1 <sup>er</sup> do	81	154
3 <sup>me</sup> do 1 <sup>er</sup> do	60	211
1 <sup>re</sup> do 2 <sup>me</sup> do	128	206

sans compter ceux qui sont épars dans les différents bureaux, ou déposés dans la bibliothèque de votre honorable Chambre.

La raison pour laquelle il reste beaucoup plus d'exemplaires anglais du journal de la dernière session, que des précédentes, est qu'il n'en a été envoyé à l'Assemblée que soixante au lieu de cent.

Comme ce nombre suffira probablement à l'avenir, et que chaque session il a été imprimé plus de journaux français, qu'il n'était nécessaire, comparativement aux exemplaires anglais,

glais,—votre comité est d'opinion que cent cinquante exemplaires français, et deux cent cinquante anglais suffiraient amplement, au lieu des trois cents et trois cent cinquante imprimés jusqu'à présent.

Adopté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Réserves du clergé.  
Rapt. sur les pétitions.

L'honorable M. Gordon, du comité spécial auquel ont été référées les pétitions de la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, du lord évêque de *Montréal*, et beaucoup d'autres pétitions, demandant qu'une part des réserves du clergé proportionnée à la part des produits de la vente des dites réserves assignées par la loi à l'église d'*Angleterre*, soit transférée aux sociétés ecclésiastiques de *Québec* et de *Toronto*, pour en faire et disposer suivant qu'elles le jugeront à propos, pour l'avantage de la dite église, a pris le sujet en considération, et a l'honneur de faire rapport que les pétitionnaires semblent comprendre qu'ils ne sauraient atteindre l'objet qu'ils ont en vue, sans un acte du parlement impérial; ils prient en conséquence le Conseil Législatif de favoriser leur désir, en présentant une adresse à Sa Majesté en leur faveur.

Votre comité est d'opinion que la demande des pétitionnaires est fondée sur la justice et sur l'équité, et qu'ils ne cherchent qu'à remédier à un abus que tous ceux qui s'intéressent sincèrement à l'instruction du peuple et à son caractère religieux, doivent désirer voir disparaître. C'est un fait trop bien établi pour qu'il puisse être nié ou révoqué en doute, que si l'on continue à procéder à la vente des réserves du clergé, comme on l'a fait jusqu'à présent, elles seront sacrifiées dans presque tous les cas, et jamais elles ne pourront former un fonds suffisant pour le soutien de la religion et du culte. Le comité est persuadé que la législature s'exposera à des reproches constants, si elle permet que l'on continue à sacrifier aussi imprudemment des biens qui ont été donnés pour un tel objet. Si les pétitionnaires recherchaient pour leur propre compte, ou même pour leur église, des avantages personnels auxquels ils voudraient que les autres n'eussent aucune part, le comité ne serait pas disposé à recommander leur demande, mais ils répudient un pareil motif; c'est donc à la législature et aux autres communautés religieuses qui s'y trouvent intéressées, à délibérer sur la démarche qui doit être adoptée pour favoriser les vues et les intérêts de ces derniers, et sur la manière de parvenir

à ce but plus facilement que par le mode suggéré.

Réserve du Clergé.  
Rapt. sur les pétitions.

L'église d'*Angleterre* possédant une société ecclésiastique dans chaque section de la province, incorporée par un acte de la législature et munie des pouvoirs nécessaires pour posséder et aliéner des immeubles, cette partie de notre population peut obtenir facilement ce qu'elle désire, en autant qu'elle y est intéressée, par l'entremise de ces sociétés. L'église d'*Ecosse* ayant aussi droit, en vertu du statut impérial des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 78, à une portion déterminée de ces réserves, il serait très facile [d'en placer une partie, tirée au sort, à la disposition et sous le contrôle des membres de la dite église, et cette part pourrait leur être transportée en la manière qu'ils suggèreraient de le faire, soit à une société incorporée à cet effet, ou autrement. Cet arrangement disposerait de la moitié des réserves qui n'est pas encore vendue; l'autre moitié qui, en vertu de la septième clause de l'acte impérial, est placée à la disposition du gouvernement, pour être employée à l'instruction religieuse et aux objets de culte, pourrait, à la discrétion du gouvernement, en adoptant quelque mesure de cette nature, former un fonds considérable et permanent pour le soutien des ministres des autres dénominations religieuses que l'on jugerait à propos d'assister à même ces réserves, et par ce moyen, ces terres, au lieu de tomber entre les mains de spéculateurs qui en feraient l'acquisition à un taux bien au-dessous de leur valeur réelle, fourniraient un moyen permanent de subvenir en grande partie aux besoins religieux de toutes les classes de la population. Le comité ne voit pas quelle objection l'on pourrait soulever contre ce projet, tandis qu'au contraire son adoption se trouve appuyée des meilleurs motifs que l'on puisse avancer en faveur d'une mesure.

On a objecté qu'il pourrait résulter des inconvénients considérables de ce qu'une grande partie de ces terres demeurerait longtemps sans être occupées, et que les personnes qui les ont affermées ou qui s'y sont établies, avec ou sans autorisation, seraient traitées avec plus de rigueur par les différentes sociétés religieuses que par le gouvernement: si toutefois ces objections sont plausibles, rien ne serait plus facile que de remédier à de pareils inconvénients. Le comité suppose que du moment que ces terres seraient transférées à aucune des sociétés ecclésiastiques, tel que

Réserve du  
Clergé.  
Rapt. sur les  
pétitions.

que suggéré, elles seraient sujettes aux taxes imposées par la loi, et cette raison seule serait une garantie suffisante de leur prompt établissement; et l'on pourrait d'ailleurs passer un acte autorisant le gouvernement du Canada à faire des règlements, sujets à l'approbation du secrétaire d'état, pour remédier à ces difficultés.

Dans les circonstances actuelles, et considérant que, quelque soit la détermination que l'on prenne sur la demande des pétitionnaires, les mêmes avantages seront accordés avec autant d'empressement aux autres sociétés religieuses qui les réclameront dans la suite, dans le but de pourvoir à soutenir leur clergé dans une honnête aisance, le comité recommande fortement la prière des pétitionnaires à la considération favorable de votre honorable Chambre, et qu'il soit présenté une adresse à Sa Majesté exprimant le désir de voir le parlement impérial adopter les mesures qu'il jugera convenables pour rencontrer les vœux des pétitionnaires, ou de toute autre société religieuse qui à l'avenir fera une semblable application.

*Ordonné*, que le dit rapport reste sur la table.

Imprimé:

*Ordonné*, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres.

Bill de James  
K. Andrews,  
rapporté.

L'honorable M. *Fergusson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour transporter à *James K. Andrews* un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Dumfries*, dans le district de *Gore*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill,  
Chemin d'Al-  
bion, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Albion*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill,  
Iles-de-la-Mag-  
deleine, Sa-

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine*, dans le golfe *St.-Laurent*, et pour autoriser

" les habitants de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avantages à certaines localités dans le comté de *Saguenay*, et aux parties des comtés de *Rimouski*, et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les distillateurs et sur les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Fergusson* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton*, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de *Barton*, dans le district de *Gore*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*Ordonné*,

guenay et Ma-  
waska, lu 3e  
fois.

Bill des distil-  
leries, lu la 2e  
fois.

Référé.

Rapport.

Bill de R. J.  
Hamilton, lu  
2e fois.

Référé.

Bureau de police de Hamilton, pétition référée.

**Ordonné**, que la pétition présentée à cette Chambre ce jour, de la part du bureau de police de la ville de *Hamilton*, demandant que le dit bill ne devienne pas loi, soit référée au comité spécial dernièrement mentionné.

Bill, Crime de haute trahison, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, Wolf-Island, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolf*, *Kingston*, et *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Référé.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

**Ordonné**, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson*, *Ferrie*, *Irving* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Incorporation de Kingston, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la ville de *Kingston* en une cité," a été lu la seconde fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement nommé.

Bill, Incorporation de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Chauveau* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de *Québec*, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill, Sociétés d'agriculture de Montréal, B.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Scott* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans tout comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la société du comté de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Hall* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port-Hope*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Chemin de fer de Peterborough et Port-Hope.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Cummings* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender un certain acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Traverses, H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Colville* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Huntingdon*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Chemin de Huntingdon.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Chalmers* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Chemin de Trafalgar, etc. rapporté.

L'honorable *M. W. Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province."

Bill, Magistrats, parties reculées, H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

**Ordonné**, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et que, dans l'intervalle, il soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'Orateur



Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi, cette Chambre l'ordonnant ainsi.

Lecture.

**Lundi, 11 mai, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,**Irving,**Morris, W.**Massue,**Crooks,**Walker,**Fergusson,**Morris, J.**Bruneau,**Neilson,**Ferrie,**Gordon.**McKay.*

PRIERES.

Pétition de J. F. Taylor, jeune.

L'honorable *M. J. Morris* a présenté une pétition de *J. Femings Taylor*, jeune, premier clerc de bureau, demandant qu'il soit réintégré dans le droit de préséance qui lui avait été accordé, et que la question de son salaire soit de nouveau prise en considération.

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

Référée.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de la présente session.

Bill. Banque de Midland, rapporté.

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender un acte intitulé : 'Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de *Midland*, et pour en 'augmenter le capital,' " a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements ;

Amendements.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Dans le bill, ligne 25.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "dettes" dans la 40<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

Dans le préambule, ligne 9.—Après "prière," insérez "jusqu'au point "ci-après mentionné."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender un acte intitulé : 'Acte pour 'prolonger la durée de la charte de la 'banque du *Haut-Canada*, et pour en 'augmenter le capital,' " a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements. Bill, Banque du H.-C. rapporté.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Dans le bill, ligne 25.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "dettes," dans la 33<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus. Amendements.

Dans le préambule, ligne 6.—Après "prière," insérez "jusqu'au point "ci-après mentionné."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable *M. McKay* a présenté une pétition de *William Smith* et autres, du township de *Gloucester*, demandant l'ouverture d'un chemin de *Bytown* au *St.-Laurent*, en traversant le comté de *Dundas* ; et Gloucester, W. Smith et autres ;

Aussi, une pétition de *Nicolas Sparks* et autres, de *Bytown*, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont souffertes par suite de certains procédés adoptés contre eux par le département de l'artillerie. Bytown, N. Sparks et autres ;

*Ordonné*, que la pétition mentionnée en dernier lieu soit maintenant lue.

Elle

Lac.

Elle a été alors lue par le greffier, en conséquence.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Bill des sectes religieuses rapportés.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé de nouveau le bill intitulé : "Acte pour étendre le bénéfice d'un certain act du parlement du *Haut-Canada* y mentionné, aux ministres de la dénomination appelée '*chrétiens de la bible*,' et aussi pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée '*chrétiens*,'"

Bill, Unitaires de Toronto.

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse de *Toronto*, appelée '*chrétiens unitaires*,'"

Bill, Association Presbytérienne.

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins ;" et

Bill, Universalistes.

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à la secte religieuse dénommée '*association universaliste chrétienne du Canada-Ouest*,'" avec instruction d'amender son premier rapport en rapportant un nouveau bill amendant la troisième clause de l'acte du *Haut-Canada*, de la 11<sup>e</sup> *George* 4, chapitre 36, et étendant aux ministres de toutes les dénominations religieuses chrétiennes le privilège de célébrer les mariages, pourvu que les dits ministres aient été reçus dans le ministère d'après les usages et les rites de leurs églises respectives, et qu'ils aient prêtés le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs ; et aussi, abrogeant la quatrième clause du dit acte, demande la permission de faire rapport comme suit :—

Votre comité recommande que le bill intitulé : "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," dont les dispositions ne s'étendent qu'au *Bas-Canada*, soit adopté par votre honorable Chambre, avec les amendements qui ont été suggérés par votre comité dans son premier rapport.

Votre comité recommande aussi que l'on ne procède plus sur les trois autres bills qui lui ont été référés, et qu'il a mentionnés dans son rapport précédent ; les privilèges qu'ils conféraient à certaines sociétés religieuses dans le

*Haut-Canada*, leur étant assurés dans le bill dont votre comité fait rapport avec les présentes, conformément à l'instruction de votre honorable Chambre.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit référé à un comité de toute la Chambre. Référé.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit rapport demain.

L'honorable M. McGill, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*,'" a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement.

Bill, Chemin de fer Toronto et lac Huron, rapporté.

Lequel amendement a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit rapport demain.

L'honorable M. McGill, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill, Enregistrement Hastings, rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la ville de *Kingston* en une cité," a

Bill d'incorporation de Kingston, rapporté.

fait

fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération demain.

Message de  
Son Excellence.

L'honorable M. W. Morris a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit :—

#### CATHCART.

Débitures  
pour le soutien  
des cours de  
justice, H.-C.

Le gouverneur-général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie de la correspondance relative aux appartements préparés pour les cours supérieures du Haut-Canada dans *Osgoode Hall*, et il recommande à la Législature, en considération de ce que la société de loi du Haut-Canada s'engage par un contrat authentique à fournir à ces cours les convenances nécessaires, d'autoriser l'émission de débiteures sur le crédit de la province, en faveur de la dite société, à un montant n'excédant pas £6,000.

Le gouverneur-général recommande aussi qu'il soit permis d'imposer une taxe sur certaines procédures en loi et en équité pour en payer l'intérêt, et de vendre argent comptant une partie, n'excédant pas un tiers, d'un terrain à *Toronto*, sur lequel sont situés les édifices où ces cours se sont tenues jusqu'à présent, dont le produit sera employé à liquider les dites débiteures.

Hôtel du gouvernement,  
Mai, 1846.

(Appendice, numéro 14.)

Dalhousie,  
R. Lyon, et  
autres ;

L'honorable M. W. Morris a présenté une pétition de *Robinson Lyon* et autres, du district de *Dalhousie*, demandant que les argents octroyés pour l'amélioration du *Mississipi* ne soient employés qu'à cet objet, et que les travaux soient commencés aussitôt que l'état de la rivière le permettra.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

*Ordonné*, que l'honorable M. Massue soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec," et

L'hon. M. Massue ajouté au Comité sur le Bill d'éclairage de Québec, et sur le Bill pour fournir de l'eau à Québec.

Aussi, sur le bill intitulé : "Acte pour fournir de l'eau à la cité de Québec et dans les environs."

*Ordonné*, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour abroger l'acte pour incorporer la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Québec."

Témoignages demandés. Bill abrogeant la compagnie du gaz, Québec.

*Ordonné*, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour fournir de l'eau à la cité de Québec et dans les environs."

Bill pour fournir de l'eau, Québec.

*Ordonné*, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec."

Bill d'éclairage de Québec.

*Ordonné*, que les honorables MM. Massue et Walker soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au district de Québec, au district de Gaspé et à cette partie du district des Trois-Rivières, qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de Portneuf."

Bill Chemin d'hiver, Québec, Membres ajoutés au comité.

L'honorable M. Neilson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement ;

Bill d'éducation, H.-C. Amendement.

Lequel amendement a été alors lu par le greffier comme suit :—

Feuille 17, ligne 1.—Après "école," insérez "et d'aucune école élémentaire de district."

Le

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill de James K. Andrews, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter à James K. Andrews un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de Dumfries, dans le district de Gore," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill des distilleries, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les distillateurs et sur les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Bill, Crime de haute-trahison, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Bill amendement l'acte d'incorporation, Québec, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de Québec, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. Massue, Walker, J. Morris, Neilson et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Chemin de fer, entre Halifax et Québec, Dépêche y relative.

L'honorable M. W. Morris, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, a présenté à la Chambre une dépêche relativement

à l'emploi d'officiers du génie pour l'exploration des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, au milieu desquelles traversera le chemin de fer projeté entre Halifax, Québec et Montréal.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:—

(Appendice, numéro 15.)

*Ordonné*, que la dite dépêche soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans tout comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la société du comté de Montréal," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. McGill, Bruneau et Ferrie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port-Hope," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. McKay, Irving et Gordon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour expliquer et amender un certain acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de Huntingdon," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Bruneau* et *Ferric*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Magistrats, parties reculées, H.-C. la 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province," a été lu la seconde fois

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *W. Morris*, *Fergusson* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill amendant l'acte d'incorporation, Québec, Pétition d'A. Campbell, et autres, référé.

*Ordonné*, que la pétition présentée à cette Chambre le trente du mois dernier, de la part de *A. Campbell* et autres, des Haute et Basse-Villes de la cité de *Québec*, demandant que la représentation soit réglée d'après les cotisations prélevées dans la cité, soit référée au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Bill, Iles de la Magdeleine, Saguenay et Madawaska, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Christie* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte relatif aux *Iles-de-la-Magdeleine* dans le golfe *St-Laurent*, et pour autoriser les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre ces avantages à certaines localités dans le comté de *Saguenay*, et aux parties des comtés de *Rimouski* et *Kamouraska*, connues sous le nom de territoire de *Madawaska*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Chemin d'Albion, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Price* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Albion*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Lois d'enregistrement, H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Boulton* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés communément appelées sociétés de construction, dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Haut-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill sans amendement.

Bill, Sociétés de construction, H.-C. rapporté de l'Assemblée.

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition du conseil municipal de la paroisse de *St-Jean-Baptiste de Nicolet*, demandant que l'acte de la *8e Victoria*, chap. 72, concernant les licences d'auberge, soit amendé.

Municipalité de Nicolet.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Mardi, 12 mai, 1846.

MARDI.

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs Les honorables messieurs

<i>McGill</i> ,	<i>Massue</i> ,
<i>Morris, W.</i>	<i>Walker</i> ,
<i>Fergusson</i> ,	<i>de Boucherville</i> ,
<i>Bruneau</i> ,	<i>Morris, J.</i>
<i>Ferric</i> ,	<i>Neilson</i> ,
<i>McKay</i> ,	<i>Gordon</i> .
<i>Irving</i> .	

PRIERES.

L'honorable *M. J. Morris* a présenté une pétition de l'honorable *James Crooks*, demandant à être indemnisé de la capture, par les autorités des *Etats-Unis*, de la goëlette *Lord Nelson*, dans un moment où ce pays était en paix avec la *Grande-Bretagne*.

Hon. James Crooks.

*Ordonné*, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Lue.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. de *Boucherville*, *James Morris* et *Gordon*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Bruncau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer les dames religieuses de notre dame de charité du bon pasteur, de *Montréal*, qui se vouent au soin et à la conversion des filles repenties," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition de *H. Burrill* et autres, du township d'*Oxford* et des environs, demandant que l'on suive une certaine direction pour l'ouverture du chemin qui doit conduire de la rivière *Ottawa* à *Bytown*, et de là au fleuve *St.-Laurent*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Crooks* est entré.

L'honorable M. *James Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolf*, *Kingston* et de *Toronto*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le rapport soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

L'honorable M. *Walker*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de *Québec*, et pour d'autres fins," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

## DANS LE BILL.

Feuille 1, ligne 19.—Après "même," insérez "que nonobstant tout ce qui peut être tenu dans les dites ordonnances et acte, ou dans chacun d'iceux, il ne sera pas tenu d'élection le premier lundi du mois de février, mil huit cent quarante-sept, dans l'un ou l'autre des quartiers de *St.-Jean* ou de *St.-Roch* de la dite cité de *Québec*, à raison de la sortie d'office d'un des conseillers représentant l'un des dits quartiers en vertu des dispositions de la quatrième section du dit acte, ou pour élire une personne au lieu et place de tel conseiller, et que depuis et après le dit jour la dite quatrième section du dit acte sera et elle est par les présentes rappelée."

## PREAMBULE.

Feuille 1, ligne 8.—Après "*Québec*," insérez "et l'acte du parlement de cette province passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender les ordonnances pour incorporer la cité de *Québec*."

*Ordonné*, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender un acte intitulé : "Acte pour étendre la charte de la banque commerciale

Bill, Banque de Midland, lu 3e fois.

“ commerciale du district de *Midland*, et  
“ pour en augmenter le capital,” a été lu la  
troisième fois, tel qu’amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé,  
passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Bill,  
Banque du H.-  
C. lu 3e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender un acte intitulé :  
“ ‘ Acte pour prolonger la durée de la charte  
“ de la banque du *Haut-Canada*, et pour en  
“ ‘ augmenter le capital,” a été, tel qu’amendé,  
lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé,  
passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Bill d’éduca-  
tion, H.-C. lu  
3e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour l’établissement et le support  
“ plus efficace d’écoles élémentaires dans le  
“ *Haut-Canada*,” a été, tel qu’amendé, lu la  
troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé,  
passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie  
se rende à l’Assemblée Législative, et informe  
cette Chambre que le Conseil Législatif a  
passé ces bills avec divers amendements,  
auxquels il demande la concurrence de l’As-  
semblée.

Bill,  
Traverses,  
H.-C.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour expliquer et amender un  
“ certain acte y mentionné, et pour établir de  
“ nouvelles dispositions au sujet des traverses  
“ dans le *Haut-Canada*,” a été lu la troisième  
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie  
se rende à l’Assemblée Législative, et informe  
cette Chambre que le Conseil Législatif a  
passé ce bill sans amendement.

Les honorables MM. *McGill* et *Moore* sont  
entrés.

Bill des sectes  
religieuses,

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est  
ajournée à loisir, et s’est mise en comité de  
toute la Chambre sur le bill intitulé : “ Acte

pour étendre le bénéfice d’un certain acte  
du parlement du *Haut-Canada* y men-  
tionné aux ministres de la dénomination ap-  
pelée ‘ chrétiens de la bible,’ et aussi pour  
étendre le bénéfice du dit acte à une certaine  
autre dénomination appelée ‘ chrétiens.’ ”

La Chambre  
en Comité.  
Chrétiens de  
la bible.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour venir en  
aide à une certaine secte religieuse de  
“ *Toronto*, dénommée ‘ chrétiens unitaires.’ ”

Unitaires.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser  
les ministres du synode de l’association  
presbytérienne de l’*Amérique du Nord* à  
tenir des registres des baptêmes, mariages  
et sépultures, et pour d’autres fins ; ” et

Association  
presbytérien-  
ne.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour venir en  
aide à la secte religieuse dénommée ‘ associa-  
“ tion universaliste chrétienne du Canada-  
“ ‘ *Ouest*,’ ” comme aussi sur le rapport du  
comité spécial sur iceux, ainsi que sur une in-  
struction donnée au dit comité le six du  
courant.

Universalistes.

Quelque temps après, la Chambre s’est  
remise,

Et l’honorable M. *McKay* a fait rapport,  
de la part du dit comité, qu’il avait pris en  
considération les dits bills et les rapports du  
comité spécial, ainsi que la dite instruction,  
y avait fait quelque progrès, et demandait la  
permission de siéger de nouveau vendredi  
prochain.

*Ordonné*, en conséquence.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est  
ajournée à loisir, et s’est mise en comité de  
toute la Chambre sur le bill intitulé : “ Acte  
pour amender un acte passé dans la huitième  
année du règne de Sa Majesté, intitulé :  
“ ‘ Acte pour amender un acte passé dans la  
“ sixième année du règne de feu Sa Majesté  
“ le roi *Guillaume* quatre, intitulé : ‘ Acte  
“ ‘ pour incorporer la compagnie du chemin  
“ de fer de la cité de *Toronto* et du lac  
“ ‘ *Huron*,’ ” ainsi que sur le rapport du  
comité spécial sur icelui.

Bill  
chemin de fer,  
*Toronto* et lac  
*Huron* ;  
la chambre en  
comité.

Quelque temps après, la Chambre s’est  
remise,

Et l’honorable M. *Moore* a fait rapport, de  
la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit  
bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le  
rapport avec un amendement, qu’il soumettrait  
aussitôt que la Chambre voudrait bien le rece-  
voir.

Rapport.

*Ordonné*,



*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Amendements. Feuille 1, ligne 37.—Après “expédient,” insérez “pourvu toujours  
“qu’il n’aboutisse pas à  
“une pointe de terre qui  
“se trouve au sud de  
“Port-Sarnia, à l’em-  
“bouchure du lac Hu-  
“ron.”

Adopté. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill, Enregistrement, Hastings. La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé : “Acte pour remédier à certaines défec-  
“tuosités dans l’enregistrement des titres  
“dans le comté de Hastings, dans le Haut-  
“Canada.”

Amendements. Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 1, ligne 45.—Retranchez “novembre” et insérez “janvier.”

“ 4, “ 7.—Retranchez “novembre” et insérez “janvier.”

Adoptés. Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Bill d’incorporation de Kingston. La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé : “Acte pour incorporer la ville de Kingston  
“en une cité.”

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

DANS LE BILL.

Amendements. Feuille 2, ligne 39.—Après “constitué,” insérez “pourvu toujours que

Amendements. “le dit conseil de ville,  
“ni aucun de ses suc-  
“cesseurs ne pourra  
“faire ériger ou cons-  
“truire aucune espèce  
“d’ouvrage ou construc-  
“tion quelconque, dans  
“ou sur aucune partie  
“du dit havre placé par  
“les présentes sous le  
“contrôle de la dite cité,  
“à moins que l’érection  
“ou construction du dit  
“ouvrage soit approu-  
“vée par le gouverneur  
“de la province, de l’a-  
“vis et consentement  
“du conseil exécutif, ou  
“par le commandant en  
“chef des forces de Sa  
“Majesté en cette pro-  
“vince, ou par les prin-  
“cipaux officiers de l’ar-  
“tillerie de Sa Majesté.”

“ 17, “ 6.—Après “poudre à canon” insérez “appartenant à  
“des particuliers.”

“ 24, “ 22.—Retranchez depuis “mai-  
“son” jusqu’à “aucune” dans la 26<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

“ 31, “ 6.—Retranchez depuis “et” jusqu’à “juin,” dans la 9<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus, et insérez “et cette  
“première élection au-  
“ra lieu le second mardi  
“du mois qui suivra ce-  
“lui pendant lequel le  
“présent acte sera sanc-  
“tionné.”

“ 32, “ 40.—Retranchez depuis “ou” jusqu’à “cité,” dans la 42<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

“ 33, “ 4.—Après “devoir” insérez  
“Et qu’il soit de plus  
“statué, que rien de  
“contenu dans le pré-  
“sent acte n’affectera,  
“ni ne sera interprété de  
“manière à affecter au-  
“cunes

Amendements.

“ cunes bâtisses, terres,  
 “ biens, effets ou pro-  
 “ priétés d'aucune es-  
 “ pèce quelconque, ap-  
 “ partenant à Sa Ma-  
 “ jesté, ses héritiers et  
 “ successeurs, ou sous  
 “ le contrôle ou la régie  
 “ d'aucune corporation,  
 “ officier, personne ou  
 “ partie en ayant la  
 “ garde pour les usages  
 “ ou le service de Sa  
 “ Majesté, ses héritiers  
 “ et successeurs, soit  
 “ qu'ils soient possédés  
 “ en pleine propriété ou  
 “ pour un temps déter-  
 “ miné pendant la durée  
 “ de cette possession ;  
 “ pourvu toujours que  
 “ cette clause ne sera  
 “ pas entendu exempter  
 “ des cotisations, qui  
 “ pourront être impo-  
 “ sées en vertu du  
 “ présent acte, aucune  
 “ des personnes susmen-  
 “ tionnées qui, n'étant  
 “ pas au service de Sa  
 “ Majesté sur terre ou  
 “ sur mer, seront en  
 “ possession d'un im-  
 “ meuble en vertu d'un  
 “ bail.”

## DANS LE PREAMBULE.

Feuille 1, ligne 9.—Retranchez depuis “et”  
 jusqu'à “augmenté,” ces  
 deux mots inclus.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde  
 fois, et la question de concurrence étant mise  
 sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y  
 a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé,  
 soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
 Lois d'enregist-  
 rement H.-C.  
 lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-  
 tulé: “Acte pour consolider et amender les  
 “ lois d'enregistrement de cette partie de la  
 “ province ci-devant le *Haut-Canada*,” a été  
 lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-  
 mité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé de  
 honorables MM. *W. Morris, Crooks, Fergus-  
 son, Irving et Gordon*, qui s'assembleront et  
 s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que le bill intitulé: “Acte pour  
 “ pourvoir à la translation du bureau d'enre-  
 “ gistrement d'aucun comté dans le *Haut-Ca-  
 “ nada*, lorsque cette translation sera avanta-  
 “ geuse au public,” et

Bill,  
 translation,  
 bureaux d'en-  
 registremen  
 H.-C. et.

Aussi, la pétition présentée à cette Cham-  
 bre, le dix-septième jour d'avril dernier, de la  
 part du conseil de district de *Simcoe*, soient  
 référés au comité spécial dernièrement nommé.

La pétition de  
 la municipalité  
 de *Simcoe*,  
 Référés.

L'honorable M. *W. Morris* a informé la  
 Chambre qu'il avait un message de Son Excel-  
 lence le gouverneur-général, sous son seing  
 manuel, que Son Excellence l'avait chargé de  
 remettre à cette Chambre.

Message de  
 Son Excel-  
 lence.  
 Incendie au  
 Saguenay.

Et il a été lu comme suit:—

## CATHICART.

Le gouverneur-général informe l'honorable  
 Conseil Législatif que c'est avec un profond  
 regret qu'il a appris le terrible et désastreux  
 incendie qui a eu lieu tout récemment dans le  
 comté de *Saguenay*, et qu'il se propose de  
 prendre les mesures nécessaires pour instituer  
 une investigation sur les lieux et s'assurer de  
 l'étendue du secours que l'on doit porter aux  
 malheureux que ce déplorable sinistre a dé-  
 pouillés de tout, afin de leur faire parvenir,  
 sous la surintendance du commissaire-général,  
 les provisions nécessaires pour subvenir à leurs  
 besoins les plus pressants, en attendant que  
 l'on pourvoie à les assister d'une manière plus  
 efficace.

Hôtel du gouvernement,  
 Mai, 1846.

Le dit message a été alors lu de nouveau par  
 le greffier.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de  
 Son Excellence le gouverneur-général, a mis  
 devant la Chambre les estimés des argents  
 nécessaires pour le service publique pour l'an-  
 née 1846.

Message y  
 relatif aux  
 estimés pour  
 1846.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils  
 sont comme suit:—

(*Papiers parlementaires, lettre C.*)

Un

Témoignages sur les Bills au sujet de l'éclairage de Québec, et de la manière de l'approvisionner d'eau.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chabot et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mardi, 12 mai, 1846.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour communiquer à leurs honneurs les documents, témoignages et preuves sur lesquels sont fondé les bills respectivement intitulés: "Acte pour abroger l'acte pour incorporer la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Québec."

"Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec," et

"Acte pour fournir l'eau à la cité de Québec, et dans les environs," tel que requis par leurs messages du onze du courant, et les prier, en même temps, de les renvoyer à cette Chambre.

Ordonné, que M. Chabot porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,  
W. B. LINDSAY,  
Gref. Assem.

Et alors ils se sont retirés.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MERCREDI.

**Mercredi, 13 mai, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Morris, W.  
Crooks,  
Fergusson,  
Bruneau,  
Ferrie,  
McKay,  
Moore,

Les honorables messieurs

Irving,  
Massue,  
Walker,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson,  
Gordon.

PRIERES.

L'honorable M. William Morris s'est retiré.

Pétition.

Rév. J. Taylor et autres;

L'honorable M. Moore a présenté une pétition du révérend J. Taylor et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec, demandant qu'il soit introduit une clause dans tous bills relatifs aux chemins de fer, pour défendre le transport, soit des effets ou des voyageurs le dimanche.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial auquel a été référé la pétition de George H. Ryland, écuyer, demandant une indemnité pour le rémunérer des pertes qu'il a souffertes par suite de la négligence du gouvernement, à remplir certains engagements contractés avec lui, a fait rapport d'une adresse à Sa Majesté comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE.

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Majesté, pour lui renouveler l'assurance de notre sincère attachement à l'auguste personne de Votre Majesté, et à son gouvernement.

Nous prions humblement Votre Majesté de nous permettre d'exposer à votre gracieuse considération les particularités d'une affaire dont les suites ont affecté sérieusement le bien-être d'un des fidèles sujets de Votre Majesté.

Antérieurement à l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, en mil huit cent quarante-et-un, George H. Ryland, écuyer, occupait la charge de greffier du conseil exécutif, à laquelle il avait été nommé en octobre mil huit cent trente-huit, en remplacement de feu son estimable père, qui en avait rempli les devoirs pendant bien des années; M. Ryland fut continué dans sa charge sous le gouvernement de la province-unie, et prêta serment en cette qualité en février mil huit cent quarante-et-un.

Feu lord Sydenham, alors gouverneur-général de la province, en procédant à la réorganisation du conseil exécutif, jugea convenable de faire divers changements dans la composition du conseil exécutif, et de transférer au président du conseil une grande partie des devoirs qui avaient été remplis jusqu'à cette époque par le greffier; lors de cet arrangement, sa seigneurie proposa à M. Ryland d'abandonner sa charge et d'accepter celle de registraire du district de Québec, tel qu'il était alors divisé, lui garantissant en même temps un revenu à même les profits du bureau d'enregistrement, égal à la somme de cinq cent quinze louis, courant, somme à laquelle il avait droit en vertu de l'acte impérial des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Victoria, chap. 49.

Sur

A. Iresse.

Sur cette garantie, et ayant lieu de croire que les émoluments de cette charge seraient très considérables pendant la première année, et le dédommagerait amplement de l'emploi dont il s'était démis, M. Ryland accepta l'offre qu'on lui faisait, et abandonna cet emploi à la disposition de Son Excellence.

Mais il stipula expressément en acceptant le nouvel emploi, ainsi que dans sa réponse au circulaire de Son Excellence Sir R. Jackson, l'administrateur du gouvernement, en date du dix-huit décembre, 1841, que dans le cas où les émoluments de la place de régistrateur du dit district de *Qurbec* ne seraient pas aussi considérables que ceux qu'il recevait comme greffier du conseil exécutif, qu'il ne considérerait pas la somme qu'on lui avait garantie, comme une entière compensation pour l'abandon de sa place, ou pour sa réclamation contre le gouvernement.

L'ordonnance d'enregistrement du *Bas-Canada* n'a pas été mise en opération avant le trente-et-unième jour de décembre, 1841, et le délai fixé pour l'enregistrement des anciens titres, dont il aurait retiré des profits bien considérables, ayant été prolongé jusqu'à ce que finalement il a été fait des changements importants dans la loi d'enregistrement en établissant des bureaux de districts, M. Ryland est devenu le régistrateur du comté au lieu du district de *Québec*, et cela malgré ses représentations.

Ce changement a eu l'effet, non-seulement de priver M. Ryland des profits qu'il retirait de ces arrérages, mais aussi, de diminuer considérablement les revenus annuels du bureau.

Il est vrai que, subséquemment, savoir, le huit avril, 1841, M. Ryland a été transféré à un bureau d'enregistrement plus important, celui de *Montréal*, qu'il occupe actuellement comme régistrateur, mais les rapports des commissaires chargés de s'enquérir de l'état des bureaux d'enregistrement font voir que ces deux situations lui ont occasionné beaucoup plus de travail et de dépenses qu'elle ne lui ont rapportées de profits.

D'après ce qui vient d'être exposé, le Conseil Législatif considère que M. Ryland a été grièvement lésé dans cette affaire, et que la justice de ses réclamations que le ci-devant gouverneur-général lord *Metcalf* a officiellement reconnue, ne devrait pas être perdue de vue, et qu'il a droit d'espérer que le contrat qui a eu lieu entre le gouverneur-général et

lui-même, dont il a rempli les conditions de son côté, devrait être exécuté de la part du gouvernement impérial, conformément à ses conditions; mais comme la chose est actuellement devenue à peu près impossible, le Conseil Législatif croit qu'il devrait recevoir une compensation satisfaisante à raison de la non-exécution de ce contrat.

En passant en revue les circonstances de cette affaire, nous demandons humblement qu'il nous soit permis de soumettre la réclamation de M. Ryland à Votre très gracieuse Majesté, priant très humblement Votre Majesté de prendre ces circonstances en sa considération favorable, et d'ordonner à cet égard ce que Votre Majesté dans sa sagesse croira leur être dû.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

La dite adresse a été alors lue par le greffier.

La dite adresse étant de nouveau lue, la Chambre y a acquiescé. Adoptée.

Ordonné, que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général. Adresse à Son Excellence.

A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, et commandant des forces de Sa Majesté, dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre humble adresse à Sa Majesté, en faveur de la réclamation de *George H. Ryland*, écuyer, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que les dites adresses soient présentées à Son Excellence, le gouverneur-général, par les honorables MM. *Walker* et *Neilson*.

L'honorable

Réserves du clergé.  
Rapt. sur les pétitions en demandant la vente.

L'honorable M. Fergusson, du comité spécial auquel ont été référées certaines pétitions présentées à cette Chambre pendant la présente session, de la part de citoyens de toutes les classes dans les différentes sections de la province, demandant qu'il ne soit mis aucun obstacle ou délai à la vente des terres des réserves du clergé, et qu'il n'en soit accordé aucune partie à aucune secte ou dénomination chrétienne pour son avantage exclusif, et que l'on ne retarde pas l'opération de l'acte des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Victoria, chap. 78, a fait rapport :

Que personne n'ignore que la question de l'emploi et du partage des réserves du clergé a entraîné des difficultés extraordinaires, dont les conséquences, en plusieurs occasions, ont failli être funestes et dangereuses.

D'année en année, la législature provinciale et le gouvernement ont fait tous leurs efforts pour parvenir à l'adoption de quelque mesure équitable, propre à satisfaire les vœux des parties intéressées, et à éteindre les feux terribles des dissensions religieuses. Le gouvernement impérial n'a pas montré un désir moins vif de terminer cette difficulté, et ce but il l'a atteint en passant l'acte des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Victoria, chap. 78.

Cet acte a mis fin à ces difficultés depuis longtemps existantes. Peut-être cette mesure n'a-t-elle pas satisfait certaines sectes, mais tous ceux qui étaient animés d'un esprit de patriotisme ont considéré cet événement comme un des plus heureux qui pût arriver dans les affaires de la province.

On aurait dû s'attendre que personne n'eût entravé la marche de cette mesure sage et bienfaisante ; au moins que les objections ne seraient pas venues de la part des dénominations chrétiennes, qui avaient toujours joui en cette province d'avantages et de privilèges exclusifs, et qui avaient réussi, à la fin, à obtenir une part aussi considérable et aussi libérale des terres en question.

Il paraît néanmoins que, non satisfaits des octrois de terres (dont on questionne la légalité) qui ont été faits à un grand nombre de curés de l'église épiscopaliennne, et de la proportion plus que libérale qu'ils ont obtenue des fonds des réserves du clergé, certains membres de cette église n'ont pas hésité de franchir les bornes que le gouvernement impérial avait élevées entre les mécontents, et ont imaginé un plan ayant pour objet d'établir en

*Canada une corporation territoriale ecclésiastique*, répugnant aux idées libérales de notre siècle, et contraire aux inclinations et aux mœurs des colons canadiens.

Maintenant une partie des habitants de cette province cherche à faire passer quelque mesure pour frustrer l'objet de l'acte impérial, et dont le résultat serait de placer, comme simples tenanciers, un grand nombre de colons honnêtes et industriels, à la merci d'une corporation dont l'existence est incertaine, tandis que leurs voisins de tous côtés atteignent, ou ont déjà atteint, le but que doit chercher tout laboureur entreprenant et laborieux, savoir, la pleine propriété de l'héritage, acquise par le fruit de son travail et de ses épargnes.

Votre comité pourrait faire ressortir d'une manière encore plus frappante les dangers auxquels pourraient être exposés les colons de cette province, s'ils étaient assujétis aux caprices, et peut-être aux persécutions, de propriétaires de biens-fonds dont les titres reposeraient sur des intérêts politiques, publics ou privés. Il suffit de savoir que les *corporations ecclésiastiques* seraient en effet investies de ce pouvoir, si la législature leur permettait de créer une classe soumise jusqu'à un certain point à leur bon plaisir.

Votre comité, pour les raisons qu'il vient d'exposer, et pour un grand nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, exprime sans hésitation, la vive satisfaction qu'il éprouve en apprenant que le gouvernement est déterminé de poursuivre la vente des réserves du clergé, et il recommande en même temps que l'on avise à un mode économique d'effectuer cette vente, et qu'il ne soit pas mis d'obstacle au plan sage et bien mûri du gouvernement impérial.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Adopté.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres.

Impression ordonnée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer les dames religieuses de notre-dame de charité du bon pasteur de Montréal, qui se vouent au soin " et à la conversion des filles repenties," a été lu la troisième fois.

Bill, Dames du bon pasteur, lu 3<sup>e</sup> fois.

La

Réserves du clergé,  
Rapt. sur les pétitions en demandant la vente.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Chemin de fer  
Toronto et lac  
Huron, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : ' Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu sa Majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : ' Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill,  
Enregistrement,  
Hastings  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il.

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill,  
Incorporation  
de Kingston,  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Kingston* en une cité," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Chemin de fer  
Wolf Island  
etc.  
La chambre en  
comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolf*, *Kingston* et *Toronto*," et les amendements rapportés par le comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Massue* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait divers amendements, qu'il soumettrait à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait bien le recevoir. Amendements

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 3, ligne 13.—Après "nommé" insérez  
" avant de procéder aux  
" affaires, ou dans le cas  
" où ils ne s'accorde-  
" raient pas sur le choix  
" de l'autre personne,  
" elle sera nommée par  
" le juge de la cour du  
" district dans lequel les  
" terres seront situées,  
" avant que les autres  
" procèdent aux affai-  
" res."

" 5, " 9.—Après "susdit," insérez  
" ou refuse ou néglige  
" de ce faire pendant  
" l'espace d'un mois a-  
" près que la dite com-  
" pagnie l'en aura re-  
" quis."

" " " 10.—Après "compagnie" re-  
tranchez depuis "à" jus-  
qu'à "eux," dans la 16<sup>e</sup>  
ligne, ces deux mots in-  
clus, et insérez "à nom-  
mer une personne dé-  
sintéressée, et au juge  
de la cour du district  
dans lequel ces terres  
sont situées, sur la ré-  
quisition de la dite  
compagnie, de nom-  
mer et constituer une  
autre personne désin-  
téressée, laquelle, avec  
une autre choisie par  
les personnes ainsi  
nommées, avant de  
procéder aux affaires,  
ou dans le cas où elles  
s'accorderaient pas sur  
le

Amendements.

“ le choix de l'autre per-  
 “ sonne, elle sera nom-  
 “ mée par le dit juge  
 “ avant que les autres  
 “ procèdent aux affai-  
 “ res.”

Feuille 5, ligne 21.—Retranchez “leur” et in-  
 sèrez “le.”

“ “ “ —Après “décision” insérez  
 “ de la majorité des dits  
 “ arbitres.”

“ “ “ 35.—Après “compagnie,” re-  
 tranchez depuis “à” jus-  
 qu’à “temps” dans la li-  
 gne 37, ces deux mots  
 inclus, et insérez “à nom-  
 “ mer une personne dé-  
 “ sintéressée et au juge  
 “ de la cour du district  
 “ dans lequel ces terres  
 “ sont situées, sur la ré-  
 “ quisition de la dite  
 “ compagnie, de nom-  
 “ mer et constituer une  
 “ autre personne désin-  
 “ téressée, laquelle, avec  
 “ une autre choisie par  
 “ les personnes ainsi  
 “ nommées avant de pro-  
 “ céder aux affaires, ou,  
 “ dans le cas où elles ne  
 “ s'accorderaient pas sur  
 “ le choix de l'autre per-  
 “ sonne, nommée par  
 “ le dit juge avant que  
 “ les autres procèdent  
 “ aux affaires, seront ar-  
 “ bitres.”

“ “ “ 42.—Après “créancier hy-  
 “ pothécaire” insérez  
 “ comme paiement pour  
 “ et à compte du dit hy-  
 “ pothèque.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la se-  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise sur chacun d'eux, séparément, la  
 Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé,  
 soit lu la troisième fois demain.

Bill amendant  
 l'acte d'incor-  
 poration,  
 Québec.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est  
 ajournée à loisir, et s'est mise en comité de

32

toute la Chambre sur le bill intitulé: “ Acte  
 “ pour amender de nouveau les ordonnances  
 “ relatives à l'incorporation de la cité de  
 “ Québec et pour d'autres fins,” et les amen-  
 dements rapportés par le comité spécial sur  
 icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est re-  
 mise,

Et l'honorable M. J. Morris a fait rapport, de Rapport.  
 la part du dit comité, qu'il avait pris les dits  
 bill et amendements en considération, y avait  
 fait quelques progrès, et demandait la permis-  
 sion de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill d'agricul-  
 ture B. C. rap-  
 porté de l'As-  
 semblée.  
 M. Hale et autres, pour rapporter le bill in-  
 intitulé: “ Acte pour amender l'acte passé pour  
 “ encourager l'agriculture par l'établissement  
 “ de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Ca-*  
 “ *nada*,” et informer cette Chambre que l'As-  
 semblée Législative a acquiescé aux amen-  
 dements faits par le Conseil Législatif au dit  
 bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill,  
 Banque du H.-  
 C. rapporté de  
 l'Assemblée.  
 M. Boulton et autres, pour rapporter le bill  
 intitulé: “ Acte pour amender un acte inti-  
 “ tulé: ‘ Acte pour prolonger la durée de la  
 “ ‘ charte de la banque du *Haut-Canada*, et  
 “ ‘ pour en augmenter le capital,’ ” et infor-  
 mer cette Chambre que l'Assemblée Légis-  
 lative a acquiescé aux amendements faits par  
 le Conseil Législatif au dit bill, sans amende-  
 ment.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill,  
 Banque de  
 Midland, rap-  
 porté de l'As-  
 semblée.  
 M. McDonald, de Kingston, et autres, pour  
 rapporter le bill intitulé: “ Acte pour amender  
 “ un acte intitulé: ‘ Acte pour étendre la  
 “ ‘ charte de la banque commerciale du dis-  
 “ ‘ trict de *Midland*, et pour en augmenter le  
 “ ‘ capital,’ ” et informer cette Chambre que  
 l'Assemblée Législative a acquiescé aux amen-  
 dements faits par le Conseil Législatif au dit  
 bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée par M. Gowan Bill des légat-  
 taires de l'hon-  
 C. Jones, rap-  
 porté de l'As-  
 semblée.  
 et autres, pour rapporter le bill intitulé:  
 “ Acte pour autoriser les légataires et exécu-  
 “ teurs testamentaires de feu l'honorable  
 “ Charles Jones, à transporter un lot de ville  
 “ y mentionné au président et au bureau de  
 “ police de *Brockville*, pour les fins y men-  
 “ tionnées,” et informer cette Chambre que  
 l'Assemblée



l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Glacis de  
chaussées,  
Moira.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Murney et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux glacis des diverses chaussées de moulins qui seront construits sur la rivière Moira et ses tributaires, dans le district de Victoria," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeu.

## Jeudi, 14 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*McKay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

### PRIERES.

M<sup>r</sup>Nab et  
Horton,  
J. Morris et  
autres;

L'honorable M. William Morris a présenté une pétition de James Morris et autres, membres de la congrégation presbytérienne de M<sup>r</sup>Nab et Horton; et

Renfrew,  
W. Wright et  
autres;

Aussi, une pétition de William Wright et autres, méthodistes épiscopaliens du comté de Renfrew, demandant, respectivement, que le bill introduit pendant la dernière session de la Législature au sujet de l'université de King's College devienne loi.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Montréal,  
C. E. V. Reeves  
Metzler et  
autres;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition de Margaret E. V. Reeves Metzler et autres, de la rivière St.-Pierre, dans la paroisse de Montréal, demandant qu'il ne soit pas donné de pouvoir discrétionnaire aux commissaires nommés pour tracer la ligne d'un certain chemin à St.-Pierre.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a fait rapport que l'honorable M. Neilson et lui-même s'étaient rendus, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec l'adresse de cette Chambre en date d'hier au sujet de la réclamation de George H. Ryland, écuyer, et que Son Excellence leur avait répondu qu'elle transmettrait la dite adresse au secrétaire d'état, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Adresse de  
Ryland pré-  
sentée.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill,  
Lois d'enregis-  
trement H.-C.  
rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement d'aucun comté dans le Haut-Canada, lorsque cette translation sera avancée au public," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport qu'il ne soit adopté aucune mesure ultérieure sur le dit bill, parce que ses dispositions se trouvent incorporées dans le bill intitulé: "Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada," référé à votre comité et dont il a été fait rapport ce jour sans amendement.

Bill,  
Translation.  
bureaux d'en-  
registrement H.-C.  
rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de Hamilton à Toronto," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill,  
Chemin de fer,  
Great Western,  
rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné,

Référé.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

Bill,  
Chemin de fer,  
Peterborough  
et Port-Hope  
rapporté.

L'honorable M. *Irving*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port-Hope*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Amendements. Feuille 2, ligne 36.—Après "nommé" insérez

" avant de procéder aux  
" affaires, ou dans le cas  
" où ils ne s'accorde-  
" raient pas sur le choix  
" de l'autre personne,  
" elle sera nommée par  
" le juge de la cour du  
" district dans lesquelles  
" terres sont situées,  
" avant que les autres  
" procèdent aux affaires.

" 4 " 14.—Après "susdit" insérez  
" ou refuse ou néglige  
" de ce faire pendant  
" l'espace d'un mois  
" après que la dite com-  
" pagnie l'en aura re-  
" quis."

" " " 16.—Retranchez depuis "s'a-  
" dressera" jusqu'à "eux,"  
dans la 23<sup>e</sup> ligne, ces  
deux mots inclus, et in-  
sérez "nommer une per-  
" sonne désintéressée, et  
" au juge de la cour du  
" district dans lequel les  
" terres sont situées, sur  
" la réquisition de la dite  
" compagnie, de nom-  
" mer et constituer une  
" autre personne désin-  
" téressée, laquelle, avec  
" une autre choisie par  
" les personnes ainsi  
" nommées avant de

" procéder aux affaires,  
" ou, dans le cas où  
" elles ne s'accorde-  
" raient pas sur le choix  
" de l'autre personne,  
" nommée par le dit juge  
" avant que les autres  
" procèdent aux af-  
" faires."

Feuille 4, ligne 28.—Retranchez "leur" et insérez "le."

" " " " —Après "décision" insérez  
" de la majorité des dits  
" arbitres."

" " " 44.—Retranchez depuis "s'a-  
" dressera " jusqu'à  
" temps" dans la 5<sup>e</sup> feuille,  
ligne 1<sup>re</sup>, et insérez  
" nommer une personne  
" désintéressée et au juge  
" de la cour du district  
" dans lequel, ces terres  
" sont situées, sur la ré-  
" quisition de la dite  
" compagnie, de nom-  
" mer et constituer une  
" autre personne désin-  
" téressée, laquelle, avec  
" une autre choisie par  
" les personnes ainsi  
" nommées, avant de  
" procéder aux affaires,  
" ou, dans le cas où elles  
" ne s'accorderaient pas  
" sur le choix de l'autre  
" personne, nommée par  
" le dit juge avant que  
" les autres procèdent  
" aux affaires, seront  
" arbitres."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin plan-  
" ché de *Huntingdon*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Cham-  
bre sans amendement.

Bill,  
Chemin de  
Huntingdon  
rapporté.

Ordonné,

*Ordonné*, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill, Sociétés  
d'agriculture  
B.-C. rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans tout comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la société du comté de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Voutes dans  
les bureaux  
d'enregistre-  
ment B.-C.  
rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la conservation des livres, records et papiers, et au prompt enregistrement des contrats et sommaires dans les bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et recommandait l'adoption de la première clause du bill en conséquence des observations sur ce sujet contenues dans le rapport de l'inspecteur des bureaux d'enregistrement des districts de *Montréal*, des *Trois-Rivières* et *St.-François*, et aussi, d'après les renseignements qui lui ont été donnés que la construction de voutes pour la garde des archives peut se faire à un très bas prix; et, en conséquence, il demande permission de faire rapport du dit bill sans amendement.

Extrait du rap-  
port de l'Ins-  
pecteur des bu-  
reaux d'enre-  
gistrement.  
Impression or-  
donnée.

*Ordonné*, qu'un extrait du rapport d'*Edward A. Clark*, écuyer, inspecteur des bureaux d'enregistrement, présenté à cette Chambre pendant la présente session, soit imprimé pour l'usage des Membres.

*Ordonné*, que les dits bill et rapport du comité spécial sur icelui, soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

Bill,  
Magistrats,  
part. reculées,  
H.-C., rap-  
porté

L'honorable M. *Fergusson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre. Référé.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et à cette partie du district des *Trois-Rivières* qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de *Port-neuf*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Bill,  
Voitures d'hi-  
ver, Québec,  
rapporté.

*Ordonné*, que le dit rapport ne soit pas reçu, mais qu'il soit référé de nouveau au comité spécial, avec instruction d'amender le dit bill, de manière à suspendre l'opération de l'ordonnance y mentionnée jusqu'au premier mai, 1847, et de cette date au dernier jour de la session du parlement suivant. Référé de nou-  
veau.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolf*, *Kingston* et de *Toronto*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé. Bill,  
Chemin de fer,  
Wolf Island,  
etc., lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative. Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de *Québec*, et pour d'autres fins," et le rapport du comité spécial sur icelui. Bill amendant  
l'acte d'incor-  
poration de  
Québec.

Quelque temps après, la Chambre s'est de nouveau remise.

Et

Rapport.

Et l'honorable M. J. Morris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris les dits bill et rapport en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau présentement.

Ordonné, en conséquence.

Comité des contingents. Membres ajoutés.

Ordonné, que les honorables MM. Crooks et Massue soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Bill, Enregistrement, Hastings, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Draper et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings, dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill d'éducation H.-C. Conférence demandée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Draper et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 13 mai, 1846.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence à l'honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans l'amendement fait par leurs honneurs au bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace des écoles élémentaires dans le Haut-Canada."

Ordonné, que l'honorable M. le procureur-général Draper se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Attesté,  
WM. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Agréée.

Résolu, que cette Chambre concourt dans la conférence demandée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet de

l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace des écoles élémentaires dans le Haut-Canada," et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. Crooks et Neilson, qui rencontreront le nombre des directeurs requis par l'usage parlementaire, immédiatement, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

La Chambre étant informée que les directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, étaient présents pour la dite conférence au sujet de l'amendement fait par leurs honneurs au dit bill, dans la chambre de comité du Conseil Législatif ;

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés.

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et

Leurs honneurs se sont rendus à la conférence.

La dite conférence étant terminée, la Chambre s'est remise.

Et l'honorable M. Crooks a fait rapport que les directeurs de la part de leurs honneurs avaient rencontré les directeurs de l'Assemblée Législative à la dite conférence, qui a été conduite de la part de l'Assemblée par l'honorable M. le procureur-général Draper et autres, qui ont remis à leurs honneurs le bill avec l'amendement, et aussi un papier contenant ce qui suit :—

Rapt. des directeurs de la conférence.

Raisons à offrir à l'honorable Conseil Législatif dans une conférence, pour n'avoir pas concouru dans l'amendement fait par leurs honneurs au bill intitulé : "Acte pour l'établissement et le support plus efficace des écoles élémentaires dans le Haut-Canada."

1° Parceque le dit amendement aura l'effet de permettre aux enfants de différents arrondissements de se réunir dans une école particulière.

2° Parceque la part des deniers qui reviendra à telle école particulière se déterminera d'après le nombre des enfants qui fréquenteront ces écoles particulières, et celui des enfants qui résideront dans les limites de l'arrondissement où se tiendra la dite école particulière.

3° Parcequ'il

3° *Parcequ'il* en resultera qu'un seul arrondissement aura à supporter les frais de l'éducation, non seulement des enfants qui résideront dans ses limites, mais aussi des enfants des arrondissements voisins qui fréquenteront la dite école particulière, sans recevoir d'assistance des dits arrondissements voisins, ou une part des deniers qui leur sont accordés.

4° *Parcequ'à* moins qu'il ne soit fait d'autres changements au bill, il est très douteux de savoir si les syndics de l'arrondissement où se tiendrait la dite école particulière, pourraient exiger une souscription des parents qui résideraient hors des limites de l'arrondissement et dont les enfants fréquenteraient la dite école particulière.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table.

*Ordonné*, que le rapport soit pris en considération demain.

Bill amendant l'acte d'incorporation de Québec. La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de Québec, et pour d'autres fins," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remisc.

Rapport.

Et l'honorable M. J. Morris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill, Glacis de chaussées Moira, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux glacis des diverses chaussées de moulins qui seront construits sur la rivière Moira et ses tributaires, dans le district de Victoria," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill validant actes des notaires B.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Taschereau et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour faire disparaître tous doutes quant à validité de certains actes, instruments et documents exécutés par des notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y

"concernées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour pouvoir à la translation du siège de la cour de circuit du comté de Lotbinière, de Ste.-Croix à Lotbinière, et du bureau d'enregistrement du dit comté du lieu de son site actuel à Ste.-Croix," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Cour de circuit et bureau d'enregistrement, Lotbinière.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Boulton et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi Guillaume quatre, intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de Toronto et du lac Huron,'" et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Chemin de fer, Toronto et lac Huron, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. M. Donald, de Kingston, et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la ville de Kingston en une cité," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Incorporation de Kingston, rapporté de l'Assemblée.

L'honorable M. W. Morris a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Message de Son Excellence.

Et il a été lu comme suit :—

CATHCART.

Le gouverneur-général recommande à la considération de l'honorable Conseil Législatif, l'adoption de mesures pour autoriser les commissaires chargés de la construction de l'asile des

Débitures pour la construction de l'asile des aliénés.

des aliénés provincial à *Toronto*, à prélever, au moyen de débentures, une somme n'excédant pas £30,000, pour laquelle le revenu consolidé ne sera pas affecté, mais qui sera remboursée avec les produits de la taxe d'un huitième d'un penny, imposée par la législature du *Haut-Canada*, afin de faire face aux frais de la construction du dit asile.

Hôtel du gouvernement,  
Mai, 1846.

Le dit message a été alors de nouveau lu par le greffier.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

VENDREDI.

## Vendredi, 15 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*

*Moore,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

### PRIERES.

Bill du notariat B.-C.

*Ordonné*, que le comité auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour l'organisation du " notariat dans le *Bas-Canada*," soit autorisé à envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité des contingents

*Ordonné*, que le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pour la présente session, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

1er Rapport.

L'honorable *M. Bruneau*, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pour la présente session, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CONSEIL LEGISLATIF,  
Chambre de comité,

Vendredi, 15 mai, 1846.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de

votre honorable Chambre, pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

La maladie prolongée de *James Fitzgibbon*, écuyer, qui l'a rendu incapable de remplir les devoirs de sa charge depuis plus de quatre années, a dû nécessairement attirer l'attention de votre comité dans le cours de ses procédés. Appréhendant que cette Chambre ne peut dépendre sur ses services pour l'avenir, votre comité est unanimement d'opinion de recommander qu'il soit immédiatement présenté une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien permettre à cet officier de se retirer du service de cette Chambre, avec une pension de retraite, sa vie durant, de trois cents louis courant par année ; et priant aussi, qu'il plaise gracieusement à Son Excellence de vouloir bien nommer à sa place *Charles de Léry*, écuyer, le greffier agissant de cette Chambre, qui a rempli les devoirs de greffier pendant les quatre dernières sessions, et qui, depuis vingt-huit ans, est un des officiers de cette branche de la Législature.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

*Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, le gouverneur-général, demandant qu'en conséquence de la maladie prolongée de *James Fitzgibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre, il plaise à Son Excellence de lui permettre de se retirer du service de cette Chambre, avec une pension de retraite, sa vie durant, de trois cents louis courant par année ; et aussi, demandant qu'il plaise gracieusement à Son Excellence de nommer à sa place, comme greffier de cette Chambre, *Charles de Léry*, écuyer, greffier agissant de cette Chambre, qui a rempli les devoirs de greffier pendant les quatre dernières sessions, et qui, depuis vingt-huit ans, est un des officiers de cette branche de la Législature.

Adresse au sujet du greffier.

*Ordonné*, que les membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

*Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, remerciant respectueusement Son Excellence pour son message du douze du courant, relativement aux personnes qui ont souffert par le dernier incendie dans le comté de

Adresses de remerciements pour certains messages.

de *Saguenay*; et aussi, pour son message d'hier, relativement à l'émission de débentures au montant de £30,000, afin de rencontrer les dépenses qu'occasionnera la construction d'un asile provincial pour les aliénés.

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Grimby,  
P. B. Nelles et  
autres.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition de *Peter B. Nelles* et autres, du township de *Grimby*, demandant que le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara*, soit transféré à *Ste.-Catherine*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill,  
Pont suspendu  
Niagara, rap-  
porté.

L'honorable M. *Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, à ou près de la chute de *Niagara*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Bill de Robert  
J. Hamilton,  
rapporté.

L'honorable M. *Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton* partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de *Barton*, dans le district de *Gore*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Burg, W. King  
et autres.

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du révérend *William King* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le township de *Burg*, demandant l'introduction d'une clause, dans tous les bills de chemins de fer, pour défendre le transport des effets et des voyageurs le dimanche.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill,  
Voitures d'hiver  
Québec,  
rapporté.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver

“ dans cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé* et à cette partie du district des *Trois-Rivières* qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de *Portneuf*,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Feuille 1, ligne 29.—Retranchez “abrogée” Amendement.

et insérez “suspendue jusqu'au premier jour de mai de l'année mil huit cent quarante-sept, et depuis jusqu'à la fin de la session alors suivante du parlement provincial et pas plus longtemps.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill,  
Lois d'enregist-  
rement H. C.  
lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et de *Port-Hope*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill,  
Chemin de fer  
Peterborough  
et Port-Hope,  
lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

II



Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Chemin de  
Huntingdon,  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie " du chemin planchéié de *Huntingdon*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Bill,  
Sociétés d'a-  
gricultures B.  
C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de " plus d'une société d'agriculture dans tout " comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide " à la société du comté de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Bill amendant  
l'acte d'incor-  
poration de  
Québec, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les or-  
" donnances relatives à l'incorporation de la  
" cité de *Québec*, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Dissentient.

*Parceque* le dit bill proscrit, dans les limites de la cité de *Québec*, l'exercice d'une branche d'industrie dont les abus, s'il en existe, peuvent être supprimés suivant le cours ordinaire de la loi.

*Parcequ'une* telle disposition devient un précédent dangereux et un obstacle à cette liberté d'une honnête et paisible industrie, dont l'exercice est un droit inhérent à tous les sujets britanniques, et l'une des principales sources de la prospérité publique.

J. NEILSON.

Bill,  
Glacis de  
chaussées  
Moira, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour obliger de donner certaines  
" dimensions aux glacis des diverses chaussées  
" de moulin qui seront construits sur la  
" rivière *Moira* et ses tributaires, dans le dis-  
" trict de *Victoria*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour étendre le bénéfice d'un  
" certain acte du parlement' du *Haut-Canada*  
" y mentionné, aux ministres de la dénomin-  
" tion appelée '*chrétiens de la bible*,' et aussi,  
" pour étendre le bénéfice du dit acte à une  
" certaine autre dénomination appelée '*chré-  
" tienne*;' "

La chambre en  
comité.

Bills.  
Chrétiens de la  
bible.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour venir en  
" aide à une certaine secte religieuse de *To-  
" ronto*, dénommée '*chrétiens unitaires*;' "

Unitaires.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour autoriser  
" les ministres du synode de l'association  
" presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à  
" tenir des registres de baptêmes, mariages et  
" sépultures, et pour d'autres fins;" et

Association  
presbytérien-  
ne.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour venir en  
" aide à la secte religieuse dénommée '*asso-  
" ciation universaliste chrétienne du Canada-  
" Ouest*;' " et les rapports du comité spécial  
sur iceux, ainsi que sur une instruction donnée  
au dit comité.

Universalistes.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *McGill* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné en entier le bill intitulé: "Acte pour autoriser  
" les ministres du synode de l'association  
" presbytérienne de l'*Amérique du Nord*, à  
" tenir des registres de baptêmes, mariages  
" et sépultures, et pour d'autres fins," et y avait fait divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir; et que, relativement aux autres bills, le comité y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Rapt. sur le  
bill autorisant  
les presbyté-  
riens à tenir  
des registres.

*Ordonné*, en conséquence.

Les

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 1<sup>re</sup>, ligne 33.—Après “ministre” insérez  
“ autorisé par la loi à  
“ tenir tel registre.”

“ “ “ —Après “ dans ” insérez  
“ cette partie de.”

“ “ “ —Après “ province ” insérez  
“ appelée *Bas-Canada*. ”

“ 2, “ 6.—Après “ sera ” insérez “ un  
“ sujet de Sa Majesté et  
“ sera.”

“ 3, “ 4.—Après “ dans ” insérez  
“ cette partie de.”

“ “ “ —Après “ province ” insérez  
“ appelée *Bas-Canada*. ”

“ “ “ 26.—Après “ sera ” insérez  
“ recouvrable.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain, tel qu'amendé.

Bill,  
Translation  
bureaux d'en-  
registrement  
H.-C.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement d'aucun comté dans le *Haut-Canada*, lorsque cette translation sera avantageuse au public.”

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

Adopté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Bill,  
Chemin de fer,  
Hamilton à  
Toronto.  
La Chambre  
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : “ Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de *Hamilton à Toronto*, ” et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. W. Morris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le

rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que cette Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 2, ligne 41.—Après “ nommé ” insérez Amendement

“ avant de procéder aux  
“ affaires, ou, dans le  
“ cas où ils ne s'accor-  
“ deraient pas sur le  
“ choix de telle autre  
“ personne, elle sera  
“ nommée par le juge  
“ de la cour du district  
“ dans lequel les terres  
“ sont situées, avant que  
“ les autres procèdent  
“ aux affaires.”

“ 4, “ 7.—Après “ susdit ” insérez  
“ ou refuse ou néglige  
“ de ce faire pendant  
“ l'espace d'un mois,  
“ après que la dite com-  
“ pagnie l'en aura re-  
“ quis.”

“ “ “ 8.—Retranchez depuis “ s'a-  
“ dressera ” jusqu'à “ eux, ”  
dans la 16<sup>e</sup> ligne, ces  
deux mots inclus, et in-  
sérez “ nommera une per-  
“ sonne désintéressée,  
“ et au juge de la cour  
“ du district dans lequel  
“ les terres sont situées,  
“ sur la réquisition de  
“ la dite compagnie, de  
“ nommer et constituer  
“ une autre personne  
“ désintéressée, laquel-  
“ le, avec une autre  
“ choisie par les per-  
“ sonnes ainsi nommées,  
“ avant de procéder aux  
“ affaires, ou, dans le cas  
“ où elles ne s'accorde-  
“ raient pas sur le choix  
“ de l'autre personne,  
“ nommée par le dit  
“ juge avant que les  
“ autres procèdent aux  
“ affaires.”

Feuille,

Amendements Feuille 4, ligne 21.—Retranchez “leur” et insérez “le.”

“ “ “ “ —Après “décision” insérez  
“ de la majorité des dits  
“ arbitres.”

“ “ “ 38.—Retranchez depuis “s’a-  
“dressera” jusqu’à “temps”  
dans la 41<sup>e</sup> ligne, et insérez  
“ nommera une per-  
“ sonne désintéressée,  
“ et au juge de la cour  
“ du district dans lequel  
“ ces terres sont situées,  
“ sur la réquisition de  
“ la dite compagnie, de  
“ nommer et constituer  
“ une autre personne  
“ désintéressée, laquelle,  
“ avec une autre choisie  
“ par les personnes ainsi  
“ nommées, avant de  
“ procéder aux affaires,  
“ ou, dans le cas où  
“ elles ne s’accorde-  
“ raient pas sur le choix  
“ de l’autre personne,  
“ nommée par le dit juge,  
“ avant que les autres  
“ procèdent aux affaires,  
“ seront arbitres.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, tel qu’amendé.

Bill,  
Voûtes dans  
les bureaux  
d’enregistre-  
ment B.-C.

L’ordre du jour étant lu pour que la Cham-  
bre se mette en comité de toute la Chambre,  
sur le bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à la  
“ conservation des livres, records et papiers,  
“ et au prompt enregistrement des contrats et  
“ sommaires dans les bureaux d’enregistre-  
“ ment du *Bas-Canada*,” il a été

Référé.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient  
référés à un comité de toute la Chambre lundi  
prochain.

Bill,  
Magistrats  
parties reculées  
H.-C.  
La chambre en  
comité.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est  
ajournée à loisir, et s’est mise en comité de  
toute la Chambre sur le bill intitulé : “ Acte  
“ pour autoriser la nomination de magistrats  
“ pour les parties les plus reculées de cette  
“ province.”

Quelque temps après, la Chambre s’est re-  
mise,

Et l’honorable M. *Crooks* a fait rapport, de Rapport.  
la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit  
bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le  
rapport avec un amendement, qu’il soumettrait  
aussitôt que la Chambre voudrait bien le  
recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant  
reçu, et

Le dit amendement étant lu la seconde fois Adopté.  
par le greffier, et la question de concurrence  
étant mise sur icelui, la Chambre y a ac-  
quiescé.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et lu la  
troisième fois lundi prochain.

L’ordre du jour étant lu pour que la Cham- Bill d’éduca-  
tion H.-C.  
Rapport des  
directeurs con-  
sidéré.  
bre prenne en considération le rapport en date  
d’hier, fait par les directeurs de la conférence  
avec l’Assemblée Législative, au sujet de  
l’amendement fait par cette Chambre au bill  
intitulé : “ Acte pour l’établissement et le  
“ support plus efficace des écoles élémentaires  
“ dans le *Haut-Canada* ;”

Le dit rapport a été lu par le greffier, et Rapport et  
amendement  
lus,  
l’amendement fait par cette Chambre, auquel  
l’Assemblée n’a pas acquiescé, étant aussi lu,

*Il a été proposé,*

De ne pas insister sur le dit amendement.

La question étant mise, cette Chambre in-  
sistera-t-elle sur le dit amendement ?

*Il a été résolu* dans la négative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie Le Conseil  
n’insiste pas  
sur l’amende-  
ment.  
se rende à l’Assemblée Législative, et informe  
cette Chambre que le Conseil Législatif n’in-  
siste pas sur son amendement au dit bill, au-  
quel l’Assemblée Législative n’a pas acquiescé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti- Bill validant,  
Actes des no-  
taires B.-C. lu  
2<sup>e</sup> fois.  
tulé : “ Acte pour faire disparaître tous doutes  
“ quant à la validité de certains actes, instru-  
“ ments et documents exécutés par des  
“ notaires dans le *Bas-Canada*, et pour  
“ assurer les droits, titres et intérêts des per-  
“ sonnes y concernées,” a été lu la seconde  
fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième  
fois lundi prochain.

Conformément

Bill,  
Cour de circuit  
et bureau d'en-  
registrement,  
Lotbinière lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la translation du siège de la cour de circuit du comté, de Lotbinière, de Ste.-Croix à Lotbinière, et du bureau d'enregistrement du dit comté du lieu de son site actuel à Ste.-Croix," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Bruneau, Massue et Neilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill d'éclairage  
de Québec.  
Bill pour four-  
nir l'eau, Qué-  
bec.  
Membres ajou-  
tés au comité.

Ordonné, que les honorables MM. Ferguson et James Morris soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec," et

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour fournir l'eau à la cité de Québec et dans les environs."

Bill des sœurs  
grises.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Moffatt et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital-général de Montréal, (sœurs-grises) à vendre ou aliéner leur propriété située à la Pointe-à-Callière en la cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill,  
limites des  
comités et dis-  
tricts H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Gowan et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui détermine les limites des comtés et districts dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill,  
Police de Qué-  
bec et Mont-  
réal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Taschereau et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui amende certaines dispositions de l'ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les cités de Québec et Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Taschereau et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour contraindre les témoins dans aucune partie de la province à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des té-  
moins, jurisdic-  
tion crimi-  
nelle.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Robinson et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du canal Desjardins à emprunter une somme d'argent pour achever le canal Desjardins," laquelle elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Canal Desjar-  
dins.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Christie et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour remettre en rigueur, pour un temps limité, un acte y mentionné, relatif à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages célébrés dans le ci-devant district inférieur de Gaspé, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des baptêmes et sépultures," laquelle elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des maria-  
ges, Gaspé.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stewart et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un conseil-de-ville en icelui," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Municipalité  
de Bytown.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hale et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de manufac-  
" ture

Bill,  
Manufacture  
de Cobourg.

“ ture de *Cobourg*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Smith*, de *Wentworth*, et autres, avec un bill intitulé: “ Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. Cayley* et autres, avec un bill intitulé: “ Acte pour annexer un certain territoire y désigné au district de *Huron* pour certaines fins,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Il a été proposé que, lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain à dix heures A. M.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures A. M., la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Samedi, 16 mai, 1846.**

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M. Gill,*  
*Crooks,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*M. Kay,*

*Moore,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

**PRIERES.**

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état du nombre des exemplaires des lois qui ont été imprimés et distribués depuis la dernière session du parlement.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(Papiers parlementaires, lettres H.H.)

L'honorable *M. Irving* a présenté une pétition de *Cornelius H. Finlay*, entrepreneur sur le canal *Beauharnois*, demandant une indemnité pour le rémunérer des pertes qu'il a souffertes en remplissant son contrat.

Cornelius H. Finlay.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: “ Acte pour autoriser le district de *Bathurst* à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoique le conseil de district n'ait pas prélevé une somme égale,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill, Argent des écoles, Bathurst, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour amender l'acte qui détermine les limites des comtés et districts dans le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill, Limites des comtés et districts, H.-C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour amender l'acte qui amende certaines dispositions de l'ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les cités de *Québec* et de *Montréal*,” a été lu la seconde fois.

Bill, Police de Québec et Montréal, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour autoriser la compagnie du canal *Desjardins* à emprunter une somme d'argent pour achever le canal *Desjardins*,” a été lu la seconde fois.

Bill, Canal Desjardins, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui,” a été lu la seconde fois.

Bill, Municipalité de Bytown, lu 2e fois.

Ordonné,

Bill, Chemin de fer, Great Western.

Bill pour annexer un territoire au district de Huron.

Ajournement.

SAMEDI.

Nombre d'exemplaires des lois imprimés et distribués.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *M<sup>c</sup>Kay* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Manufacture de Cobourg, lu 2<sup>e</sup> fois,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de " manufacture de *Cobourg*," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *M<sup>c</sup>Kay* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Chemin de fer, Great Western, lu 2<sup>e</sup> fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour changer et amender la charte " de la compagnie du grand chemin de fer " occidental," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Fergusson*, *Ferrie*, *M<sup>c</sup>Kay* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill pour annexer un territoire au district de Huron.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour annexer un certain territoire y désigné au district de *Huron* pour " certaines fins," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Fergusson* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 18 mai, 1846.

LUNDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*M<sup>c</sup>Gill*,  
*Morris, W.*  
*Crooks*,  
*Fergusson*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*M<sup>c</sup>Kay*,

*Roy*,  
*Moore*,  
*Irving*,  
*Massue*,  
*Walker*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*.

PRIERES.

Son Excellence le lieutenant-général le très-honorable *Charles Murray*, comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le comté de *Renfrew*, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée Législative " Qu'il est du " plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende " immédiatement auprès d'elle dans cette " Chambre. "

Son Excellence vient à la Chambre.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerk de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés, séparément, comme suit:—

Bills sanctionnés.

" Acte pour changer et amender les lois " qui imposent des droits de douanes provin- " ciaux." Bill, Droits de douane.

" Acte pour abroger certains actes y men- " tionnés et imposer un droit sur les distil- " lateurs et les liqueurs fortes de leur fabri- " que, et pour pourvoir à la perception de ce " droit." Bill des distilleries.

" Acte pour transporter à *James K. Andrews* " un certain terrain réservé pour un chemin, " dans le township de *Dumfries*, dans le dis- " trict de *Gore*." Bill de James K. Andrews.

" Acte pour faire disparaître certains dou- " tes relativement à la juridiction de la cour " de chancellerie dans le *Haut-Canada*, sur " les matières qui se rapportent aux aliénés, " idiots, insensés, et à leurs biens, et pour " amender et étendre les lois en force dans " le *Haut-Canada*, relativement aux aliénés, " idiots et insensés, et à leurs biens." Bill, Cour de chancellerie relativement aux aliénés.

" Acte

Bill, frais des jurés, sessions de la paix.

“ Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix de *Gaspé*, et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister.”

Bill du havre de Bronté.

“ Acte pour renouveler et étendre les dispositions d'un acte du parlement du *Haut-Canada*, dans la troisième *Victoria*, chapitre trente-trois, intitulé: ‘ Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de président, directeur et compagnie du havre de *Bronté*.’ ”

Bill, Surintendant des inspecteurs de bois.

“ Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois.”

Bill, Anthony Leslie.

“ Acte pour indemniser *Anthony Leslie*, inspecteur des licences, pour avoir, par ignorance de la loi, voté à la dernière élection du Comté de *Lanark*. ”

Bill, Filles de la charité, St.-Hyacinthe.

“ Acte pour incorporer la communauté des filles de la charité, de la paroisse de *St.-Hyacinthe*, dans le district de *Montréal*, pour le soin des infirmes et des malades, et pour d'autres fins.”

Bill, Cour de district, H.-C.

“ Acte pour affiner un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé: ‘ Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir et régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*.’ ”

Bill, Transport des lots d'écoles, H.-C.

“ Acte pour pourvoir au moyen de transporter à des syndics les emplacements d'école dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*. ”

Bill du pénitencier.

“ Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial.”

Bill, Contrainte des témoins, B.-C.

“ Acte pour contraindre les témoins, dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le *Bas-Canada*. ”

Bill, Travaux, H.-C.

“ Acte pour expliquer et amender un certain acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des traverses dans le *Haut-Canada*. ”

Bill, Accords et recouvrements (*finés and recoveries*).

“ Acte pour substituer aux accords et recouvrements (*finés and recoveries*) des formes de garantie plus simples.”

“ Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de *Huron* se propose d'imposer par certains règlements.”

Bill, Taxes, municipalité de Huron.

“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Albion*. ”

Bill, Chemin d'Albion.

“ Acte pour transférer à *Queen's College* à *Kingston*, certains biens, droits et obligations de l'université de *Kingston*. ”

Bill transférant des droits, etc., à *Queen's College*.

“ Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*. ”

Bill, Enregistrement, *Hastings*.

“ Acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés communément appelées sociétés de construction, dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Haut-Canada*. ”

Bill, Sociétés de construction, H.-C.

“ Acte pour venir en aide à *John Macara*, écuyer, de la cité de *Toronto*. ”

Bill de *J. Macara*.

“ Acte pour fixer et déterminer la direction que doivent suivre les lignes de travers de certains lots sur l'about des terres du township de *Gloucester*, dans le district de *Dalhousie*. ”

Bill, Lignes de travers sur les abouts de *Gloucester*.

“ Acte pour faciliter le transport des immeubles.”

Bill, Transport des immeubles, H.-C.

“ Acte pour abroger l'acte y mentionné qui autorise la perception d'une somme d'argent dans le district de *Niagara*, aux fins de mettre le dit district en état de liquider ses dettes.”

Bill, Dettes du district de *Niagara*.

“ Acte pour changer le mode de cotisations dans les villes de *Niagara* et de *Queenston*. ”

Bill, Cotisations, *Niagara* et *Queenston*.

“ Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie dans le *Haut-Canada*, à admettre, à leur discrétion, *John W. Dempsey* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.”

Bill de *J. W. Dempsey*.

“ Acte pour protéger certaines espèces de gibier dans le comté de *l'Islet*. ”

Bill, Gibier, *l'Islet*.

“ Acte pour transporter à *Richard E. Vidal*, ses hoirs et ayans-causes, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre qui lui appartiennent maintenant dans le township ”

Bill de *Richard E. Vidal*.



	“ township de <i>Sarnia</i> , dans le district de “ l’ <i>Ouest</i> .”	Alors il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et l’Assemblée Législative s’en est allée.	Son Excellence se retire.
Bill, Chemin de Trafalgar, etc.	“ Acte pour incorporer certaines personnes “ sous le nom de compagnie du chemin de “ <i>Trafalgar, Esquising et Erin</i> .”	L’honorable M. <i>Bruneau</i> a présenté une pétition de <i>Charles Petitclair</i> , écrivain dans le bureau de l’adjutant-général des milices, demandant une augmentation de salaire.	C. Petitclair.
Bill, Incorporation de Kingston.	“ Acte pour incorporer la ville de <i>Kingston</i> “ en une cité.”	Ordonné, qu’elle reste sur la table.	
Bill des légataires de l’hon. C. Jones.	“ Acte pour autoriser les légataires et “ exécuteurs testamentaires de feu l’honorable <i>Charles Jones</i> , à transporter un lot de “ ville y mentionné au président et au bureau “ de police de <i>Brockville</i> , pour les fins y mentionnées.”	L’honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour supplémentaire du district municipal de <i>Chaudière</i> .	Municipalité de Chaudière.
Bill, deniers des écoles, H.-C.	“ Acte pour amender l’acte y mentionné “ relativement à l’approbation des deniers “ provenant de la vente des terres des écoles “ dans le <i>Haut-Canada</i> .”	Ordonné, qu’il reste sur la table, et il est comme suit :—	
Bill d’agriculture, B.-C.	“ Acte pour amender l’acte passé pour encourager l’agriculture par l’établissement “ de sociétés d’agriculture dans le <i>Bas-Canada</i> .”	( <i>Papiers Parlementaires, lettre K.</i> )	
Bill, Iles de la Magdeleine, Saguenay et Madawaska.	“ Acte relatif aux <i>Iles-de-la-Magdeleine</i> “ dans le golfe <i>St.-Laurent</i> , et pour autoriser “ les habitants résidents de ces îles à y établir un conseil municipal, et étendre les “ mêmes avantages à certaines localités dans “ le comté de <i>Saguenay</i> ; et aux parties “ des comtés de <i>Rimouski</i> et <i>Kamouraska</i> , “ connues sous le nom de territoire de <i>Madawaska</i> .”	L’honorable M. <i>William Morris</i> , par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, a présenté à la Chambre un retour de tous les brevets d’invention émanés en vertu du statut de la ci-devant province du <i>Haut-Canada</i> , passé dans la septième année du règne de feu Sa Majesté le roi <i>George</i> quatre, intitulé : “ Acte pour l’encouragement des arts utiles “ en cette province,” en conformité à l’adresse de cette Chambre du sept du courant.	Brevets d’invention accordés dans le H.-C.
Bill, Réserves pour chemins.	“ Acte pour empêcher d’ouvrir les terrains “ donnés par le gouvernement pour les chemins, sans un ordre du conseil municipal du “ district dans lequel les dits terrains sont “ situés.”	Le dit retour a été alors déposé sur la table, et il est comme suit :—	
Bill, Crime de faux.	“ Acte pour amender la loi en ce qui concerne le crime de faux.”	( <i>Voir Appendice No. 16.</i> )	
Bill, Dames du bon pasteur.	“ Acte pour incorporer les dames religieuses de notre dame de charité du bon pasteur de <i>Montréal</i> , qui se vouent au soin et “ à la conversion des filles repenties.”	L’honorable M. <i>McGill</i> , du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour “ incorporer la compagnie de manufacture “ de <i>Cobourg</i> ,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.	Bill, Manufacture de Cobourg, rapporté.
	Sur chacun de ces bills, la sanction royale a été prononcée, séparément, par un des greffiers-assistants de cette Chambre, dans les mots suivants :—	Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et	
Sanction royale.	“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence “ le gouverneur-général sanctionne ce bill.”	Il a été alors lu par le greffier.	
		Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.	
		L’honorable M. <i>Neilson</i> , du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte “ pour abroger l’acte pour incorporer la compagnie de l’eau et de l’éclairage au gaz de “ <i>Québec</i> ,” a fait rapport que le comité avait examiné	Bill abrogeant la compagnie du Gaz, Québec, rapporté.

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Chemin de fer,  
Great  
Western,  
rapporté.

L'honorable M. J. Morris du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Bill,  
Municipalité  
de Bytown,  
rapporté.

L'honorable M. McKay auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un conseil de ville en icelui," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Référé.

*Ordonné*, que les dit bills et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

Bill,  
Chemin de fer,  
Cobourg, rap-  
porté.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au district du Québec, au district de Gaspé et à cette partie du district des Trois-Rivières qui est ou était comprise dans les limites du district municipal de Portneuf," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill,  
Chemin d'hiver,  
Québec,  
lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'Amérique du Nord à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill auto-isant  
les presbyté-  
riens à tenir  
des registres,  
lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de Hamilton à Toronto," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill,  
Chemin de fer,  
Hamilton et  
Toronto, lu 3e  
fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province," a été lu la troisième fois.

Bill,  
Magistrats,  
parties recu-  
lées, H.-C., lu  
3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Titre.

*Ordonné, que le titre soit : " Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province."*

*Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.*

Bill validant  
actes des nota-  
ires, B.-C. lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains actes, instruments et documents exécutés par des notaires dans le *Bas-Canada*, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill,  
Argent des  
écoles,  
Bathurst,  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser le district de *Bathurst* à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoique le conseil de district n'ait pas prélevé une somme égale," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill,  
Limites des  
Comtés et dis-  
tricts,  
H.-C., lu 3e fois

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui détermine les limites des comtés et districts dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill de police,  
Québec et  
Montréal, lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui amende certaines dispositions de l'ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les cités de *Québec* et de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill,  
Canal Desjar-  
dins, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du canal *Desjardins* à emprunter une somme d'argent pour achever le canal *Desjardins*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

*Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.*

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, à ou près de la chute de *Niagara*."

Pont suspendu,  
*Niagara*, rap-  
port considéré.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

*Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.*

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé :

Bill de Robert  
J. Hamilton,  
rapport consi-  
déré.

" Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton* partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de *Barton*, dans le district de *Gore*."

Le dit rapport a été alors lu par le greffier.

*Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.*

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la conservation des livres, records et papiers, et au prompt enregistrement des contrats et sommaires dans les bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill.  
Voûtes,  
Bureaux d'en-  
registrement  
B.-C.  
La Chambre  
en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Fergusson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Rapport d'a-  
mendements.

*Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et*

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les

Amendements  
adoptés.

Les dits amendements étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bills des sectes  
religieuses.  
La chambre  
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé :

Unitaires.

“ Acte pour venir en aide à une certaine secte religieuse de *Toronto*, dénommée ‘ chrétiens ‘ unitaires ;’ ”

Universalistes.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour venir en aide à la secte religieuse dénommée ‘ association universaliste chrétienne du Canada-Ouest ;’ ”

Chrétiens de la  
Bible.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour étendre le bénéfice d'un certain acte du parlement du *Haut-Canada* y mentionné, aux ministres d'une dénomination appelée ‘ chrétiens de la Bible,’ et aussi pour étendre le bénéfice du dit acte à une certaine autre dénomination appelée chrétiens,” et les rapports du comité spécial sur iceux ainsi que sur l'instruction donnée par la Chambre, au dit comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapt. d'un bill.

L'honorable M. *McKay* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits bills en entier et adopté une certaine résolution, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir, et qu'il avait aussi adopté un bill en conformité à la dite instruction.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

La dite résolution a été alors lue par le greffier comme suit :—

Résolution.

Résolu, qu'il ne soit adopté aucune mesure ultérieure sur les trois bills référés à ce comité.

Adoptée.

La dite résolution étant lue la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre y a acquiescé.

Bill.  
Célébration  
des mariages,  
lu 1re fois.

Le bill rapporté par le dit comité, intitulé : “ Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, intitulé :

“ ‘ Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province,’ ” a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Knoultton* est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital-général de *Montréal*, (sœurs-grises) à vendre ou aliéner leur propriété située à la *Pointe-à-Callière*, en la cité de *Montréal*, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières,” a été lu la seconde fois.

Bill des sœurs  
grises, lu 2e  
fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la province, à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle,” a été lu la seconde fois.

Bill,  
Témoins, ju-  
ridiction cri-  
minelle,  
lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour remettre en vigueur pour un temps limité un acte y mentionné, relatif à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages célébrés dans le ci-devant district inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des baptêmes et sépultures,” a été lu la seconde fois.

Bill des maria-  
ges, Gaspé, lu  
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *McDonald*, de *Cornwall*, et autres, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cornwall*, et y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police,”

Bill d'incorpora-  
tion de  
Cornwall.

“ police,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill.  
Commissaires  
autorisés à as-  
sermenter les  
témoins.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Papineau* et autres, avec un bill intitulé : “ Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill.  
Municipalités  
d'Hoche-  
laga et  
des Trois-Ri-  
vières.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Leslie* et autres, avec un bill intitulé : “ Acte pour diviser les municipalités d'Hoche-*laga* et des *Trois-Rivières*, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'enregis-  
trement.  
Ile d'Orléans.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Cauchon* et autres, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte qui détache l'île d'Orléans du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill.  
Corporation de  
Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Moffatt* et autres, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. McDonald*, de *Kingston*, et autres, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île *Wolf, Kingston et Toronto*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill.  
chemin de fer  
de *Wolf Island*,  
rapporté de  
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Hale* et autres, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Peterborough et Port-Hope*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill.  
chemin de fer,  
*Peterborough*,  
et *Port-Hope*  
rapporté de  
l'Assemblée.

L'honorable *M. McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour annexer un certain territoire y désigné au district de *Huron*, pour certaines fins,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill pour an-  
nexer un terri-  
toire au dis-  
trict de *Huron*,  
rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable *M. William Morris*, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, au nom et de la part de Sa Majesté, a présenté à la Chambre un bill revêtu de la signature de Son Excellence, au nom et de la part de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour infirmer l'arrêt (attaquer) prononcé contre *Peter Matthews* et empêcher la confiscation de ses biens.”

Bill d'attaquer  
de *Matthews*.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable *M. William Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour légaliser certains actes de registrateurs dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*.”

Bill validant  
actes des ré-  
gistrateurs, H.-  
C.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MARDI.

**Mardi, 19 mai, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Moore,*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

**PRIERES.**

Pétitions:—

Rivière du Loup, Rév. M. Lebourdais et autres;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition du révérend M. *Lebourdais* et autres, de la paroisse de *St.-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup*, dans le district des *Trois-Rivières*, demandant que les lois actuelles concernant les voitures d'hiver soient continuées en force.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Dunn et Dunnville, Rév. A. Townley et autres.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition du révérend *Adam Townley* et autres, membres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande dans les townships de *Dunn* et *Dunnville*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenante à la dite église-unie soit transférée à la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill abrogeant la compagnie du gaz, Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte pour incorporer la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Québec," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill. Pont suspendu. Niagara, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, à ou près de la chute de *Niagara*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter à *Robert Jarvis Hamilton*, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de *Barton*, dans le district de *Gore*," a été lu la troisième fois.

Bill de Robert J. Hamilton, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la conservation des livres, records et papiers, et au prompt enregistrement des contrats et sommaires dans les bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill, Votes, Bureaux d'enregistrement B.-C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, que le titre soit: "Acte pour pourvoir à la conservation des livres, records et papiers, et au prompt enregistrement des contrats et sommaires dans les bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*."

Titre.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital général de *Montréal*, (sœurs-grises) à vendre ou aliéner leur propriété située à la *Pointe-à-Callière*, en la cité de *Montréal*, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières," a été lu la troisième fois.

Bill des sœurs grises lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

II





Amendements

“ s'intéressées, et le juge  
 “ de la cour de district  
 “ pour le district dans  
 “ lequel sont situées les  
 “ terres, sur la demande  
 “ de la dite compagnie,  
 “ nommera et consti-  
 “ tuera un nombre égal  
 “ de personnes désinté-  
 “ ressées, lesquelles, avec  
 “ une autre qui sera élue  
 “ au scrutin par les per-  
 “ sonnes ainsi nommées,  
 “ seront arbitres.”

Feuille 16, ligne 29.—Après “Gore.” insérez  
 “ aussi dans le district  
 “ d'Ouest.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde  
 fois, et la question de concurrence étant mise  
 sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y  
 a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill soit lu la troi-  
 sième fois demain, tel qu'amendé.

Bill,  
 Chemin de fer,  
 Cobourg.

La Chambre, conformément à l'ordre, a  
 procédé à la considération des amendements  
 rapportés par le comité spécial au bill intitulé :  
 “ Acte pour renouveler et amender l'acte du  
 “ Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorpora-  
 “ tion de la compagnie du chemin de fer  
 “ de Cobourg, et pour d'autres fins y men-  
 “ tionnées.”

Amendements

Les dits amendements ont été alors lus par  
 le greffier comme suit :—

Feuille 4, ligne 15.—Après “maintenant,”  
 insérez “ou qui sera  
 dans la suite.”

“ 5, “ 29.—Après “pourvu.” insé-  
 rez la clause A, comme  
 suit :—

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué,  
 “ que si, après huit  
 “ jours d'avis par écrit  
 “ données à la partie  
 “ qui ne s'accordera  
 “ pas sur la valeur  
 “ comme susdit, la  
 “ dite partie ne nom-  
 “ me ni ne constitue

Amendements

“ un ou plusieurs ar-  
 “ bitres comme sus-  
 “ dit, de son côté, ou  
 “ si le terrain requis  
 “ par la dite compa-  
 “ gnie appartient à un  
 “ mineur, à un aliéné  
 “ ou à une personne  
 “ absente de cette  
 “ province, alors et  
 “ dans chacun de ces  
 “ cas, le juge de la  
 “ cour de district du  
 “ dit district de New-  
 “ castle pourra nom-  
 “ mer et constituer un  
 “ ou plusieurs arbi-  
 “ tres pour eux, avec  
 “ les mêmes pouvoirs  
 “ et autorité que s'il  
 “ était nommé par la  
 “ partie qui aura né-  
 “ gligé ou refusé de  
 “ nommer un ou des  
 “ arbitres de son cô-  
 “ té, ou étant ainsi  
 “ mineur, aliéné ou  
 “ absent de cette pro-  
 “ vince, y compris le  
 “ pouvoir de s'assem-  
 “ bler et de procéder  
 “ au choix de l'ar-  
 “ bitre prépondérant  
 “ par ballot.”

“ 9, “ 17.—Retranchez “juin” et  
 insérez “juillet.”

“ 10, “ 30.—Retranchez “juin” et  
 insérez “juillet.”

“ “ “ 35.—Retranchez “juin” et  
 insérez “juillet.”

Les dits amendements étant lus la seconde  
 fois, et la question de concurrence étant mise  
 sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y  
 a acquiescé.

Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième  
 fois demain, tel qu'amendé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
 titulé : “ Acte pour amender l'acte d'incor-  
 “ poration de la ville de Cornwall, et y établir  
 “ un conseil de ville, au lieu d'un bureau de  
 “ police,” a été lu la seconde fois.

Bill d'incorpora-  
 tion de Corn-  
 wall, lu 3e fois.

Ordonné,

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson, J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill. Commissaires autorisés à verser les serments, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *W. Morris, Bruncau, Moore* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill. Municipalités d'Hochelaga et des Trois Rivières, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser les municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette, Bruncau* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill d'enregistrement, Ile d'Orléans, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui détache l'Ile d'Orléans du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette, Bruncau* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill. Corporation de Montréal, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill, Bruncau* et *Ferric*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour infirmer l'arrêt (*attainder*) prononcé contre *Peter Matthews* et empêcher la confiscation de ses biens," a été lu la seconde fois.

Bill d'attainder de *Matthews* lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser certains actes de régistateurs dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill validant, Actes des régistateurs H.-C., lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la province du *Haut-Canada*, intitulé: 'Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province,'" a été lu la seconde fois.

Bill. Célébration des mariages H.-C., lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Référé.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain, et que dans l'intervalle il soit imprimé pour l'usage des Membres

Impression ordonnée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown* et établir un conseil de ville en icelui," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill. Municipalité de *Bytown*. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Ferric* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Rapport.

Ordonné, que le rapport soit reçu.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Ordonné,

Bill des mariages, Gaspé. Membres ajoutés au comité.

*Ordonné*, que les honorables MM. *Joliette* et *Bruneau* soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur, pour un temps limité, un acte y mentionné, relatif à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages célébrés dans le ci-devant district inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des baptêmes et sépultures."

Messages de Son Excellence.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait deux messages de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et ils ont été lus comme suit :—

#### CATHCART.

Rapports, Commission d'indemnité, transmis.

Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapports, ainsi que les rapports spéciaux de la commission d'indemnité nommée en vertu de la 1<sup>re</sup> *Victoria*, chap. 7, et de la 2<sup>e</sup> *Victoria*, chap. 35, et recommande à sa considération la convenance d'adopter des mesures pour pourvoir au paiement des sommes adjudgées aux parties réclamantés, et qui n'ont pas encore été payées.

Hôtel du gouvernement,  
Mai, 1846.

(Papiers parlementaires, lettres L.L.)

#### CATHCART.

Prêt d'argent, Commissaires du havre, Montréal.

Le gouverneur-général recommande à la considération de l'honorable Conseil Législatif la convenance d'autoriser l'emploi de la somme de £19,000, prêtée en vertu des dispositions de l'acte 10 et 11 *George* 4, chap. 28, et 1<sup>re</sup> *Victoria*, chap. 23, aux commissaires du havre de *Montréal*, à la construction de phares et de maisons de refuge dans le golfe *St.-Laurent*, à mesure que ces argents seront remboursés.

Hôtel du gouvernement,  
Mai, 1846.

Comité des contingents, Membre ajouté.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Fergusson* soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Montréal, T. Wilson et autres;

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *Thomas Wilson* et autres, officiers de l'association laïque de *Montréal*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant que le bill

pour établir une université sous les nom et raison d'université du *Haut-Canada*, devienne loi.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *Donald Cameron*, du township de *Thorah*, demandant une indemnité pour le rémunérer des pertes qu'il a souffertes par suite de son emprisonnement en mil huit cent trente-sept, sur l'accusation de haute-trahison.

Thorah, D. Cameron.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Mercredi, 20 mai, 1846.

MERCREDI,

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Bruneau,*  
*Ferrière,*  
*Knoulton,*  
*Roy,*  
*Moore,*

*Dionne, J.*  
*Irving,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

#### PRIERES.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question;" a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill, Corporation de Montréal, rapporté.

*Ordonné*, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport vendredi prochain.

L'honorable

Bedford.  
Rév. W. Jones  
et autres ;

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition du révérend *William Jones* et autres, de *Bedford*, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager sur les chemins de fer le dimanche.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Rouville,  
Rév. M.  
Townsend et  
autres ;

L'honorable M. *Moore* a présenté une pétition du révérend M. *Townsend* et autres, du comté de *Rouville* ; et

Abbotsford,  
Rév. T. John-  
son et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *Thomas Johnson* et autres, d'*Abbotsford*, demandant, respectivement, qu'il ne soit pas permis de voyager sur les chemins de fer le dimanche.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Brantford,  
J. Winterbo-  
tham  
et autres.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté deux pétitions de *J. Winterbotham* et autres, membres de l'association baptiste de la ville de *Brantford*, demandant que les réserves du clergé soient vendues, et que les produits de la vente soient appropriés à l'éducation ; et

Aussi, demandant que la dotation de *King's College* ne soit pas partagée.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Bill,  
Cour de circuit  
et bureau  
d'enregistre-  
ment,  
Lotbinière, rap-  
porté.

L'honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la translation du siège de la cour de circuit du comté de *Lotbinière*, de *Ste.-Croix* à *Lotbinière*, et du bureau d'enregistrement du dit comté, du lieu de son site actuel à *Ste.-Croix*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill d'enregist-  
rement,  
Ile d'Orléans,  
rapporté.

L'honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui détache l'*Ile d'Orléans* du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Feuille 1<sup>e</sup>, ligne 28.—Retranchez " deuxième " et insérez " troisième."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain, tel qu'amendé.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cornwall*, et y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements. qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir. Bill d'incorporation de Cornwall, rapporté.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :— Amendements.

Feuille 5, ligne 24.—Retranchez " public."

" " " 25.—Après " égouts " insérez " tels bassins et quais, étant la propriété exclusive de la dite corporation."

" 6, " 9.—Retranchez depuis " alambics " jusqu'à " vente " dans la 10<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

" " " 23.—Après " magasins " insérez " ateliers, distilleries, manufactures."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés,

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain, tel qu'amendé.

L'honorable

Réponse de Son Excellence à une adresse.

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec l'adresse de cette Chambre, en date d'hier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement.

Distribution des lois, Etat imprimé.

Ordonné, que l'état présenté à cette Chambre, relatif à la distribution des lois de cette province, de la dernière session, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Bill, Manufacture de Cobourg, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de Cobourg," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, Chemin de fer, Great Western,

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," tel qu'amendé, il a été

Référé.

Ordonné, qu'il soit déchargé et que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill présentement.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport de progrès.

Et l'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, en conséquence.

Bill, Chemin de fer de Cobourg,

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Référé.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit bill, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour infirmer l'arrêt (attaîner) prononcé contre Peter Matthews, et empêcher la confiscation de ses biens," a été lu la troisième fois.

Bill d'attaîner de Matthews, lu la 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, que le titre soit: "Acte pour infirmer l'arrêt (attaîner) prononcé contre Peter Matthews, et empêcher la confiscation de ses biens."

Titre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser certains actes de régistateurs dans cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

Bill validant actes des régistateurs, H.-C. lu la 3e fois.

Le question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, que le titre soit: "Acte pour légaliser certains actes de régistateurs dans cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada."

Titre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la ci-devant province du Haut-Canada, intitulé: "Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province," il a été

Bill, Célébration des mariages, H.-C.

Ordonné,

Référé.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson, Ferric, Moore, J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill,  
Municipalité  
de Bytown.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité de toute la Chambre au bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown* et établir un conseil de ville en icelui."

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 4, ligne 6.—Retranchez "juin" et insérez "juillet."

" " " —Dans la marge, retranchez "juin" et insérez "juillet."

" 9 39. —Retranchez depuis "Sa" jusqu'à "Département," ces deux mots inclus, dans la 10<sup>e</sup> feuille et la 4<sup>e</sup> ligne, et insérez "toute propriété réelle ou personnelle appartenant à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, tenue ou possédée par aucune corporation, officier ou toute autre personne, en fidéicommiss pour l'usage ou le service de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, soit que ce bien soit possédé en pleine propriété ou pour un temps déterminé, pendant la continuation de cette possession. Pourvu toujours, que si cette propriété immobilière réservée pour des fins militaires ou pour des canaux, ou pour l'usage du

Amendements.

" département de l'artillerie, soit louée à un particulier, la propriété ainsi louée sera sujette à être imposée et cotisée de la même manière que toute autre propriété immobilière située dans la dite ville de *Bytown*, mais les impôts et cotisations, dans tous ces cas, seront payés par la personne qui occupera la dite propriété seulement."

" 19 " 19.—Retranchez depuis "conseil" jusqu'à "nobstant" dans la 20<sup>e</sup> feuille, lignes 4 et 5, ces deux mots inclus, et insérez les clauses A et B.

## CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte, ne sera interprété de manière à autoriser le dit conseil de ville, à user ou disposer d'aucune rue publique ou de partie d'icelle tracée par aucun officier de Sa Majesté, ou possédée en fidéicommiss pour Sa Majesté, pour aucunes autres fins que celles d'une rue publique, hormis que le gouverneur de cette province, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif, ou le commandant des forces en cette province, l'autorise à disposer de telle rue ou partie d'icelle, ou d'en

" changer

Amendements.

“ changer la destina-  
 “ tion, ou à moins  
 “ que les principaux  
 “ officiers de l’artil-  
 “ lerie de Sa Majesté  
 “ autorisent cette dis-  
 “ position ou change-  
 “ ment. Rien, non  
 “ plus, dans le pré-  
 “ sent acte, ne sera  
 “ interprété de ma-  
 “ nière à autoriser le  
 “ dit conseil de ville  
 “ à prendre posses-  
 “ sion ou à servir  
 “ d’aucune terre ou  
 “ d’aucune propriété  
 “ immobilière appar-  
 “ tenant à Sa Ma-  
 “ jesté, ses héritiers  
 “ ou successeurs, ou  
 “ tenue ou possédée  
 “ en fidéicommiss par  
 “ aucune corpora-  
 “ tion, officier ou au-  
 “ tre personne quel-  
 “ conque, pour l’usa-  
 “ ge ou le service de  
 “ Sa Majesté, ses hé-  
 “ ritiers ou succes-  
 “ seurs, soit qu’elle  
 “ soit tenue en pleine  
 “ propriété ou pour un  
 “ temps déterminé,  
 “ pendant la conti-  
 “ nuation de la dite  
 “ possession, à moins  
 “ qu’il ait préalable-  
 “ ment obtenu le con-  
 “ sentement du gou-  
 “ verneur en conseil,  
 “ ou du commandant  
 “ des forces en cette  
 “ province, pour pren-  
 “ dre possession ou se  
 “ servir de la dite pro-  
 “ priété immobilière.”

#### CLAUSE B.

“ Et attendu que les  
 “ officiers du départe-  
 “ ment de l’artil-  
 “ lerie, à *Bytown*, ont  
 “ accordé une réserve  
 “ étendue pour l’ou-  
 “ verture d’une rue  
 “ au lieu du che-  
 “ min qui, autrement,

“ aurait été nécessaire Amendements.  
 “ entre les conces-  
 “ sions C. et D. à tra-  
 “ vers les lots A. et  
 “ B. dans les dites  
 “ concessions, et qu’il  
 “ convient, pour con-  
 “ server l’uniformité  
 “ dans les rues de la  
 “ dite ville, de con-  
 “ damner le dit che-  
 “ min de concession,  
 “ et de ne pas s’en ser-  
 “ vir comme d’une  
 “ rue; qu’il soit en con-  
 “ séquence statué,  
 “ qu’il ne sera pas loi-  
 “ sible au dit conseil  
 “ de ville, ou à aucune  
 “ autre personne ou  
 “ personnes, d’enlever  
 “ aucunes bâtisses ou  
 “ de changer ou alté-  
 “ rer le tracé et l’allo-  
 “ cation de lots sur la  
 “ dite ligne de con-  
 “ cession, ou qui sont  
 “ traversés par icelle,  
 “ nonobstant toute  
 “ lois ou usage à ce  
 “ contraire.”

Feuille 20, ligne 21.—Après “ esprit ” insé-  
rez la clause suivante  
C.

#### CLAUSE C.

“ Et qu’il soit sta-  
 “ tué, que rien de con-  
 “ tenu dans le présent  
 “ acte, n’affectera,  
 “ ni ne sera censé  
 “ affecter, en aucune  
 “ manière quelcon-  
 “ que, les droits de  
 “ Sa Majesté, ses hé-  
 “ ritiers et succes-  
 “ seurs, ou d’aucune  
 “ personne ou per-  
 “ sonnes, ou d’au-  
 “ cun corps politique,  
 “ incorporé ou uni-  
 “ versitaire, à l’except-  
 “ tion de ceux men-  
 “ tionnés dans les pré-  
 “ sentes.”

Les



Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Vendredi, 22 mai, 1846.

VENDREDI.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Fergusson,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*Roy,*

*Moore,*  
*Irving,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

#### PRIERES.

L'honorable *M. James Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, intitulé: 'Acte pour légaliser certains mariages déjà conclus, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province,' " a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé, tel qu'amendé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill, Cour de circuit et bureau d'enregistrement, Lotbinière, la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du siège de la cour de circuit du comté de *Lotbinière*, de *Ste.-Croix*, à *Lotbinière*, et du bureau d'enregistrement du dit comté, du lieu de son site actuel à *Ste.-Croix*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui détache l'île d'*Orléans* du comté de *Montmorency*, pour les fins de l'enregistrement," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill d'enregistrement, Ile d'Orléans, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cornwall*, et y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill d'incorporation de Cornwall, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui," tel qu'amendé, il a été

Bill, Municipalité de Bytown.

*Ordonné*, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit de nouveau référé à un comité de toute la Chambre.

Référé.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit bill demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill, Corporation de Montréal. La Chambre en comité.

Quelque

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport de progrès.

Et l'honorable M. *Irving* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau présentement.

*Ordonné*, en conséquence.

Absence des Membres, Adresse à Son Excellence.

Il a été proposé, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, exposant à Son Excellence le peu de régularité avec lequel les Membres du Conseil Législatif assistent aux séances de cette Chambre, et la nécessité qu'il y a pour les conseillers de Son Excellence, ou le gouvernement britannique, d'adopter des mesures qu'ils jugeront, dans leur sagesse, propres à assurer la présence constante d'un plus grand nombre de conseillers, afin de donner au Conseil Législatif ce poids et cette dignité qu'il doit posséder.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

Négative.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Bill, Corporation de Montréal. La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de *Montréal*, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport.

Et l'honorable M. *Irving* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Lu la 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental."

Bill, Chemin de fer, Great Western, La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Moore* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un nouvel amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Rapport.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit nouvel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Feuille 16, ligne 42.—Après "eux" insérez les clauses suivantes A. et B. Amendement.

#### CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué,  
" que la dite compagnie  
" sera tenue, en tout  
" temps, lorsqu'elle en  
" sera requise par le  
" député-maitre-général  
" des postes de Sa Ma-  
" jesté, le commandant  
" des forces, et par  
" toute autre personne  
" ayant le contrôle ou le  
" commandement de la  
" police, de transporter  
" sur le dit chemin de  
" fer la malle de Sa  
" Majesté, les troupes  
" de terre et de mer de  
" Sa Majesté ou la mi-  
" lice, et toute l'artillerie,  
" les amunitions, fourni-  
" tures ou autres ap-  
" provisionnements pour  
" leur usage, et tous les  
" hommes de police,  
" constables et autres,  
" voyageant au service  
" de Sa Majesté, aux  
" conditions et d'après les  
" règlements qui seront  
" convenus et établis  
" entre

Amendement.

“ entre la dite com-  
 “ pagnie et le député-  
 “ maître-général des pos-  
 “ tes, le commandant  
 “ des forces ou la per-  
 “ sonne commandant la  
 “ police, et s'ils ne s'ac-  
 “ cordent pas, alors aux  
 “ conditions et d'après  
 “ les règlements que le  
 “ gouverneur ou la per-  
 “ sonne administrant le  
 “ gouvernement établira  
 “ en conseil. Pourvu  
 “ que, par les dits règle-  
 “ ments, la dite compa-  
 “ gnie ne sera pas  
 “ obligée de faire partir  
 “ aucun char ou bateau-  
 “ à-vapeur avant l'heure  
 “ ordinaire de son dé-  
 “ part ; mais elle pourra  
 “ être requise de se  
 “ pourvoir d'une voiture  
 “ séparée pour le trans-  
 “ port de la malle et de  
 “ la personne ou per-  
 “ sonnes sous la garde  
 “ desquelles elle se trou-  
 “ vera : et pourvu aussi,  
 “ que toutes dispositions  
 “ que la législature de  
 “ cette province pourra  
 “ juger à propos ci-  
 “ après d'établir, rela-  
 “ tivement au transport  
 “ de la dite malle ou des  
 “ forces de Sa Majesté,  
 “ et aux autres person-  
 “ nes et articles susdits,  
 “ ou relativement aux  
 “ taxes à payer pour le  
 “ dit transport, ou con-  
 “ cernant l'usage d'au-  
 “ cun télégraphe élec-  
 “ trique, ou pour tout  
 “ autre service dont la  
 “ compagnie est tenue  
 “ envers le gouverne-  
 “ ment, ne seront pas  
 “ considérées comme  
 “ une infraction des pri-  
 “ vilèges que cet acte  
 “ a en vue de conférer ;  
 “ et rien de contenu  
 “ dans cet acte, ne sera  
 “ censé autoriser la dite

“ compagnie à prendre  
 “ possession où à se ser-  
 “ vir d'aucune terre, ou  
 “ immeuble, apparte-  
 “ nant à Sa Majesté,  
 “ ses héritiers et suc-  
 “ cesseurs, ou possédé  
 “ en fidéicommiss par  
 “ les officiers du dépar-  
 “ tement de l'artillerie,  
 “ ou par tout autre corps  
 “ public, personne ou in-  
 “ dividu, au nom et pour  
 “ le service de Sa Ma-  
 “ jesté, ses héritiers et  
 “ successeurs, soit que la  
 “ dite propriété immobi-  
 “ lière soit tenue en  
 “ pleine propriété ou  
 “ pour un temps déter-  
 “ miné, pendant la con-  
 “ tinuation de la dite pos-  
 “ session, ou à moins  
 “ que la dite compagnie  
 “ ne soit autorisée par le  
 “ gouverneur en con-  
 “ seil, ou par le com-  
 “ mandant en chef des  
 “ forces de Sa Majesté  
 “ en cette province, à  
 “ prendre possession où  
 “ à se servir de la dite  
 “ propriété immobilière.”

Amendement.

#### CLAUSE B.

“ Et qu'il soit statué,  
 “ que rien de contenu  
 “ dans cette acte, n'af-  
 “ fectera, ni ne sera in-  
 “ terprété de manière à  
 “ affecter, de quelque  
 “ manière que ce soit,  
 “ les droits de Sa Ma-  
 “ jesté, ses héritiers et  
 “ successeurs, ou d'au-  
 “ cune autre personne  
 “ ou personnes, ou d'au-  
 “ cun corps politique,  
 “ incorporé ou univer-  
 “ sitaire, à l'exception  
 “ de ceux mentionnés  
 “ au présent acte.”

Le dit nouvel amendement étant lu la se-  
 conde fois, et la question de concurrence étant  
 mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit gros-  
 soyé, et que le dit bill, tel qu'amendé de nou-  
 veau, soit lu la troisième fois demain.

La

Bill,  
Chemin de fer,  
Cobourg,  
La Chambre  
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'acte du *Haut-Canada*, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées." tel qu'amendé.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport.

Et l'honorable M. *McGill* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et y avait fait divers nouveaux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Amendements. Feuille 6, ligne 4.—Retranchez "le" jusqu'à "à" dans la 5<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

" 8 " 37.—Retranchez depuis "tous" jusqu'à "péage," ces deux mots inclus, et insérez "la malle de Sa Majesté et les personnes, les animaux et voitures employées à transporter les officiers et soldats de Sa Majesté, portant l'uniforme militaire ou en petite tenue, et leurs chevaux (mais non les voitures de louage et privées,) et toutes les voitures et chevaux appartenant à Sa Majesté ou employés à son service, lorsqu'ils transportent les dites personnes pour le dit service ou qu'ils en reviennent, et toutes les recrues, marchant par étape, et toutes personnes, animaux et voitures accompagnant des funérailles en aucun jour de la semaine, ou

" allant ou revenant du service divin le jour du dimanche, pourront passer sans payer par toutes barrières ou chemins à barrières établis en vertu de cet acte."

Feuille 12, ligne 24.—Après "procès" insérez les clauses suivantes B, C, et D.

#### CLAUSE B.

" Et qu'il soit statué, que, nonobstant tout ce qui est contenu dans cet acte, il sera et pourra être loisible à la dite compagnie de traverse et du chemin planchéié de *Cobourg* et du lac *Rice* de macadamiser le chemin en entier ou aucune partie du dit chemin qu'elle est par le présent autorisée à établir, aux termes et conditions, et sujette à l'observation des formalités prescrites ci-dessus; et cela fait, les mots 'chemin planchéié,' chaque fois qu'ils se rencontreront dans cet acte, seront censés s'entendre également d'un chemin macadamisé en totalité ou d'un chemin macadamisé ou planchéié en partie, suivant les circonstances."

#### CLAUSE C.

" Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que la dite compagnie sera tenue, en tout temps, lorsqu'elle en sera requise par le député-maire-général des postes de Sa Majesté, le commandant des forces, ou par toute personne ayant le contrôle

“ trôle ou le commande-  
 “ ment de la police, de  
 “ transporter dans leurs  
 “ bateaux de traverse  
 “ la malle de Sa Majes-  
 “ té, les troupes de terre  
 “ ou de mer de Sa Ma-  
 “ jesté, ou la milice, et  
 “ toute l’artillerie, les  
 “ amunitions, fournis-  
 “ sionnements pour leur  
 “ usage, et tous les  
 “ hommes de police,  
 “ constables et autres,  
 “ voyageant au service  
 “ de Sa Majesté sur le  
 “ dit lac *Ricc*, aux con-  
 “ ditions et d’après les  
 “ règlements qui seront  
 “ convenus et établis  
 “ entre la dite compa-  
 “ gnie et le député-mai-  
 “ tre-général des postes,  
 “ le commandant des  
 “ forces ou la personne  
 “ commandant la police;  
 “ et s’ils ne s’accordent  
 “ pas, alors aux condi-  
 “ tions et d’après les  
 “ règlements que le gou-  
 “ verneur ou la person-  
 “ ne administrant le gou-  
 “ vernement établira en  
 “ conseil; et pourvu  
 “ aussi, que toutes dis-  
 “ positions que la légis-  
 “ lature de cette pro-  
 “ vince pourra juger à  
 “ propos ci-après d’é-  
 “ tablir relativement au  
 “ transport de la dite  
 “ malle ou des forces  
 “ de Sa Majesté, et aux  
 “ autres personnes ou  
 “ articles susdits, ou  
 “ relativement aux taux à  
 “ payer pour le dit trans-  
 “ port, ou pour tout au-  
 “ tre service dont la  
 “ compagnie est tenue  
 “ envers le gouverne-  
 “ ment, ne seront pas  
 “ considérées comme  
 “ une infraction des pri-  
 “ vilèges que cet acte a  
 “ en vue de conférer;

“ et rien de contenu  
 “ dans cet acte, ne sera  
 “ censé autoriser la dite  
 “ compagnie à prendre  
 “ possession ou à se ser-  
 “ vir d’aucune terre, ou  
 “ immeuble appartenant  
 “ à Sa Majesté, ses hé-  
 “ ritiers et successeurs,  
 “ ou possédé en fidéi-  
 “ commis par les offi-  
 “ ciers du département  
 “ de l’artillerie, ou par  
 “ tout autre personne ou  
 “ individu, en fidéicom-  
 “ mis pour usage et le  
 “ service de Sa Majesté,  
 “ ses héritiers et succes-  
 “ seurs, soit que la dite  
 “ propriété immobilière  
 “ soit possédée en pleine  
 “ propriété ou pour un  
 “ temps déterminé, pen-  
 “ dant la continuation  
 “ de cette possession,  
 “ à moins que la com-  
 “ pagnie ne soit au-  
 “ torisée par le gouver-  
 “ neur en conseil, ou  
 “ par le commandant-en-  
 “ chef des forces de Sa  
 “ Majesté en cette pro-  
 “ vince, à prendre pos-  
 “ session ou à se servir  
 “ de la dite propriété  
 “ immobilière.”

**CLAUSE D.**

“ Et qu’il soit statué,  
 “ que rien de contenu  
 “ dans le présent acte  
 “ n’affectera, ni ne sera  
 “ interprété de manière  
 “ à affecter, de quelque  
 “ manière que ce soit,  
 “ les droits de Sa Ma-  
 “ jesté, ses héritiers et  
 “ successeurs, ou d’au-  
 “ cune autre personne  
 “ ou personnes, ou d’au-  
 “ cun corps politic, in-  
 “ corporé ou universi-  
 “ taire; à l’exception de  
 “ ceux mentionnés au  
 “ présent acte.”

Ordonné, que les dits nouveaux amende-  
 ments soient pris en considération demain.

L’honorable

Montréal,  
Rév. K. M<sup>c</sup>Gill  
et autres ;

L'honorable M. M<sup>c</sup>Gill a présenté une pétition du révérend Robert M<sup>c</sup>Gill et autres, membres de la congrégation de l'église de *St.-Paul, Montréal*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant que le bill pour établir une université sous le nom d'université du *Haut-Canada*, devienne loi ;

James Blackburn  
et autres ;

Aussi, une pétition de James Blackburn et autres, créanciers du ci-devant conseil municipal du district de *Sydenham*, demandant la liquidation de leurs réclamations ; et

John Egan et  
autres.

Aussi, une pétition de John Egan et autres, commerçants de bois, demandant qu'on ne permette l'adoption d'aucun nouveau règlement relativement au commerce de bois, sans une minutieuse investigation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

SAMEDI.

## Samedi, 23 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

Morris, W.  
Fergusson,  
Macaulay,  
Ferrie,  
Knoulton,  
Roy,

Moore,  
Irving,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson,

### PRIERES.

Son Excellence  
vient à la  
Chambre.

Son Excellence le lieutenant-général le très honorable Charles Murray, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très honorable ordre militaire du Bain, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a lu, séparément, les titres des bills à être passés, comme suit :—

" Acte pour amender l'acte intitulé : ' Acte pour prolonger la durée de la charte de la banque du Haut-Canada, et pour en augmenter le capital.' "

Bill,  
Banque du H.-C.

" Acte pour amender un acte intitulé : ' Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de Midland, et pour en augmenter le capital.' "

Bill,  
Banque de Midland.

" Acte pour annexer un certain territoire y désigné au district de Huron, pour certaines fins." "

Bill pour annexer un territoire au district de Huron.

" Acte pour transporter à Robert Jarvis Hamilton, partie de la ligne de concession qui se trouve entre les troisième et quatrième concessions du township de Barton, dans le district de Gore." "

Bill de Robert J. Hamilton.

" Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital-général de Montréal, (sœurs-grises) à vendre ou aliéner leur propriété située à la Pointe-à-Callière en la cité de Montréal, et à employer le prix capital de vente en acquisition d'autres biens-fonds et propriétés immobilières." "

Bill des sœurs grises.

" Acte pour abroger l'acte pour incorporer la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Québec." "

Bill abrogeant la compagnie du gaz, Québec.

" Acte pour amender l'acte qui amende certaines dispositions de l'ordonnance relative à l'établissement d'un système efficace de police dans les cités de Québec et de Montréal." "

Bill de Police, Québec et Montréal.

" Acte pour autoriser le district de Bathurst à recevoir l'argent des écoles qui lui revient pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoique le conseil de district n'ait pas prélevé une somme égale." "

Bill, Argent des écoles, Bathurst.

" Acte pour amender l'acte qui détermine les limites des comtés et districts dans le Haut-Canada." "

Bill, Limites des comtés et districts H.-C.

" Acte pour autoriser la compagnie du canal Desjardins à emprunter une somme d'argent pour achever le canal Desjardins." "

Bill, Canal Desjardins.

" Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité de certains actes, instruments et documents exécutés par des notaires dans le Bas-Canada, et pour assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées." "

Bill validant actes des Notaires, B.-C.

" Acte

Bill amendant l'acte d'incorporation, Québec.	" Acte pour amender de nouveau les ordonnances relatives à l'incorporation de la cité de Québec, et pour d'autres fins.	" ci-devant province du <i>Haut-Canada</i> , intitulé : " Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province," a été lu la troisième fois.	
Bill, Sociétés d'agriculture B.-C.	" Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans tout comté du <i>Bas-Canada</i> , et pour venir en aide à la société du comté de <i>Montréal</i> ."	La question étant mise, ce bill passera-t-il?	
Bill, Chemin de Huntingdon.	" Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de <i>Huntingdon</i> ."	Il a été résolu dans l'affirmative.	Passé.
Bill, Glacis de chausses, Moira.	" Acte pour obliger de donner certaines dimensions aux glacis des diverses chausses de moulins qui seront construits sur la rivière <i>Moira</i> et ses tributaires, dans le district de <i>Victoria</i> ."	" Ordonné, que le titre soit : " Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la ci-devant province du <i>Haut-Canada</i> , intitulé : " Acte pour légaliser certains mariages déjà contractés, et pour pourvoir à la célébration des mariages dans cette province."	Titre.
Bill d'éducation H.-C.	" Acte pour l'établissement et le support plus efficace d'écoles élémentaires dans le <i>Haut-Canada</i> ."	" Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.	
Bill, Corporation de Montréal.	" Acte pour amender les lois d'incorporation de la cité de <i>Montréal</i> , et pour faciliter la décision des cas dans lesquels le droit d'une personne à remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question."	Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.	Bill, Chemin de fer, Great Western, lu 3e fois.
Bill, Cour de circuit et bureau d'enregistrement, Lotbinière.	" Acte pour pourvoir à la translation du siège de la cour de circuit du comté de <i>Lotbinière</i> , de <i>Ste.-Croix</i> à <i>Lotbinière</i> , et du bureau d'enregistrement du dit comté, du lieu de son site actuel à <i>Ste.-Croix</i> ."	La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?	
Sanction royale.	Sur ces bills, la sanction royale a été prononcée, séparément, par l'un des greffiers-assistants de cette Chambre, dans les mots suivants :— " Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ce bill.	Il a été résolu dans l'affirmative.	Passé.
Son Excellence se retire.	Alors il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.	" Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.	
Bill, Ecole britannique, Québec.	Un message de l'Assemblée Législative par <i>M. Christie</i> et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de l'école britannique et canadienne du district de <i>Québec</i> ," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.	L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de <i>Bytown</i> , et établir un conseil de ville en icelui," il a été	Bill, Municipalité de Bytown.
	Le dit bill a été lu la première fois.	" Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit de nouveau référé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.	
	" Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.	Un message de l'Assemblée Législative par <i>M. Smith</i> , de <i>Wentworth</i> , et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de <i>Hamilton</i> à <i>Toronto</i> ," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits	Bill, Chemin de fer, Hamilton à Toronto, rapporté de l'Assemblée.
Bill, Célébration des mariages, H.-C. lu 3e fois.	Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour modifier et étendre les dispositions d'un acte du parlement de la		



faits par le Conseil Législatif à ce bill sans amendement.

Bill d'enregistrement, Ile d'Orléans, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Cauchon et autres, pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte qui détaille l'Ile d'Orléans du comté de Montmorency, " pour les fins de l'enregistrement," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Chemin de fer, Cobourg.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des nouveaux amendements rapportés par le comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: " Acte pour renouveler et amender l'acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées."

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus de nouveau,

Amendements adoptés.

La question de concurrence a été mise sur chacun d'eux, séparément, et la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain, tel qu'amendé.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MARDI.

Mardi, 26 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

M<sup>r</sup> Gill,  
Morris, W.  
Joliette,  
Fergusson,  
Macaulay,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton,

Les honorables messieurs

Roy,  
Moore,  
Dionne, J.  
Massue,  
Walker,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson.

PRIERES.

L'honorable M. Macaulay a présenté une pétition du conseil de l'université de King's College à Toronto, demandant à être entendu par conseil contre le bill pour établir une université sous les nom et raison d'université du Haut-Canada.

Conseil de King's College.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour renouveler et amender l'acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill, Chemin de fer, Cobourg, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société de l'école britannique et canadienne du district de Québec," a été lu la seconde fois.

Bill, Ecole britannique, Québec, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. J. Dionne, Massue et Neilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: " Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et pour établir un conseil de ville en icelui," tel qu'amendé.

Bill, Municipalité de Bytown. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapport.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Le

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Hamilton et  
Lowe, de l'aw-  
kesbury Mills;

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Gill* a présenté une pétition de *Hamilton et Lowe*, de *Hawkesbury Mills*, demandant qu'il ne soit passé aucun bill concernant la commission des chemins à barrières de *Montréal*, sans qu'il y soit inséré des dispositions qui garantissent le remboursement des emprunts faits en vertu de l'ordonnance qui incorpore la dite commission ;

Lachine.  
Rév. W.  
Simpson et  
autres ;

Aussi, une pétition du révérend *William Simpson* et autres, membres de la congrégation presbytérienne à *Lachine*, en liaison avec l'église d'*Ecosse* ;

Trois-Rivières  
Rev. J. Thom  
et autres ;

Aussi, une pétition du révérend *James Thom* et autres, membres de la dite congrégation établie aux *Trois-Rivières*, en liaison avec la dite église ; et

Laprairie.  
Rév. J. David-  
son et autres.

Aussi, une pétition du révérend *J. Davidson* et autres, membres de la dite congrégation à *Laprairie*, en liaison avec la dite église, demandant, respectivement, que le bill pour établir une université sous les nom et dénomination d'université du *Haut-Canada*, devienne loi.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill,  
Municipalités  
d'Hochelaga et  
des Trois-Ri-  
vières,  
Membre ajouté  
au comité.

Ordonné, que l'honorable *M. J. Dionne* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour diviser les municipalités d'*Hochelaga* et des *Trois-Rivières*, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles."

Pétition  
d'Hamilton et  
Lowe référée.

Ordonné, que la pétition présentée ce jour, d'*Hamilton et Lowe*, de *Hawkesbury Mills*, soit référée au comité spécial sur le bill dernièrement mentionné.

Bill d'éduca-  
tion, B.-C. 2

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Papineau* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour révoquer certaines dispositions y

" mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Leslie* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour amender un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour l'élection des conseillers et cotiseurs de la cité de *Montréal*," auquel elle demande le concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Election des  
conseillers,  
Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Cauchon* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la maison de la trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Pilotes,  
Québec.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Leslie* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque des marchands," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Banque des  
marchands.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Jobin* et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux chemins à barrières dans les environs de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill,  
Barrières,  
Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Lawin* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles

Bill,  
Chemins d'hi-  
ver, Québec,  
rapporté de  
l'Assemblée.

“ qu'elles ont rapport au district de Québec,  
 “ au district de Gaspé et à cette partie du dis-  
 “ trict des *Trois-Rivières* qui est ou était com-  
 “ prise dans les limites du district municipal  
 “ de *Portneuf*,” et informer cette Chambre  
 que l'Assemblée Législative a acquiescé à  
 l'amendement fait par le Conseil Législatif à  
 ce bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
 nuee à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

MERCREDI.

**Mercredi, 27 mai, 1846.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*

Les honorables messieurs

*Moore,*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

PRIERES.

L'honorable *M. J. Morris* a présenté une  
 pétition de *James Kerby*, locataire de la tra-  
 verse de la couronne aux rapides de *Fort-Erié*  
 dans le district de *Niagara*, demandant que  
 le bill pour régler les traverses dans le *Haut-*  
*Canada*, ne devienne pas loi sans subir des  
 changements.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill des maria-  
 ges, Gaspé.  
 Documents de-  
 mandés.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie  
 se rende à l'Assemblée Législative pour la  
 prier de vouloir communiquer à cette Cham-  
 bre, les documents, témoignages et preuves  
 sur lesquels est fondé le bill intitulé : “ Acte  
 “ pour remettre en vigueur, pour un temps  
 “ limité, un acte y mentionné relatif à la preu-  
 “ ve et à l'enregistrement de certains ma-  
 “ riages célébrés dans le ci-devant district in-  
 “ férieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année  
 “ mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des  
 baptêmes et sépultures.

Bill,  
 École britanni-  
 que, Québec,  
 rapporté.

L'honorable *M. Massue*, du comité spécial  
 auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte  
 “ pour incorporer la société de l'école britan-  
 “ nique et canadienne du district de *Québec*,”  
 a fait rapport que le comité avait examiné le

dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire  
 le rapport avec un amendement, qu'il sou-  
 mettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien  
 le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant  
 reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le Amendement.  
 greffier comme suit :—

Feuille 2, ligne 15.—Remplissez le blanc  
 par les mots “ cinq  
 cents louis.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, Adopté.  
 et la question de concurrence étant mise sur  
 icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit gros-  
 soyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois  
 demain, tel qu'amendé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill d'éduca-  
 titulé : “ Acte pour révoquer certaines dispo- tion, B.-C. lu  
 “ sitions y mentionnées et pour pourvoir d'une 2e fois.  
 “ manière plus efficace à l'instruction élémen-  
 “ taire dans le *Bas-Canada*,” a été lu la se-  
 conde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co- Référé  
 mité spécial de sept Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des  
 honorables MM. *Joliette*, *Bruncau*, *Knoulton*,  
*Moore*, *Massue*, *de Boucherville* et *Neilson*, qui  
 s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill,  
 titulé : “ Acte pour amender un acte y men- Election des  
 “ tionné et établir de meilleures dispositions conseillers,  
 “ pour l'élection des conseillers et cotiseurs de Montréal, lu  
 “ la cité de *Montréal*,” a été lu la seconde fois. 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co- Référé.  
 mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des  
 honorables MM. *McGill*, *Bruncau* et *Ferrie*,  
 qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in- Bill.  
 titulé : “ Acte pour autoriser la maison de la Pilotes, Qué-  
 “ trinité de *Québec* a donner des licences bec, lu 2e fois.  
 “ comme pilotes à une certaine classe de per-  
 “ sonnes y mentionnées,” a été lu la seconde  
 fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co- Référé.  
 mité spécial de trois Membres.

Ordonné,

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Massue, Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill,  
Barrières,  
Montréal, la  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux chemins à barrières dans les environs de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Bruneau* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des maria-  
ges. Gaspé.

*John F. Taylor*, écuyer, un des maîtres en chancellerie, envoyé, ce jour, à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur, pour un temps limité, un acte y mentionné relatif à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages célébrés dans le ci-devant district inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des baptêmes et sépultures," a informé cette Chambre que l'Assemblée Législative avait répondu qu'elle enverrait une réponse par ses propres messagers.

Bill,  
Great Western,  
rapporté de  
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Smith*, de *Wentworth*, et autres, pour rapporter le dit bill intitulé: "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Jeu**di, 28 mai, 1846.

JEDT.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill*,  
*Morris, W.*  
*Joliette*,  
*Fergusson*,  
*Macaulay*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,

*Roy*,  
*Moore*,  
*Dionne, J.*  
*Massue*,  
*Walker*,  
*de Boucherville*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*.

PRIERES.

L'honorable *M. W. Morris* a présenté une pétition de la société d'agriculture du district de *Simcoe*, demandant que les deniers appropriés pour l'amélioration des grands chemins dans le dit district soient employés exclusivement à leur destination.

Société d'agri-  
culture,  
District Sim-  
coe.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Deux message de l'Assemblée Législative par *M. Christie* et autres, comme suit:—

Messages.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

*Jeu*di, 28 mai, 1846.

*Résolu*, que les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur, pour un temps limité, un acte y mentionné relatif à la preuve et à l'enregistrement de certains mariages célébrés dans le ci-devant district inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des baptêmes et sépultures," soient communiqués, par message, à l'honorable Conseil Législatif.

Bill des maria-  
ges, Gaspé.  
Témoignages  
transmis.

*Ordonné*, que *M. Christie* porte le dit message à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

*W. B. LINDSAY*,  
Gref. Assemblée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

*Jeu*di, 28 mai, 1846.

*Résolu*, que l'adresse grossoyée à Sa Majesté, au sujet de la ligne frontière entre cette province et la province du *Nouveau-Brunswick*, soit

Ligne frontière  
entre le Canada  
et le Nouveau  
Brunswick.

soit communiquée, par message à l'honorable Conseil Législatif, en priant leurs honneurs de concourir en icelle.

Ordonné, que M. Christie porte le dit message à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier, comme suit :—

*A Sa Très Excellente Majesté la Reine.*

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le  
Législative de la province du *Canada*, réunis en parlement provincial, demandons très-humblement qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Majesté, pour lui renouveler l'assurance de notre loyauté et de notre attachement envers la personne et le gouvernement de Votre Majesté, et lui exposer en même temps notre sincère sollicitude au sujet du malentendu qui s'est élevé entre le gouvernement de cette province et celui de la province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la ligne frontière entre les deux provinces, et la contrée qui comprend le territoire connu sous le nom de *Madawaska*, appartenant à cette Province, auquel le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* a élevé des prétentions, et au sujet duquel les deux Chambres de la législature de cette province ont fait un appel à Votre Majesté dans leur dernière session.

Nous prions humblement qu'il nous soit aussi permis de représenter à Votre Majesté que les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le  
Assemblée Législative du *Canada*, se désistant des prétentions que le gouvernement de cette province pourrait à bon droit faire valoir sur un certain territoire voisin de la rivière *Ristigouche*, et au sud de cette rivière qui se décharge dans la *Baie-des-Chaleurs*, et sur lequel, comme partie du *Nouveau-Brunswick*, la législature et les lois de cette province ont exercé leur juridiction, sans intervention de la part du gouvernement canadien de Votre Majesté, réclament, néanmoins, humblement, comme appartenant à cette province, toute la contrée ou le territoire adjacent et au nord de la rivière

*Ristigouche* (formant partie du comté de *Bo-naventure*) depuis le fonds ou l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, en remontant jusqu'au point où cette rivière est coupée par le prolongement de la ligne tracée au nord depuis la source de la rivière *St.-Croix*, avec la totalité de la contrée ou territoire adjacent et à l'ouest de la dite ligne d'intersection, y compris le susdit territoire de *Madawaska*, borné au sud par cette partie de la frontière nord des *Etats-Unis*, située entre la dite ligne d'intersection et le point où la ligne de la dite frontière nord, telle que fixée par le dernier traité de *Washington*, touche le quarante-cinquième parallèle de latitude nord sur lequel le gouvernement et la législature du *Bas-Canada* ont ci-devant exercé juridiction et autorité, et en possession duquel, comme faisant partie de cette province les fidèles sujets de Votre Majesté, le

Assemblée Législative d'icelle supplie qu'il plaise gracieusement à Votre Majesté de maintenir votre gouvernement canadien en justice envers les sujets de Votre Majesté en *Canada*;— et que Votre Majesté, en réglant cette question, veuille bien assurer aux fidèles sujets de Votre Majesté en cette province, et aux autres personnes qui transportent les produits à la mer par la rivière *St.-Jean*, la libre navigation d'icelle, sans être soumis ou exposés à aucun impôt ou droit de la part du gouvernement et de la législature du *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération demain.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la maison de la trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes à une certaine de personnes y mentionnées," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender un acte y mentionné et établir de meilleures dispositions pour l'élection des conseillers et cotiseurs de la cité de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en

Adresse.

Adresse.

Bill.  
Pilotes, Québec, rapporté.

Bill,  
Election des conseillers, Montréal, rapporté.

d'en faire le rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Amendements. Feuille 1<sup>re</sup>, ligne 37.—Après “places” insérez “dans chaque quartier.”

“ “ “ 41.—Après “places” insérez “dans chaque quartier.”

Adoptés. Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill, Barrières, Montréal, rap-  
porté. L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “Acte pour amender et étendre les dispositions relatives aux chemins à barrières dans les environs de *Montréal*,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

London, Société d'agri-  
culture. L'honorable M. *McGill* a présenté à la Chambre un retour de l'une des branches de la société d'agriculture de *London*, établie à *St.-Thomas*, pour l'année 1845.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

Bill, Ecole britanni-  
que, Québec,  
lu 3e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour incorporer la société de l'école britannique et canadienne du district de *Québec*,” a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

*Il a été proposé* que le bill intitulé : “Acte pour incorporer la banque des marchands,” soit maintenant lu la première fois. Bill, Banque des Marchands, Motion pour la 1re lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

*Il a été proposé*, en amendement, de résoudre que le nombre des affaires actuellement devant cette Chambre permet à la Chambre de procéder sur le bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé : “Acte pour incorporer la banque des marchands,” et qu'il est, en conséquence, à propos de suspendre la cinquante-huitième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill. Amendement.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante en faveur de l'amendement, et il a été Emporté.

*Résolu* dans l'affirmative.

Dissentient.

*Parceque*, le sens de la dite règle, “que le Conseil Législatif ne procédera sur aucun bill de la nature de celui ci-haut décrit, envoyé de l'Assemblée Législative après le quarantième jour de la session,” est explicite et positif. Protéti.

*Parceque* cette Chambre, en adoptant le rapport de son comité du 3 avril dernier, relativement à la nécessité “d'établir certaines règles ou ordres permanents de cette Chambre, pour assurer son indépendance,” en conséquence des trente-six bills envoyés de l'Assemblée pendant les trois derniers jours de la session commencée le 28 novembre 1844, et terminée le 29 mars 1845, a déclaré que l'on devait adhérer rigoureusement à la 46<sup>e</sup> règle et à tous autres ordres permanents relatifs aux procédés sur les bills.”

*Parceque*, cette décision de la Chambre a été renouvelée le 5 du courant, lorsqu'un délai de

Protêt.

de dix jours a été accordé pour procéder sur les bills privés envoyés de l'Assemblée, par la déclaration que cette décision ne serait pas invoquée comme précédent.

Parceque, la suspension de la règle, sous aucun prétexte quelconque, d'après des déclarations aussi formelles du contraire, tend à mettre cette Chambre en contradiction avec elle-même, à priver ses décisions de toute considération publique, et à renouveler les inconvénients qui ont prévalu lors de la clôture de la dernière session, inconvénients que la Chambre, en concourant dans le dit rapport, a qualifiés "comme paralysant l'effet des lois" qui peuvent être mises à exécution avec "avantage, nécessitant des amendements dont le livre des statuts sera surchargé, rendant l'interprétation de la loi difficile à ceux qui sont tenu de lui obéir, et, peut-être, occasionnant aussi la passation de lois contraires à la justice et au bien-être du sujet en général."

J. NEILSON,  
PIERRE DE BOUCHERVILLE,  
P. H. KNOULTON,  
W. M. WALKER,  
P. H. MOORE,  
L. MASSUE.

Lu la 1re fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la première fois.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Commission du shérif sur les exécutions.

Un message de l'Assemblée Législative par M. George Sherwood et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler le droit de commission du shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'incorporation de Cornwall, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. M. Donald, de Cornwall, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Cornwall, et y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative

a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Boulton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de Cobourg," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Manufacture de Cobourg, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Robinson et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour renouveler et amender l'acte du Haut-Canada, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, et pour d'autres fins y mentionnées," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Chemin de fer, Cobourg, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Colville et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'Amérique du Nord à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill autorisant les presbytériens à tenir des registres, rapporté de l'Assemblée.

L'honorable M. Neilson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour diviser les municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill, Municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières, rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

VENDREDI,



VENDREDI.

## Vendredi, 29 mai, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur,

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Soliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton.*

Les honorables messieurs

*Moore,*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

## PRIERES.

Conseil de district de Niagara.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté deux pétitions du conseil de district de *Niagara*, demandant que l'on change le lieu des séances du dit conseil; et

Aussi, demandant que l'on transfère dans un endroit plus central le site de la ville de district du dit district.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Ireland, etc. Rev. Richard Anderson et autres.

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du révérend *Richard Anderson* et autres, d'*Irlande*, *Halifax* et *Inverness*, demandant qu'il soit introduit une clause dans tous les actes relatifs à des chemins de fer, pour défendre le transport des effets ou des voyageurs le dimanche.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Charlotte Brewer.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Charlotte Brewer*, veuve de feu *Jasper Brewer*, demandant que le Conseil concoure dans toute mesure qui pourrait être proposée par les autres branches de la Législature pour venir à son aide.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, Commissaires autorisés à nassermenter les témoins, rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la province, à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill, Témoins, Jurisdiction criminelle, rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill d'éclairage de Québec, rapporté.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Feuille 3, ligne 30.—Après "année" insérez Amendement.

"pourvu toujours qu'a-  
"vant l'émission des  
"dites débetures ou  
"obligations de la cor-  
"poration, la dite cor-  
"poration ait passé et  
"adopté un statut ou  
"règlement désignant  
"les principales rues,  
"ruelles et places pu-  
"bliques dans les li-  
"mites de la dite cité,  
"qui devront être ap-  
"provisionnées de gaz,  
"et ait contracté, après  
"la publication préala-  
"ble d'un avis pour  
"soumissions, avec la  
"personne dont l'offre  
"sera le plus bas et qui  
"fournira des cautions,  
"à la satisfaction de  
"la corporation, pour  
"l'accomplissement des  
"travaux et leur entre-  
"tien pendant trois an-  
"nées, à raison d'une  
"somme n'excédant pas  
"trente mille livres cou-  
"rant,

“ rant, y compris les  
“ terrains et matériaux  
“ nécessaires.”

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill pour four-  
nir l'eau à  
Québec,  
rapporté.

L'honorable M. Neilson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour fournir l'eau à la cité de Québec et dans les environs,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Amendements. Feuille 8, ligne 15.—Après “année,” insérez  
“ pourvu toujours qu'a-  
“ vant l'émission des  
“ dites débentures ou  
“ bons de la corpora-  
“ tion, la dite corpora-  
“ tion ait passé et adop-  
“ té un statut désignant  
“ les rues principales,  
“ les ruelles et pla-  
“ ces publiques dans  
“ les limites de la cité,  
“ qui devront être ap-  
“ provisionnées d'eau, et  
“ ait contracté, après la  
“ publication préalable  
“ d'un avis pour sou-  
“ missions, avec la per-  
“ sonne dont l'offre sera  
“ le plus bas et qui four-  
“ nira des cautions à la  
“ satisfaction de la cor-  
“ poration pour l'ac-  
“ complissement des tra-  
“ vaux et leur entretien  
“ pendant trois années, à  
“ raison d'une somme  
“ n'excédant pas cin-  
“ quante mille louis, y  
“ compris les terrains  
“ et matériaux néces-  
“ saires.”

Feuille 12, ligne 1<sup>re</sup>.—Après “nonobstant” in- Amendements.  
sérez la clause A, comme  
suit :—

#### CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué,  
“ qu'il sera loisible à la  
“ dite corporation, et il  
“ lui est par le présent  
“ enjoint de nommer une  
“ personne capable et  
“ convenable comme  
“ surintendant ou ingé-  
“ nieur qui aura la direc-  
“ tion de l'établissement  
“ hydraulique et d'aucun  
“ établissement de gaz  
“ sous le contrôle de la  
“ dite corporation, et de  
“ prescrire et déterminer  
“ les devoirs de la dite  
“ charge, et à sa volonté  
“ de déplacer aucune  
“ personne de la dite  
“ charge et de lui nom-  
“ mer un successeur ; et  
“ la dite corporation  
“ exigera les cautions  
“ qu'elle jugera à propos  
“ pour l'exécution fidèle  
“ des devoirs de la dite  
“ charge, et elle accor-  
“ dera au dit officier tel  
“ salaire, ou allocation  
“ ou compensation pour  
“ ses services, qu'elle  
“ trouvera convenable.  
“ Pourvu toujours que le  
“ dit surintendant ou in-  
“ génieur fera son rap-  
“ port à la dite cor-  
“ poration chaque tre-  
“ mestre, ou plus sou-  
“ vent, s'il en est re-  
“ quis.”

Les dits amendements étant lus la seconde A.adopté.  
fois, et la question de concurrence étant mise  
sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a  
acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième  
fois demain, tel qu'amendé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti- Bill,  
tulé : “ Acte pour autoriser la maison de la Pilotes, Qué-  
bec, lu la 3<sup>e</sup>  
fois.  
“ trinité

“ trinité de Québec à donner des licences  
“ comme pilotes à une certaine classe de  
“ personnes y mentionnées,” a été lu la troi-  
sième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Election des  
conseillers,  
Montréal, lu  
la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions  
“ pour l'élection des conseillers et cotiseurs de  
“ la cité de Montréal,” a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Barrières,  
Montréal, lu  
la 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender et étendre les  
“ dispositions des lois relatives aux chemins à  
“ barrières dans les environs de Montréal,” a été lu la troisième fois.

Le question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Banque des  
Marchands,  
lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque des  
“ marchands,” a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. McGill, Bruncau et Ferrie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour régler le droit de commis-  
“ sion du shérif sur les exécutions, et pour  
“ d'autres objets y mentionnés,” a été lu la  
seconde fois.

Bill,  
Commission  
du shérif sur  
les exécutions,  
lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé : “ Acte pour diviser les municipalités d'Hoche-  
“ laga et des Trois-Rivières, respectivement,  
“ en municipalités séparées, et pour pourvoir  
“ plus efficacement au support des écoles et  
“ à la direction des affaires locales d'icelles.”

Bill,  
Municipalités  
d'Hochelega,  
et des Trois-  
Rivières.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille 2, ligne 13.—Retranchez depuis “ban-  
“ licue” jusqu'à “jour”

Amendements

“ dans la 18<sup>e</sup> ligne, ces  
deux mots inclus, et in-  
“ sérez “municipalité des  
“ Trois-Rivières cessera  
“ d'exister, et il sera  
“ formé deux municipali-  
“ tés distinctes et sé-  
“ parées dans l'étendue  
“ du territoire formant  
“ actuellement la dite  
“ municipalité, l'une des-  
“ quelles consistera dans  
“ et comprendra la ville  
“ ou bourg des Trois-  
“ Rivières, et sera con-  
“ nue et désignée sous  
“ le nom de la munici-  
“ palité de la ville des  
“ Trois-Rivières ; et l'au-  
“ tre consistera dans, et  
“ comprendra tout ce  
“ qui reste de l'étendue  
“ du dit territoire et  
“ sera connue et dési-  
“ gnée sous le nom de  
“ municipalité de la ban-  
“ licue des Trois-Ri-  
“ vières.”

“ “ “ 25.—Retranchez depuis “ ce  
“ qui reste” jusqu'à “d'i-  
“ celle” dans la 27<sup>e</sup> ligne,  
ces deux mots inclus, et  
insérez “ville des Trois-  
“ Rivières.”

Feuille

Amendements Feuille 2, ligne 33.—Retranchez “conjointement.”

“ “ “ 34.—Retranchez depuis “chacune” jusqu’à “même,” ces deux mots inclus, dans la même ligne, et insérez “la municipalité de la ville des Trois-Rivières.”

“ 3, “ 16.—Retranchez depuis “sera” jusqu’à “même” dans la 17<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus, et insérez “et toute propriété immobilière dont la municipalité dernièrement mentionnée était propriétaire, appartiendra à la municipalité de la ville des Trois-Rivières.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu’amendé.

Adresse à Sa Majesté, au sujet de la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération de l’adresse à Sa Majesté au sujet des lignes frontières entre les provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

Adoptée.

Il a été proposé, de concourir avec l’Assemblée Législative dans la dite adresse à Sa Majesté, en remplissant les différents blancs par les mots “Conseil Législatif.”

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il été résolu dans l’affirmative.

Ordonné, que l’Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans la dite adresse en remplissant les différents blancs par les mots “Conseil Législatif.”

Ordonné, que l’adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général:—

Adresse à Son Excellence.

A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l’Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l’Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d’icelles, et commandant des forces de Sa Majesté, dans l’Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU’IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif

du Canada, réunis en Parlement Provincial, demandons qu’il nous soit permis d’approcher de Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté notre adresse commune, relative à la ligne frontière entre cette province et la province du Nouveau-Brunswick, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu’elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que l’Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé l’adresse dernièrement mentionnée pour être présentée à Son Excellence le gouverneur-général, à laquelle il demande la concurrence de l’Assemblée.

Un message de l’Assemblée Législative par M. le procureur-général Draper et autres, avec un bill intitulé: “Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill de Milice.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un

Bill d'incorporation d'Hamilton.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Wentworth*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Chemin de fer de Montréal à Lachine.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *McDonald*, de *Kingston*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Lachine*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Il a été proposé de résoudre, que le nombre des affaires actuellement devant cette Chambre permet au Conseil Législatif de procéder sur ce bill, et, qu'en conséquence, il est à propos de suspendre la cinquante-huitième règle, en autant qu'elle a rapport au dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

Dissentient :

*Pierre de Boucherville*.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la première fois.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Chemin de fer de Montréal à Kingston.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *McDonald*, de *Glengarry*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Kingston*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Il a été proposé de résoudre, que le nombre des affaires actuellement devant cette Chambre permet au Conseil Législatif de procéder sur ce bill, et, qu'en conséquence, il est à propos de suspendre la cinquante-huitième règle, en autant qu'elle a rapport au dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la première fois.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société de l'école britannique et canadienne du district de *Québec*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Ecole britannique, Québec, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Frontenac*, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour continuer en force, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Actes continués.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Samedi, 30 mai, 1846.

SAMEDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill*,  
*Morris, W.*  
*Joliette*,  
*Fergusson*,  
*Macanlay*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*Knoulton*,  
*McKay*,

*Roy*,  
*Moore*,  
*Dionne, J.*  
*Massue*,  
*Walker*,  
*de Boucherville*,  
*Morris, J.*  
*Neilson*.

PRIERES.

**PRIERES.**

Bill d'attaider de Matthews, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Draper* et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour infirmer l'arrêt (attaider) prononcé contre *Peter Matthews*, et empêcher la confiscation de ses biens," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Bill, Election des conseillers, Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Leslie* et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour l'élection des conseillers et cotiscurs de la cité de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill sans amendement.

Bill, Commissaires autorisés à assermenter les témoins, rapporté de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Bill, Témoins, Jurisdiction criminelle, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour contraindre les témoins, dans aucune partie de la province, à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Bill d'éclairage de Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de *Québec*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill pour fournir l'eau, Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour fournir l'eau à la cité de *Québec*, et dans les environs," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler le droit de commission du shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés," a été lu la troisième fois.

Bill, Commission du Shérif sur les exécutions, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser les municipalités d'*Hochelaga* et des *Trois-Rivières*, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill, Municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice," a été lu la seconde fois.

Bill de Milice, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Bruneau*, *Knoulton*, de *Boucherville* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément

Bill d'incorporation d'Hamilton, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et "ériger la dite ville en cité," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson*, *Ferrie*, *Massue*, *J. Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Chemin de fer de Montréal à Lachine, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Lachine*," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Macaulay*, *Bruncau*, *Ferrie* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Chemin de fer de Montréal à Kingston, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Kingston*," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Macaulay*, *Knoulton*, *Moore* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Actes continués, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour continuer en force, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruncau*, *Massue* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

London. Rév. C. C. Brough et autres :

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du révérend C. C. *Brough* et autres, membres de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le township de *London*, demandant que l'on ne procède plus à la vente des réserves du clergé, mais que la part appartenant à la dite église-unie soit transférée à la société

ecclésiastique du diocèse de *Toronto*, pour les usage et avantage de la dite église.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Lundi, 1er juin, 1846.

LUNDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill*,

*McKay*,

*Morris*, W.

*Moore*,

*Joliette*,

*Dionne*, J.

*Fergusson*,

*Massue*,

*Macaulay*,

*Walker*,

*Bruncau*,

*Morris*, J.

*Ferrie*,

*Neilson*.

*Knoulton*,

### PRIERES.

L'honorable M. *James Morris* a présenté deux pétitions du conseil de district de *Niagara*, demandant qu'il ne soit pas fait d'autre changement au bill des écoles que celui de prolonger le temps limité pendant lequel les aubains peuvent être employés comme maîtres d'écoles ; et Municipalité de Niagara.

Aussi, demandant que les deniers provenant de la vente des terres incultes soient appropriés au soutien des écoles élémentaires, et d'aucune institution littéraire qui sera désignée par la Législature.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour continuer en force, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Bill, Actes continués, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur pour un temps limité



“ limité un acte y mentionné, relatif à la  
 “ preuve et à l'enregistrement de certains  
 “ mariages célébrés dans le ci-devant district  
 “ inférieur de *Gaspé*, antérieurement à l'année  
 “ mil huit cent vingt-et-un, ainsi que des  
 “ baptêmes et sépultures,” a fait rapport que  
 le comité avait, conformément à l'ordre de réfé-  
 rence du dix-huit du courant, procédé à  
 l'examen du dit bill et des documents, témoi-  
 gnages et preuves au soutien d'icelui, commu-  
 niqués à cette Chambre par l'Assemblée Lé-  
 gislative, et demande maintenant à faire rap-  
 port qu'il est d'opinion qu'on ne doit plus  
 procéder ultérieurement sur le dit bill.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Adopté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Bill,  
 Chemin de fer  
 de Montréal à  
 Kingston, rap-  
 porté.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial  
 auquel a été référé le bill intitulé: “ Acte  
 “ pour incorporer la compagnie du chemin de  
 “ fer de *Montréal* à *Kingston*,” a fait rapport  
 que le comité avait examiné le dit bill en en-  
 tier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec  
 divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt  
 que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant  
 reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par  
 le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
 pris en considération demain.

Bill,  
 Municipalités  
 d'Hochelega et  
 des Trois-Ri-  
 vières, rappor-  
 té de l'Assem-  
 blée.

Un message de l'Assemblée Législative par  
 M. Leslie et autres, pour rapporter le bill inti-  
 tulé: “ Acte pour diviser les municipalités  
 “ d'*Hochelega* et des *Trois-Rivières*, respectivo-  
 “ ment, en municipalités séparées, et pour  
 “ pourvoir plus efficacement au support des  
 “ écoles, et à la direction des affaires locales  
 “ d'icelles,” et informer cette Chambre que  
 l'Assemblée Législative a acquiescé aux amen-  
 dements faits par le Conseil Législatif à ce  
 bill, sans amendement.

Bill d'éclairage  
 de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par  
 M. Chabot et autres, pour rapporter le bill inti-  
 tulé: “ Acte pour pourvoir à l'éclairage au  
 “ gaz de la cité de *Québec*; et

Bill pour four-  
 nir l'eau à  
 Québec, rap-

Aussi, le bill intitulé: “ Acte pour fournir  
 “ l'eau à la cité de *Québec* et dans les envi-  
 “ rons,” et informer cette Chambre que l'As-

semblée Législative a acquiescé aux amende-  
 ments faits par le Conseil Législatif à ces bills,  
 sans amendement.

portés de l'As-  
 semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par  
 l'honorable M. le procureur-général Draper et  
 autres, pour rapporter le bill intitulé: “ Acte  
 “ pour autoriser la nomination de magistrats  
 “ pour les parties les plus reculées de cette  
 “ province;” et

Bill,  
 Magistrats,  
 parties reculées,  
 H.-C.

Aussi, le bill intitulé: “ Acte pour légaliser  
 “ certains actes de régistateurs dans cette  
 “ partie de la province ci-devant le *Haut-  
 “ Canada*,” et informer cette Chambre que  
 l'Assemblée Législative a passé ces bills, sans  
 amendements.

Bill validant  
 actes des régis-  
 trateurs H.-C.,  
 rapportés de  
 l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par  
 M. Dickson et autres, comme suit:—

Message de  
 l'Assemblée  
 transmettant  
 une adresse au  
 Conseil pour sa  
 concurrence au  
 sujet de A.  
 McLeod.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
 Lundi, 1<sup>er</sup> juin, 1846.

*Résolu*, que l'adresse grossoyée à Sa Ma-  
 jesté au sujet de la réclamation d'*Alexander  
 McLeod* contre le gouvernement de Sa Ma-  
 jesté, pour une indemnité, soit communi-  
 quée par message à l'honorable Conseil  
 Législatif, en priant leurs honneurs de con-  
 courir en icelle.

*Ordonné*, que M. Dickson porte le dit mes-  
 sage au Conseil Législatif.

Attesté,  
 W. B. LINDSAY,  
 Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue  
 par le greffier, comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine. A lire.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre  
 Majesté, le l'Assemblée  
 Législative de la province du *Canada*, de-  
 mandons qu'il nous soit permis de nous ap-  
 procher de Votre Majesté pour vous renou-  
 veler l'assurance de notre attachement envers  
 la personne et le gouvernement de Votre Ma-  
 jesté, et exposer humblement à Votre Majesté  
 que notre vive sollicitude pour la conservation  
 des droits inhérents des sujets de Votre Ma-  
 jesté, nous engage à nous adresser de nouveau  
 à Votre Majesté au sujet de la réclamation  
 qu'*Alexander*

Adresse.

qu'*Alexander McLeod*, dans notre opinion, a contre le gouvernement de Votre Majesté. Nous savons très bien que c'est le désir du gouvernement de Votre Majesté de protéger, autant que possible, les droits des sujets de Votre Majesté; et, lorsqu'une réclamation légitime est clairement établie, d'accorder une indemnité pour toute perte pécuniaire qu'ils peuvent avoir soufferte, et surtout lorsque cette perte est le résultat de démarches rendues impérieuses pour l'accomplissement des devoirs qu'ils doivent à Votre Majesté comme leur souveraine.

Le dit *Alexander McLeod* ayant éprouvé les plus grands dommages auxquels un individu peut être exposé, et des privations individuelles, occasionnées par sa détention et son emprisonnement par le gouvernement des *Etats-Unis*, nous considérons que le gouvernement de Votre Majesté lui doit quelque rémunération; et quoique nous sachions que le gouvernement de Sa Majesté a fait les déboursés nécessaires pour lui assurer les services d'avocats éminents, et pour payer les autres dépenses auxquelles la défense du dit *Alexander McLeod* a donné lieu, nous ne pouvons, néanmoins, concevoir sous quel point de vue ces secours peuvent être considérés comme une compensation pour les torts et les privations, sans nombre, qu'il a soufferts, puisque les privilèges d'un des sujets de Votre Majesté, ainsi que l'honneur et la dignité de la couronne de Votre Majesté, réclamaient dans cette occasion l'adoption de la démarche en question.

Parce que le dit *Alexander McLeod* a été une victime au pouvoir d'une puissance étrangère, saisi, emprisonné, traduit devant un tribunal, jugé et acquitté, et ne peut réclamer une indemnité de cette puissance étrangère, qui, si elle en est responsable, doit être tenue de rendre compte de cet acte d'aggression sur la personne d'un des sujets de Votre Majesté, lorsqu'il lui en sera demandé satisfaction, par l'entremise du gouvernement de Votre Majesté.

D'après ce qui vient d'être exposé respectueusement à Votre Majesté, nous prions ardemment Votre Majesté de prendre le sujet en considération; et Votre Majesté peut être assurée que, si la législature du *Canada* n'était intimement convaincue de la justice de cette réclamation, elle n'aurait pas cru qu'il eût été prudent et à propos de la soumettre

une seconde fois à la considération du gouvernement de Votre Majesté. Adresse.

ALLAN N. MACNAB,  
Orateur.

Assemblée Législative,  
Lundi, 1<sup>er</sup> juin, 1846.

Ordonné, que la dite adresse à Sa Majesté soit prise en considération demain.

L'honorable M. *Walker*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Lachine*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill,  
Chemin de fer  
de *Montréal* à  
*Lachine* rap-  
porté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stuart*, de *Bytown*, et autres, comme suit:—

Bill,  
Municipalité  
de *Bytown*.  
Conférence de-  
mandée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Lundi, 1<sup>er</sup> juin, 1846.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence à l'honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui."

Ordonné, que M. *Stewart*, de *Bytown*, se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Attesté,  
W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Résolu, que cette Chambre concourt dans la conférence demandée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans la conférence demandée, relativement aux amendements faits par cette Chambre

bre au bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui," et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. *Fergusson* et *Macaulay*, qui rencontreront le nombre, comme directeurs de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, présentement, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

La Chambre étant informée que les directeurs de la part de l'Assemblée Législative étaient présents pour la dite conférence, dans la chambre de comité du Conseil Législatif,

Les noms des directeurs de cette Chambre ont été appelés.

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs honneurs se sont rendus à la conférence.

La dite conférence étant terminée, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Macaulay* a fait rapport que les directeurs, de la part de leurs honneurs, avaient rencontré les directeurs de l'Assemblée Législative à la dite conférence, qui a été conduite de sa part par M. *Stewart*, de *Bytown*, et autres, lesquels ont délivré à leurs honneurs le bill avec les amendements, et aussi, un papier contenant ce qui suit:—

Raisons de l'Assemblée.

Raisons à offrir au Conseil Législatif à une conférence, pour ne pas concourir dans les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui."

1° *Parcequ'il* est inutile d'amender le bill en insérant "juillet" au lieu de "juin," puisque le bill pourvoit à ce qu'une élection puisse avoir lieu en tout temps, si elle n'a pas eu lieu le jour fixé par le dit bill.

2° *Parceque* le bill exempté de l'impôt les biens qui sont réellement la propriété de Sa Majesté, et que l'exception n'affecte que les biens-fonds que l'artillerie possède dans la vue d'en faire un objet de spéculation; que ce serait faire une injustice aux autres propriétaires que d'exempter ces biens de contribuer à l'amélioration de la ville.

3° *Parcequ'il* est sans précédent d'accorder des pouvoirs de corporation à une ville et de lui enlever l'usage et le contrôle entier des rues;

45

que le conseil de district est actuellement investi de ce pouvoir, qui ne peut être exercé par le département de l'artillerie; que l'on a ouvert deux rues très larges à *Bytown*, expressément pour y tracer des places de marché et pour d'autres objets d'utilité publique, et sur lesquels des bâtisses pour des marchés, etc., ont été construites, (quoique, néanmoins, enlevées dernièrement par le département de l'artillerie;) qu'il n'y a aucun autre terrain de réservé pour cet objet; et parceque le bill pourvoit à ce que la direction d'aucune rue déjà, ou ci-après tracée sur les terrains du département de l'artillerie, ne soit pas changée, et à ce que le conseil de ville ne prenne possession ni ne s'empare de ces terrains pour aucun autre objet.

4° *Parceque* le bill autorise le dit département de l'artillerie d'enclorre ou de louer la ligne de concession, à peu près dans les mêmes termes que dans l'amendement.

5° *Parceque* le dernier amendement est ambigu, insuffisant et tout à fait inutile.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Ordonné, que les dites raisons de l'Assemblée Législative soient prises en considération demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, comme suit:—

Frontières entre le Nouveau Brunswick et le Canada.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 1<sup>er</sup> juin, 1846.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre concourt dans l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté l'adresse des deux Chambres au sujet de la ligne frontière entre cette province et la province du *Nouveau-Brunswick*, en la manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que M. *Christie* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Ordonné,

*Ordonné*, que les Membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les dites adresses.

L'honorable M. W. *Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, et celle des deux Chambres à Son Excellence, au sujet de la ligne frontière entre cette province et celle du *Nouveau-Brunswick*, et que Son Excellence avait fixé demain, à midi, pour les recevoir.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence a fixé demain, à midi, pour recevoir les adresses des deux Chambres, au sujet de la ligne frontière entre cette province et celle du *Nouveau-Brunswick*, et que, vu l'époque avancée de la session, le Conseil Législatif a ordonné que les Membres du Conseil Exécutif, seulement, se rendent auprès de Son Excellence au temps fixé de la part de cette Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour définir et étendre les pouvoirs de la cour du banc de la reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacances qui surviennent dans les corporations, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Hale* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Smith* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque des marchands," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Bill,  
Banc de la reine  
B.-C.

Bill,  
Corporation de  
Cobourg.

Bill d'incorporation de  
Toronto.

## Mardi, 2 juin, 1846.

MARDI.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*

*McKay,*  
*Moore,*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

### PRIERES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour continuer en force, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément

Bill, Chemin de fer de Montréal à Lachine, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal à Lachine," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Bill, Banque des marchands, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque des marchands," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Adresse en faveur de McLeod.

L'ordre du jour étant lu pour la considération de l'adresse à Sa Majesté, au sujet de la réclamation d'Alexander McLeod contre le gouvernement de Sa Majesté, pour une indemnité, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Documents demandés.

Ordonné, qu'un des maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir communiquer à cette Chambre copies des minutes des témoignages, documents et papiers sur lesquels la dite adresse est fondée.

Bill, Chemin de fer de Montréal à Kingston.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération les amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que les dits bill et amendements soient référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur les dits bill et amendements immédiatement.

La chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur les dits bill et amendements.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport.

Et l'honorable M. Macaulay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le

rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 2, ligne 30.—Après "nommé" insérez <sup>Amendements</sup>

" avant de procéder aux affaires, ou dans le cas où ils ne s'accorderaient pas sur le choix de telle personne, elle sera nommée par le juge de la cour de district, pour le district dans lequel les terres sont situées, avant que les autres procèdent aux affaires."

" 5, " 17.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "icelles," dans la 31e ligne, ces deux mots inclus.

" 6, " 33.—Retranchez "Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, ou."

" " " " —Retranchez "autre."

" 9, " 25.—Retranchez "ou bateau à vapeur."

Les dits amendements étant lus la seconde <sup>Adoptés.</sup> fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des raisons de l'Assemblée Législative rapportées par le comité de conférence, qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir dans les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un conseil de ville en icelui." <sup>Bill, Municipalité de Bytown. Raisons de l'Assemblée considérées.</sup>

Les

Les dites raisons ont été alors lues par le greffier.

La chambre insiste sur les amendements.

*Ordonné*, que cette Chambre insiste sur ses amendements au dit bill.

M. J. F. Taylor, jeune, nommé greff. asst. additionnel.

Il a été proposé de résoudre, comme l'opinion de cette Chambre, que M. J. *Fennings Taylor*, jeune, premier clerc de bureau, soit nommé, en outre de la charge qu'il occupe actuellement, assistant greffier additionnel de cette Chambre, pour aider et assister le second assistant greffier dans l'exécution des différents devoirs de sa charge, et pour en remplir et exécuter tous les devoirs pendant l'absence imprévue du dit second assistant greffier, et qu'il prenne rang après le second assistant greffier.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

*Résolu* dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, en conséquence.

Bill d'incorporation d'Hamilton, rapporté.

L'honorable M. J. *Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu,

Et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Référé.

*Ordonné*, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport présentement.

Bill, Banc de la reine, B.-C., lu 2<sup>e</sup> fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour définir et étendre les pouvoirs de la cour du banc de la reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacance qui surviennent dans les corporations, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Ferrie* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*," a été lu la seconde fois.

Bill, Corporation de Cobourg, lu 2<sup>e</sup> fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Fergusson*, *Macaulay*, *Bruneau* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, judicature, B.-C. lu 2<sup>e</sup> fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Macaulay* et *Bruneau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Bill, Corporation de Toronto, lu 2<sup>e</sup> fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Référé.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Fergusson* et *Macaulay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : "Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill d'incorporation d'Hamilton. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Bruneau* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Rapport.

*Ordonné*,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Amendements. Feuille 30, ligne 12.—Après “fins,” insérez  
 “ pourvu toujours que  
 “ la valeur de toute pro-  
 “ priété, quand il s’agira  
 “ de préparer la dite  
 “ liste des voteurs pour  
 “ la dite année, sera es-  
 “ timée à            pour cent  
 “ de la valeur réelle à  
 “ laquelle la dite proprié-  
 “ té aura été imposée  
 “ sur la liste des cotisa-  
 “ tions pour la dite an-  
 “ née mil huit cent qua-  
 “ rante-six; et la dite  
 “ liste des voteurs com-  
 “ prendra les proprié-  
 “ taires ou occupants de  
 “ propriété de la valeur  
 “ requise et dans les li-  
 “ mites de la dite cité,  
 “ d’après les disposi-  
 “ tions du présent acte,  
 “ quoique hors des li-  
 “ mites d’icelle avant la  
 “ passation du dit acte,  
 “ et les dits proprié-  
 “ taires ou occupants de  
 “ propriété auront droit  
 “ de voter à la première  
 “ élection des conseil-  
 “ lers qui se tiendra en  
 “ l’année mil huit cent  
 “ quarante-sept.”

Feuille 34, ligne 14.—Après “devoir” insérez

“ et qu’il soit statué que  
 “ les bornes et limites  
 “ de la dite cité de *Ha-*  
 “ *milton*, suivant qu’elles  
 “ ont été fixées et déter-  
 “ minées plus haut, se-  
 “ ront les bornes et les  
 “ limites que l’on suivra  
 “ lorsqu’il s’agira de l’é-  
 “ lection d’un membre  
 “ pour la représenter  
 “ dans l’Assemblée Lé-  
 “ gislative de cette pro-  
 “ vince, nonobstant tout  
 “ acte, loi ou proclama-  
 “ tion à ce contraire.”

Les dits amendements étant lus la seconde <sup>Adoptés.</sup> fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu’amendé.

L’honorable M. *Bruneau*, du comité spécial <sup>Bill d’éduca-  
tion B.-C.  
rapporté.</sup> auquel a été référé le bill intitulé: “ Acte pour  
 “ révoquer certaines dispositions y mention-  
 “ nées, et pour pourvoir d’une manière plus  
 “ efficace à l’instruction élémentaire dans  
 “ le *Bas-Canada*,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient <sup>Référé.</sup> référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

L’honorable M. *Bruneau*, du comité spécial <sup>Bill de milice  
rapporté.</sup> auquel a été référé le bill intitulé: “ Acte pour  
 “ révoquer certaines lois y mentionnées pour  
 “ mieux pourvoir à la défense de cette pro-  
 “ vince, et pour en régler la milice,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient <sup>Référé.</sup> référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

L’honorable M. *W. Morris* a fait rapport <sup>Frontières du  
Canada et du  
Nouveau-  
Brunswick.</sup> qu’il s’était rendu, conformément à l’ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, de la part de cette Chambre, avec l’a-  
 dresse



dresse des deux Chambres du parlement à Sa Majesté, au sujet des lignes frontières entre les provinces du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait la dite adresse au secrétaire d'état afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Message de Son Excellence.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

#### CATHCART.

Le gouverneur-général informe l'honorable Conseil Législatif, en réponse à son adresse du 15 du mois dernier, qu'après avoir donné toute l'attention possible aux circonstances qui se trouvent liées avec la position de son greffier, *James Fitz Gibbon*, écuyer, il ne voit aucune raison suffisante pour qu'il soit recommandé au parlement d'accorder une pension de retraite en faveur de cet officier.

Le gouverneur-général regrette, en conséquence, qu'il ne soit pas en son pouvoir de suivre la marche que lui a suggérée le Conseil Législatif.

Hôtel du gouvernement,  
Juin, 1846.

Ordonné, que le dit message soit pris en considération demain.

Bill, Enregistrement, Nicolet.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Méthot*, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du siège du bureau d'enregistrement du comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé à *Béancour*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu seconde fois demain.

Adresse en faveur de McLeod.

*John F. Taylor*, écuyer, un des maîtres en chancellerie envoyé à l'Assemblée Législative, ce jour, pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre copies des minutes des témoignages, documents et papiers sur lesquels est fondée l'adresse à Sa Majesté, relativement à la réclamation d'*Alexander McLeod*, contre le gouvernement de Sa Majesté pour une indemnité, a informé cette

Chambre que l'Assemblée Législative avait répondu qu'elle enverrait une réponse par ses propres messagers.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Mercredi, 3 juin, 1846.

MERCREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs      Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*

*Roy,*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

#### PRIERES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal à Kingston*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé. Bill, chemin de fer de Montréal à Kingston, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé. Bill d'incorporation d'Hamilton, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace" Bill d'éducation, B.-C. La Chambre en comité.

“ efficace à l’instruction élémentaire dans le  
“ *Bas-Canada*,” et le rapport du comité spé-  
cial sur icelui.

Quelque temps après, la Chamble s’est re-  
mise, et

Rapport.

L’honorable M. *Ferrie* a fait rapport, de la  
part du dit comité, qu’il avait examiné le dit  
bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le  
rapport avec divers amendements, qu’il sou-  
mettrait aussitôt que la Chambre voudrait  
bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant  
reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par  
le greffier, comme suit :—

Amendements. Feuille 1<sup>re</sup>, ligne 27.—Après “municipalité” in-  
serez “autre que la mu-  
cipalité de la ville des  
“ *Trois-Rivières*.”

“ 3, “ 4.—Retranchez “six” et in-  
serez “cinq.”

“ “ “ 8.—Retranchez depuis “pour-  
“ vu” jusqu’à “élection”  
dans la 22<sup>e</sup> ligne, ces  
deux mots inclus.

“ “ “ 27.—Retranchez “de la pré-  
“ sente session” et insé-  
rez “alors en force.”

“ 4, “ 4.—Retranchez “un” et insé-  
rez “deux d’iceux.”

“ “ “ 5.—Retranchez “troisième.”

“ “ “ 6.—Retranchez “un autre  
“ troisième” et insérez  
“ deux de plus.”

“ “ “ 8.—Retranchez “troisième”  
et insérez “un.”

“ “ “ 21.—Retranchez “six” et insé-  
rez “cinq.”

“ “ “ 22.—Retranchez “juin” et in-  
serez “juillet.”

“ “ “ 26.—Retranchez “quatre” et  
insérez “trois.”

“ 5, “ 3.—Retranchez “à” et insé-  
rez “dans.”

Feuille 5, ligne 20.—Retranchez depuis “(à  
“ l’exception” jusqu’à  
“ successeur)” dans la  
22<sup>e</sup> ligne, ces deux mots  
inclus.

“ 15, “ 10.—Retranchez depuis “ou”  
“ jusqu’à “ distribué.”  
dans la 15<sup>e</sup> ligne, ces deux  
mots inclus.

“ “ “ “ —Retranchez la première  
note marginale.

“ 15, “ 40.—Après “payé” insérez “à  
“ compte de leurs droits  
“ lucratifs.”

“ “ “ 44.—Après “terrein” insérez  
“ ou terre.”

“ 16, “ —Dans la note marginale,  
ligne 2, après le mot “le”  
insérez “secrétaire-tré-  
sorier de la.”

“ “ “ 13.—Retranchez “un ou plus”  
et insérez “trois.”

“ 17, “ 32.—Après “juillet” insérez  
“ août, septembre.”

“ “ “ 35.—Retranchez depuis “pre-  
“ mier” jusqu’à “mai”  
dans la 36<sup>e</sup> ligne, ces  
deux mots inclus, et in-  
serez “passation de cet  
“ acte.”

“ “ “ 36.—Retranchez “juillet” et  
insérez “octobre.”

“ 20, “ 15.—Retranchez depuis “dans”  
jusqu’à “ou,” ces deux  
mots inclus.

“ “ “ 16.—Retranchez “à discrétion.”

“ 25, “ 4.—Après “opinion” insérez  
la clause A.

#### CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué  
“ qu’aucune personne ne  
“ pourra être élue ou  
“ nommée commissaire  
“ d’école ou cotiseur, en  
“ vertu du présent acte,  
“ à

“ à moins qu'elle ne  
 “ possède à elle en pro-  
 “ pre ou pour son  
 “ usage, une propriété  
 “ immobilière ou mobi-  
 “ lière, ou l'une et l'au-  
 “ tre, dans cette pro-  
 “ vince, de la valeur de  
 “ deux cent cinquante  
 “ louis courant, déduc-  
 “ tion faite de toutes  
 “ dettes légitimes.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill de milice.  
 La Chambre  
 en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: “ Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice,” et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. Knoulton a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Amendements. Feuille 2, ligne 39.—Après “officier” insérez  
 “ et adjudant.”

“ 21, “ 42.—Après “juges de paix”  
 insérez “pourvu toujours  
 “ que rien de contenu  
 “ dans cet acte n'autori-  
 “ sera le logement d'au-  
 “ cunes troupes ou de la  
 “ milice, soit qu'elles  
 “ soient en marche ou  
 “ en cantonnement, dans  
 “ un monastère ou cou-

“ vent d'aucun ordre re-  
 “ ligieux du sexe fémi-  
 “ nin, et n'obligera aucun  
 “ de ces ordres religieux  
 “ à recevoir ces troupes  
 “ ou la milice, ou à leur  
 “ fournir des logements  
 “ ou habitations.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. <sup>Adoptés.</sup>

Il a été proposé, que l'amendement suivant soit fait aux amendements:—

Après le dernier mot du second amendement, ajoutez les mots suivants: “ Et aussi, les ministres du clergé ou instituteurs religieux de toutes dénominations, et tous occupants de maisons, dans le cas seulement où une femme se trouve être le chef de la famille; et tous collèges et séminaires, académies ou autres maisons d'éducation supérieure.”

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité de cinq Membres chargé de préparer les raisons à offrir à l'Assemblée Législative, à une nouvelle conférence, qui ont induit cette Chambre à insister sur ses amendements au bill intitulé: “ Acte pour fixer et définir les limites de Bytown, et établir un conseil de ville en icelui.”

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Joliette, Fergusson, Macaulay, de Boucherville et James Morris, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable

Message de  
Son Excel-  
lence.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu comme suit :—

**CATHCART.**

Estimé, 1846.

Le gouverneur-général recommande à la considération de l'honorable Conseil Législatif l'estimé supplémentaire ci-joint des argents nécessaires pour le service public durant l'année courante.

Hôtel du gouvernement,  
Juin, 1846.

(Appendice No. 17.)

Le dit message a été alors de nouveau lu par le greffier.

J. Fitz-Gibbon.  
Message de  
Son Excellen-  
ce considéré.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du message de Son Excellence le gouverneur-général en date d'hier, en réponse à l'adresse de cette Chambre, relativement à la recommandation d'accorder une pension de retraite à *James Fitz-Gibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre.

Sur quoi,

Résolutions à  
ce sujet propo-  
sées et adop-  
tées.

*Il a été proposé* de résoudre, que cette Chambre a donné la plus respectueuse considération au message de Son Excellence, en date d'hier, en réponse à l'humble adresse de cette Chambre du 15 mai dernier, recommandant qu'il soit accordé une pension de retraite de trois cents louis par année à *James Fitz-Gibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Il a été proposé* de résoudre, que cette Chambre, tout en reconnaissant qu'il appartient à la prérogative de la couronne de nommer le greffier de cette Chambre, conçoit humblement qu'elle seule est à portée de juger de la manière dont il remplit les devoirs de sa charge.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Il a été proposé* de résoudre, que le dit *James Fitz-Gibbon* est actuellement absent de cette Chambre sans permission, et que, pendant les quatre dernières années, il a cessé entièrement de remplir les devoirs de greffier de cette Chambre, et a, de fait converti cette charge en une véritable sinécure, en recevant le montant entier de son salaire, sans rendre aucun service à cette Chambre, imposant ainsi au pays des dépenses inutiles qui seraient réduites si l'on accordait à la recommandation de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Il a été proposé* de résoudre, que cette Chambre, en présentant son humble adresse, était tout à fait disposée à considérer favorablement la position et les anciens services du dit *James Fitz-Gibbon*, et qu'elle partage sincèrement le regret du gouverneur-général lorsqu'il annonce qu'il n'est pas en son pouvoir de suivre la marche que lui a suggérée le Conseil Législatif, laquelle, en rendant une entière justice à son officier en retraite, permettra à cette Chambre de se prévaloir des services d'un greffier effectif, qualifié par une expérience de plus d'un quart de siècle, et qui remplira, par lui-même, les devoirs de sa charge.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Il a été proposé* de résoudre, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, comme suit :—

Adresse à Son  
Excellence.  
Adoptée.

A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, et commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui représenter,—

Que nous avons apporté la plus sérieuse attention au message de Votre Excellence en date d'hier, en réponse à notre humble adresse du 15 de mai dernier, recommandant qu'il soit accordé une pension de retraite de trois cents louis courant, par année, à *James Fitz Gibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre.

Que tout en reconnaissant qu'il appartient à la prérogative de la couronne de nommer le greffier de cette Chambre, nous n'en concevons pas moins que cette Chambre est seule à portée de juger de la manière dont il remplit ses devoirs.

Nous demandons qu'il nous soit permis d'informer Votre Excellence que le dit *James Fitz Gibbon*, écuyer, est actuellement absent sans aucune permission, et qu'il a entièrement cessé pendant les quatre dernières années de remplir les devoirs de greffier de cette Chambre, et a, de fait, converti cette charge en une véritable sinécure, en recevant le montant entier de son salaire, sans rendre aucun service à cette Chambre, imposant ainsi des dépenses inutiles au pays qui seraient réduites si l'on accédait à la recommandation de cette Chambre.

Nous demandons de nouveau à référer Votre Excellence à notre humble adresse qui témoigne de notre désir de considérer, d'une manière favorable, la position et les anciens services rendus par le dit *James Fitz-Gibbon*, écuyer:—et nous partageons sincèrement le regret exprimé par Votre Excellence qu'il n'est pas en son pouvoir de suivre la marche suggérée par cette Chambre, laquelle, en rendant pleine et entière justice à cet officier en retraite, permettrait à cette Chambre de se prévaloir des services d'un greffier effectif, qualifié par l'expérience de plus d'un quart de siècle et qui remplirait, par lui même, les devoirs de sa charge.

La dite adresse étant de nouveau lue par le greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que l'honorable Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable Orateur se rende auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du siège du bureau d'enregistrement du comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé à *Bécancour*," a été lu la seconde fois.

Bill, enregistrement Nicolet, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill du notariat, B.-C., rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le procureur-général *Draper* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à un logement pour la tenue des séances des cours de juridiction supérieure dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Lieu de séances, cours, H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dickson* et autres, comme suit:—

Message de l'Assemblée transmettant des documents.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Vendredi, 3 juin, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif pour communiquer à leurs honneurs, copies des minutes des témoignages, documents et papiers sur lesquels est fondée l'adresse à Sa Majesté au sujet

sujet de la réclamation d'*Alexander McLeod* contre le gouvernement de Sa Majesté, pour une indemnité.

*Ordonné*, que *M. Dickson* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Documents référés.

*Ordonné*, que l'adresse à Sa Majesté, ainsi que les témoignages, documents et papiers reçus ce jour, par message de l'Assemblée Législative, soient référés à un comité spécial de deux Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson* et *Macaulay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des banqueroues.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Smith* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour continuer et amender les lois de banque-  
" route en vigueur en cette province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Frais de justice criminelle, H.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cayley* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour défrayer les dépenses  
" de l'administration de la justice en matières  
" criminelles dans cette partie de la province  
" ci-devant le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Barrières, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé:  
" Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à  
" barrières dans les environs de *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cayley* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'appropriation  
" des revenus des biens des jésuites pour  
" l'année mil huit cent quarante-six ;

Bill des jésuites.

Aussi le bill intitulé: "Acte pour prévenir  
" la contrebande d'une manière plus efficace;" et

Bill, Contrebande.

Aussi le bill intitulé: "Acte pour autoriser  
" l'appropriation de dix-neuf mille louis pour  
" l'amélioration du golfe *St.-Laurent*," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Amélioration du Golfe St.-Laurent.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

*Ordonné*, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes  
" sous le nom de compagnie du chemin d'*E-tobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, chemin d'E-tobicoke et Mono.

Il a été proposé, que l'on se dispense de la cinquante-huitième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la première fois.

Motion pour suspendre la 58 règle.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans la négative.

Négative.

*Ordonné*, que le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender  
" la loi relative à l'administration de la justice dans le *Bas-Canada*," ait pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill, judicature, B.-C., Pouvoir donné au comité sur icelui.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Jours.

## Jeudi, 4 juin, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferric,*  
*Knoulton,*

*Roy,*  
*Dionne, J.*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

## PRIERES.

Bill de milice,  
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Dissentient.

Projet.

*Parceque* le bill n'exempte pas certaines classes de personnes de l'obligation de loger les troupes, tel que pourvu par l'ordonnance du Conseil Législatif de la province de Québec, en 1787, qui, depuis, a été presque toujours renouvelée dans le *Bas-Canada*, particulièrement les maisons d'éducation, le clergé, les hommes professionnels et les officiers publics, qui, par les devoirs indispensables qu'ils sont appelés à remplir, ne peuvent veiller au soin et à la conduite de leur maison lorsque des troupes y sont logées.

*Parceque* le pouvoir dont est revêtu le juge de paix de la localité de donner des billets de logement, sans ces restrictions, peut être exercé sans discrétion et sans une responsabilité suffisante.

J. NEILSON,

L. MASSUE.

Bill d'éducation,  
B.-C., lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Dissentient.

*Parceque* le bill ne fait que remplacer l'acte passé pour le même objet pendant la dernière session de la Législature, qui devait demeurer en force pendant deux années, et depuis lors jusqu'à la session alors prochaine.

Projet.

*Parceque* le bill sanctionne le même principe inconstitutionnel de taxer le peuple au moyen de personnes nommées par l'Exécutif, et laisse subsister les mêmes difficultés et le même mode d'administration compliqué, dont les dépenses suffiraient pour l'encouragement que l'on pourrait donner, à même les fonds publics, à une centaine d'école et à l'éducation d'au moins quatre mille enfants.

*Parceque* la mise en pratique du principe inconstitutionnel de taxer le peuple au moyen de personnes nommées par l'Exécutif, sans responsabilité envers ceux qui paient les taxes, ou la délégation également inconstitutionnelle du même pouvoir à l'autorité exécutive, est un précédent dangereux, et, étant exercé sous le prétexte de sa nécessité pour l'encouragement de l'éducation dans le *Bas-Canada*, devient une imputation injurieuse contre le caractère des habitants du *Bas-Canada*, qui ne peut être appuyée sur des faits, et que, dans l'acte des écoles du *Haut-Canada*, l'on n'a pas cru devoir adopter.

*Parceque* les habitants du *Bas-Canada*, loin d'être opposés à l'éducation, tel que le bill le comporte, leurs représentants ont luttés sans succès pendant trente-six ans pour encourager l'établissement d'écoles sous le contrôle des habitants ; lesquelles écoles, lorsqu'elles furent autorisées et encouragées par un acte de la législature, ont donné, dans l'espace de cinq années l'instruction à quarante mille enfants, et ont entraîné une dépense à même les fonds publics de vingt-cinq mille louis par années, les autres dépenses étant payées par les habitants et les parents des enfants.

*Parceque* ce bill, le troisième essai pour mieux pourvoir à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*, depuis la réunion des provinces, en continuant les mêmes dispositions inconstitutionnelles, en enlevant aux parents des enfants la direction entière des écoles, et en introduisant

sant



sant un mode de pratique et des dispositions compliqués et difficiles à observer, tend à créer des difficultés et à entraver plutôt qu'à promouvoir l'éducation générale du peuple.

J. NEILSON.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, Enregistrement, Nicolet, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du "siège du bureau d'enregistrement du comté de Nicolet, de l'endroit où il est maintenant "situé à Bécancour," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du notariat, B.-C.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour l'organisation du notariat dans le Bas-Canada."

Amendements

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Feuille 2, ligne 1<sup>re</sup>.—Après "secrétaire," insérez "trésorier."

" " " 6.—Retranchez "troisième: " un trésorier qui."

" " " 10.—Retranchez "quatrième" et insérez "troisième."

" 3, " 33.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" 4, " 2.—Retranchez "ou avocat."

" " " 5.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" 6, " 13.—Retranchez "secrétaire, " syndic ou trésorier" et insérez "secrétaire-trésorier ou syndic."

Feuille 6, ligne 33.—Retranchez "trésorier" et insérez "secrétaire-trésorier."

" 7, " 34.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" " " 35.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" " " 41.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" " " 47.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

" 8, " 44.—Après "habileté" insérez " et aura fait preuve " d'avoir suivi, pendant " cinq années, un cours " régulier d'étude, dans " un ou plusieurs séminaires ou collèges désignés dans la quatorzième clause de cet acte, ou d'avoir reçu, " de toute autre manière, " une éducation classique, comprenant au moins une connaissance suffisante de la " langue latine."

" " " 45.—Après "brevet" insérez " et une expédition authentique du dit brevet, aussi bien que de " chaque transport d'icelui, sera déposée dans " le bureau du secrétaire-trésorier de la " dite chambre, dans " les huit jours de la " date du dit brevet, à " peine de nullité: pourvu toujours, que rien " de contenu dans le " présent acte ne s'appliquera, ni ne sera " entendu s'appliquer à " un étudiant dont le " brevet aura été exécuté avant la passation " du présent acte, ni affecter le droit d'un tel " étudiant d'être reçu " notaire à l'expiration " de son brevet, sujet " aux

“ aux réquisitions des  
 “ lois en force au temps  
 “ de la passation du dit  
 “ brevet, sauf et excepté  
 “ que chaque étudiant  
 “ sera tenu de déposer  
 “ une expédition de son  
 “ brevet dans le bureau  
 “ du secrétaire-trésorier  
 “ de la dite chambre  
 “ des notaires, dans les  
 “ limites de la jurisdic-  
 “ tion où résidera son  
 “ patron, dans les trente  
 “ jours après l'établis-  
 “ sement de la dite  
 “ chambre.”

Feuille 9, ligne 17.—Après “courant” insérez la clause A.

**CLAUSE A.**

“ Et qu'il soit statué,  
 “ que, depuis et après le  
 “ premier jour de jan-  
 “ vier prochain, il sera  
 “ du devoir de chaque  
 “ notaire dans le *Bas-*  
 “ *Canada*, de numérotter,  
 “ selon leur ordre, tous  
 “ les actes, contrats ou  
 “ instruments qui seront  
 “ passés pardevant lui, et  
 “ dont il gardera minute  
 “ dans son étude, et de  
 “ marquer le numéro de  
 “ chaque acte, contrat,  
 “ ou instrument sur la  
 “ marge de son réper-  
 “ toire, vis-à-vis l'entrée  
 “ du dit acte, contrat  
 “ ou instrument, aussi  
 “ bien que de toute ex-  
 “ pédition d'icelui.”

“ “ “ 19.—Après “en icelui” insérez  
 “ le numéro d'icelui et.”

“ 11, “ 13.—Après “secrétaire” insé-  
 rez “trésorier.”

“ “ “ 17.—Après “secrétaire” insé-  
 rez “trésorier.”

“ “ “ 30.—Après “secrétaire” insé-  
 rez “trésorier.”

“ 12, “ 1<sup>re</sup>.—Après “*Canada*” insérez  
 “ et qu'en outre la pro-  
 “ fession de notaire sera

“ incompatible avec la  
 “ charge de régistrateur  
 “ d'aucun bureau d'en-  
 “ registrement, ou l'ex-  
 “ ercice d'aucun autre  
 “ emploi ou profession.”

Feuille 12 ligne 3.—Après “banc” insérez “ou  
 “ celle de régistrateur.”

“ “ “ 9.—Après “banc” insérez “ou  
 “ celle de régistrateur.”

“ “ “ 13.—Après “banc” insérez “ou  
 “ celle de régistrateur.”

“ “ “ 18.—Après “banc” insérez “ou  
 “ celle de régistrateur.”

“ “ “ 21.—Après “offense” insérez  
 “ et il sera loisible à au-  
 “ cune des dites cham-  
 “ bres de notaires de  
 “ suspendre temporaire-  
 “ ment, ou de démettre  
 “ de sa charge, tout no-  
 “ taire dans les limites  
 “ de sa juridiction, qui  
 “ sera légitimement con-  
 “ vaincu d'avoir exercé  
 “ en même tems la pro-  
 “ fession de notaire et  
 “ tout autre emploi ou  
 “ profession, pourvu tou-  
 “ jours, que les disposi-  
 “ tions de cet acte n'af-  
 “ fecteront aucun régis-  
 “ trateur actuellement  
 “ en office.”

“ “ “ 27.—Après “en conséquence”  
 insérez la clause B.

**CLAUSE B.**

“ Et qu'il soit statué,  
 “ que toute personne  
 “ qui assaillira ou mo-  
 “ lestera en aucune ma-  
 “ nière un notaire dans  
 “ l'exécution de ses de-  
 “ voirs en cette qualité,  
 “ sera coupable d'un dé-  
 “ lit, et, sur conviction,  
 “ condamnée à la même  
 “ peine que si elle eût  
 “ été convaincue d'un  
 “ assault sur un officier  
 “ de

“ de paix ou de douane  
“ dans l'exécution de ses  
“ devoirs.”

Feuille 12, ligne 35.—Retranchez “ou moins.”

“ “ “ 44.—Retranchez “trésorier” et  
insérez “secrétaire-tré-  
“ sorier.”

“ 13, “ 33.—Dans la cédule, après “se-  
“ crétaire,” insérez “tré-  
“ sorier.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill,  
lieu de séances,  
cours, H.-C., lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour pourvoir à un logement  
“ pour la tenue des séances des cours de ju-  
“ risdiction supérieure dans le *Haut-Canada*,”  
a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des ban-  
queroutes, lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour continuer et amender les  
“ lois de banqueroute en vigueur en cette  
“ province,” a été lu la seconde fois.

Référé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Macaulay*, *Bruneau*, *Ferrie*, *Massue*, *Walker* et *James Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée a loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Municipalité  
de Niagara.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition du conseil de district de *Niagara*, demandant que la pétition de *Gilbert M. Micking*, écuyer, pour une indemnité, en conséquence des pertes qu'il a souffertes, soit considérée favorablement.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill,  
Frais de justice  
criminelle,  
H.-C.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: “ Acte pour défrayer  
“ les dépenses de l'administration de la justice

“ en matières criminelles dans cette partie  
“ de la province ci-devant le *Haut-Canada*,”

*Il a été proposé*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Objection à 2e  
lecture.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois  
conséquence.

Dissentient.

Protêt.

PIERRE DE BOUCHERVILLE,  
L. MASSUE.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “ Acte pour amender un acte intitulé:  
“ “ Acte pour amender une certaine ordon-  
“ nance y mentionnée relative aux chemins  
“ “ à barrières dans les environs de *Québec*,”  
a été lu la seconde fois.

Bill,  
Barrières, Qué-  
bec, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: “ Acte pour pourvoir  
“ à l'appropriation des revenus des biens des  
“ jésuites pour l'année mil huit cent quarante-  
“ six.”

Bill des jésui-  
tes.

*Il a été proposé* que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Objection à 2e  
lecture.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois  
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément

Bill,  
Contrebande,  
lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour prévenir la contrebande d'une manière plus efficace," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Amélioration  
du golfe St.-  
Laurent, lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser l'appropriation de dix-neuf mille louis pour l'amélioration du golfe St.-Laurent," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Municipalité  
de Bytown.  
Raisons du  
Conseil,  
adoptées.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial chargé de préparer les raisons qui seront offertes à l'Assemblée Législative à une nouvelle conférence, et qui ont induit le Conseil Législatif à insister sur les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé : "Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et établir un conseil de ville en icelui," auxquels l'Assemblée Législative n'a pas acquiescé, a fait rapport que le comité avait préparé, en conformité aux instructions de la Chambre, les raisons suivantes, qui lui semblaient convenables d'offrir à l'Assemblée Législative, à une conférence, pour insister sur les amendements faits par cette Chambre au dit bill, auxquels l'Assemblée Législative n'a pas acquiescé, si la Chambre juge à propos de les adopter.

1° *Parceque* le troisième lundi étant le quinzième jour du présent mois de juin, serait un jour trop rapproché pour la première élection des membres du conseil de ville de *Bytown*, vu surtout que le bill pourvoit à ce qu'il soit donné avis public du lieu de l'élection, au moins six jours avant la dite élection : et parceque la dite première élection, si elle n'a pas lieu le jour fixé par le bill, ne pourrait avoir lieu en aucun autre jour, la trentième section du bill, telle qu'elle est rédigée, ne paraissant se rapporter qu'aux élections subséquentes, quoiqu'elle ne le dise pas expressément.

2° *Parcequ'il* n'est pas à supposer que le gouvernement de Sa Majesté possède des propriétés foncières pour des fins de spéculation, et qu'au contraire, la présomption étant que tous les biens possédés par la couronne ne le sont que pour l'avantage du public en général, ils doivent, en conséquence, être exempts de l'impôt.

3° *Parceque* le Conseil Législatif est d'opinion que, pour perpétuer le souvenir du vaillant et digne officier, au zèle, à l'énergie et à l'habileté duquel cette province doit, en grande partie, l'heureux achèvement du canal *Rideau*, l'on ne devrait pas changer le nom de *Bytown* ; et parceque l'Assemblée Législative n'a fait valoir aucune des raisons pour lesquelles elle désapprouve l'amendement qui a été dicté par ce sentiment de reconnaissance.

4° *Parceque* les rues en question ayant été tracées sur un terrain approprié par le gouvernement de Sa Majesté à cet effet, il ne convient pas d'embarrasser le dit terrain sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté, et le Conseil Législatif accorde en conséquence, par les amendements, la faculté de donner ou de refuser ce consentement, dont il est persuadé que l'on n'abusera pas.

4° *Parceque* la manière, dont l'avant dernière clause du bill est rédigée, présente au Conseil Législatif plusieurs objections.

6° *Parceque* la clause que le Conseil Législatif a proposé d'ajouter à la fin du bill, est strictement conforme à un article des instructions royales adressées aux gouverneurs de cette province, relativement à la passation des lois par le parlement de cette province.

Le dit rapport étant lu par le greffier, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative pour demander une conférence avec cette Chambre dans la chambre de comité du Conseil Législatif, demain, à 5 heures P. M., au sujet des dits amendements.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Feuille

Bill,  
Corporation de  
Toronto, rap-  
porté.

Amendements

Feuille 2, ligne 13.—Après “ par année ” retracez depuis “ à ” jusqu’à “ cité ” dans la 14<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

“ 7 “ 39.—Retranchez “ agissant ” et insérez “ régissant. ”

“ 12 “ 5.—Après “ et ” là où ce mot se rencontre pour la première fois, insérez “ dans. ”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu’amendé.

Bill, Corporation de Cobourg, rapporté.

L’honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour changer et amender l’acte d’incorporation de la ville de *Cobourg*, ” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Feuille 8, ligne 9.—Retranchez “ juin ” et insérez “ juillet. ”

“ “ “ 22.—Retranchez “ juin ” et insérez “ juillet. ”

“ 13 “ 19.—Après “ pour ” insérez “ aucun des. ”

“ “ “ 35.—Après “ cotisé ” insérez “ sera et. ”

“ 14 “ 14.—Retranchez “ juillet ” et insérez “ août. ”

“ 15 “ 23.—Après “ ville ” insérez “ dans. ”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu’amendé.

L’honorable M. *Bruncau*, du comité spécial chargé d’examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, et auquel a été référé la pétition de *Elizabeth Armour*, veuve de feu *Robert Armour*, jeune, écuyer, en son vivant greffier en loi de cette Chambre, a présenté son second rapport.

2<sup>e</sup> Rapt. comptes contingents remis à demain.

Ordonné, qu’il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Votre comité recommande qu’il soit fait don de cent livres courant, à Madame *Armour*, à même les fonds contingents de cette Chambre.

Qu’il soit alloué cinquante livres courant, à *John F. Taylor*, aîné, un des assistants greffiers de cette Chambre, en paiement de toutes ses réclamations pour ses frais de transport à *Montréal*.

Qu’il soit alloué vingt-six livres, six chelins courant, à *J. Fenning Taylor*, jeune, premier greffier de bureau de cette Chambre, en paiement de toutes ses réclamations pour ses frais de transport à *Montréal*.

Et qu’il soit payé cinq livres courant, à *Thomas Brooke*, le portier de cette Chambre, dont le nom a été omis dans la résolution en faveur des messagers, en date du vingt-huitième jour de mars, 1845.

Quoique votre comité ne puisse approuver de nouvelles augmentations de salaires, en faveur des officiers de cette Chambre, il se croit néanmoins obligé de recommander que *M. de Léry*, le greffier agissant de cette Chambre, continue à payer par trimestre, aux différents officiers les sommes nécessaires pour compléter les montants auxquels leurs salaires ont été fixés d’une manière permanente par la résolution du 29 mars, 1845.

Les frais de poste considérables encourus pendant la dernière vacance ont attiré l’attention de votre comité, et dans la vue de remédier à cet abus, il recommande que *M. Charles de Léry*, le greffier agissant de cette Chambre, soit autorisé à écrire au maître de poste de la

la cité de *Montréal*, l'informant qu'à l'avenir, il ne doit porter au compte de cette Chambre, pendant les vacances, que le port des lettres adressées au greffier agissant de cette Chambre, qui, seul, est autorisé à affranchir les lettres envoyées pour les affaires de cette Chambre; et qu'en même temps *M. de Léry* soit informé qu'il ne doit affranchir aucune lettre qui n'a pas rapport aux affaires de la Chambre, et qu'il sera tenu à l'avenir de produire les correspondances qui ont occasionné ces charges.

Votre comité croit aussi qu'il est nécessaire de résoudre qu'à l'avenir, il ne sera fait aucun ouvrage ou réparations, ou acheté aucun article quelconque pour l'usage de cette Chambre, sans un ordre par écrit de *M. de Léry*.

Votre comité fait aussi rapport qu'en conformité à la pratique établie lors de la dernière session, il a transmis un ordre à *Londres*, pour faire venir la papeterie nécessaire pour l'usage de cette Chambre, espérant par ce moyen effectuer une épargne considérable.

*Il a été proposé* que le dit rapport soit maintenant réservé à un comité de toute la Chambre.

Objection étant faite à la dite motion,

Après de courts débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans la négative.

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Bill, Conseils de district, H.-C. Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. le procureur-général Draper* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux conseils de district dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des juifs. Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. Moffatt* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du *Bas-Canada*, y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion

"juive," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. le procureur-général Draper* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission de débentures pour la construction d'un asile des aliénés à *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Asile des aliénés, Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. l'inspecteur-général Cayley* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Bureau des travaux.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Taschereau* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la cité de *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Incendies de Québec.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Taschereau* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir un bureau d'enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du comté de *Dorchester*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, Enregistrement, Dorchester.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Smith*, de *Wentworth*, et autres, pour rapporter

Bill d'incorporation d'Hamilton, rapporté de l'Assemblée.

porter le bill intitulé : " Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, avec un amendement auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Amendement

Le dit amendement de l'Assemblée Législative a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Amendement fait par l'Assemblée aux amendements du Conseil Législatif au bill envoyé par l'Assemblée Législative, intitulé : " Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité."

Remplissez le blanc dans le premier amendement avec le mot " dix. "

Amendement grossoyé.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans l'amendement de l'Assemblée fait aux amendements de cette Chambre au dit bill, sans amendement.

Bill.  
Chemin de fer  
de Montréal à  
Kingston,  
rapporté de  
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *M'Donald*, de *Kingston*, et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal à Kingston*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Adresse à Sa Majesté.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Robinson* et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Jeudi, 4 juin, 1846.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a adopté une

adresse à Sa Majesté au sujet de la transmission des malles de et à la *Grande-Bretagne*, et aussi demandant une réduction du taux du port des lettres et demandant la concurrence de leurs honneurs en icelle.

Ordonné, que l'honorable M. *Robinson* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier, comme suit :—

A la très Excellente Majesté de la Reine. Adresse.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Comunes du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, convaincus que Votre Majesté désire, en tout temps, accueillir favorablement toute suggestion qui a pour but de promouvoir le bien-être de vos sujets, dans toutes les parties des domaines étendus de l'empire de Votre Majesté, prenons la liberté d'exposer à Votre Majesté, que, tout en appréciant avec reconnaissance le grand bienfait que l'établissement d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur pour transporter les malles entre la *Grande-Bretagne* et l'*Amérique*, est de nature à conférer aux habitants des colonies de l'*Amérique du Nord*, nous désirons respectueusement appeler l'attention du gouvernement impérial de Votre Majesté sur la nécessité de pourvoir au moyen de transmettre plus fréquemment les malles pendant les mois d'hiver.

Il n'est guère besoin de rappeler à Votre Majesté que le bonheur social et la prospérité agricole et commerciale des habitants de ces colonies dépendent, en grande partie, des relations qu'ils entretiennent avec la mère-patrie, et qu'il est de la plus haute importance pour eux d'obtenir toutes les facilités possibles à cet égard ; qu'ils ressentent particulièrement la nécessité d'expédier les malles plus souvent, depuis le 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, époque pendant laquelle les malles ne sont expédiées qu'une fois le mois. C'est pendant cette période que l'excédant des produits du pays est acheté et préparé pour être transporté sur les marchés britanniques ; et comme les prix des principaux objets de la provenance de la province se règlent entièrement d'après ceux de



Adresse

de la *Grande-Bretagne*, le vendeur et l'acheteur ont également besoin de connaître sans retard les changements qui peuvent survenir sur les marchés de l'*Europe*, pour prévenir les pertes sérieuses auxquelles ils sont exposés dans bien des cas.

Une autre raison qui doit faire accueillir favorablement notre demande, c'est que les sessions du parlement impérial de Votre Majesté et des législatures coloniales se tiennent généralement en hiver; et qu'il est vivement à désirer, dans bien des circonstances, que les relations entre elles aient lieu plus d'une fois le mois. Dans ces circonstances, et pour d'autre motifs que l'on pourrait indiquer, s'il était nécessaire, nous osons nous flatter que Votre Majesté voudra bien gracieusement ordonner qu'il soit pris des mesures pour assurer à vos loyaux sujets en ces provinces une transmission régulière des malles, au moins deux fois par mois, pendant tout le cours de l'année.

Les frais excessifs du port des lettres que les sujets coloniaux de Votre Majesté sont obligés de payer au gouvernement impérial, sans aucun égard aux vœux des législatures locales, sont un autre sujet étroitement lié à cette matière; et nous croyons devoir supplier Votre Majesté de vouloir bien prendre ce sujet de bonne heure en sa plus sérieuse considération.

Nous sommes pleinement convaincus que Votre Majesté verra de suite toute l'injustice qui pèse sur les sujets britanniques dans une partie de l'empire, en étant obligés de payer un taux extravagant pour le port des lettres, tandis que d'autres jouissent du même privilège moyennant un taux à peu près nominal; en *Angleterre*, une lettre peut être expédiée dans aucune partie du pays pour un denier, et les habitants du *Canada* sont obligés de payer de quatre deniers et demi à un chelin et quatre deniers, cours provincial, pour le port d'une lettre simple dans les limites de la province, quoiqu'ils puissent, pour la même somme, envoyer une lettre d'aucune partie du *Canada* dans la *Grande-Bretagne* par les paquebots qui portent la malle royale de Votre Majesté.

Dans la vue d'alléger un fardeau qui pesait d'une manière aussi vexatoire sur les citoyens des *Etats-Unis*, le gouvernement des *Etats-Unis* a, pendant le cours de l'année dernière,

Adresse.

réduit les frais du port des lettres en ce pays, qui était le même que celui qui nous est maintenant imposé, en établissant un taux plus modique de deux deniers et demi sterling, sur chaque lettre simple, pour une distance de 300 milles, et cinq deniers pour toute distance au-delà. Nous pouvons assurer Votre Majesté que ce privilège, dont jouit un peuple qui réside dans leur voisinage immédiat, fait désirer avec une nouvelle ardeur aux habitants du *Canada* qu'une question aussi importante pour eux soit prise en la considération formelle du gouvernement de Votre Majesté.

En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien gracieusement ordonner que le taux du port des lettres soit réduit sans retard; et s'ils ne peuvent être réduits comme ils l'ont été dans la mère-patrie, qu'ils n'excèdent pas du moins les taux établis dans les *Etats-Unis*.

Nous affirmons avec confiance que les taux, élevés du port des lettres qu'on exige maintenant, sont un obstacle sérieux aux relations sociales et commerciales des colonies; et que pour en éviter le paiement, une grande partie de la correspondance est expédiée par l'entremise d'individus, au grand détriment du revenu.

Nous nous attendons bien qu'on va nous opposer que cette réduction aura l'effet de diminuer les revenus du bureau des postes, au point de nuire sérieusement à l'efficacité de ce département. Mais si l'on considère les sommes considérables qui sont annuellement payées pour les frais de port occasionnés pour le service public, nous soumettons respectueusement à Votre Majesté que le gouvernement impérial et ceux des colonies devraient en justice payer leur juste part du déficit qu'entraînera cette réduction des taux; et nous croyons que la grande augmentation du nombre des lettres expédiées par la malle suffira seule, en très peu de temps, pour faire face aux dépenses du département.

Nous suggérons aussi la convenance d'exempter la presse de payer les taux qui pèsent si lourdement sur elle, en permettant d'expédier par la malle les journaux et les remises aux éditeurs, francs de port, comme cela se pratique dans les *Etats-Unis*.

Nous prenons cette occasion de renouveler l'assurance de notre sincère attachement à la personne

personne et au gouvernement de Votre Majesté.

ALLAN N. MACNAB,  
Orateur.

Assemblée Législative,  
Jeudi, 4 juin, 1846.

Adoptée.

Il a été proposé de concourir dans la dite adresse avec l'Assemblée Législative en remplissant les blancs par les mots " Conseil Législatif et les."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour informer cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans l'adresse en remplissant les blancs par les mots " Conseil Législatif et les."

Adresse à Son Excellence.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, comme suit:—

A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, et commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et les  
du Canada, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence, et de solliciter respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence de transmettre, de la manière qu'elle le jugera à propos, notre adresse commune au sujet de l'envoi des malles de et à la Grande-Bretagne, et demandant une réduction du taux du port des lettres, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

50

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'adresse dernièrement mentionnée soit envoyée à l'Assemblée Législative pour sa concurrence.

Il a été proposé de résoudre que le nombre des affaires actuellement devant cette Chambre permet au Conseil Législatif de procéder sur le bill intitulé: " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'Etobicoke et de la sixième ligne de Mono," et qu'il est en conséquence à propos de suspendre la cinquante-huitième règle, en autant qu'elle a rapport au dit bill.

Bill,  
Chemin d'Etobicoke et Mono.

Objection étant faite à la dite motion.

Objection à sa 1re lecture.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

La Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante en faveur de la dite motion.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la première fois.

Lu 1re fois.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain; la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 5 juin, 1846.

VENDREDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs Les honorables messieurs

M<sup>r</sup> Gill,  
Fergusson,  
Macaulay,  
Bruncau,  
Ferrie,  
Knoulton,

Roy,  
Massue,  
Walker,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson.

PRIERES.

L'honorable Orateur a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec l'adresse de cette Chambre de mardi dernier,

Pension du Col. Fitz-Gibbon.

dernier, demandant qu'il soit accordé une pension de retraite à *James Fitz Gibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

HONORABLES MESSIEURS  
DU CONSEIL LEGISLATIF,

En réponse à votre adresse du trois du courant, je vous prie de croire que c'est la première nouvelle officielle que j'aie reçue que le greffier de votre honorable Chambre ne remplit pas les devoirs de sa charge et est actuellement absent sans permission.

Mon plus grand désir a toujours été que chaque officier sous le contrôle du gouvernement s'acquitte, en tout temps, de ses devoirs avec attention et fidélité; et relativement à une situation aussi importante que celle de greffier du Conseil Législatif, je serai, en tout temps, prêt à prendre les démarches nécessaires pour voir à ce que les devoirs de cette charge soient remplis d'une manière satisfaisante, et, autant que possible, conformément au désir que votre honorable Chambre a exprimé.

Rien n'est si éloigné de mes intentions que de permettre que cette charge devienne une sinécure, et surcharger ainsi le pays de dépenses inutiles, mais je n'aurais pas cru qu'un pareil abus existât dans le cas actuel, lorsque je vois que, pendant une partie du temps auquel il est fait allusion dans votre adresse, *M. Fitz Gibbon* a reçu une allocation en sus de son salaire, pour des services qu'il a rendus, et qu'il a fait, comme j'en suis informé, une application de même nature pour des services qu'il a rendus depuis cette époque.

Je vais prendre des démarches immédiates pour que les devoirs de greffier de votre honorable Chambre soient remplis, comme ils doivent l'être, pour l'avantage du service public, et je l'espère sincèrement, d'une manière satisfaisante pour vous-mêmes.

Ordonné, que la dite réponse soit prise en considération demain.

L'honorable *M. Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute en vigueur en cette province," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu la 3<sup>e</sup> fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Bruncau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour définir et étendre les pouvoirs de la cour du banc de la reine dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne les empiétements et les cas de vacance qui surviennent dans les corporations, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport :— Bill, Banc de la reine, B.-C., rapporté.

Qu'après avoir pris en considération l'importance des dispositions que renferme ce bill et la nouveauté de ces dispositions relativement à plusieurs points qu'elles affectent, et l'étendue des pouvoirs que l'on se propose d'accorder à cet égard aux juges des cours supérieures dans le *Bas-Canada*, tant en vacance que pendant le terme, le comité ne voit aucun moyen de parvenir à une conclusion satisfaisante sur le dit bill à cette époque avancée de la session.

Il recommande, en conséquence, de le mettre de côté, mais, dans la vue de fournir une occasion de donner plus tard à ce projet de loi toute l'attention qu'il mérite et le temps, au public en général, d'en considérer soigneusement ses dispositions, il recommande qu'il en soit imprimé cent exemplaires aux frais de cette Chambre qui seront distribués suivant les directions de l'Orateur.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé. Bill du notariat, B.-C., lu 3<sup>e</sup> fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné,

Réponse de Son Excellence.

Bill des banqueroutes, rapporté.

**Ordonné**, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, Lieu des séances, cours, H.-C., lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à un logement pour la tenue des séances des cours de juris-diction supérieure dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, Frais de justice criminelle, H.-C., lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, Barrières, Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à barrières dans les environs de *Québec*,'" a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill des jésuites, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'appropriation des revenus des biens des jésuites pour l'année mil huit cent quarante-six," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Dissentient.

Protôt.

*Parceque* la propriété du ci-devant ordre des jésuites étant possédée en fidéi-commis par le gouvernement de Sa Majesté, la législature n'a aucun droit d'en disposer que d'une manière conforme à sa destination primitive.

*Parceque* la propriété du ci-devant ordre des jésuites appartenant exclusivement aux catholiques romains et ayant été donnée pour des fins catholiques, ne peut être appropriée au soutien des écoles protestantes, sans une violation directe de toutes les lois de la justice; puisque l'on détournerait par là une partie

de cette propriété pour des objets entièrement opposés aux vues et intentions des donateurs.

*Parceque* ce bill est impolitique et aura des conséquences pernicieuses, en ébranlant la confiance des sujets de Sa Majesté dans une législature qui parait ainsi ne passe croire tenue de respecter les droits et les intérêts acquis.

FRS. P. BRUNEAU,  
L. MASSUE.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour prévenir la contrebande d'une manière plus efficace," a été lu troisième fois.

Bill, Contrebande, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'appropriation de dix-neuf mille louis pour l'amélioration du golfe *St.-Laurent*," a été lu la troisième fois.

Bill, Amélioration du golfe St.-Laurent, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

**Ordonné**, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill, Incorporation de Toronto, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill d'incorporation de Cobourg, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

**Ordonné**, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels

quels il demande la concurrence de l'Assemblée.

2 Rapt. sur les contingents considérés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Il a été alors lu par le greffier.

Adopté.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

£100 à Mme Armour.

Il a été proposé de résoudre qu'une donation de cent livres courant, soit accordée à *Madame Armour*, veuve de feu *Robert Armour*, jeune, écuyer, en son vivant greffier en loi de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

£50 à J. F. Taylor, aîné.

Il a été proposé de résoudre qu'il soit accordé une somme de cinquante livres courant, à *John F. Taylor*, écuyer, aîné, un des greffiers assistants de cette Chambre, en paiement de toutes ses réclamations pour ses frais de transport à *Montréal*.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

£26 6 à J. F. Taylor, jeune.

Il a été proposé de résoudre qu'il soit accordé une somme de vingt-six louis six chelins à *M. J. Fenning's Taylor*, jeune, premier clerc de bureau et greffier assistant additionnel de cette Chambre, en paiement de toutes ses réclamations pour ses frais de transport à *Montréal*,

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

£5 à T. Brooke.

Il a été proposé de résoudre qu'il soit payé une somme de cinq louis à *Thomas Brooke*, le portier de cette Chambre, son nom ayant été omis dans la résolution en faveur des messagers du 28 mars, 1845.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Paiement des officiers du Conseil.

Il a été proposé de résoudre que *Charles de Léry*, écuyer, premier greffier assistant de cette Chambre, soit autorisé à payer par tri-

mestre, à même les contingents de cette Chambre, aux différents officiers, telle somme qui sera nécessaire pour compléter les montants auxquels leur salaire a été fixé par les résolutions adoptées le 28 mars, 1845, à compter du jour du dernier paiement.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les lois relatives aux conseils de district dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois. Bill, Conseils de district, H.-C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferguson*, *Macaulay* et *James Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du *Bas-Canada* y mentionné qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion " juive," a été lu la seconde fois. Bill des Juifs, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de " débentures pour la construction d'un asile " des aliénés à *Toronto*," a été lu la seconde fois. Bill, Asile des aliénés, Toronto, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics," a été lu la seconde fois. Bill, Bureau des Travaux, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres. Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables M. M. *M<sup>c</sup>Gill*, *Ferguson*, *Macaulay*, *Massue*, *Walker*, *James Morris* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*John F. Taylor*, écuyer, un des maîtres en chancellerie envoyé ce jour, à l'Assemblée Législative pour demander une conférence avec cette

cette Chambre au sujet des amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les limites de *Bytown*, et " établir un conseil de ville en icelui," a informé cette Chambre que l'Assemblée Législative avait répondu qu'elle enverrait une réponse par ses propres messagers.

Bill,  
Incendies de  
Québec, lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser Sa Majesté à " ordonner l'émission de débentures pour un " montant limité, et pour venir au secours " de la cité de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Enregistre-  
ment, *Dorchester*, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir un bureau d'en- " registrement distinct et séparé dans la par- " tie inférieure du comté de *Dorchester*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill,  
Municipalité  
de *Bytown*.  
L'Assemblée  
acquiesce à la  
conférence.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Stuart*, de *Bytown*, et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
*Vendredi, 5 juin, 1846.*

*Résolu*, que cette Chambre acquiesce à une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, telle que désirée par leurs honneurs, au sujet des amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les " limites de *Bytown*, et établir un conseil de " ville en icelui."

*Résolu*, qu'il soit nommé quatre directeurs pour rencontrer les directeurs qui seront nommés de la part du Conseil Législatif aux temps et lieux fixés pour tenir la dite conférence.

Ordonné, que *M. Stuart*, de *Bytown*, *M. Smith*, de *Frontenac*, *M. Petrie* et *M. Duggan* soient les dits directeurs.

Ordonné, que les dites résolutions et ordre soient communiqués, par message, à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, que les honorables MM. *Fergusson* et *Macaulay* soient nommés directeurs de la conférence de la part de cette Chambre.

La Chambre étant informée " que les direc- " teurs de la part de l'Assemblée Législative " étaient présents dans la chambre de comité " de leurs honneurs,"

Les noms des directeurs de cette Chambre ont été appelés, et

La Chambre s'est ajournée à loisir, et

Leurs honneurs se sont rendus à la confé-  
rence.

La dite conférence étant terminée,

La Chambre s'est remise, et

L'honorable *M. Macaulay* a fait rapport Rapport.  
que les directeurs de la part de leurs honneurs avaient rencontré les directeurs de l'Assemblée Législative à la conférence qui, de sa part, a été conduite par *M. Stewart*, de *Bytown*, et autres, et leur avaient remis les raisons de leurs honneurs pour insister sur leurs amendements au bill intitulé : " Acte pour fixer et définir les " limites de *Bytown*, et établir un conseil de " ville en icelui," tel que leurs honneurs étaient convenus d'insister sur iceux, et leur avait laissé le bill et les amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines per-  
" sonnes sous le nom de compagnie du chemin " d'*Etobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*," a été lu la seconde fois. Bill,  
Chemin d'*Eto-*  
*bicoke* et *Mo-*  
*no*, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-  
mité spécial de trois Membres. Référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson*, *Walker*, et *James Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *M. le procureur-général Draper* et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte " pour révoquer certaines lois y mentionnées " pour mieux pourvoir à la défense de cette " province, et pour en régler la milice," et in-  
former cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement. Bill de Milice  
rapporté de  
l'Assemblée.

Bill d'éducation B.-C. rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Papineau* et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, Liste civile.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général *Cayley* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la Trinité, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Smith* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender certaines lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour donner certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

SAMEDI.

## Samedi, 6 juin, 1846.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*

Les honorables messieurs

*Roy,*  
*Massue,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Morris, J.*  
*Neilson.*

### PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *James Fitz Gibbon*, écuyer, greffier du Conseil Législatif, demandant un congé d'absence d'ici à la clôture de la session, et aussi qu'il lui soit permis de remplir les devoirs de sa charge pendant la vacance comme ci-devant.

J. FitzGibbon, écr.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*," et

Bill, Corporation de Toronto, et

Aussi le bill intitulé: "Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ces bills, sans amendement.

Bill, Corporation de Cobourg, rapportés de l'Assemblée.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux conseils de district dans le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill, Conseils de district, H.-C., rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *James Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Etobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill, Chemin d'Etobicoke et Mono, rapporté.

Ordonné,



*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Amendement. Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Feuille 7, ligne 28.—Retranchez depuis “et” jusqu’à “péage” dans la 32<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, tel qu’amendé.

Bill.  
Bureau des  
travaux, rap-  
porté.

L’honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : “ Acte pour amender la loi qui constitue le “ bureau des travaux publics,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Il a été proposé* que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l’affirmative.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur les dits bill et rapport présentement.

Bill des juifs,  
lu la 3<sup>e</sup> fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte du *Bas-Canada* y mentionné qui accorde certains “ privilèges aux personnes de la religion juive,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Bill,  
Asile des alié-  
nés, Toronto,  
lu la 3<sup>e</sup> fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser l’émission de “ débetures pour la construction d’un asile “ des aliénés à *Toronto*,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser Sa Majesté à “ ordonner l’émission de débetures pour un “ montant limité, et pour venir au secours de “ la cité de *Québec*,” a été lu la troisième fois.

Bill,  
Incendiés de  
Québec,  
lu la 3<sup>e</sup> fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour établir un bureau d’enre- “ gistrement distinct et séparé dans la partie “ inférieure du comté de *Dorchester*,” a été lu la troisième fois.

Bill,  
Enregistre-  
ment,  
Dorchester,  
lu la 3<sup>e</sup> fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération de la réponse de Son Excellence le gouverneur-général à la seconde adresse de cette Chambre, relativement à la pension de retraite de *James Fitz Gibbon*, écuyer.

J. FitzGibbon  
écr.

La dite réponse a été alors lue par le greffier.

*Il a été proposé* de résoudre que cette Chambre a pris dans sa très respectueuse considération la réponse, en date d’hier, de Son Excellence le gouverneur-général, à l’humble adresse de cette Chambre du trois du courant.

Résolutions.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

*Il a été proposé* de résoudre que cette Chambre reçoit avec satisfaction l’assurance exprimée par Son Excellence, qu’elle sera prête, en tout temps, à adopter toutes les démarches propres à assurer l’exécution des devoirs qui sont imposés au greffier de cette Chambre, et qu’elle se conformera autant qu’il sera en son pouvoir au désir exprimé par cette Chambre.

La

Résolutions.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Il a été proposé de résoudre que c'est l'opinion de cette Chambre, que les devoirs du greffier de cette Chambre ne peuvent être remplis d'une manière satisfaisante par James Fitz Gibbon qui, dans une lettre officielle adressée à l'Orateur de cette Chambre, a, non-seulement reconnu qu'il était incapable de prendre sur lui la 'responsabilité de sa charge,' mais a produit des certificats de la part de quatre médecins, ses amis, attestant qu'il est " dans un état à ne pouvoir reprendre les devoirs de sa charge."*

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Il a été proposé de résoudre que cette Chambre reçoit avec plaisir la gracieuse assurance que lui donne Son Excellence, qu'il va être pris des démarches immédiates afin que les devoirs de greffier de cette Chambre soient remplis d'une manière satisfaisante ; et cette Chambre est persuadée que l'économie, dans les dépenses de cette Chambre, nécessite la démission du présent greffier de sa charge avant la prorogation du parlement provincial.*

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

*Ordonné, qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, comme suit :—*

Adresse.

*A Son Excellence le lieutenant-général le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, chevalier commandeur du très-honorable ordre militaire du bain, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, et commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'informer Votre Excellence que nous avons donné notre plus respectueuse considération à la réponse qu'il a plu à Votre Excellence de faire à notre humble adresse du trois du courant.

Nous demandons à exprimer nos remerciements à Votre Excellence pour l'assurance qu'elle nous donne, et que nous avons reçue avec la plus vive satisfaction, qu'elle sera prête, en tout temps, à adopter les démarches propres à assurer l'exécution des devoirs qui sont imposés au greffier de cette Chambre, et qu'elle se conformera, autant qu'il sera en son pouvoir, au désir exprimé par cette Chambre.

Nous demandons qu'il nous soit permis d'informer Votre Excellence que, dans l'opinion de cette Chambre, les devoirs du greffier de cette Chambre ne peuvent être remplis d'une manière satisfaisante par *James Fitz-Gibbon* qui, dans une lettre officielle adressée à l'Orateur de cette Chambre, a, non-seulement reconnu son incapacité de reprendre " la responsabilité de sa charge," mais a produit des certificats de quatre médecins, ses amis, attestant " qu'il est dans un état à " ne pouvoir reprendre les devoirs de sa " charge."

Nous éprouvons un vif plaisir de pouvoir remercier Votre Excellence pour la gracieuse assurance qu'elle nous donne, qu'il va être pris des démarches immédiates pour que les devoirs de greffier de cette Chambre soient remplis d'une manière satisfaisante ; et nous sommes persuadés que l'économie, dans les dépenses de cette Chambre, nécessite la démission du présent greffier de sa charge avant la prorogation du parlement provincial.

*Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse et la présente à Son Excellence.*

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour accorder une liste civile " à Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Bill,  
Liste Civile,  
lu 2e fois.

*Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.*

L'ordre

Bill de la trinité, Québec.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec, et pour donner certains pouvoirs à la dite Maison de la Trinité,"

*Il a été proposé* que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans la négative.

Chemin d'Etobicoke et Mono, lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'Etobicoke et de la sixième ligne de Mono," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, Bureau des Travaux, la Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : " Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. James Morris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Amendement. Cédula B. 5.—Après les mots " tous ecclésiastiques seront exemptés" dans la colonne ayant en tête

" conditions générales de péage" dans la dite cédula, insérez " toutes personnes allant ou revenant du service divin les dimanches, seront exemptes du droit de péage, de même que leurs chevaux et voitures."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé.

*Il a été proposé* que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Le question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative. Passé.

Dissentient. Pro:ét.

FRS. P. BRUNEAU.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'honorable M. Bruneau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait, conformément à l'ordre de référence, examiné le dit bill, et demandait à en faire le rapport maintenant, accompagné des observations et amendements suivants :— Bill, Judicature, B.-C. Rapport.

Le comité regarde l'établissement de juridictions distinctes et la fixation des époques des termes des cours comme des sujets sur lesquels, en principe général, une législation trop fréquente ne peut manquer d'être très préjudiciable aux intérêts de tout pays. Sous cette impression, le comité serait défavorable

à ce qu'il fut adopté des mesures ultérieures sur ce bill, si ce n'était pour certaines de ses dispositions qui l'engagent à le recommander à votre honorable Chambre avec quelques amendements et additions; cependant, dans l'espérance qu'une mesure définitive sur ce sujet important, basée sur l'expérience du passé, sera préparée avant que le parlement soit assemblé de nouveau, pour être soumise à sa considération, le comité a cru à propos de limiter la durée de cet acte à une année et depuis lors jusqu'à la fin de la session suivante.

A part de ce changement, il ne s'en trouve que quatre autres de quelque importance, compris dans les amendements préparés par le comité. La nature de ces amendements de même que les raisons qui ont engagé le comité à les adopter seront brièvement exposées.

*Premièrement.* Il est proposé de retrancher cette partie du bill qui tend à priver les défenseurs de sept jours sur dix qui leur sont accordés par l'acte de 1843, pour préparer leurs moyens de défense, ou pour éviter des frais en réglant avec leurs créanciers. A cet égard, le comité est d'opinion que les dispositions de l'acte de 1843, avaient un effet décidément avantageux, en facilitant les débiteurs dans la gêne, et tendaient aussi en diminuant les chances de surprise, à réduire le nombre des actions vexatoires.

*Secondement.* Il est proposé de pourvoir à ce que tout writ ou ordre de sommation, émané d'aucune des cours de justice dans le *Bas-Canada*, pourra être, soit dans la langue française ou dans la langue anglaise. C'est là un changement devenu d'une nécessité absolue dans l'opinion du comité, d'après l'expérience qui s'est montrée défavorable à l'usage obligé de l'une ou des deux langues familières aux habitants de cette partie de la province. La liberté étant entièrement laissée aux plaideurs et à leurs agents professionnels de s'exprimer dans l'une des deux langues quant à ce qui regarde les plaidoyers verbaux ou par écrit, et d'après la connaissance que le comité a, qu'en pratique cette liberté est invariablement exercée relativement aux déclarations annexées aux writs de sommation, sans égard à la langue de la partie actionnée, il ne voit pas d'objection à ce que cette liberté soit étendue d'avantage. Le seul inconvénient que l'on peut prévoir dans ce cas sera limité au

nombre de défenseurs qui savent lire, mais non quant à la langue dans laquelle le writ est écrit: ces personnes se trouveront dans la nécessité d'avoir recours aux officiers qui leur signifieront les writs, ou à leurs avocats ou autres amis, afin de connaître le jour du retour des dits writs, en outre des autres informations qui leur seraient nécessaires si le writ était dans les deux langues, tel qu'il est maintenant prescrit.

D'un autre côté, outre le coût additionnel d'un double writ, son inconvénient doit se faire sentir dans toutes circonstances, et plus particulièrement quant à ce qui regarde cette grande étendue de districts ruraux du *Bas-Canada* dans lesquels l'une ou l'autre de ces deux langues est exclusivement en usage. Dans ces endroits, le coût de ce writ est un véritable fardeau, qui, par ses résultats absurdes, est propre à faire tomber l'administration de la justice en mépris.

A l'égard des subpœnas, le comité est persuadé que l'intérêt que prennent les avocats aux affaires de leurs clients, suffit pour que ces writs soient émanés dans la langue que parlent les témoins; et quant aux writs d'appel, il est notoire qu'ils sont dans tous les cas signifiés à l'avocat de la partie en faveur de laquelle jugement a été prononcé dans la cour inférieure.

*Troisièmement.* Il est proposé qu'il ne devrait pas être fait de changement dans les époques de la tenue des termes des cours d'appel, si ce n'est la substitution du mois de juin à celui de juillet, comme époque de la tenue de l'un d'eux, au lieu de prolonger la durée de leurs termes à quinze jours. En adoptant cette opinion, le comité a été influencé par l'idée qu'il n'y avait aucune plainte contre l'insuffisance des dix jours accordés pour la tenue des termes actuels, et par l'inconvénient grave dont le public souffrirait si l'on prolongeait, sans aucune nécessité, l'absence des juges des différentes cours du Banc de la Reine de leurs devoirs dans leurs districts respectifs.

En dernier lieu, afin de permettre aux juges résidents du district des *Trois-Rivières* d'assister à la cour d'appel, au terme de juin, il est proposé de pourvoir à ce qu'il puisse tenir un terme inférieur de la cour du Banc de la Reine dans son district, du quinzième au vingt-et-unième jour de mai, au lieu du premier au sept de juin, tel qu'actuellement.

*Ordonné,*

Amendements *Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Les amendements rapportés par le comité dernièrement mentionné ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Feuille 1<sup>re</sup>, ligne 12.—Retranchez “ ainsi ” jusqu’à “ sixième ” ces deux mots inclus, et insérez “ dix-huitième.”

“ 1<sup>re</sup>, “ 16.—Retranchez depuis “ comme ” jusqu’à “ lieues ” dans la 29<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus, et insérez “ et “ la partie de la “ dixième section d’un “ autre acte passé dans “ la susdite septième “ année du règne de “ Sa Majesté, et intitulé : ‘ Acte pour “ ‘ établir une meilleure cour d’appel dans le *Bas-Canada,*’ et de toute autre loi ou acte en force dans le *Bas-Canada,* en joignant que tout writ ou mandat émanant d’une des cours de justice de Sa Majesté, dans la dite section de la province, soit dans les langues anglaise et française, est par le présent abrogée, et dorénavant tout writ ou mandat émanant d’aucune des dites cours, pourra être dans la langue anglaise ou dans la langue française indistinctement, nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire.”

“ 1<sup>re</sup>, “ 32.—Après “ acte ” insérez, “ cité en second lieu.”

Feuille 2, ligne 24.—Retranchez “ dernier ” et insérez “ second.”

“ 3, “ 16.—Après “ jour ” insérez la clause A.

#### CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué, que la partie de “ la dix-neuvième section de l’acte cité “ en second lieu, en joignant au juge qui “ préside à la cour “ du banc de la reine “ pour le district des “ *Trois-Rivières,* de “ tenir un terme inférieur de la dite “ cour, depuis le premier jusqu’au septième jour du mois “ de juin, soit et elle “ est par le présent “ abrogée ; et qu’au “ lieu du dit terme, le “ juge président comme susdit tiendra un “ terme inférieur de “ la dite cour depuis le “ quinzième jusqu’au “ vingt-et-unième jour “ de mai de chaque “ année, ces deux “ jours inclus.”

“ “ 18.—Retranchez depuis “ passé ” jusqu’à “ inclusivement ” dans la 25<sup>e</sup> ligne, ces deux mots inclus, et insérez “ cité en premier lieu, “ qui ordonne qu’il “ soit tenu un terme “ de la cour d’appel “ depuis le premier “ jusqu’au dixième “ jour de juillet de “ chaque année, est “ par le présent abrogé ; et qu’au lieu du “ dit terme, il se tiendra un terme de la “ dite cour depuis le “ premier jusqu’au “ dixième jour de juin “ de chaque année, “ ces deux jours inclus.”

Feuille

Feuille 4, ligne 1.—Après “plus” insérez  
 “ des juges de circuit  
 “ pour aucun des dis-  
 “ tricts de Québec ou  
 “ de Montréal, ou au-  
 “ tre.”

“ “ “ 12.—Après “Acte” insérez  
 “ cité en second lieu.”

“ “ “ 36.—Après “avant” insé-  
 rez “demeurera en  
 “ force jusqu’au pre-  
 “ mier jour d’août de  
 “ l’année de notre  
 “ seigneur mil huit  
 “ cent quarante-sept,  
 “ et depuis lors jus-  
 “ qu’à la session sui-  
 “ vante du parlement,  
 “ et pas plus long-  
 “ temps.”

Dans le Préambule, ligne 2.—Retranchez  
 “ acte ” et insérez  
 “ actes.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill,  
 Certaines dé-  
 penses, 1846.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. Cayley et autres, avec un bill intitulé: “ Acte pour approprier certaines  
 “ sommes y mentionnées à la liquidation de  
 “ certaines dépenses du gouvernement civil  
 “ pour l’année mil huit cent quarante-six, et  
 “ de certaines autres dépenses auxquelles il  
 “ n’a pas été autrement pourvu,” et

Bill pour com-  
 pléter l’em-  
 prunt, lu 1re  
 fois.

Aussi un bill intitulé: “Acte pour autoriser la  
 “ négociation du reste de l’emprunt garanti  
 “ par le Parlement Impérial,” auxquelles elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois lundi prochain.

Bill.  
 Cours de dis-  
 trict, H.-C  
 lu 1re fois.

Un message de l’Assemblée Législative par M. Duggan et autres, avec un bill intitulé: “ Acte pour amender un acte passé dans la  
 “ dernière session du présent parlement, inti-

“ tulé: ‘ Acte pour amender, consolider et  
 “ réunir en un seul acte, les différentes  
 “ lois maintenant en vigueur, qui établissent  
 “ ou règlent la pratique des cours de district  
 “ dans les différents districts de cette partie  
 “ de la province, ci-devant le Haut-Can-  
 “ da,’ ” auquel elle demande la concurrence  
 de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. Robinson et autres, comme  
 suit:—  
 Adresse,  
 Frais de port.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
 Samedi, 6 juin, 1846.

Résolu, qu’il soit envoyé un message à l’honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a concouru dans l’adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de la transmission des malles de et à la Grande-Bretagne, et, aussi, demandant une réduction du taux du port des lettres.

Ordonné, que l’honorable M. Robinson porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
 Gref. Assemblée.

Ordonné, que l’honorable Orateur de cette Chambre se rende auprès de son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir les adresses des deux Chambres.

Un message de l’Assemblée Législative par M. Laurin et autres, comme suit:—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
 Samedi, 6 juin, 1846.

Résolu, qu’il soit demandé une conférence à l’honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs honneurs, au bill intitulé: “Acte  
 “ pour l’organisation du notariat dans le Bas-  
 “ Canada.”

Bill du nota-  
 riat,  
 Conférence  
 demandée.

Ordonné,

Ordonné, que M. Laurin se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Résolu, que cette Chambre acquiesce à la conférence demandée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet des amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour l'organisation du notariat dans le Bas-Canada," et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. Brunzau et Walker, qui rencontreront le nombre des directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, lundi à quatre heures P. M., dans la bibliothèque de cette Chambre.

Bills Pertes provenant de la rébellion, B.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Draper et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes occasionnées par la rébellion dans le Bas-Canada, et pour approprier les produits des licences de mariage à cette fin," et

Emprunt pour certains travaux.

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour prélever sur le crédit du revenu consolidé de la province une somme requise pour certains travaux publics," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bill soient séparément lus la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à dix heures A. M., la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 8 juin, 1846.

LUNDI.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

Fergusson,  
Macaulay,  
Bruncau,  
Ferrie,  
Knoulton,

Roy,  
Massue,  
Morris, J.  
Neilson.

PRIERES.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à une heure P. M. ce jour.

Chambre ajournée à 1 heure, p. m.

A une heure P. M., les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

McGill,  
Morris, W.  
Fergusson,  
Macaulay,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knoulton.

Roy,  
Massue,  
Walker,  
de Boucherville,  
Morris, J.  
Neilson.

L'honorable Orateur a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette Chambre au sujet de la transmission des malles de et à la Grande-Bretagne, et aussi demandant la réduction du taux du port des lettres, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer ce jour, à trois heures, à l'hôtel du gouvernement pour la recevoir.

Son Excellence recevra l'adresse sur la transmission des malles aujourd'hui.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général avait fixé ce jour, à trois heures, pour recevoir les adresses des deux Chambres au sujet de la transmission des malles de et à la Grande-Bretagne, et aussi demandant la réduction du taux du port des lettres, et que, vu l'époque avancée de la session, le Conseil Législatif avait ordonné que les Membres du Conseil Exécutif seulement, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence au temps fixé, de la part de cette Chambre.

L'Assemblée en est informée.

L'honorable



Réponse à l'adresse au sujet du greffier.

L'honorable M. *William Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec l'adresse de cette Chambre du six du courant relative à la charge de greffier du Conseil Législatif, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement et de faire la réponse suivante :—

HONORABLES MESSIEURS  
DU CONSEIL LEGISLATIF,

J'ai reçu votre adresse du six du présent, dans laquelle vous m'informez que *James Fitz Gibbon*, écuyer, en conséquence de ses infirmités attestées par quatre MM. de la faculté médicale, ne peut remplir les devoirs de greffier du Conseil Législatif d'une manière satisfaisante, et me priant de prendre les démarches nécessaires pour que les devoirs de greffier du Conseil Législatif soient remplis d'une manière satisfaisante, en démettant le présent greffier, avant la clôture du parlement provincial.

En réponse, j'informe le Conseil Législatif que, tout en regrettant la nécessité de déplacer un ancien et fidèle serviteur de la couronne, je vais donner des ordres immédiats pour la démission de M. *Fitz Gibbon* comme greffier du Conseil Législatif, conformément au désir exprimé par votre honorable Chambre.

Hôtel du gouvernement,  
Juin, 1846.

Dépenses contingentes.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, a présenté son troisième et dernier rapport.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CONSEIL LEGISLATIF,  
Chambre de Comité,  
Lundi, 8 juin, 1846.

Rapport.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents de cette Chambre, a l'honneur de présenter son troisième et dernier rapport, comme suit :—

Votre comité, en examinant les pièces justificatives que *Charles de Léry*, écuyer, greffier-assistant, qui remplit les devoirs de greffier de cette Chambre, a présentées, est demeuré satisfait que les comptes (au montant de £3441. 15s. 9½d.) énumérés dans l'état coté C., et qu'il avait reçu ordre de liquider à la fin de la dernière session, ont été fidèlement payés et acquittés.

En référant aux journaux de la dernière session, le comité voit que M. *de Léry* avait en main le dernier jour, outre la somme ci-dessus, une balance de..... £3,506 · 5 · 0  
A laquelle il faut ajouter le montant d'un warrant en sa faveur, émané le 4 mai dernier, conformément à l'adresse de cette Chambre.. 3,000 · 0 · 0

Formant un total de..... 6,506 · 5 · 0

Dont il a été régulièrement rendu compte à votre comité comme suit, savoir :—

Montant payé suivant l'état coté D. No. 1. £3,446 · 15 ½.

Montant payé suivant l'état coté D. No. 2. £2,069 · 18 4½..... 5,516 · 13 · 6

Balance en main..... 989 · 11 · 6

A laquelle il faut ajouter le montant du warrant pour lequel on votera une adresse aujourd'hui..... 3,300 · 0 · 0

Formant un total de..... 4,289 · 11 · 6

dont M. *de Léry* sera tenu de rendre compte à la prochaine session du parlement.

Votre comité recommande que *William Anstruther Maingy* et *Joseph Eugène Doucet*, qui ont été employés et payés à la journée depuis plusieurs sessions, soient employés à l'année comme écrivains dans le bureau du greffier de cette chambre, avec chacun un salaire de cent cinquante louis pour tous leurs services pendant l'année entière, payables par trimestres à compter du commencement de cette session.

Votre comité recommande, de plus, le paiement d'une somme de cinquante livres courant, à *James Fitz Gibbon*, écuyer, le greffier de cette Chambre, pour tous ses frais de trans-

port

port à *Montréal*, et en satisfaction de toutes les réclamations qu'il pourrait avoir contre cette Chambre.

Adopté! *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

£50 payés à  
Jas. FitzGib  
bon.

*Il a été proposé* que *Charles de Léry*, le greffier agissant de cette Chambre, soit autorisé à payer, à même les fonds contingents de cette Chambre, à *James Fitz Gibbon*, écuyer, greffier de cette Chambre, la somme de cinquante livres courant, en paiement de tous ses frais de transport à *Montréal*, et de toutes les réclamations qu'il peut avoir contre cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Dépenses con-  
tingentes,  
Adresse.

*Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *Charles de Léry*, écuyer, greffier agissant de cette Chambre, pour la somme de trois mille trois cents louis courant, pour le mettre en état de liquider les réclamations actuelles contre le Conseil Législatif, et de rencontrer les dépenses ordinaires pendant la vacance, dont il rendra compte ci-après.

*Ordonné*, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Tableaux de  
M. Keighoff.

*Il a été proposé* de résoudre, qu'aussitôt que les tableaux que *M. Keighoff* est occupé à peindre seront livrés et approuvés par les honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill* et *Bruneau*, et *Stewart Derbyshire*, écuyer, le greffier soit autorisé à payer à *M. Keighoff* la somme convenue, et que les honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill* et *Bruneau* soient autorisés à faire encadrer les dits tableaux, et à les faire placer dans la Chambre du Conseil.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Rapport sur la  
bibliothèque.

L'honorable *M. Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le rapport du bibliothécaire, a présenté son rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CONSEIL LEGISLATIF,

*Chambre de comité,*

Lundi, 8 juin, 1846.

Le comité spécial auquel a été référé le rapport sur le l'état de la bibliothèque présenté par le bibliothécaire au commencement de la présente session, en obéissance à un ordre à ce sujet lors de la clôture de la dernière session, a l'honneur de faire rapport:—

Qu'après avoir pris en considération la liste des livres dont on recommande l'achat dans le rapport qui l'accompagnait, votre comité est d'avis que l'on ne devrait faire l'acquisition que des ouvrages sous le chapitre de continuations des rapports judiciaires, statuts et ouvrages périodiques actuellement dans la bibliothèque; et il recommande que ces livres, aussi bien que tous les autres ouvrages ajoutés dorénavant à la bibliothèque, soient importés reliés, et directement, s'il est possible, du lieu de leur publication.

Votre comité recommande en outre l'acquisition immédiate des ouvrages suivants:—

Un exemplaire des œuvres complètes de *Pothier*, en 8 vol. 4o.

Une collection choisie de tous les rapports et papiers publiés par ordre de la Chambre des Lords sur des sujets parlementaires, relatifs aux Membres et aux officiers de la Chambre, à sa pratique et à ses privilèges, publiés depuis 1801 jusqu'à présent.

Les index généraux des papiers parlementaires de la Chambre des lords, publiés part ordre de la Chambre.

L'honorable Orateur ayant dit qu'il se chargerait volontiers de l'achat de tous ces ouvrages, votre comité recommande de lui confier ce soin, et de l'autoriser, en même temps, d'employer une somme n'excédant pas cent louis, à l'achat de tels autres livres qu'il croira devoir être ajoutés à la bibliothèque.

Votre comité recommande aussi de se procurer, pour l'usage des Membres et des officiers de cette Chambre, trois exemplaires de la carte topographique de la cité de *Montréal*, dont il a été laissé dernièrement une copie dans la bibliothèque pour inspection, par *M. Robert W. S. Mackay*, l'auteur.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément

Bill.  
Liste civile, lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill,  
Judicature, B.  
C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill,  
Certaines dépenses, 1846,  
lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour approprier certaines sommes y mentionnées à la liquidation de certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-six, et de certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été autrement pourvu," a été lu la seconde fois.

46e règle sus-  
pendue.

*Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill.*

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu dans l'affirmative.*

*Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.*

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu dans l'affirmative.*

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la négociation du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial," a été lu la seconde fois. Bill pour compléter l'emprunt, lu 2e fois.

*Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill.* 46e règle suspendue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu dans l'affirmative.*

*Il a été alors proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.*

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu dans l'affirmative.*

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender un acte passé dans la dernière session du présent parlement, intitulé : ' Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les différentes lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des cours de district dans les différents districts de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada,'" a été lu la seconde fois. Bill, Cours de district, H.-C. lu 2e fois.

*Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill.* 46e règle suspendue.

Objection étant faite à la dite motion,

La

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

*Il a été alors proposé* que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, Pertes provenant de la rébellion, B.-C., lu 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes occasionnées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour approuver les produits des licences de mariage à cette fin," a été lu la seconde fois.

4e règle sus pendue. *Il a été proposé* que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

*Il a été alors proposé* que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, Emprunt pour certains travaux, lu 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour prélever sur le crédit du revenu consolidé de la province une somme requise pour certains travaux publics," a été lu la seconde fois.

*Il a été proposé* que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill. <sup>46e règle suspendue.</sup>

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

*Il a été alors proposé* que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative. Passé.

Dissentient.

*Parceque*, la dite règle "qu'aucun bill ne sera lu deux fois le même jour," est positive et nécessaire pour que les Membres puissent s'acquitter de leurs devoirs d'une manière convenable. Protét.

*Parceque*, la suspension de la dite règle encourage l'Assemblée à suivre un procédé semblable à celui qui s'est présenté lors de la clôture de la dernière session, par l'adoption duquel cette Chambre n'avait d'autre alternative que de rejeter un nombre de bills importants, ou de les passer sans leur avoir donné l'attention nécessaire.

*Parceque*, cette Chambre, à l'égard de ce procédé, a formellement déclaré le 3 avril dernier "que la quarante-sixième règle, et toutes autres règles relatives aux procédés sur les bills devaient être rigoureusement observées."

J. NEILSON,  
P. DE BOUCHERVILLE,  
P. H. KNOULTON.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Un

Bill,  
Réclamations  
relatives aux  
terres.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *McDonald*, de *Stormont*, et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de la treizième section d'un acte de la province du *Canada*, intitulé : ' Acte pour disposer des terres publiques et pour amender le dit acte à d'autres égards, et pour voir, en outre, à régler d'une manière finale les réclamations relatives aux terres,' " auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

2e lecture remise à 6 mois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui à six mois.

Bill,  
Chemin d'*Eto-  
bicoke* et *Mono*,  
rapporté de  
l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Robinson* et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d'*Eto-bicoke* et de la sixième ligne de *Mono*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill,  
Bureau des  
travaux, rap-  
porté de l'As-  
semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cayley* et autres, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Banqueroutes  
Adresse.

*Ordonné*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, à sa prochaine session, une liste des noms et du domicile de toutes les personnes qui ont déclaré banqueroute depuis le quinzième jour de février, mil huit cent quarante, devant aucun commissaire des banqueroutes ou tout autre fonctionnaire public, avec la date de la déclaration, le montant du crédit et du débit déclarés par les dits banqueroutiers, le nom du commissaire ou autre fonctionnaire public devant qui les déclarations ont eu lieu, le nom des syndics et la date de leur nomination, le montant des dividendes avec la date de chacun des paiements, les frais encourus et accordés, les noms des personnes qui ont obtenu leur décharge et la date d'icelle.

*Ordonné*, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

La Chambre a été informée que " les directeurs de la part de l'Assemblée Législative étaient présents pour la conférence au sujet des amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé : ' Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*.' "

Bill du nota-  
riat B.-C.  
Conférence.

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés :—

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs honneurs se sont rendus à la conférence.

La dite conférence étant terminée, la Chambre s'est remise,

Et l'honorable M. *Bruneau* a fait rapport, que les directeurs de la part de leurs honneurs avaient rencontré les directeurs de la part de l'Assemblée Législative à la conférence qui a été conduite de sa part, par M. *Laurin* et autres, qui ont remis à leurs honneurs le bill avec les amendements," et aussi, un papier contenant ce qui suit :—

Raisons à offrir à l'honorable Conseil Législatif à une conférence, pour ne pas concourir dans les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé : " Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*."

Raisons de  
l'Assemblée

1°. *Parceque* la charge de régistrateur est nullement incompatible avec celle de notaire. La charge de régistrateur seule n'offrirait pas une rémunération suffisante, dans bien des cas, à une personne qualifiée pour en remplir les devoirs, et les notaires généralement sont les personnes les mieux qualifiées pour cette charge.

2°. *Parcequ'en* interdisant aux notaires l'exercice de toute autre profession, il pourrait se rencontrer des cas imprévus dont l'exclusion affecterait sérieusement les intérêts du public, et que l'on serait constamment dans l'incertitude sur ceux que la loi a véritablement intention d'affecter.

3°. *Parcequ'il* suffirait d'exclure de la profession les marchands, commerçants et manufacturiers pour la rendre respectable et indépendante.

4°. *Parceque*

4°. *Parceque* l'on devrait accorder plus de six mois à ces derniers pour régler leurs affaires.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Ordonné, que cette Chambre insiste sur les dits amendements.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité pour préparer les raisons à offrir à l'Assemblée Législative à une nouvelle conférence, qui ont induit cette Chambre à insister sur les amendements faits au bill dernièrement mentionné.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Bruneau*, du dit comité, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CONSEIL LEGISLATIF,  
Chambre de comité,  
Lundi, 8 juin, 1846.

Le comité spécial chargé de préparer les raisons à offrir à l'Assemblée Législative à une nouvelle conférence, qui ont induit le Conseil Législatif à insister sur les amendements faits par le Conseil au bill intitulé : "Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," demande à faire rapport qu'il s'est assemblé, et qu'il a, conformément aux instructions de la Chambre, préparé les raisons qui lui semblent convenables d'offrir à l'Assemblée Législative, à une conférence pour avoir insisté sur les amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, si la Chambre juge à propos de les adopter.

*Parceque* les charges de notaire et de régistrateur sont incompatibles, et que l'office de régistrateur donnerait à celui qui l'occuperait, un avantage indu sur ses compétiteurs, en outre que l'exercice des deux charges ouvrirait la porte aux abus.

*Parcequ'un* notaire devrait être astreint à l'exercice de sa profession, et obligé de consacrer toute son attention aux intérêts de ses clients, aussi longtemps qu'il juge à propos d'offrir ses services professionnels au public.

*Parcequ'il* est laissé à la discrétion des chambres des notaires, de prolonger tacitement l'époque de six mois accordés aux notaires engagés dans le commerce pour régler leurs affaires, en s'abstenant de faire poursuivre tels notaires avant une époque plus éloignée.

Le dit rapport a été adopté par la Chambre.

Ordonné, que les dites raisons soient communiquées à l'Assemblée Législative à une nouvelle conférence.

Ordonné, qu'il soit demandé une nouvelle conférence avec l'Assemblée Législative au sujet de la conférence dernièrement mentionnée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et demande une nouvelle conférence avec cette Chambre, au sujet des amendements faits par cette Chambre au dit bill, auxquels l'Assemblée n'a pas acquiescé, et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. *Bruneau* et *Walker*, qui rencontreront le nombre des directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, présentement, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

*John F. Taylor*, écuyer, un des maîtres en chancellerie envoyé, ce jour, à l'Assemblée Législative pour demander une nouvelle conférence avec cette Chambre, au sujet des amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," a informé cette Chambre que l'Assemblée Législative avait répondu qu'elle enverrait une réponse par ses propres messagers.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Autre conférence demandée.

Nouvelle conférence demandée.

Rapport

Ajournement.

MARDI,

MARDI.

## Mardi, 9 juin, 1846.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables messieurs

McGill,  
Morris, W.  
Fergusson,  
Macaulay,  
Bruncau,  
Ferrie,

Les honorables messieurs

Knoulton,  
Roy,  
Walker,  
de Boucherville,  
Neilson.

## PRIERES.

L'honorable Orateur a fait rapport à la Chambre qu'il avait reçu une communication officielle de M. le secrétaire Higginson, l'informant que Son Excellence désirait proroger le parlement provincial aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. Bruncau a présenté une pétition de James Fitz Gibbon, écuyer, ci-devant greffier de cette Chambre, demandant une allocation de cent cinquante louis, pour avoir surveillé l'impression des lois et des journaux de la troisième session du premier parlement provincial.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Smith et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stewart, de Bytown, et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour expliquer une certaine disposition de l'acte concernant le département de l'artillerie, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre la motion, et il a été

Résolu dans la négative.

Négative.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Laurin et autres, comme suit :—

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 8 juin, 1846.

Résolu, que cette Chambre acquiesce à la nouvelle conférence désirée par l'honorable Conseil Législatif, au sujet des amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé : "Acte pour l'organisation du notariat dans le Bas Canada."

Ordonné, que les Membres qui ont assisté à la première conférence soient les directeurs de cette conférence.

Ordonné, que la dite résolution et ordre soient communiqués par message au Conseil Législatif.

Ordonné, que M. Laurin porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

La Chambre étant informée "que les directeurs de la conférence de la part de l'Assemblée Législative étaient présents dans la chambre de comité de leurs honneurs,"

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés;

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs honneurs se sont rendus à la conférence.

La dite conférence étant terminée, la Chambre s'est remise, et

L'honorable

Prorogation  
fixée à 3 heures p. m.

Jas. Fitz  
Gibbon.

Bill,  
Judicature B.-  
C. rapporté de  
l'Assemblée.

Bill,  
Département  
de l'artillerie.

Motion pour  
suspendre 46e  
règle.



Rapport.

L'Honorable M. *Bruneau* a fait rapport " que les directeurs de la part de leurs honneurs avaient rencontré les directeurs de l'Assemblée Législative à la conférence qui a été conduite de sa part, par M. *Laurin* et autres, et leur avaient remis les raisons de leurs honneurs pour insister sur leurs amendements au bill intitulé : " Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," et leur avaient laissé le bill et les amendements."

Bill  
Municipalités  
B.-C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Papineau* et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour amender la loi pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui à six mois.

Il a été proposé, en amendement, de retrancher "d'hui à six mois" et d'insérer "demain."

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur le dit amendement, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mardi, 9 juin, 1846.

Résolu qu'il soit demandé une conférence libre avec l'honorable Conseil Législatif au sujet la dernière conférence relativement au bill intitulé : " Acte pour l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. *Laurin* se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Ordonné, que cette Chambre concourt dans la conférence libre demandée.

Ordonné, que les Membres qui ont assisté à la conférence dernièrement mentionnée, soient nommés directeurs de la conférence libre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à une conférence libre demandée par l'Assemblée Législative dans son message d'aujourd'hui, au sujet des amendements faits par cette Chambre au dit bill, et a fixé la dite conférence à ce jour, immédiatement, dans la Chambre de comité de Conseil Législatif.

La Chambre étant informée " que les directeurs de la conférence libre, de la part de l'Assemblée Législative, étaient présents dans la Chambre de comité de leurs honneurs,"

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés.

Alors la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs honneurs se sont rendus à la conférence libre.

La dite conférence libre étant terminée, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Bruneau* a fait rapport " que les directeurs de la conférence libre au sujet de la dernière conférence avaient rencontré les directeurs de l'Assemblée Législative à la dite conférence qui a été conduite de sa part, principalement par l'honorable A. N. *Morin* et autres, qui ont avancé plusieurs arguments de la part de l'Assemblée, insistant à désapprouver les amendements faits par le conseil au dit bill, et que l'Assemblée Législative n'approuve pas. .

" Sur quoi, vos directeurs ont informé les directeurs de l'Assemblée Législative, qu'ils croyaient qu'il était de leur devoir et selon les désirs du Conseil Législatif d'écouter avec la plus respectueuse attention les représentations de l'Assemblée Législative, sentant bien en même temps, que, quelque fut la différence d'opinion qui put exister en de pareilles occasions, il était essentiel pour parvenir à une sage législation et pour favoriser

“ riser les intérêts de la province, que les pro-  
 “ cédés fussent conduits avec cette harmonie,  
 “ cette bonne intelligence et ce respect qui  
 “ doivent régner dans les rapports que les  
 “ deux Chambres du parlement peuvent avoir  
 “ entre elles. Que, mus par ces sentiments, les  
 “ directeurs du Conseil Législatif feraient  
 “ rapport de ce qui leur a été communiqué par  
 “ les directeurs de l'Assemblée Législative,  
 “ afin de recevoir les dernières instructions  
 “ du Conseil Législatif au sujet de la présente  
 “ conférence.”

Réponse,  
 Transmission  
 des malles.

L'honorable M. *William Morris* a fait rap-  
 port qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre,  
 auprès de Son Excellence le gouverneur-général,  
 de la part de cette Chambre, avec l'adresse  
 des deux Chambres du parlement à Sa  
 Majesté, au sujet de la transmission des malles  
 de et à la *Grande-Bretagne*, et demandant aussi  
 la réduction du taux du port des lettres, et qu'il  
 avait plu à Son Excellence de dire qu'elle la  
 transmettrait au secrétaire d'état afin qu'elle  
 fut déposée au pied du trône.

Réponse,  
 Contingents et  
 liste de ban-  
 queroutiers.

L'honorable M. *William Morris* a fait rap-  
 port qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre,  
 auprès de Son Excellence le gouverneur-général,  
 avec les adresses de cette Chambre en  
 date d'hier, demandant à Son Excellence de  
 vouloir émaner son warrant pour la somme de  
 £3,300, à compte sur les comptes contingents  
 de la Chambre, et demandant aussi de mettre  
 devant cette Chambre, à sa prochaine session,  
 une liste des noms de toutes les banqueroutes  
 déclarées depuis le 15 février 1840, et du lieu  
 de résidence des dits banqueroutiers; et qu'il  
 avait plu à Son Excellence de les recevoir  
 gracieusement et de dire qu'elle se rendrait  
 au désir de cette Chambre.

Bill,  
 Département  
 de l'artillerie.

*Il a été proposé* que la motion négative,  
 ce jour, au sujet du bill intitulé : “ Acte  
 “ pour expliquer une certaine disposition de  
 “ l'acte concernant le département de l'artil-  
 “ lerie, et faire disparaître certaines difficultés  
 “ qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi  
 “ de mettre la dite disposition à effet,” soit  
 maintenant lue, et qu'elle soit de nouveau prise  
 en considération.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur  
 icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

La dite motion étant lue par le greffier en  
 conséquence,

*Il a été proposé* que l'on se dispense de la 36<sup>e</sup> règle sus-  
 pendue.  
 quarante-sixième règle de cette Chambre, en  
 autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'icelui  
 soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur  
 icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu la 2<sup>e</sup> fois.  
 conséquence.

*Il a été proposé* que le dit bill soit maintenant  
 lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur  
 icelle, et il a été

*Résolu* dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu la 3<sup>e</sup> fois.  
 conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie  
 se rende à l'Assemblée Législative, et informe  
 cette Chambre que le Conseil Législatif a  
 passé ce bill sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
 nuee à cet après-midi, à deux heures et demie,  
 la Chambre l'ordonnant ainsi. Chambre  
 ajournée à  
 deux heures  
 et demie P. M.

A deux heures et demie, P. M., les Membres  
 assemblés ont été :—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables messieurs

Les honorables messieurs

*McGill,*  
*Morris, W.*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*

*Knoulton,*  
*Roy,*  
*Walker,*  
*de Boucherville,*  
*Neilson.*

Son Excellence le lieutenant-général le très Son Excellen-  
 honorable *Charles Murray*, comte *Cathcart*, ce vient à la  
 de *Cathcart*, dans le comté de *Renfrew*, che- Chambre.  
 valier commandeur du très honorable ordre  
 militaire du bain, gouverneur-général de l'Amé-  
 rique

rique Britannique du Nord, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de " Son Excellence qu'elle se rende immé- " diatement auprès d'elle dans cette Cham- " bre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a lu, séparément, les titres des bills à être passés, comme suit :—

Bills, Chemins d'hiver, B.-C.

" Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relativement aux chemins d'hiver dans cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et à cette partie du district des *Trois-Rivières* qui est ou était comprise dans le district municipal de *Portneuf*."

Autorisant les presbytériens à tenir des registres.

" Acte pour autoriser les ministres du synode de l'association presbytérienne de l'*Amérique du Nord* à tenir des registres de baptêmes, mariages, et sépultures, et pour d'autres fins."

Chemin de fer, Cobourg.

" Acte pour renouveler et amender l'acte du *Haut-Canada*, qui pourvoit à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Chemin de fer, St.-Laurent et Atlantique.

" Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*."

Eclairage de Québec.

" Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de *Québec*."

Lois d'enregistrement, H.-C.

" Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*."

Témoins, Jurisdiction criminelle.

" Acte pour contraindre les témoins dans aucune partie de la province, à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle."

Manufacture de Cobourg.

" Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de *Cobourg*."

Chemin de fer, Great Western.

" Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental."

Incorporation de Cornwall.

" Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cornwall*, et y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police."

" Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives aux affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment."

Commissaires autorisés à assermenter les témoins.

" Acte pour diviser les municipalités d'*Hochelaga* et des *Trois-Rivières*, respectivement, en municipalités séparées, et pour pourvoir plus efficacement au support des écoles et à la direction des affaires locales d'icelles."

Municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières.

" Acte pour amender l'acte qui détache l'île d'*Orléans* du comté de *Montmorency* pour les fins de l'enregistrement."

Bill d'enregistrement, île d'Orléans.

" Acte pour incorporer la société de l'école Britannique et Canadienne du district de *Québec*."

Ecole britannique, Québec.

" Acte pour amender un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour l'élection des conseillers et cotiseurs de la cité de *Montréal*."

Election des Conseillers, Montréal.

" Acte pour autoriser la Maison de la Trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées."

Pilotes, Québec.

" Acte pour amender et étendre les dispositions des lois relatives aux chemins à barrières dans les environs de *Montréal*."

Barrières, Montréal.

" Acte pour régler le droit de commission du shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés."

Commission du shérif sur les exécutions.

" Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Hamilton*, et ériger la dite ville en cité."

Incorporation d'Hamilton.

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* à *Lachine*."

Chemin de fer de Montréal à Lachine.

" Acte pour continuer en force, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés."

Actes continués.

" Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la ville de *Cobourg*."

Corporation de Cobourg.

" Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de *Toronto*."

Corporation de Toronto.

" Acte pour pourvoir à la translation du siège du bureau d'enregistrement du comté de *Nicolet*, de l'endroit où il est maintenant situé à *Bécancour*."

Enregistrement, Nicolet.

" Acte

Judicature B.-C.	“ Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le <i>Bas-Canada.</i> ”	“ Acte pour infirmer l'arrêt (attaîner) prononcé contre <i>Peter Matthews</i> , et empêcher la confiscation de ses biens.”	Attaîner de <i>Matthews.</i>
Lieu de séances, Cours, H.-C.	“ Acte pour pourvoir à un logement pour la tenue des séances des cours de juridiction supérieure dans le <i>Haut-Canada.</i> ”	“ Acte pour légaliser certains actes de registrateurs dans cette partie de la province devant le <i>Haut-Canada.</i> ”	Validant actes des registrateurs H.-C.
Banqueroutes.	“ Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute en vigueur en cette province.”	La sanction royale a été alors prononcée, séparément, sur chacun de ces bills par un des greffiers assistants de cette Chambre, dans les mots suivants :—	
Barrières, Québec.	“ Acte pour amender un acte intitulé : ‘ Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à barrières dans les environs de <i>Québec.</i> ’ ”	Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ce bill.	Sanction royale.
Contrebande.	“ Acte pour prévenir la contrebande d'une manière plus efficace.”	Alors le clerc de la couronne en chancellerie a lues titres de neuf bills à être passés, comme suit :—	
Chemin d'Etobicoke et Mono.	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin d' <i>Etobicoke</i> et de la sixième ligne de <i>Mono.</i> ”	“ Acte pour incorporer une compagnie pour prolonger le grand chemin de fer occidental de <i>Hamilton</i> à <i>Toronto.</i> ”	Bills, Chemin de fer, <i>Hamilton</i> à <i>Toronto.</i>
Conseils de district, H.-C.	“ Acte pour amender les lois relatives aux conseils de district dans le <i>Haut-Canada.</i> ”	“ Acte pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : ‘ Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi <i>Guillaume quatre</i> , intitulé, ‘ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de <i>Toronto</i> et du lac <i>Huron.</i> ’ ”	Chemin de fer, <i>Toronto</i> et lac <i>Huron.</i>
Juifs.	“ Acte pour amender l'acte du <i>Bas-Canada</i> y mentionné qui accorde certains privilèges aux personnes de la religion juive.”	“ Acte pour la construction d'un pont suspendu sur la rivière <i>Niagara</i> , à ou près de la chute de <i>Niagara.</i> ”	Pont suspendu, <i>Niagara.</i>
Bureau des Travaux.	“ Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics.”	“ Acte pour fournir l'eau à la cité de <i>Québec</i> et dans les environs.”	Pour fournir l'eau, <i>Québec.</i>
Enregistrement, Dorchester.	“ Acte pour établir un bureau d'enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du comté de <i>Dorchester.</i> ”	“ Acte pour réhabiliter dans leurs droits certaines personnes atteintes de haute-trahison.”	Crime de haute trahison.
Cours de district, H.-C.	“ Acte pour amender un acte passé dans la dernière session du présent parlement intitulé : ‘ Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les différentes lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des cours de district dans les différents districts de cette partie de la province ci-devant le <i>Haut-Canada.</i> ’ ”	“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île <i>Wolf</i> , <i>Kingston</i> et de <i>Toronto.</i> ”	Chemin de fer, <i>Wolf Island.</i>
Département de l'artillerie.	“ Acte pour expliquer une certaine disposition de l'acte concernant le département de l'artillerie, et faire disparaître certaines difficultés qui se sont élevées lorsqu'il s'est agi de mettre la dite disposition à effet.”	“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de <i>Peterborough</i> et <i>Port Hope.</i> ”	Chemin de fer, <i>Peterborough</i> et <i>Port Hope.</i>
Magistrats, parties reculées, H.-C.	“ Acte pour autoriser la nomination de magistrats pour les parties les plus reculées de cette province.”	“ Acte pour incorporer la banque des marchands.”	Banque des marchands.
		“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de <i>Montréal</i> à <i>Kingston.</i> ”	Chemin de fer de <i>Montréal</i> à <i>Kingston.</i>
		Alors un des greffiers assistants de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit sur chacun de ces bills :—	Son

Réservés.

Son Excellence le gouverneur-général réserve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant les bills d'argent.

Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé Son Excellence comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunies en parlement provincial, en obéissance aux ordres de Votre Excellence, nous sommes rendus en votre présence, et prenons la liberté de présenter notre bill d'appropriation des subsides, qui termine les travaux de la session.

Dans le cours ordinaire de nos procédés, nous avons consacré beaucoup de temps à la discussion de mesures d'une grande importance pour la province, relativement à l'agriculture, aux améliorations publiques, et aux finances.

Pendant le cours de nos délibérations, nous avons également considéré, d'après le désir de Votre Excellence, le sujet de l'organisation de la milice, et nous avons passé sur cette matière un bill qui, nous l'espérons humblement, aura l'effet de rendre cette arme importante de la défense nationale tellement efficace, avec la coopération des vaillantes troupes de terre et de mer de Sa Majesté, qu'elle suffira pour protéger cette colonie contre toute tentative d'agression hostile ou d'invasion de l'ennemi. Nous nous réjouissons de pouvoir assurer Votre Excellence que ce bill a été discuté et passé avec une parfaite unanimité de sentiments; et que nous nous sommes tous unis de cœur pour rendre complète une mesure qui a pour objet la défense de notre patrie commune, le maintien de l'intégrité de l'empire et de l'autorité souveraine de notre très gracieuse Reine.

Parmi les objets importants qui ont dû occuper notre attention, il n'en est aucuns auxquels nous prenions un plus vif intérêt que ceux qui se rapportent à la dignité de la couronne et des officiers dont les hauts emplois officiels les mettent en relation immédiate avec elle, et exigent une rémunération convenable et libérale. Sous l'influence de ces sentiments, nous nous sommes efforcés, par un nouveau règlement de la liste civile, de pourvoir aux dépenses des divers services du gouvernement provincial; et, sans perdre de vue que les revenus de la province ne peuvent constitu-

tionnellement être appropriés sans le consentement de ses représentants en parlement, nous avons, par le bill actuel, placé, pour l'avenir, ces charges à l'abri de toutes les éventualités auxquelles il est plus convenable d'assujétir les autres branches du service public.

En complétant nos arrangements financiers, les dépenses de nos établissements civils et des travaux publics, ont été considérés dans leurs relations avec les ressources pécuniaires de l'année; et parmi les mesures qui doivent influencer le plus fortement sur les intérêts généraux du pays, il faut compter le bill qui règle les douanes, et qui, nous l'espérons avec confiance, aura l'effet d'augmenter et de rendre plus assurés les revenus publics. Tels sont, qu'il plaise à Votre Excellence, les principaux objets auxquels se sont appliqués spécialement nos travaux et nos pensées; et pour compléter les allocations qu'il est spécialement de notre devoir et privilège d'accorder, et en même temps pour donner plus de force au gouvernement de Sa Majesté, nous présentons maintenant à Votre Excellence un bill intitulé: "Acte pour approprier certaines sommes y mentionnées à la liquidation de certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-six, et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été autrement pourvu," auquel nous demandons, en toute humilité, la sanction royale de Sa Majesté.

Alors l'Orateur a remis les bills d'argent à l'un des greffiers assistants de cette Chambre qui les a déposés sur la table, lorsque le clerc de la couronne en chancellerie a lu le titre d'un bill à être passé comme suit :—

"Acte pour approprier certaines sommes y mentionnées à la liquidation de certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-six, et de certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été autrement pourvu."

Bill des subsides.

Sur ce bill, un des greffiers assistants de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :—

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général remercie ses loyaux sujets, et accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Sanction royale.

Alors

Alors le clerc de la couronne en chancellerie a lu les titres des autres bills à être passés, comme suit :—

Bills,  
Education B.-  
C. “ Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d’une manière plus efficace à l’instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*.”

Milice, “ Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice.”

Jésuites. “ Acte pour pourvoir à l’appropriation des revenus des biens des jésuites, pour l’année mil huit cent quarante-six.”

Amélioration  
du golfe St.-  
Laurent. “ Acte pour autoriser l’appropriation de dix-neuf mille louis pour l’amélioration du golfe *St.-Laurent*.”

Asile des alié-  
nés, Toronto. “ Acte pour autoriser l’émission de débentures pour la construction d’un asile des aliénés à *Toronto*.”

Incendiés,  
Québec. “ Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l’émission de débentures pour un montant limité, et pour venir au secours de la cité de *Québec*,”

our complé-  
ter l’emprunt. “ Acte pour autoriser la négociation du reste de l’emprunt garanti par le parlement impérial.”

Pertes proven-  
nant de la ré-  
bellion B.-C. “ Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes occasionnées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, et pour approprier les produits des licences de mariage à cette fin.”

Emprunt pour  
certains tra-  
vaux. “ Acte pour prélever, sur le crédit du revenu consolidé de la province, une somme requise pour certains travaux publics.”

Frais de Justi-  
ce criminelle,  
H.-C. “ Acte pour défrayer les dépenses de l’administration de la justice en matières criminelles dans cette partie de la province devant le *Haut-Canada*.”

La sanction royale a été alors prononcée, séparément, sur chacun de ces bills, par un des greffiers assistants de cette Chambre dans les mots suivants :—

Et le clerc de la couronne en chancellerie a lu le titre d’un autre bill à être passé, comme suit :—

“ Acte pour accorder une liste civile à Sa <sup>Liste civile.</sup> Majesté.”

Sur ce bill, un des greffiers assistants de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :—

Son Excellence le gouverneur-général ré- <sup>Réservé</sup> serve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté.

Alors il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de faire le discours suivant :—

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et* <sup>Discours de</sup> *Messieurs de l’Assemblée Législative,* <sup>clôture.</sup>

A cette époque avancée de la saison, je ne puis guère raisonnablement espérer que la session actuelle du parlement puisse se prolonger assez pour vous permettre de terminer les diverses mesures qui ont été soumises à vos délibérations, avec cette attention réfléchie que réclament les intérêts graves qui se trouvent liés à plusieurs d’entr’elles.

Votre attention et votre assiduité à remplir les devoirs laborieux qui vous ont été imposés vous ont cependant mis en état de considérer et de conduire à maturité les affaires qui vous ont occupé d’une manière qui, tout en offrant une preuve satisfaisante de l’union et de la cordialité des efforts des diverses branches de la Législature, tendra, je n’en doute pas, à promouvoir puissamment les meilleurs intérêts de la Province.

*Messieurs de l’Assemblée Législative,*

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires : ils seront employés avec toute l’économie compatible avec l’efficacité du service public.

Je prendrai sans retard les mesures nécessaires pour effectuer les emprunts dont vous avez autorisé la réalisation, afin de continuer et hâter l’achèvement des travaux publics.

Sanction roya-  
le. “ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence, le gouverneur-général sanctionne ce bill.”

*Honorables*

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

L'esprit vraiment loyal et patriotique avec lequel vous avez passé le bill de milice exige de ma part les plus vifs remerciements, et prouve avec quelle confiance notre gracieuse Souveraine peut toujours compter sur l'attachement de ses sujets Canadiens, et avec quelle promptitude et quelle énergie ils seraient prêts, en tout temps, à venir de l'avant pour défendre leur pays et maintenir sa connexion avec la mère-patrie.

J'ai eu la satisfaction de sanctionner, au nom de la Reine, la plupart des actes que vous avez passés.

A l'égard des bills qui ont été réservés à la décision du gouvernement de Sa Majesté, cette marche a été dictée, chaque fois, par des raisons impérieuses sur lesquelles je ne pouvais exercer de contrôle.

Les diverses adresses que vous avez votées à la reine ont été dûment transmises par la voie du département qu'il appartient, pour être déposées au pied du trône.

En retournant dans vos foyers où votre présence est si nécessaire, je ne doute pas, messieurs, que vous n'employiez toute votre influence pour inspirer de la confiance dans vos localités respectives, en encourageant cet es-

prit de loyauté qui a toujours distingué le peuple Canadien,—en activant, autant qu'il sera en votre pouvoir de le faire, le développement des branches utiles et productives d'industrie,—et en favorisant les entreprises commerciales sur lesquelles reposent, en grande partie, le bien-être et la prospérité de la colonie. Car l'on doit bien se convaincre, quoique l'aspect des affaires ait pu se montrer sous un jour peu favorable, qu'il existe dans cette noble province, une puissance et une énergie qui, si elles sont bien dirigées, ne peuvent manquer de tirer le meilleur parti des ressources qu'elle possède incontestablement, et de créer, sous les auspices de la divine Providence, de nouvelles sources de richesses et de prospérité, si celles sur lesquelles elle a compté jusqu'à présent venaient à tarir.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit :—

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.*

C'est le plaisir et la volonté de Son Ex-<sup>Prorogation.</sup>cellence le gouverneur-général que ce parlement provincial soit prorogé jusqu'à samedi, le dix-huitième jour de juillet prochain pour être ici tenu ; et ce parlement provincial est en conséquence prorogé jusqu'à samedi, le dix-huitième jour de juillet prochain.





# INDEX

DU

## CINQUIÈME VOLUME.

9 VICT. A. D. 1846.

**ABSENTS, MEMBRES.**—Voir conseil et messages.

**ACCORDS ET RECOUUREMENTS, (Fines and recoveries), BILL.**—Voir bill No. 9.

**ACTES ET ORDONNANCES CONTINUÉS, BILL DES.**—Voir bill No. 102.

**ADAMSON, Rév. W. A.**—Voir bibliothèque.

**ADDITIONNEL, GREFFIER-ASSISTANT.**—Voir comité No. 3, et motions et résolutions.

### ADRESSES :—

De l'Orateur de l'Assemblée Législative en présentant les bills d'argent, 221.

1. ——— A SON EXCELLENCE :—En réponse à son discours d'ouverture, 16. Comité chargé de la préparer, 18. Un membre se retire, 18. Adresse rapportée, 18. Adoptée et sera présentée par toute la Chambre, 19. Quand Son Excellence la recevra 19. Présentée et réponse de Son Excellence, 19. Impression ordonnée, 19.

2. ——— A SON EXCELLENCE :—Au sujet des Iles de la Magdeleine. Adoptée, 59. Envoyée à l'Assemblée pour sa concurrence, 60. L'Assemblée concourt, 68. Quand Son Excellence la recevra, 68. Rapport, et l'Assemblée en est informée, 68. Présentée, et réponse de Son Excellence, 73. Voir messages et comité, No. 15<sup>2</sup>.

3. ——— A SON EXCELLENCE :—Demandant £3000 à compte des contingents, 69. Réponse, 73.

4. ——— A SON EXCELLENCE :—De félicitations sur sa nomination comme gouverneur-général, 76. Adoptée, et sera présentée par toute la Chambre, 77. Quand Son Excellence la recevra, 78. Présentée et réponse, 78.—Voir comité, No. 22.

5. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative à King's College, 91.—Voir motions.

6. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative aux brevets d'invention, 104. Réponse, 140.

7. ——— A SA MAJESTÉ :—Relative à l'affaire de George H. Ryland, 121. Adoptée, et adresse à Son Excellence la priant de la transmettre, 122. Réponse, 126.—Voir comité No. 43.

8. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative à la retraite du greffier, (1<sup>re</sup> adresse), 131. Réponse, 182. Considérée, et résolutions adoptées, 185.—Voir adresses, Nos. 13 et 15, et aussi, résolutions.

9. ——— A SON EXCELLENCE :—Au sujet du trésorier du district de Gore, 146. Adoptée, 146.—Voir motions.

10. ——— A SA MAJESTÉ :—Relative à la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. Reçue de l'Assemblée et lue, 164. Adoptée et adresse à Son Excellence la priant de la transmettre, communiquée à l'Assemblée, 171. L'Assemblée concourt, 177. Quand Son Excellence la recevra, 178. Rapport et l'Assemblée en est informée, 178. Présentée et réponse, 181.

11. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative à l'absence des Membres, négative, 155.

12. ——— A SA MAJESTÉ :—Relative à la réclamation d'A. McLeod. Reçue de l'Assemblée et lue, 175. Déchargée, et documents demandés à l'Assemblée, 179. Rapport du maître en chancellerie, 182. Documents communiqués, 186. Référés, 187.—Voir comité No. 90.

13. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative à la retraite du greffier, (2<sup>e</sup> adresse), 185. Réponse, 198. Considérée, et résolutions adoptées, 203. Voir adresses Nos. 8 et 15, et aussi résolutions.

14. ——— A SA MAJESTÉ :—Relative à la transmission des malles. Reçue de l'Assemblée et lue, 19. Adopté, l'Assemblée en est informée, et adresse à Son Excellence, la priant de la transmettre, envoyée à l'Assemblée, 197. L'Assemblée concourt, 208. Quand Son Excellence recevra les adresses des deux Chambres, 209.

ADDRESSES—*suite.*

Rapport et l'Assemblée en est informée, 209.  
Présentées et réponse, 218.

15. ——— A SON EXCELLENCE :—Relative à la retraite du greffier, (3<sup>e</sup> adresse), 204. Réponse, 210. Voir *adresses, Nos. 8 et 13, et aussi, messages et résolutions.*
16. ——— A SON EXCELLENCE :—Demandant £3,300, à compte des contingents, 211. Réponse, 218.
17. ——— A SON EXCELLENCE :—Demandant une liste des noms des banqueroutiers et du lieu de leur résidence, 214. Réponse, 218.
- De remerciements à Son Excellence pour certains messages, 21, 66, 131.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, B. C.—Voir *bill* No. 106.

ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT :—Voir *gouverneur.*

AGRICULTURE, BILL D', B.-C.—Voir *bill* No. 11.

AGRICULTURE, SOCIÉTÉS D' :—

Retours des.—Voir *retours.*

Bill relatif aux, (Montréal.)—Voir *bill* No. 64.

AJOURNEMENTS :—

Spéciaux de la Chambre, 70, 137.

ALBION, BILL, CHEMIN D',—Voir *bill* No. 46.

ANDREWS, BILL DE JAMES K.—Voir *bill* No. 44.

APPEL DE LA CHAMBRE :—

Membres présents et absents à l'. 25.

ARMOUR, ROBERT, JEUNE.—Voir *conseil.*

—MME ELIZABETH.—Voir *comité* No. 3, et *résolutions.*

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—

————— Membre de l', ont ordre de se rendre à la barre du Conseil Législatif, 11, 53, 138, 159, 218.

————— Son Excellence est informée que l'honorable M. Morin a été nommé Orateur de l', pendant l'absence de Sir Allan Napier MacNab, 53.

————— Messages de et à l'.—Voir *messages.*

————— Bill de et à l'.—Voir *bills.*

————— Conférence avec l'.—Voir *conférences.*

ASILE DES ALIÉNÉS, (Toronto.)—Voir *messages, et bill* No. 118.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.—Voir *retours.*

ASSURANCE, COMPAGNIE D'.—

De l'Amérique Britannique sur la vie et contre le feu.—  
Voir *retours.*

————— MARITIME DU ST.-LAURENT :—Voir *retours.*

ATLANTIQUE :—

Acte de la dernière session qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St.-Laurent et de l'.—Voir *messages.*  
Compagnie du chemin de fer du St.-Laurent et de l'.—  
Voir *retours et messages.*

Bill du chemin de fer du St.-Laurent et de l'.—Voir *bill* No. 49.

ATTAINDER DE MATTHEWS, BILL D'.—Voir *bill* No. 89.

AVOCAT :—

Bill de J. W. Dempsey.—Voir *bill* No. 32.

Bill de John Macara.—Voir *bill* No. 26.

BANQUES :—ETAT DES.—Voir *retours.*

DU HAUT-CANADA.—Voir *bill* No. 52.

DE MIDLAND.—Voir *bill* No. 54.

DES MARCHANDS.—Voir *bill* No. 95.

BANQUEROUTE, BILL DE :—Voir *bill* No. 109.

BANQUEROUTÉS :—

Retours demandés des, 214. Voir *adresse* No. 17.

BAPTISTES :—

Société des Missionnaires Baptistes du Canada. Voir *retours.*

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—

Dans les Districts de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Gaspé. Voir *retours et bill, No. 78.*

BAS-CANADA :—

————— MUNICIPALITÉS DU.—Voir *retours et bill.*  
No. 131.

————— BILL, CHEMINS D'HIVER.—Voir *bill, No. 8.*

————— BILL D'AGRICULTURE.—Voir *bill, No. 11.*

————— BUREAU D'ENREGISTREMENT DU.—Voir *messages et bill, No. 37.*

————— RAPPORT SUR L'ÉDUCATION DANS LE.—Voir *retours.*

————— BILL DU NOTARIAT.—Voir *bill, No. 55.*

————— BILL VALIDANT ACTES DES NOTAIRES.—Voir *bill, No. 71.*

————— BILL D'ÉDUCATION.—Voir *bill, No. 92.*

————— BILL, BANC DE LA REINE.—Voir *bill, No. 103.*

————— BILL DE JUDICATURE.—Voir *bill, No. 106.*

————— BILL DES JUIFS.—Voir *bill, No. 117.*

BATHURST, DISTRICT DE :—

Société d'agriculture du.—Voir *Retours.*

Bill, argent des écoles.—Voir *bill, No. 41.*

BEASLEY, M.—Voir *motions et adresse.*

BERTHIER, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours.*

BIBLE, BILL DES CHRÉTIENS DE LA.—Voir *bill, No. 16.*

BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL LÉGISLATIF :—

Rapport sur l'état de la, présenté, 15.—Voir *comité* No. 4, et *appendice* No. 2.

————— L'Orateur annonce qu'il a reçu une lettre du secrétaire civil, accompagnée d'une dépêche en réponse à une adresse de la dernière session, demandant que certains ouvrages fussent déposés dans la,—Voir *appendice* No. 1.

BILLS :—

Lu pro formâ, 13.

Sanction royale donnée à des, 138, 139, 140, 159, 160, 219, 220, 221, 222.

Réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 220, 221, 222.

1. ——— BILL POUR PARTAGER CERTAINES TERRES, B.-C. :—

Introduit par l'hon. M. Knoulton et lu 1<sup>e</sup> fois, 33.

Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que les pétitions de Sir

J. Stuart et autres; et de J. Austin et autres, 37.

Rapport, 55. La Chambre en comité, 57. A-

mendements adoptés, 57. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et

envoyé à l'Assemblée, 60.

2. ——— BILL DES LÉGATAIRES DE L'HON. C. JONES :—

Introduit par l'hon. M. J. Morris et lu 1<sup>e</sup> fois, 36.

Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 43. Rapport, 46. Pris

## BILLS—suite.

- en considération et adopté, 49. Bill lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 52. Envoyé à l'Assemblée, 53. L'Assemblée demande les documents, 77. Envoyés, 99. Passé par l'Assemblée, 125. Sanction royale, 140.
3. ——— BILL DE JULIET VANZANDT :—  
Introduit par l'hon. M. J. Morris, lu 1<sup>re</sup> fois et imprimé, 39. Lu 2<sup>e</sup> fois, 45. Référé, 47. Rapport, 49. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 52. L'Assemblée demande les documents, 71. Envoyés, 99.
4. ——— BILL, LIGNES DE TRAVERS SUR LES ABOUTS DE GLOUCESTER :—  
Introduit par l'hon. M. McKay et lu 1<sup>re</sup> fois, 43. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 47. Rapport adopté, 48. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 52. Passé par l'Assemblée, 70. Sanction royale, 139.
5. ——— BILL, TRANSPORT DES LOTS D'ÉCOLES, H.-C. :—  
Introduit par l'hon. M. J. Morris, lu 1<sup>re</sup> fois et imprimé, 43. Lu 2<sup>e</sup> fois, 47. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 49. Amendé par l'Assemblée, 106. Amendement lu, 2<sup>e</sup> fois, adopté et l'Assemblée en est informée, 107. Sanction royale, 139.
6. ——— BILL, TRANSPORT DES IMMEUBLES, H.-C. :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois, 45. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 49. Rapport, 68. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanction royale, 139.
7. ——— BILL, DETTES DU DISTRICT DE NIAGARA :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 45. Lu 2<sup>e</sup> fois, 47. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 49. Sanction royale, 139.
8. ——— BILL, CHEMINS D'HIVER, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 52. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, ainsi que diverses pétitions, 56. Membres ajoutés, 114. Rapport, 128. Référé de nouveau, 138. Amendement rapporté et adopté, 132. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 141. L'Assemblée concourt, 162. Sanction royale, 219.
9. ——— BILL, ACCORDS ET RECOUVREMENTS. (*Fines and recoveries*) :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 53. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 56. La Chambre en comité, 64. Lu 3<sup>e</sup> fois passé et l'Assemblée en est informée, 66. Sanction royale, 139.
10. ——— BILL, COUR DE CHANCELLELIE, RELATIVEMENT AUX ALIÉNÉS :—  
Reçu, 53. Lu 1<sup>re</sup> fois, 54. Lu 2<sup>e</sup> fois, 57. Remis, 60. La Chambre en comité, 62. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 64. Sanction royale, 138.
11. ——— BILL D'AGRICULTURE, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 54. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 57. Amendements rapportés, 85. Adoptés, 92. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 95. L'Assemblée concourt, 125. Sanction royale, 140.
12. ——— BILL DES TAXES, MUNICIPALITÉ DE HURON :—  
Reçu, 56. Lu 1<sup>re</sup> fois, 57. Motion pour remettre 2<sup>e</sup> lecture rejetée, 60. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture

## BILLS—suite.

- adoptée, 60. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 60. Membres ajoutés, 81. Amendements rapportés, et bill amendé imprimé, 84. Amendements adoptés, 87. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 90. Protêt des honorables MM. McGill, Bruneau, Knoulton et Neilson, 91. Bill envoyé à l'Assemblée, 91. L'Assemblée concourt, 96. Sanction royale, 139.
13. ——— BILL, FRAIS DE JURÉS, SESSIONS DE LA PAIX, GASPÉ :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 62. Lu 2<sup>e</sup> fois, 64. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 66. Sanction royale, 139.
14. ——— BILL, FILLES DE LA CHARITÉ, ST-HYACINTHE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 64. Lu 2<sup>e</sup> fois, 66. Lu 3<sup>e</sup> fois et l'Assemblée en est informée, 69. Sanction royale, 139.
15. ——— BILL, TRANSFÉRANT DES DROITS, ETC., A QUEEN'S COLLEGE :—  
Introduit par l'hon. M. Hamilton, 66. Lu 1<sup>re</sup> fois, 67. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 69. Rapport avec amendements, adoptés, 70. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 73. L'Assemblée concourt, 106. Sanction royale, 139.
16. ——— BILL DES CHRÉTIENS DE LA BIBLE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 68. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 70. Déchargé et référé au comité sur bill No. 18. Amendements rapportés, 97. La Chambre en comité, 101. Référé de nouveau, 102. Rapport, 113. La Chambre en comité et permis de siéger de nouveau, 118. En comité, et permis de siéger de nouveau, 133. En comité, et résolution pour ne plus procéder, adoptée, 143.
17. ——— BILL DU HAVRE DE BRONTÉ :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 68. Lu 2<sup>e</sup> fois, 70. Référé, 71. Rapport, 73. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 78. Sanction royale, 139.
18. ——— BILL, UNITAIRES DE TORONTO.  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 70. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 73. Bills Nos. 16, 28 et 47 référés au même comité, 84. Rapport, 97. La Chambre en comité, 101. Référé de nouveau, 102. Rapport, 113. La Chambre en comité, permis de siéger de nouveau, 118. En comité et permis de siéger de nouveau, 133. En comité, et résolution pour ne plus procéder, adoptée, 143.
19. ——— BILL, CONTRAINTE DES TÉMOINS, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 75. Lu 2<sup>e</sup> fois, 79. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture rejetée, et bill référé, 79. Rapport, 89. Adopté, 100. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Protêt de l'hon. M. Neilson, 104. Sanction royale, 139.
20. ——— BILL, CRIME DE FAUX :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 75. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 80. Rapport, 89. Pris en considération et adopté, 100. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 104. Sanction royale, 140.
21. ——— BILL, SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION, H.-C.  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 76. Lu 2<sup>e</sup> fois, référé et instruction donnée au comité, 83. Amendement

## BILLS—suite.

- adopté, 99. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 104. L'Assemblée concourt, 116. Sanction royale, 139.
22. ——— BILL, ANTHONY LESLIE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 76. Lu 2<sup>e</sup> fois, 81. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 82. Sanction royale, 139.
23. ——— BILL, CHEMIN DE TRAFALGAR, etc. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 76. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 83. Amendements rapportés, 94. Adoptés, 100. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. L'Assemblée concourt, 111. Sanction royale, 140.
24. ——— BILL DE RICHARD E. VIDAL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 76. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture emportée, 80. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, ainsi que pétitions pour et contre, 80. Rapport, 81. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanction royale, 139.
25. ——— BILL, GIBIER, L'ISLET :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 76. Lu 2<sup>e</sup> fois, 83. Motion pour le référer à un comité, emportée par la voix prépondérante de l'Orateur, 83. Rapport, 94. Lu 3<sup>e</sup> fois, 99. Passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanction royale, 139.
26. ——— BILL DE JOHN MACARA :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 80. Amendements adoptés, 85. Lu 3<sup>e</sup> fois et autre amendement, 90. Bill passé et envoyé à l'Assemblée, 90. L'Assemblée concourt, 96. Sanction royale, 139.
27. ——— BILL D'ÉDUCATION, H.-C.  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois, 80. La Chambre en comité, 87. Déchargé et référé, 90. Amendement adopté, 114. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 118. Conférence demandée, accordée et l'Assemblée en est informée, 129. Rapport des directeurs, 129. Considéré, 135. La Chambre n'insiste pas sur l'amendement et l'Assemblée en est informée, 135. Sanction royale, 160.
28. ——— BILL AUTORISANT LES PRESBYTÉRIENS A TENIR DES REGISTRES :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé au comité sur le bill No. 18, 83. Amendements rapportés, 97. La Chambre en comité, 101. Référé de nouveau, 102. Rapport, 113. La Chambre en comité, et permis de siéger de nouveau, 118. En comité, 133. Amendements adoptés, 134. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 141. L'Assemblée concourt, 167. Sanction royale, 219.
29. ——— BILL DU PÉNITENCIER :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé 80. Amendements adoptés, 86. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 90. L'Assemblée concourt 96. Sanction royale, 139.
30. ——— 1<sup>er</sup> BILL, COURS DE DISTRICT, H.-C.  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois, 80. Déchargé 87. La Chambre en comité et rapport, 92. Lu

## BILLS—suite.

- 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanction royale, 139.
31. ——— BILL, ILES DE LA MAGDELEINE, SAGUENAY, ET MADAWASKA :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 77. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 83. Rapport, 94. La Chambre en comité et permis de siéger de nouveau, 100. En comité et amendements adoptés, 105. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 110. L'Assemblée concourt, 116. Sanction royale, 140.
32. ——— BILL DE J. W. DEMPSEY :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 78. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 81. Rapport, 82. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanction royale, 139.
33. ——— BILL, RÉSERVES POUR CHEMINS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 78. Lu 2<sup>e</sup> fois, 86. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 90. Sanction royale, 140.
34. ——— BILL, CHEMIN DE FER, HAMILTON A TORONTO :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 79. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 91. Motion pour le décharger rejetée, et pétition de la compagnie du chemin de fer du Great Western, aussi référée, 92. Amendements rapportés, 126. La Chambre en comité et amendements adoptés, 134. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 141. L'Assemblée concourt, 160. Réservé, 220.
35. ——— BILL, SURINTENDANT DES INSPECTEURS DE BOIS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 79. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 87. Rapport, 89. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanction royale, 139.
36. ——— BILL, DENIERS DES ÉCOLES, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 80. Lu 2<sup>e</sup> fois, 87. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 90. Sanction royale, 140.
37. ——— BILL, VOUTES, BUREAUX D'ENREGISTREMENT, B. C. :—  
Introduit par l'hon. M. Bruneau, lu 1<sup>re</sup> fois et imprimé, 82. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, ainsi que les rapports des inspecteurs des bureaux d'enregistrement, 100. Rapport, 128. Impression d'un extrait du rapport de E. A. Clark, ordonné, 128. Bill déchargé, 135. La Chambre en comité et amendements adoptés, 142. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 145.
38. ——— BILL, DAMES DU BON PASTEUR :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 82. Déchargé, 87. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 92. Rapport, 117. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 123. Sanction royale, 140.
39. ——— BILL, TRANSLATION DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT, H. C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 82. Lu 2<sup>e</sup> fois et déposé sur la table, 91. Référé au comité sur le bill des bureaux d'enregistrement, no. 69, 120. Rapports, 126. Rapport sur 1<sup>er</sup> bill considéré, 134. Adopté, 134.
40. ——— BILL, COTISATIONS, NIAGARA ET QUEENSTON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 82. Lu 2<sup>e</sup> fois, 87. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 90. Sanction royale, 139.

## BILLS—suite.

41. ——— BILL, ARGENT DES ÉCOLES, BATHURST :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 82. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que la pétition de la municipalité de Bathurst, 91. Rapport, 137. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
42. ——— BILL, ENREGISTREMENT, HASTINGS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 82. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 91. Amendements rapportés, 113. Adoptés, 119. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 124. L'Assemblée concourt, 129. Sanction royale, 139.
43. ——— BILL, CHEMIN DE FER, TORONTO ET LAC HURON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois, 92. Motion pour le référer, objectée, 92. Référé, 92. Amendement rapporté, 113. La Chambre en comité, 118. Amendement adopté, 119. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 124. L'Assemblée concourt, 130. Réservé, 220.
44. ——— BILL DE JAMES K. ANDREWS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 101. Rapport, 110. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanction royale, 138.
45. ——— BILL, PONT SUSPENDU, NIAGARA :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 101. Rapport, 132. Considéré, 142. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Réservé, 220.
46. ——— BILL, CHEMIN D'ALBION :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 101. Amendements rapportés et adoptés, 103. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée 110. L'Assemblée concourt, 116. Sanction royale, 139.
47. ——— BILL, UNIVERSALISTES, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé au comité sur le bill no. 18, 92. Rapport, 97. La Chambre en comité, 101. Référé de nouveau, 102. Rapport, 113. La Chambre en Comité, et permis de siéger de nouveau, 118. En comité, et permis de siéger de nouveau, 133. En comité, et résolution pour ne plus procéder, adoptée, 143.
48. ——— BILL, CHEMIN DE FER, COBOURG :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 88. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 93. Amendements rapportés, 141. Adoptés, 147. Déchargé, 151. La Chambre en comité, 157. Autre amendement, 157. Adopté, 161. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 161. L'Assemblée concourt, 167. Sanction royale, 219.
49. ——— BILL, CHEMIN DE FER, ST.-LAURENT ET ATLANTIQUE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 93. Lu 2<sup>e</sup> fois, 95. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100.
50. ——— BILL, PILOTES POUR LE SAGUENAY :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 93. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 100. Rapport recommandant de ne plus procéder, adopté, 104.

## BILLS—suite.

51. ——— BILL, DROITS DE DOUANE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 93. Lu 2<sup>e</sup> fois, 95. La Chambre en comité, et rapport, 95. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanction royale, 138.
52. ——— BILL, BANQUE DU H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 96. Lu 2<sup>e</sup> fois, 101. Référé au comité sur le bill numéro 54, 101. Amendements adoptés, 112. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 118. L'Assemblée concourt, 125. Sanction Royale, 159.
53. ——— BILL DES DISTILLERIES :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 96. Seconde lecture remise 101. Lu 2<sup>e</sup> fois, 110. La Chambre en comité et rapport, 110. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanction royale, 138.
54. ——— BILL, BANQUE DE MIDLAND :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 96. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, ainsi que bill numéro 52, 101. Amendements adoptés, 112. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 117. L'Assemblée concourt, 125. Sanction royale, 159.
55. ——— BILL DU NOTARIAT, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 102. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 106. Permis d'envoyer querir personnes et papiers, 131. Amendements rapportés et adoptés, 189. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 198. Conférence demandée, 208. Accordée, 209. Rapport des directeurs et des raisons de l'Assemblée, 214. La Chambre insiste sur ses amendements, et comité chargé de préparer raisons, 215. Rapport adopté et nouvelle conférence demandée, 215. Rapport du maître en chancellerie, 215. L'Assemblée acquiesce à la conférence, 216. Rapport des directeurs, 217. Conférence libre demandée par l'Assemblée, accordée, et rapport des directeurs, 217.
56. ——— BILL ABROGEANT LA COMPAGNIE DU GAZ, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 102. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé 106. Témoignages demandés à l'Assemblée 114. Communiqués, 121. Rapport, 140. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanction royale, 159.
57. ——— BILL D'ÉCLAIRAGE DE QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 102. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que bill no. 58, 106. Membres ajoutés, 114, 136. Témoignages demandés à l'Assemblée, 114. Communiqués, 121. Amendement adopté, 168. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 173. L'Assemblée concourt, 175. Sanction royale, 219.
58. ——— BILL POUR FOURNIR L'EAU, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 102. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé au comité sur le bill no. 57, 106. Membres ajoutés, 114, 136. Témoignages demandés à l'Assemblée, 114. Communiqués, 121. Amendements adoptés, 169. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 173. L'Assemblée concourt, 175. Réservé, 220.

## BILLS—suite.

59. ——— BILL DE ROBERT J. HAMILTON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 106. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que la pétition du bureau de police de Hamilton, 110. Rapport, 132. Considéré, 142. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanction royale, 159.
60. ——— BILL, CRIME DE HAUTE-TRAHISON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 107. Lu 2<sup>e</sup> fois, 111. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Réservé, 220.
61. ——— BILL, CHEMIN DE FER, WOLFE ISLAND :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 107. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que le bill no. 62, 111. Amendements rapportés, 117. La Chambre en comité et amendements adoptés, 124. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 128. L'Assemblée concourt, 144. Réservé, 220.
62. ——— BILL, INCORPORATION DE KINGSTON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 107. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé au comité sur bill no. 61, 111. Amendements rapportés sur le 1<sup>er</sup> bill, 116. Considérés, 119. Adoptés, 120. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 124. L'Assemblée concourt, 130. Sanction royale, 140.
63. ——— BILL AMENDANT L'ACTE D'INCORPORATION, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que la pétition de A. Campbell, et autres, no. 508, 116. Amendements rapportés, 117. La Chambre en comité, 125. Permis de siéger de nouveau, 125. En comité et permis de siéger de nouveau, 128. En comité, 130. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Protégé de l'hon. M. Neilson, 133. Sanction royale, 160.
64. ——— BILL, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 115. Rapport, 128. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé l'Assemblée en est informée, 133. Sanction royale, 160.
65. ——— BILL, CHEMIN DE FER, PETERBOROUGH ET PORT HOPE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 115. Amendements adoptés, 127. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 133. L'Assemblée concourt, 144. Réservé, 220.
66. ——— BILL, TRAVERSES, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois, 115. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 118. Sanction royale, 139.
67. ——— BILL, CHEMIN PLANCHÉIÉ, HUNTINGDON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 115. Rapport, 127. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanction royale, 160.
68. ——— BILL, MAGISTRATS, PARTIES REÇULÉES, H.-C. :—  
Introduit par l'hon. M. W. Morris, lu 1<sup>re</sup> fois et imprimé, 111. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 116. Amen-

## BILLS—suite.

- dement rapporté, 128. La Chambre en comité, et amendement adopté, 135. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 141. Passé par l'Assemblée, 175. Sanction royale, 220.
69. ——— BILL, LOIS D'ENREGISTREMENT, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 116. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé ainsi que le bill numéro 39, pour la translation des bureaux d'enregistrement, 120. Rapport, 126. Premier bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 132. Sanction royale, 219.
70. ——— BILL, GLACIS DE CHAUSSÉES, MOIRA :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 126. Lu 2<sup>e</sup> fois, 130. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanction royale, 160.
71. ——— BILL VALIDANT ACTES DES NOTAIRES, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 130. Lu 2<sup>e</sup> fois, 135. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
72. ——— BILL, COUR DE CIRCUIT ET BUREAU D'ENREGISTREMENT, LOTBINIÈRE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 130. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 136. Rapport, 150. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 154. Sanction royale, 160.
73. ——— BILL DES SŒURS-GRISES :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois, 143. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanction royale 159.
74. ——— BILL, LIMITES DES COMTÉS ET DISTRICTS, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois, 137. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
75. ——— BILL DE POLICE, QUÉBEC ET MONTRÉAL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois, 137. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
76. ——— BILL, TÉMOINS, JURISDICTION CRIMINELLE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 143. Rapport, 168. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 173. Sanction royale, 219.
77. ——— BILL, CANAL DES JARDINS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois, 137. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
78. ——— BILL DES MARIAGES, GASPÉ :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 143. Membres ajoutés, 149. Témoignages demandés à l'Assemblée, 163. Communiqués, 164. Rapport recommandant de ne plus procéder, adopté, 174.
79. ——— BILL MUNICIPALITÉ DE BYTOWN :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 137. Amendements rapportés, 141. La Chambre en comité, 148. Amendements considérés, 152. Adoptés, 154. Déchargé, 154, 160. La Chambre en comité, 161. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 162. Conférence de-



## BILLS—suite.

- mandée et accordée, 176. Rapport des directeurs et raisons de l'Assemblée, 177. Raisons considérées, 179. La Chambre insiste sur ses amendements, 180. Comité chargé de préparer raisons, 184. Rapportées, adoptées, et nouvelle conférence demandée, 192. Rapport du maître en chancellerie, 200. L'Assemblée acquiesce à la conférence, directeurs nommés et rapport, 201.
80. ——— BILL, MANUFACTURE DE COBOURG. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 136. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 138. Amendements rapportés, 141. Adoptés, 147. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 151. L'Assemblée concourt, 167.
81. ——— BILL CHEMIN DE FER, GREAT-WESTERN :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 137. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 138. Amendements rapportés, 141. Adoptés, 147. Déchargé, la Chambre en comité et permis de siéger de nouveau, 151. En comité et autre amendement adopté, 155. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 160. L'Assemblée concourt, 164. Sanction royale, 219.
82. ——— BILL, POUR ANNEXER UN TERRITOIRE AU DISTRICT DE HURON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 137. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 138. Rapport, 144. Lu 3<sup>e</sup> fois passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale, 159.
83. ——— BILL, CÉLÉBRATION DES MARIAGES, H.-C. :—  
Rapporté par le comité No. 21, et lu 1<sup>re</sup> fois, 143. Lu 2<sup>e</sup> fois et imprimé, 148. Déchargé et référé, 151. Amendements adoptés, 154. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 160.
84. ——— BILL D'INCORPORATION DE CORNWALL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 143. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 147. Amendements adoptés, 150. Lu 3<sup>e</sup> fois passé et envoyé à l'Assemblée, 154. L'Assemblée concourt, 167. Sanction royale, 219.
85. ——— BILL, COMMISSAIRES AUTORISÉS A ASSERMENTER LES TÉMOINS. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 144. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 148. Rapport, 168. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 173.
86. ——— BILL, MUNICIPALITÉS D'HOCHELAGA ET DES TROIS-RIVIÈRES. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 144. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 148. Membre ajouté et pétition no. 570, référée 162. Amendements rapportés, 167. Adoptés, 172. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 173. L'Assemblée concourt, 175. Sanction royale, 219.
87. ——— BILL D'ENREGISTREMENT, ILE D'ORLÉANS :—  
Reçu et lu la 1<sup>re</sup> fois, 144. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 148. Amendement adopté, 150. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 154. L'Assemblée concourt, 161. Sanction Royale, 219.
88. ——— BILL, CORPORATION DE MONTRÉAL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 144. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé 148. Rapport, 149. La Chambre en comité, 154. Permis de siéger de nouveau, la Chambre

## BILLS—suite.

- en comité et rapport, 155. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155. Sanction Royale, 160.
89. ——— BILL D'ATTAINDER DE MATTHEWS :—  
Introduit par l'hon. M. W. Morris et lu 1<sup>re</sup> fois, 144. Lu 2<sup>e</sup> fois, 148. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 151. Passé par l'Assemblée, 173. Sanction Royale, 220.
90. ——— BILL VALIDANT ACTES DES RÉGISTRATEURS, H.-C. :—  
Introduit par l'hon. M. W. Morris et lu 1<sup>re</sup> fois 144. Lu 2<sup>e</sup> fois, 148. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 151. Passé par l'Assemblée, 175. Sanction Royale, 220.
91. ——— BILL, ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 160. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 161. Amendement adopté, 163. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 166. L'Assemblée concourt, 172. Sanction Royale, 219.
92. ——— BILL D'ÉDUCATION, B.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 162. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 163. Rapport, 183. La Chambre en comité, 182. Amendements adoptés, 184. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 181. Protêt de l'hon. M. Neilson, 181. L'Assemblée concourt, 202. Sanction Royale, 222.
93. ——— BILL, ÉLECTION DES CONSEILLERS, MONTRÉAL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 162. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 163. Amendements adoptés, 165. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 170. L'Assemblée concourt, 173. Sanction royale, 219.
94. ——— BILL, PILOTES, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 162. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 163. Rapport, 165. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 169. Sanction royale, 219.
95. ——— BILL, BANQUE DES MARCHANDS :—  
Reçu, 162. Motion pour lire le bill 1<sup>re</sup> fois 166. Motion d'amendement perdue par la voix prépondérante de l'Orateur, 166. Protêt des honbles. MM. Neilson, de Boucherville, Knoulton, Walker, Moore et Massue, 166. Bill lu 1<sup>re</sup> fois, 167. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 170. Rapport, 178. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 179. Réservé, 220.
96. ——— BILL, BARRIÈRES, MONTRÉAL :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 162. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 164. Rapport, 166. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 170. Sanction Royale, 219.
97. ——— BILL, COMMISSION DU SHÉRIF SUR LES EXÉCUTIONS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 167. Lu 2<sup>e</sup> fois, 170. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 173. Sanction royale, 219.
98. ——— BILL DE MILICE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 171. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 173. Rapport 181. La Chambre en comité et amendements adoptés, 184. Autre amendement proposé et rejeté, 184. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et

## BILLS—suite.

- envoyé à l'Assemblée, 188. Protêt des honbles. MM. Neilson et Massuc, 188. L'Assemblée concourt, 201. Sanction royale, 223.
99. ——— BILL D'INCORPORATION DE HAMILTON :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 172. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 174. La Chambre en comité et rapport d'amendements 180. Amendements adoptés, 181. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 182. L'Assemblée amende les amendements, 194. La Chambre concourt et l'Assemblée en est informée, 195. Sanction royale, 219.
100. ——— BILL, CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A LACHINE :—  
Reçu, 172. Motion pour se dispenser de la 58<sup>e</sup> règle emportée, 172. Protêt de l'hon. M. De Boucherville, et bill lu 1<sup>re</sup> fois, 172. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 174. Rapport, 176. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 179. Sanction royale, 219.
101. ——— BILL, CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A KINGSTON :—  
Reçu, 172. Motion pour se dispenser de la 58<sup>e</sup> règle, emportée et bill lu 1<sup>re</sup> fois, 172. Lu 2<sup>e</sup> fois, et référé, 174. Rapport, 175. La Chambre en comité et amendements adoptés, 179. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 182. L'Assemblée concourt, 196. Réserve, 220.
102. ——— BILL, ACTES CONTINUÉS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 172. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 174. Rapport, 174. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 178. Sanction royale, 219.
103. ——— BILL, BANC DE LA REINE, H.-C. :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois, 178. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 180. Rapport recommandant de ne plus procéder, adopté, et bill imprimé, 198.
104. ——— BILL, CORPORATION DE COBourg :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois, 178. Lu 2<sup>e</sup> fois, et référé, 180. Amendements adoptés, 193. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 199. L'Assemblée concourt, 202. Sanction royale, 219.
105. ——— BILL, CORPORATION DE TORONTO :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 178. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 180. Amendements adoptés, 193. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 199. L'Assemblée concourt, 202. Sanction royale, 219.
106. ——— BILL, JUDICATURE, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 178. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 180. Comité autorisé à envoyer querir personnes et papiers, 187. Amendements rapportés accompagnés d'observations, 205. Adoptés, 208. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 212. L'Assemblée concourt, 216. Sanction royale, 220.
107. ——— BILL, ENREGISTREMENT, NICOLET :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 182. Lu 2<sup>e</sup> fois, 186. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 189. Sanction royale, 219.
108. ——— BILL, LIEU DES SÉANCES, COURS, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 186. Lu 2<sup>e</sup> fois, 191. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informé, 199. Sanction royale, 220.

## BILLS—suite.

109. ——— BILL DES BANQUEROUTES :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 187. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 191. Rapport, 198. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 198. Sanction royale, 220.
110. ——— BILL, FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 187. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture, emportée, 191. Lu 2<sup>e</sup> fois, 191. Protêt des honbles. MM. De Boucherville et Massuc, 191. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 199. Sanction royale, 222.
111. ——— BILL, BARRIÈRES, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 187. Lu 2<sup>e</sup> fois, 191. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 199. Sanction royale, 220.
112. ——— BILL DES JÉSUITES :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 197. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture instanter, emportée, et lu 2<sup>e</sup> fois, 191. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 199. Protêt des honbles. MM. Bruneau et Massuc, 199. Sanction royale, 222.
113. ——— BILL, CONTREBANDE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 187. Lu 2<sup>e</sup> fois, 191. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 199. Sanction royale, 220.
114. ——— BILL, AMÉLIORATIONS DU GOLFE ST.-LAURENT :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 187. Lu 2<sup>e</sup> fois, 192. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 199. Sanction royale, 222.
115. ——— BILL, CHEMIN D'ETOBICOKE ET MONO :—  
Reçu, 187. Motion pour se dispenser de la 58<sup>e</sup> règle, perdue 187. 2<sup>e</sup> motion emportée par la voix prépondérante de l'Orateur et bill lu 1<sup>re</sup> fois, 197. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 201. Amendement adopté, 202. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 205. L'Assemblée concourt, 214. Sanction royale, 220.
116. ——— BILL CONSEILS DE DISTRICT, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 200. Rapport, 202. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 202. Sanction Royale, 220.
117. ——— BILL DES JUIFS :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois, 200. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanction royale, 220.
118. ——— BILL, ASILE DES ALIÉNÉS, TORONTO :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois, 200. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanction royale, 222.
119. ——— BILL, BUREAU DES TRAVAUX :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 200. Rapport, 203. Motion pour le référer à la Chambre, emportée, 203. La Chambre en comité 204. Amendement adopté, 205. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture instanter, emportée, et bill lu 3<sup>e</sup> fois passé et envoyé à l'Assemblée, 205. Protêt de l'hon. M. Bruneau, 205. L'Assemblée concourt, 214. Sanction royale, 220.

## BILLS—suite.

120. ——— BILL, INCENDIÉS DE QUÉBEC :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois, 201. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanction royale, 221.
121. ——— BILL, ENREGISTREMENT, DORCHESTER :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 194. Lu 2<sup>e</sup> fois 201. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanction royale, 220.
122. ——— BILL, LISTE CIVILE :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 202. Lu 2<sup>e</sup> fois, 204. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 212. Réservé, 222.
123. ——— BILL DE LA TRINITÉ, QUÉBEC :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 202. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture instanter, négative, 205.
124. ——— BILL, CERTAINES DÉPENSES, 1846 :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois 208. Lu 2<sup>e</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>e</sup> règle, emportée. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture instanter. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 212. L'Assemblée en est informée, et protét des honbles. MM. de Boucherville, Neilson et Knoulton, 213. Sanction royale, 221.
125. ——— BILL POUR COMPLÉTER L'EMPRUNT :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 208. Lu 2<sup>e</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>e</sup> règle, emportée. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture instanter. Lu 3<sup>e</sup> fois, 212. L'Assemblée en est informée, et protét des honbles. MM. Neilson, de Boucherville et Knoulton, 213. Sanction royale, 222.
126. ——— 2<sup>me</sup> BILL, COURS DE DISTRICT, H.-C. :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 208. Lu 2<sup>me</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>me</sup> règle, emportée, 212. Motion pour 3<sup>me</sup> lecture instanter. Lu 3<sup>me</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée. Protét des honbles, MM. Neilson, de Boucherville et Knoulton, 213. Sanction royale, 220.
127. ——— BILL, PERTES PROVENANT DE LA RÉBELLION :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 209. Lu 2<sup>e</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>e</sup> règle, emportée. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture instanter. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée. Protét des honbles. MM. Neilson, de Boucherville et Knoulton, 213. Sanction Royale, 222.
128. ——— BILL, EMPRUNT POUR CERTAINS TRAVAUX :—  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 209. Lu 2<sup>e</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>e</sup> règle emportée. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture instanter. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée. Protét des honbles. MM. Neilson, de Boucherville et Knoulton, 213. Sanction Royale, 222.
129. ——— BILL, RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX TERRES :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois. Ordonné qu'il soit lu la deuxième fois dans 6 mois, 214.
130. ——— BILL, DÉPARTEMENT DE L'ARTILLERIE :—  
Reçu et lu, 1<sup>re</sup> fois. Motion pour se dispenser de la 46<sup>e</sup> règle, négative, 216. Motion pour la reconsidérer, emportée, et bill lu 2<sup>e</sup> fois. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture instanter, emportée. Lu 3<sup>e</sup> fois, pas-

## BILLS—suite.

- se et l'Assemblée en est informée, 218. Sanction royale, 220.
131. ——— BILL, MUNICIPALITÉS, B.-C. :—Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois. Ordonné qu'il soit lu la 2<sup>e</sup> fois dans six mois. Motion d'amendement négative. Impression ordonnée, 217.
- BLÉ, Dépêche au sujet du, 75.—Voir *messages et appendice No. 13.*
- BONAVENTURE :—  
————— SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE :—Voir *retours.*  
————— CI-DEVANT MUNICIPALITÉ DE :—Voir *retours.*
- BREVETS d'invention accordés à certaines personnes.—Voir *motions et adresse, No. 6.*
- BRITANNIQUE :—  
————— Compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique.— Voir *retours.*  
————— BILL, ÉCOLE, QUÉBEC.—Voir *bill, No. 91.*  
————— Acte pour assurer le droit de propriété des bâtiments des plantations.—Voir *messages.*  
————— Lois des céréales.—Voir *messages.*
- BRONTÉ, BILL DU HAVRE DE.—Voir *bill, No. 17.*
- BROOKE, THOMAS, (portier).—Voir *comité No. 3 et résolutions.*
- BRUNEAU, L'HON. F. P. :—  
————— Proteste contre le bill des taxes, municipalité de Huron, 91.  
————— Proteste contre le bill au sujet des biens des Jésuites, 199.  
————— Proteste contre le bill du bureau des travaux, 205.
- BUREAUX D'ENREGISTREMENT :—  
Rapports sur les, dans les districts de Montréal, Trois-Rivières, St-François, Québec et Gaspé, transmis par Son Excellence, 59.—Voir *papiers parlementaires, lettre B et comité, No. 44.*  
Bill, votes, B.-C.—Voir *bill, No. 37.*  
Et cour de circuit, Lotbinière, bill.—Voir *bill No. 72.*  
Nicolet, bill.—Voir *bill, No. 107.*  
Dorchester, bill.—Voir *bill, No. 121.*  
Bill, translation des, H.-C.—Voir *bill, No. 93.*
- BUREAU DES TRAVAUX, BILL.—Voir *bill, No. 119.*
- BURNET, SIR WILLIAM :—  
————— Dépêche relative à sa préparation pour la conservation du bois, 21.—Voir *appendice No. 4.*
- BYTOWN, BILL, MUNICIPALITÉ DE.—Voir *bill, No. 79.*
- CANADA, LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE.—Voir *messages et adresse, No. 10.*  
————— SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES BAPTISTES DU.—Voir *retours.*
- CANADIENNE, BILL, ÉCOLE BRITANNIQUE ET.—Voir *bill, No. 91.*
- CANAL DES JARDINS.—Voir *bill, No. 77.*
- CARON, L'HON. RENÉ E. :—Voir *Conseil.*
- CÉRÉALES, LOI DES.—Voir *messages.*

CHAMBLY, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

CHAMPLAIN ET ST.-LAURENT :—

Compagnie du chemin de fer de.—Voir *retours*.

CHANCELLERIE. Bill, juridiction, cour de chancellerie, relativement aux aliénés.—Voir *bill*, No. 10.

—Rapport du maître en, 164, 182, 200, 215.

CHAUDIÈRE. MUNICIPALITÉ DE.—Voir *retours*.

CHAUSSÉES, GLACIS DES, MOIRA. BILL.—Voir *bill*, No. 70.

CHEMINS :—

D'hiver, B.-C., bill.—Voir *bill*, No. 8.

Réserves pour, bill.—Voir *bill*, No. 33.

Bill de James K. Andrews.—Voir *bill*, No. 44.

D'Albion, bill.—Voir *bill*, No. 46.

Bill de R. J. Hamilton.—Voir *bill*, No. 59.

De Huntingdon, bill.—Voir *bill*, No. 67.

Barrières, Québec, bill.—Voir *bill*, No. 111.

Barrières, Montréal, bill.—Voir *bill*, No. 96.

D'Etobicoke et Mono, bill.—Voir *bill*, No. 115.

CHEMINS DE FER :—

Wolfe-Island, Kingston et Toronto, bill.—Voir *bill*, No. 61.

Peterborough et Port-Hope, bill.—Voir *bill*, No. 65.

Great Western, bill.—Voir *bill*, No. 81.

Montréal à Lachine, bill.—Voir *bill*, No. 100.

Montréal à Kingston, bill.—Voir *bill*, No. 101.

Toronto et lac Huron, bill.—Voir *bill*, No. 43.

Cobourg, bill.—Voir *bill*, No. 48.

St.-Laurent et l'Atlantique, bill.—Voir *bill*, No. 49, et *messages*.

Entre Québec et Halifax.—Voir *messages*.

Hamilton à Toronto, bill.—Voir *bill*, No. 31.

CITÉ, Etat de la banque de la.—Voir *retours*.

CIVILE, LISTE.—Voir *bills*, No. 122, 124.

CLARKE, E. A., Extrait du rapport de, sur les bureaux d'enregistrement, B.-C., imprimé, 128.

CLERGÉ, RÉSERVES DU.—Voir *comités*, No. 41, 42.

CLINTON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

COBOURG, Bill d'incorporation de.—Voir *bill*, No. 104.

—Bill, manufacture de.—Voir *bill*, No. 80.

—Bill, chemin de fer de.—Voir *bill*, No. 48.

COLLÈGE, Université de King's College.—Voir *motions et adresse*, No. 5.

COMITÉS SPÉCIAUX NOMMÉS :—

1. — Pour examiner et perfectionner les journaux de la Chambre, 13.
2. — Pour surveiller l'impression de la Chambre, 13. Rapport, 108. Adopté, 109.
3. — Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents, 14. Pétitions d'Elizabeth Armour et de John F. Taylor, jeune, référées, 55, 112. Membres ajoutés, 129, 149. Permis de faire rapport de temps à autre; 1<sup>er</sup> rapport adopté, 131; 2<sup>e</sup> rapport, 193. Motion pour le référer, négative, 194. Considéré et adopté, 200. Résolutions adoptées, 200. 3<sup>e</sup> rapport 210. Adopté, 211. Voir *adresses* No. 3, 8, 13, 16, et aussi *motions et résolutions*.

COMITÉS—*suite*.

4. — Pour faire rapport sur le rapport du bibliothécaire 15. Pétition de la corporation de Toronto, pour se procurer des copies des doubles des ouvrages de la bibliothèque, référée, 27. Rapport adopté, 211.
5. — Pour faire rapport sur la convenance d'autoriser le greffier de souscrire à tous les journaux publiés dans la province, 15. Rapport adopté, 24.
6. — Pour préparer une adresse à l'administrateur du gouvernement en réponse au discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 18. Rapport, 18. Voir *adresse* No. 1.
7. — Pour faire rapport sur une résolution pour assurer l'indépendance du parlement, 20. Rapport, 32. Lu et ordonné qu'il reste sur la table, 33. Référé de nouveau, 37. Rapport ultérieur adopté, 39. Rapport lu, 95. Motion pour prolonger le temps fixé pour recevoir les bills privés de l'Assemblée. Motion d'amendement négative. Motion principale agréée, 96.
8. — Pour faire rapport sur la pétition de A. A. Bélanger et autres, habitants des Iles de la Magdeleine, 23.—Voir *comité* No. 15<sup>2</sup>, *adresse* No. 2 et *messages*.
9. — Pour faire rapport sur les différentes pétitions et applications présentées à la Chambre, demandant la situation de greffier en loi, 23. Rapport Motion pour qu'il soit adopté. Motion d'amendement négative par la voix prépondérante de l'orateur. Motion principale emportée par la voix prépondérante de l'orateur, 30.
10. — Pour faire rapport sur le bill du partage des terres dans le Bas-Canada, 37. Pétition de sir James Stuart et un autre; et pétition de J. Austin et autres, référées, 37. Rapport, 56.
11. — Pour faire rapport sur le bill des légataires de l'hon. C. Jones, 43. Rapport, 46. Considéré, lu et adopté, 49.
12. — Pour faire rapport sur le bill de Juliet Vanzandt, 47. Rapport, 49.
13. — Pour faire rapport sur le bill des lignes de travers, abouts de Gloucester, 47. Rapport adopté, 48.
14. — Pour faire rapport sur le bill pour le transport des immeubles, H.-C., 49. Rapport, 68.
- 15<sup>1</sup>. — Pour faire rapport sur le bill des chemins d'hiver B.-C., et les différentes pétitions relatives à ce sujet, 55. Membres ajoutés, 114. Rapport référé de nouveau avec une certaine instruction, 128. Rapport, 132.
- 15<sup>2</sup>. — Pour préparer une adresse à Son Excellence, relative aux Iles de la Magdeleine, 57. Rapport, 59.—Voir *comité* No. 8, aussi *adresse* No. 2 et *messages*.
16. — Pour faire rapport sur le bill d'agriculture, B.-C. 57. Rapport, 85.
17. — Pour faire rapport sur le bill des taxes de la municipalité de Huron, 60. Membres ajoutés, 81. Rapport, 84.

COMITÉS—*suite.*

18. — Pour faire rapport sur le bill transférant des droits etc., à Queen's College, 69. Rapport, 70.
19. — Pour faire rapport sur le bill des chrétiens de la bible, 70. Comité déchargé et bill référé au comité, No. 21, 84.
20. — Pour faire rapport sur le bill du havre de Bronté, 71, Rapport, 73.
21. — Pour faire rapport sur le bill des unitaires de Toronto, 73 ; aussi sur le bill pour autoriser les presbytériens à tenir des registres, 83 ; aussi sur le bill des chrétiens de la bible, 84 ; et aussi sur le bill des universalistes, 93. Rapport, 97. La Chambre en comité, 101. Rapport. Résolution pour référer le rapport de nouveau, avec une instruction au comité, adoptée, 102. Rapport, 113.
22. — Pour préparer une adresse de félicitations à Son Excellence sur sa nomination comme gouverneur-général, 76. Rapport, 76. Voir *adresse* No. 4.
23. — Pour faire rapport sur le bill de la contrainte des témoins, B.-C., 79. Rapport, 89. Considéré et adopté, 100.
24. — Pour faire rapport sur le bill du crime de faux, 80. Rapport, 89. Considéré et adopté, 100.
25. — Pour faire rapport sur le bill de R. E. Vidal, 80. Pétitions en faveur du dit bill et contre icelui, référées, 80. Rapport, 81.
26. — Pour faire rapport sur le bill de John Macara, 80. Rapport, 84.
27. — Pour faire rapport sur le bill du pénitencier, 80. Rapport, 86.
28. — Pour faire rapport sur le bill de J. W. Dempsey, 81. Rapport, 82.
29. — Pour faire rapport sur le bill des sociétés de construction. Instructions données au comité, 83. Rapport, 99.
30. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de Trafalgar, 83. Rapport, 94.
31. — Pour faire rapport sur le bill du gibier de l'Islet, 83. Rapport, 94.
32. — Pour faire rapport sur le bill des Iles de la Magdeleine, 83. Rapport, 94.
33. — Pour faire rapport sur le bill du surintendant des inspecteurs de bois, 87. Rapport, 89.
34. — Pour faire rapport sur le bill d'éducation, H.-C. 90. Rapport, 115.
35. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer, de Hamilton à Toronto, 91. Pétition No. 526, référée, 94. Rapport, 126.
36. — Pour faire rapport sur le bill des argents des écoles, Bathurst, 91. Pétition de la municipalité de Bathurst, référée à ce comité, 91. Rapport, 137.
37. — Pour faire rapport sur le bill d'enregistrement de Hastings, 91. Rapport, 113.
38. — Pour faire rapport sur le bill des dames du bon pasteur, 92. Rapport, 113.

COMITÉS—*suite.*

39. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer, Toronto et Lac Huron, 92. Rapport, 113.
40. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer, Cobourg, 93. Rapport, 141.
41. — Pour faire rapport sur les pétitions contre la vente des réserves du clergé, 93, 99. Rapport, 109. Ordonné qu'il reste sur la table et qu'il soit imprimé, 110.
42. — Pour faire rapport sur les pétitions demandant la vente des réserves du clergé, 93. Membres ajoutés au comité, 93. Rapport adopté et ordre de l'imprimer, 123.
43. — Pour faire rapport sur la pétition de George H. Ryland, 96. Rapport, 121.—Voir *adresse* No. 7.
44. — Pour faire rapport sur le bill des voûtes dans les bureaux d'enregistrement, B. C. 100. Rapports des inspecteurs référés, 100. Rapport, et impression d'un extrait du rapport de E. A. Clark, ordonnée, 128.
45. — Pour faire rapport sur le bill des pilotes pour le Saguenay, 100. Rapport recommandant de ne plus procéder, adopté, 104.
46. — Pour faire rapport sur le chemin d'Albion, 101. Rapport, 103.
47. — Pour faire rapport sur le bill de James K. Andrews, 101. Rapport, 110.
48. — Pour faire rapport sur le bill du pont suspendu de Niagara, 101. Rapport, 132.
49. — Pour faire rapport sur les bills des banques de Midland et du Haut-Canada, 101. Rapports, 112.
50. — Pour faire rapport sur le bill du notariat, B.-C., 106. Autorisé à envoyer querir personnes et papiers, 131. Rapport, 186.
51. — Pour faire rapport sur le bill abrogeant la compagnie du gaz de Québec, 106. Rapport, 140.
52. — Pour faire rapport sur le bill d'éclairage de Québec, 106. Bill pour fournir l'eau à Québec. référé, 106. Membres ajoutés, 114, 136. Rapport, 168.
53. — Pour faire rapport sur le bill de Robert J. Hamilton, 110. Pétition du bureau de police de Hamilton, référée, 111. Rapport, 132.
54. — Pour faire rapport sur le bill de Wolfe Island, 111. Bill d'incorporation de Kingston, référé, 111. Rapports, 113, 117.
55. — Pour faire rapport sur le bill amendant l'acte d'incorporation de Québec, 115. Pétition de A. Campbell et autres, No. 508, référée, 116. Rapport, 117.
56. — Pour faire rapport sur le bill des sociétés d'agriculture, B.-C., 115. Rapport, 128.
57. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer de Peterborough et Port-Hope, 115. Rapport, 127.
58. — Pour faire rapport sur le bill du chemin planchéié de Huntingdon, 115. Rapport, 127.

COMITÉS—*suite.*

59. — Pour faire rapport sur le bill des magistrats pour les parties reculées du H.-C., 116. Rapport, 128.
60. — Pour faire rapport sur la pétition de l'hon. J. Crooks, No. 547, 116.
61. — Pour faire rapport sur le bill des lois d'enregistrement, H.-C., 120. Bill, translation, bureaux d'enregistrement, H.-C., référé à ce comité, 120. Rapports, 126. Rapport sur le dernier bill adopté, 134.
62. — Pour faire rapport sur le bill de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement, Lotbinière, 136. Rapport, 150.
63. — Pour faire rapport sur le bill de la municipalité de Bytown, 137. Rapport, 141.
64. — Pour faire rapport sur le bill de la manufacture de Cobourg, 138. Rapport, 140.
65. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer, Great Western, 138. Rapport, 141.
66. — Pour faire rapport sur le bill pour annexer un territoire au district de Huron, 138. Rapport, 144.
67. — Pour faire rapport sur le bill pour contraindre les témoins, (jurisdiction criminelle,) 143. Rapport, 168.
68. — Pour faire rapport sur le bill des mariages, Gaspé, 143. Membres ajoutés, 149. Rapport recommandant de ne plus procéder, 174. Adopté, 175.
69. — Pour faire rapport sur le bill d'incorporation de Cornwall, 148. Rapport, 150.
70. — Pour faire rapport sur le bill pour autoriser les commissaires à assermenter les témoins, 148. Rapport, 168.
71. — Pour faire rapport sur le bill des municipalités d'Hochelaga et des Trois-Rivières, 148. Membre ajouté et pétition No. 570, référé, 162. Rapport, 167.
72. — Pour faire rapport sur le bill d'enregistrement, Ile d'Orléans, 148. Rapport, 150.
73. — Pour faire rapport sur le bill de la corporation de Montréal, 148. Rapport, 149.
74. — Pour faire rapport sur le bill de la célébration des mariages, H.-C., 152. Rapport, 154.
75. — Pour faire rapport sur le bill de l'école britannique et canadienne de Québec, 161. Rapport, 163.
76. — Pour faire rapport sur le bill d'éducation, B.-C., 163. Rapport, 181.
77. — Pour faire rapport sur le bill pour l'élection des conseillers, Montréal, 163. Rapport, 165.
78. — Pour faire rapport sur le bill des pilotes, Québec, 163. Rapport, 165.
79. — Pour faire rapport sur le bill des barrières, Montréal, 164. Rapport, 166.
80. — Pour faire rapport sur le bill de la banque des marchands, 170. Rapport, 178.

COMITÉS—*suite.*

81. — Pour faire rapport sur le bill de milice, 173. Rapport, 181.
82. — Pour faire rapport sur le bill d'incorporation de Hamilton, 174. Rapport, 180.
83. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer de Montréal à Lachine, 174. Rapport, 176.
84. — Pour faire rapport sur le bill du chemin de fer de Montréal à Kingston, 174. Rapport, 179.
85. — Pour faire rapport sur le bill des actes continués, 174. Rapport, 174.
86. — Pour faire rapport sur le bill du banc de la reine, B.-C., 180. Rapport, 198.
87. — Pour faire rapport sur le bill d'incorporation de Cobourg, 180. Rapport, 193.
88. — Pour faire rapport sur le bill de judicature, B.-C., 180. Autorisé à envoyer querir personnes et papiers, 187. Rapport, 205.
89. — Pour faire rapport sur le bill d'incorporation de Toronto, 180. Rapport, 192.
90. — Pour faire rapport sur l'adresse à Sa Majesté, relative à la réclamation d'A. McLeod, et sur les témoignages transmis par l'Assemblée sur lesquels l'adresse est fondée, 187.
91. — Pour faire rapport sur le bill des banqueroutes, 191. Rapport, 198.
92. — Pour faire rapport sur le bill du chemin d'Etobicoke et Mono, 201. Rapport, 202.
93. — Pour faire rapport sur le bill des conseils de district, H.-C., 200. Rapport, 202.
94. — Pour faire rapport sur le bill du bureau des travaux, 200. Rapport, 203.

COMITÉS DES PRIVILÈGES NOMMÉS, 13.

COMITÉS DE CONFÉRENCE. Voir *bills*, No. 27, 55, 79.

COMMERCIALE :—

Banque commerciale de Midland. Voir *retours et bill*, No. 54.

COMMISSAIRES :—

Autorisés à assermenter les témoins, bill.—Voir *bill*, No. 85.Du havre de Montréal, emprunt des.—Voir *messages*.COMMISSION D'INDEMNITÉ SUR LES PERTES PROVENANT DE LA RÉBELLION.—Voir *messages*.COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DU ST.-LAURENT.—Voir *retours*.COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN ET ST.-LAURENT.—Voir *retours*.COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, (Amérique Britannique.)—Voir *retours*.

COMPTES :—

Contingents de la Chambre.—Voir *comité*, No. 3, et *adresses* No. 3 et 16.Publics.—Voir *messages*.De la maison de la Trinité de Québec.—Voir *retours*.Du pénitencier provincial.—Voir *messages*.COMTÉS ET DISTRICTS, H.-C., BILL, LIMITES DES.—Voir *bill*, No. 74.CONFÉRENCE, COMITÉS DE.—Voir *bills*, Nos. 25, 57, 79.

## CONSEIL LEGISLATIF:—

- Greffier du.—Voir *adresses*, no. 8, 13, 15, et *comité No. 3*, et aussi, *motions et résolutions*.
- Greffiers-assistants du.—Voir *De Léry, Charles*, et *Taylor, John F., aîné*.
- Greffier-assistant additionnel.—Voir *comité No. 3*, et aussi *motions et résolutions*.
- Conférences avec le.—Voir *bills*, Nos. 27, 55, 79.
- Messages du et au.—Voir *messages*.
- Bills du et au.—Voir *bills*.
- Règles du.—Voir *règles*.
- Protêts des Membres du.—Voir *protêts*.
- Retours et états transmis au.—Voir *retours et messages*.
- Adresses du.—Voir *adresses*.
- Membres de l'Assemblée se rendent à la barre du, 11, 53, 138, 159, 218.
- Orateur du, fait rapport d'une copie du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 13.—Voir *gouverneur*.
- Orateur du, annonce qu'un Membre se présente pour être introduit, 12.
- Greffier du, reçoit l'ordre d'ouvrir un compte avec le maître de poste pour le port des lettres envoyées et reçues par les Membres, 13.
- Comité spécial nommé pour examiner et perfectionner les journaux du, 13.—Voir *comité No. 1*.
- Comité spécial nommé pour surveiller l'impression du, 13.—Voir *comité No. 2*.
- Comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du, 14.—Voir *comité No. 3*, et *adresses*, Nos. 3 et 16.
- Orateur du, annonce le décès de Robert Armour, jeune, écuyer, le ci-devant greffier en loi, 22.
- Orateur du, informe la Chambre qu'il a reçu une communication de l'hon. M. Walker, demandant à être excusé pour son absence le premier jour de la session, 14.
- Orateur du, informe la Chambre qu'il a reçu une communication de l'hon. J. Irving, demandant à être dispensé de se trouver à l'appel du, 14.
- Orateur du, annonce qu'il a reçu une lettre du secrétaire civil, accompagnée d'une dépêche en réponse à une adresse de la dernière session, à l'égard de certains ouvrages pour l'usage de la Chambre, 15.—Voir *appendice No. 1*.
- Rapport du bibliothécaire du, présenté 15.—Voir *appendice, No. 2*, et *comité No. 4*.
- Membres se retirent du, 18, 121.
- Résolutions pour assurer l'indépendance du, proposées, 20.—Voir *résolutions et comité No. 7*.
- Orateur du, informe la Chambre qu'il a reçu une communication de l'hon. M. Fergusson, s'excusant de ce qu'il ne peut assister à la Chambre avant l'ouverture de la navigation, 22.
- Orateur du, fait rapport de plusieurs communications qu'il a reçues de différentes personnes, demandant la situation vacante de greffier en loi, 22.—Voir *comité No. 9*.

CONSEIL LEGISLATIF—*suite*.

- 3 heures P. M. fixées comme l'heure permanente des séances journalières du, 25.
- Membres du, présents et absents à l'appel de la Chambre, 25, 26.
- Membres du, entrent après la lecture des prières 117, 118, 143.
- Membres du, excusés de se trouver à leur place par Son Excellence, 21, 29, 61.—Voir *messages*.
- Ajournements spéciaux du, proposés et adoptés, 70, 137.
- Orateur du, donne sa voix prépondérante, 30, 83, 166, 197, 216.
- Motion pour une adresse à Sa Majesté pour assurer la présence des Membres du, négative, 155.
- Salaire des officiers du.—Voir *comité No. 3*, et *résolutions*.
- Orateur du, fait rapport du temps fixé par Son Excellence pour la prorogation du parlement provincial, 216.
- CONSEILS MUNICIPAUX DU HAUT ET DU BAS-CANADA.—Voir *retours, et bills*, Nos. 116 et 131.
- CONSEILLERS, (MONTRÉAL,) BILL, ÉLECTION DES.—Voir *bill*, No. 93.
- CONTRAINTÉ DES TÉMOINS, BILL.—Voir *bill*, No. 19.
- CONTREBANDE, BILL.—Voir *bill*, No. 113.
- CORNWALL, BILL D'INCORPORATION DE.—Voir *bill*, No. 84.
- CORPORATION DE MONTRÉAL, BILL.—Voir *bill*, No. 88.
- COURS :—
- Bill, Cour de circuit et bureau d'enregistrement, Lotbinière.—Voir *bill*, No. 72.
- De district, H. C. bill des.—Voir *bill*, Nos. 30, 126.
- Bill, lieu des séances des, H.-C.—Voir *bill*, No. 108.
- Bill, banc de la reine, B.-C.—Voir *bill*, No. 103.
- Bill, témoins, juridiction criminelle.—Voir *bill*, No. 76.
- COTISATIONS :—
- Retours des.—Voir *messages*.
- Bill, Niagara et Queenston.—Voir *bill*, No. 40.
- COTISEURS ET CONSEILLERS, MONTRÉAL :—
- BILL, Election des conseillers, Montréal.—Voir *bill*, No. 93.
- COTON, MANUFACTURE DE SHERBROOKE.—Voir *retours*.
- CROOKS, L'HON. JAMES :—
- Dépêche relative à la réclamation de pour la perte de la goëlette Lord Nelson, 21.—Voir *appendice No. 4*, Impression ordonnée, 21.
- DALHOUSIE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.
- DÉBENTURES :—
- Pour l'établissement d'un asile des aliénés à Toronto.—Voir *message et bill*, No. 118.
- Pour venir en aide aux incendiés de Québec.—Voir *messages et bills*, No. 120.
- En faveur de la société de loi du H.-C.—Voir *messages*.



DANES DU BON PASTEUR, BILL.—Voir *bill*, No. 38.

DE BLAQUIÈRE, L'HON. P. B. :—  
Message de Son Excellence l'administrateur, informant la Chambre qu'il a permis à, de s'absenter de la Chambre pendant la session, 21.

DE BOUCHERVILLE, L'HON. P. B. :—  
Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.  
Proteste contre la suspension de la 58<sup>e</sup> règle de la Chambre, 172.  
Proteste contre la 2<sup>e</sup> lecture du bill des frais de justice criminelle, H.-C., 191.  
Proteste contre la suspension de la 46<sup>e</sup> règle de la Chambre, 213.

DE LÉRY, CHARLES :—  
Message de l'Assemblée, demandant qu'il lui soit permis de se rendre devant un comité de cette Chambre, 48. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 49.— Voir *messages et adresses*, Nos. 3, 8 et 16; aussi *comité No. 3 et résolutions*.

DEMSEY, BILL DE J. W.—Voir *bill*, No. 32.

DÉPARTEMENT DE L'ARTILLERIE, BILL.—Voir *bill*, No. 130.

DÉSERTION DES MATELOTS DE LA MARINE MARCHANDE.—Voir *messages*.

DESJARDIN, BILL, CANAL.—Voir *bill*, No. 77.

DÉPÊCHES.—Voir *messages*.

DEUX-MONTAGNES, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES.—Voir *retours*.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.—Voir *gouverneur*.

DISSIDENT —  
Entrés sur les journaux de la Chambre.—Voir *protêts*.

DISTILLERIES, BILL DES.—Voir *bill*, No. 53.

DISTRICTS :—  
Bill, limites des comtés et, H.-C.—Voir *bill*, No. 74.  
Conseil de.—Voir *retours et bills*, Nos. 116, 131.  
Bills, cours de, H.-C.—Voir *bills*, Nos. 30, 126.

DIVORCE, BILL DE, (Harris.)—Voir *messages*.

DORCHESTER, BILL, ENREGISTREMENT.—Voir *bill* No. 121.

DOUANES :—  
Acte des, dernière session.—Voir *messages*.  
Bill, droits de.—Voir *bill*, No. 51.

DOUCET, JOSEPH EUGÈNE.—Voir *3me rapport du comité* No. 3.

DREMOND, TROIS-RIVIERES ET ST.-FRANÇOIS :—  
Retours des sociétés d'agriculture de.—Voir *retours*.  
DURHAM, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

E  
EAU ET GAZ, QUÉBEC.—Voir *bills*, Nos. 56 et 58.

ÉCOLES :—  
Britannique et canadienne, bill.—Voir *bill*, No. 91.  
Bill d'éducation, H.-C.—Voir *bill*, No. 27.  
Bill, deniers des, H.-C.—Voir *bill*, No. 36.

## ÉCOLES—suite.

Bill, argent des, Bathurst.—Voir *bill*, No. 41.  
Bill, transport des lots d', H.-C.—Voir *bill*, No. 5.

EDUCATION, RAPPORT DU SURINTENDANT DE L', B.-C.—Voir *retours*.

Bill d', B.-C.—Voir *bill*, No. 92.

ELECTION DES CONSEILLERS, MONTRÉAL, BILL.—Voir *bill*, No. 93.

ELIZABETHTOWN ET YOUNGE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'.—Voir *retours*.

EMPRUNT, BILL POUR COMPLÉTER L'.—Voir *bill*, No. 125.

ENFANTS-TROUVÉS, MONTRÉAL ET QUÉBEC.—Voir *retours*.

ENREGISTREMENT, ÎLE D'ORLÉANS, BILL D'.—Voir *bill*, No. 67.

EST, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT D'.—Voir *retours*.

ESTIMÉS DES ARGENTS NÉCESSAIRES POUR LE SERVICE PUBLIC.—  
Voir *messages*.

ETOBICOKE ET MONO, BILL, CHEMIN D'.—Voir *bill*, No. 115.

EXÉCUTIONS, BILL, COMMISSION DU SHÉRIF SUR LES.—Voir *bill*, No. 97.

F  
FAUX, BILL, CRIME DE.—Voir *bill*, No. 20.

FERGUSON, L'HON. ADAM :—

Orateur informe la chambre qu'il a reçu une communication de, s'excusant de ce qu'il ne peut assister à la chambre avant l'ouverture de la navigation, 22.

FEU :—

Compagnie d'assurance sur la vie et contre le, (Amérique Britannique).—Voir *retours*.

De Québec.—Voir *messages et bill*, No. 120.

Du comté de Saguenay.—Voir *messages*.

FITZGIBBON, JAMES.—Voir *comité* No. 3, et *adresses* Nos. 8, 13 et 15, et aussi *motions et résolutions*.

FRANÇAISE, LANGUE :—

Dépêche au sujet de l'usage de la, dans les documents parlementaires, 21.—Voir *appendice* No. 3. Impression ordonnée, 21.

G  
GASPÉ :—

Baptêmes, mariages et sépultures dans le district de.—  
Voir *retours*.

Rapport sur les bureaux d'enregistrement de.—Voir *messages*.

Bill, frais de jurés, session de la paix.—Voir *bill*, No. 13.

Bill des mariages.—Voir *bill*, No. 78.

GAZ :—

Bill abrogeant la compagnie du, (Québec).—Voir *bill*, No. 56.

Bill d'éclairage de Québec.—Voir *bill*, No. 57.

GIBIER, L'ISLET, BILL.—Voir *bill*, No. 25.

GLACIS DE CHAUSSÉES, MOIRA, BILL.—Voir *bill*, No. 70.

GLOUCESTER, BILL, LIGNES DE TRAVERS SUR LES ABOUTS DE :—  
Voir *bill*, No. 4.

GOLETTE LORD NELSON.—Voir *messages*.

GOLFE ST-LAURENT, BILL, AMÉLIORATION DU.—Voir *bill*, No. 114.

GOODHUE, L'HON. G. J. :—  
Prête serment, 45.

GORDON, L'HON. JAMES :—  
Présenté le writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 12.  
Prête serment, 13.

GORE :—  
Etat de la banque de.—Voir *retours*.  
Trésorier du district de.—Voir *motions et adresses*, No. 9

GOVERNEUR-GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE :—  
Vient à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée, 11, 53, 138, 159, 218.

Ouvre la session par un discours gracieux aux deux Chambres, 11. Lu et impression ordonnée, 13. Résolution pour une adresse en réponse au discours de Son Excellence, 16. Motion pour en remettre la considération négative. 1<sup>er</sup> paragraphe lu et motion d'amendement négative. Motion pour concourir dans le 1<sup>er</sup> paragraphe adoptée. Second paragraphe lu et motion d'amendement négative. Motion pour concourir dans le 2<sup>me</sup> paragraphe adoptée. Paragraphes suivants lus et adoptés, 17. Comité chargé de préparer l'adresse, 18.—Voir *comité* No. 6, et *adresse*, No. 1.

Est informé que l'honorable M. Morin a été nommé Orateur de l'Assemblée Législative pendant l'absence de Sir Allan Napier MacNab, 53.

Donne la sanction royale à des bills, 138, 139, 140, 159, 160, 219, 220, 221, 222.

Réserve des bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 220, 221, 222.

Discours de clôture de, 222.

Adresse à.—Voir *adresses*.

Messages de.—Voir *messages*.

GREAT WESTERN, CHEMIN DE FER.—Voir *bill*, No. 81.

GREFFIER ET GREFFIERS-ASSISTANTS DE LA CHAMBRE.—Voir *Conseil*.

HALIFAX ET QUEBEC, CHEMIN DE FER ENTRE.—Voir *messages*.

HAMILTON :—  
A Toronto, bill, chemin de fer.—Voir *bill*, No. 34.  
Bill d'incorporation d'.—Voir *bill*, No. 99.  
Bill de Robert, J.—Voir *bill*, No. 59.

HARRIS, BILL DE DIVORCE DE.—Voir *messages*.

HASTINGS, BILL, ENREGISTREMENT.—Voir *bill*, No. 42.

HAVRE :—  
Bill du, de Bronté.—Voir *bill*, No. 17.  
Prêt d'argent au commissaire du, Montréal.—Voir *messages*.

HAUT-CANADA :—

Banque du.—Voir *retours et bill*, No. 52.

Bill, transport des lots d'écoles.—Voir *bill*, No. 5.

Bill, sociétés de construction.—Voir *bill*, No. 21.

Bill d'éducation.—Voir *bill*, No. 27.

Bills, cours de district.—Voir *bills*, Nos. 30 et 126.

Bill, deniers des écoles.—Voir *bill*, No. 36.

Bill, translation des bureaux d'enregistrement.—Voir *bill*, No. 39.

Bill, traverses.—Voir *bill*, No. 66.

Société de loi du.—Voir *messages*.

Bill, lois d'enregistrement.—Voir *bill*, No. 69

Bill, limites des comtés et districts.—Voir *bill*, No. 74.

Bill validant actes des registrateurs.—Voir *bill*, No. 90.

Bill, lieu de séances, cours.—Voir *bill*, No. 108.

Bill, frais de justice criminelle.—Voir *bill*, No. 110.

Bill, conseils de district.—Voir *bill*, No. 116.

HAUTE-TRAHISON, BILL, CRIME DE.—Voir *bill*, No. 60.

HIVER, BILL, CHEMINS D', B.-C.—Voir *bill*, No. 8.

HOHELAGA ET TROIS RIVIÈRES, BILL, MUNICIPALITÉS D'.—  
Voir *bill*, No. 86.

HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.—Voir *retours*.

HUNTINGDON, CHEMIN PLANCHÉIÉ.—Voir *bill*, No. 67.

HURON, DISTRICT DE :—

Bill des taxes, municipalité de.—Voir *bill*, No. 12.

Bill pour annexer un territoire au.—Voir *bill*, No. 82.

ILE D'ORLEANS, BILL, ENREGISTREMENT.—Voir *bill*, No. 87.

ILES DE LA MAGDELEINE.—Voir *comité*, No. 8 et 15<sup>2</sup> et aussi *adresse* No. 2, *messages et bill*, No. 31.

IMPÉRIAL :—

Bill pour compléter l'emprunt.—Voir *bill*, No. 125.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS A ST-JEAN :—Voir *retours*.

IMPRESSION DES EXEMPLAIRES DES LOIS.—Voir *retours*.

IMPRESSIONS, COMITÉ SUR LES.—Voir *comité* No. 2.

IMPRESSION :—

Ordonnée pour l'usage des Membres.

Du discours de Son Excellence l'administrateur du gouvernement à l'ouverture de la session, 13.

De l'adresse en réponse au discours et de la réponse de Son Excellence, 19.

Des différentes dépêches et documents transmis à la Chambre le 24 mars, 21.

De la dépêche relative aux changements projetés dans les lois des céréales de la Grande-Bretagne, 24.

De la dépêche au sujet de la ligne provinciale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 66.

De la dépêche au sujet du chemin de fer entre Québec et Halifax, 66.

Du rapport du surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada, 85.

Du rapport d'un comité spécial sur les différentes pétitions, présentées pendant la présente session, demandant que les réserves du clergé ne soient pas vendues, 110.

IMPRESSION.—*suite*.

De la dépêche au sujet de l'emploi d'officiers du génie pour tracer le chemin projeté entre Halifax, Québec et Montréal, 115.

Du rapport du comité spécial sur les différentes pétitions présentées pendant la présente session, demandant la vente des réserves du clergé, 123.

De l'extrait du rapport d'E. A. Clark sur les bureaux d'enregistrement, 128.

D'un état relatif au nombre d'exemplaires des lois imprimées, 151.

Relative à des bills.—Voir *bills*.

INCENDIÉS DE QUÉBEC.—Voir *messages et bill*, No. 120.

INCENDIES DANS LE COMTÉ DE SAGUENAY.—Voir *messages*.

## INCORPORATION, BILLS D':—

Kingston.—Voir *bill*, No. 62.

Québec.—Voir *bill*, No. 63.

Hamilton.—Voir *bill*, No. 99.

Cobourg.—Voir *bill*, No. 104.

Toronto.—Voir *bill*, No. 105.

Cornwall.—Voir *bill*, No. 84.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL LÉGISLATIF.—Voir *résolutions et comité* No. 7.

INSENSÉS, IDIOTS ET ENFANTS-TRouvÉS DE QUÉBEC ET MONTREAL.—Voir *retours*.

INSPECTEURS DE BOIS, BILL.—Salaire du surintendant des.—Voir *bill*, No. 35.

INSTITUT DES ARTISANS DE MONTRÉAL.—Voir *retours*.

## IRVING, L'HON. J. E:—

L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de, demandant d'être exempté de se rendre à l'appel de la Chambre, 14.

## JAMESON, L'HON. ROBERT S.:—

Message de Son Excellence informant la Chambre qu'elle a permise à, de s'absenter pendant la session, 21.

JÉSUITES, BILL DES.—Voir *bill*, No. 112.

JOHNSTOWN, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

JONES, BILL DES LÉGATAIRES DE L'HON. C.—Voir *bill*, No. 2.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE.—Voir *comité* No. 1.

## JUDICATURE :—

Bill de, B.-C.—Voir *bill*, No. 106.

Bill, Frais de justice criminelle, H.-C.—Voir *bill*, No. 110.

JUIFS, BILL DES.—Voir *bill*, No. 117.

KAMOURASKA, MUNICIPALITÉ DE.—Voir *retours*.

KEIGHOFF, M.—Voir *résolutions*.

KENT, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

KING'S COLLEGE.—Voir *motions et adresse* No. 5.

## KINGSTON :—

Bill du chemin de fer de Montréal à.—Voir *bill*, No. 101.

Bill, incorporation de.—Voir *bill*, No. 62.

Bill transférant des droits, etc., à Queen's Collège.—Voir *bill*, No. 15.

Bill, Chemin de fer, Wolfe Island, Toronto et.—Voir *bill*, No. 61.

## KNOULTON, L'HON. P. H. :—

Proteste contre la passation du bill des taxes, municipalité de Huron, (tel qu'amendé).—91.

Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.

Proteste contre la suspension de la 46<sup>e</sup> règle de la Chambre, 213.

LA BANQUE DES MARCHANDS, BILL.—Voir *bill*, No. 95.

LACHINE, BILL, CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A.—Voir *bill*, No. 100.

LAC HURON, BILL, CHEMIN DE FER, TORONTO ET.—Voir *bill*, No. 43.

## LANGUE FRANÇAISE :—

Dépêche relative à l'usage de la, dans les documents parlementaires, 21.—Voir *appendice* No. 3. Impression ordonnée, 21.

## LÉGISLATIF :—

Conseil.—Voir *conseil*.

## LÉGISLATIVE :—

Assemblée.—Voir *assemblée*.

LEINSTER, MUNICIPALITÉ DE.—Voir *retours*.

LESLIE, BILL, ANTHONY.—Voir *bill*, No. 22.

LIEU DES SÉANCES, COURS, H.-C.—Voir *bill*, No. 108.)

LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LE CANADA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK.—Voir *messages et adresses*, No. 10.

L'ISLET, BILL, GIBIER.—Voir *bill*, No. 25.

LISTE CIVILE.—Voir *bills* Nos. 122, 124.

## LOI :—

Greffier en.—Voir *conseil et comité*, No. 9.

Société de, H.-C.—Voir *messages*.

Exemplaires des lois imprimées et distribuées.—Voir *retours*.

LONDON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE.—Voir *retours*.

## LORD :—

Metcalfe.—Voir *messages*.

Nelson, (goëlette).—Voir *messages*.

LOTBINIÈRE, BILL, COUR DE CIRCUIT ET BUREAU D'ENREGISTREMENT.—Voir *bill* No. 72.

MACARA, BILL DE JOHN.—Voir *bill*, No. 26.

MACNAB, L'HON. SIR ALLEN N.—Voir *Assemblée*.

MAGDELEINE, ILES DE LA.—Voir *comités*, Nos. 8 et 15<sup>2</sup>, aussi *adresse* No. 2, *messages et bill*, No. 31.

MAGISTRATS, PARTIES REÇULÉES, H.-C., BILL.—Voir *bill*, No. 68.

MAINGY, W. A.—Voir 3<sup>e</sup> rapport du comité, No. 3.

MAITRE EN CHANCELLERIE :—

Fait rapport qu'il a délivré certains messages à l'Assemblée, 164, 182, 200, 215.

MALLES ET PORT DES LETTRES.—Voir *messages et adresses* No. 14.

MARCHANDE, MATELOTS DE LA MARINE.—Voir *messages*.

MARCHANDS, BILL, BANQUE DES.—Voir *bill*, No. 95.

MARIAGES :—

Bill, célébration des, H.-C.—Voir *bill*, No. 83.

Baptêmes et sépultures dans les districts de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Gaspé.—Voir *retours et bill* No. 78.

MARITIME, COMPAGNIE D'ASSURANCE, (ST.-LAURENT.)—Voir *retours*.

MASSUE, L'HON. LOUIS :—

Message de l'Assemblée demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Neilson et à, de se rendre devant un comité spécial de cette Chambre. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 36.

Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.

Proteste contre la passation du bill de milice, tel qu'amendé, 188.

Proteste contre la 2<sup>e</sup> lecture du bill des frais de la justice criminelle, H.-C. 191.

Proteste contre la passation du bill des jésuites, 199.

MATELOTS.—Voir *messages*.

MATHEWS, BILL D'ATTAINDER DE.—Voir *bill*, No. 89.

M'GILL, L'HON. PETER :—

Proteste contre la passation du bill des taxes, municipalité de Huron, tel qu'amendé, 91.

M'KAY, L'HON. THOMAS :—

Message de l'Assemblée pour qu'il lui soit permis de se rendre devant un comité spécial de cette Chambre. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 36.

Motion pour lui accorder un congé d'absence afin qu'il puisse comparaître comme témoin devant la cour du banc de la reine à Toronto, négative, 103.

M'LEOD, ALEXANDER.—Voir *adresse* No. 12, et *messages*.

MEMBRES :—

Du Conseil Législatif.—Voir *Conseil*.

De l'Assemblée Législative.—Voir *Assemblée*.

MESSAGES :—

De Son Excellence l'administrateur du gouvernement.

Informant la Chambre qu'il a accordé un congé d'absence pour la session, aux honbles. MM. Jamson et De Blaquièrre, 21.

Transmettant copie d'une dépêche en réponse à l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet de la réclamation de l'hon. M. Crook pour la perte de la goëlette Lord Nelson, 21.—Voir *appendice*, No. 3. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche en réponse à l'adresse des deux Chambres, à Sa Majesté, au sujet du

MESSAGES—*suite*.

commerce colonial, de la navigation et de l'extension des privilèges de naturalisation lorsqu'ils sont conférés par une loi provinciale, 21.—Voir *appendice*, No. 3. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche en réponse à l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet de l'usage de la langue française dans les procédés parlementaires, 21.—Voir *appendice* No. 3. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative à l'enregistrement des matelots de la marine marchande, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche accusant la réception des adresses de félicitations à Lord Metcalfe, à l'occasion de son élévation à la pairie, 21.—Voir *appendice* No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative aux droits imposés en Canada, sur certains articles pour l'usage des troupes, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative à la préparation de Sir William Burnett pour la préservation du bois, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative à la préparation de M. Payne, pour la préservation du bois, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative à la désertion des matelots, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative à l'acte de la dernière session qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche donnant les raisons pour lesquelles Sa Majesté n'a pas sanctionné le bill de divorce de Harris, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche indiquant un changement à faire dans l'acte de la dernière session pour assurer le droit de propriété des bâtiments des plantations britanniques, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche contenant des instructions générales relativement aux chemins de fer coloniaux, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relativement à l'acte des douanes de la dernière session, 21.—Voir *appendice*, No. 4. Impression ordonnée, 21.

Transmettant copie d'une dépêche relative au changement projeté dans la loi des céréales, 24.—Voir *appendice*, No. 6. Impression ordonnée, 24.

Informant la Chambre qu'il avait accordé un congé d'absence à l'honorable L. P. Sherwood pour la session, 29.

Transmettant les retours des cotisations dans le Haut-Canada pour l'année 1845, 31.—Voir *papiers parlementaires*, lettre H.

MESSAGES—*suite.*

Transmettant un état des affaires du pénitencier provincial pour l'année 1845, 31.—Voir *papiers parlementaires, lettre G.*

De l'Assemblée Législative :—

Demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Thomas M'Kay de se rendre à un comité spécial de cette Chambre. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 36.

Demandant qu'il soit permis aux honbles. MM. Neilson et Massue de se rendre à un comité de cette Chambre. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 36.

De Son Excellence l'administrateur du gouvernement :—

Transmettant les comptes publics pour l'année 1845, 40.—Voir *papiers parlementaires, lettre C.*

De l'Assemblée Législative :—

Demandant qu'il soit permis à Charles De Léry écuyer, de se rendre à un comité de cette Chambre, 48. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 49.

Transmettant pour la concurrence du Conseil une résolution à l'égard d'une adresse à Son Excellence au sujet des Iles de la Magdeleine. Référé, 54. Adopté et comité nommé pour préparer une adresse, 57. Rapport, 59.—Voir *adresse No. 2, et comités, Nos. 8 et 15<sup>2</sup>.*

De Son Excellence l'administrateur du gouvernement :—

Transmettant des rapports sur les bureaux d'enregistrement des districts de Montréal, Trois-Rivières, St.-François, Québec et Gaspé, 59.—Voir *papiers parlementaires, lettre B., et comité, No. 44.*

Informant la Chambre que le ci-devant gouverneur-général avait accordé un congé d'absence d'une année à l'hon. George Pemberton, 61.

Transmettant une dépêche du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick relative à la ligne frontière entre cette province et le Canada, 66.—Voir *appendice, No. 11.* Impression ordonnée, 66.

Transmettant copie d'une dépêche relative au chemin de fer entre Québec et Halifax, et copies des dépêches des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sur le même sujet, 66.—Voir *appendice, No. 12.* Impression ordonnée, 66.

Transmettant copie d'une dépêche en réponse au mémorial de la Chambre de commerce de Montréal, à l'égard du droit imposé sur le blé importé en cette province, 75.—Voir *appendice, No. 13.*

De l'Assemblée Législative :—

Demandant qu'il soit permis à John F. Taylor, aîné, écuyer, de se rendre à un comité spécial de cette Chambre. Permission accordée et l'assemblée en est informée, 94.

De Son Excellence l'administrateur du gouvernement :—

Informant la Chambre qu'il a accordé un congé d'absence pour la session à l'hon. Christopher Widmer, 99.

Recommandant l'émission de débentures en faveur des incendiés de Québec, 107.

Transmettant copie de la correspondance relative aux appartements préparés pour la tenue des cours de

MESSAGES—*suite.*

justice du Haut-Canada dans Osgoode Hall, Toronto, et recommandant l'émission de débentures en faveur de la société de loi, à un montant n'excédant pas £6,000, 114.—Voir *appendice, No. 14.*

Transmettant une dépêche au sujet de l'emploi d'officiers du génie pour tracer le chemin de fer projeté entre Halifax, Québec et Montréal, 115.—Voir *appendice, No. 15.* Impression ordonnée, 115.

Au sujet de l'incendie dans le comté du Sa. guenay, 120.

Transmettant un estimé des argents nécessaires pour le service public pour 1846, 120.—Voir *papiers parlementaires, lettre C.*

Recommandant l'émission de débentures pour la construction d'un asile des aliénés à Toronto, 130.

Transmettant les rapports de la commission d'indemnité, 149.—Voir *papiers parlementaires, lettres L. L.*

Recommandant l'emploi du prêt d'argent fait aux commissaires du havre de Montréal, 149.

De l'Assemblée Législative :—

Transmettant pour la concurrence du Conseil une adresse à Sa Majesté à l'égard de la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 164.—Voir *adresse, No. 10.*

Transmettant pour la concurrence du Conseil une adresse à Sa Majesté au sujet de la réclamation d'Alexander M'Leod, 175.—Voir *adresse, No. 12.*

Demandant les témoignages sur lesquels l'adresse à Sa Majesté, relative à la réclamation d'Alexander M'Leod, est fondée, 179.

De Son Excellence le gouverneur-général :—

Transmettant un état supplémentaire des argents nécessaires pour le service public pour la présente année, 185.—Voir *appendice, No. 17.*

De l'Assemblée Législative :—

Transmettant pour la concurrence du Conseil une adresse à Sa Majesté au sujet de la transmission des malles de, et à la Grande-Bretagne, et relative aux taux du port des lettres, 195.—Voir *adresse, No. 14.*

En réponse à des messages de la Chambre pendant la session.—Voir *adresses.*

Relatifs à des bills.—Voir *bills.*

METCALFE, LORD.—Voir *messages.*

MIDLAND, BANQUE DE.—Voir *retours.*

MILICE, BILL DE.—Voir *bill, No. 98.*

MILITAIRES :—

Dépêche au sujet de l'imposition de certains droits sur les articles à l'usage des troupes, 21.—Voir *appendice No. 4.*

MISSIONNAIRES BAPTISTES DU CANADA, SOCIÉTÉ DES.—Voir *retours.*

MISSISQUOI, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours.*

MONO, BILL, CHEMIN D'ETOBICOKE ET.—Voir *bill, No. 115.*

MONTIZAMBERT, EDWARD L. :—

Nommé greffier en loi du Conseil Législatif, 30.—Voir comité, No. 9.

MONTRÉAL :—

Mariages, baptêmes et sépultures dans les districts des Trois-Rivières, Québec, Gaspé et.—Voir retours et bill, No. 78.

Hôpital-général de.—Voir retours.

Société d'agriculture de.—Voir retours.

Institut des artisans de.—Voir retours.

Rapports sur les bureaux d'enregistrement de.—Voir messages.—Bill, société d'agriculture, B.-C.—Voir bill, No. 64.

Chemin de fer entre Halifax, Québec et.—Voir messages.

Bill des sœurs-grises.—Voir bill, No. 73.

Bill, police de Québec et.—Voir bill, No. 75.

Bill, corporation de.—Voir bill, No. 88.

Prêt d'argent aux commissaires du havre de.—Voir messages.

Bill, élection des conseillers.—Voir bill, No. 93.

Bill, barrières.—Voir bill, No. 96.

Bill, chemin de fer de Lachine à.—Voir bill, No. 100.

Bill, chemin de fer de Kingston à.—Voir bill, No. 101.

MOORE, L'HON. P. H. :—

Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.

MORIN, L'HON. A. N.—Voir Assemblée.

MOTIONS :—

Pour autoriser le greffier à souscrire à tous les papiers-nouvelles de la province, 15.—Voir comité, No. 5.

Pour une adresse à l'administrateur du gouvernement en réponse au discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 16.—Voir gouverneur et adresse, No. 1.

Relative à l'indépendance du Conseil Législatif, 20.—Voir résolutions et comité, No. 7.

Relative à des ajournements spéciaux de la Chambre, 70, 137. Adoptée, 70, 137.

Pour fixer l'heure des séances du Conseil à 3 heures p. m., adoptée, 25.

Pour une adresse à Son Excellence à l'occasion de sa nomination comme gouverneur-général, 76. Adoptée et comité spécial nommé pour préparer une adresse, 76. Voir comité, No. 22, et adresse, No. 4.

Relative à King's College, remise, 82. Considérée et accordée, 91.—Voir adresse, No. 5.

Pour accorder un congé d'absence à l'hon. M. T. McKay, pour comparaître devant la cour du banc de la reine, Toronto, rejetée, 103.

Pour une adresse à Son Excellence au sujet des brevets d'invention, accordée, 104.—Voir adresse, No. 6.

Pour une adresse à Son Excellence pour copies des correspondances au sujet de M. Beasley, 146.—Voir adresse, No. 9.

Pour une adresse à Son Excellence au sujet de l'absence des Membres, rejetée, 155.

Pour l'adoption d'une résolution nommant John F. Taylor, jeune, greffier-assistant-additionnel, accordée, 180.

Relatives à des bills.—Voir bills.

MUNICIPALITÉ DE BYTOWN, BILL.—Voir bill, No. 79.

MUNICIPALITÉS DU HAUT ET BAS-CANADA.—Voir retours et bills, Nos. 116, 131.

MUNICIPALITÉS D'HOHELAGA ET DES TROIS-RIVIÈRES, BILL.—Voir bill, No. 86.

NATURALISATION PAR DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES.—Voir messages.

NAVIGATION ET COMMERCE.—Voir messages.

NÉGATIVES, QUESTIONS.—Voir bills, motions, adresses, etc.

NEILSON, L'HON. JOHN :—

Message de l'Assemblée Législative, demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Massue et à [ ] de se rendre devant un comité spécial de cette Chambre, 36. Permission accordée, 36.

Proteste contre la passation du bill des taxes, municipalité de Huron, tel qu'amendé, 91.

Proteste contre la passation du bill de la contrainte des témoins, 104.

Proteste contre la passation du bill amendant l'acte d'incorporation de Québec, 133.

Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.

Proteste contre la passation du bill de milice, tel qu'amendé, 188.

Proteste contre la passation du bill d'éducation, B.-C., tel qu'amendé, 188.

Proteste contre la suspension de la 46<sup>me</sup> règle de la Chambre, 213.

NELSON, GOELETTE LORD.—Voir messages.

NIAGARA :—

Bill, dettes du district de.—Voir bill, No. 7.

Bill, cotisations, Queenston et.—Voir bill, No. 40.

Société d'agriculture de.—Voir retours.

Bill, pont suspendu.—Voir bill, No. 45.

NICOLET, BILL ENREGISTREMENT.—Voir bill, No. 107.

NOTARIAT :—

Bill du, B.-C.—Voir bill, No. 55.

NOTAIRES, BILL VALIDANT ACTES DES, B.-C.—Voir bill, No. 71.

NOUVEAU-BRUNSWICK ET CANADA, LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LE.—Voir messages et adresse No. 10.

NOUVELLES, PAPIERS.—Voir motions et comité, No. 5.

OBLIGATIONS, ETC. ENREGISTRÉES PAR LE RÉGISTRATEUR PROVINCIAL :—Voir retours.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE :—Voir comité No. 3, et aussi motions et résolutions.

ORATEURS :—

Du Conseil Législatif.—Voir Conseil.

De l'Assemblée Législative :—Voir Assemblée.

ORDONNANCES :—Voir bill, actes continués, No. 102.

ORDRES PERMANENS :—Voir règles.

ORLÉANS, BILL D'ENREGISTREMENT, ILE D' :—Voir bill, No. 87.



OSGOODE HALL, TORONTO :—Voir *messages*.

**P**APIERS-NOUVELLES DE LA PROVINCE.—Voir *motions et comité, No. 5.*

PARLEMENT PROVINCIAL :—  
Convocqué, 11.

Proclamations pour proroger le, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 223.

L'orateur fait rapport du temps fixé par Son Excellence pour proroger le, 216.

PAYNE, M. :—

Dépêche relative à sa préparation pour la conservation du bois, 21.—Voir *appendice, No. 4.*

PENBERTON, L'HON. GEORGE.—Voir *messages*.

PÉNITENCIER, BILL DU.—Voir *bill, No. 29.*

PERTES OCCASIONNÉES PAR LA RÉBELLION.—Voir *messages et bill, No. 127.*

PETERBOROUGH ET PORT HOPE, BILL, CHEMIN DE FER DE.—Voir *bill, No. 65.*

PÉTITIONS :—

563. ——— ABBOTSFORD, Rév. Thos. Johnson et autres, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager sur les chemins de fer le dimanche, 150.
524. ——— ADELAIDE ET METCALFE, Thos. Rundell et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 89.
62. ——— ADOLPHUSTOWN ET FREDERICKSBURGH, Rév. J. Deacon et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 24.
433. ——— AMHERSTBURGH, F. Mark et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 65.
268. ——— ANCASTER, Rév. W. M'Murray et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 43.
486. ——— ANCASTER, Rév. W. M'Murray et autres, demandant que l'on ne change pas le caractère religieux de King's College, 74.
489. ——— ANCASTER, Rév. W. M'Murray et autres, demandant l'abrogation de l'acte d'éducation, 74.
523. ——— ARMAND DIT LAFLAMME, LOUISE, demandant une pension comme veuve d'un milicien blessé, 89.
6. ——— ARMOUR, ELIZABETH, veuve de feu R. Armour demandant une allocation, 14.—Voir *comité, No. 3.*
129. ——— ASCOT, municipalité, demandant la modification de l'acte des municipalités, 29.
78. ——— ASSELIN, A. A. maître d'école, St.-François, demandant une allocation, 25.
275. ——— ASSOMPTION, collège, demandant une allocation, 44.
128. ——— ATKINS, THOMAS, Inspecteur des poids et mesures de Québec, demandant que l'on adopte un meilleur

PÉTITIONS—*suite.*

- leur système pour régler les poids et mesures dans toute la province, 29.
517. ——— BAIE-DU-FEBVRE, municipalité, demandant l'abrogation des ordonnances des voitures d'hiver, 84.
85. ——— BAIE ST.-PAUL, municipalité, demandant une allocation pour bâtir un pont sur la rivière du Gouffre, 26.
89. ——— BAIE ST.-PAUL, municipalité, demandant une allocation pour l'amélioration du chemin de poste de la dite paroisse, 26.
226. ——— BAILEY, G., demandant le paiement de son compte pour ouvrage fait dans la prison de Québec, en 1822, 39.
211. ——— BALFOUR, Rév. A. Waterloo, demandant une allocation pour le soutien d'une école de grammaire à Waterloo, 38.
405. ——— BALFOUR, Rév. A. et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 62.
209. ——— BANQUE DU H.-C., demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit de un pour cent sur le papier monnaie, 38.
440. ——— BANQUE DE GORE, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit sur le papier-monnaie, 67.
186. ——— BANQUE DE MIDLAND, demandant certaines modifications à sa charte, 35.
326. ——— BANQUE DE MIDLAND, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit sur le papier-monnaie, ou que ce droit soit réduit, 51. Lue, 51.
474. ——— BARNSTON, A. A. Adams et autres, demandant la réparation du chemin qui conduit aux frontières par les townships de Granby, Shefford, etc., 72.
522. ——— BARNSTON, John Bellows et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 89.
533. ——— BARNSTON, Samuel Child et autres, demandant la vente des réserves du clergé, et que les universités de King's College et du Collège M'Gill ne soient pas soutenues comme écoles de théologie, 102.
538. ——— BAS-CANADA, archevêque et évêques catholiques romains, demandant que les produits de la vente des biens des jésuites soient appropriés aux catholiques romains, 107.
5. ——— BAS-LACHINE, E. Guy et autres, demandant que ce chemin soit mis sous le contrôle des commissaires des barrières, 14.
251. ——— BATHURST, J. A. Gemmill et autres, demandant qu'il soit tracé un chemin entre le St.-Laurent et la rivière Ottawa, et qu'il soit accordé une allocation pour son ouverture, 41.
328. ——— BATHURST, municipalité, demandant que l'argent des écoles de 1845, lui soit octroyé nonobstant qu'aucune taxe n'ait été imposée sur les habitants, 51.
329. ——— BATHURST, municipalité, demandant qu'il soit nommé un professeur d'agriculture, etc., dans King's College, 51.



PÉTITIONS—*suite.*

312. — BEAUHARNOIS, L. S. Brown et autres, demandant que leurs réclamations pour pertes souffertes soient promptement réglées, 50.
537. — BEAUFORT, Ritchie, Louise H., demandant qu'il ne passe aucune loi tendant à détruire ses droits à aucune propriété appartenant à feu son époux, 107.
180. — BEAUPRÉ, Côte de, Rév. A. Parant et autres, demandant que le pont sur la rivière Montmorency et le chemin qui conduit de là à la Rivière-aux-Chiers, soient placés sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de Québec, 34.
443. — BEECHER, J. de Brockville, demandant un brevet d'invention, 67.
137. — BELLEVILLE, A. G. Laurie et autres, demandant à être investis des privilèges dont jouissent les autres dénominations religieuses, 30.
309. — BELLEVILLE, Bureau de police, demandant la modification de son acte d'incorporation, 47.
304. — BERTIE, Rév. J. Anderson et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 46.
370. — BERTIE-OUEST, D. Elsworth et autres, demandant que Port Robinson soit constituée ville de district, 58.
272. — BERTHIER, académie, E. Edmond et autres, demandant l'allocation annuelle de £100, en faveur de cette institution, 44.
561. — BEDFORD, Rév. W. Jones et autres, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager sur les chemins de fer le dimanche, 150.
283. — BEVERLY, D. Rintoul et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les dénominations religieuses, et que sa charte soit modifiée, 44.
54. — BISCOE, J. L. St.-George, de Henryville, instituteur, demandant une allocation, 70.
152. — BLACK, L'HON. H., de Québec, demandant que le chemin appelé L'Ormière soit macadamisé, 32.
567. — BLACKBURN, JAMES, et autres, demandant la liquidation de leurs réclamations contre le ci-devant conseil municipal de Sydenham, 159.
189. — BOLTON, J. Austin, jr., et autres, demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour partager le dit township, 35. Référé à un comité spécial, 37. — Voir comité, No. 10.
334. — BOTTUM, W. H., et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 51.
168. — BOUCHETTE, ADELAIDE, veuve de feu J. Bouchette, écr., demandant le paiement de la somme de £1,000, due par le gouvernement de la ci-devant province du Bas-Canada, 34.
23. — BOUCHETTE, R. S. M., de Montréal, demandant la charge de greffier en loi, 20. — Voir comité, No. 9
254. — BOUDREAU, E., médecin, demandant à vacciner les

PÉTITIONS—*suite.*

- habitans du comté de Saguenay aux frais de la province, 42.
324. — BOULTON, E. E. demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin à barrières de Cobourg à Port-Hope, 51.
322. — BOWIE, G., et autres, contracteurs, etc., demandant l'abrogation d'une loi qui les rend responsables de la stabilité des bâtisses qu'ils ont construites, 50.
565. — BLANTFORD, J. Winterbotham et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée, 150.
564. — BLANTFOND, J. Winterbotham et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 150.
579. — BREWER, CHARLOTTE, veuve de feu J. Brewer, demandant que le Conseil concourt dans toute mesure qui pourrait être proposée par les autres branches de la législature pour venir à son aide, 168.
416. — BROCK, H. Shaw et autres, demandant l'ouverture d'un chemin de Windsor-Bay à Sturgeon-Bay, 63.
457. — BROCK, E. Nellis et autres, demandant la translation du bureau d'enregistrement d'Ingersollville à Woodstock, 71.
30. — BROCKVILLE, D. B. O. Ford et autres, demandant un acte pour transférer à des syndics un lot d'école, 20.
261. — BROCKVILLE, Rév. E. Denroche et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 42.
335. — BROCKVILLE, G. Crawford et autres, demandant un changement dans le mode de cotisation, 51.
528. — BROCKVILLE, Paul Glasford et autres, demandant que le bill pour la cotisation des propriétés dans la dite ville ne devienne pas loi, 94.
482. — BROME, B. H. Shepherd et autres, demandant que les réserves du clergé soient vendues, 74.
482. — BROME, J. Millar et autres, demandant que toutes les dénominations chrétiennes soient appelées à la régie des affaires de King's College et du Collège M'Gill, 74.
103. — BRONTÉ, Compagnie du havre, demandant que sa charte soit renouvelée, 35.
12. — BROUGHTON, Tring, Forsyth, Lambton et Leeds, W. Hall et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de Tring à Leeds, 15.
500. — BURFORD, etc. J. Heywood et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 79.
554. — BURG, Rév. W. King et autres, demandant qu'il soit défendu de voyager et de transporter des effets sur les chemins de fer le dimanche, 132.
102. — BURRAGE, Rév. R. R., de Québec, demandant à être indemnisé de l'acquisition d'édifices pour l'usage d'une école de grammaire, 27.
404. — BURRAGE, Rév. R. R., et autres, demandant

PÉTITIONS—*suite.*

- qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 62.
11. — BURROUGHS ET HUOT, Protonotaires, Québec, demandant qu'ils soient autorisés à faire transcrire certains registres, 15.
544. — BYTOWN, N. Sparks et autres, demandant une indemnité par suite de certains procédés contre eux, de la part du département de l'artillerie, 115. Luc, 115.
340. — BYTOWN, habitants de, demandant l'incorporation de la dite ville, 52.
534. — CAISTOR, ETC., A. McIntyre et autres, demandant que le chef-lieu de la ville du district de Niagara ne soit pas changé, 103.
560. — CAMERON, D., demandant à être rémunéré des pertes qu'il a souffertes par suite de son emprisonnement en 1837, sur l'accusation de haute-trahison, 149.
512. — CANADA-OUEST, A. Campbell et autres, médecins, demandant un acte pour autoriser la formation de bureau de médecine de district, 84.
301. — CANTORO, S. Berdrau et autres, demandant que la ville de district soit transférée dans un endroit plus central, 46.
466. — CARLTON PLACE, J. Rosamond et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 72.
242. — CARRUTHERS, F. F. Toronto, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat et solliciteur, 41.
350. — CARTWRIGHT, MARIPOSA, ETC. C. Draper et autres, demandant que le chemin qui conduit à Scugog-Landing, soit planchéié ou macadamisé, 54.
179. — CAZEAU, C., et autres, demandant l'abrogation de la 24<sup>e</sup> clause de la 8 Vict., chap. 49, 34.
72. — CHAMBLY, paroisses le long de la rivière, G. Marchand et autres, demandant à être indemnisés des dommages qu'ils ont soufferts par la construction du canal de Chambly, 25.
260. — CHAMBLY ET LONGUEUIL, P. M. Mignault et autres, demandant un acte pour déterminer la construction des voitures d'hiver, 42.—Voir *comité*, No. 15.
149. — CHAMBLY, M. Borne et autres, demandant un acte pour obliger les propriétaires d'entretenir les chemins d'hiver d'une largeur de huit pieds, 32.—Voir *comité* No. 15.
185. — CHAMBLY, Société d'agriculture, demandant la modification de l'acte pour encourager l'agriculture, 35.
31. — CHAMPLAIN ET ST.-LAURENT, compagnie du chemin de fer, demandant des modifications à son acte d'incorporation, 22.
71. — CHAMPLAIN, Comté, A. Bochet et autres, demandant l'abrogation des actes des voitures d'hiver, 25.—Voir *comité*, No. 15.
262. — CHAMPLAIN, D. Trudel et autres, demandant la construction d'un nouveau pont sur la rivière Champlain, 42.

PÉTITIONS—*suite.*

57. — CHARLESTON, Syndics de l'académie de, demandant une allocation, 23.
258. — CHATHAM, R. Mercer et autres, demandant la construction d'un chemin de fer entre Queenston et Windsor, 57. Luc, 57.
414. — CHINGUACOUSY, D. Coutts et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée, 63.
442. — CHIPPAWA, Rév. W. Leeming et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 67.
366. — CLARENCEVILLE, académie, M. Townsend et autres, demandant une allocation, 57.
413. — CLARENCEVILLE, M. Townsend et autres, demandant la modification de l'acte des écoles, 63.
365. — CLARKE ET MANVERS, J. Gibson et autres, demandant l'ouverture d'un chemin entre ces townships et quelques ports sur le lac Ontario, 57.
381. — CLARKE, B. et autres, demandant que le salaire du surintendant des inspecteurs de bois soit augmenté, 59.
210. — CLASSON, J. Montréal, demandant à être indemnisé de certaines pertes, 38.
286. — CLEEVE, L. C., et autres, townships de Shipton et Melbourne, demandant que le pont qui sera construit sur la rivière St.-François soit assez solide pour permettre aux charriots de le traverser, 45.
24. — COBOURG, Rév. A. N. Bethune et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 20.
115. — COBOURG, H. Ruttan et autres, demandant à être incorporés pour construire un chemin de fer de Cobourg à Kingston, 29.
201. — COBOURG, bureau de police, demandant la modification de son acte d'incorporation, 37.
230. — COLLÈGE M'GILL, Montréal, faculté médicale, demandant une allocation, 40.
275. — COLLÈGE DE L'ASSOMPTION, demandant une allocation.
385. — COMPTON, J. Smith et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de Herford à Compton, 60.
63. — CORNWALL, A. McLean et autres, demandant la modification de l'acte d'incorporation de la dite ville, 24.
64. — CORNWALL, bureau de police, demandant la modification de l'acte d'incorporation de la dite ville, 24.
97. — CORNWALL, Rév. H. Patton et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 27.
238. — CÔTE ST.-LAURENT, l'hon. G. Roy et autres, demandant que le chemin qui unit les chemins à barrières du Sault-au-Récollet et St.-Laurent, soit macadamisé, 41.

PÉTITIONS—*suite.*

332. — CRAMP, J. M., demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée, 51.
338. — CRAMP, J. M., demandant qu'il ne soit passé aucun acte ayant pour objet le partage des réserves du clergé, 51.
339. — CRAMP, J. M., demandant qu'il ne soit accordé aucun argent public pour le soutien d'aucune école de théologie, 51.
292. — CRESSÉ, L. M., DE NICOLET, notaire public, demandant un acte pour l'autoriser à déposer ses archives chez un autre notaire, 45.
547. — CROOKS, l'hon. J., demandant à être indemnisé pour la perte de la goëlette "Lord Nelson."
353. — CRONK, L. H., et autres, township de Whitby demandant que le produit de la vente des réserves du clergé soit employé pour les fins de l'éducation, 54.
545. — DALHOUSIE, R. Lyon et autres, demandant que l'on ne détourne pas pour d'autres fins l'allocation faite pour l'amélioration du Mississipi et que les travaux soient commencés aussitôt que l'état du revenu le permettra, 116.
361. — DARLINGTON ET CLARKE, F. Cubit et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 56.
461. — DOWN, ETC. Rév. J. Gunne et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 71.
47. — DÉCHÈNE, J. B. Miville, St.-Henry, demandant à être indemnisé de la perte d'une goëlette au service du gouvernement en 1816, 23.
403. — DELAWARE ET CARRADOC, Rév. R. Flood et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 71.
96. — DEMPSEY, J. W. de Toronto, demandant un acte pour lui permettre de pratiquer comme procureur et sollicitateur, 27.
453. — DEREHAM, ETC. J. Browitt et autres, demandant l'ouverture d'un chemin jusqu'à Port-Burwell, et l'annexion du township de Bingham au district de Brock, 69.
17. — DESBARATS, EDOUARD, avocat de Québec, demandant la situation de greffier en loi, 15.
425. — DEUX-MONTAGNES, W. Morrin et autres, St.-Augustin, demandant la ratification du tracé de la ligne du chemin entre St.-Eustache et Grenville, 65.
231. — DEUX-MONTAGNES, comté, W. G. Blanchard et autres, demandant que la cour de circuit soit transférée à St.-André, 40.
379. — DISTRICT D'EST, J. Laing et autres, demandant l'amélioration du chemin qui conduit à la rivière Nation, 59.
426. — DOBIE, J. et autres, demandant l'intervention de

PÉTITIONS—*suite.*

- la législature, en conséquence du renvoi du maître de l'école anglaise par ordre des commissaires, 65.
264. — DORCHESTER, W. Dawson et autres, demandant une allocation de £525, pour les mettre en état d'améliorer le grand chemin de la Pointe-Levy à Kennebec, 42.
406. — DORCHESTER, J. B. Couillard et autres, demandant la division du dit comté pour les fins de l'enregistrement, 62.
200. — DRUMMOND, W. Robins et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre Stanfold et Grantham, et pour ériger un pont sur la rivière St.-François, 37.
205. — DUMFRIES, township, R. Christie et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit par partagée entre les différentes dénominations, mais que sa charte soit modifiée, 37.
303. — DUMFRIES, J. K. Andrews et autres, demandant qu'une nouvelle ligne de chemin dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> concessions soit tracée et que la réserve pour le dit chemin soit accordée à J. K. Andrews, 46.
499. — DUMFRIES, ETC. J. Hamilton et autres, demandant l'achèvement du chemin de Dundas et Waterloo, 79.
237. — DUNCAN, W., Côteau-du-Lac, demandant l'autorisation de collecter une somme d'argent qui lui est due pour la construction d'un pont sur la rivière Delisle, comté de Vaudreuil, 41.
459. — DUNHAM, M. Lang et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 71.
460. — DUNHAM, M. Lang et autres, demandant que toutes les dénominations chrétiennes soient appelées à la régie des affaires de King's College, 71.
558. — DUNN ET DUNVILLE, Rév. A. Townley et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 145.
438. — DUNN, J. Blott et autres, demandant que le siège de la ville de district soit établi dans un autre endroit, 67.
478. — DURAND, G., de Port-Sarnia, demandant que le bill de R. E. Vidal ne devienne pas loi cette session, 74.
399. — DURHAM, lycée, demandant une allocation, 61.
4. — DURHAM, Kingsay, Tingwick et Warwick, Christopher Lyster et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis l'extrémité du chemin de Québec jusqu'au nouveau chemin planchéié de Montréal à Granby, 14.
28. — DUVAL, L. G., des Trois-Rivières, demandant la situation de greffier en loi, 20.— Voir comité No. 9.
123. — ECOLE CHRÉTIENNE, Trois-Rivières, demandant une allocation, 29.
178. — EGLISE PRESBYTÉRIENNE EN CANADA, demandant la modification de la charte de King's College, 34.
310. — EMILY, Rév. H. Harding et autres, demandant

PÉTITIONS—*suite.*

- qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 48.
10. — EST, District d', municipalité, demandant qu'aucune partie du dit district ne soit annexée au district d'Ottawa, 24.
59. — EST, District d', municipalité, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans le township de Matilda jusqu'à la rivière Nation, dans le township de Mountain, 24.
131. — EATON, municipalité de, demandant la modification de l'acte des municipalités, 30.
568. — EGAN, J. et autres, demandant qu'on ne permette aucun nouveau changement concernant le commerce de bois, sans une minutieuse investigation, 159.
476. — ELIZABETHTOWN, Rév. E. Denroche et autres, demandant que le caractère religieux de King's College ne soit pas changé, 73.
475. — ELIZABETHTOWN, Rév. E. Denroche et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 72.
407. — ELSLEY, A. Pellet et autres, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, 62.
481. — FARNHAM, J. J. Williams, et autres, demandant que les réserves du clergé soient vendues, 74.
483. — FARNHAM, J. J. Williams, et autres, demandant que les différentes dénominations chrétiennes soient appelées à la régie des affaires de King's College et du collège M'Gill, 74.
502. — FARNHAM, J. L. Herrick, et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 79.
187. — FELTON, JOHN, Sherbrooke, ci-devant agent pour la vente des terres de la couronne, demandant une indemnité, 35.
555. — FINLAY, C. W., demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes comme entrepreneur sur le canal Beauharnois, 137.
364. — FISHER, T., et autres, demandant à être incorporés sous le titre de compagnie du chemin de la rue Dundas et de la sixième ligne, 56.
584. — FITZGIBBON, JAMES, greffier du Conseil Législatif, demandant un congé et qu'il lui soit permis de remplir les devoirs de sa charge pendant la vacance comme ci-devant, 202.
585. — FITZGIBBON, JAMES, demandant une allocation de £150 pour avoir surveillé l'impression des lois et des journaux de la Chambre, 216.
574. — FORT-ERIE, James Kirby, demandant que le bill pour régler les traverses ne devienne pas loi, 163.
321. — FREDERICKSBURG ET ADOLPHUSTOWN, Rév. J. Deacon et autres, demandant l'abrogation de l'acte des écoles et qu'il soit nommé un comité pour faire un partage égal des argents des écoles, 50.
302. — GAINSBOROUGH, T. C. Parry et autres, demandant que la ville de district soit transférée dans un endroit plus central, 46.

PÉTITIONS—*suite.*

402. — GARRETT, Rév., et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 62.
266. — GASPÉ, Baie de, B. Coffin et autres, demandant un acte pour conserver la preuve légale de certains baptêmes et mariages qui ont eu lieu devant des juges à paix dans le dit district, 42.
37. — GAUTHIER, A. inspecteur d'anatomie à Québec demandant un salaire au lieu d'honoraires, 22.
325. — GILDERSLEEVE, H., et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer, de Wolfe-Island à Toronto, 51.
107. — GLOUCESTER, habitants du Gore de, demandant l'arpentage, des abouts des terres, 28.
543. — GLOUCESTER, W. Smyth, et autres, demandant l'ouverture d'un chemin entre Bytown et le St.-Laurent, 112.
367. — GORE, J. Ireland, et autres, demandant l'amélioration du chemin de Dundas, 57.
252. — GRAHAM, JOHN, township de Hull, demandant une rémunération pour ses services pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis, 41.
441. — GRAND-RIVER, R. H. Bruce, et autres, demandant que les bords de certains ruisseaux qui traversent le chemin entre Cayuga et Dunnville soient exhaussés, 67.
243. — GRANTHAM, Rév. A. F. Atkinson, et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 41.
520. — GREAT-WESTERN, Tiffany, G. S., demandant que le bill de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron ne devienne pas loi sans être modifié, 88. Référée au comité sur le bill du chemin de fer de Hamilton et Toronto, 92.
232. — GREAT-WESTERN, compagnie du chemin de fer, demandant des modifications à son acte d'incorporation, 40.
215. — GRENVILLE, municipalité, demandant la construction d'un pont sur la Rivière-Rouge, 38.
410. — GRIMSBY, W. Wellis et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 62.
553. — GRIMSBY, P. B. Nelles et autres, demandant que le chef lieu de la ville du district de Niagara soit transféré à Ste.-Catherine, 132.
490. — HAINES, Thos. A., de la part des baptistes de London, demandant la vente des réserves du clergé, 75.
306. — HALE, J. et autres, demandant que le bill qui impose un droit sur les manufactures en cuire, ne soit pas passé, 46.
130. — HAM, RICE, demandant à être rémunéré pour certains services, 30.
112. — HAMILTON, H. Ruttan et autres, demandant un acte d'incorporation, sous le titre de compagnie de la traverse et du chemin planchéié de Cobourg et du lac Rice, 28.

PÉTITIONS—*suite.*

161. — HAMILTON, J. Buchanan et autres, demandant un acte d'incorporation sous le titre de compagnie du chemin de fer de Hamilton et Toronto, 33.
177. — HAMILTON, Sir A. N. McNab et autres, demandant la modification de l'acte d'incorporation de la dite ville, 34.
197. — HAMILTON, W. McDougal et autres, demandant la modification de la 6<sup>e</sup> clause de l'acte de la 4<sup>e</sup> Vict. chap. 10, 35.
259. — HAMILTON ET BARTON, H. Smith et autres, demandant un acte pour transférer à R. J. Hamilton une certaine réserve pour un chemin dans le dit township, 42.
430. — HAMILTON, J. O. Hatt et autres, demandant que le caractère religieux de King's College ne soit pas changé, 65.
541. — HAMILTON, bureau de police, demandant que le bill de R. J. Hamilton ne devienne pas loi, 108. Référée au comité, No. 53, 111.
450. — HAMILTON, D. McNab et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les différentes dénominations chrétiennes, 69.
465. — HAMILTON, H. B. Wilson et autres, demandant l'abrogation de l'acte d'éducation, 74.
431. — HAMILTON, J. O. Hatt et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 65.
570. — HAMILTON et Low, de Hawkesbury Mills, demandant qu'il ne soit passé aucun bill concernant la commission des chemins à barrières, sans qu'il y soit inséré des dispositions qui garantissent le remboursement des emprunts faits en vertu de l'ordonnance incorporant la dite commission, 162. Référé au comité sur le bill, No. 66, 162.
320. — HARWOOD, R. W. et autres, demandant la construction d'un pont sur l'Ottawa, et l'établissement d'un chemin à barrières, 50.
473. — HATLEY, C. Hovey et autres, demandant la remise de certaines sommes dues sur leurs terres, 72.
92. — HAUT-CANADA, D. McDougall et autres, demandant un acte pour prolonger le délai accordé pour la complétion du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, 27.
93. — HAUT-CANADA, L. Bell et autres, demandant un acte pour prolonger le délai accordé pour la complétion du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, 27.
316. — ILE-VERTE, municipalité, demandant le partage du comté de Rimouski, 50.
525. — ILE-VERTE, municipalité, demandant que le dit comté soit divisé, 93.
456. — INGERSOLL, ETC. G. Chambers, jeune, et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 71.

PÉTITIONS—*suite.*

271. — INSTITUT DES ARTISANS, Toronto, T. G. Ridout et autres, demandant un acte d'incorporation, 43.
578. — IRELANDE, ETC. Rév. J. Anderson et autres, demandant qu'il soit défendu de voyager et de transporter des effets sur les chemins de fer le dimanche, 168.
1. — JOHNSTOWN, municipalité, demandant la modification de l'acte établissant des cours de division, 14.
332. — JOHNSTOWN, P. Adams et autres, demandant l'ouverture d'un chemin, 51.
143. — JUGES DU BAS-CANADA, demandant à être indemnisés de leurs frais de voyage, 30.
445. — JULYAN, R. assistant-naïtre du havre, Québec, demandant que le bill de la Trinité ne devienne pas loi, 67.
173. — KAMOURASKA, municipalité, demandant une allocation de £5000 pour l'ouverture d'un chemin, 34.
124. — KAMOURASKA, municipalité, demandant l'établissement d'une cour sédentaire, 24.
66. — KILKENNY, J. H. Grass et autres, demandant l'ouverture d'un chemin dans le dit Township, 24.
105. — KINGSTON, église de St.-James, M. Mason et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 27.
331. — KINGSTON, Rév. G. O'Kill Stuart et autres, demandant que le lot No. 24, ne soit pas incorporé dans la dite ville, 51.
409. — KINGSTON, Rév. G. O'Kill Stuart et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 62.
516. — KINGSTON, William Ramsay et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 84.
229. — LAC-DES-DEUX-MONTAGNES, Rév. J. Paquin et autres, demandant la modification de l'acte pour encourager les sociétés d'agriculture dans le Canada-Est, 40.
171. — LACHINE, W. Hannah et autres, demandant qu'ils soient exemptés du paiement des barrières, 34.
276. — LACHINE, ETC., Jean-Bte. Lacombe, et autres, demandant que les pouvoirs des commissaires des chemins à barrières de Montréal, soient augmentés, 44.
571. — LACHINE, Rév. W. Simpson et autres, demandant que le bill pour l'établissement d'une université, sous le titre d'université du Haut-Canada, devienne loi, 162.
435. — LALIBERTÉ, J. B., de Lotbinière, demandant qu'on lui accorde le rang auquel il a droit dans la milice, 67.
18. — L'ANCIENNE-LORETTE, J.-Bte. Pagé, et autres, demandant la modification de l'acte des chemins à barrières de Québec, 16.
19. — L'ANCIENNE-LOBETTE, J. M. Robitaille, et autres, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver, 16.—Voir comité, No. 15

PÉTITIONS—*suite.*

573. — LAFRAIRIE, Rév. J. Davidson et autres, demandant que le bill pour l'établissement d'une université sous le titre d'université du Haut-Canada, devienne loi, 162.
20. — LAROCHE, F., ci-devant greffier de la cour de division de St.-Augustin, demandant une indemnité, 16.
16. — LAROCHELLE, Siméon, de St.-Anselme, demandant une allocation pour perfectionner une nouvelle batterie d'assaut, 15.
263. — LASSISERAYE, C. H., demandant £200 pour ses services comme instituteur, 42.
228. — LAUZON, fief et seigneurie, E. Dalaire et autres, demandant l'abolition de certains privilèges réservés dans leurs contrats de concession, 40.
29. — LESLIE, A., du district de Bathurst, demandant un acte d'indemnité pour avoir voté à la dernière élection générale, 20.
81. — L'ISLET, A. G. Couillard et autres, demandant un acte pour la conservation du gibier, 26.
317. — L'ISLET, Rév. F. X. Delage et autres, demandant qu'il leur soit permis de faire le commerce de bois dans le Saguenay, 50.
249. — LONDON, H. Burwell et autres, demandant qu'il soit établi des sociétés de construction dans toute la province, 41.
536. — LONDON, district, H. Hilles et autres, demandant que le juge Henry Allen soit destitué, 105.
505. — LONDON, L. Lawrason et autres, demandant que le juge Allen soit destitué, 81.
580. — LONDON, Rév. C. C. Brough et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 174.
150. — LONGUE-POINTE, J. Dillon et autres, demandant que les commissaires actuels des chemins à barrières, soient démis de leur charge, 32.
110. — LONGUEUIL ET CHAMBLY, commissaires des chemins à barrières, demandant le privilège exclusif d'une traverse et la modification des 4 Vic. chap. 16, et 8 Vic. chap. 7, 28.
48. — LOTBINIÈRE, comté de, J. B. Potvin et autres demandant une allocation pour réparer deux ponts dans la paroisse de Ste.-Croix, 23.
389. — LOTBINIÈRE, J. Viller et autres demandant que cette paroisse soit le chef-lieu du comté, 60.
487. — LOUTH, Rév. G. M. Armstrong et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 74.
144. — MACARA, JOHN, Toronto, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat et solliciteur, 31.
267. — MACKENZIE, M., Québec, demandant une indemnité pour la perte de sa maison détruite par ordre de l'autorité dans le but d'arrêter les progrès du dernier incendie à Québec, 42.
550. — MACNAB ET HORTON, J. Morris et autres, deman-

PÉTITIONS—*suite.*

- dant que le bill relatif à King's College, devienne loi, 126.
53. — MAGDELEINE, ILES DE LA, A. A. Bélanger et autres, demandant qu'ils ne soient pas annexés à l'île du Prince-Edouard, 23. Lue et référée, 23.—Voir *comité*, No. 8.
384. — MALAHIDE, G. T. Bony, de la part des habitants du dit lieu, demandant une allocation pour compléter le havre de Port-Burwell, 59.
403. — MARKHAM ET VAUGHAN, J. Armstrong et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 62.
428. — MARKHAM, S. M. Sanders et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 65.
58. — M'DERMID, Glengary, demandant des arrérages de pension, 24.
170. — M'GILL, P. hon. et autres, Montréal, demandant un acte d'incorporation pour exploiter les mines qui se trouvent sur les bords du Lac Supérieur, 34.
346. — MÉGANTIC, J. B. Rousseau, et autres, demandant une allocation pour l'amélioration du chemin Lambton, 54.
22. — MEREDITH, E. A. de Montréal, demandant la situation de greffier en loi, 16.—Voir *comité*, No. 9.
101. — MÉTIS, PACHOT ET MATANE, C. Campbell et autres, demandant l'ouverture d'un chemin entre la seigneurie de Métis et celle de Matane, 27.
477. — MIDLAND, T. Morton et autres, demandant à être entendus par conseil contre le bill pour imposer un droit sur les liqueurs spiritueuses, 74.
382. — MIGNAULT, Rév. P., collège de Chambly, demandant une allocation en faveur du collège de Chambly, 59.
108. — MISSISQUOI, J. J. Higgins et autres, demandant l'imposition d'un droit sur les haches importées des Etats-Unis, 28.
233. — MOHAWKS, INDIENS, Baie-de-Quinté, demandant qu'aucune partie de leurs terres ne soit appropriée comme réserves du clergé, 40.
452. — MOIRA, W. Tremain et autres, demandant un acte pour obliger les propriétaires d'écluses de moulins d'ériger des glaciis, 69.
27. — MONTIZANBERT, E. L. de Québec, demandant la charge de greffier en loi, 20.—Voir *comité*, No. 9.
67. — MONTRÉAL, chapelle St.-George, H. H. Whitney et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 25.
35. — MONTRÉAL, J. E. Mills et autres, demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin de fer entre Montréal et Boston, 22.
33. — MONTRÉAL, Hôpital-général, demandant une allocation, 22.
32. — MONTRÉAL, J. Ferrier et autres, demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin de fer entre Montréal et Lachine, 22.



PÉTITIONS—*suite.*

142. ——— MONTRÉAL, orphelins catholiques, demandant une allocation, 31.
143. ——— MONTRÉAL, T. Molson et autres, demandant un acte d'incorporation pour éclairer la dite cité par le gaz, 31.
146. ——— MONTRÉAL, orphelins protestants, demandant une allocation, 32.
148. ——— MONTRÉAL, SOCIÉTÉ ST.-PATRICE, F. Hincks et autres, demandant un acte d'incorporation, 32.
147. ——— MONTRÉAL, P. Cadieux et autres, demandant un acte d'incorporation comme banquiers, 32.
153. ——— MONTRÉAL, lord évêque de, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 32.
160. ——— MONTRÉAL, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE, demandant une allocation, 33.
216. ——— MONTRÉAL, HÔPITAL-GÉNÉRAL, demandant des pouvoirs additionnels pour la vente et l'achat de propriétés foncières, 38.
235. ——— MONTRÉAL, E. McNaughton et autres, demandant l'ouverture et la macadamisation d'un chemin de Ste.-Anne au chemin de la côte St.-Antoine, 40.
238. ——— MONTRÉAL, Rév. H. Wilkes et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 41.
282. ——— MONTRÉAL, N. B. Desmarceau et autres, demandant un changement dans le mode de paiement aux barrières, 44.
290. ——— MONTRÉAL, E. P. Wilgress et autres, demandant l'abrogation de l'Acte des écoles élémentaires, 45.
291. ——— MONTRÉAL, J. M. DesRivières et autres, demandant que les élections municipales soient faites au scrutin, 45.
307. ——— MONTRÉAL, G. H. Ryland et autres, demandant que leurs honoraires soient augmentés, 47.
318. ——— MONTRÉAL, J. B. Beaudry et autres, demandant qu'il ne soit pas accordé d'autres pouvoirs aux commissaires du chemin à barrières de Chambly, à l'égard de la traverse entre Longueuil et Montréal, 50.
348. ——— MONTRÉAL, ECOLE DE MÉDECINE, demandant qu'on lui accorde une partie de l'allocation faite au collège McGill, 54.
387. ——— MONTRÉAL, J. Ferrier et autres, demandant un acte pour déterminer des doutes relativement à certains procédés du Conseil, 60.
411. ——— MONTRÉAL, N. B. Doucet et autres, demandant que le bill pour régler les formalités des actes notariés ne devienne pas loi, 63.
479. ——— MONTRÉAL, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, demandant la prolongation du temps qui lui est accordé pour faire certains paiements, 74.
503. ——— MONTRÉAL, G. L. Perry et autres, demandant la macadamisation du chemin entre Montréal, le pont de Lachapelle et le Sault-au-Récollet, 79.
504. ——— MONTRÉAL, T. Seed et autres, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit sur le blé américain, 81.

PÉTITIONS—*suite.*

529. ——— MONTRÉAL, John Bethune et autres, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager et de transporter des effets sur les chemins de fer le dimanche, 97.
566. ——— MONTRÉAL, Rév. R. McGill et autres, demandant que le bill pour l'établissement d'une université sous le titre d'université du Haut-Canada, devienne loi, 159.
559. ——— MONTRÉAL, T. Wilson et autres, demandant que le bill pour l'établissement d'une université sous le titre d'université du Haut-Canada, devienne loi, 149.
552. ——— MONTRÉAL, M. E. V. R. Metzler et autres, demandant qu'il ne soit pas donné de pouvoir discrétionnaire aux commissaires nommés pour tracer un chemin à St.-Pierre, 126.
506. ——— MONTRÉAL, évêque de, et autres, demandant qu'il soit interdit aux compagnies des chemins de fer de Montréal, profaner le dimanche, 81.
273. ——— MORRISON, J., et autres, demandant £300 pour l'ouverture d'un chemin, 44.
352. ——— MOSHIER, T., et autres, Township de Whitechurch, demandant que les produits de la vente des réserves du clergé soient employés pour les fins de l'éducation, 54.
501. ——— MOUNTAIN, H. McCargar et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 79.
172. ——— NADEAU, F., de Québec, demandant une allocation pour une batterie de campagne inventée par lui, 34.
198. ——— NEW-CASTLE, H. Ruttan et autres, demandant que le projet d'une ligne de chemin de fer depuis Montréal en continuant vers l'ouest, soit sanctionné, 35.
488. ——— NEW-MARKET, Geo. S. Cotter et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 74.
68. ——— NIAGARA, municipalité, demandant l'abrogation de la 8 Vict., chap. 26, 25.
69. ——— NIAGARA, municipalité, demandant que le chemin macadamisé de Queenston à Grimsby, soit continué à travers le village de Jordan, dans le township de Louth, 25.
111. ——— NIAGARA, S. de Veaux et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont suspendu sur la rivière Niagara, 28.
222. ——— NIAGARA, municipalité, demandant la modification du statut qui prescrit la forme des cautionnements des collecteurs, 39.
223. ——— NIAGARA, municipalité, demandant un acte pour obliger les maisons de tempérance de se pourvoir des accommodations nécessaires pour les voyageurs, 39.
224. ——— NIAGARA, municipalité, demandant la modification du statut 59, Geo. 3., chap. 7, 39.
225. ——— NIAGARA, Charles Richardson et autres, demandant la modification de la charte de la compa-



PÉTITIONS—*suite.*

- gnie du chemin planchéié de Niagara et Ten-Mile-Creek, 39.
247. — NIAGARA, municipalité, demandant à être autorisée à fermer certaines réserves pour des chemins dans les townships de Grantham, 41.
248. — NIAGARA, municipalité, demandant que la 15<sup>e</sup> section de la 8<sup>e</sup> Vict., chap. 20, soit abrogée, 41.
296. — NIAGARA, ETC. J. Ball et autres, demandant que la pétition de divers habitants de Jordan ne soit pas écoutée et que le tracé du chemin de Queens-ton à Grimsby ne soit pas changé, 46.
292. — NIAGARA, J. Kirby et autres, demandant que Port-Robinson soit érigé en ville de district, 46.
297. — NIAGARA, J. Graybie et autres, demandant que Port-Robinson soit érigé en ville de district, 46.
299. — NIAGARA, O. Buckner et autres, demandant que Port-Robinson soit érigé en ville de district, 46.
300. — NIAGARA, J. Weaver et autres, demandant que le Port-Robinson soit érigé en ville de district, 46.
408. — NIAGARA, Rév. Thos. Creen et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 62.
439. — NIAGARA, municipalité, demandant l'établissement d'un mode de cotisation plus équitable, 67.
219. — NIAGARA, bureau de police, demandant que le siège de la ville de district ne soit pas transféré à Port-Robinson, 88
539. — NIAGARA, R. Kilborne et autres, demandant que le site de la ville de district ne soit pas changé, 108.
576. — NIAGARA, conseil de district, demandant que l'on change le lieu des séances du conseil, 168.
577. — NIAGARA, conseil de district, demandant que l'on transfère dans un endroit plus central le chef-lieu du district, 168.
581. — NIAGARA, municipalité, demandant que le temps fixé pour employer les aubains comme maîtres d'école, soit prolongé, 174.
582. — NIAGARA, municipalité, demandant, que les deniers provenant des terres incultes soient appropriés au soutien des écoles, 174.
542. — NIAGARA, municipalité, demandant que la pétition de Gilbert M'Micking, pour une indemnité soit considérée favorablement, 191.
43. — NICOLET, municipalité, demandant la révision de la 8<sup>e</sup> Victoria, chap. XL, 23.
44. — NICOLET, municipalité, demandant l'établissement de cours de justice sur la rive sud du St-Laurent 23.
136. — ORILLIA, ETC., Rév. J. M-Intyre et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 30.
314. — OSNABRUCK, A. U. Rainsford et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit

PÉTITIONS—*suite.*

- transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 50.
113. — OTTAWA, J. Egan et autres, demandant que le dit comté forme un district séparé, 28. Luc, 28.
279. — OTTAWA, association baptiste, demandant que les dénominations chrétiennes jouissent également des privilèges de l'université de King's College, Toronto, 44.
280. — OTTAWA, association baptiste, demandant la vente des réserves du clergé, 44.
432. — OTTAWA, R. Austin et autres, demandant une allocation pour l'amélioration des chemins le long de la rivière Gatineau, 65.
470. — OXFORD, ETC., J. Leeming et autres, demandant que les réserves du clergé soient vendues, 72.
548. — OXFORD, H. Burritt et autres, demandant que l'on suive une ligne particulière en traçant le chemin depuis l'Ottawa à Bytown et le St-Laurent, 117.
265. — PERCÉ, comté de Gaspé, L. Winter et autres, demandant un acte pour conserver la preuve légale de certains baptêmes et mariages qui ont eu lieu devant des juges de paix, dans le dit district, 42.
556. — PETITCLAIRE, C., demandant une augmentation de salaire, 140.
511. — PHILLIPS, Rév. Thos., demandant une pension comme ex-chaplain du conseil, 84.
492. — PICKERING, C. Mathews et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les différentes dénominations, 75.
493. — PICKERING, C. Mathew, et autres demandant la vente des réserves du clergé, 75.
295. — PLOYART, J. L., de Durham, demandant une indemnité, 46.
51. — POINTE-LÉVI, C. Robertson et autres, demandant l'abrogation des ordonnances des voitures d'hiver, 23.—Voir *comité*, No. 15.
269. — PORT-BURWELL, Rév. T. B. Read et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 43.
109. — PORT-HOPE, Rév. J. Short et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 28.
151. — PORT-SARNIA, S. Hitchcock et autres, demandant que la pétition de R. E. Vidal pour permission de fermer l'un des chemins qui traverse sa propriété, ne soit pas écoutée, 32.
472. — POTTON, O. Dorman autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de Sutton Line, jusqu'au lac Magog, 72.
347. — POWELL, G. W., et autres universalistes, demandant que les privilèges dont jouissent les unitaires, à Montréal, leur soient accordés, 54.
468. — PRICE, W., de Québec, demandant que l'on n'accorde pas de privilège exclusif comme pilote à certaines personnes pour la rivière du Saguenay, 72. Luc, 72.

PÉTITIONS—*suite.*

535. — QUÉBEC, G. O'Kill Stuart et autres, demandant la coopération de la législature pour la construction d'un chemin de fer entre Halifax et Québec, 103.
532. — QUÉBEC, W. Sheppard et autres, demandant qu'ils soient autorisés à emprunter une somme d'argent pour macadamiser différents chemins dans les environs de Québec, 99.
527. — QUÉBEC, J. Hamel et autres, demandant un emprunt à 3 pour cent, pour rebâtir certaines propriétés incendiées en 1845, 94.
508. — QUÉBEC, A. CAMPBELL et autres, demandant que la représentation soit réglée d'après les cotisations, 81. Référée au comité sur le bill No. 63, 116.
497. — QUÉBEC, A. Campbell et autres, demandant l'amélioration de divers chemins près de la ville, 75.
495. — QUÉBEC, C. N. Montizambert et autres, registrateurs, demandant que leurs honoraires soient augmentés, 75.
494. — QUÉBEC, H. Dubord et autres, constructeurs de navires demandant que leurs intérêts soient protégés, 75. Lue, 75.
467. — QUÉBEC, Paterson, Young et autres, demandant que les droits sur certains articles d'importation ne soient pas augmentés, 72. Lue, 72.
458. — QUÉBEC, P. Baillargeon et autres, pilotes, demandant certaines modifications au bill de la Trinité, 71.
434. — QUÉBEC, Julien Chouinard et autres, demandant qu'il soit interdit aux colporteurs de vendre dans les limites de la cité, 66.
421. — QUÉBEC, école britannique et canadienne, demandant un acte d'incorporation, 64.
323. — QUÉBEC, école britannique et canadienne, demandant une allocation, 50.
308. — QUÉBEC, écoles nationales, demandant une allocation, 47.
281. — QUÉBEC, W. Power et C. Bruneau, demandant à être payés de leurs frais de voyage et indemnisés pour ceux qu'ils ont déjà encourus, 44.
221. — QUÉBEC, société littéraire, demandant une allocation pour compléter la copie de certains documents d'état ayant rapport au Canada, 39.
220. — QUÉBEC, société littéraire, demandant une allocation, 39.
196. — QUÉBEC, Rév. J. Cook et autres, demandant une allocation pour le soutien d'une école en liaison avec l'église de St.-André, 35.
195. — QUÉBEC, asile des orphelins protestants, demandant une allocation, 35.
194. — QUÉBEC, asile des orphelins, demandant une allocation, 35.
184. — QUÉBEC, J. Blais et autres, demandant qu'il ne soit pas imposé sur eux des taxes aussi fortes que

PÉTITIONS—*suite.*

- celles proposées dans le bill de la maison de la Trinité, 35.
175. — QUÉBEC, J. Hamel et autres, demandent l'émission de débentures au montant de £100,000, 34. Lue, 34.
154. — QUÉBEC, G. O'Kill Stuart et autres, demandant l'assistance de la législature pour la construction d'un chemin de fer depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à l'extrémité ouest du Haut-Canada, 32.
140. — QUÉBEC, Sir James Stuart et un autre, demandant un acte pour le partage de certaines terres dans le township de Bolton, 31. Référée, 37.—Voir *comité, No. 10.*
126. — QUÉBEC, comté, Rév. G. L. LeMoine et autres, demandant que le pont de Dorchester soit acheté pour le public, 29.
124. — QUÉBEC, J. B. Trudelle et autres, demandant l'abrogation des ordonnances des voitures d'hiver, 29.—Voir *comité, No. 15.*
124. — QUÉBEC, Rév. P. Roy et autres, demandant le privilège de construire un pont sur la rivière St.-Charles, 29.
122. — QUÉBEC, G. O'Kill Stuart et autres, demandant l'érection d'une nouvelle prison, 29.
119. — QUÉBEC, comité de secours, l'évêque de Montréal et autres, demandant un acte pour donner force de loi aux règlements de la corporation relatifs à la construction des bâtisses, 29.
116. — QUÉBEC, G. O'Kill Stuart et autres, demandant à être incorporés pour construire un chemin de fer entre Québec et Melbourne, 29.
106. — QUÉBEC, école des enfants de la rue St.-Charles, demandant une allocation, 28.
52. — QUÉBEC, J. Dean et autres, demandant un acte d'incorporation sous le titre de compagnie de transport de Québec, 23.
50. — QUÉBEC ET POINTE-LÉVY, H. N. Patton et autres, demandant que la traverse entre Québec et la Pointe-Lévy, soit mise sous le contrôle de la corporation de Québec, 23.
39. — QUÉBEC, inspecteurs de bois, demandant l'incorporation de leur société, 22.
40. — QUÉBEC, R. McGillis et autres, inspecteurs de bois, demandant qu'une partie du surplus de leurs honoraires soit transférée à une société établie pour leur avantage mutuel, 22.
26. — QUÉBEC, association charitable des dames catholiques, demandant une allocation pour rebâtir une école, 20.
25. — QUÉBEC, société d'éducation, demandant une allocation, 20.
540. — QUÉBEC, Rév. R. Armstrong et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 108.
531. — QUÉBEC, W. Morris et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 99. Référée au comité No. 41, 99.

PÉTITIONS—*suite.*

509. ——— QUÉBEC, Rév. R. Whitwell et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 81.
507. ——— QUÉBEC, Rév. E. F. Simpson et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 81.
455. ——— QUÉBEC, Rév. N. Guerout et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 70.
446. ——— QUÉBEC, Rév. R. Knight et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 67.
377. ——— QUÉBEC, Rév. C. Jackson et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 58.
376. ——— QUÉBEC, Rév. J. Pyke et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 58.
368. ——— QUÉBEC, J. H. Maitland et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 56.
360. ——— QUÉBEC, H. O'Hara et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 56.
359. ——— QUÉBEC, Rév. J. Bethune et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 57.
289. ——— QUÉBEC, J. Taylor et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 45.
288. ——— QUÉBEC, E. G. Sutton et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 45.
287. ——— QUÉBEC, H. Davidson et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 45.
278. ——— QUÉBEC, Rév. W. Dawes et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 44.
277. ——— QUÉBEC, F. S. Neve et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 44.
231. ——— QUÉBEC, G. Mack et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 41.
213. ——— QUÉBEC, Rév. W. Bond et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 38.
207. ——— QUÉBEC, Rév. W. Chaderton et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 38.
206. ——— QUÉBEC, T. Molson et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 37.
166. ——— QUÉBEC, Rév. C. B. Fleming et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 34.

PÉTITIONS—*suite.*

165. ——— QUÉBEC, Rév. W. King et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 34.
141. ——— QUÉBEC, W. Jones et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 31.
91. ——— QUÉBEC, Rév. R. G. Pless et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 27.
8. ——— QUÉBEC, Rév. R. Lonsdell et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 14. Référée avec les autres pétitions sur le même sujet au comité No. 41, 93.
217. ——— QUÉBEC, Corporation, demandant la modification de son acte d'incorporation, 38.
183. ——— QUÉBEC, Corporation, demandant l'extension des limites de la cité, et que la propriété d'un lot de grève lui soit transférée, 35.
182. ——— QUÉBEC, corporation, demandant un acte pour autoriser l'emprunt d'une somme nécessaire pour l'éclairage au gaz de la cité de Québec, et fournir l'eau à la dite cité, 35.
117. ——— QUÉBEC, corporation, demandant l'abrogation de l'acte de la compagnie du gaz, 29.
13. ——— QUÉBEC, chambre de commerce, demandant une modification des droits sur divers articles d'importation, 15.
14. ——— QUÉBEC, chambre de commerce, demandant une allocation pour bâtir une nouvelle maison de douane, 15.
102. ——— QUÉBEC, école des enfants en bas âge, demandant une allocation. 27.
341. ——— QUÉBEC ET POINTE-LÉVY, Roy, F. et autres, demandant qu'il ne soit accordé aucun privilège de traverse à H. N. Patton et autres, 52.
551. ——— RENFREW, W. Wright et autres, demandant que le bill relatif à King's College devienne loi, 26.
253. ——— RICHMOND, Rév. D. Evans et autres, demandant la modification de la charte de King's College, 41.
315. ——— RICHMOND, J. Barton et autres, demandant qu'une part des des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 50.
345. ——— RIMOUSKI ET KAMOURASKA, J. B. Pouliot et autres, demandant que les dits comtés soient érigés en un district judiciaire et que le chef-lieu soit à la Rivière-du-Loup, 53.
510. ——— RIVIÈRE-DU-LOUP, municipalité, demandant la division du comté, 81.
557. ——— RIVIÈRE-DU-LOUP, Rév. M. Lebourdais et autres, demandant que les lois relatives aux voitures d'hiver soient continués en force, 145.
379. ——— ROGERSON, W., et autres, commerçants de bois, demandant que le salaire du surintendant des inspecteurs de bois soit augmenté, 59.
562. ——— ROUVILLE, Rév. M. Townsend et autres, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager sur les chemins de fer le dimanche, 150.

PÉTITIONS—*suite.*

34. ——— RUSSELL, W. Laugh et autres, demandant la modification de la charte de King's College, 22.
257. ——— RYLAND, G. H., registrateur du comté de Montréal, demandant une indemnité de ce que le gouvernement a négligé de remplir certains engagements pris avec lui, 42. Lue, 96.—Voir *comité*, No. 43, et *adresse*, No. 7.
82. ——— SAGUENAY, Rév. M. Durocher et autres, demandant l'établissement de cours de justice en cet endroit, 26.
86. ——— SAGUENAY, Rév. L. Bourret et autres, demandant l'adoption de mesures pour secourir les naufragés dans ce comté, 26.
86. ——— SAGUENAY, J. Alexander et autres, demandant la nomination de pilotes branchés pour la dite rivière, 26.
88. ——— SAGUENAY, D. Gagnon et autres, demandant l'ouverture du chemin tracé entre St.-Urbain et cet endroit, 26.
98. ——— SANDWICH, Rév. W. Ritchie et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 27.
362. ——— SANDWICH, S. Gardiner et autres, demandant le paiement entier de leurs pertes pendant la rébellion, 56.
241. ——— SARNIA ET PLYMTON, Thos. L. Crooks et autres, demandant l'ouverture d'un chemin sur les bords du lac Huron, 41.
246. ——— SAUNDERS, Thos. et autres, district de Wellington, demandant le partage des réserves du clergé entre les différentes dénominations, 41.
530. ——— SCARBOROUGH, Rév. W. Darling et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 98.
245. ——— SECORD, D. K. et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 41.
204. ——— SENECA ET ONEIDA, R. McKinnon et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les différentes dénominations, mais que sa charte soit modifiée, 37.
61. ——— SEXTON, JOHN P., de Montréal, demandant la situation de greffier en loi, 24.—Voir *comité*, No. 9.
383. ——— SHARPLES, Québec, surintendant des inspecteurs de bois, demandant une augmentation de salaire, accompagnée d'une pétition des marchands de Québec à l'appui de la sienne, 59.
139. ——— SHEFFORD, académie de, S. S. Foster et autres, demandant une allocation, 31.
420. ——— SHEFFORD, GRANBY, ETC., J. M. Ferres et autres, demandant le rétablissement de l'ancienne division territoriale de Missisquoi, et que le siège de la cour soit fixé à Ailsonville, 64. Lue, 64.
471. ——— SHEFFORD, C. Allen et autres, demandant que toutes les dénominations chrétiennes soient appe-

PÉTITIONS—*suite.*

- lées à la régie des affaires de King's College et du collège M'Gill, 72.
311. ——— SHERBROOKE, G. W. Brooks et autres, demandant que les intentions de la législature relativement à un embranchement du chemin de Sherbrooke aux townships de l'est, soient mises à exécution, 49.
436. ——— SHERBROOKE, Forest, W. Chalmers et autres, demandant que le siège de la ville de district soit établi à Port-Robinson, 67.
104. ——— SHIPTON, MELBOURNE, KINGSEY ET DURHAM, T. Steele et autres, demandant un octroi en faveur de la compagnie du chemin de fer de Québec et Melbourne, 27.
284. ——— SHIPTON, C. Allis et autres, demandant la modification de la charte de King's College, 44.
79. ——— SIMCOE, société d'agriculture, demandant l'établissement d'un professorat dans cette branche à King's College, 26.
575. ——— SIMCOE, district de, société d'agriculture, demandant que les deniers appropriés pour l'amélioration des grands chemins soient employés selon leur destination, 164.
375. ——— SIMCOE, municipalité de, demandant la modification de l'acte d'éducation, 61.
396. ——— SIMCOE, municipalité, demandant qu'elle soit autorisée à prélever une taxe d'un denier par acre sur les terres qui ne sont pas inscrites sur les livres de cotisation, 61.
397. ——— SIMCOE, municipalité, demandant certaines modifications à l'acte de la 1re Vic. chap. 14., 61.
398. ——— SIMCOE, municipalité, demandant qu'elle soit autorisée à imposer une taxe sur chaque lot de terre dans la ville de Barrie, 61.
399. ——— SIMCOE, municipalité, demandant qu'elle soit autorisée à cotiser et à prélever des taxes sur les terres incultes dont les propriétaires sont absents, 61.
400. ——— SIMCOE, municipalité, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré à Barrie, 61.
491. ——— SINCLAIR, D., de la part des baptistes de Lobo, demandant la vente des réserves du clergé, 75.
155. ——— SOCIÉTÉ ST.-GEORGE, Québec, Fisher, J. C. L. L. D., président de la dite société, demandant un acte d'incorporation, 32.
127. ——— ST.-AMBROISE DE LA JEUNE-LORETTE, D. Lefrançois et autres, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver, 29.—Voir *comité*, No. 15.
375. ——— ST.-AMBROISE, J.-Bte. Lebel, et autres, demandant que la route de la Misère soit mise sous le contrôle des commissaires de barrières, 58.
74. ——— STE.-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, municipalité, demandant la continuation du chemin du gouvernement entre cette paroisse et le township d'Ixworth, 25.
521. ——— STE.-ANNE, comté de Terrebonne, Rév. J.O.

PÉTITIONS—*suite.*

- Giroux, et autres, demandant que le bureau d'enregistrement demeure à Terrebonne, 89.
41. — ST.-ANTOINE, BAIE-DU-FEBVRE, J. Côté et autres, demandant l'abrogation des ordonnances des voitures d'hiver, 23.—Voir *comité*, No. 15.
42. — ST.-ANTOINE, BAIE-DU-FEBVRE ET YAMASKA, M. Dionne et autres, demandant la modification de l'acte des écoles, 23.
118. — ST.-ANTOINE DE TILLY, R. S. Noël et autres, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux voitures d'hiver, 29.—Voir *comité*, No. 15.
447. — ST.-BENOIT, comté des Deux-Montagnes, W. Parks et autres, demandant l'amélioration du chemin exploré par le bureau des travaux dans le dit comté, 68.
7. — ST.-BERNARD, J. L. Lavernier et autres, demandant l'abrogation de l'acte des municipalités et la modification de l'acte d'enregistrement, 14.
46. — STE.-CROIX ET ST.-FLAVIEN, comté de Lotbinière, J. Demers et autres, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré à Ste.-Croix, 23.
398. — STE. CROIX ET LOTBINIÈRE, J. C. Rival et autres, demandant la construction d'un pont sur la Pointe-Platon, 60.
49. — STE.-CROIX, ST.-ANTOINE DE TILLY ET ST.-FLAVIEN, R. S. Noël et autres, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré à St.-Antoine, 23.
412. — ST.-DENIS, municipalité, demandant une allocation pour achever le chemin qui conduit à la rivière St.-Jean, état du Maine, 63.
514. — ST.-EUSTACHE, H. St.-Germain et autres, demandant la macadamisation du chemin qui conduit à l'Abord-à-Plouffe, 84.
191. — ST.-FRANÇOIS, J. Felton et autres, demandant une allocation pour compléter le chemin entre Sherbrooke et Stanstead, 35.
192. — ST.-FRANÇOIS, J. Felton, et autres, demandant une allocation pour réparer le pont sur la rivière St.-François, à Sherbrooke, 35.
295. — ST.-FRANÇOIS, W. Ritchie et autres, demandant l'établissement d'un asile des aliénés, 44.
157. — STE.-FOY, municipalité, demandant que les barrières additionnelles sur le chemin du Carouge soient enlevées, 32.
158. — STE.-FOY, municipalité, demandant que la partie du chemin de Ste.-Foy et de la route de l'église soit macadamisée, 32.
236. — STE.-GENEVIÈVE, comté de Montréal, H. Brunet et autres, demandant la modification de l'acte des écoles élémentaires, 41.
145. — STE.-GENEVIÈVE ET ST.-RAPHAEL, T. Meloche et autres, demandant que le chemin entre l'Abord-à-Plouffe et Ste.-Geneviève, soit mis sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières 31.
46. — ST.-GILES, comté de Lotbinière, A. Côté et autres, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré à St.-Antoine de Tilly, 23.

PÉTITIONS—*suite.*

31. — ST.-HENRY, P. Bussière et autres, demandant un privilège pour un moulin à farine construit par le dit P. Bussière à St.-Isidore, 16.
156. — ST.-HYACINTHE, séminaire, demandant une allocation, 32.
15. — ST.-HYACINTHE, hôpital de, les sœurs de la charité, demandant un acte d'incorporation, 15.
313. — ST.-HYACINTHE, municipalité, demandant l'abrogation des lois relatives aux voitures d'hiver 50. Voir *comité*, No. 15.
546. — ST.-JEAN-BAPTISTE DE NICOLET, municipalité, demandant la modification de l'acte 8 Vict. chap. 72, relatif aux licences d'auberges, 119.
436. — ST.-JEAN-DES-CHAILLONS, Chs. Déry et autres, demandant que le lieu du bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière ne soit pas changé, et qu'il soit établi une cour de circuit à Lotbinière, 67.
218. — S.-JEAN, (Dorchester) municipalité, demandant l'abrogation du statut du Bas-Canada, 4 George IV, chap. 2, et la modification du statut 8 Vict. chap. 40, et des actes de judicature, 38.
164. — ST.-JEAN-L'EVANGÉLISTE, curé etc., demandant que la somme de £195, 16, 4, octroyée à la dite paroisse en 1842 et 3, pour l'éducation, soit accordée aux syndics d'une école de filles, 33.
451. — ST.-JORGE, M. H. de la Rivière-Ouelle, demandant à être payé de son compte pour avoir fait le recensement de la dite paroisse, 60.
162. — ST.-MATHIEU-DE-BELOËIL, municipalité, demandant que les chemins d'hiver soient entretenus sur une largeur de huit pieds, et que les inspecteurs des cours d'eau soient nommés par la municipalité, 33.
498. — S.-MICHEL, Lachine, Rév. A. Duransaux et autres, demandant qu'on ne permette pas aux compagnies des chemins de fer de profaner le dimanche, 75.
424. — ST.-NICOLAS, O. Grégoire et autres, demandant que la seigneurie de Lauzon forme un comté séparé pour les fins de l'enregistrement, 65.
181. — ST.-PASCAL, municipalité, demandant que les commerçants en gros soient exempts de prendre des licences, en vertu de la 8 Vict. chap. 40. 34.
374. — ST.-PASCAL, municipalité, demandant l'ouverture d'un chemin entre Kamouraska et l'Etat du Maine, 58.
212. — ST.-POLICARPE ET ST. IGNACE, W. B. Simpson et autres, demandant la modification des actes de municipalités et des écoles, 38.
423. — ST. ROCH LES AULNETS, demandant une allocation, 65.
355. — STE.-ROSALIE municipalité, demandant l'abrogation des ordonnances des voitures d'hiver, 55.
515. — STE.-SCHOLASTIQUE, John Earle et autres, demandant la macadamisation du chemin entre St.-Eustache et Grenville, 84.
70. — ST.-STANISLAS, J. P. Trépanier et autres, deman-

PÉTITIONS—*suite.*

- dant une allocation pour l'ouverture d'un chemin, 25.
274. — ST-SYLVESTRE, Thomas McGobrick et autres, demandant l'abrogation des ordonnances relatives aux chemins d'hiver, 44.—Voir *comité No. 15.*
84. — STE-THÉRÈSE DE BLAINVILLE, collège de, demandant une allocation, 26.
356. — STE-THÉRÈSE, ETC., J. D. Lanoire et autres, demandant la translation du bureau d'enregistrement de Terrebonne à Ste.-Thérèse, 55.
90. — ST-URBAIN, S. Destroismaison et autres, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière du Gouffre, 26.
371. — STAMFORD, A. Thompson et autres, demandant que le siège de la ville de district soit transféré dans un endroit plus central, 58.
65. — STANFOLD, J. Girouard et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin jusqu'à la rivière St-François, à Grantham, 24.
100. — STANSTEAD, J. M. Quinby et autres, demandant une réduction du prix des terres des réserves du clergé, et qu'ils soient exempts de payer les arérages et intérêts qu'ils doivent, 35.
343. — STANSTEAD, séminaire, demandant une allocation, 52.
526. — STONEY-CREEK, J. Williamson et autres, demandant que le chemin de fer projeté entre Hamilton et Buffalo passe par le dit village, 94. Référée au comité No. 35, 94.
417. — SULLIVAN, W. Y. demandant une rémunération pour ses services comme maître d'école en 1841, 63.
419. — SUTTON, A. Billing et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 63.
469. — TABOUSAC, J. Hovington et un autre, demandant qu'on n'accorde pas de privilège exclusif comme pilotes à certaines personnes pour la rivière du Saguenay, 72.
444. — TALBOT, société d'agriculture, demandant l'établissement d'un professorat de chimie à King's College, 67.
99. — TALBOT, municipalité, demandant un acte pour prolonger le délai accordé pour la complétion du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, 27.
378. — TAY ET TINY, W. Simpson et autres, demandant l'abrogation de l'acte d'éducation et le partage des réserves du clergé entre les différentes dénominations religieuses, 58.
542. — TAYLOR, J. FENNINGS, jeune, demandant qu'il soit réintégré dans le rang qu'il occupait, et que la question de son salaire soit reconsidérée, 112.—Voir *comité, No. 3.*
549. — TAYLOR, Rév. J. et autres, demandant qu'il ne soit pas permis de voyager et de transporter des effets sur les chemins de fer le dimanche, 121.
480. — TERREBONNE, J. Masson et autres, demandant que le bureau d'enregistrement ne soit pas transféré à Sté. Thérèse de Blainville, 74.
372. — THOROLD, R. Hobson et autres, demandant que le

PÉTITIONS—*suite.*

- siège de la ville de district soit fixé dans un endroit plus central, 58.
401. — TIFFANY, G. S. et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer de Montréal à Kingston, 61.
244. — TORONTO, Rév. G. B. Fuller et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 41.
305. — TORONTO, Rév. T. G. Elliot et autres, township de Colchester, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 46.
333. — TORONTO, Rév. R. Blakey et autres, township d'Augusta, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 51.
336. — TORONTO, J. Evans et autres, demandant que la dotation de King's College ne soit pas partagée entre les dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée, 51.
10. — TORONTO, Rév. W. H. Gunning et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 15.
55. — TORONTO, unitaires de, W. Adam et autres, demandant un acte pour les autoriser à célébrer les mariages, 23.
100. — TORONTO, corporation, demandant les doubles des ouvrages qui sont dans la bibliothèque, 27. Référée au comité sur la bibliothèque, No. 4. Lue, 27.
135. — TORONTO, l'évêque de, et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 30.
159. — TORONTO, Jarvis, W. B. et autres, demandant un acte pour autoriser l'établissement de sociétés de construction, 33.
169. — TORONTO ET LAC HURON, compagnie du chemin de fer, demandant la modification de sa charte, 34.
330. — TORONTO, société médicale, demandant la réorganisation du collège des médecins et chirurgiens, 51.
344. — TORONTO, corporation, demandant la modification de son acte d'incorporation, 53.
373. — TORONTO, Rév. J. W. McGrath et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique du dit diocèse, 58.
391. — TORONTO, institut des artisans, demandant une allocation, 60.
415. — TORONTO, *Hospital-Endowment*, demandant une allocation, et aussi un acte d'incorporation, 63.
418. — TORONTO, l'évêque de Toronto et autres, demandant l'abrogation de l'acte des écoles, 63.
422. — TORONTO, chambre de commerce, demandant l'abrogation de l'acte qui impose un droit de trois chelins par quart sur le blé américain, 64.
463. — TORONTO, chambre de commerce, demandant la



PÉTITIONS—*suite.*

- réduction du taux du port des lettres, 72. Luc, 72.
465. — TORONTO, lord évêque, demandant une allocation pour construire une maison d'industrie, 72.
513. — TORONTO, Gooderham et Warts, et autres, demandant que le bill imposant un droit sur les liqueurs spiritueuses ne devienne pas loi, 84.
9. — TORONTO, société ecclésiastique, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la dite société, 15.
390. — TOUSSIGNANT, M. N., demandant à être réhabilité dans le rang qu'il a droit d'occuper dans la milice, 60.
429. — TRAFALGAR, A. Proudfoot et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 65.
73. — TRAFALGAR, W. Peacock et autres, demandant la vente des réserves du clergé, 25. Référée avec les autres pétitions sur le même sujet au comité, No. 42, 93.
386. — TROIS-PISTOLES, Rév. L. Malo et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin jusqu'au lac Témiscouata, et pour construire des quais, 59.
572. — TROIS-RIVIÈRES, Rév. J. Thom et autres, demandant que le bill pour l'établissement d'une université sous le titre d'université du Haut-Canada, devienne loi, 162.
36. — TROIS-RIVIÈRES, municipalité, demandant que la commune soit mise sous le contrôle du conseil, 22.
188. — TROIS-RIVIÈRES, Rév. S. S. Wood et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 35.
227. — TROIS-RIVIÈRES, B. Doucet et autres, demandant une municipalité distincte et séparée de celle de la paroisse des Trois-Rivières, 40.
327. — TROIS-RIVIÈRES, E. L. Pacaud et autres, demandant l'érection de piliers sur les battures du Cap-à-la-Roche, 51.
418. — TYENDINAGA, E. Hollingsworth et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Québec, 68.
219. — VANZANDT, J., d'Albany, demandant un acte pour venir en aide à Juliet Vanzandt son épouse, relativement à certaines réclamations, 39.
164. — VERCHÈRES, comté, société d'agriculture, demandant que les animaux d'une race choisie soient exempts du droit imposé sur les animaux importés en cette province, 33.
77. — VICTORIA, municipalité, demandant la modification de l'acte des municipalités, 25.
76. — VICTORIA, municipalité, demandant une allocation pour le chemin de Madawaska, 25.
75. — VICTORIA, municipalité, demandant l'incorporation du chemin de fer de Wolfe-Island, 25.

PÉTITIONS—*suite.*

78. — VIDAL, R. E., Port-Sarnia, demandant la permission de condamner l'un des deux chemins qui passent sur sa propriété, 26.
199. — WALLACE, JAMES, ci-devant gardien du phare à la Pointe-des-Monts, demandant une pension, 37.
80. — WARWICK, P. J. Héroux et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de St.-Grégoire à Arthabaska, 26.
462. — WARWICK, H. M. Carroll et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 71.
176. — WELLINGTON, municipalité, demandant l'établissement de municipalités de townships, 34.
250. — WELLINGTON, T. Saunders et autres, demandant que le caractère religieux et la charte de King's Collège ne soient pas changés, 41.
357. — WELLINGTON, G. J. Grange de la part des habitants du district, demandant que la dotation de King's Collège et les réserves du clergé ne soient partagées entre les différentes dénominations chrétiennes, 56.
342. — WELLS, A. demandant une rémunération comme commissaire pour déterminer les bornes entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 52.
132. — WESTBURY, BURY, EATON, etc., J. Moore et autres, demandant l'ouverture d'un chemin depuis Hereford, jusqu'au chemin de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique de Sherbrooke, 35.
203. — WEST-FLAMBOROUGH, B. Overfield et autres, demandant que la dotation de King's Collège ne soit pas partagée entre les différentes dénominations, mais que sa charte soit modifiée, 37.
202. — WEST-FLAMBOROUGH, W. Leslie et autres, demandant la vente des réserves du clergé, et l'appropriation des produits aux fins de l'éducation, 37.
270. — WEST-FLAMBOROUGH, Rév. W. Mc'Murray, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 43.
349. — WHITBY, PICKERING, etc., Peter Perry et autres, demandant la construction d'un chemin planchéié de Windsor-Harbour à Sturgeon-Bay, 54.
351. — WHITBY, L. H. Cronk et autres, demandant que la dotation de King's Collège ne soit pas partagée entre les différentes dénominations religieuses, 54.
427. — WHITCHURCH, J. Bogart et autres, demandant que la dotation de King's Collège ne soit pas partagée entre les dénominations religieuses, mais que sa charte soit modifiée, 65.
369. — WILLOUGHBY, J., Lemon et autres, demandant que Port Robinson soit constitué ville de district, 58.
393. — WILSON, E., de Bathurst, demandant que les habitants de cette Province ne soient disqualifiés en aucune manière à cause de leurs croyances religieuses, 61.
495. — WILSON, JOHN, de London, se plaignant de la conduite du Juge Allen, 75.



PÉTITIONS—*suite.*

3. ——— WINDSOR, SHIPTON, KINGSEY, etc., J. K. Foster et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin du village de Richmond au Port St.-François, 14.
240. ——— WOLFE ISLAND, D. D. Calvin et autres, demandant la modification de l'acte qui règle les traverses, 41.
293. ——— WOOD, S., et autres, demandant l'encouragement de l'agriculture, 45.
133. ——— WOODSTOCK, etc., A. W. Light et autres, demandant l'incorporation de la compagnie à fonds communs des bois et du chemin de fer de Woodstock, Port-Burwell et Port-Rowan, 30.
294. ——— YAMASKA ET NICOLET, J. O. Chevrefils et autres, demandant la construction de ponts sur les rivières St.-François, Yamaska et Nicolet, 46.
518. ——— YAMASKA, E. G. Dugré et autres, demandant qu'il leur soit permis de se servir de traînes et traîneaux pour tirer leur bois de la forêt, 84.
258. ——— YONGE ET ELIZABETHTOWN, W. Greer et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 42.
54. ——— YORK, township de, J. Grabb et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin planchéié jusqu'au port de Toronto, 23.
38. ——— YOUNG, T. A., de Québec, demandant le remboursement d'une somme comme auditeur des comptes, B.-C., 22.
208. ——— ZORRA, Rév. F. Fanquier et autres, demandant qu'une part des réserves du clergé soit transférée à la société ecclésiastique de Toronto, 38.

## PILOTES :—

Québec, bill.—Voir *bill*, No. 94.  
Pour le Saguenay, bill.—Voir *bill*, No. 50.

## POLICE :—

Bill, municipalité de Bytown.—Voir *bill*, No. 79.  
Bill d'incorporation de Cornwall.—Voir *bill*, No. 84.  
Québec et Montréal, bill de.—Voir *bill*, No. 75.

PONT SUSPENDU, Niagara, bill.—Voir *bill*, No. 45.PORT DES LETTRES ET MALLES.—Voir *messages et adresse*, No. 14.PORTIER DU CONSEIL LÉGISLATIF.—Voir *comité No. 3, et résolutions*.

## POSTE :—

Instruction donnée au greffier d'ouvrir un compte avec la, 13.

## PRESBYTÉRIENS :—

Bill autorisant les, à tenir des registres.—Voir *bill*, No. 28.

PRESCOTT, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE :—Voir *retours*.

## PRET :—

Aux incendies de Québec :—Voir *message et bill*, No. 120  
Aux commissaires du havre de Montréal :—Voir *messages*.

PRINCE-ÉDOUARD, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE :—Voir *retours*.PRIVÉS, BILLS :—Voir *motions, résolutions et comité No. 7*.PRIVILÈGES, COMITÉ DES :—Voir *comités*.

## PROCLAMATIONS :—

Prorogeant le parlement au 17 juin, 1845, 5.  
do do do 26 juillet, 1845, 5.  
do do do 4 septembre, 1845, 6.  
Pomulgant la sanction royale au bill des aubains, 7.  
Prorogeant le parlement au 14 octobre, 1845, 7.  
do do do 19 novembre, 1845, 8.  
do do do 7 février, 1846, 9.  
do do do 20 mars, 1846, 10.

## PROTETS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX DE LA CHAMBRE :—

Des honbles. MM. McGill, Bruncau, Knoulton, et Neilson contre le bill des taxes, municipalité de Huron, 91.  
De l'hon. M. Neilson contre le bill au sujet de la contrainte des témoins, 104.  
De l'hon. M. Neilson contre le bill de la corporation de Québec, 133.  
Des honbles. MM. Neilson DeBoucherville, Knoulton, Walker, Moore, et Massue contre la 1<sup>re</sup> lecture du bill de la banque des marchands, 166.  
De l'hon. M. DeBoucherville contre la suspension de la 46<sup>e</sup> règle, 172.  
Des honbles. MM. Neilson et Massue contre la passation du bill de milice, 188.  
De l'hon. M. Neilson contre le bill d'éducation, B.-C., 188.  
Des honbles. MM. DeBoucherville et Massue contre la 2<sup>e</sup> lecture du bill des frais de l'administration de la justice H.-C., 191.  
Des honbles. MM. Bruncau et Massue contre le bill des jésuites, 199.  
De l'hon. M. Bruncau contre le bill du bureau des travaux, 205.  
Des honbles. MM. Neilson, DeBoucherville, et Knoulton contre la suspension de la 46<sup>e</sup> règle de la Chambre, 213.

PROVINCE, PAPIERS-NOUVELLES DE LA.—Voir *motions*.PROVINCIAL, CAUTIONNEMENTS ENREGISTRÉS DANS LE BUREAU DU RÉGISTRATEUR.—Voir *retours*.PUBLICS, COMPTES.—Voir *messages*.QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE.—Voir *retours*.

Désertion des matelots des vaisseaux commerçants à.—Voir *messages*.

Mariages, baptêmes et sépultures dans les districts des Trois-Rivières, Montréal et.—Voir *retours*.

Des aliénés et enfants-trouvés dans le district de.—Voir *retours*.

Association de la bibliothèque de.—Voir *retours*.

Rapports sur les bureaux d'enregistrement de.—Voir *messages*.

Chemin de fer entre Halifax et.—Voir *bill*, No. 56.

Bill abrogeant la compagnie du gaz de.—Voir *bill*, No. 56.

Bill d'éclairage de.—Voir *bill*, No. 57.

Bill pour fournir l'eau à.—Voir *bill*, No. 58.

Incendies de.—Voir *messages et bill*, No. 120.

Bill amendant l'acte d'incorporation de.—Voir *bill*, No. 63.

QUÉBEC, ETC.—*suite.*

Bill, police de Montréal et.—Voir *bill*, No. 75.

Bill, pilotes.—Voir *bill*, No. 94.

Bill, barrières.—Voir *bill*, No. 111.

QUEEN'S COLLEGE, BILL TRANSFÉRANT DES DROITS, ETC., A.—  
Voir *bill*, No. 15.

QUEENSTON ET NIAGARA, BILL, COTISATIONS.—Voir *bill*, No. 40.

QUESTIONS NÉGATIVES.—Voir *bills*, *motions*, *adresses*, etc.

**RÉBELLION**, PERTES CAUSÉES PAR LA.—Voir *messages* et  
*bill*, No. 127.

## RÈGLES DE LA CHAMBRE :—

69<sup>e</sup> rescindée et les séances journalières fixées à 3 heures  
P. M., 25.

58<sup>e</sup> luc, 95.

Relatives à des bills.—Voir *bills*.

## RÉGISTRATEURS :—

Bill validant actes des, H.-C.—Voir *bill*, No. 90.

## RÉGISTRATEUR PROVINCIAL :—

Cautionnements enregistrés dans le bureau du, 40.—Voir  
*retours*.

REGISTRES, BILL AUTORISANT LES PRESBYTÉRIENS A TENIR DES.  
—Voir *bill*, No. 28.

## REINE :—

Sa Majesté la.—Voir *adresses* et *messages*.

Banc de la, B.-C., bill.—Voir *bill*, No. 103.

Banc de la, Toronto. Motion pour qu'il soit permis à  
l'hon. M. McKay, de se rendre comme témoin devant  
cette cour, négative, 103.

RÉSERVES DU CLERGÉ.—Voir *comités*, Nos. 41, 42.

RÉSERVES POUR CHEMINS, BILL.—Voir *bill*, No. 33.

RÉSERVÉS, BILLS, 220, 221, 222.

## RÉSOLUTIONS :—

Pour une adresse à Son Excellence en réponse au dis-  
cours d'ouverture, 16.—Voir *gouverneur* et *adresse* No. 1.

Pour assurer l'indépendance du Conseil, proposée et référée,  
20.—Voir *comité*, No. 7.

Nommant John F. Taylor, jeune, greffier-assistant ad-  
ditionnel, adoptée, 180.—Voir *comité*, No. 3.

Pour accorder £100 à Mme. Armour, proposée et accordée,  
200.—Voir *comité*, No. 3.

Pour payer à John F. Taylor, aîné, £50 adoptée, 200.

Pour payer à Thos. Brooke £5 accordée, 200.—Voir  
*comité*, No. 3.

Pour payer certains salaires à différents officiers de la  
Chambre, accordée, 200.—Voir *comité*, No. 3.

Pour payer £50 à James Fitzgibbon, accordée, 211.—  
Voir *comité*, No. 3.

Relative à certains tableaux exécutés par M. Keighoff,  
proposée et adoptée, 212.

Relative à la retraite du greffier de la Chambre.—Voir  
*adresses* Nos. 8, 13 et 15.

Transmises par l'Assemblée Législative.—Voir *messages*.

Relatives à des bills.—Voir *bills*.

## RETOURS ET ETATS :—

*Présentés par l'honorable Orateur.*

De la société d'agriculture de Terrebonne, 14.—Voir  
*papiers parlementaires*, lettre J.

*Présentés par l'honorable M. Neilson.*

Du bibliothécaire sur la bibliothèque, 15.—Voir *appendice*  
No. 2 et *comité* No. 4.

*Présentés par l'honorable Orateur.*

Des importations et exportations au port de St.-Jean, 19.  
—Voir *papiers parlementaires*, lettres J. J. J.

De la Trinité de Québec, 20.—Voir *papiers parlementaires*,  
lettre E.

Des baptêmes, mariages, etc., des districts de Montréal,  
20.—Voir *papiers parlementaires*, lettres I. I. I.

Des baptêmes, mariages, etc., des districts des Trois-  
Rivières, 22.—Voir *papiers parlementaires*, lettres I. I. I.

De la compagnie du chemin de fer de Champlain et St.-  
Laurent, 22.—Voir *appendice*, No. 5.

*Présentés par l'honorable M. Bruneau.*

Des sociétés d'agriculture de Drummond, des Trois-Rivières  
et St.-François, 22.—Voir *papiers parlementaires*, lettre J.

*Présentés par l'honorable Orateur.*

De l'assurance de l'Amérique Britannique, sur la vie et  
contre le feu, 28.—Voir *papiers parlementaires*, lettre U.

De la société d'agriculture du district de Bathurst, et de  
la société d'agriculture des Deux-Montagnes, 28.—Voir  
*papiers parlementaires*, lettre J.

De la compagnie du chemin de fer du St.-Laurent et de  
l'Atlantique, 28.—Voir *appendice*, No. 7.

De la fabrique de coton de Sherbrooke, 31.—Voir *papiers*  
*parlementaires*, lettre I.

Des missionnaires baptistes du Canada, 31.—Voir *appen-*  
*dice*, No. 8.

De la société d'agriculture de Russell, 33.—Voir *papiers*  
*parlementaires*, lettre J.

De la société d'agriculture de Missisquoi, 35.—Voir *papiers*  
*parlementaires*, lettre J.

Des sociétés d'agriculture de Berthier, Prescott, et de  
Yonge et Elizabethtown, succursales de celle de Johns-  
town, 37.—Voir *papiers parlementaires*, lettre J.

*Présentés par l'honorable M. Massue.*

Des enfants-trouvés, Montréal, 38.—Voir *papiers parle-*  
*mentaires*, lettre Q.

Des aliénés et enfants-trouvés, Québec, 38.—Voir *papiers*  
*parlementaires*, lettre Q.

*Présentés par l'honorable Orateur.*

Des ci-devant conseils municipaux du B. C., 40.—Voir  
*papiers parlementaires*, lettre K.

Des sociétés d'agriculture de Kent et London, 40, 106.—  
Voir *papiers parlementaires*, lettre J.

Des cautionnements enregistrés au bureau du registraire  
provincial, 40.—Voir *papiers parlementaires*, lettre L.

*Présentés par l'honorable M. A. Dionne.*

De la société d'agriculture de Montréal, 42.—Voir  
*papiers parlementaires*, lettre J.

RETOURS ET ETATS—*suite.*

*Présentés par l'honorable M. Hamilton.*

De la société d'agriculture de Clinton, 42, 63.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

*Présentés par l'honorable Orateur.*

De la société d'agriculture de Talbot, 43.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De l'association de la bibliothèque de Québec, 43.—Voir *appendice, no. 9.*

De la société d'agriculture de Chambly, 43.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la société d'agriculture de Dalhousie, 43.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la société d'agriculture de Simcoe, 44.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

Des sociétés d'agriculture de Prince-Edward, 46.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

Des baptêmes, mariages, etc., de Gaspé, 46.—Voir *papiers parlementaires, lettres I. I. I.*

De la banque de la cité, 48.—Voir *papiers parlementaires, lettre U.*

De l'institut des artisans, Montréal, 48.—Voir *appendice, No. 10.*

Du préfet de Leinster, 52.—Voir *papiers parlementaires, lettre K.*

De la société d'agriculture de Sherbrooke, 52.—Voir *papiers parlementaires, lettre K.*

Des sociétés d'agriculture de Wellington et Niagara, 55.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la banque du Haut-Canada, 58.—Voir *papiers parlementaires, lettre U.*

De la société d'agriculture de Durham, 58.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la société d'agriculture du district d'Est, 61.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la municipalité de Chaudière, 61, 140.—Voir *papiers parlementaires, lettre K.*

De la banque de Midland, 63.—Voir *papiers parlementaires, lettre U.*

De la société d'agriculture de Bonaventure, 65.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

De la ci-devant municipalité de Bonaventure, 67.—Voir *papiers parlementaires, lettre K.*

De la société d'assurance maritime du St.-Laurent, 73.—Voir *papiers parlementaires, lettre U.*

De la banque de Gore, 74.—Voir *papiers parlementaires, lettre U.*

De la société d'agriculture de Rouville, 79.—Voir *papiers parlementaires, lettre J.*

Du surintendant de l'éducation, B.-C., 85.—Voir *papiers parlementaires, lettre P.* Imprimé, 85.

De la ci-devant municipalité de Kamouraska, 98.—Voir *papiers parlementaires, lettre K.*

Du nombre d'exemplaires des lois imprimées et distribuées, 137.—Voir *papiers parlementaires, lettre H. H.* Imprimé, 151.

Transmis par Son Excellence le gouverneur-général.—Voir *messages.*

## ROYALE, SANCTION :—

Donnée par Son Excellence à certains bills, 138, 139, 140, 159, 160, 219, 220, 221, 222.

RUSSEL, SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours.*

RYLAND, GEORGE H.—Voir *comité, No. 43, et adresse, No. 7.*

## SAGUENAY :—

Feu dans le comté de.—Voir *messages.*

Bill, pilotes pour le.—Voir *bill, No. 50.*

SALAIRES DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE.—Voir *comité, No. 3 et résolutions.*

## SÉPULTURES, MARIAGES, BAPTÊMES :—

District de Montréal, Trois-Rivières, Québec et de Gaspé.—Voir *retours et bill, No. 78.*

## SERMENT PRESCRIT PAR LA LOI :—

Administré à certains membres de la Chambre, 13, 31, 45.

SESSIONS DE LA PAIX, BILL, FRAIS DE JURÉS, GASPÉ.—Voir *bill, No. 13.*

## SHERBROOKE :—

Fabrique de coton de.—Voir *retours.*

Société d'agriculture de.—Voir *retours.*

SHÉRIF, BILL, COMMISSION DU, SUR LES EXÉCUTIONS.—Voir *bill, No. 97.*

## SHERWOOD, L'HON. L. P. :—

Message de Son Excellence l'administrateur, informant la Chambre qu'il a permis à, de s'absenter pendant la session, 29.

SIMCOE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE.—Voir *retours.*

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION, H.-C., BILL.—Voir *bill, No. 21.*

SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES BAPTISTES DU CANADA.—Voir *retours.*

SORUS-GRISES, BILL DES.—Voir *bill, No. 73.*

SOMMATION, WRIT DE, DE SA MAJESTÉ.—Voir *writ.*

## ST.-FRANÇOIS :—

Rapport sur les bureaux d'enregistrement du district de.—Voir *messages.*

Trois-Rivières et Drummond, retours des sociétés d'agriculture de.—Voir *retours.*

ST.-HYACINTHE, BILL, FILLES DE LA CHARITÉ.—Voir *bill, No. 14.*

ST.-JEAN, EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS AU PORT DE.—Voir *retours.*

## ST.-LAURENT :—

Et Atlantique, acte du chemin de fer, session précédente. Voir *messages.*

Et Atlantique, compagnie du chemin de fer du.—Voir *retours.*

Compagnie du chemin de fer de Champlain et.—Voir *retours.*

De la société d'assurance maritime du.—Voir *retours.*

Bill, amélioration du golfe.—Voir *bill, No. 114.*

Et Atlantique, bill, chemin de fer.—Voir *bill, 49.*

ST.-THOMAS, SUCCURSALE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE LONDON.—Voir *Retours*.

SUBSIDES, BILL DES.—Voir *bills*, Nos. 122, 124.

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION DANS LE BAS-CANADA.—Voir *retours*.

SURINTENDANT DES INSPECTEURS DE BOIS, BILL.—Voir *bill*, No. 35.

SUSPENDU, BILL FORT, (Niagara), BILL.—Voir *bill*, No. 45.

**T**ABLEAUX EXÉCUTÉS PAR M. KEIGHOFF.—Voir *résolutions*.

TACHÉ, L'HON. J. B.

Prête serment, 31.

TALBOT, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE.—Voir *retours*.

TAXES, BILL DES, MUNICIPALITÉ DE HURON.—Voir *bill*, No. 12.

TAYLOR, JOHN F., AÎNÉ :—

Fait prêter serment à certains Membres de la Chambre, 13, 31, 45.

L'Assemblée demande qu'il lui soit permis de comparaître devant un comité, 94. Permission accordée, 94.—Voir *messages*.

Fait rapport qu'il a délivré certains messages à l'Assemblée 164, 182, 200, 215.

Résolution, pour lui payer £50, accordée, 200.—Voir *comité No. 3, et résolutions*.

TAYLOR, JOHN F., JEUNE.—Voir *comité, No. 3, et aussi motions et résolutions*.

TÉMOINS :—

Bill, contrainte des, B. C.—Voir *bill*, No. 19.

Bill, témoins, juridiction criminelle.—Voir *bill*, 76.

Bill autorisant les commissaires à assermenter les.—Voir *bill*, No. 85.

TERREBONNE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.—Voir *retours*.

TERRES :—

Bill pour partager certaines, B.-C.—Voir *bill*, No. 1.

Bill, réclamations relatives aux.—Voir *bill*, No. 129.

TERRES D'ÉCOLES, BILL.—Deniers des, H.-C. :—Voir *bill*, No. 36.

TERRITOIRE.—Bill pour annexer un, au district de Huron.—Voir *bill*, No. 82.

TORONTO, BANC DE LA REINE A :—

Motion pour qu'il soit accordé un congé à l'hon. M. McKay, afin qu'il compareaisse comme témoin devant cette cour, négative, 103.

TORONTO :—

Bill, unitaires de.—Voir *bill*, No. 18.

Bill, chemin de fer de Hamilton à.—Voir *bill*, No. 34.

Et lac Huron, bill, chemin de fer.—Voir *bill*, No. 43.

Bill du chemin de fer de Wolfe-Island, Kingston et.—Voir *bill*, No. 61.

Cour de justice de.—Voir *messages*.

Asile des aliénés.—Voir *messages et bill*, No. 118.

Bill, corporation de.—Voir *bill*, No. 105.

TRAFALGAR, ETC., BILL, CHEMIN DE.—Voir *bill*, No. 23.

TRAHISON, BILL, CRIME DE HAUTE.—Voir *bill*, No. 60.

TRANSPORT DES IMMEUBLES, B.-C. BILL.—Voir *bill*, No. 6.

TRAVAUX :—

Bill, bureau des.—Voir *bill*, No. 119.

Bill, emprunt pour certains.—Voir *bill*, No. 128.

TRAVERSES, BILL DES, H.-C.—Voir *bill*, No. 66.

TRÉSORIER DU DISTRICT DE GORE.—Voir *motions et adresse*, No. 9.

TRINITÉ DE QUÉBEC :—

Comptes de la.—Voir *retours*.

Bill de la.—Voir *bill*, No. 123.

TROIS-RIVIÈRES :—

Mariages, baptêmes et sépultures dans les districts de Québec, Montréal et des.—Voir *retours*.

Retours des sociétés d'agriculture de Drummond, St.-François et.—Voir *retours*.

Rapport sur les bureaux d'enregistrement dans le district des.—Voir *messages*.

Bill, municipalité d'Hochelega et des.—Voir *bill*, No. 86.

TROUPES DE SA MAJESTÉ :—

Dépêche relativement au droit imposé sur les articles pour l'usage des, 21.—Voir *appendice*, No. 4.

**U**NITAIRES DE TORONTO, BILL.—Voir *bill*, No. 18.

UNIVERSALISTES, BILL, H. C.—Voir *bill*, No. 47.

UNIVERSITÉS :—

Bill transférant des droits etc., à Queen's College :—Voir *bill*, No. 15.

De King's College :—Voir *motions et adresse*, No. 5.

**V**AISSEAUX BRITANNIQUES, acte pour assurer le droit de propriété des :—Voir *messages*

VANZANDT, BILL DE JULIET :—Voir *bill*, No. 3.

VIDAL, BILL, R. E.—Voir *bill*, No. 24.

## VOIX PRÉFONDÉRANTES :—

De l'Orateur, 30, 83, 166, 197, 216.

**W**ALKER, L'HON. WILLIAM :—

L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de, priant la Chambre de vouloir bien excuser son absence à l'ouverture de la session, 14.

Proteste contre la 1<sup>re</sup> lecture du Bill de la Banque des Marchands, 166.

**W**ELLINGTON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE—Voir *retours*.**W**IDMER, L'HON. CHRISTOPHER :—

Message de son Excellence le gouverneur-général informant la Chambre qu'il a permis à, de s'absenter pendant cette session, 99.

**W**OLFE ISLAND, BILL, CHEMIN DE FER DE,—Voir *bill*, No. 61.

**W**RIT DE SOMMATION DE SA MAJESTÉ :—

L'hon. M. James Gordon présente le, 12.

**X**

**Y**ONGE ET ELIZABETH-TOWN, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE,—Voir *retours*.

**Z**

# APPENDICE

DU

CINQUIÈME VOLUME

DES

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF.

---

SESSION DE 1846.

# LISTE DE L'APPENDICE.

PRÉSENTÉ.		PAGE.
	<b>APPENDICE No. 1.</b>	
23 mars, 1846.	Dépêche au sujet de certains ouvrages pour la bibliothèque.....	3
	<b>APPENDICE No. 2.</b>	
" " "	Rapport du bibliothécaire.....	3
	<b>APPENDICE No. 3.</b>	
24 mars, 1846.	Dépêche relative à la goëlette Lord Nelson.....	4
" " "	Dépêche au sujet du commerce colonial et de la navigation.....	5
" " "	Dépêche au sujet de la langue française.....	7
	<b>APPENDICE No. 4.</b>	
" " "	Dépêche relative à l'enregistrement des matelots de la marine marchande.....	8
" " "	" relative aux adresses à Lord Metcalfe.....	9
" " "	" relative à l'imposition de certains droits.....	9
" " "	" relative à la préparation de Sir Wm. Burnett.....	11
" " "	" " de M. Payne.....	16
" " "	" relative à la désertion des matelots.....	18
" " "	" relative au chemin de fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.....	19
" " "	" relative au bill de divorce de Harris.....	20
" " "	" relative aux vaisseaux des plantations britanniques.....	21
" " "	" relative aux chemins de fer coloniaux.....	21
" " "	" relative à l'acte des droits de douane.....	23
	<b>APPENDICE No. 5.</b>	
26 mars, 1846.	Retour de la compagnie du chemin de fer de Champlain et St.-Laurent.....	25
	<b>APPENDICE No. 6.</b>	
" " "	Dépêche relative aux céréales et au commerce des bois.....	25, 27
	<b>APPENDICE No. 7.</b>	
31 mars, 1846.	Retour de la compagnie du chemin de fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.....	30
	<b>APPENDICE No. 8.</b>	
1er avril, 1846.	Retour de la société des missionnaires baptistes.....	31
	<b>APPENDICE No. 9.</b>	
6 avril, 1846.	Retour de l'association de la bibliothèque de Québec.....	31
	<b>APPENDICE No. 10.</b>	
9 avril, 1846.	Retour de l'Institut des Artisans de Montréal.....	33
	<b>APPENDICE No. 11.</b>	
21 avril, 1846.	Dépêches, etc., frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.....	34
	<b>APPENDICE No. 12.</b>	
" " "	Dépêches, etc., relatives au chemin de fer entre Québec et Halifax.....	53
	<b>APPENDICE No. 13.</b>	
28 avril, 1846.	Dépêche au sujet des droits sur le blé, etc.....	59
	<b>APPENDICE No. 14.</b>	
11 mai, 1846.	Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.....	60
	<b>APPENDICE No. 15.</b>	
" " "	Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax..	64
	<b>APPENDICE No. 16.</b>	
18 mai, 1846.	Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du régistrateur.....	67
	<b>APPENDICE No. 17.</b>	
3 juin, 1846.	Estimé supplémentaire pour 1846.....	72
	<b>APPENDICE No. 18.</b>	
8 juin, 1846.	Dépenses contingentes du Conseil Législatif.....	78



# APPENDICE.

## APPENDICE No. 1.

(Journal, page 15.)

(Copie.)  
No. 422.

Downing Street,  
24 août, 1845.

MILORD,

J'ai reçu la dépêche de votre seigneurie du 4 février, No. 214, accompagnée de la copie d'une adresse du Conseil Législatif du *Canada*, témoignant le désir d'obtenir des exemplaires de certains ouvrages énumérés dans la dite dépêche, pour l'usage de la bibliothèque de cette Chambre.

L'adresse mentionne, entr'autres, les volumes des ouvrages publiés par la commission des archives du royaume-uni qui ne se trouvent pas actuellement dans la bibliothèque du Conseil. J'apprends que la commission n'a rien publié depuis le volume qui a paru en 1841, et dont trois exemplaires ont été acheminés au *Canada*, la même année.

Je vous transmets les volumes des journaux des Chambres des Lords et des Communes,

ainsi que des règles et ordres permanents de ces Chambres qui, à ce qu'il paraît, n'ont pas encore été envoyées dans cette province.

Dépêche au sujet de certains ouvrages pour la bibliothèque.

Quant aux statuts du royaume-uni, dont il est aussi parlé dans l'adresse, je dois vous informer que l'un des huit exemplaires transmis annuellement au *Canada*, est destiné au Conseil Législatif, et doit être remis à la charge de l'Orateur, du bibliothécaire ou de quelqu'autre officier de cette Chambre, si on ne l'a pas encore fait.

Votre seigneurie voudra bien communiquer cette dépêche au Conseil Législatif, et l'informer que je suis prêt à lui rendre aucun service en mon pouvoir pour l'aider à obtenir l'objet qu'il a en vue dans son adresse.

J'ai, etc.  
(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable  
Lord Metcalfe, G. C. B.  
etc., etc., etc.

## APPENDICE No. 2.

(Journal, page 15.)

BIBLIOTHEQUE, CONSEIL LEGISLATIF.  
23 mars, 1846.

En obéissance à l'ordre de votre honorable Chambre du 27 mars 1845, " Qu'il soit enjoint au bibliothécaire de fournir un rapport sur l'état de la bibliothèque, ainsi qu'une liste des livres qu'il serait nécessaire d'y ajouter," le bibliothécaire a l'honneur de déposer sur le bureau, avec les présentes, une liste des ouvrages qu'il serait à propos de se procurer pour la bibliothèque de votre honorable Chambre.

Votre bibliothécaire a l'honneur d'exposer que les livres commandés par le comité de la dernière session ont été reçus en bon ordre, à l'exception de quelques-uns qu'il a été difficile de se procurer à *Londres*, mais qu'il espère recevoir prochainement d'*Angleterre*.

Rapport du bibliothécaire.

Votre bibliothécaire a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu du secrétaire colonial, à l'adresse du bureau du secrétaire civil, *Montréal*, les statuts publics généraux des 6<sup>me</sup>, 7<sup>me</sup>, et 8<sup>me</sup> *Victoria*, ainsi que les actes publics généraux des 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> *Victoria*.

Il a aussi reçu de lord *Metcalf* deux volumes des observations magnétiques et météorologiques faites à l'observatoire de *Toronto*.

Il a été acheté à l'encan pendant la dernière session par feu *Robert Armour*, jeune, écuyer, ci-devant greffier en loi de votre honorable Chambre, avec l'approbation de l'honorable Orateur, deux cents volumes, lesquels, avec les sept cent quatrevingt importés depuis, ainsi que neuf présentés au bibliothécaire pen-

dant la vacance, ajoutés à cinq mille huit cents volumes dont se composait déjà la Bibliothèque, porte à six mille sept cent quatrevingt-neuf le chiffre des volumes dont votre honorable Chambre est actuellement en possession, tous en bon ordre.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

W. AGAR ADAMSON,  
Bibliothécaire.

APPENDICE No. 3.

(*Journal*, page 21.)

Dépêches.

LISTE des dépêches accompagnant le message du 24 mars, 1846.

NO.	DATE.	SUJET.
396	1845. 26 juin.	Réclamation de Mr. Crooks pour la perte de la goëlette "Lord Nelson."
17	1846. 3 février.	Règlement du commerce colonial et de la navigation, et extension des privilèges de naturalisation, lorsqu'ils sont conférés par une loi provinciale.
20	3 février.	Usage de la langue française dans les registres parlementaires.

(Copie.)  
No. 396.

*Downing Street*,  
26 juin, 1845.

MILORD,

Dépêche relative à la goëlette Lord Nelson.

J'ai reçu et présenté à la Reine l'adresse conjointe à Sa Majesté, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du *Canada*, qui accompagnait votre dépêche No. 247, du 8 avril, demandant à Sa Majesté de vouloir bien adopter des mesures pour obtenir du gouvernement des *Etats-Unis*, une indemnité en faveur de M. *Crooks* dont le vaisseau, le *Lord Nelson*, a été capturé par un croiseur américain, avant la déclaration de la guerre en 1812; et demandant de plus, que, si l'on ne pouvait obtenir cette indemnité, Sa Majesté ordonnât l'adoption d'autres démarches de nature à faire rendre justice à M. *Crooks*.

Sa Majesté m'enjoint de prescrire à Votre Seigneurie d'informer les Chambres Législatives, que les opinions concluantes qui ont été exprimées à diverses époques par les conseillers en loi de la couronne sur les demandes de M. *Crooks* pour obtenir une indemnité, ne permettent pas au gouvernement de Sa Majesté de faire aucunes représentations au gouvernement des *Etats-Unis* sur ce sujet, avec aucun espoir de succès; et que Sa Majesté, n'ayant aucuns moyens à sa disposition pour indemniser M. *Crooks* de ses pertes, ne peut se rendre à la demande faite en sa faveur par les deux Chambres Législatives du *Canada*, de lui accorder une indemnité sous une autre forme.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Au très-honorable

Lord *Metcalf*, C. G. C. B.

etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 17.

DOWNING STREET,  
3 février, 1846.

MILORD,

Le 18 septembre dernier, mon prédécesseur en office, dans sa dépêche confidentielle de cette date, No. , promit que les vues du gouvernement de Sa Majesté sur les matières qu'embrassait l'adresse conjointe des deux Chambres de la Législature Canadienne du de seraient signifiées à Lord *Metcalf*, aussitôt qu'il serait possible de le faire, après la réunion du cabinet, en novembre dernier.

Des circonstances dont il est inutile de parler plus particulièrement ayant empêché Lord *Stanley* de donner lui-même suite à cette intention, cette tâche m'est maintenant dévolue.

J'ai mis sous les yeux de la Reine l'adresse conjointe des deux Chambres, et j'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté les vues des conseillers confidentiels de Sa Majesté relativement à la marche qu'il conviendra de suivre par rapport aux matières qu'embrassait cette adresse.

Comme il a plu à la Reine d'approuver et sanctionner l'avis ainsi donné à Sa Majesté, elle m'a ordonné d'expliquer ses vues à Votre Seigneurie, pour l'information du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative auxquelles, Votre Seigneurie voudra bien aussi communiquer copie de cette dépêche, comme expliquant les conclusions qu'il a plu à Sa Majesté d'adopter et de sanctionner.

Je dois en même temps charger Votre Seigneurie d'informer les deux Chambres de la Législature Provinciale, que leurs pétitions adressées à chacune des deux Chambres du Parlement, ont été présentées pendant la dernière session à la Chambre des Lords, par Lord *Stanley*, et à la Chambre des Communes, par M. *Hopc*.

L'adresse mentionnée plus haut a appelé l'attention de mon prédécesseur sur une question importante relativement à l'imposition de droits différentiels sur les marchandises importées en *Canada* par d'autres voies que par la mer. Le but de ces droits serait d'offrir ouvertement un encouragement au commerce qui se fait par la voie du *St.-Laurent* comparative-ment au commerce par la voie de *New-York* et des autres parties des *Etats-Unis*.

Quant à toute proposition qui aurait pour objet d'atteindre ce but, le gouvernement de Sa Majesté doit considérer d'abord, s'il doit adopter cette ligne de conduite comme sienne, et introduire des mesures dans le Parlement Impérial, afin de lui donner suite; et en second lieu, si dans le cas où il ne serait pas disposé à adopter cette démarche, il laisserait à la Législature Provinciale la liberté d'agir sur cette question comme étant une question de politique intérieure, plutôt que d'intérêt impérial.

Sur le premier point, je dois vous informer que le gouvernement de Sa Majesté n'a l'intention de proposer au Parlement Impérial aucune mesure pour l'imposition de nouveaux droits sur les marchandises importées en *Canada* par terre ou par la voie de la navigation intérieure. Il est d'opinion que le *St.-Laurent* et la route des *Etats-Unis* ont respectivement leurs avantages commerciaux. Les statuts impériaux ont déjà ajouté dans la balance un poids que je crois assez considérable en faveur de la première route; et je ne crois pas qu'il serait à propos dans le cas actuel, ou qu'il conviendrait à la politique commerciale de la Législature britannique d'entraver la concurrence entre ces deux routes.

Comme une conséquence de ce que j'ai déjà énoncé, vous devrez inférer que je ne puis autoriser Votre Seigneurie à recommander l'introduction d'aucune mesure de ce genre, en vertu de l'autorité dont vous êtes investi comme Représentant de Sa Majesté.

Mais, d'un autre côté, je dois donner une réponse différente à la question:—si vous devez désapprouver une semblable mesure dans le cas où il vous paraîtrait qu'elle est sollicitée par le sentiment général, et si elle était présentée à votre sanction législative.

Vous savez que c'est une règle de politique impériale de réserver généralement au parlement la considération de toutes les questions de droits différentiels ou protecteurs qui peuvent s'élever dans les colonies. Sans refuser d'avoir égard aux irrégularités qui existent aujourd'hui dans la pratique, je suis porté à adhérer à cette maxime dans tout acte législatif qui aura lieu à l'avenir; mais je conviens que ce principe s'applique plus rigoureusement au commerce maritime, qu'au commerce d'une colonie qui a des relations directes et étendues avec une puissance étrangère, sur une frontière

Dépêche au sujet du commerce colonial et de la navigation.

de

Dépêche au sujet du commerce colonial et de la navigation.

de plusieurs centaines de milles. Votre Seigneurie est par conséquent autorisée à envisager cette question comme une de celles qui doivent être décidées d'après les convictions des habitants du *Canada*, quelles qu'elles puissent être, lorsqu'elles vous sont soumises sous la forme de mesure législative.

Néanmoins, quant à la forme du dispositif d'une semblable mesure, en supposant qu'elle soit soumise à la discussion, je vous suggérerais une disposition que le gouvernement de Sa Majesté considère comme une grande amélioration comparée aux dispositions contenues dans l'acte de la dernière session "Pour accorder des droits provinciaux de douanes." Le minimum du droit, lorsqu'une distinction est faite, devrait s'étendre aux "marchandises importées d'une possession britannique autrement que par mer," aussi bien qu'aux marchandises importées par mer. L'effet pratique ou commercial de ce changement peut être insignifiant; mais cela ôterait toute occasion de présenter une objection de principe général à un arrangement en vertu duquel l'importation de marchandises provenant d'une possession britannique, est assujettie, sous des circonstances données, à des charges plus fortes que l'importation maritime directe d'un pays étranger.

Je dois encore signaler une autre partie de l'adresse du Conseil Législatif et de l'Assemblée, transmise par Lord *Metcalfe* avec la dépêche du 1845, qui demande que les dispositions de la loi anglaise de navigation soient étendues aux eaux intérieures de l'*Amérique du Nord*.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis que le moment n'est pas encore venu, où il pourra approfondir cette question d'une manière proportionnée à son importance.

Dans la partie précédente de cette dépêche, j'ai eu occasion d'exposer les principes d'après lesquels le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à se guider relativement à l'imposition avouée en *Canada* des droits intérieurs ou même des droits différentiels.

Votre Seigneurie n'ignore pas que les maximes générales sur lesquelles ces droits sont basés, n'ont pas obtenu l'assentiment du Gouvernement de Sa Majesté. Elles doivent être justifiées, s'il est possible de le faire, par des circonstances spéciales. Parmi ces circonstances spéciales, on devra apprécier,

surtout relativement au *Canada*, les vœux positifs et bien connus de la population. Je me flatte que les questions suggérées par mon examen de l'acte des douanes de l'année dernière et la discussion sur la demande des droits pour contrebalancer l'effet de l'acte américain de rabais, (*Drawback*) me donneront des renseignements plus exacts que ceux que je possède maintenant sur l'état de l'esprit public en *Canada*. Mais, dans toutes les circonstances, le Gouvernement de Sa Majesté aura toujours égard à une adresse des deux Chambres de la Législature Provinciale. Mais je ne dois pas dissimuler que je ne pourrai apprécier les vues et les intentions d'après lesquelles a été rédigée l'adresse maintenant en discussion, jusqu'à ce que je connaisse les procédés de la prochaine session provinciale, et que je puisse en inférer de quelle manière et jusqu'à quel point le Conseil Législatif et l'Assemblée sont disposés à agir à l'égard des matières placées sous leur contrôle, suivant les principes recommandés au parlement par l'adresse.

Une autre raison qui a contribué à amener cette conclusion, est qu'il y aura probablement des changements dans la loi de navigation des *Etats-Unis*; et qu'il serait à propos de connaître au juste, ce que nous ne pouvons encore que conjecturer des vues et des intentions de ce pays relativement à cette loi, surtout comme les procédés des *Etats-Unis* pourraient influencer considérablement sur l'opinion en *Canada*.

Et je dois prier Votre Excellence d'éviter avec le plus grand soin d'anticiper sur l'avis que le Gouvernement de Sa Majesté pourrait par la suite exprimer à la couronne sur le sujet auquel se rapporte cette dépêche, parce qu'il a l'intention de conserver à cet égard une discrétion illimitée.

Telles étant les vues des conseillers confidentiels de Sa Majesté au sujet de l'extension des actes de navigation aux eaux intérieures du *Canada*, nous n'avons pu prendre sur nous de conseiller à Sa Majesté de faire pour le moment une réponse spéciale à l'adresse conjointe qui se rapporte à cet objet; en conséquence, Votre Seigneurie voudra bien informer le Conseil Législatif et l'Assemblée que, pour ces raisons, cette partie de leur adresse est réservée à la considération ultérieure de Sa Majesté.

J'ai

J'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de prescrire à Votre Excellence de signifier au Conseil Législatif et à l'Assemblée, qu'après avoir examiné cette partie de leur adresse conjointe qui se rapporte à l'extension des privilèges de naturalisation, lorsqu'ils sont conférés par une disposition Législative Provinciale, Sa Majesté a ordonné que les mesures nécessaires soient adoptées pour donner suite à leurs désirs. Le Gouvernement de Sa Majesté se propose, en conséquence, de recommander au Parlement l'adoption d'une loi pour cet objet.

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Le Lieutenant-Général,  
Comte *Cathcart*, G. C. B.,  
etc., etc., etc.

(Copic.)  
No. 20.

*Downing Street*,  
3 février, 1846.

MILORD,

J'ai mis sous les yeux de la Reine l'adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée du *Canada*, qui demande une altération dans l'acte de réunion du *Canada*, en ce qui concerne l'usage de la langue française.

J'ai aussi présenté à la Reine votre dépêche du 8 mars 1845, No. 287, qui transmet l'adresse ci-dessus.

Par égard pour les vœux ainsi exprimés par ses loyaux sujets, Sa Majesté est disposée à accueillir favorablement la demande contenue dans cette adresse, et elle vous autorise à donner une réponse dans ce sens aux corps législatifs à l'ouverture de la session.

Cependant, comme il est impossible d'obtenir facilement du Parlement, la modification demandée dans l'acte de réunion, assez à temps pour affecter les procédés de la prochaine session en *Canada*; et attendu qu'il est loin d'être désirable que des demandes réitérées soient présentées dans le but d'obtenir des changements dans un statut constitutionnel aussi important, le Gouvernement de Sa Majesté ne se propose de faire aucune démarche de cette nature, avant que je me sois mis au fait des procédés de la Législature Provinciale, et que je sache s'ils ne donneront pas occasion d'introduire dans un seul et même bill en amendement, avec une disposition relative à l'usage exclusif de la langue anglaise, une autre modification aux dispositions de l'acte de réunion, qui pourrait devenir nécessaire en vertu des pouvoirs conférés à Votre Seigneurie, dans ma dépêche de cette date, relativement à la liste civile.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Le Lieutenant-Général,  
Comte *Cathcart*, C. C. B.,  
etc., etc., etc.

Dépêche au  
sujet de la lan-  
gue française.



Relative à l'enregistrement des matelots de la marine marchande.

nalité de £10 contre les commandans des vaisseaux marchands pour chaque homme qu'ils engageront sur leurs bâtiments pour faire partie de l'équipage, sans être porteur d'un billet d'enregistrement, il serait nécessaire que l'enregistrement fut étendu à celles de nos Colonies qui sont essentiellement des pépinières de marins, — position dans laquelle se trouve surtout le *Canada*. Ses nombreux bâtiments de pêche sont les berceaux de la vie maritime; il sort de ses ports de construction de superbes navires qui servent à déployer l'habileté de ses matelots; et l'immense commerce de ses marchands emploie plusieurs milliers des plus excellents marins, tant indigènes qu'euro péens. Parmi cette masse d'hommes, ces éventualités seront constantes; mais avec une amende de £10, il est impossible de remédier à ces éventualités en remplissant les vacances occasionnées par la mort, la maladie, etc., à moins d'avoir en *Canada* un enregistrement de marins nés dans le pays, ou de ceux qui ont adopté cette Colonie pour patrie. Cet enregistrement, s'il est adopté, ne devrait pas comprendre d'autres matelots, sans quoi il gênerait l'opération du système des certificats britannique et tout porteur d'un certificat du *Canada* devrait être tenu, à son arrivée en *Angleterre*, de le changer contre un billet Britannique. Par ce procédé, on pourra se procurer des marins indigènes de la Colonie; autrement il me semble qu'il devrait y avoir une exemption spéciale de l'amende en leur faveur, lorsqu'ils sont éloignés de la *Grande-Bretagne*.

Dans le cas où la Trésorerie se déciderait à étendre l'enregistrement au *Canada*, je sollicite respectueusement qu'il plaise à Votre Seigneurie de me nommer Régistrateur.

J'ai, etc.,  
(Signé,) R. OTWAY,  
Commandant, M. R.

Au Très Honorable  
Lord Stanley,  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
No. 371.

Downing Street,  
16 avril, 1846.

MILORD,

J'ai reçu la dépêche de Votre Seigneurie du 17 mars, No. 229, renfermant copies des adresses de félicitations qui vous ont été présentées par les deux branches de la Législature

Relative aux adresses à lord Metcalfe.

du *Canada* et par divers Corps Publics de la Province, à l'occasion de votre élévation à la Pairie.

Relative aux adresses à lord Metcalfe.

C'est avec une extrême satisfaction que j'apprends que le témoignage distingué, qui vous a été dernièrement donné par Sa Majesté de son approbation de vos services publics, a fait naître une manifestation aussi formelle et aussi spontanée.

J'ai, etc.  
(Signé,) STANLEY.

Au Très Honorable  
Lord Metcalfe,  
G. C. B.

(Copie.)

MILITAIRE,  
No. 30.

Downing Street,  
25 avril 1845.

MILORD,

Relativement à la correspondance qui a été échangée au sujet des droits qui sont imposés sur les approvisionnements importés en *Canada* pour l'usage des troupes de Sa Majesté, je transmets maintenant à Votre Seigneurie copies d'une lettre, (et de ses incluses,) qui ont été reçues du Bureau de la Trésorerie exposant que le nouveau bill des douanes, passé par la Législature Canadienne, ne contient aucune exemption en faveur des provisions ou autres articles importés dans la province, pour le service de Sa Majesté.

Relative à l'imposition de certains droits.

Je ne puis cacher à Votre Seigneurie que le Gouvernement de Sa Majesté considère comme peu gracieuse cette déviation d'un principe reconnu et pratiqué dans toutes les possessions de la Couronne; et que nous ne pouvons penser que la Législature du *Canada* se propose avec délibération d'imposer sur la caisse Britannique un fardeau qui n'a jamais pesé sur elle jusqu'à ce jour.

Je me flatte donc que Votre Seigneurie fera tous ses efforts, à la prochaine réunion de la Législature, pour obtenir l'exemption demandée par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, étant bien entendu que

le



Relative à l'im-  
position de  
certains droits.

le Gouvernement de Sa Majesté se prêtera volontiers à tout arrangement qui serait de nature à prévenir les abus.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Au Très Honorable  
Lord Metcalfe,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Chambres de la Trésorerie,  
16 avril, 1845.

MONSIEUR.

Eu égard à ma lettre du 17 août dernier, et à votre réponse du 12 novembre suivant, relativement aux droits dont certains articles, importés pour l'usage des troupes en *Canada*, sont frappés en vertu d'un acte de la Législature, il m'est enjoint par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté de vous transmettre, pour la présenter à Lord Stanley, copie d'un rapport fait à ce Bureau par le Commissaire-Général *Filder*, en date du 21 du mois dernier avec ses incluses. \*

Lord Stanley verra, par le nouveau bill de douane qui a été passé par la Législature du *Canada*, qu'il n'y a aucune exemption en faveur des provisions ou autres articles importés ou fournis pour le service de Sa Majesté; et que même les provisions de bouche, envoyées en ce pays du dépôt du Gouvernement, doivent être frappées d'un droit en vertu de l'acte en question.

Comme on a pleinement reconnu le principe, que tous les articles importés ou fournis pour le service de Sa Majesté doivent être admis francs de droits Impériaux ou Coloniaux, leurs Seigneuries ne doutent pas que Lord Stanley ne juge à propos de prescrire, au Gouverneur-Général du *Canada*, de prendre les mesures que Sa Seigneurie croira nécessaires pour faire adopter ce principe dans les Provinces Canadiennes.

Si M. *Filder* a raison de supposer que la Chambre d'Assemblée n'a pas voulu exempter de droits certains articles importés en *Ca-*

\* Droits de Douanes.—Résolutions qui seront proposées par l'honorable M. Robinson, dans un Comité de toute la Chambre, Mardi, le 25e jour de février courant,—telles qu'amendées par le Comité de toute la Chambre, et agréées par la Chambre.

Relative à l'im-  
position de  
certains droits.

*nada* pour l'usage des troupes de Sa Majesté, dans la crainte que ce privilège ne donnât lieu à des abus, leurs Seigneuries doivent observer qu'il ne paraît pas qu'il soit résulté des abus dans les autres Colonies où l'exemption est en pleine opération; et leurs Seigneuries doivent supposer que le Commissariat et les Officiers de Douane, en prenant des arrangements approuvés et sanctionnés par le Gouverneur-Général, prévendraient toute fraude à cet égard.

Je dois vous prier d'envoyer à ce Bureau l'incluse annexée au rapport de M. *Filder*.

Je suis, etc.

(Signé,) C. E. TREVELYAN.

James Stephen, écuyer,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 1009.

Commissariat, *Canada*,  
Montréal, 24 mars 1845.

MONSIEUR,

Eu égard à ma lettre du 8 juillet dernier, et à la vôtre du 2 décembre dernier, j'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information des Lords de la Trésorerie de Sa Majesté, que la Législature de cette Colonie a passé un nouveau Bill de douane pour augmenter le droit sur les animaux vivants, de £1 à £1 10 0 sterling par tête, ce qui est environ 24 pour cent du coût de ces animaux, sans insérer aucune clause pour exempter de l'opération de cet acte les animaux introduits pour l'usage des troupes.

Le bétail dans la Colonie n'étant pas proportionné à la consommation, excepté peut-être dans quelques-uns des Districts qui sont trop éloignés pour envoyer l'excédant sur les marchés, le prix de la viande fournie aux troupes, soit qu'elle soit prise dans le pays ou qu'elle soit importée, se trouve affectée jusqu'à la pleine concurrence de ce droit.

A cette occasion, la farine a été frappée d'un droit de 6d. sterling par quart, outre le droit Impérial de 2s., sans qu'on ait fait aucune exception en faveur des provisions de cette espèce ou autres comprises dans l'acte, lorsqu'elles sont importées pour l'usage des troupes.

La

Relative à l'im-  
position de  
certains droits.

La viande salée en faveur de laquelle j'ai fait une représentation le 8 mai, et qui, je présume, est déjà partie d'Angleterre, sera conséquemment passible d'un droit de 2s. sterling pour cent.

Ayant vu, dans les papiers publics, qu'on avait déclaré dans la Chambre d'Assemblée, dans le cours des débats à ce sujet, que, si l'on permettait que le bétail requis pour l'usage des troupes fut importé en franchise, ce privilège ferait naître d'autres abus, je prends la liberté d'observer, qu'avec l'aide et la coopération des officiers de douane, je suis d'opinion qu'il n'y aurait aucune difficulté à prévenir la fraude de la part des entrepreneurs.

J'ai, etc.

(Signé,)

W. FILDER,  
C. G.

(Copie.)

No. 421.

Downing Street,  
30 août, 1845.

MILORD,

Je transmets copie ci-jointe de la lettre de de Sir *William Burnett*, dans laquelle il suggère l'importance d'employer à la reconstruction des parties de la cité de *Québec*, qui ont été détruites par les derniers incendies désastreux, le bois préparé conformément à son plan.

J'annexe aussi copie d'une lettre du secrétaire de l'Amirauté, transmettant des rapports  
14 août, 1845. des officiers des chantiers de construction de *Portsmouth*, sur le résultat d'expériences qu'ils ont faites, afin d'essayer l'efficacité de cette découverte pour empêcher le bois de s'enflammer, accompagnée d'un état du secrétaire du bureau des patentes, indiquant ce que coûte une voie de bois, par load, préparé pour la construction de bâtisses.

J'annexe de plus copie d'une lettre de M. *Jones*, dans laquelle il suggère l'aptitude de ce  
21 août, 1845. bois préparé à la construction des chemins dans la partie ouest du *Canada*, et propose qu'une partie des deniers accordés par le Parlement pour secourir ceux qui ont souffert des pertes dans les incendies de *Québec*, soit dépensée pour acheter le mécanisme nécessaire et payer les frais de son transport en *Canada*. Ce monsieur est dernièrement re-

3

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

turné dans la Province et il sera toujours prêt à offrir à Votre Seigneurie toutes les explications que vous pourrez désirer obtenir sur le sujet.

Si l'on considère l'importance de toute mesure qui aurait l'effet de diminuer le danger des incendies dans un pays comme le *Canada*, où le bois est presque exclusivement employé à la construction des bâtisses, je crois qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention de Votre Seigneurie sur ces suggestions, dans le cas où vous penseriez qu'il serait à propos, soit de dépenser, à cet effet, une partie de la somme qui a été dernièrement votée par le Parlement pour secourir ceux qui ont souffert des pertes lors des incendies à *Québec*, soit d'en faire l'objet d'une demande au Parlement Provincial.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Le Très Honorable  
Lord Metcalfe, G. C. B.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Amirauté, Somerset House,  
31 juillet, 1845.

MILORD,

Ce n'est pas sans une grande méfiance que j'ose appeler sur moi l'attention de Votre Seigneurie ; mais je ne l'aurais pas fait, n'était-ce l'espoir que l'importance du sujet, sous un point de vue matériel, sera la meilleure excuse que je puisse offrir pour vous avoir importuné.

Personne, milord, n'a pu entendre le récit des grandes calamités qui, dans deux occasions, ont dernièrement affligé les habitants de *Québec*, par la conflagration de leur cité, sans sentir le désir d'empêcher qu'un semblable malheur ne se renouvelle une troisième fois ; et j'ai beaucoup de satisfaction, milord, à vous informer que cela peut se faire efficacement et à l'aide d'une dépense comparativement légère.

Des circonstances, qui se rattachent à mes devoirs publics, appelèrent mon attention, il y a huit ou neuf ans, sur la possibilité d'empêcher le bois de pourrir, et la toile, etc. de moisir,

et

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

et j'ai parfaitement réussi dans mon entreprise ; ma méthode est maintenant suivie en grande partie dans les chantiers royaux de construction, etc., et par des personnes privées.

En continuant mes expériences, je découvris bientôt que ma préparation possédait aussi une qualité précieuse d'une autre nature, lorsque la composition était employée à l'état de concentration ; enfin, qu'elle rendait le bois, la toile, et même la mousseline la plus fine, incapables de s'enflammer ; ainsi, un bâtiment ou une maison construit de matériaux imprégnés de cette composition devient incapable d'être brûlé par le feu.

Ayant donné communication de cette précieuse découverte aux Lords Commissaires de l'Amirauté, il plut à leurs Seigneuries de faire faire, en mars 1844, les expériences les plus concluantes par les officiers du chantier de construction de *Portsmouth* ; et, ces expériences ayant eu un parfait succès, des ordres furent, aussitôt après, donnés pour que toutes les cloisons des poudrières des vaisseaux de guerre et les autres cloisons au-dessous, ainsi que le bois de construction de toute espèce employé près des fourneaux des vaisseaux-à-vapeur de guerre, fussent imprégnés de la solution en question ; et, pour mettre ces ordres à exécution, il y a deux machines hydrauliques d'une grande force, en usage dans les chantiers de construction de *Portsmouth* et *Chatham*, qui peuvent imprégner, chaque jour, dix-huit voies de bois.

Je crains d'avoir détenu Votre Seigneurie trop longtemps sur ce sujet ; mais je désirerais vous montrer que ce n'est pas un projet éphémère sur lequel je m'efforce d'appeler votre attention, et je suis certain que Lord *Haddington* et l'Amiral *Sir George Cockburn*, ou le bureau de l'Amirauté confirmeraient volontiers tout ce que j'ai avancé à ce sujet ; et je serai toujours prêt à donner à Votre Seigneurie toute autre information que vous pourrez désirer sur cette découverte importante, car elle n'est pas applicable à la ville de *Québec* seulement, mais encore à la plupart de nos autres colonies, quoique plus particulièrement à celles de l'*Amérique du Nord*, et à toute autre place où l'on emploie du bois pour les constructions.

Afin de donner à Votre Seigneurie une idée de la valeur de la préparation en question, je prends la liberté de vous envoyer quelques morceaux de bois sciés à même deux gros billots préparés dans les chantiers de construction de

*Portsmouth*, avec le minimum de la quantité de composition requise pour les empêcher de s'enflammer, ainsi qu'un morceau de toile dans le même état ; en plaçant chacun de ces articles dans la flamme d'une chandelle ou d'une lampe, vous verrez immédiatement l'effet de cette composition.

Le pamphlet qui accompagne la présente servira à faire voir à quel point elle est employée, et avec quel succès.

J'ai, etc.

(Signé,) W. BURNETT,  
Directeur Général du  
Département Médical de la Marine.

Au Très Honorable  
Lord *Stanley*,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau de l'Amirauté,  
14 août 1845.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 9 courant, avec l'incluse de *sir William Burnett*, j'ai ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté de vous transmettre, pour l'information de lord *Stanley*, copie du rapport des officiers du chantier de construction de *Portsmouth*, sur les effets de cette composition employée dans le but d'empêcher le bois de prendre feu, ou plutôt de l'empêcher de s'enflammer. En conséquence de ce rapport, leurs Seigneuries ont donné l'ordre que les cloisons des poudrières des vaisseaux de guerre de Sa Majesté soient faites à l'aide du bois ainsi préparé ; et il en est aussi employé une grande quantité dans les divers établissements des chantiers de construction de Sa Majesté.

J'envoie de plus, pour l'information de lord *Stanley*, copie d'un état du prix que coûte chaque voie de bois préparé pour servir aux constructions.

Je suis, etc.

(Signé,) W. B. J. HAMILTON.

G. W. Hope, écr.

Downing Street.

(Copie.)

Chantier de *Portsmouth*,  
13 mars 1844.

MONSIEUR,

Conformément aux ordres que vous nous avez donnés, le 1<sup>er</sup> courant, de faire des expériences

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

riences pour voir jusqu'à quel degré du bois imprégné de la solution de Sir W. Burnett est inflammable, comparé au bois de même espèce, mais qui n'est pas préparé, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait, avec beaucoup de soin, une série d'expériences à ce sujet dont vous trouverez ci-dessous les résultats.

Nous avons fait nos expériences sur onze espèces de bois, chaque morceau avait deux pieds de longueur, cinq pouces de largeur et trois pouces d'épaisseur. Chaque morceau a été coupé en deux parties égales d'un pied de longueur; l'une des parties a été imprégnée d'une forte solution de chlorure de zinc (dans la proportion de un de chlorure par quatre gallons d'eau,) l'autre partie n'a pas été préparée.

Après la préparation, nous prîmes le soin d'amener les deux parties au même degré de sécheresse.

Un des fourneaux du moulin à métaux, dans lequel les plaques de cuivre sont chauffées avant d'être mises en rouleaux, a été choisi pour faire les expériences. La chaleur du fourneau était intense.

Qualité de bois et

Résultat des expériences.

Chêne d'Afrique.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 25 secondes.

Le morceau imprégné continua de résister aux flammes pendant 2 minutes; alors une flamme légère commença à se jouer à sa surface.

Chêne anglais.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 5 secondes.

Le morceau imprégné s'enflamma en 40 secondes (flamme légère); au bout de 10 minutes, le morceau non imprégné était plus consumé que l'autre, mais la différence n'était pas grande.

Chêne d'Italie.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 15 secondes.

Le morceau imprégné s'enflamma (flamme légère) en 35 secondes.

Sapin de Dantzic.—Les deux morceaux imprégnés et non imprégnés, ayant été placés dans l'endroit le plus chaud du fourneau, s'enflammèrent immédiatement; mais l'on considéra que la chaleur était trop grande pour une semblable expérience.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

Cowdic de la Nouvelle-Zélande.—Les deux morceaux n'ayant pas été placés aussi avant dans le fourneau s'enflammèrent immédiatement: cependant le morceau imprégné brûla avec moins de violence que l'autre.

Sapin de Riga.—Les deux morceaux ont été placés à l'entrée du fourneau; celui qui était imprégné était décidément moins inflammable que l'autre, il s'enflamma quelque temps après celui qui n'était pas imprégné.

Pin résineux.—Le morceau non imprégné s'enflamma en 5 secondes. Le morceau imprégné résista aux flammes pendant 6½ secondes, et alors une légère flamme parut.

Pin rouge (Canada).—On plaça du fer rouge sur les deux morceaux. Le non imprégné s'enflamma immédiatement. L'imprégné ne parut pas vouloir s'enflammer et le fer devint froid avant que le bois s'enflammât.

Orme (Canada).—Placé dans la chaudière contenant les plaques de cuivre sortant du fourneau à purifier. Le morceau non imprégné s'enflamma en une demi-minute. Le morceau imprégné s'enflamma en 2½ minutes (flamme bien plus légère.)

Pin jaune (Canada).—Placé dans la chaudière aux plaques de la même manière que les morceaux ci-dessus. Le morceau non imprégné s'enflamma immédiatement. On observa l'imprégné pendant 12 minutes, mais il ne s'enflamma pas.

La chaleur était intense, une seconde expérience a été faite sur ce bois en plaçant du fer rouge sur la surface. Le morceau non imprégné s'enflamma immédiatement. Le morceau imprégné ne s'enflamma pas.

Il appert par les expériences ci-dessus que quelques-uns des morceaux de bois ainsi préparés, (spécialement le pin jaune du Canada) ont résisté à l'action des flammes à un degré extraordinaire.

Nous sommes d'opinion que le pin jaune préparé de cette manière pourrait être employé avec beaucoup d'avantage, non seulement pour les cloisons de la poudrière et de la soute vitrée, mais encore de toutes les cloisons d'un vaisseau.

Relative à la préparation de Sir William Burnett.

vaisseau. Il ne paraît y avoir rien dans cette composition qui soit nuisible à la santé de l'équipage; et si, en préparant du pin jaune de cette manière, on pouvait le rendre aussi durable que le bois généralement employé pour la construction des cloisons, cette composition posséderait le double avantage de conserver le bois et de l'empêcher de s'enflammer.

La solution employée dans les expériences ci-dessus étant huit fois plus forte que dans l'usage ordinaire.

Nous sommes, etc.

(Signé,) R. BLAKE,  
F. STURDIE,  
J. WATTS,  
J. OWEN,

Chantier de Portsmouth,  
25 mai 1844.

MONSIEUR,

Eu égard à votre mémorial du 20 mars dernier, dans lequel vous m'enjoignez de faire rapport si nous avons proposé que les cloisons des vaisseaux fussent imprégnées de la solution de Sir W. Burnett, de la même force que celle employée dans les expériences décrites dans votre lettre du 16 mars dernier, c'est-à-dire huit fois plus forte que d'ordinaire; et, s'il en est ainsi, quelle serait la dépense nécessaire pour l'employer de cette manière sur un vaisseau de ligne, et aussi la dépense qu'entraînerait cette solution même dans sa force ordinaire, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait plusieurs expériences, dans la vue de connaître quelle force doit avoir la solution pour résister avec succès à l'action des flammes; ci-suit le résultat:

1°. Les bois durs tels que le chêne d'Afrique, de Dantzic, et d'Angleterre, ne sont pas grandement affectés par la solution quant à la résistance aux flammes, quelqu'en soit la force.

2°. Dans le cas de force ordinaire (proportion de 1 gallon de chlorure par 4 gallons d'eau) le bois imprégné et celui qui ne l'est pas sont presque semblables.

3°. Imprégnés dans une solution de 1 gallon de chlorure de zinc par  $\frac{1}{2}$  gallon d'eau et do. à 2 do. nous avons trouvé que certains bois exposés au contact du fer rougi ne se sont pas enflammés, tandis que les mêmes bois non imprégnés se sont enflammés immédiatement.

Ci-suit le nom de ces bois:—

1 lb. par  $1\frac{1}{2}$  gallons d'eau.

1 lb par 2 gallons d'eau.

Relative à la préparation de Sir William Burnett.

Dantzic,	
Epinette,	Madriers d'épinette,
Sapin de Pologne,	Sapins de Pologne,
do. d'Ecosse,	Sapin de Riga.
Pin jaune.	Pin jaune.

Les bois de même qualité ont été bouillis dans une solution de 1 lb. de chlorure par 2 gl. d'eau.  
— Do. — 3 do —

Et dans chaque cas les bois imprégnés ont résisté avec succès à l'action des flammes, tandis que les bois non imprégnés se sont enflammés instantanément.

Ci-suit un état comparatif des dépenses pour arranger la cale d'un vaisseau de ligne avec du bois ordinaire et non imprégné, et avec du pin jaune et du sapin de Riga, imprégné dans une solution d'un gallon de chlorure par 2 gallons d'eau.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Cloisons, etc. de la cale, en chêne anglais, 3 pouces d'épaisseur, 2760 pieds cubes à 7s. 6d. par pied....				966	0	0
Do. pin jaune, 3 pouces, 2760 pieds à 2s. 4d.....	322	0	0			
Solution.....	243	0	0			
Main d'œuvre.....	12	18	0			
				577	18	0
Différence en faveur du pin jaune.....				£388	2	0
Cloisons, de la cale, en pin de Riga, 3 pouces, 2760 pieds à 3s.....	414	0	0			
Solution.....	220	0	0			
Main d'œuvre.....	12	18	0			
				646	18	0
Différence en faveur du pin de Riga.....				£319	2	0

Nous avons, etc.

(Signé,) R. BLAKE,  
J. WATTS,  
J. OWEN.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

53, KING WILLIAM STREET,  
London Bridge, 13 août, 1845.

MONSIEUR,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que les frais de préparation du bois de construction, si c'est seulement pour l'empêcher de s'échauffer, seront de 9s. à 13s. 6d. par voie, selon la plus ou moins grande propriété d'absorption du bois.

Mais si l'on veut rendre le bois incombustible, les frais varieront de 25s. à 35s. par voie ; et il est bon de mentionner que le bois vert est plus promptement et plus efficacement préparé que le bois sec, l'aubier du bois vert étant rendu plus solide par ce procédé.

J'ai, etc.

(Signé,) C. JACKSON,  
Secrétaire.

(Copie.)

Londres, 14 août, 1845.

MONSIEUR,

Eu égard à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, hier, par rapport à l'emploi de certains bois pour la reconstruction de la ville de Québec, et la construction de chemins à lisses en Canada, j'ai l'honneur de vous informer que, s'il était résolu d'envoyer en Canada, soit l'appareil de Sir W. Burnett soit celui de M. Payne, je crois qu'il y aurait encore le temps de le faire, avant le départ du dernier vaisseau d'automne pour le St.-Laurent ; et cela coûterait environ mille louis. Et vraiment, lorsque je considère la dépense énorme qu'a entraîné le transport d'un simple canon de 24, pendant la dernière guerre américaine, en hiver, de Montréal à Kingston, et que la dépense actuellement suggérée en serait une éminemment *tempestive*, et qui rapporterait de grands avantages, j'ose respectueusement recommander la considération au gouvernement. C'est un plan dans lequel j'ai une telle confiance, que j'aurais moi-même le désir de le mettre à exécution, comme spéculation financière, si j'avais assez d'argent entre les mains pour l'entreprendre.

Depuis que j'ai écrit à ce sujet, j'ai reçu la visite du secrétaire de la compagnie, de sir W. Burnett, qui m'informe qu'il serait prêt à entreprendre de mettre à bord d'un vaisseau, dans le cours de cette saison, un appareil d'a-

près leur plan, ce que ne pourrait faire M. Payne, puisqu'il demande trois mois pour le préparer ; il dit qu'il y en a six de préparés pour le gouvernement russe, et qu'il a fallu douze mois pour les compléter.

Je n'émettrai aucune opinion quant aux mérites de ces procédés rivaux ; mais je suis convaincu que l'un ou l'autre peut empêcher les parties fibreuses du bois de s'enflammer, et offre ainsi la garantie nécessaire contre les grandes et soudaines irruptions des flammes.

Si l'on juge convenable d'envoyer au gouverneur-général des spécimens de l'un ou de l'autre ou des deux modes de préparation, on pourra se les procurer en s'adressant aux inventeurs respectifs.

Les deux terribles calamités qui ont affligé, à si peu de distance l'une de l'autre, la malheureuse ville en question, peuvent être regardées comme étant d'une nature publique ; mais la plus grande partie des individus établis dans la province, doivent s'attendre à perdre leurs maisons au moins une fois par le feu, comme cela m'est arrivé à moi-même, il y a quelques années, tandis que j'étais en mer pour retourner chez moi.

Indépendamment de la somme considérable d'argent votée par le Parlement pour secourir les incendiés, les départements de l'Amirauté et de l'Ordonnance ont chacun dans la province des constructions et autres opérations en progrès, pour lesquelles l'appareil recommandé pourrait être employé.

Il pourrait aussi, en toute probabilité, être employé pour la construction des chemins à lisses ; et il serait d'un grand service dans la partie du District de l'Ouest, qui avoisine le Port Sarnia où je réside, et où l'on ne peut se procurer de la pierre même pour la construction des chemins ordinaires, qui sont maintenant presque tous construits en madriers.

Je me suis servi du langage ordinaire, Monsieur, en parlant des deux effrayantes catastrophes en question ; mais après tout, il pourrait se faire qu'elles eussent été des événements heureux, si, comme je l'espère, elles ont l'effet de produire une fusion amicale des sentiments hostiles qui existent entre les deux races, et si la sympathie montrée par leurs voisins pour les Canadiens-français, qui ont le plus perdu dans les incendies, et les nombreuses souscriptions faites dans ce pays, ainsi que l'attention paternelle

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

paternelle, tant du Gouverneur-Général que de votre département, tendent à faire naître cette reconnaissance et cette réciprocité de sentiments auxquels on peut s'attendre avec confiance. \* \* \* \* \*

Votre obligeante condescendance, monsieur, m'a engagé à entrer dans ces derniers détails que vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner.

Toutes les dépenses et fatigues, que m'ont occasionnées mon retour de *Liverpool* et mon changement de route, seront amplement compensées s'il m'est permis de croire que j'ai pu être de quelque utilité relativement aux questions que je viens de traiter.

J'ai, etc.

(Signé,) H. JONES, P. M.  
De *Mazwell*, *Sarnia*, District de l'Ouest.

G. W. Hope, Ecr.  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
No. 455.

*Downing Street*,  
6 novembre, 1845.

MILORD,

Je transmets à Votre Seigneurie copie d'une correspondance échangée entre M. *Payne*, qui a inventé un procédé pour la conservation du bois, et ce bureau, à l'égard d'une erreur que l'on prétend avoir été commise, soit dans ce bureau, soit en *Canada*, en déclarant que l'un des matériaux employés par Sir *William Burnett*, dans son plan pour empêcher le bois de prendre feu, est le chlorure de chaux. D'après l'exposition de M. *Payne*, le chlorure de zinc est la solution employée par Sir *William Burnett*, et non le chlorure de chaux.

Votre Seigneurie voudra bien donner publicité à cette explication dans le but de réparer le tort que cette erreur pourrait avoir causé au docteur *Payne*.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Le Très Honorable  
Lord *Metcalf*, G. C. B.,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

WHITEHALL WHARF,  
Cannon Row,  
Westminster, 28 octobre, 1845.

MILORD,

J'ai reçu du *Canada*, par la malle de ce jour, un exemplaire de la "*Royal Gazette*" publiée par autorité et datée le 1<sup>er</sup> octobre 1845, dans laquelle je trouve deux lettres de Votre Seigneurie, datées *Downing Street*, 30 août 1845; l'une adressée au Gouverneur, et l'autre au Lieutenant-Gouverneur de cette Colonie, recommandant à la considération du Gouvernement Colonial, l'adoption du procédé breveté de sir *William Burnett*, pour la préparation des bois employés à la construction des édifices et bâtiments, dans le but de diminuer les risques d'incendie.

Cette recommandation, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, paraît être fondée sur un rapport (également imprimé dans la *Royal Gazette*) rédigé par certaines autorités des chantiers de construction de *Portsmouth*, et où l'on rend compte du résultat d'une série d'expériences faites sur différentes espèces de bois saturés avec une forte solution de chlorure de chaux. Je prends la liberté de déclarer que le chlorure de chaux n'est pas la substance pour laquelle sir *William Burnett* a obtenu un brevet, mais bien le chlorure de zinc. Si donc le Gouvernement de Sa Majesté a eu l'intention de recommander l'adoption du procédé de sir *William Burnett*, procédé qu'il déclare dans sa lettre à Votre Seigneurie (également publiée dans la *Royal Gazette*), qu'on emploie sur une grande échelle dans les chantiers de ce port, il est évident que le rapport ci-dessus doit induire le Gouvernement Colonial en erreur, le chlorure de chaux étant la substance indiquée et recommandée dans ce rapport et non le chlorure de zinc, cette dernière substance étant l'objet du brevet de sir *William Burnett*. Je n'ai aucun doute que le chlorure de chaux a l'effet de diminuer l'aptitude du bois à s'enflammer, et il forme un des principaux ingrédients employés par moi dans le procédé pour lequel j'ai obtenu un brevet; mais certainement il n'est pas compris dans le brevet de sir *William Burnett*, et peut être employé isolément par toute personne à qui il plaira d'en faire usage.

Néanmoins, employé seul, le chlorure de chaux, quoiqu'ayant l'effet d'arrêter les progrès de

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.



Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

de l'ignition, présente un inconvénient très sérieux et bien connu, je veux parler de sa nature déliquescente; inconvénient qui est évidemment fatal à son emploi en cet état, pour la construction soit des édifices ou des bâtiments. La découverte pour laquelle j'ai obtenu un brevet remédie à cet inconvénient, mon procédé consistant à employer ce sel en le combinant avec un sel métallique, et à former un nouveau composé qui est insoluble, et qui protège également bien contre le feu et est à l'abri de l'inconvénient de la déliquescence.

Maintenant que ces faits ont été signalés à Votre Seigneurie, il vous reste à adopter, dans ces circonstances, les mesures que vous croirez les plus convenables et les plus propres à mettre à exécution les intentions bienfaisantes et sages du Gouvernement de Sa Majesté, en engageant le Gouvernement Colonial à prendre des moyens pour atténuer, sinon pour prévenir entièrement les conséquences affreuses occasionnées par les incendies dans ces parties des possessions Britanniques.

Si j'avais su que le Gouvernement de Sa Majesté avait institué une enquête sur ce sujet et ordonné de faire des expériences, je n'aurais pas manqué de demander respectueusement un examen approfondi de mon procédé, dont le résultat, j'ose m'en flatter, n'aurait pas manqué d'être satisfaisant. Ces expériences paraissent ne s'être rapportées qu'à un procédé qu'on supposait être celui pour lequel sir William Burnett, médecin général de la marine, avait obtenu un brevet; et il ne paraît pas qu'on se soit occupé de savoir si cet important objet pouvait être obtenu plus efficacement par d'autres moyens.

En conséquence, je prie respectueusement Votre Seigneurie de faire instituer une enquête sur les faits que je viens de vous soumettre, et de vouloir bien, en outre, donner des instructions aux personnes compétentes que vous voudrez bien désigner pour examiner mon procédé et vous faire leur rapport, et, en particulier, pour constater son efficacité pour l'objet que l'on a en vue: en faisant cette dernière demande, je sollicite de Votre Excellence la faveur de vouloir bien parcourir le rapport adressé par M. Richard Philipps aux Commissaires des bois et forêts de Sa Majesté, et dont je lui transmets une copie.

Dans l'espoir d'obtenir bien vite une réponse à ce sujet,

J'ai, etc.

(Signé,) CHARLES PAYNE.

Au Très Honorable  
Lord Stanley,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Muséum de Géologie Pratique,  
20 septembre, 1842.

MILORD ET MESSIEURS,

Conformément à vos instructions, et avec le secours de M. Payne, j'ai soumis à de nombreuses expériences son procédé pour la conservation du bois.

Cette méthode consiste à dépouiller le bois de l'air qu'il contient, et à lui faire absorber à la place de l'air une solution; le bois est ensuite imprégné, par des moyens mécaniques, d'une autre solution qui agit chimiquement sur la première, de manière à introduire dans les pores du bois une substance solide, qu'on espère être assez efficace pour l'empêcher de se décomposer.

Avant d'entreprendre directement l'expérience principale, je crus que je devais d'abord m'assurer si le procédé de M. Payne était propre à opérer l'infiltration du bois par les solutions qu'il propose. Dans ce but, un bloc de bois a été plongé dans l'eau pendant 24 heures. L'ayant pesé au bout de ce tems, je m'aperçus qu'il avait absorbé moins de 7 pour cent d'eau tandis qu'un bloc semblable, soumis pendant 10 minutes aux procédés de succession de l'air et d'infiltration forcée de M. Payne, gagna plus de 50 pour cent d'eau. Etant ainsi convaincu qu'il était facile de faire absorber aux bois de grandes quantités de liquides; je fis diverses expériences au moyen des procédés de décomposition de M. Payne, avec quelques-unes des différentes solutions indiquées dans sa patente; il faudrait de longues expériences pour distinguer celle qu'il conviendrait le mieux d'employer. Je m'assurai qu'il serait facile de déposer dans le corps du bois huit pour cent de matière solide capable d'empêcher sa décomposition.

Ce

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

Ce fait a été déterminé en soumettant le bois imprégné à une température très élevée, et en le pesant de temps à autre pendant dix jours.

Le temps seul peut démontrer si une substance ainsi introduite dans le bois peut le préserver de la décomposition. Il y a beaucoup à dire en faveur de la réalité de cette faculté conservatrice ; et je suis d'avis que la méthode de M. *Payne* se trouvera la plus efficace de toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici, à cause de la puissance avec laquelle elle effectue l'infiltration, et de l'insolubilité de la majeure partie de la substance introduite dans le bois.

C'est pourquoi je prends la liberté d'ajouter que, dans les cas où vous voudriez employer une substance conservatrice du bois, je considère le procédé de M. *Payne* comme méritant d'être soumis à l'épreuve de l'expérimentation en grand ; et je puis ajouter que quelques-unes des substances employées par lui diminuent la combustibilité du bois à un degré considérable.

J'ai, etc.  
(Signé,) R. P. PHILLIPS.

Aux Commissaires des  
bois et forêts de Sa Majesté.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

*Downing Street,*  
5 novembre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai soumis à Lord *Stonley* votre lettre du 28 du mois dernier, et Sa Seigneurie m'a donné l'ordre de vous répondre qu'il lui est impossible de dire par quels moyens il est arrivé que, dans le rapport publié en *Canada* pour suggérer l'emploi du procédé de Sir *William Burnett*, pour empêcher le bois et d'autres substances de s'enflammer lorsqu'elles se trouvent en contact avec le feu, la solution de chlorure de chaux ait été indiquée comme l'une des substances employées dans son procédé à la place du chlorure de zinc.

Sa Seigneurie apprendrait avec regret que vos intérêts eussent souffert de cette erreur commise dans la publication faite en *Canada* de l'invention de Sir *William Burnett* ; et elle se fera un plaisir de remédier au mal en trans-

mettant au Gouverneur-Général du *Canada* des copies de cette correspondance avec vous.

Relative à la  
préparation de  
Sir William  
Burnett.

J'ai, etc.  
(Signé,) G. W. HOPE.

*Charles Payne*, écuyer,  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
No. 456.

*Downing Street,*  
15 novembre, 1845.

MILORD,

J'accuse la réception de la dépêche de Votre Seigneurie, no. 308, en date du 5 juillet dernier, renfermant copie d'un mémorial que vous avez reçu des maîtres et propriétaires de vaisseaux britanniques qui font le commerce à *Québec* ; et suggérant l'adoption de certaines mesures pour remédier aux inconvénients auxquels ils sont maintenant exposés par le refus, que font tous les jours leurs matelots, de remplir les engagements qu'ils ont contractés avant de laisser ce pays.

Relative à la  
désertion des  
matelots.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne doute nullement que le mal dont on se plaint n'existe à un degré considérable, et il pense qu'il serait convenable d'adopter des mesures propres à arrêter ce système de désertion.

Les remèdes que suggèrent les memorialistes sont comme suit :—

1. Que tout propriétaire de navire en *Canada*, qui expédie un vaisseau neuf au Royaume-Uni, devrait être tenu, au préalable, d'y prendre les deux tiers de son complément de matelots.

2. Que les matelots en *Canada* devraient être enregistrés, et qu'il ne devrait être permis à aucun maître et propriétaire de navires provinciaux partant pour la mer, de prendre des matelots sans billet d'enregistrement, (britannique ou canadien, il est à supposer.)

3. Que, jusqu'à ce que cette loi soit passée, les vaisseaux du Royaume-Uni partant du *Canada*, ne devraient pas être astreints à prendre des matelots qui n'auraient pas des billets d'enregistrement.

Quant à la première des trois mesures proposées, le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas disposé à recommander au parlement Impérial,

Relative à la  
désertion des  
matelots.

Impérial, ni même au Parlement Provincial, d'imposer une restriction si inouïe sur les constructeurs de vaisseaux en *Canada*, avant d'avoir essayé d'autres moyens pour prévenir la désertion.

D'abord il serait mieux d'essayer le second moyen qui, sans peut-être empêcher tout-à-fait la désertion, pourrait au moins la réprimer d'une manière bien sensible.

Vous pourrez, en conséquence, engager la Législature en *Canada* à passer une loi de nature à établir un système d'enregistrement pour les matelots de cette Colonie, et à empêcher les maîtres de vaisseaux partant du *Canada*, d'engager des matelots qui ne fourniront point un billet d'enregistrement Canadien ou Impérial.

Quant à la troisième proposition, le Gouvernement de Sa Majesté craint beaucoup que les Mémorialistes en *Canada*, et probablement les autorités de cette Colonie n'aient donné une interprétation peu correcte à l'acte des vaisseaux marchands,—en supposant bien à tort que cet acte empêche les maîtres de vaisseaux enregistrés dans le Royaume-Uni, d'engager en *Canada* des matelots qui n'ont point de billet d'enregistrement.

Après avoir été consultés sur ce sujet, les officiers en loi de la Couronne sont d'opinion que l'acte ne prohibe pas l'engagement des matelots qui n'ont point de billet pour les navires qui reviennent du *Canada*, de *Québec* ou d'aucun autre port Colonial au Royaume-Uni.

Je transmets ci-jointe copie de cette opinion pour votre information, et pour servir de règle de conduite aux autorités Provinciales.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Au Très Honorable

Lord Metcalfe G. C. B.  
etc., etc., etc.

“ Nous sommes d'opinion que l'acte ne prohibe pas l'engagement des matelots qui n'ont point de billets pour les vaisseaux qui reviennent du *Canada*, de *Québec*, ou d'aucun autre port Colonial au Royaume-Uni.”

(Signé,) F. THESIGER,  
F. KELLY.

“ Pour la considération du Conseil de l'Amirauté.”

5

“ Je partage cette opinion.”

(Signé,) RICH. GODSOX.

“ 18 octobre, 1845.”

Relative à la  
désertion des  
matelots.

Au Très Honorable

Lord Metcalfe, G. C. B.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 457.

Downing street,  
15 novembre, 1845.

MILORD,

Je dois appeler l'attention de Votre Seigneurie sur les remarques suivantes relatives à un acte passé par la Législature du *Canada* dans sa dernière session, et désigné, dans les archives de ce Bureau, sous le No. 232, et intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de l'*Atlantique*.”

Relative au bill  
du chemin de  
fer du *St.-Laurent*  
et de l'*At-*  
*lantique*.

La 38<sup>e</sup> section qui fixe le maximum des taux que la compagnie devra établir pour le transport des passagers et des marchandises, lui permet de changer ces taux en totalité ou en partie, pourvu qu'ils ne dépassent pas le maximum ainsi fixé. Le même privilège est accordé aux compagnies de chemins de fer en ce pays par la 90<sup>me</sup> section de l'acte 8 et 9 *Victoria*, chap. 20 ; mais, de peur qu'on abuse de ce pouvoir pour nuire à quelques personnes et en favoriser d'autres, ou pour établir un monopole dangereux, il est déclaré, par un proviso, que les taux seront toujours les mêmes pour toutes les personnes et pour toutes marchandises, dans les mêmes circonstances ; la même disposition devrait être adoptée dans le cas actuel.

Mais la 50<sup>e</sup> clause donne lieu à des objections plus sérieuses. Elle autorise la compagnie à occuper toute la partie du fleuve *St.-Laurent* et de la rivière *Richelieu*, dont elle pourra avoir besoin pour l'usage du chemin de fer ; mais il n'y a aucune disposition, (excepté une disposition partielle à l'égard du *Richelieu*) qui l'empêche de construire des ouvrages qui pourraient gêner la navigation de ces rivières.

Il serait fort à désirer que Votre Seigneurie obtint un amendement à ces clauses, et particulièrement à la dernière ; en attendant, la décision de Sa Majesté sur cet acte sera suspendue.

J'ai

Relative au  
bill du chemin  
de fer du St.-  
Laurent et de  
l'Atlantique.

J'ai l'intention de transmettre prochainement, à Votre Excellence, copies des actes généraux des chemins de fer, et des procédés du département gouvernemental des chemins de fer, pour l'information de la Législature Provinciale, dans ses délibérations sur ce sujet.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Au Très Honorable  
Lord Metcalfe, G. C. B.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 458.

Downing street,  
18 novembre, 1845.

MILORD,

Relative au  
bill de divorce  
de Harris.

Relativement à la correspondance énumérée à la marge, au sujet du bill de divorce de M.

18 nov. 45. { Lord Metcalfe, dépêche no. 278, Harris, je dois main-  
du 21 mai, 1845. tenant communi-  
Lord Stanley, dépêche no. 410, quer à Votre Sei-  
du 4 août, 1845. gneurie la copie  
Lord Metcalfe, dépêche no. 345, ci-jointe d'un rapport des officiers en loi de la  
du 3 sept. 1845. couronne, d'après lequel il paraît que si le bill  
était sanctionné par Sa Majesté, les cours de  
loi de ce royaume ne considéreraient pas un tel  
acte comme un divorce valable, mais que M.  
et M<sup>me</sup>. Harris conserveraient toujours, aux  
yeux de la loi, leur relation d'époux et d'épouse  
dans ce royaume, et dans toute autre place,  
au-delà des limites du Canada, qui se trouve  
régie par la loi d'Angleterre.

Dans ces circonstances, il serait sans doute impossible de conseiller Sa Majesté en Conseil de ratifier et finalement de sanctionner ce bill.

J'ai, etc.

(Signé,) STANLEY.

Au Lord Metcalfe,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Doctor's Common's,  
18 novembre, 1845.

MILORD,

Nous avons reçu l'ordre de Votre Seigneurie qui nous a été signifié par la lettre de M. Hope du 15 de ce mois, dans laquelle il dit qu'il lui

a été prescrit de nous transmettre un bill que le Conseil et l'Assemblée ont passé pour dissoudre le mariage de *Henry William Harris*, écuyer; et aussi de nous transmettre copies de la correspondance qui a été échangée relativement à ce bill entre Votre Seigneurie et le Gouverneur-Général du Canada. Il résulte, de cette correspondance, que M. et M<sup>me</sup>. *Harris* se sont mariés en *Canada* en 1832; qu'à cette époque, ce premier y résidait comme officier attaché à son régiment; que l'adultère, qui a été la cause du divorce, a été commis en *Canada*; que M. *Harris* n'y avait d'autre domicile que celui qu'il pouvait prendre en sa qualité de militaire; qu'en l'année 1841, M. *Harris* retourna avec son régiment dans le Royaume-Uni, et qu'il n'a pas depuis résidé en *Canada*; que M<sup>me</sup>. *Harris* a aussi quitté le *Canada* pour les *Indes Occidentales*; et que le bill de divorce a été passé dans le mois de mars 1845, et pendant que les deux parties étaient absentes de la Province.

Relative au  
bill de divorce  
de Harris.

Que votre Seigneurie a aussi chargé M. *Hope* de nous prier de donner notre opinion sur la question de savoir si ce bill était ratifié par Sa Majesté, les cours de loi du royaume considéreraient cet acte comme un divorce valable entre M. et M<sup>me</sup>. *Harris* dans ce royaume; et si, nonobstant cet acte, ils ne conserveraient pas toujours aux yeux de la loi, dans ce royaume et ailleurs, au-delà des limites du *Canada*, leurs relations d'époux et d'épouse.

En obéissant à l'injonction de votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport, que, comme les parties n'étaient pas domiciliées en *Canada*, à l'époque où l'acte pour la dissolution du mariage a été passé, nous sommes d'opinion, si ce bill était ratifié par Sa Majesté, que les cours de loi dans ce royaume ne considéreraient pas cet acte comme un divorce valable.

Nous pensons de plus que M. et M<sup>me</sup>. *Harris*, nonobstant cet acte, conserveraient toujours, aux yeux de la loi, leurs relations d'époux et d'épouse dans ce royaume, et dans tout autre lieu, au-delà des limites du *Canada*, qui se trouve régi par la loi de l'Angleterre.

Nous avons, etc.

(Signé,) J. DADSON.  
FRED. THIESIGER.  
FITZROY KELLY.

Au Très Honorable  
Lord Stanley,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Relative aux  
vaisseaux des  
plantations  
britanniques.

(Copie.)  
No. 1.

*Downing street.*  
30 décembre, 1845.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à Votre Seigneurie, l'ordre donné par Sa Majesté en Conseil, du 23 du courant, qui donne cours à l'opération d'un acte passé par la Législature du *Canada*, no. 212, pour assurer le droit de propriété des vaisseaux construits dans les plantations britanniques.

La dernière clause, néanmoins, déclare que cet acte cessera du moment où l'acte Impérial 3 et 4 *Guillaume IV*, chap. 55, intitulé : "Acte pour l'enregistrement des vaisseaux britanniques," s'étendra aux bâtiments naviguant sur les eaux intérieures de la province du *Canada*. Cet acte ayant néanmoins été abrogé par l'acte 8 et 9 *Victoria*, chap. 89, il serait à désirer que l'acte primitif, no. 212, fut amendé par l'introduction des mots "ou tout autre acte pour l'enregistrement des vaisseaux britanniques," immédiatement après les mots "l'acte du Parlement" (savoir 3 et 4 *Guil. IV*, chap. 55) intitulé : "Acte pour l'enregistrement des vaisseaux britanniques."

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,  
Comte *Cathcart*, G. C. B.  
etc., etc., etc.

(Copie.)  
(Circulaire.)

*Downing street,*  
15 janvier, 1845.

MILORD,

Je vois que l'impulsion qui a été donnée, dans toutes les parties du monde civilisé, pour l'établissement de chemins de fer, s'est fait ressentir dans plusieurs colonies britanniques. De toutes parts, on a appelé mon attention sur ce sujet, en me le présentant sous des points de vue physiques et économiques aussi distincts et aussi variés que les positions de ces immenses établissements.

Relative aux  
chemins de fer  
coloniaux.

Essayer d'établir une série de règlements, ou même une seule règle pour lier rigoureusement les gouvernements Exécutifs de toutes ces Provinces, serait évidemment une tentative futile et impraticable. Mais l'expérience de ce pays a consacré quelques principes généraux sur cette matière, dont l'application n'est ni transitoire ni locale, mais que l'on peut regarder comme plus ou moins applicables à la législation de tout pays, dans cette nouvelle carrière ouverte à l'entreprise. Le but de cette dépêche est d'indiquer succinctement quels sont ces règles ou principes.

Il convient néanmoins de vous mettre au fait, avec tout le détail possible, des dispositions formelles qui ont été établies par des ordres permanents des deux Chambres du Parlement, pour mieux prévenir les maux, et assurer les avantages qui résultent de l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer en ce pays. J'annexe à cette dépêche une liste de divers documents de cette nature. Vous trouverez sans doute plusieurs choses qui ne peuvent se rapporter aux circonstances de la colonie que vous gouvernez ; mais vous en trouverez aussi beaucoup qui faciliteront grandement la rédaction des projets de loi de chemins de fer et qui renferment, dans un cadre étroit, les résultats d'études longues et laborieuses, et d'essais très dispendieux. Mais, quelque soit l'utilité ou l'inutilité de ces détails, j'en reviens à la question générale dont j'ai déjà parlé.

1<sup>o</sup>. Il est donc nécessaire en premier lieu, lorsqu'il est question de former une compagnie pour établir un chemin de fer, de stipuler formellement que la Législature pourra à l'avenir révoquer, changer ou amender aucune partie de son privilège, sans être pour cela obligée de rémunérer ou indemniser les actionnaires. Il est à présumer sans doute que, dans l'exercice de ce droit, la Législature locale respectera toujours les obligations dictées par la justice et une saine politique. Mais essayer, une fois pour toutes, passer une loi de cette nature, et la rendre invariable, à moins qu'on n'obtienne ou n'acquiert le consentement des actionnaires, ce serait exposer la société en général à tous les risques d'un essai douteux et précaire dans le principe.

2<sup>o</sup>. Avant que Sa Majesté ne sanctionne aucun projet de loi de chemins de fer, vous exigerez, comme préliminaire indispensable, qu'au moins

Relative aux  
chemins de fer  
coloniaux.

Relative aux  
chemins de fer  
coloniaux.

moins un dixième du capital soit placé dans des fonds sûrs et disponibles pour l'achèvement des travaux.

3°. Tout projet de loi semblable devrait contenir des dispositions pour le transport des malles royales. Le but devrait être d'établir un taux modique pour le transport de ces malles, et de faciliter, autant que possible, l'opération de cette branche du service public. L'on pourra, à cet égard, référer aux sections des actes impériaux relatifs aux chemins de fer qui ont rapport à ce sujet.

4°. Tout projet de loi devrait aussi contenir le dispositif nécessaire pour assurer le transport prompt et facile des forces de Sa Majesté, soit l'armée régulière, la milice, la police, les constables, soit toute autre personne voyageant au service de Sa Majesté. On trouvera des dispositions semblables dans les actes ci-joints du Parlement.

5°. Dans l'hypothèse où l'on établirait des télégraphes électriques sur quelques-unes des lignes de chemins de fer, l'on devrait veiller à ce qu'ils soient contrôlés et surveillés suivant les termes ou d'après l'esprit de la section de l'acte du Parlement qui se rapporte à cet objet.

6°. Le statut 7 et 8 Vict., chap. 85, sec. 1, renferme une disposition pour la révision du tarif des chemins de fer et l'établissement d'une nouvelle échelle, si, après 21 ans, les profits se trouvent avoir excédé dix pour cent. Le principe de cette clause, en substituant 15 pour cent au lieu de 10 et sept années au lieu de trois, comme base de la moyenne à calculer, devrait, je crois, être adopté dans tous les actes relatifs aux chemins de fer dans les colonies.

7°. La deuxième section du même acte donne à l'état la faculté de racheter tout chemin de fer, s'il le juge nécessaire, après un certain laps de temps, et aux conditions y mentionnées. Une semblable disposition devrait, en substance, former partie de tout acte que l'on pourra passer dans la colonie dont vous administrez le gouvernement.

8°. La cinquième section du même statut pourvoit à la tenue et à l'inspection des comptes des compagnies de chemin de fer, et cette disposition devrait, selon moi, suivant l'exigence du cas, former une partie intégrante de tout projet de loi de chemins de fer, qui sera

passé dans chaque colonie britannique. A l'égard des trois dernières dispositions, cependant, il est important d'observer qu'elles ne doivent pas affecter, d'une manière positive et par anticipation, les questions auxquelles elles se rapportent, ni préjuger, en aucune manière la convenance du rachat de tout chemin de fer par l'état. Elles ont été dictées dans la croyance que le système des chemins de fer est encore dans son enfance, et qu'il est impossible de prédire avec précision les effets et les résultats qui devront accompagner sa maturité, ou de prévoir les exigences que ce système pourra créer. On a donc pensé qu'il était sage d'exiger les meilleures garanties, suivant les circonstances, en laissant à la législature toute sa liberté d'action à l'avenir, et en se prémunissant contre toute idée que ces compagnies pourront conserver leurs avantages, soit par interprétation ou prescription, sans avoir égard aux intérêts publics, tels qu'ils pourront se trouver à l'avenir.

9°. Vous trouverez, dans les actes ci-joints, diverses dispositions qui ont pour objet immédiat la sûreté publique. Il sera sans doute nécessaire de les modifier suivant les exigences particulières et locales; mais des dispositions semblables, mûries avec soin, sont essentielles pour une bonne législation sur cette matière.

10°. Dans les colonies où il existe des assemblées représentatives, et dont la population est nombreuse, l'on trouvera, j'espère, d'amples garanties et pour protéger les droits privés et pour empêcher que les personnes, qui possèdent une grande influence locale, n'obtiennent des privilèges indus. Dans d'autres colonies, la garantie contre les abus sera peut-être moins assurée et la vigilance de l'Exécutif pour les prévenir n'en sera que plus active. C'est là un devoir pour l'accomplissement duquel le gouverneur de chaque colonie devra se considérer particulièrement responsable.

Telles sont les dispositions ou principes généraux qui devraient, selon moi, être insérés dans tout projet de loi de chemin de fer, qui sera passé dans la colonie dont vous administrez le gouvernement. Vous verrez que le but général que j'ai en vue, en établissant ce principe, a été de laisser le champ libre aux entreprises des particuliers et des associations, en évitant toute intervention minutieuse, et de prendre en même temps des moyens sûrs et faciles pour éprouver la solidité des projets,—  
pour

Relative aux  
chemins de fer  
coloniaux.

Relative aux chemins de fer coloniaux.

pour mettre la vie des personnes à l'abri du danger,—et pour assurer au public, dès le principe, sa juste part des avantages résultant de l'établissement des chemins de fer, et à l'état, comme représentant le public, les moyens de parer aux exigences futures. Mais je n'oserais dire que ces dispositions soient absolument indispensables dans chaque colonie, et dans tout projet de loi de chemins de fer. Je connais trop bien la diversité des circonstances qui existent dans les diverses dépendances de la couronne britannique, pour essayer de gêner ainsi la discrétion du gouvernement local, ou entraver la libre action des conseillers confidentiels de Sa Majesté. Le but pratique de ces règlements peut se résumer comme suit : il ne sera pas nécessaire de réserver à la sanction de Sa Majesté aucun projet de loi de chemins de fer, qui remplit toutes ces conditions. D'un autre côté, toute loi, dans laquelle on aura omis de se conformer à aucune de ces conditions, devra être ainsi réservée. En transmettant toute loi de chemins de fer pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, vous indiquerez distinctement jusqu'à quel point ces règlements ont été suivis, et jusqu'à quel point l'on s'en est écarté ; et quels sont les motifs qui sont donnés comme la cause de cette négligence ou omission. D'un autre côté, il peut arriver, dans quelques occasions, que des compagnies désirent accréditer leurs entreprises, en sollicitant du gouvernement une plus large part de son appui que je n'ai proposé. Je ne m'oppose pas à cette intervention de sa part, même au-delà de ce que la Législature de la colonie dont vous administrez le gouvernement pourrait autoriser en général, pourvu que cela se fasse avec le concours et l'assentiment des parties, et n'entraîne pas de dépense pour le public. Par exemple, il peut arriver que les parties désirent soumettre leurs projets à l'examen d'officiers nommés ou approuvés par vous, pour cet objet. Dans un cas semblable, ou dans tout autre que vous croirez analogue, je ne veux nullement gêner votre discrétion.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Le Gouverneur du *Canada*,  
etc., etc., etc.

P. S. De crainte que le langage dont je me suis servi, dans ma première recommandation, ne donne lieu à une interprétation exagérée, je dois vous dire que l'on a l'intention seulement de recommander une disposition strictement conforme à la 26<sup>e</sup> clause du modèle du

projet de loi de chemins de fer de 1845, et nullement de se départir de l'esprit de cette disposition.

Relative aux chemins de fer coloniaux.

*Liste des Incluses.*

- No. 1.—Volume des rapports des comités et des actes des chemins de fer en général.
- 2.—Ordres permanents des deux Chambres du parlement relatif aux chemins de fer.
- 3.—Acte pour consolider les clauses relatives aux chemins de fer.
- \*4.—Modèle de projet de loi de 1845.
- 5.—Volume des actes généraux et publics pour régir les chemins de fer.

\*N. B.—No. 4. Il a été impossible de se procurer une copie de cet acte. Mais on pourra voir la clause à laquelle le Secrétaire d'Etat fait allusion, à la page 48 des rapports des comités.—Incluse No. 1.

(Copie.)  
No. 18.

*Downing Street,*  
3 février, 1845.

MILORD,

257. 25 avril, '45.  
258. 25 avril, '45.  
259. 6 mai, '45.  
271. 9 mai, '45.  
281. 23 mai, '45.

Je dois accuser la réception des diverses dépêches énumérées en marge, et je me propose d'y faire une réponse générale, parcequ'elles ont toutes rapport au même sujet, l'acte de la Législature du *Canada* du 17 mars dernier, chap. 3, pour accorder des droits provinciaux de douanes.

Relative à l'acte des droits de douane.

Cet acte est réservé à la sanction de Sa Majesté, et je ne puis aviser Sa Majesté de le sanctionner avant qu'il y soit introduit un amendement.

Il comporte deux principes d'une grande importance,—le premier directement, et le second virtuellement.

Le premier est la distinction établie entre les marchandises importées par mer et celles importées par toute autre voie. A cet égard, je n'ai qu'à vous renvoyer à ce que j'ai déjà dit au sujet de la proposition qui a été faite d'imposer



Relative à l'ac-  
te des droits  
de douane.

sur toutes les marchandises des droits intérieurs pour contrebalancer ceux du retrait. Comme votre Seigneurie pourra le voir, ce n'est pas par rapport aux difficultés que suscite cette partie de la mesure que je n'en conseille pas la sanction. Mais je trouve qu'au lieu du droit de 5s. p. ct. qui était ci-devant imposé sur le cuir manufacturé et non manufacturé importé en *Canada*, on a substitué un tarif gradué qui paraît généralement varier de 10s. à 25s. ou 30s. *ad valorem*. Dans certains cas, on établit une distinction en faveur des objets importés par mer, et dans d'autres, les droits sont uniformes.

Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas prêt à consentir à ce qu'il soit imposé, sur les marchandises britanniques de la nature de celles que le Royaume-Uni ou les possessions britanniques exportent au *Canada*, des droits plus élevés que ceux qui étaient prélevés en vertu de l'ancien acte des douanes provinciales, bien qu'il n'ait aucune objection à ce que l'on substitue, au lieu des droits *ad valorem*, des droits qui puissent, en moyenne, être considérés comme équivalents. Votre Seigneurie considérera cela comme la ferme détermination du gouvernement, et le fera connaître en conséquence. Il est indispensable d'amender l'acte de manière à le rendre conforme à cette détermination.

Le gouvernement de Sa Majesté ne consentirait, qu'avec une grande répugnance, à une augmentation de droits sur les marchandises étrangères importées par mer dans les colonies britanniques, tels qu'ils existaient avant la pas- sation de l'acte qui est maintenant sous consi- dération.

S'il était possible de considérer le transport intérieur comme un sujet qui doit trouver sa solution dans la province, plutôt qu'une ques- tion du ressort du Parlement Impérial, et dans laquelle chaque colonie ne peut être regardée que comme faisant partie d'un empire animé

d'un principe d'action uniforme ou central, l'on ne peut, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, envisager sous ce point de vue le commerce maritime, sans s'exposer à de grands inconvénients.

Cependant, toute augmentation de droits de la nature de celle à laquelle je fais allusion doit, non seulement, être imposée d'une manière spéciale et positive sur les marchandises étrangères et sur ces marchandises seulement, lorsque ce sont les mêmes produits que ceux du Royaume-Uni ou des provinces britan- niques et qu'ils entrent dans le *Canada*, le Royaume-Uni et les provinces britanniques, mais doit encore être appuyée sur des consi- dérations puissantes et toutes particulières qui doivent être exprimées pour l'information du gouvernement.

Votre Seigneurie emploiera toute l'influence qu'elle peut exercer sur les esprits, pour re- commander l'adoption des principes commer- ciaux contenus dans la lettre circulaire de mon prédécesseur, en date du 28 juin, 1843 ; ou du moins pour moduler les dispositions qui parais- sent porter les esprits à augmenter les droits différentiels qui pèsent sur les produits étran- gers.

J'aurais aussi désiré trouver dans cet acte l'exemption des droits que l'on accorde ordi- nairement en faveur des approvisionnements nécessaires pour les troupes de Sa Majesté.

Votre Seigneurie s'efforcera de faire adopter cette disposition ainsi que l'amendement dont j'ai parlé plus haut, et que je regarde comme indispensable. \* \* \* \* \*

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Général,  
Comte *Cathcart*, G. C. B.  
etc., etc, etc.

Relative à l'ac-  
te des droits  
de douane.

APPENDICE N<sup>o</sup>. 5.

(Journal, page 21.)

Retour de la  
compagnie du  
chemin de fer  
de Champlain  
et St.-Laurent.

ÉTAT du coût du chemin de fer de *Champlain* et *St.-Laurent* ; des recettes et des dépenses, du montant du tonnage, et du nombre de passagers qui ont été transportés par la compagnie pendant la saison de l'année, 1845 ; tel que prescrit par la 49<sup>e</sup> section de la 2<sup>e</sup> *Guill. IV*, chap. 58.

Retour de la  
compagnie du  
chemin de fer  
de Champlain  
et St.-Laurent.

Coût total du chemin de fer et de ses dépendances jusqu'à ce jour £ .. .. . £52961 10 1				
Période.	Nombre de Passagers.	Nombre de tonneaux transportés.	Total des recettes.	Total des dépenses.
Pour l'année 1845 ... ..	47855	13514	£ s. d. 20100 0 0	£ s. d. 14503 13 4

Je, *William D. Lindsay*, dépose et dit que l'état ci-dessus est vrai et correct en toutes choses, au meilleur de sa connaissance.

W. D. LINDSAY.

Assermenté devant moi, ce 11 mars, 1846.  
W. HALL, J. P.

Bureau du chemin de fer, *Montréal*, 10 mars, 1846.APPENDICE N<sup>o</sup>. 6.

(Journal, page 24.)

Dépêche rela-  
tive aux céré-  
ales.(Copie.)  
No. 32.

*Downing Street*,  
3 mars, 1846.

MILORD,

Je dois accuser la réception de votre dépêche du 28 janvier, no. 7, au sujet des changements projetés dans la loi britannique des céréales. On s'oppose généralement, dans cette dépêche, à ces changements dans l'intérêt du *Canada*, et l'on expose que, si le parlement est décidé à les adopter, il est vivement à désirer qu'ils ne soient pas immédiatement mis à effet.

Les intérêts du *Canada* ont occupé la place qu'ils réclament à juste titre dans les délibérations du gouvernement de Sa Majesté sur

cette matière importante et sur d'autres qui lui touchent de près. En même temps, je n'ai guère besoin de faire remarquer à votre Seigneurie, qu'il est des objets par rapport auxquels des considérations, qui se rattachent intimement à la subsistance du peuple de ce pays et à l'emploi de sa population, sont d'une importance à l'emporter sur toute autre question.

A l'égard des céréales et du commerce des bois, le gouvernement de Sa Majesté est bien décidé à proposer, et à se servir de toute l'influence qu'il possède, pour faire agréer au Parlement le projet que les changements qui sont sur le point d'avoir lieu, soient établis graduellement ; entr'autres motifs qui lui ont fait

Dépêche rela-  
tive aux céré-  
ales.

Dépêche relative aux céréales.

fait prendre cette résolution, se trouve la croyance où il est que ce délai sera vu d'un bon œil, et sera, en même temps, avantageux aux habitants du *Canada*.

Afin de vous donner une nouvelle preuve de son désir de consulter les vœux et les intérêts coloniaux, dans l'accomplissement de ses devoirs publics, je dois appeler votre attention sur la cédule ci-annexée, qui indique les droits dont les produits agricoles sont frappés, lorsqu'ils sont importés des domaines britanniques à l'étranger, et les changemens qu'on se propose d'introduire en faveur du commerce colonial, en abolissant immédiatement ou réduisant ces droits.

Je me flatte que le *Canada* pourra profiter largement des avantages qui sont sur le point d'être mis à sa portée, (car j'ose anticiper une opinion favorable, de la part du parlement sur les propositions qui doivent lui être soumises de la part de la couronne.) Le gouvernement de Sa Majesté désire que le commerce du *Canada* devienne, autant que possible, aussi libre à tous égards, que les dispositions de ses habitants et les exigences du revenu public de cette province pourront le permettre; et, comme preuve de ce désir, je puis référer à ma dépêche no. 19, du 3 février, relative au droit provincial imposé sur l'importation du blé; et je dois vous annoncer de nouveau, que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention d'entraver, en interposant la prérogative, les dispositions que le *Canada* pourrait manifester en faveur de ce droit.

D'ailleurs, à l'égard des céréales, c'est avec satisfaction que je réfléchis, que si le *Canada* doit soutenir une concurrence avec les états de l'ouest de l'*Amérique*, et entrer dans la lutte, alors qu'il n'est plus sous l'égide de droits protecteurs, cette province du moins ne sera pas appelée à lutter sans en retirer avantage. Parmi ces avantages, je considère les taxes légères qui pèsent sur elle, l'assistance et les ressources qu'elle a trouvées dans le crédit et les fonds britanniques pour la construction et l'amélioration de ses communications intérieures,—les relations plus fermes et plus régulières de son commerce, son tarif peu élevé, si favorable à l'importation, et qui, par cela même, tend puissamment à encourager son commerce à l'extérieur,—les avantages qu'elle a par sa proximité comparée à l'éloignement des états de l'ouest qui sont aussi ses rivaux les plus formidables sous le rapport du bas prix des productions,—et finalement, les moyens de transport sans transbordement par la voie du

*St.-Laurent* que n'offre pas celle du canal *Éric*. Une autre circonstance en sa faveur, c'est que le commerce des céréales aura été établi sur un pied ferme et durable, avec tous ses arrangements en progrès et en pleine opération, tandis que le commerce des céréales des *Etats-Unis* devra prendre une nouvelle existence, et subir les modifications qu'entraînera son adaptation à des circonstances qui n'ont pas encore été éprouvées.

Dépêche relative aux céréales.

Et s'il est vrai que *New-York* offre quelques avantages, comparés à *Montréal*, particulièrement en ce qui se rapporte au taux de l'assurance; d'un autre côté, je considère que la marine marchande de l'*Amérique Septentrionale Britannique* l'emporte sur plusieurs points, sur celle des *Etats-Unis*, quand il s'agit de la concurrence pour les chargements; vu qu'elle est construite à bien moins de frais et est manœuvrée, j'ose le croire, avec autant d'habileté et d'économie.

Il est hors de doute que le *Canada* a reçu un nouvel élan par la facilité plus grande de faire parvenir ses produits sur les marchés anglais, dont il a joui depuis l'acte de 1843, et que cela a stimulé, d'une manière sensible, le développement de son agriculture; mais la moyenne des prix du blé pendant les années 1843, 1844 et 1845, n'a été que 50s. 10d., 51s. 3d. et 50s. 1d. respectivement.

Sans prétendre anticiper précisément quels seront les prix absolus de ce grain, après qu'une entière liberté de commerce aura été établie, je suis porté à croire que les personnes les plus compétentes ne sont pas généralement d'avis que ces prix éprouveront une diminution qui les placera beaucoup au-dessous des taux que je viens de citer; et, comme je me flatte que l'on peut s'attendre à une diminution des frais de transport entre les lieux de production ou de mouture à *Montréal*, je ne puis partager les appréhensions de ceux qui s'imaginent que la mesure, qui est maintenant sous considération, peut entraîner la ruine du commerce du blé et de la farine du *Canada*, ou rien d'approchant.

J'espère donc que la population agricole du *Canada* envisagera ce changement, dont il est probable que les effets seront bien moins violents qu'elle ne se l'imagine, soit à cause du bien, soit à cause des maux partiels qui accompagneront ce bien, avec moins d'inquiétude que ne le fait un grand nombre de personnes

Relative au  
commerce des  
bois.

sonnes qui sont mues par des espérances ou des frayeurs désordonnées.

J'en viens maintenant à la question des bois qui est d'une grande importance pour le commerce du *Canada*, bien qu'elle n'intéresse pas la masse de la population autant que le commerce des blés.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'appelle l'attention de Vos Seigneuries sur ce fait, que le commerce des bois de cette colonie prospère sous l'opération des changements introduits dans la loi en 1842, et qui avaient déjà reçu leur exécution avant la fin de 1843. J'annexe aux présentes un état du nombre de chargements de bois de construction transportés des colonies en *Angleterre* pendant chacune des dix dernières années, et le nombre de chargements de madriers apportés ici pendant chacune des trois dernières années,—époque pendant laquelle seulement ce mode de calcul a été employé relativement à cette branche du commerce des bois.

Les facilités procurées au transit intérieur dans ce pays, indépendamment des demandes considérables qui se rattachent temporairement à la construction de chemins de fer qui doivent effectuer cette grande amélioration, promettent une extension vaste et permanente aux débouchés pour les bois étrangers, extension qui sera rendue plus rapide encore par la diminution progressive des coupes de bois dans toute l'étendue du Royaume-Uni, l'*Ecosse* peut-être exceptée.

L'espèce de bois fourni par les colonies britanniques de l'*Amérique du Nord*, le pin jaune, n'est pas en général considéré comme pouvant lutter avec le bois de la *Baltique*, mais comme pouvant être employé à des usages différents, quoiqu'en concurrence avec ce dernier ; par exemple, l'augmentation de l'importation de bois de la *Baltique*, tendant à encourager la construction de certaines parties des édifices, a l'effet non de limiter mais d'augmenter les demandes de bois canadien qui fournit les matériaux les moins dispendieux et les mieux appropriés pour d'autres parties, particulièrement pour la menuiserie intérieure des mêmes édifices.

Le gouvernement de Sa Majesté, n'est pas, à la vérité, prêt à affirmer que la question de l'influence du droit sur les bois étrangers et le commerce de bois des colonies devrait être

réglée eu égard à cette seule considération ; et vous remarquerez qu'il se propose de conserver un droit de 15s. par chargement sur les bois étrangers, droits qui, je l'espère, sera considéré surtout comme équivalant à la différence entre le fret de la *Baltique* et celui de l'*Amérique Britannique du Nord*, dans le transport des bois au Royaume-Uni.

Non seulement il ne craint pas que la remise projetée de 10s. par chargement, sur les bois de construction étrangers, puisse occasionner une diminution dans le commerce de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, mais il se flatte vivement que ce commerce continuera à prendre du développement nonobstant le changement projeté.

La réduction, à un taux à peu près nominal, du droit sur le bois de construction et les madriers des colonies, qui a eu lieu en 1842, a entraîné le sacrifice d'un revenu considérable ; et ce sacrifice a, j'espère, déjà contribué, et servira encore à convaincre les habitants du *Canada* que le désir constant de Sa Majesté, tout en procurant des avantages au peuple de la métropole, a été d'éviter autant que possible les inconvénients, et d'augmenter les avantages que ces changements devaient produire pour d'autres parties de ses sujets.

Ce pays a entrepris la tâche difficile de réformer son propre système commercial en opposition à ce qui paraît être l'opinion générale des autres nations, d'exposer à la face du monde, et de mettre en action la puissante influence de l'exemple en faveur des véritables principes du commerce. Le gouvernement de Sa Majesté se flatte que les efforts de la Législature britannique à cet égard seront puissamment secondés, leur sphère agrandie, et l'exemple rendu encore plus puissant, non seulement par l'acquiescement, mais encore par l'approbation et la coopération active des Législatures et des habitans des colonies.

J'ai, etc.

(Signé.) W. E. GLADSTONE.

Au Lieutenant-Gouverneur,  
Comte *Cathcart*, G. C. B.  
etc., etc., etc.

Relative au  
commerce des  
bois.

Cédula des  
droits sur cer-  
tains produits  
agricoles.

CEDULE de certains PRODUITS AGRICOLES DES DOMAINES BRITANNIQUES D'OUTRE-MER, avec les droits maintenant imposés, et ceux que l'on se propose d'imposer sur iceux, à leur importation dans le Royaume-Uni.

Cédula des  
droits sur cer-  
tains produits  
agricoles.

			DROIT ACTUEL.	DROIT PROPOSÉ.
			£ s. d.	£ s. d.
Orge mondé	.....	par quintal	0 2 6	0 0 6
Beurre	.....	do	0 5 0	0 2 6
Blé sarrazin	.....	par quartier	6d. à 0 2 6	0 1 0
Fromage	.....	par quintal	0 2 6	0 1 6
Jambons	.....	do	0 3 6	0 2 0
Houblon	.....	do	4 10 0	2 5 0
Maïs ou blé-d'Inde	.....	do	6d. à 0 2 6	0 1 0
Do (farine)	.....	do	Prohibé .. ..	0 0 4½
Fécule de patates	.....	do	.. ..	0 1 0
Peaux manufacturées	.....	.. ..	10 pour cent ad valorem	5 pour cent ad valorem.
Empois	.....	par quintal	0 5 0	0 2 6
Suif	.....	do	0 0 3	0 1 0
Langues	.....	do	0 2 6	0 0 1
Graines de Canarie	.....	par minot	0 2 0	0 2 6
“ de Carvi	.....	} par quintal	0 5 0	0 2 6
“ de carotte	.....			
“ de trèfle	.....			
“ de poireau	.....			
“ d'ognon	.....	do	0 10 0	0 2 6
Moutarde	.....	par minot	0 0 6	0 7 2
Autres Graines	.....	.. ..	5 pour cent ad valorem,	2½ pour cent ad valorem
Animaux vivants	.....	.. ..	différens taux	Libres de droit.
Lard	.....	par quintal	0 3 6	} Libres de droit.
Bœuf	.....	do	0 2 0	
Atocas	.....	par gallon	0 1 0	
Foin	.....	par voyage	0 8 0	} Libres de droit.
Viand salée, qui n'est pas autrement décrite	.....	par quintal	0 2 0	
Lard salé (non compris les Jambons)	.....	do	0 2 0	} 2½ pour cent ad valorem,
Patates	.....	do	0 0 1	
Autres végétaux	.....	do	2½ pour cent ad valorem,	
Orge	.....	} par quartier	2s. 6d. à 0 0 6	0 1 0
Seigle	.....			
Pois	.....	} do	3s. à 0 0 6	0 1 0
Fèves	.....			
Farine d'orge	.....	} qui n'est pas admise sous la présente loi	.. ..	} par quintal,
Farine de seigle	.....			
Farine de pois	.....			
Farine de fèves	.....	} par quartier	2d. à 0 0 6	0 1 0
Avoine	.....			
Farine d'avoine	.....	.. ..	{ par 81½ lbs de 2s. à 0 0 6	0 0 4½

Nombre

**NOMBRE de cargaisons de bois importés des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, dans chacune des dernières dix années.**

Années.	Planches de chêne, 2 pouces d'épaisseur et au-dessus.	Teak.	Bois de construction, sapins, chêne, etc., 8 pouces quar-rés ou au-dessus.	Bois de menuiserie.
	Cargaison.	Cargaison.	Cargaison.	Cargaison.
1836	2	0	525,645	0
1837	2	0	545,361	0
1838	1	0	560,621	0
1839	3	0	562,395	0
1840	3	0	646,953	85
1841	2	0	633,040	0
1842	1	0	375,292	0
1843	0	0	578,172	0
1844	0	0	545,820	0
1845	0	0	796,515	0

**NOMBRE de cargaisons de madriers importés dans chacune des trois dernières années.**

Années.	Cargaison.	Dont étaient de colonies britanniques.
1843	609,693	340,688
1844	727,456	395,066
1845	884,453	493,826

## APPENDICE No. 7.

(Journal, page 28.)

Retour de la  
Compagnie du  
Chemin de Fer  
de St.-Laurent  
et de l'Atlan-  
tique.

ÉTAT des recettes et déboursés de la compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de  
*l'Atlantique*, incorporée par l'acte du parlement provincial, 8<sup>e</sup> Vict. c. 25, pour l'année  
expirée le 17 mars, 1846.

Retour de la  
Compagnie du  
Chemin de Fer  
de St.-Laurent  
et de l'Atlan-  
tique.

	£	s.	d.	£	s.	d.
17 mars, 1846.—Montant reçu jusqu'à ce jour, à compte du premier versement, 6127						
parts .....	..	..		17795	10	9
A DÉDUIRE.						
Déboursés de M. Galt, lors de sa mission en Angleterre :						
Pour annonces, impressions, gravures, frais de port et autres						
déboursés .....				£474	2	9
Frais de voyage, du 14 juin au 31 décembre,						
1845 .....				303	3	5
				£777 6 2 Stg.		
au cours de l'échange .....	963	14	5			
Déboursés du Comité de Londres .....	928	12	6			
Salaire du Secrétaire, au 31 décembre, 1845 .....	150	0	0			
Annonces et autres impressions en Canada .....	42	9	9			
Honoraires professionnels .....	15	0	0			
Papeterie, frais de port, sceau de Corporation et autres menus déboursés .....	68	1	4			
					2167	18 5
					£15627	12 4

Erreurs exceptées.

THOMAS STEERS, *Secrétaire*.

Je, *Thomas Steers*, Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer du *St.-Laurent* et de  
*l'Atlantique*, après serment dûment prêté, déclare que l'état ci-dessus est un état fidèle des  
recettes et déboursés de la dite Compagnie pour l'année expirée le 17 mars, 1846, au meilleur  
de ma connaissance et croyance.

THOMAS STEERS.

Bureau du chemin de fer, *Montréal*, 28 mars, 1846.Assermenté devant moi à *Montréal*, ce 30<sup>e</sup> jour de mars, 1846.

J. BELLE, J. P.

Appendice



APPENDICE No. 8.

(Journal, page 31.)

Retour de la société des missionnaires baptistes.

Retour de la société des missionnaires baptistes.

ETAT des propriétés immobilières que possède la corporation des missionnaires baptistes du Canada.

	Estimation.	Rente annuelle.
	£ s. d.	£ s. d.
I. Un emplacement situé entre la rue Guy et la rue St.-Charles, faubourg St.-Antoine, contenant deux arpents et trois perches, plus ou moins, suivant le mesurage, avec une nouvelle bâtisse en pierre, (le collège des Baptistes du Canada,) qui n'est pas encore achevée, et une habitation .. .. .	7000 0 0	Aucune.
II. Un emplacement de la contenance de 115 pieds sur 92, avec une maison en pierre et dépendances, situé à l'angle de la place Richmond, rue St.-Antoine, Montréal .. .. .	1200 0 0	Aucune.
III. Un emplacement, de 95 sur 47 et 6 pouces, avec une église en brique qui sert de chapelle, situé dans la rue Ste.-Anne, Griffintown, Montréal .. ..	500 0 0	30 0 0
IV. Un morceau de terre, dans le township de Roxton, Canada-Est, contenant dix acres, plus ou moins, avec une maison d'école et dépendances. .. ..	200 0 0	Aucune.

JOSEPH WENHAM,

Trésorier de la société des miss. Baptistes.

Montréal, 31 mars, 1846.

APPENDICE No. 9.

(Journal, page 43.)

Retour de l'association de la bibliothèque de Québec.

A l'honorable Conseil Législatif de la province du Canada, assemblé en parlement provincial :

Le bureau des directeurs de l'association de la bibliothèque de Québec, conformément à la 8<sup>e</sup> clause de l'acte qui incorpore la dite association, passé pendant la dernière session du parlement, 17 mars, 1845, savoir :—

“ VIII. Et qu'il soit statué, que la dite corporation sera tenue de transmettre, annuellement, à chacune des trois branches de la législature, pendant les premiers quinze jours de la session d'icelle, un état détaillé de ses revenus et de ses dépenses, et montrant aussi la nature et l'étendue des immeubles par eux possédés, et des revenus qu'ils produiront.”

Retour de l'association de la bibliothèque de Québec.

Fait

Retour de l'association de la bibliothèque de Québec.

Fait respectueusement rapport que le revenu de l'association, pour l'année dernière, s'est élevé à £455 15 6, comme suit, savoir :—

Retour de l'association de la bibliothèque de Québec.

	£	s.	d.
Balance en main, 2 janvier, 1845	105	14	11
Souscription de 399 membres	320	7	6
do pour l'année 1846	26	0	0
Montant provenant de la vente de papier, etc.	3	13	6
	£ 455	15	6

Et que les dépenses de la société ont été £364 12 11, dont suit les détails :—

	£	s.	d.
Argent payé pour livres	48	11	1
do papiers-nouvelles et publications périodiques	67	16	5
do reliure	5	11	11
do impressions et annonces	16	5	9
do salaires du bibliothécaire et du surintendant	103	6	8
do éclairage et combustible	46	13	5
do assurance	7	10	0
do frais de port	21	0	5
do diverses dépenses	14	5	0
do chambre de lecture	10	11	4
do réception des souscriptions	0	5	0
do réparation à la bâtisse	1	11	0
do dépenses casuelles	21	0	4
	364	12	11
Balance déposéé dans la Banque dela Cité	91	2	7
	£455	15	6

Et que l'association ne possède pas encore de propriété immobilière.

Le tout est humblement et très respectueusement soumis.

J. CHARLTON FISHER, L. L. D.  
Président, A. B. Q.

Québec, 27 mars, 1846.

## APPENDICE No. 10.

(Journal, page 48.)

## INSTITUT DES ARTISANS DE MONTRÉAL.

Avril, 1846.

## RECAPITULATION GENERALE DES EFFETS APPARTENANTS A L'INSTITUT.

Retour de  
l'Institut des  
Artisans de  
Montréal.

								Estimations.
								£ s. d.
Bibliothèque, 850 volumes, estimés à	....	....	....	....	....	....	....	212 10 0
Appareil scientifique....	....	....	....	....	....	....	....	58 0 0
do do de chimie	....	....	....	....	....	....	....	35 0 0
Minéraux ....	....	....	....	....	....	....	....	60 0 0
Cartes géographiques, gravures et dessins	....	....	....	....	....	....	....	12 10 0
Pamphlets et ouvrages non reliés	....	....	....	....	....	....	....	10 0 0
Meubles ....	....	....	....	....	....	....	....	75 0 0
Tapis ....	....	....	....	....	....	....	....	5 0 0
								£468 0 0

Retour de  
l'Institut des  
Artisans de  
Montréal.

Certifié,

JOHN OSTELL,  
*Président, J. A. M.*CHAS. M'DONALD,  
*Sec. Arch.*

## APPENDICE, No. 11.

(Journal, page 66.)

Dépêches, etc. (Copie.)  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, copies de deux lettres que j'ai reçues des commissaires qui ont été chargés, par ordre du gouvernement de Sa Majesté, de mettre à effet, aux frais publics, le 4<sup>e</sup> article du traité de *Washington*.

Ces messieurs ont dû régler les réclamations des parties, et faire arpenter leurs terres; et, cela fait, je crois que tout nouvel arpentage des mêmes terres ne fera qu'entraver l'exécution du traité, sans produire aucun avantage: car si le territoire, ou aucune partie du territoire échoit au *Canada*, il sera transmis des copies authentiques des arpentages et des rapports des commissaires, qui serviront à ratifier les titres des parties.

Je saisis cette occasion de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une dépêche que j'ai adressée dernièrement au secrétaire d'Etat pour le département des colonies, avec une adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée, au sujet de la frontière en litige entre les deux provinces.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé) W. M. COLEBROOKE.

A Son Excellence le Lieut.-Gén.  
le Très Honorable comte *Cathcart*,  
G. C. B., etc., etc., etc.

(Copie.)

*Frédérickton*,  
2 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous prenons la liberté de vous annoncer, pour l'information de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que nous avons reçu avis de l'arrivée de deux arpenteurs du *Canada*,

lesquels s'occupent maintenant à continuer les lignes des habitants sur la rivière *St.-Jean*, plus bas que le *St.-François*, et sur la rivière *Madawaska*, entre la ligne seigneuriale et les petites chûtes; ces deux territoires ont déjà été arpentés sous notre direction, dans le cours de l'année dernière, ainsi qu'il appert par les plans qui sont en notre possession.

Nous avons, etc., etc.

J. A. MACLAUGHLAN,

JOHN C. ALLAN,

*Commissaires.*

L'Honorable J. S. SAUNDERS,  
*Secrétaire Provincial.*

(Copie.)

*Frédérickton*,  
3 avril, 1846.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre de ce jour dans laquelle vous nous demandez d'exposer, pour l'information de Son Excellence, les procédés que nous avons adoptés l'année dernière, pour faire droit aux réclamations des habitants en conséquence du traité de *Washington*; et, en réponse à cette lettre, nous vous informons, qu'aussitôt après avoir reçu notre nomination comme commissaires, en avril dernier, nous nous sommes rendus de suite à *Madawaska*, et avons donné avis public, aux habitants, de notre nomination et de notre arrivée, et invité tous ceux qui réclamaient des terres, en conséquence du traité, de se présenter et les faire valoir. A la suite de cet avis, toutes les personnes qui réclamaient des terres dans l'établissement sont comparus devant nous et ont été interrogés sous serment relativement à la validité de leurs réclamations respectives,—la nature de l'étendue de leurs améliorations,—et l'occupation primitive du terrain. Nous avons aussi exigé que leurs déclarations fussent corroborées par d'autres témoignages dans tous les cas qui présentaient quelque doute ou lorsque la personne réclamant le terrain n'était pas le premier

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

premier occupant; et, chaque fois qu'il y a eu conflit de réclamations entre les habitants, nous avons entendu les témoignages complets des deux côtés et décidé l'affaire au meilleur de notre jugement, d'après les principes de la justice et de l'équité, et à la satisfaction des parties dans presque tous les cas.

Nous pouvons aussi dire que la réclamation de chaque individu a fourni matière à une délibération spéciale et que tous les témoignages, qu'il a cru devoir produire à l'appui, ont été mûrement examinés et pesés.

Après avoir entendu tous les témoignages, nous nous sommes transportés sur les terres occupées par les habitants, et en présence des parties nous avons établi les limites entre les lots et la trace des lignes de division. Il a ensuite été fait sous notre direction un arpentage de chaque lot, marquant distinctement les lignes de côté et de profondeur afin d'éviter toute collision entre les occupants respectifs; ainsi qu'en font foi les plans qui ont été montrés à Son Excellence.

Nous avons, etc., etc.,

J. A. MACLAUGHLAN,  
JOHN C. ALLAN,  
Commissaires.

A l'Hon. J. S. SAUNDERS,  
Secrétaire Provincial.

(Copie.)

No. 14.

Fredericton, N. B.  
27 février, 1846.

MONSIEUR,

Depuis le départ de la malle de ce jour, une députation du Conseil Législatif et de l'Assemblée s'est rendue auprès de moi avec l'adresse conjointe à la reine ci-annexée, que j'ai été prié de transmettre par exprès de manière à ce qu'elle puisse arriver à *Halifax* à temps pour le paquebot de la malle.

La réclamation des deux Chambres, tendant à ce que la frontière canadienne soit reconnue telle qu'elle est désignée dans l'acte du parlement 14 *Geo. III*, chap. 83, paraissant juste au fond, j'avais anticipé qu'elles la feraient valoir; et les objections à avoir une rivière pour limite entre les états et les provinces contiguës ont été si souvent démontrées, aussi

bien que l'avantage d'adopter les hauteurs comme dans l'acte en question et le traité de 1783, qu'il faudrait y adhérer autant que possible.

Le gouvernement canadien, qui a formé quelques établissements sur la rive gauche de la rivière *Ristigouche*, désirerait sans doute les conserver, mais une ligne tracée de la source de cette rivière jusqu'à la ligne de la frontière canadienne, sur la rivière *St.-François*, ne dérangerait aucun de ces établissements, et l'intersection de la partie sud-ouest de la Seigneurie de *Témiscouata*, qui n'est pas établie, ne serait accompagnée d'aucun inconvénient ou préjudice soit pour l'une ou pour l'autre des parties. Je suis donc porté à espérer que cette ligne, que j'ai proposée à lord *Metcalf* en janvier, 1844, sera l'extrême limite de la concession faite au *Canada*, dans le règlement de cette question, et que le territoire intermédiaire, sur la frontière des *Etats-Unis*, pourra être établi par les habitants de cette province, qui ont donné en tant d'occasions des preuves de leur loyal dévouement à la couronne et des sacrifices qu'ils sont prêts à faire pour son maintien, et pour soutenir les intérêts de la *Grande-Bretagne* dans ces quartiers.

J'ai, etc.

(Signé,) WM. G. COLEBROOKE.

Le Très Honorable,  
W. E. Gladstone.

(Copie.)

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

L'humble adresse conjointe du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de Sa Majesté, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, réunis en assemblée générale.

QU'IL PLAISE A SA MAJESTE :

Nous, le Conseil Législatif et l'Assemblée du *Nouveau-Brunswick*, assemblés en parlement provincial, prenons la liberté de nous adresser à Votre Majesté avec les assurances réitérées de notre affection et de notre dévouement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

Le sujet auquel se rapporte cette humble et respectueuse adresse est d'une importance vitale pour les intérêts présents et futurs de  
cette

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

cette province; et, confiant dans la justice des réclamations qui vont être soumises à la considération de Votre Majesté, nous ne pouvons douter un moment de la décision qu'il plaira à Votre Majesté donner dans cette affaire.

Depuis l'érection de cette province en un gouvernement séparé en l'année 1785 jusqu'en 1842, les droits territoriaux, ainsi que la juridiction légale de cette province, n'ont jamais été disputés, sur le Haut-*St.-Jean* et ses tributaires, si ce n'est par le gouvernement américain.

Pendant toute cette période, le gouvernement de cette province a exercé la juridiction, sur le dit territoire et sur les habitants qui y résident, de la même manière que sur les autres parties de la province, savoir: en concédant des terres, en organisant la milice, en nommant des magistrats et des officiers de paroisse, en faisant des routes et des ponts, en secourant les indigents, et en signifiant les ordres et les pièces de procédure de toute espèce, et en accordant des permis pour couper des billots et des bois; et, même, pendant le litige avec le gouvernement américain, cette province a conservé la juridiction ordinaire, sauf pour la vente des terres et des bois, qui était suspendue du consentement des deux nations.

Lors de la conclusion du traité de *Washington*, nous supposions avec raison que la juridiction que nous exercions serait continuée sans interruption sur le reste du territoire; mais, à notre grande surprise, nous avons appris, en 1843, que le gouvernement canadien, pour la première fois, avait exercé un droit de propriété en vendant des billots et des bois sur les terres arrosées par la rivière *St.-François* et les autres rivières et cours d'eau des environs.

Sachant que la limite sud du *Canada* avait déjà été définie par l'acte du parlement 14 *Geo. III*, chap. 83, et que cette frontière, par aucune interprétation possible de cet acte, ne pouvait être étendue de manière à renfermer aucune des rivières se déchargeant dans la rivière *St.-Jean* et se rendant par là à la mer, nous avons espéré que les remontrances du gouvernement de cette province mettraient fin immédiatement aux prétentions insoutenables du *Canada*, et nous aurait délivrés de toute interruption ultérieure; mais nous regrettons devoir informer Votre Majesté que, sous ce rapport, nous avons été déçus, et que, dans ce moment, les deux provinces exercent juridiction contradictoire sur le même territoire.

La province du *Canada* est désignée dans la proclamation royale de 1763, et par l'acte cité plus haut, comme étant "bornée au sud" "par une ligne depuis la *Baie-des-Chaleurs*, "le long des hauteurs qui divisent les rivières "qui se déchargent dans le fleuve *St.-Laurent* "de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un "point du 45° degré de latitude nord, sur la rive "est de la rivière *Connecticut*," et nous n'avons pas le moindre doute qu'il paraîtra aussi évident à Votre Majesté qu'à nous, qu'il est impossible qu'aucune partie du *Canada* soit située au sud de la ligne désignée avec tant de précision dans le dit acte, et qui peut, en tout temps, être arpentée et marquée sur le terrain sans difficulté.

Cependant, malgré les termes explicites de l'acte qui définit ainsi la frontière, le gouvernement canadien la dépasse tellement qu'il réclame, pour frontière sud, une ligne depuis l'embouchure de la rivière *Ristigouche* jusqu'à *Mars Hill*, tel qu'indiqué par un trait jaune sur la carte ci-annexée; prétention qui, si elle était maintenue, dépouillerait cette province de plus du quart de son territoire.

Après avoir signalé à Votre Majesté l'occupation et la juridiction antérieures de cette province ainsi que la frontière sud du *Canada*, telle que fixée par l'acte du parlement, en opposition aux prétentions actuelles de cette province, nous soumettons respectueusement à votre considération royale le droit qui appartient, en équité et légalement, à cette province au territoire en question et qui résulte de la convention faite entre feu l'oncle royal de Votre Majesté, d'heureuse mémoire, et la législature de cette province.

La loi provinciale 8 *Guillaume IV*, chap. 1<sup>er</sup>, intitulée: "Acte pour subvenir aux dépenses "du gouvernement civil de cette province," et dont les clauses avaient été arrêtées par le gouvernement Impérial avant sa passation, établit, entre autres dispositions, que le produit de toutes ventes et baux de terres de la couronne, bois, mines et droits royaux, après en avoir déduit les frais de perception, seraient payés au trésor provincial pour l'usage de la province, et, en compensation, la somme de quatorze mille cinq cents louis courant, fut mise à la charge des revenus de la province, pour le support du gouvernement civil, lequel acte fut ensuite rendu perpétuel et confirmé par Sa Très Gracieuse Majesté en Conseil.

Nous

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Nous exposons humblement à la considération de Sa Majesté, que, à l'époque où cet acte fut passé et la liste civile garantie à perpétuité, nous n'avions aucune raison d'appréhender que la ligne frontière, telle que réclamée alors par le gouvernement britannique et contestée par le gouvernement des *Etats-Unis*, serait abandonnée, et que, par là, les vastes ressources territoriales sur lesquelles nous comptons pour défrayer la liste civile seraient perdues pour cette province.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à Votre Majesté que, dans tout le cours des négociations avec les *Etats-Unis*, le territoire en question a été réclamé par le gouvernement de Votre Majesté comme faisant partie de la province du *Nouveau-Brunswick*; et nous ne savons pas que, pendant ce long litige, il ait été élevée aucune prétention semblable à celle que fait aujourd'hui valoir le gouvernement canadien.

Le gouvernement de Votre Majesté, dans l'exercice de son pouvoir indubitable, a bien voulu céder au gouvernement américain, par le traité de *Washington*, les trois-cinquièmes au moins du territoire en litige, qui embrassaient la partie du territoire la plus précieuse de beaucoup pour les opérations de l'agriculture et l'exploitation des bois.

Nous assurons à Votre Majesté que, malgré que les loyaux habitants de cette province aient été grandement désappointés par les termes de ce traité, ils ne voulurent pas se plaindre de ce résultat, quelque nuisible qu'il fut à leurs intérêts, voyant qu'il était confirmé par le gouvernement de Votre Majesté, et approuvé par le gouvernement britannique; mais lors qu'une colonie voisine cherche maintenant à nous enlever non seulement le reste de ce territoire, mais encore une vaste étendue de terrain additionnel, dont les produits nous ont été transférés par une convention solennelle avec le gouvernement impérial, nous ne pouvons faire autrement que de nous plaindre; et, en même temps que nous soumettons à Votre Majesté notre protêt contre les empiétements insoutenables du gouvernement canadien et son usurpation de notre territoire, nous assurons Votre Majesté que nous avons la confiance la plus inébranlable dans votre jugement royal, et que le résultat de cet humble et respectueux appel fournira, aux habitants de cette province véritablement britannique, une nouvelle preuve qu'entre les mains de Votre Majesté, leurs droits et leurs intérêts seront toujours protégés.

A ces causes, nous implorons très humblement et très respectueusement Votre Majesté d'ordonner que la ligne frontière en question soit arpentée et tracée conformément aux termes de l'acte de parlement, commençant à la *Baie-des-Chaleurs*, et de là passant entre les sources des rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* et celles des rivières qui tombent dans la mer, jusqu'à un point de la ligne frontière dernièrement établie par le traité de *Washington*; et également d'assurer à cette province la tranquille et paisible possession de la totalité du territoire situé au sud de cette ligne frontière, avec tous les privilèges, profits et avantages qui proviennent ou pourront provenir de ce territoire.

(Signé,) WILLIAM BLACK,  
*Président du Conseil Législatif.*

(Signé,) J. W. WELDON,  
*Orateur de la Chambre d'Assemblée.*

(Copie.)

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Les soussignés ont l'honneur de soumettre le rapport qui suit, au sujet de la ligne frontière entre les provinces du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, et de leurs conférences avec les personnes nommées par Son Excellence sir *W. Colebrooke*, pour discuter ce sujet à *Frédéricton*; aussi bien que relativement à l'octroi de licences pour couper des bois sur le territoire en litige, jusqu'à ce que la frontière soit définitivement réglée.

Il est nécessaire de réserver aux frontières désignées dans plusieurs documents publics, commissions, etc.

La commission royale, nommant le gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 21 novembre, 1763, définit les frontières de cette province comme suit: " Au nord, notre dite province sera bornée par la frontière sud de la province de *Québec*, jusqu'à l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs*; à l'est par la dite baie et le golfe *St.-Laurent*; à l'ouest, bien que notre dite province se soit anciennement étendue et s'étende de droit jusqu'à la rivière *Pentagast* ou *Penobscot*, elle sera bornée par une ligne tirée depuis le *Cap-Sable*, à travers l'entrée de la baie de *Fundy*, jusqu'à l'embouchure de la rivière *St.-Croix*, par la

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.



Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

“ la dite rivière jusqu'à sa source, et par une  
“ ligne tirée directement au nord de ce point  
“ jusqu'à la frontière sud de notre colonie de  
“ Québec.”

La proclamation de 1763 désignait la frontière de la province de Québec de cette manière, après avoir fixé certaines lignes qui n'affectent pas le sujet en question, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lac *Nipissing*, de la dite ligne traversant le fleuve *St.-Laurent* et le lac *Champlain* par le quarante-cinquième degré de latitude nord, passe le long des hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer, ainsi que le long de la côte-nord de la *Baie-des-Chaleurs* et la côte du golfe *St.-Laurent*, jusqu'au cap *Rosier*.”

Le statut Britannique de 1774 désigne ainsi les frontières, les territoires, etc: “ Borné au sud par une ligne de la *Baie-des-Chaleurs*, le long des hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point par le quarante-cinquième degré de latitude nord sur la rive est de la rivière *Connecticut*.”

Le traité de 1783, entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis d'Amérique*, en délimitant cette partie de la frontière entre les deux parties contractantes, se sert des termes suivants :—

“ A partir de l'angle nord-ouest de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir: cet angle qui est formé par une ligne tracée droit au nord à partir de la source de la rivière *Ste.-Croix* jusqu'aux hauteurs, le long des dites hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans l'*Océan Atlantique*, jusqu'à la source la plus au nord de la rivière *Connecticut*; de là le long du milieu de la dite rivière jusqu'au 45° degré de latitude nord; à l'est par une ligne tirée le long du milieu de la rivière *Ste.-Croix* depuis son embouchure dans la dite baie de *Fundy* jusqu'à sa source, et depuis sa source droit au nord jusqu'aux hauteurs susdites qui divisent les rivières qui tombent dans l'*Océan Atlantique* de celles qui tombent dans le fleuve *St.-Laurent*.”

Les frontières du *Nouveau-Brunswick* furent définies en 1784, dans la commission adressée au gouverneur de cette province, comme suit :—

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

“ Borné à l'ouest par l'embouchure de la  
“ rivière *Ste.-Croix*, par la dite rivière jusqu'à  
“ sa source, et par une ligne tirée droit nord  
“ de ce point jusqu'à la frontière sud de la  
“ province de Québec; au nord par la dite  
“ frontière, jusqu'à l'extrémité ouest de la  
“ *Baie-des-Chaleurs*; à l'est, par la dite baie  
“ et le golfe *St.-Laurent* jusqu'à la baie ap-  
“ pelée la baie *Verte*; au sud, par une ligne  
“ dans le centre de la baie de *Fundy* depuis la  
“ dite rivière jusqu'à sa source; et de là par  
“ une ligne tirée droit à l'est à travers l'Isthme,  
“ dans la baie *Verte*, pour y rejoindre la ligne  
“ est ci-dessus mentionnée.”

L'examen attentif et la comparaison des désignations précédentes nous ont amené à cette conclusion, que c'était l'intention du gouvernement britannique que les termes dont il se servait désignassent les limites de telle manière que la frontière est des *Etats-Unis*, et la frontière ouest de la province de la *Nouvelle-Ecosse* en premier lieu, et ensuite du *Nouveau-Brunswick*, fussent identiques, que l'une et l'autre courussent au nord jusqu'à l'angle nord-ouest de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, où elles atteindraient la frontière sud de la province de Québec, et par conséquent, que les limites du *Nouveau-Brunswick* ne pouvaient s'étendre ni à l'ouest d'une ligne tirée droit au nord depuis la source de la rivière *Ste.-Croix*, ni au nord de la chaîne des hauteurs, qui limiterait le territoire des *Etats-Unis*, et il nous sembla évident que la même chaîne de hauteurs était désignée par les différentes phrases: “ les hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer,” ou “ les dites hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans l'*Océan Atlantique*,” car le *Nouveau-Brunswick* a été pris sur la province de la *Nouvelle-Ecosse*. La frontière nord est désignée par les mêmes mots qui sont employés pour définir la frontière nord de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir: “ la frontière sud de notre province de Québec,” l'angle nord-ouest de la *Nouvelle-Ecosse* est devenu l'angle nord-ouest du *Nouveau-Brunswick*. Cet angle nord-ouest a été déclaré être “ l'angle formé par une ligne tirée droit au nord de la rivière *Ste.-Croix* jusqu'aux hauteurs.” La *Nouvelle-Ecosse* ne s'étendait pas plus au nord que ces hauteurs, qui, puisque la province de la *Nouvelle-Ecosse* était bornée au nord par la province de Québec, devaient former la frontière sud de Québec.

Lors

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Lors donc que la *Grande-Bretagne* prétendait qu'une chaîne particulière de hauteurs était celle qui constituait la frontière nord des *Etats-Unis* en vertu du traité de 1783, elle prétendait aussi nécessairement, au moins pour toute l'étendue de la frontière des *Etats-Unis*, que ces hauteurs étaient la frontière sud du *Canada*, et ayant accédé à une frontière située au nord de celle qu'elle prétendait être la véritable, le *Canada* ne saurait pour cela avoir moins de droit de considérer la frontière ainsi convenue comme étant également la sienne ; en d'autres termes, de demeurer limitrophe des *Etats-Unis*, du côté de l'est jusqu'à la ligne tirée droit au nord de la source de la rivière *St.-Croix*. L'adoption d'une ligne conventionnelle entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*, par laquelle a été cédée une étendue de territoire compris dans les anciennes limites du *Canada*, et par conséquent *pro tanto* aux dépens du *Canada*, ne pouvait pas affecter les prétentions légitimes de cette province de s'étendre au sud jusqu'à cette ligne conventionnelle.

Si, donc, la *Grande-Bretagne* a prétendu à bon droit que la chaîne de hauteurs, qui devait former l'angle du nord-ouest de la *Nouvelle-Ecosse*, devait se trouver à *Mars-Hill*, il s'en suit nécessairement que la même chaîne formait la frontière sud de la Province de *Québec*, qui doit être dans ce cas tracée de *Mars-Hill* à l'extrémité la plus occidentale de la *Baie-des-Chaleurs*. Cette ligne priverait le *Nouveau-Brunswick* d'un territoire qu'il possède depuis longtemps, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le *Canada* aussi bien que par le Gouvernement Britannique.

D'un autre côté, les *Etats-Unis* insistaient que l'angle nord-ouest de la *Nouvelle-Ecosse* était formé par une chaîne de hauteurs située plus près du *St.-Laurent*, la même chaîne que réclame aujourd'hui le *Nouveau-Brunswick*. Cette ligne priverait le *Canada* d'un territoire qu'il a possédé depuis longtemps, tant sous le gouvernement français que sous le gouvernement anglais, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le *Nouveau-Brunswick* ainsi que par le gouvernement britannique.

Il est impossible, ce nous semble, de trouver dans l'une ou l'autre de ces chaînes une conformité exacte avec la proclamation de 1763 et l'acte de 1774.

Les termes de la proclamation : " les hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent

" dans le fleuve *St.-Laurent* de celles qui tombent dans la mer, et aussi le long de la côte nord de la *Baie-des-Chaleurs*," ne semblent certainement pas exprimer l'intention de faire passer la ligne frontière à travers la *Baie-des-Chaleurs* afin d'arriver à une chaîne de hauteurs au sud de la Baie, bien que la distance ne soit que de quelques milles, et cependant c'est ce qu'il faut faire pour atteindre les hauteurs qui se rattachent à *Mars-Hill*.

D'un autre côté, les termes de l'acte de 1774, " borné au sud par une ligne à partir de la *Baie-des-Chaleurs* le long des hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent," etc., n'ont jamais pu vouloir prescrire, qu'à partir de la *Baie-des-Chaleurs*, une ligne serait tracée dans une direction presque nord, la distance de trente-cinq à quarante milles, avant de trouver le commencement de la frontière sud de *Québec*, car cette ligne, depuis la *Baie-des-Chaleurs* jusqu'aux hauteurs, formerait une frontière ouest et non une frontière sud de la province du *Canada*.

En conséquence, tout en étant d'avis que les mêmes hauteurs, qui formaient la frontière nord des *Etats-Unis* et la frontière sud du *Canada*, devaient aussi dans leur prolongation diviser le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, nous sommes forcés d'admettre que ces hauteurs, telles qu'elles existent, ne remplissent pas les intentions des auteurs de la proclamation de 1763 et du statut de 1774, et, tout en soutenant que la chaîne réclamée par la *Grande-Bretagne* était la véritable ligne, nous devons avouer que la direction et sa terminaison étaient inconnues et ont été désignées d'une manière erronée.

Si, donc, ni l'une ni l'autre de ces chaînes ne remplit toutes les conditions de la proclamation et du statut, nous devons chercher à découvrir si l'intention du gouvernement britannique est assez clairement indiquée par les expressions usitées dans ces documents pour nous promettre d'inférer dans quelle direction cette ligne de division devrait réellement être tracée. Or, il nous paraît hors de doute que la frontière sud de *Québec* devait commencer à la *Baie-des-Chaleurs*, suivant le statut ; les mots " borné au sud par une ligne de la *Baie-des-Chaleurs* le long des hauteurs," ne paraissent susceptibles d'aucune autre interprétation. Les termes de la proclamation, quoiqu'ils ne placent pas le commencement de la ligne frontière à la *Baie-des-Chaleurs*, nous semblent également en faire, conjointement avec

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau  
Brunswick.

avec les hauteurs et en continuation d'icelles, la frontière sud de cette Province ; les termes sont : " le long des hauteurs qui divisent les " rivières, etc., et aussi, le long de la côte nord " de la *Baie-des-Chaleurs*." Il nous semble que c'est une interprétation forcée que d'interpréter ces termes comme signifiant " le long " des hauteurs qui divisent, etc., jusqu'à leur " terminaison, et de là au sud jusqu'à l'extré- " mité sud-ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, et " aussi le long de la côte nord," etc. Le *Nouveau-Brunswick* a nécessairement recours à cette interprétation quand il réclame pour sa frontière les hauteurs les plus rapprochées du *St.-Laurent*.

Nous nous abstenons à dessein de la discussion des arguments qui naissent des mots : " rivières qui se jettent dans le fleuve *St.-Laurent* et celles qui tombent dans la mer." Ce sujet a été épuisé dans la controverse entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*. Nous n'avons pas négligé la différence qui existe, dans les termes, entre le traité de 1783 et tous les autres documents auxquels nous avons référé ; nous n'avons pas omis d'observer que le premier contient les mots, " qui tombent dans l'*Océan Atlantique*," tandis que, dans tous les autres, nous trouvons, " qui tombent dans la mer." Nous les regardons comme synonymes et nous nous croyons fondés à le faire d'après les mêmes raisons sur lesquelles est fondée notre première conclusion, relativement au prolongement de la ligne frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, pour fixer la ligne entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*.

Nous pensons donc que les termes employés et cités ci-dessus nous autorisent à croire que c'était l'intention de ceux qui s'en sont servis, qu'une ligne fût tirée à partir de la *Baie-des-Chaleurs* dans la direction de l'ouest jusqu'à ce qu'elle interceptât le ligne droit nord tirée de la source de la rivière *Ste.-Croix* ; cette ligne doit évidemment commencer à l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, et suivant la description des frontières de la *Nouvelle-Ecosse* et de celle du *Nouveau-Brunswick*, se joint sur la côte nord et doit être à l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs* ; et cette extrémité ouest a été indiquée dans diverses concessions de la couronne, et en partie dans une concession à *John Shoolbred*, écuyer, en date de 1788. Dans les concessions dont il s'agit maintenant, la couronne, tant avant qu'après 1763, a traité la province de *Québec*, comme s'étendant depuis cette extrémité ouest, le

long de la rivière *Ristigouche* ; et, jusqu'à une distance considérable de ce point en remontant la rivière, chaque province l'a traité comme étant la limite entre elles : le *Canada* par les concessions ci-dessus mentionnées, et en 1829, l'érection du comté de *Bonaventure*, par un statut, le *Nouveau-Brunswick* ayant érigé son comté de *Northumberland*, comme étant borné au nord par la *Baie-des-Chaleurs*, et la frontière sud de la province de *Québec*, qui ne représentait pas la frontière suivant les prétentions alléguées aujourd'hui en sa faveur ; car la *Baie-des-Chaleurs* ne serait la frontière nord qu'à son extrémité ouest, et alors la province de *Québec* formerait une frontière est, l'espace de trente milles et plus, avant qu'on arrivât à la frontière sud de la province de *Québec*.

Il nous a donc semblé que la ligne de la rivière *Ristigouche* avait été adoptée au moins jusqu'à un certain point, comme étant celle qui s'adaptait le mieux à l'esprit et à l'intention des divers documents publics, et à cause de l'impossibilité de trouver une chaîne de hauteurs qui pût remplir toutes les conditions exigées.

La ligne droit nord, à partir de la source de la rivière *Ste.-Croix*, ne paraissait pas, au premier coup d'œil, devoir faire naître aucune difficulté quant à la frontière de ce côté—plus particulièrement comme le point de départ avait été convenu entre les gouvernements de la *Grande-Bretagne* et des *Etats-Unis* et la ligne elle-même ayant été en partie tracée. Il paraît, néanmoins, que le *Nouveau-Brunswick* a traité une partie considérable de ce territoire, situé à l'ouest du prolongement de cette ligne nord comme étant compris dans ses limites, et y a fait des établissements, et a disposé des bois qui y croissent ; nous n'avons aucune raison quelconque de supposer qu'en premier lieu, le *Nouveau-Brunswick* a agi autrement que dans la persuasion que les établissements faits, et la juridiction exercée, l'étaient sur un territoire située à l'est de la ligne droite nord, car on ne pouvait nier que, pendant très longtemps, on a cru que la source de la rivière *Ste.-Croix*, point de départ de la ligne droit nord, était de beaucoup à l'ouest du point adopté en définitive, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait été guidé par cette conviction. Mais à dater de l'époque où la ligne droit nord a été fixée, nous ne pouvons comprendre sur quel principe de droit l'extension de ces établissements,

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

blissements, et ces prétentions à la juridiction peuvent être maintenues.

Nous avons donné cette explication détaillée afin que Votre Excellence puisse comprendre les vues que nous avons partagées et qui ont été influencé nos jugements en essayant de jeter les bases d'un arrangement pour déterminer la frontière entre les deux provinces, conjointement avec les personnes nommées, pour conférer avec nous, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*.

Nos vues peuvent se résumer ainsi :—

1<sup>e</sup>. Que c'était l'intention de la *Grande-Bretagne*, que le territoire des *Etats-Unis* fut limitrophe à la Province du *Canada*, de l'ouest à l'est, jusqu'à la ligne droit nord de la rivière *Ste.-Croix*.

2<sup>e</sup>. Que cette ligne droit nord serait la frontière entre les *Etats-Unis* et la Province du *Nouveau-Brunswick*, jusqu'à la frontière nord du territoire des *Etats-Unis*.

3<sup>e</sup>. Que, à ce point, on n'avait pas l'intention que la province du *Nouveau-Brunswick* s'étendit directement au nord, mais dans la direction du nord-est le long des hauteurs prétendues jusqu'à l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs*.

4<sup>e</sup>. Que le territoire du *Nouveau-Brunswick* ne devrait pas s'étendre à l'ouest de cette ligne droit nord.

5<sup>e</sup>. Qu'en l'absence de hauteurs qui satisfissent aux intentions exprimées par la *Grande-Bretagne* relativement aux frontières de ses colonies, la ligne de la rivière *Ristigouche* a été jusqu'à une certaine distance adoptée par les deux provinces, et que cette ligne est réellement à peu près conforme à l'intention de la *Grande-Bretagne*, bien qu'elle diffère des termes dont il a été fait usage, en autant qu'elle ne passe pas le long des hauteurs.

6<sup>e</sup>. Que les établissements et la juridiction exercés et formés par le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick* respectivement, sur les rives opposées de la rivière *Ristigouche*, et les établissements et la juridiction exercés et formés sous l'influence d'une fausse idée du droit à l'ouest de la ligne vrai nord, ont rendu l'adoption d'une ligne conventionnelle presque indispensable. Nous n'avons pas perdu de temps, aussitôt

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

notre arrivée à *Fredericton*, à ouvrir la conférence avec les deux personnes nommées pour cet objet par Son Excellence Sir *William Colebrooke*.

Il a fallu bien peu de temps pour nous convaincre que nos vues étaient incompatibles. Les suggestions faites par le *Nouveau-Brunswick*, au sujet d'une ligne conventionnelle, étaient basées sur une présomption de droit que nous ne pouvons admettre, car ils considéraient toute terre située entre la ligne qu'ils proposaient et les hauteurs les plus rapprochées du *St.-Laurent*, comme autant de territoire cédé par eux et en compensation duquel ils devaient recevoir des terres situées à l'ouest de la ligne droit nord de la source de la rivière *Ste.-Croix*.

Leurs prétentions comprenant deux parties distinctes :—

1<sup>e</sup>. Ils insistaient sur ce que la frontière sud du *Canada* devait se trouver dans la chaîne de hauteurs la plus rapprochée du fleuve *St.-Laurent*, celle qui était réclamée par les *Etats-Unis*, comme formant une frontière au nord.

2<sup>e</sup>. Quant à leur frontière occidentale, ils réclamaient un droit fondé sur la possession et la puissance, et sur l'exercice de divers actes de juridiction à l'ouest de la ligne droit nord ; et que le *Canada*, jusqu'à ces derniers temps, n'avait ni recusé ni mis en question aucun semblable droit, ou réclamé, comme lui appartenant, aucune partie de ce territoire ; ils ajoutaient en outre, relativement à ce point, que, même en admettant que le droit du *Nouveau-Brunswick* à des terres, à l'ouest de la ligne droit nord, pouvait être mis en question, cette prétention du *Nouveau-Brunswick* ne pouvait être contestée par le *Canada* parce que comme la frontière sud, suivant leur interprétation, était bien loin au nord, il ne pouvait, en aucun cas, avoir la moindre prétention à ce territoire ni empêcher le *Nouveau-Brunswick* de l'occuper.

Ainsi donc, tout en admettant que l'adoption d'une ligne conventionnelle était fort à désirer au moyen d'un arrangement entre les deux Provinces, ils insistaient que la ligne basée sur les prétentions ci-dessus, ligne telle, en effet, que personne ne pouvait y agréer sans être prêt à admettre, jusqu'à un degré considérable, la justice des principes avancés par eux.

Il est inutile pour nous de récapituler ici les arguments généraux contre l'adoption de la chaîne

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

chaîne de hauteurs réclamée par le *Nouveau-Brunswick*, comme constituant la frontière sud du *Canada*, mais il y a quelques faits particuliers, que nous avons fait valoir en réponse à ces prétentions, et sur lesquels nous appelons respectueusement l'attention de Votre Excellence.

La Province du *Canada*, lorsqu'elle était sous le gouvernement français, n'était certainement pas renfermée dans ces limites, premièrement quant à la partie qui se trouve à l'ouest de la ligne droit nord, depuis la source de la rivière *St.-Crox*, il avait été fait plusieurs octrois et concessions qui s'étendaient jusqu'à la rivière *Ristigouche*. Telles étaient les seigneuries de *Cloridon* et de *Matapediac*.

Lors de la cession du *Canada* à la *Grande-Bretagne*, tous les droits individuels et les lois françaises furent garantis. L'autorité britannique succéda à l'autorité française, et après la cession, et après la proclamation de 1763, et le statut 1774, savoir, en 1787, la seigneurie de *Cloridon* fut retraitée par la couronne, conformément aux lois ainsi garanties, et comme une possession située en *Canada*; ce qui indique clairement que les limites du *Canada*, tant sous l'autorité britannique que sous l'autorité française, s'étendaient beaucoup au sud des hauteurs réclamées par le *Nouveau-Brunswick*. En 1788, il a été concédé une autre seigneurie, commençant à l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs* et s'étendant à plusieurs mille en remontant le long de la rivière *Ristigouche*, et se trouvant ainsi placée entre cette rivière et la frontière réclamée par le *Nouveau-Brunswick*. Le *Canada* a aussi érigé un comté sur cette partie du territoire, et les habitants ont exercé des droits politiques, et continuent à être représentés dans la législation, en vertu de l'acte d'union, bien que, suivant ces réclamations, tout le comté de *Bonaventure*, que le parlement impérial a reconnu en 1840, comme rivière *Ristigouche*, soit dans la province du *Nouveau-Brunswick*, et cette province n'a pas ignoré les plus importants de ces faits; son comté de *Northumberland*, dont la limite nord a été fixée à la frontière sud du *Canada*, a été érigé en 1785, mais on n'a jamais tenté de l'étendre au-delà de la rivière *Ristigouche*, malgré que, suivant les prétentions émises aujourd'hui, il s'étendit jusqu'aux hauteurs près du *St.-Laurent*. Ce comté a été divisé depuis, une partie a servi à former le comté de *Ristigouche*; qui s'étend jusqu'à la frontière sud du *Canada*, mais en réalité il a

été borné et est aujourd'hui borné par la rivière *Ristigouche*.

Il nous a été, par conséquent, impossible de nous entendre sur aucun arrangement basé sur la prétention que le territoire, situé entre cette rivière, et les hauteurs, près du *St.-Laurent*, appartient au *Nouveau-Brunswick*, parceque, *de facto*, il n'en avait jamais possédé aucune partie et ne pouvait jamais le réclamer suivant nos notions *du droit*. Nous avons pensé que nous avions *au moins* autant de droit de prétendre que c'était le *Canada* qui avait perdu en prenant la rivière *Ristigouche* pour frontière, au lieu de la chaîne de hauteurs qui s'étend de *Mars-Hill* à la *Baie-des-Chaleurs*. Nous disons, *au moins autant de droit*, car nous avons l'autorité de la *Grand-Bretagne* au soutien de nos prétentions à cette frontière, et nous ne nous en sommes pas prévalus, uniquement parceque nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire en sorte d'en venir à un arrangement raisonnable, même au prix de quelques sacrifices, et de ne pas susciter des difficultés qui pourraient naître de l'assertion de prétentions extrêmes.

Quant au territoire situé à l'ouest de la ligne vrai nord, nous avons déjà donné des raisons générales qui nous paraissent conclusives, pour soutenir que la limite nord des *Etats-Unis* était, en même temps, la limite sud du *Canada*. Mais, il y a d'autres faits qu'il faut considérer, en réponse à la prétention de border le *Canada* par les hauteurs si souvent mentionnées.

Des établissements ont été formés par le *Canada*, il y a un grand nombre d'années, bien au sud de ces hauteurs, le long de la rivière *St.-François*. La seigneurie de *Madawaska* et du lac *Témiscouata*, concédée par la couronne de *France*, était et est encore considérée comme faisant partie du *Canada*. Elle s'étend jusqu'à environ trente milles au sud de ces hauteurs, comprend dans ces limites une partie de la rivière *Madawaska*, et s'avance jusqu'à environ douze milles de la rivière *St.-Jean*; et le *Nouveau-Brunswick* a reconnu cette concession, en remettant des bois coupés dans les limites et saisis sous prétexte qu'ils avaient été coupés sur des terres de la couronne, sans autorité légitime. Nous ne pouvions donc accueillir la proposition d'une ligne conventionnelle, en prenant pour base de celle-ci la supposition que le *Canada* n'avait pas le droit de considérer tout le territoire

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

à l'ouest de la ligne droit nord, et au nord de la frontière des *Etats-Unis*, comme compris dans ses limites.

Par conséquent, la ligne suggérée par Son Excellence, Sir *Wm. Colebrooke*, dans la dépêche à Votre Excellence en date du 13 janvier, 1845, nous a paru soumise aux plus sérieuses objections. La ligne proposée devait être tracée directement à partir d'un point sur la rivière *Ristigouche*, situé suivant la carte de *M. Wells*, marquée A, par les 47°49' degrés de latitude nord, et par les 67°20' degrés de longitude ouest, ou environ, jusqu'à l'angle le plus au nord de la frontière des *Etats-Unis*, sur la rivière *St.-François*.

Les principales objections à cette ligne, suivant nous, sont les suivantes :—

1<sup>e</sup>. Elle s'éloigne de la ligne de la rivière *Ristigouche* à laquelle il faudrait s'en tenir pour les raisons données ci-dessus, et parcequ'elle a déjà été adoptée en partie comme ligne de division par les deux provinces, et parcequ'elle constitue une frontière naturelle facile à déterminer.

2<sup>e</sup>. Elle donne au *Nouveau-Brunswick* des terres au nord de cette rivière, sur lesquelles il n'a jamais exercé acte ni de possession ni de juridiction, et qui se trouvait dans les limites du comté de *Bonaventure*, conformément au statut du *Bas-Canada*, et sont par conséquent reconnues par le statut impérial qui unit les *Canadas*.

3<sup>e</sup>. En privant le *Canada*, pour une si grande distance, de la rivière *Ristigouche*, elle intercepte grandement ses moyens de communication avec la *Baie-des-Chaleurs*, vers laquelle nous devrions nous efforcer de diriger les bois pour l'embarquement.

4<sup>e</sup>. Elle coupe le lac *Témiscouata* et divers affluents, objection qui a déjà été présentée par le Conseil Exécutif du *Canada*, et au rapport duquel nous prenons la liberté de référer à ce sujet.

5<sup>e</sup>. Elle coupe la seigneurie de *Madawaska*, dont elle place une partie sous la juridiction et les lois du *Nouveau-Brunswick*, qui sont incompatibles avec une semblable tenure.

6<sup>e</sup>. Elle transporte au *Nouveau-Brunswick* une portion du territoire appartenant au *Canada*, beaucoup plus considérable qu'aucun allégué, fondé sur un acte d'établissement ou

de possession appuyée sur l'autorité du gouvernement de cette première province, n'autorise ou n'exige.

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

7<sup>e</sup>. Elle agrandit le *Nouveau-Brunswick* aux dépens du *Canada*, sans aucune justification suffisante, sauf en ce qu'il s'agit de l'établissement au nord de la rivière *St.-Jean* et à l'est de la rivière *Madawaska*.

Nous sommes donc forcés de supplier instamment Votre Excellence de pas accepter cette ligne.

La seule autre ligne suggérée, de la part du *Nouveau-Brunswick*, est une ligne qui commencerait aux fourches de la rivière *Pectankedgewee*, qui se trouvent sur la carte de *M. Wells*, marquée A, par les 47° 49' de latitude nord, et par les 67° 57' de latitude ouest, ou environ, se dirigeant de ce point en droite ligne vers le même angle nord des *Etats-Unis*, proposé par Son Excellence Sir *William Colebrooke*, jusqu'à ce qu'elle atteigne les limites de la seigneurie de *Madawaska*, de là autour et en suivant les limites de cette seigneurie, jusqu'à ce qu'elle atteigne le point où la frontière ouest de la seigneurie sera interceptée par le prolongement de la ligne en premier lieu mentionnée depuis les frontières des rivières jusqu'à l'angle nord des *Etats-Unis* et sur la rivière *St.-François*.

Il a été soutenu que la rivière *Pectankedgewee* est véritablement la branche principale de la rivière *Ristigouche*, et aurait dû être indiquée comme telle sur la carte ; et si cela était admis, alors cette branche constituerait, comme partie de la rivière *Ristigouche*, la continuation de la frontière formée par cette rivière.

Nous n'avons pu convenir de cette ligne. Le cours de la rivière *Pectankedgewee*, au lieu de suivre comme celui de la rivière *Ristigouche*, la direction du sud-ouest en remontant depuis son embouchure, forme presque un angle droit avec cette rivière, courant nord de l'ouest, et ne différant de la ligne proposée par Sir *William Colebrooke* qu'en deux points de quelque importance : premièrement, en ce qu'elle laisse la seigneurie de *Madawaska* toute entière dans le *Canada*, et s'avancant, dans ce qui serait alors le *Nouveau-Brunswick*, en forme de coin ; tandis qu'en compensation de cette concession insignifiante cette ligne enlève une quantité de terre plus que double de celle qui est contenue dans la partie de la seigneurie ainsi exclue



D. pêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

clue, et est soumise à toutes les objections qui pouvaient être opposées à la ligne de Sir Wm. Colebrooke, sauf l'objection précédente marquée N° 5. Nous pensons donc que Votre Excellence ne saurait jamais accéder à cette ligne au nom du *Canada*. Sentant qu'il était nécessaire de faire aussi quelques suggestions en opposition à celles qui nous étaient présentées; et après avoir expliqué clairement qu'elles émanaient de nous seuls, et devaient être soumis entièrement à la décision de Votre Excellence, et que nous les faisons sans connaître les vues du conseil exécutif, en même temps que nous étions persuadés qu'elles seraient considérées comme l'extrême limite des concessions possibles, et probablement seraient considérées comme les outre-passant. Nous indiquâmes une ligne qui serait tracée comme suit: depuis l'embouchure de la rivière *Ristigouche*, en suivant les différents détours vers le sud-ouest jusqu'à la rencontre de la ligne droit nord de la source de la rivière *St. Croix*; de là en droite ligne jusqu'à l'angle le plus rapproché de la seigneurie de *Madawaska*; de là jusqu'à la rivière *Madawaska*, le long de la frontière de cette seigneurie; et de là, en descendant cette rivière, jusqu'à la rivière *St.-Jean*, et la frontière des *Etats-Unis*.

Mais même si cette proposition était agréée, il faudrait conserver au *Canada* le droit de construire un chemin de fer depuis la rivière *St.-Jean* jusqu'à la rivière *Ristigouche*, à travers le territoire ainsi acquis par le *Nouveau-Brunswick*, lequel chemin de fer serait sous le contrôle du *Canada*, de manière à faciliter le transport de ses produits à la *Baie-des-Chaleurs* sans l'assujettir aux règlements intérieurs du gouvernement ou de la législature du *Nouveau-Brunswick*.

Cette ligne donnerait au *Nouveau-Brunswick* tous les établissements à l'est de la rivière *Madawaska* et au nord de la rivière *St.-Jean*, avec un territoire adjacent d'une grande valeur et étendue (si la carte est exacte, contenant plus de six cents milles carrés); elle donnerait au *Canada* l'accès à la rivière *St.-Jean*, ferait de la rivière *Madawaska* une frontière bien définie ouverte aux deux provinces, et conserverait également la rivière *Ristigouche* aux deux provinces.

En strict droit, nous sommes convaincus que le *Nouveau-Brunswick* ne doit pas traverser la ligne droit nord, et que sa véritable frontière devrait suivre cette ligne à partir du point où elle croise la rivière *Ristigouche*, et

c'est principalement dans le but de parvenir à une décision immédiate que nous avons suggéré les conditions que nous croyons si favorable à notre sœur province.

De la part du *Nouveau-Brunswick*, on n'a témoigné d'aucune disposition à accéder à cette suggestion, et nous avons ensuite cherché à conclure un arrangement temporaire relativement aux lois sur le territoire en litige.

D'après ce que nous avons pu voir, il nous a paru qu'il existait une disposition prononcée à nier au *Canada* tous droits quelconques à des terres situées au sud des hauteurs près du *St.-Laurent*, ou de convenir de lui reconnaître, même temporairement, l'autorité de donner des permis pour couper du bois dans quelque partie que ce soit de ce territoire, mais de pousser les prétentions du *Nouveau-Brunswick* à tout le territoire entre ces hauteurs et la frontière des *Etats-Unis*, telle qu'établie par le traité de *Washington*; car nous ne pouvons interpréter d'une autre manière la prétention du *Nouveau-Brunswick* à la juridiction à l'ouest de la ligne droit nord, et sa persistance à considérer ces hauteurs comme la limite sud du *Canada*. Un coup d'œil sur la carte, en se rappelant les limites assignées au *Nouveau-Brunswick* par la commission royale de 1781, démontrera l'injustice, et, nous devons ajouter, l'extravagance de semblables prétentions.

Quelqu'en soit le motif, nous nous sommes néanmoins aperçus qu'ils ne voulaient être parties à aucun arrangement, en vertu duquel il serait accordé des permis pour couper du bois dans quelque partie du territoire sous l'autorité du *Canada*; ils ont proposé de recommencer à accorder des permis, mais d'exercer exclusivement la juridiction à cet égard, tenant compte de ce qui serait coupé et perçu, jusqu'à l'arrangement de la question; et ont refusé notre proposition que le *Canada* continuât à accorder des permis ainsi qu'il avait commencé à le faire, le *Nouveau-Brunswick* faisant la même chose; que les dépenses d'administration seraient soldées à même les fonds provinciaux respectifs, et que le produit de tous les bois coupés en vertu de ces permis serait perçu par le *Nouveau-Brunswick*, et mis en caisse jusqu'à ce que la question de la frontière soit décidée.

Nous n'avons pas pu accéder à leur proposition, parceque nous pensions que le *Canada* ne devrait pas reculer d'une ligne de la position

D. pêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.



Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

tion qu'il avait prise. Ils ont refusé, résolus apparemment à ne pas reconnaître, même temporairement, l'autorité du *Canada*. Il ne faut pas perdre de vue, que les propositions ont été faites de part et d'autres sans préjudice aux procédés qui pourront être pris à l'avenir.

Il a été fait allusion, en passant, à la nécessité de faire passer par la rivière *St.-Jean* tous les bois coupés sur le territoire, comme indiquant le pouvoir du *Nouveau-Brunswick* de contrôler toutes opérations à cet égard ; nous avons été obligés de remarquer que le *Canada* serait forcé de faire arpenter plusieurs townships dans le territoire, et de les peupler d'habitans, afin de maintenir ses justes droits et d'empêcher qu'on ne puisse lui opposer qu'il a acquiescé à ce que nous serions forcés de considérer comme un empiétement de notre sœur province.

Tel est le résumé de nos communications. Son Excellence Sir *William Colebrooke* a exprimé son intention de soumettre toute l'affaire au conseil exécutif du *Nouveau-Brunswick* et de communiquer de nouveau avec Votre Excellence à ce sujet.

Nous n'avons plus qu'à insister sur la nécessité de n'apporter aucun retard à un arrangement définitif ; car nous en sommes venus à cette conclusion, que les intérêts du *Canada* souffrant à tous égards, par le délai et l'importance que l'on parait attacher à ce que l'on appelle l'acquiescement tacite du *Canada* à la possession et à la juridiction du *Nouveau-Brunswick*, à l'ouest de la ligne droit nord, exige impérieusement, suivant notre humble opinion, qu'on insiste sur une prompte décision.

En attendant, les bois sont emportés par des pillards, et, si des confiscations ont lieu, tout l'avantage en revient au *Nouveau-Brunswick* ; s'ils sont coupés en vertu d'une licence de cette province, la part qui doit revenir au *Canada* dans le produit est laissée à des négociations futures.

Il ne nous appartient pas de faire ici aucune suggestion sur la marche qu'il convient de suivre ; Votre Excellence, sans aucun doute, acceptera les mesures qu'elle croira les meilleures sous toutes les circonstances.

Une copie de la minute de nos conversations avec les messieurs nommés de la part de

Sir *William Colebrooke* accompagne ce rapport.

Nous avons l'honneur d'être,

(Signé,) W. H. DRAPER,  
" D. B. PAPINEAU.

28 juillet, 1845.

Lundi, 14 juillet.

Son Excellence nous annonça qu'elle avait nommé M. *Street*, membre du conseil exécutif, et M. *Reade*, qui avait été à *Washington*, de la part du *Nouveau-Brunswick*, lors de la négociation du traité *Ashburton*, pour conférer avec nous. M. *Reade* ayant éprouvé un accident, nous ne rencontrâmes que M. *Street*.

M. *Street* commença par observer que, à moins de poser une base sur laquelle nous serions d'accord, il n'était pas probable que nous en vinssions à un arrangement, et il nous invita à examiner sur quel principe nous pourrions nous entendre quant à la frontière, de manière à discuter ensuite les détails nécessaires pour suivre ce principe.

Nous répondîmes que cela entraînait plusieurs considérations :—

1°. Devions-nous seulement constater la ligne frontière, telle que fixée par la commission qui érige le *Nouveau-Brunswick* en province distincte—dans ce cas, il n'y avait pas beaucoup matière à discussion. Le golfe *St.-Laurent* est la frontière de l'est. La baie de *Fundy* est celle du sud. La frontière de l'ouest était définie par la ligne tirée droit nord de la source de la rivière *Ste.-Croix*, ligne qui avait été explorée en partie, et n'avait besoin que d'être continuée jusqu'à ce qu'elle rejoigne la frontière sud de la province de *Québec*, et la frontière sud qui était désignée par les hauteurs qui divisent, etc.

2°. Il ne faut pas négliger ce fait ; que (de quelque cause qu'il provienne) le *Nouveau-Brunswick* comme le *Canada* ont adopté la rivière *Ristigouche*, jusqu'à une certaine distance, pour leurs limites sud et nord, le *Nouveau-Brunswick* par la création du comté de *Ristigouche*, borné par la rivière de ce nom, et le *Canada*, postérieurement, par la création du comté de *Bonaventure*, qui a pour limite sud la même rivière. Cette circonstance des

deux

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

deux parts, et qui est encore mutuelle relativement aux limites ouest du comté de *Ristigouche*, paraissait avoir réglé la question jusque là, et tout ce qui restait à déterminer était la frontière à partir de l'angle nord-ouest de ce comté jusqu'à la ligne droit nord.

Ou, 3°. L'établissement d'une ligne conventionnelle ; et dans l'établissement de cette ligne, il faudrait considérer les établissements faits en dehors des frontières régulières du *Nouveau-Brunswick*.

M. *Street* suggéra un arrangement sur le principe de *uti possidetis*. Il observa que le *Canada* avait empiété sur le *Nouveau-Brunswick* en s'avancant jusqu'à la rivière *Ristigouche*, attendu que les hauteurs désignées dans l'acte de *Québec* et la proclamation de 1763 étaient évidemment la chaîne la plus éloignée située au nord de cette rivière, et beaucoup plus rapprochée du *St.-Laurent* ; et que nous ne pouvions pas (en reconnaissant la ligne droit nord telle que tracée sur la carte de M. *Wells*, pour la discussion seulement) troubler la longue possession et la juridiction du *Nouveau-Brunswick* à l'ouest de cette ligne, et sur le territoire et l'établissement de *Madawaska* et de ses environs, sans abandonner toute prétention aux terres situées au sud de ces hauteurs, ce qui serait une démarche très embarrassante, et si le *Nouveau-Brunswick* abandonnait tant de terres dans ce quartier, il pourrait, pour ce seul motif, justement retenir le territoire de *Madawaska*. En outre il déclara que la ligne nord, telle qu'indiquée sur la carte, avait été établie en conformité au traité de 1783, et ne pouvait se rapporter à la ligne désignée en 1763, et que, effectivement, la ligne désignée en 1763, était beaucoup plus à l'ouest que celle tracée sur la carte.

En réponse, nous prétendîmes que nous ne pouvions reconnaître aucun établissement ou possession du *Nouveau-Brunswick* à l'ouest de la ligne nord, comme conférant un droit jusqu'à ce que l'on eût produit quelque document ou autorité compétente, pour s'avancer au-delà de la ligne ouest clairement exprimée et définie. Que nulle durée de possession, ni même l'exercice de la juridiction, ne pouvait changer la frontière assignée à cette province par l'autorité souveraine.

Que l'assertion que la frontière sud de la province de *Québec* est évidemment la chaîne de hauteurs mentionnée par M. *Street*, loin d'être admise par nous comme exacte, était, suivant

nous, extrêmement douteuse, et que nous croyions que nous pouvions nous appuyer de l'autorité du gouvernement britannique, dans tout le cours de ses négociations avec les *Etats-Unis*, pour affirmer que cette chaîne de hauteurs n'était pas la chaîne véritable, mais au contraire qu'il fallait chercher ces hauteurs beaucoup plus au sud, et suivant les prétentions du gouvernement britannique et les rapports de ses commissaires, la chaîne de hauteurs désignée dans le traité de 1783 porterait la frontière du *Nouveau-Brunswick* aussi loin au sud de la rivière *Ristigouche*, que cette province prétendait la porter au nord, et nous ne pouvions, par conséquent, admettre comme base, que le *Nouveau-Brunswick*, en adoptant la rivière *Ristigouche* comme frontière *pro tanto*, faisait aucune concession, et acquérait droit, par là, à une compensation correspondante, à l'ouest de la ligne vrai nord.

M. *Street* répéta son assertion relativement aux hauteurs, et nia de nouveau que les frontières de 1783 pussent influencer sur la question, qui devait reposer sur la proclamation de 1763 et l'acte de *Québec* ; et il ajouta de plus que, même en admettant la force de nos arguments au sujet de la ligne vrai nord, bornant la province du *Nouveau-Brunswick*, la prise de possession par cette province de terres situées à l'ouest de cette ligne ne nous faisait rien, vu que le *Canada*, étant borné par la chaîne de hauteurs située beaucoup plus près du *St.-Laurent*, ne pouvait la traverser, et qu'il n'avait aucun droit au territoire situé entre ces hauteurs et la ligne établie par le traité de *Washington* ; et il renvoya à ce traité et aux procédés suivis (dans ce moment) aux frais du *Nouveau-Brunswick*, comme étant la confirmation de la réclamation à toutes les terres au sud des hauteurs dont il voulait parler, et à la frontière des *Etats-Unis* telle que maintenant établie, et il nous défia de produire aucun titre qui donne ce territoire au *Canada* ; et en réponse à la concession de la seigneurie de *Madawaska*, et autres établissements faits par les Français avant la cession, il argua que, par la cession, tout ce territoire était devenu possession de la *Grande-Bretagne*, qui avait jugé à propos de borner la province de *Québec* par certaines hauteurs, au-delà desquelles nous ne pouvions rien prétendre en vertu d'actes du gouvernement français antérieurs à 1763.

Nous reconnûmes l'autorité du gouvernement impérial, mais nous insistâmes à dire que

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

que ce gouvernement n'avait voulu parler que d'une seule et même rangée de hauteurs, par le traité de 1783, qui était déjà mentionnée en 1773. Que nous étions forts de l'autorité du gouvernement britannique pour dire que ces hauteurs n'étaient pas la chaîne que prétendait M. Street, et qu'il n'était pas à présumer que la *Grande-Bretagne* avait eu l'intention de laisser une langue de terre étroite et inabordable entre les *Etats-Unis* et la province du *Canada* et celle du *Nouveau-Brunswick*, ce qui serait le cas, si la position prise par M. Street était exacte ; et nous refusâmes de convenir qu'aucun procédé ayant pour objet de mettre à exécution le traité de *Washington*, ou aucun article de ce traité, pût exercer aucune influence sur les frontières du *Canada* ou du *Nouveau-Brunswick*.

M. Street observa alors que nous ne pourrions pas, sans doute, nous convaincre réciproquement de ce que devait être la frontière, en droit ; et qu'il serait mieux d'essayer d'établir une ligne conventionnelle, et que, afin de fixer la discussion et pour constater jusqu'à quel point nous pourrions nous entendre avec lui, il ferait une suggestion. Il commença par dire qu'il croyait que la rivière *Ristigouche* n'était pas désignée correctement sur la carte, et que la véritable source et le véritable cours de la rivière était la branche désignée sous le nom de *Pectamkedgewee*, et il proposa une ligne tirée de la source de cette rivière, jusqu'au point le plus nord de la frontière des *Etats-Unis*, à la rivière *St. François*, ou au moins depuis la source de cette rivière jusqu'à la frontière de la seigneurie de *Madawaska*, et autour de cette seigneurie jusqu'au point où elle reprendrait la direction de la ligne droite partant de la rivière ci-dessus mentionnée, qu'il soutenait être réellement la rivière *Ristigouche*, jusqu'à l'extrémité nord de la frontière des *Etats-Unis*.

Nous déclinâmes de suite cette proposition ; premièrement, parce que nous ne pouvions acquiescer à aucun changement quant à la rivière *Ristigouche* ; et en second lieu, parce que, considérant le *Nouveau-Brunswick* comme borné convenablement par la ligne droit nord, l'extrême limite des concessions que nous pourrions faire, et cela seulement dans le but d'arranger plus promptement les difficultés, ne pouvait s'étendre plus loin que la rive est de la rivière *Madawaska*.

Ici s'arrêta, pour le moment, la discussion relative à la frontière, et nous procédâmes à

proposer un arrangement *ad interim*, relativement aux permis pour couper des bois, etc.

Nous proposâmes que le *Canada* continuerait à accorder des permis, ainsi qu'il avait commencé à le faire ; que le *Nouveau-Brunswick* accorderait, également, des permis ; que les frais d'administration seraient supportés par les fonds provinciaux respectifs ; que le produit de tous les bois coupés en vertu de ces permis serait perçu par le *Nouveau-Brunswick*, et mis en caisse jusqu'à ce que la question de la frontière fût décidée ; M. Street déclara aussi tôt que, si les deux provinces accordaient les pouvoirs, il s'en suivrait de la confusion ; qu'il croyait que le *Nouveau-Brunswick* devrait de nouveau accorder les permis, et qu'aucun autre ne devait être accordé jusqu'à ce que le différend fût réglé, et qu'il tiendrait compte du revenu séparément ; lequel arrangement aurait lieu sans préjudice des droits de l'une et l'autre partie ; et il repéta encore que le *Nouveau-Brunswick* avait seul le droit d'accorder ces permis, etc., sur le motif de la possession et de la juridiction, tant civile que criminelle, exercée depuis si longtemps, commençant en effet en 1787, et que le *Canada* y avait acquiescé, sans remontrance, jusqu'à ces derniers temps, et ne devait pas maintenant objecter à la continuation de cette juridiction (sans préjudice à ses réclamations) jusqu'à ce que la frontière fût déterminée.

Que tous les bois devant nécessairement passer par le *Nouveau-Brunswick*, et être soumis à ses lois et à sa juridiction, il serait mieux de lui laisser toute l'affaire entre les mains *ad interim*.

Nous objectâmes fortement à cette proposition, parce que cette manière d'agir, en nous faisant partir de la marche adoptée en 1843 d'accorder des permis, impliquerait de notre part un abandon partiel, bien qu'il ne fût que temporaire, de droits que nous croyons indisputables. Que notre proposition ne pouvait affecter les faits sur lesquels était basée la réclamation du *Nouveau-Brunswick*, soit que ce fait fût la détermination de la province de *Québec* par les hauteurs, ou bien la longue possession et la juridiction exclusive qu'on faisait valoir. Que nous savions que le *Nouveau-Brunswick*, par sa propre législation, pouvait confisquer tous les bois coupés en vertu de nos permis qui descendraient la rivière, et pouvait,

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

pouvait, en prenant ainsi avantage de sa position géographique, rendre pour le moment le marché de *St.-Jean* inaccessible pour nous, mais qu'il ne pouvait nous empêcher de constater nos droits par l'établissement de townships, qui seraient immédiatement remplis par la population surabondante du *Bas-Canada*, et bien que cet expédient dût être repoussé comme pouvant amener des collisions et peut-être faire répandre le sang, cependant nous ne pourrions répondre que le *Canada* continuerait plus longtemps à négliger d'établir activement ses droits en faisant acte de possession, en opposition à la possession réclamée par le *Nouveau-Brunswick*. L'entrevue se termina par une longue conversation vague, sur la question de la possession par le *Nouveau-Brunswick*, et les conséquences qui en découlaient légitimement, mais ni l'un ni l'autre parti ne paraissant disposés à céder, il fut convenu que nous réfléchirions sur le sujet et que nous nous rencontrerions le lendemain à onze heures (avec *M. Reade*, s'il était en état d'assister à l'entrevue.)

Mardi matin, 15 juillet, 1845.

Nous nous rencontrâmes ce matin ainsi qu'il était convenu hier ; *M. Reade* n'étant pas encore en état de sortir, l'honorable *J. Saunders* fut nommé à sa place, pour agir avec *M. le solliciteur-général Street*, de la part du *Nouveau-Brunswick*.

*M. Street* réitéra ses observations sur l'importance d'adopter certains principes pour bases de l'arrangement, et d'appliquer ensuite ces principes aux faits existants ; que si le principe était d'adhérer littéralement aux frontières établies par proclamation, statut, commission royale, tout ce qui était nécessaire était d'explorer et de tracer ces frontières ; mais que, si on devait adopter une ligne différente de ces frontières, il faudrait d'abord poser des règles suivant lesquelles cette frontière serait déterminée, afin d'arriver plus facilement à la conclusion.

Nous remarquâmes que, relativement à une partie considérable de la frontière, il ne pouvait y avoir aucune difficulté. Il était impossible de se méprendre sur les frontières est, sud et ouest du *Nouveau-Brunswick* ; car bien que, à l'égard de cette dernière frontière, il eût été suggéré que la ligne droit nord telle qu'explorée, avait été commencée beaucoup plus à l'est qu'elle ne devait l'être,

cependant comme il était évident que c'était l'intention du gouvernement britannique que la ligne tirée droit nord de la source de la rivière *Ste.-Croix*, jusqu'à la frontière sud de notre province de *Québec*, devait être identique avec la ligne directe dans le traité de 1783, comme étant une ligne tirée droit nord de la source de la rivière *Ste.-Croix* "aux hauteurs," lorsqu'une fois le gouvernement britannique eut décidé quelle devait être cette ligne, pour les fins du traité de 1783, il donna en même temps son interprétation au sujet de la ligne qui devait former la frontière ouest du *Nouveau-Brunswick*, conformément à la commission royale de 1704. Il n'existait réellement de difficultés qu'à l'égard de la frontière nord du *Nouveau-Brunswick* ; qu'il existait, tant de la part du *Canada* que du *Nouveau-Brunswick*, des actes législatifs, en vertu desquels la rivière *Ristigouche* avait été adoptée pour une distance considérable comme frontière entre les deux provinces, et nous proposâmes de prendre cette ligne telle qu'établie par l'acte des deux provinces, jusqu'à l'angle nord-ouest du comté de *Ristigouche*, et à partir de ce point, de nous efforcer de déterminer le reste de la ligne.

*M. Street* y objecta par la raison que l'adoption de la rivière *Ristigouche* jusqu'à ce point équivaldrait à l'abandon des réclamations du *Nouveau-Brunswick* sur tout le territoire situé au nord de la rivière *Ristigouche*, et au sud des hauteurs près du *St.-Laurent*, qu'il soutenait être celles désignées dans la proclamation de 1763 et les statuts de 1774, et comme, suivant lui, les titres du *Nouveau-Brunswick* à ce territoire étaient irrécusables, si cette province, pour faciliter l'arrangement, en abandonnait une partie, elle insisterait sur une indemnité correspondante à l'ouest.

Nous proposâmes ensuite, sans préjudice aux réclamations de part et d'autre, mais seulement dans le but d'essayer d'en venir à une ligne conventionnelle, de prendre ce point pour point de départ, et également sans préjudice à toutes réclamations, et seulement pour la même fin, de considérer la rivière *Ristigouche* comme étant jusque là la frontière établie par les actes des deux provinces.

*M. Street* demanda alors que la possession et l'autorité exercée et prise par la province du *Nouveau-Brunswick*, dès 1787, et admise tacitement par le *Canada*, à l'ouest de la ligne vrai

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

vrai nord, fût également reconnue aux fins de déterminer la frontière conventionnelle.

A cela nous répondîmes, qu'il n'y avait aucune analogie entre les deux cas. Dans le premier, le *Canada*, par une disposition expresse, avait pris la rivière *Ristigouche* pour frontière d'un comté, et que le *Nouveau-Brunswick* qui avait également, par un statut postérieur, érigé le comté de *Northumberland*, dont une partie formait aujourd'hui le comté de *Ristigouche*, borné par la province du *Canada*, n'avait jamais tenté, ni eu la prétention de porter sa juridiction ou ses établissements au-delà de cette rivière, et que, quelque évident qu'il parût au *Nouveau-Brunswick* que les hauteurs qu'il réclamait étaient la véritable frontière, il nous semblait qu'en insistant sur une chaîne de hauteurs située beaucoup plus au sud, nous étions appuyés de l'autorité du gouvernement britannique. Dans le dernier cas, le *Canada* n'avait rien fait par sa législature, qui eût, en aucune manière, pour effet d'adopter ou de concéder la prétention du *Nouveau-Brunswick*, et, quant à son consentement tacite, toute assertion de ses prétentions individuelles aurait été prématurée, aussi longtemps que durait le différend entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, attendu que le premier point à régler était de savoir quelle était la limite du territoire britannique, indépendamment de toute considération relative à la province dans laquelle ce territoire pourrait être situé; et, depuis que cette question avait été décidée, le *Canada* n'était pas resté inactif. Que, sans prétendre soutenir que les limites du *Nouveau-Brunswick* ne pourraient pas s'étendre à l'ouest de la ligne droit nord, nous ne pouvions y voir qu'une concession faite dans le dessein d'en venir à un arrangement immédiat, sans perdre de vue la probabilité que les établissements à l'ouest de cette frontière du *Nouveau-Brunswick* avait été formés dans la conviction erronée qu'ils étaient situés dans les limites de cette province, et, par conséquent, que les habitants, qui, sous l'autorité du gouvernement provincial, avaient occupé et amélioré ces terres, avaient droit à quelque considération.

M. *Street* objecta à l'adoption du point proposé par nous et fit allusion, premièrement, à la ligne suggérée par Son Excellence Sir *William Colebrooke*, commençant à une courbe de la rivière *Ristigouche*, suivant la carte A. de M. *Wells*, presque sous la latitude 47° 49' nord, et la longitude 67° 20' ouest, ou à peu près, et se dirigeant de là en droite ligne jus-

qu'à l'angle nord du territoire des *Etats-Unis* sur la rivière *St.-François*; et il réitéra, comme une proposition au moyen de laquelle le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* serait satisfait de faire un arrangement, celle d'adopter la rivière *Peetankedgewee* comme la véritable rivière *Ristigouche*, et à partir des fourches de cette rivière, sous la latitude 47° 49' nord et la longitude 67° 57' ouest, ou à peu près, de tracer une ligne droite dans la direction de l'angle nord susdit du territoire des *Etats-Unis*, jusqu'à l'intersection de la ligne de la seigneurie de *Madawaska*; de suivre à partir de ce point les frontières de cette seigneurie, jusqu'à ce qu'on fût revenu au point où la première ligne tirée des fourches de la rivière, vers l'angle nord du territoire des *Etats-Unis*, traverserait le côté ouest de la seigneurie de *Madawaska*, et de suivre la direction de la ligne en premier lieu mentionnée jusqu'au dit angle nord du territoire des *Etats-Unis* sur la rivière *St.-François*.

Nous exprimâmes de suite la conviction que ni l'une ni l'autre des lignes proposées ne pourrait être agréée par le *Canada*, et dîmes que nous pensions que l'extrême limite où pourraient s'étendre les concessions du *Canada*, serait de prendre la rivière *Ristigouche* pour frontière jusqu'au point où elle est interceptée pour la première fois par la ligne tirée droit nord de la source de la rivière *St.-Croix*, formant la frontière entre le *Nouveau-Brunswick* et les *Etats-Unis*, et de là de poursuivre en droite ligne jusqu'à l'angle le plus rapproché de la seigneurie de *Madawaska*, à l'est de la rivière *Madawaska*, de suivre ensuite la frontière de cette seigneurie vers le sud-ouest, jusqu'à la rivière *Madawaska*, de descendre la rivière *Madawaska* jusqu'à la rivière *St.-Jean* et la frontière de l'état du *Maine*; et d'en faire autant en suivant la rivière *Ristigouche* jusqu'à la *Baie-des-Chaleurs*.

Les messieurs du *Nouveau-Brunswick* déclinaient cette proposition et nous cessâmes alors toute discussion sur la frontière. La question des permis de couper des bois fut reprise, mais le *Nouveau-Brunswick* refusant d'admettre aucune proposition en vertu de laquelle des permis seraient accordés par le gouvernement du *Canada*, soit seul dans une partie du territoire en litige, soit conjointement avec le *Nouveau-Brunswick*, il fut impossible d'en venir à un arrangement.

Pendant

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau  
Brunswick.

Pendant la discussion sur les frontières déterminées légalement des deux provinces, M. Street proposa la nomination de trois commissaires pour examiner les hauteurs. Nous objectâmes pour le motif que cela entraînerait des délais et des dépenses inutiles. Car si les provinces pouvaient s'accorder sur une ligne conventionnelle, cet examen était inutile, et si la question devait être décidée par l'autorité impériale, les circonstances déjà existantes produites par la conduite des deux provinces ne pouvaient être négligées dans l'arrangement; et il était également certain qu'ils ne prendraient ni les hauteurs rapprochées du *St.-Laurent*, ni celles qui formaient la continuation de la chaîne par laquelle les commissaires britanniques prétendaient que les *Etats-Unis* étaient bornés, suivant le traité de 1783; par conséquent, quelque évident qu'il parût que l'une ou l'autre de ces chaînes fut véritable, il était survenu d'autres considérations qui rendraient l'adoption de l'une ou de l'autre impossible, et un semblable examen ne pouvait avoir aucun résultat avantageux, tandis que le retard que cette opération apporterait à un arrangement définitif, serait extrêmement nuisible, au moins pour le *Canada*.

Il est arrivé aussi que, en réponse à une question qui lui était posée, et par laquelle on demandait à M. Street de produire quelque témoignage écrit, établissant le droit du *Nouveau-Brunswick* à étendre sa juridiction à l'ouest de la ligne droit nord, contrairement à l'acte par lequel le gouvernement britannique avait établi la nouvelle province du *Nouveau-Brunswick*, il nous demanda comment, à son tour, le *Canada* pouvait justifier ses prétentions sur ce territoire? nous répondîmes que, avant 1763, il n'y avait que deux parties qui le réclamaient: la *Grande-Bretagne* d'une part, et la *France* de l'autre. Tout ce qui n'était pas possession britannique était possession française, ou, plutôt, possession franco-canadienne. Après 1763, l'autorité et la domination britannique furent substituées, en *Canada*, à l'autorité et à la domination française; mais la colonie du *Canada* demeura la même. Après 1783, la domination des *Etats-Unis* fut substituée à la domination britannique dans une partie de ces possessions; par conséquent, tout ce qui se trouvait à l'ouest de la ligne vrai nord, et qui, par un acte subséquent de l'autorité impériale de la *Grande-Bretagne*, n'était pas reconnu comme propriété américaine, devait nécessairement demeurer propriété ou territoire canadien.

(Copie.)

FREDERICTON, N. B.,

5 janvier, 1846.

MILORD,

Rapport m'ayant été fait, par les commissaires chargés de mettre à exécution les dispositions du traité de *Washington*, que M. François Rice, juge de paix du comté de *Carleton*, résidant dans l'établissement de *Madawaska*, avait été nommé agent des terres de la couronne, par ce département en *Canada*, pour la vente des terres dans cette partie du pays, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'avoir la bonté de m'informer si c'est le cas,—et si cette nomination a été faite avec la sanction du gouvernement canadien. Je prendrai la liberté d'attirer l'attention de votre seigneurie à ma correspondance avec Lord *Metcalf*, mentionnée à la marge, et de remarquer qu'il serait du devoir de M. Rice, en sa qualité de magistrat, de faire observer les lois de cette province, dans les limites de cet établissement, contre toute personne qui y contreviendrait; et je n'ai pas besoin d'insister auprès de votre seigneurie sur les conséquences d'un pareil conflit de juridiction et sur l'effet que cela aurait d'augmenter les difficultés qui entravent le règlement de la frontière en litige entre les deux provinces.

J'ai, etc.

(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence le Lieut.-Gén.

le très honorable comte *Cathcart*,  
C. C. B., etc., etc., etc.

(Copie.)

*Hôtel du Gouvernement,*

Montréal, 16 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de Votre Excellence, en date du 5 du courant, et de vous transmettre en réponse, pour l'information de Votre Excellence, une copie du rapport d'un comité du conseil exécutif de cette province, recommandant la nomination d'un agent résident, pour le département des terres de la couronne

22 décembre,  
1845.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.



Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

couronne dans l'établissement de *Madawaska* ;  
et, par suite, la nomination à ce poste de M.  
*Francis Rice*, juge de paix du comté de *Carleton*,  
résidant dans cet établissement, a eu lieu  
en vertu du warrant ordinaire sous mon seing.

Je n'ai pas manqué d'examiner attentivement  
la correspondance entre Lord *Metcalf*  
et vous, à laquelle Votre Excellence a fait  
allusion ; il résulte de mes recherches que la  
lettre de Sa Seigneurie en date du 5 mai,  
1845, doit avoir fait connaître à Votre Excel-  
lence la probabilité que la mesure en question  
serait adoptée tôt ou tard, Lord *Metcalf*  
ayant en effet dans cette lettre recusé l'inter-  
vention de l'autorité du *Nouveau-Brunswick*, ou  
tout changement qui aurait le même résultat  
en attendant l'arrangement des difficultés  
entre les deux provinces dans un territoire  
considéré par les habitants de cette province  
comme appartenant au *Canada*, ainsi que l'a  
fait voir une communication antérieure adres-  
sée par Sa Seigneurie à Votre Excellence le  
28 avril, 1845.

Je me flatte que cette nomination ne pro-  
duira aucune des conséquences que Votre  
Excellence paraît anticiper, son unique objet  
étant d'assurer les droits et les intérêts de la  
population canadienne, dans l'étendue des  
limites où elle a un droit indubitable à la pro-  
tection de son gouvernement.

J'ai, etc.

(Signé,)

CATICART.

A Son Excellence,

Sir *W. M. G. Colebrooke. C. H.*

etc., etc., etc.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 22 décembre, 1845, approuvé par Son Excellence l'administrateur du gouvernement, en conseil, le 24 du même mois.

“ Sur une lettre du commissaire des terres de la couronne, en date du 16 du courant, demandant que la nomination de *Francis Rice*, écuyer, en qualité d'agent des terres de la couronne dans le territoire de *Madawaska*, soit confirmée, avec tel salaire fixe et annuel, n'excédant pas £200, que le commissaire croira être proportionné à la nature des services qu'il sera appelé à rendre, etc.

13

“ Le comité approuve la recommandation du commissaire des terres de la couronne, tendant à ce qu'un agent soit nommé pour disposer des terres incultes de la couronne dans le territoire en question.”

Certifié,

(Signé,)

E. PARENT.

Au secrétaire civil,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,

Montréal, 2 février, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une lettre que j'ai reçue du commissaire des terres de la couronne dans la province du *Canada*, appelant mon attention sur un extrait d'une lettre reçue par lui de *Francis Rice*, écuyer, agent résidant de ce département dans l'établissement de *Madawaska* ; comme je suis d'accord avec M. *Papineau* sur le manière dont il envisage la question, je prie Votre Excellence de vouloir bien m'informer, aussitôt que possible, si les procédés dont il s'agit, de la part des autorités du *Nouveau-Brunswick*, sur le territoire qui a toujours été considéré comme étant sous le contrôle du *Bas-Canada*, sont sanctionnés par le gouvernement impérial.

Dans le cas où il n'en serait pas ainsi, et si Votre Excellence n'a pas reçu d'instructions spéciales du gouvernement métropolitain, qui autorisent les autorités du *Nouveau-Brunswick* à adopter des mesures si immédiates, et je puis dire si prématurées, sans avoir auparavant communiqué ou vous être entendu avec le gouvernement exécutif du *Canada*, je dois prendre sur moi, au nom du gouvernement de cette province, de soumettre à Votre Excellence l'opportunité de faire discontinuer les arpentages, dont on se plaint dans les documents annexés aux présentes, dans les limites réclamées par le *Bas-Canada*, jusqu'à ce que la volonté de Sa Majesté au sujet des frontières maintenant en litige entre les deux provinces soient connues.

Je saisis cette occasion de faire savoir à Votre Excellence, que Sa Majesté, ayant été avisée de me conférer l'office de gouverneur-général

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.



Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

général de ses provinces britanniques dans l'*A-mérique du Nord*, dont je serai chargé conjointement avec mon commandement actuel, j'ai reçu de Sa Majesté l'ordre, en acceptant cet office, de publier que j'étais devenu le successeur de lord *Metcalf*, et que, ayant déjà prêté serment en qualité d'administrateur du gouvernement, mon autorité comme gouverneur-général sera la même, sous tous les rapports importants, bien que je sois privé seulement du titre jusqu'à l'arrivée de ma commission.

J'ai, etc.

(Signé,) CATHCART.

A Son Excellence,  
Sir W. M. G. Colebrooke, C. II.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

A Son Excellence le très honorable CHARLES MURRAY, comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, administrateur du gouvernement de la province du Canada, etc., etc., etc.

MILORD,

Je considère qu'il est de mon devoir d'appeler humblement l'attention de Votre Excellence à l'extrait ci-inclu d'une lettre adressée à ce département par *Francis Rice*, écuyer, l'un de ses agents, datée de *Témiscouata*, le 29 décembre, 1845.

Votre Excellence verra par ces extraits que les autorités du *Nouveau-Brunswick* ont réellement arpenté des terres situées en *Canada*, sous le prétexte de l'exécution du quatrième article du traité de *Washington*. Comme j'ai été autorisé, par un ordre en conseil, à faire arpenter et concéder ces terres, je prendrai la liberté de demander s'il ne serait pas à propos que Votre Excellence communiquât avec le lieutenant-gouverneur du *Nouveau-Brunswick* au sujet de ces arpentages, de manière à constater si ces procédés, de la part des autorités du *Nouveau-Brunswick*, dans un territoire qui a toujours été considéré comme étant sous le contrôle du *Bas-Canada*, sont sanctionnés par le gouvernement impérial. La réponse que Votre Excellence recevra me servira de guide pour les arpentages et les

autres mesures auxquelles se rapporte l'ordre en conseil du 6 novembre, 1845.

J'ai, etc.

(Signé) D. B. PAPINEAU.  
C. T. C.

Bureau des terres de la couronne,  
30 janvier, 1846.

(Copie.)

Extrait d'une lettre de *Francis Rice*, écuyer, agent des terres de la couronne, *Madawaska*, en date du 29 décembre, 1845.

“ Je suppose que vous êtes informé que le “ gouvernement du *Nouveau-Brunswick* a “ nommé deux commissaires pour mettre à “ exécution le quatrième article du traité de “ *Washington*, savoir, pour accorder gratuite- “ ment des titres à ceux qui se sont établis “ sur le territoire controversé pendant les six “ années qui ont précédé la date du dit traité. “ Ces messieurs sont arrivés à *Madawaska*, “ du mois d'août dernier, avec quatre com- “ pagnie d'arpenteurs; et ont tracé les terres “ des habitants depuis la Seigneurie, le long “ de la rivière *Madawaska*, en descendant “ jusqu'à son embouchure et de ce point en “ montant jusqu'à la rivière *St-François* sur “ la rivière *St-Jean*.”

(Copie.)

Fredericton, N. B.  
13 février, 1846.

MILORD,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Seigneurie, du 2 du courant, me transmettant une communication de M. *Papineau*, le commissaire des terres de la couronne en *Canada*, et de M. *Francis Rice*, agent résident de son département à *Madawaska*, au sujet des arpentages exécutés sous la direction des commissaires nommés pour mettre à exécution la 4<sup>e</sup> clause du traité de *Washington*, et me demandant si ces procédés sont sanctionnés par le gouvernement impérial.

En réponse, je dois informer Votre Excellence que le secrétaire d'état pour les colonies a donné l'ordre de mettre à exécution les dispositions de ce traité, et que les commissaires qui ont été nommés, et qui sont responsables de leurs procédés, ont fait de temps à autre des

Dépêches, etc.  
frontières entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

des rapports qui ont été régulièrement transmis au secrétaire d'état, avec le plan des arpentages exécutés par eux.

Relativement au fait que leurs arpentages ont été poussés sur un territoire que Votre Seigneurie considère comme étant sous le contrôle du *Bas-Canada*, je prendrai la liberté d'observer que les limites de l'établissement de *Madawaska*, d'où *M. Rice* fait son rapport n'ont jamais été définies, et comme pendant plusieurs années il y a exercé la juridiction en qualité de magistrat de cette province, charge dont il ne s'est pas démis, il est bien informé d'un fait, que connaissait également les rédacteurs du traité, ainsi qu'il appert par la 3<sup>e</sup> clause, savoir, que les habitants des bords de la rivière *St.-Jean* et les tributaires étaient reconnus habitants soit du *Maine*, soit du *Nouveau-Brunswick*; sur ce point, je prendrai la liberté de référer Votre Seigneurie à la page 10 du rapport supplémentaire de l'arpenteur-général du *Nouveau-Brunswick*, renfermé dans ma lettre à lord *Metcalf*, du 30 décembre, 1844.

Comme les commissaires ont suspendu leurs opérations pendant la saison d'hiver, il y a du temps de reste pour recevoir des instructions du gouvernement de Sa Majesté avant de reprendre leurs travaux. Les seules instructions qu'ils ont reçues étaient, en termes généraux, de mettre à exécution les dispositions du traité en conformité des ordres du gouvernement de Sa Majesté, auquel il sera de mon devoir de transmettre ma correspondance avec Votre Seigneurie, et de le prier de se hâter d'arrêter les conséquences des conflits de juridiction qui se sont élevés récemment entre les deux provinces.

J'ai, etc.

(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence

Le très honorable

Le comte CATHCART, C. C. B.

etc., etc., etc.

Dépêches, etc.  
frontière entre  
le Canada et le  
Nouveau-  
Brunswick.

APPENDICE No. 12.

(Journal, page 66.)

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

(Copie.)

No. 13.

*Downing Street,*  
3 février, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Seigneurie, copie d'une dépêche que j'ai adressée au lieutenant-gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, en réponse aux communications que mon prédécesseur avait reçues de lui concernant l'établissement d'un

chemin de fer entre *Halifax* et *Québec* à travers la province dont il administre le gouvernement.

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au lieutenant-général,

Le comte *Cathcart*, C. C. B.

etc., etc., etc.

(Copie.)

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

(Copie.)

No. 1.

Downing Street,  
2 février, 1846.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos dépêches, telles que datées et numérotées à la marge, relativement à l'établissement d'un chemin de fer pour relier *Halifax* et d'autres places dans la *Nouvelle-Ecosse*, ainsi que les principales villes du *Nouveau-Brunswick* avec le *Canada*, par la voie de *Québec*, ce qui faciliterait les relations entre la *Grande-Bretagne* et toutes ces provinces. Vous verrez, par la circulaire que je vous ai adressée par cette malle, que j'ai donné toute mon attention à la question importante des chemins de fer dans les colonies britanniques, et vous concevrez facilement, en considérant l'importance de semblables entreprises, que je dois agir avec beaucoup de circonspection, avant de sanctionner l'adoption formelle d'aucun projet, afin d'éviter le risque de faire naître un espoir qui pourrait ne pas se réaliser. Cette remarque, qui concerne tous les projets de chemins de fer dans les possessions de Sa Majesté à l'extérieur, s'applique particulièrement à un projet d'une nature semblable que j'ai maintenant sous les yeux, projet d'une grande importance, soit qu'on l'envisage sous le point de vue commercial ou militaire.

Le gouvernement de Sa Majesté est très disposé à accueillir ce projet d'un œil favorable s'il est entrepris par les provinces intéressées, avec la ferme intention de fournir les moyens nécessaires pour le mettre à effet. Mais je dois vous déclarer formellement qu'il faudra des motifs bien forts et bien puissants pour justifier l'attente des provinces, que le gouvernement de Sa Majesté prendra sur lui la responsabilité de recommander au parlement de donner de l'assistance sur les fonds de ce pays, pour favoriser une semblable entreprise, soit en totalité, soit en partie. A cet égard, il faut compter en grande partie sur l'esprit d'entreprise et les capitaux des individus. Mais, jusqu'à présent, je connais peu ce que l'on doit attendre, en réalité, de ces ressources pour former un chemin de fer du genre que je viens de décrire. Je suis porté à croire que les procédés des législatures, qui siègent actuellement, feront juger du plus ou du moins d'ardeur qui règne, dans les provinces respectives, en faveur des projets de chemins de fer. La forme des bills, et les développements

ments que ces projets pourront prendre, devront nécessairement augmenter mes moyens de juger de la solidité et de la valeur de ces projets.

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

En considérant spécialement votre dépêche N<sup>o</sup>. 100, du 13 novembre, et les renseignements précieux que vous et le capitaine *Owen* y donnez, et pour lesquels je vous prie d'accepter mes remerciements, je dois avouer que je partage votre opinion, qu'une ligne partant de l'extrémité nord-ouest de la *Nouvelle-Ecosse* et éloignée de la frontière des *Etats-Unis*, serait plus avantageuse pour les intérêts métropolitains, et serait, par conséquent, la ligne qui aurait le plus de droit de compter sur l'aide et l'appui du gouvernement.

Si vous croyez qu'on soit disposé à adopter cette route comme ligne principale, où l'on pourrait faire aboutir des lignes collatérales partant de *Halifax*, *St. Jean*, et autre lieux, je considère qu'il serait prudent d'encourager l'adoption de cette route de préférence à toute autre ; mais je vous prie de vouloir bien comprendre, qu'avec les renseignements que je possède actuellement, je ne puis hasarder d'opinion formelle, ni vous donner d'instructions pour contrôler votre propre jugement sur toute question qui pourrait s'élever à l'égard du mérite des différents projets.

J'ai, etc.

(Signé,)

W. E. GLADSTONE.

Au lieutenant-gouverneur,  
Sir *Wm. Colebrooke*,  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Hôtel du gouvernement,  
Halifax, 30 mars, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Excellence, copie d'une série de résolutions qui ont été agréées par la chambre d'assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au chemin de fer projeté de l'*Atlantique*, qui doit traverser la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, jusqu'à *Québec* et *Montréal* ; d'après ces résolutions, Votre Excellence verra que la législature de cette province a autorisé l'emploi des deniers nécessaires pour étudier, explorer et constater la meilleure route

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

route à suivre pour l'établissement du chemin de fer projeté dans les limites de cette colonie, et que la Chambre d'Assemblée a exprimé l'espoir que le parlement du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada* adopterait quelque mesure correspondante dans le même but.

Votre Excellence a déjà appris par ma dépêche, N<sup>o</sup>. 353, en date du 17 novembre, adressée à Lord *Stanley*, dont j'ai eu l'honneur de vous adresser copie, que j'ai une très haute opinion des avantages qui devront résulter, pour toutes les colonies britanniques de l'*Amérique du Nord*, de la mise à effet du projet de chemin de fer dont il s'agit; et je serais heureux d'apprendre que Votre Excellence et la législature du *Canada* ont jugé à propos d'adopter les mêmes démarches que la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, ou toute autre mesure propre à avancer l'entreprise.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé,) FALKLAND.

Le très-honorable  
Comte *Cathcart*, C. C. B.  
etc., etc., etc.

Chambre d'assemblée,  
14 mars, 1846.

Attendu que le projet d'un chemin de fer, d'un port quelconque sur la rive sud de la *Nouvelle-Ecosse* jusqu'à *Québec*, a été l'objet de la plus vive sollicitude durant le cours de l'année dernière,—et attendu que, comme l'heureuse réussite d'un semblable projet serait extrêmement avantageuse aux colonies de Sa Majesté dans l'*Amérique Septentrionale*, et serait accompagnée de résultats importants tant sous le point de vue national que provincial, il est bon de s'assurer si une aussi vaste entreprise peut être achevée pour un prix raisonnable, et avec le juste espoir d'en retirer un profit proportionné à la dépense qu'elle entraînera :

Et attendu que, pour mettre la législature de cette province en état de se former une opinion saine sur le sujet, il est nécessaire d'employer des personnes de l'art pour faire une étude du pays à l'est et à l'ouest de *Halifax*, dans le but de choisir et déterminer le site le mieux approprié, explorer les lignes que l'on jugera à propos de tracer et définir, et donner une estimation probable des dépenses et des revenus :

Qu'il soit, en conséquence, résolu que Son Excellence, le lieutenant-gouverneur, soit respectueusement priée de faire faire des études, explorations, arpentages et estimations pendant la saison prochaine, dans les limites de cette province, dont cette Chambre lui fera bon; et d'employer tous ses efforts pour obtenir l'aide du gouvernement de Sa Majesté pour mettre à effet l'intention de cette Chambre, soit en fournissant des ingénieurs qualifiés, ou de telle autre manière qui sera praticable et convenable; et que Son Excellence soit aussi respectueusement priée de correspondre avec Son Excellence l'administrateur du gouvernement en *Canada* et Son Excellence le lieutenant-gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, dans la vue d'obtenir, s'il est possible, le concours de ces provinces pour faire faire aussi de leur côté des études, explorations et estimations semblables, dans leurs limites respectives.

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

Résolu aussi que cette Chambre, aussitôt qu'elle aura pu s'assurer que le projet peut être entrepris prudemment et convenablement, passera et adoptera les mesures législatives pour l'incorporation d'une compagnie, qui seront nécessaires à cette fin; et elle considérera ensuite de plus en quelle autre manière, à quelles conditions, et jusqu'à quel point il conviendra et il sera au pouvoir de la législature de la *Nouvelle-Ecosse* de contribuer par son aide et son assistance à l'accomplissement d'un projet qui promet des résultats d'une importance peu ordinaire pour cette province et pour les domaines de Sa Majesté dans l'*Amérique du Nord*.

Copie du journal.

J. WHIDDEN.  
Greffier.

(Copie.)  
No. 353.

Hôtel du Gouvernement,  
Halifax, 17 novembre, 1845.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 249, en date du 21 septembre, qui répond à ma dépêche No. 339, du 19 août, dans laquelle je vous informais que j'ai reçu un mémoire d'une association

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

association qui a pris le nom de bureau provisoire de la compagnie du chemin de fer de *Halifax, Québec et Montréal*, me priant, en ma qualité de lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, de prendre des mesures pour l'incorporer et lui garantir la jouissance exclusive de certaines facilités et avantages qui y sont énumérés.

Je considère les observations qui sont contenues dans la dépêche de Votre Seigneurie comme tellement importantes, et tellement propres à prévenir les maux que vous craignez devoir résulter de toute action précipitée sur cette matière, et à promouvoir en même temps le succès final et définitif de l'entreprise, (s'il est prouvé qu'elle soit praticable), que j'ai cru devoir les promulguer par la voie de la presse provinciale.

Le même paquebot m'a apporté une seconde lettre de M. *Bridge* (qui prend la qualité de secrétaire du comité provisoire du chemin de fer projeté) accompagnée d'un écrit qui contient le récit de certains procédés qui ont eu lieu à une assemblée du dit comité, et dans laquelle ma correspondance avec ce monsieur me paraît donnée d'une manière très inexacte.

Je vous transmets cet écrit, avec copie de la lettre de M. *Bridge*, ainsi que deux autres papiers qui m'ont été transmis par la dernière malle (dont l'un est le prospectus du chemin de fer de *Halifax à Québec* par la voie de *Fredericton*, avec embranchement jusqu'à *St-Jean* dans le *Nouveau-Brunswick*, qui doit être entrepris par une compagnie avec un capital de pas moins de trois millions six cent mille louis sterling;—et l'autre est le prospectus d'un chemin de fer de *Halifax à Windsor* dans la *Nouvelle-Ecosse*, qui doit être construit en apparence par la même compagnie, avec un capital de deux cent mille louis,) et copie de la lettre qui les contenait.

Ces prospectus, tous deux marqués "privés," et qu'on dit avoir été considérés comme tels en *Angleterre*, ont été rendus publics dans cette ville par Messieurs *William et George R. Young*, qui y sont nommés comme sollicitateurs des deux compagnies dans la *Nouvelle-Ecosse*; et il a été depuis tenu une assemblée de marchands et autres, où l'on a, comme je suis informé, jeté des doutes et des soupçons sur l'origine et la régie de ce projet à *Londres*. Les opinions sont donc partagées sur le caractère de la compagnie; mais tout le monde s'accorde à penser, que la construction d'un chemin de fer par des personnes solvables, de

là jusqu'à *Québec et Montréal*, aurait les résultats les plus avantageux pour la prospérité des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

Que la compagnie du chemin de fer de *Halifax et Québec* ait été formée dans le but, ou possède les moyens d'exécuter le projet gigantesque en vue duquel elle a été créée en apparence, c'est ce que Votre Seigneurie est mieux en état de constater que moi; mais il est venu plusieurs faits à ma connaissance à ce sujet que je me fais un devoir de vous communiquer.

Le procureur-général de la *Nouvelle-Ecosse* m'assure qu'on a inséré son nom sur le prospectus du chemin de fer de *Halifax et Québec*, sans l'avoir nullement consulté soit avant ou après sa nomination; et j'ai lu dans les journaux une lettre de M. *J. C. Haliburton*, de *Windsor*, un des juges de la cour suprême de cette province, dont le nom a été inscrit sur le prospectus comme membre du comité provisoire du chemin de fer, qui repousse avec indignation toute liaison ou rapport avec la compagnie.

M. *Robie*, le plus ancien membre du conseil exécutif et président du conseil législatif, et M. *Jeffrey*, collecteur des douanes, qui a été deux fois administrateur du gouvernement de la colonie en l'absence des lieutenants-gouverneurs, et dont les noms se trouvent sur le prospectus comme membres du même comité, m'ont écrit une lettre, dont je vous transmets copie, déclarant que leurs noms ont été inscrits sans leur connaissance ou consentement, et sans leur avoir jamais rien communiqué à cet égard, et qu'ils refusent d'agir en conséquence, et j'ai parcelllement appris que plusieurs messieurs influents de l'endroit, dont les noms sont inscrits sur le prospectus de l'un ou l'autre projet, ont déclaré qu'ils n'avaient jamais autorisé personne à inscrire ainsi leurs noms.

Une conduite aussi cavalière et hardie, en se servant, sans aucune autorisation, des noms des personnes les plus respectables dans la *Nouvelle-Ecosse*, devra naturellement inspirer de la méfiance et priver la compagnie, qui se déclare prête à se lancer dans cette vaste entreprise, de la confiance générale; mais cela n'empêche pas, selon moi, que le plan ne soit très exécutable et n'ait des résultats avantageux; et il me semble que tous ceux qui veulent avancer les intérêts et cimenter la puissance britannique, dans l'*Amérique du Nord*, doivent s'empresser de contribuer au succès de

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

de ce plan, pourvu qu'on puisse le faire par des moyens légitimes et convenables. Ainsi donc, comme je désire instamment promouvoir la prospérité future d'une colonie dans laquelle je réside depuis si longtemps, je regretterais vivement de voir abandonner ce projet, faute d'avoir employé tous les efforts pour constater s'il est possible de le faire, ou parce que l'entreprise serait tombée entre les mains d'individus qui n'ont ni assez de poids ni assez d'influence pour la mener à fin.

Comme les partisans les plus zélés de ce projet dispendieux ne paraissent pas eux-mêmes anticiper qu'il puisse, d'ici à plusieurs années, rapporter une somme suffisante pour payer même l'intérêt aux actionnaires, après qu'on aura pris les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses annuelles et considérables qu'un pareil ouvrage devra entraîner pour le tenir en état de réparations, il devient nécessaire de considérer de quelle manière les actionnaires pourront se garantir des pertes considérables qu'ils pourraient éprouver, en attendant l'époque où le chemin de fer sera devenu une entreprise profitable. Le moyen qu'on propose pour cela, c'est que les législatures de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada-Uni* fournissent une allocation annuelle pendant un certain nombre d'années, chaque province contribuant proportionnellement à ses revenus ; et l'on ose se flatter que, comme la Mère-Patrie trouvera dans ce chemin de fer la communication directe avec *Québec* qu'elle voulait se procurer au moyen du chemin militaire dont on parle depuis si longtemps, par le *Nouveau-Brunswick*, chemin qui ne sera plus nécessaire alors, le gouvernement britannique sera porté à dépenser pour cette entreprise, (pourvu qu'elle soit praticable et qu'elle soit commencée sous des auspices favorables), quelque partie de l'argent qu'elle aurait employée à construire le chemin militaire.

Je suis tellement convaincu que le chemin de fer projeté coûtera beaucoup plus qu'on ne le pense généralement, et que les recettes dans le principe seront peu proportionnées aux dépenses, que si je n'avais l'espoir d'obtenir le concours libre et énergique des diverses législatures provinciales, je regarderais ce projet comme une entreprise vaine et chimérique au dernier degré, pour y placer des fonds devant rapporter des profits immédiats.

Persuadé, néanmoins, que les législatures locales apprécient suffisamment les grands

avantages qui doivent résulter de la réalisation de ce grand projet, pour être disposées à le mettre sur un pied qui permette aux capitalistes Européens d'y placer leurs capitaux avec sûreté, je désire procurer au parlement de la *Nouvelle-Ecosse*, à sa prochaine réunion, tous les renseignements qui pourront tendre à amener ce résultat ; et je prie Votre Seigneurie de vous intéresser auprès du département de l'ordonnance pour obtenir des copies de toutes les arpentages qui ont été faits dans les provinces du *Nouveau-Brunswick* ou du *Canada*, dans la vue d'établir le chemin militaire dont il a été parlé plus haut, ou tout autre donnée topographique qui pourra tendre à faciliter l'objet que j'ai en vue.

Cependant, la mesure qui me paraît de la première importance, et qui réclame une attention immédiate, c'est de faire une étude ou exploration immédiate, afin de constater si le plan est praticable et de choisir la meilleure route à suivre. La chose est si importante, dans l'intérêt de la mère-patrie et des colonies, que j'ose me flatter que Votre Seigneurie jugera cette mesure préparatoire digne de l'aide de la législature impériale ; et cela m'engage à vous demander si le gouvernement de Sa Majesté ne serait pas disposé à envoyer des ingénieurs civils ou militaires pour diriger cette exploration, soit aux frais du gouvernement britannique, soit aux frais des gouvernements coloniaux, selon que Votre Seigneurie le jugera à propos.

Une pareille démarche inspirerait de la confiance en *Angleterre* et dans les colonies, et prévendrait les risques que des renseignements inexacts ou insuffisants sur une partie aussi essentielle de l'entreprise devront entraîner.

Comme j'ai l'intention d'entamer une correspondance sur cette matière avec le gouverneur-général et Sir *William Cobebrooke*, j'aimerais à savoir si l'on peut raisonnablement entretenir l'espoir, dans le cas où les colonies offriraient une partie de leurs revenus comme garantie du paiement des intérêts et du remboursement du principal des deniers avancés, qu'elles recevront la même assistance (et aux mêmes conditions) que celles que l'on a accordées au *Canada*, pour les canaux du *Rideau*, de *Beauharnais* et de *Welland*, ou si même elles ne recevraient pas un secours plus direct à même les fonds de la caisse impériale, sur la même garantie.

J'ai

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.



Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

J'ai déjà intimé l'opinion, que si l'on incorporait une compagnie sous le nom de compagnie de chemin de fer de *Halifax* et *Québec*, ou sous tout autre nom, on devrait le faire par un acte du parlement impérial; mais comme il sera peut-être à propos d'introduire un acte dans ce but dans la colonie dans le cours de la prochaine session, Votre Seigneurie m'obligerait beaucoup en m'indiquant la nature des garanties et des dispositions qu'il sera convenable d'insérer pour la protection des actionnaires et du public.

Votre Seigneurie doit tellement sentir l'immensité des avantages politiques qui devront résulter de l'achèvement du chemin de fer projeté, que ce serait un hors-d'œuvre et même une intrusion de ma part d'y référer d'une manière plus détaillée; et je ne fatiguerai pas plus longtemps votre attention, si ce n'est pour vous prier de vouloir bien donner une réponse à cette communication aussi prochainement que possible.

J'ai, etc.

(Signé,) FALKLAND.

Le très honorable  
Lord Stanley.

(Copie.)

Fredericton,  
3 avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une adresse agréée par la Chambre d'Assemblée de cette province, accompagnée d'une série de résolutions offrant au gouvernement de Sa Majesté l'appui de la Chambre pour la construction d'un chemin de fer qui devra relier les provinces du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*.

J'ai, etc.

(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE.

A Son Excellence le Lieut.-Gén.  
Le très honorable comte Cathcart,  
C. C. B., etc., etc., etc.

NOUVEAU-BRUNSWICK,  
Chambre d'Assemblée,

3 avril, 1846.

Dépêches, etc.  
relatives au  
chemin de fer  
entre Québec  
et Halifax.

*Résolu*, Que copies des résolutions passées hier au sujet d'un chemin de fer, dans le but de relier les colonies britanniques de ce continent, soient transmises à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, et qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien les transmettre au gouvernement de Sa Majesté, au très honorable gouverneur-général du *Canada*, et au lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*.

(Signé,) CHS. P. WETMORE,  
Greffier.

NOUVEAU-BRUNSWICK,  
Chambre d'Assemblée,

2 avril, 1846.

*Première—Résolu*, Que rien ne tendrait plus à avancer la prospérité des colonies britanniques de ce continent, à cimenter leur union, et à les conserver dans toute leur intégrité comme dépendances précieuses de la couronne, que la construction d'un chemin de fer pour relier les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

*Deuxième—Résolu*, Que cette Chambre se repose avec confiance sur l'aide paternelle du gouvernement de Sa Majesté pour l'accomplissement de ce grand projet national.

*Troisième—Résolu*, Que cette Chambre regarde l'établissement d'un tel chemin de fer comme une mesure de la plus grande importance pour ces colonies, sous le point de vue politique et commercial, et ne restera pas en arrière de ces co-sujets, les habitants du *Canada* et de la *Nouvelle-Ecosse*, autant que les ressources de la province le permettront, lorsqu'il s'agira de contribuer à même les terres et les fonds publics de la province.

(Signé,) CHS. P. WETMORE,  
Greffier.



## APPENDICE No. 13.

(Journal, page 75.)

Dépêche au  
sujet des droits  
sur le blé, etc.

(Copie.)

No. 48.

Downing Street,

1<sup>er</sup> avril, 1846.

MILORD,

J'ai reçu la dépêche de Votre Seigneurie, N<sup>o</sup>. 19, du 25 février dernier, dans laquelle vous transmettez une requête du bureau de commerce de *Montréal*, demandant que, vu le préjudice que pourraient souffrir les intérêts des requérants par suite du changement projeté dans la loi des céréales de ce pays, le gouvernement de Sa Majesté recommande la révocation de l'acte provincial qui impose un droit local de 3s. par quartier sur le blé étranger importé dans le *Canada*, que le droit impérial de 2s. par quart, sur la farine étrangère importée dans la province, soit abrogé ; et que les grains, la farine et la fleur, de toute provenance, soient exportés du *Canada*, dans le Royaume-Uni, libres de droit.

No. 19, 3 février.

No. 32, 3 mars.

1. Les dépêches notées en marge, que j'ai déjà adressées à Votre Seigneurie au sujet du commerce du *Canada*, auront déjà exposé les vues que je partage avec mes collègues relativement aux appréhensions du bureau de commerce de *Montréal* ou d'autres personnes qui se trouvent dans la même position, quant à l'effet que produira, en *Canada*, ce changement dans la loi anglaise des céréales, si elle est passée conformément aux vues du gouvernement de Sa Majesté. Mais, comme il est nécessaire que

je réponde, à part, à la requête que j'ai sous les yeux, je dois prescrire à Votre Seigneurie d'informer les requérants que si le parlement adopte les modifications à la loi des céréales de ce pays, qui ont été soumises à ses délibérations, le gouvernement de Sa Majesté considérera le droit local de 3s. sur le blé comme une question exclusivement provinciale ; et que, si la législature du *Canada* juge à propos de passer un acte pour abolir ce droit, Sa Majesté ne sera pas avisée de rejeter la mesure.

Dépêche au  
sujet des droits  
sur le blé, etc.

2. Vous déclarerez aux requérants que, suivant les vues du gouvernement de Sa Majesté, toute proposition pour modifier le droit impérial sur la farine importée dans le *Canada* devra être la suite et la conséquence de l'abolition du droit de 3s. et non la précéder.

3. Que, relativement à leur demande de permettre l'introduction libre dans ce pays des grains, farines et fleurs de toute provenance, le gouvernement de Sa Majesté regrette de ne pouvoir penser qu'il soit tout-à-fait compatible, avec l'esprit des traités de commerce entre ce pays et d'autres puissances, de faire revivre le système suivi autrefois, et qui permettait l'introduction de marchandises venant des colonies, en ayant égard non à leur provenance, mais seulement au lieu de leur exportation.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au lieutenant-général,

Le comte *Cathcart*, C. C. B., etc.

## APPENDICE No. 14.

(Journal, page 114.)

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C. (Copie.)

Toronto,  
27 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai visité, avec mes confrères les juges, les appartements destinés par la société de droit, dans son nouvel édifice, à servir aux séances de la cour du banc de Reine, de la cour des procédures et aux bureaux qui en dépendent; et nous déclarons avec plaisir que la salle de la cour du banc de la Reine, celle de la cour des procédures, et les appartements destinés aux juges sont parfaitement convenables. Ces appartements sont non seulement commodes et bien divisés pour la convenance publique et le confort personnel de ceux qui ont des devoirs à y remplir, mais ils sont disposés et finis avec beaucoup de goût, quoique sans trop de luxe.

Les juges remarquent avec satisfaction, que grâce aux efforts de la société de droit, les cours supérieures du *Haut-Canada* sont enfin logées d'une manière digne du pays; et ils doivent exprimer l'espoir, comme ils l'ont déjà fait au gouvernement, qu'il sera pris des arrangements de nature à convaincre les juges que ces améliorations seront permanentes, et n'ont pas été acquies au prix de sacrifices trop onéreux pour la société de droit.

Quant aux chambres destinées au greffier de la couronne et des plaidoyers, et que les messieurs qui les accompagnaient de la part de la société ont eu l'obligeance de leur montrer, elles leur ont paru aussi spacieuses et commodes que le permettaient les moyens de la société de droit, si l'on considère les autres arrangements qu'il y avait à faire. Les voûtes pour déposer les registres et les papiers nous ont paru spacieuses et à l'épreuve du feu, mais nous doutons que des voûtes sous terre soient suffisamment à l'abri de l'humidité; on pourra néanmoins en faire l'essai.

Les juges sont heureux de voir que la société a donné une chambre convenable à M. *Small*,

au premier étage; car il aurait été impossible pour lui, pendant son indisposition, d'occuper la chambre au second étage destiné à ses clers. La séparation du chef du bureau des officiers subordonnés, qui semble inévitable malheureusement, pourra néanmoins occasionner beaucoup d'inconvénients; et quoique nous ne voyons pas que l'on pût mieux arranger les choses, puisque la société de droit a elle-même besoin de l'aile droite, néanmoins nous espérons que le temps n'est pas éloigné où la société pourra ériger, à bon marché, une suite d'appartements en arrière du nouvel édifice et y placer le bureau du greffier de la couronne, et par là conserver les registres et les papiers en sûreté dans une suite d'appartements à l'épreuve du feu, au-dessus du premier étage.

J'ai, etc.

(Signé.) J. B. ROBINSON,  
*Juge-en-chef.*

L'honorable R. S. Jameson, écuyer.  
Trésorier de la société de droit.

(Copie.)

Toronto,  
30 janvier, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de déclarer, pour l'information du comité de construction de la société de droit dont vous êtes membre, qu'ayant suivi pendant longtemps avec beaucoup d'intérêt les efforts faits par la société pour fournir des appartements destinés aux cours de loi et d'équité et de leurs officiers respectifs, j'ai saisi la première occasion, après leur achèvement, d'abandonner les appartements incommodes consacrés temporairement à la cour de chancellerie, dans l'aile de l'est des ci-devant édifices du parlement, et ai tenu les premières séances d'équité de l'année dans la nouvelle cour.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

Je prends la liberté d'assurer le comité de construction, par votre intermédiaire, que je suis, ainsi que le bureau en général, parfaitement satisfait des appartements ainsi fournis pour le service public. On ne peut rien désirer de mieux sous le rapport de l'élégance et de la commodité.

J'ai, etc.

(Signé,) R. S. JAMESON,  
Vice-Chancelier.

Clarke Gamble, écuyer,  
Président du comité de construction.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Toronto,  
6 février, 1846.

MONSIEUR,

Comme président du comité de constructions ayant la surveillance des réparations faites à *Osgoode-Hall* dans le but d'y transporter le siège de la cour suprême du *Canada-Ouest*, et ses officiers,

J'ai reçu de la société de droit l'ordre de vous adresser la correspondance ci-annexée, et de déclarer, pour l'information du gouvernement exécutif, que la société est prête à conclure une convention perpétuelle avec Sa Majesté pour fournir les appartements nécessaires pour les cours et leurs officiers, de ce jour à l'avenir.

Quant à la rétribution qui devrait lui être accordée en retour,—la société, ayant égard à la communication adressée par les juges au gouvernement dans une occasion précédente, sur les inconvénients qu'il y aurait à ce que les cours devinssent les tenanciers d'individus ou de corporations, accepterait une proportion de la mise actuelle ou bien d'une rente annuelle.

Le total des dépenses faites à *Osgoode-Hall*, par suite de l'arrangement actuel, ne sera guère moins que de dix mille louis ; et en fixant la somme de six mille louis comme la condition de l'arrangement entre le gouvernement et la société, je crois que je fixe la rémunération à un taux bien peu élevé. Il ne faut pas perdre de vue que toute l'aile de l'ouest, ainsi qu'une partie du centre, comprenant en tout vingt-quatre pièces, dont un grand nombre

sont très spacieuses, sont occupées en entier par les cours et leurs officiers ; et si les voûtes sous terre se trouvaient n'être pas propres à la conservation des archives,—il faudrait construire pour cet objet un autre édifice à l'épreuve du feu.

En disposant les chambres destinées au bureau de la couronne, l'arrangement fut d'abord fait pour le département sans égard à M. *Small* ; et les juges de la cour du banc de la Reine en étant satisfaits, la société en considération de l'état maladif de ce monsieur, consacra à son usage particulier une chambre au rez-de-chaussée de la même grandeur et dans la même situation que les chambres des juges. Cette chambre fait partie de la suite d'appartements en premier lieu destinés à la cour de chancellerie avec l'assentiment du juge et du vice-chancelier ; et lorsqu'une autre chambre sera nécessaire pour un nouvel employé dans le bureau du registraire ou maître en chancellerie, ce qui aura lieu bientôt, il faudra lui trouver une place dans l'édifice du centre. Cette distribution ainsi que la légère incommodité (signalée par le juge-en-chef) qui résulte de la séparation de M. *Small* d'avec ses employés, est dû à l'état de sa santé, et ne dépend pas de la société ni d'aucun défaut dans la distribution de l'édifice.

Au nom de la société, je présente maintenant au gouvernement exécutif les édifices et appartements approuvés par le juge et le vice-chancelier, pour l'usage des cours et des officiers, ainsi que mentionné ci-dessus, et sollicite le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour terminer de son côté l'arrangement.

J'ai, etc.

(Signé,) C. GAMBLE.

L'honorable D. Daly,  
Secrétaire Provincial.  
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,  
Montréal, 5 mars, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre de l'administrateur du gouvernement, que Son Excellence en conseil a pris en considération votre lettre du 6 du mois dernier, au sujet des appartements destinés par la société de droit . . . aux

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H. C.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

aux séances des cours supérieures du *Haut-Canada*, dans *Osgoode-Hall*.

Son Excellence partage pleinement l'opinion de juge-en-chef et de ses confrères, que les appartements destinés aux cours de justice devraient être assurés d'une manière permanente, et elle approuve le plan que vous avez suggéré en faveur de la société.

Dans cette vue, Son Excellence a reçu l'avis qu'il serait nécessaire d'imposer une taxe sur certaines procédures judiciaires; et que l'on devrait s'adresser à la législature pour avancer les deniers nécessaires qui devront être remboursés au moyen de la dite taxe, et que le produit de cette taxe devrait être payé tous les six mois au trésorier de la société de droit, jusqu'au parfait remboursement des six mille louis et des intérêts, à compter de la date de la convention.

Avant de soumettre ces propositions à la législature, Son Excellence me charge de demander si la société de droit n'aimerait pas mieux accepter des paiements semi-annuels comme on vient de le suggérer; Son Excellence étant d'opinion qu'il vaut mieux régler la question de cette manière que de demander une avance de six mille louis à la législature.

Je dois donc vous prier de m'écrire sans retard à ce sujet.

J'ai, etc.,

D. DALY.

CLARKE GAMBLE, écuyer,  
Toronto.

Toronto, Canada-Ouest,  
12 mars, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 5 du courant, relati-

vement à un arrangement pour la liquidation de la somme de six mille louis, qui doit être payée par le gouvernement à la société de droit du *Haut-Canada*, pour les appartements préparés dans *Osgoode-Hall* pour les cours supérieures du *Haut-Canada*.

J'ai de suite soumis cette communication au comité d'économie, et j'avais l'espoir, à une certaine époque, que nous serions en état d'accepter la proposition d'attermoiements semi-annuels par l'émission de nos propres débetures basés sur les paiements qui doivent nous être faits par le gouvernement; mais après nous être adressés à ceux envers qui la société est endettée pour la bâtisse, nous avons été involontairement forcés de décliner cet arrangement. Si le gouvernement veut émettre, en faveur de la société de droit, des débetures pour la somme de six mille louis, payables à quelque époque que ce soit, fondées sur la taxe proposée ou autrement, nous n'éprouverons aucune difficulté à les négocier, mais nos créanciers refusent d'accepter nos propres débetures.

Ainsi que je l'ai mentionné dans la première communication que j'ai eu l'honneur de vous adresser à ce sujet, les réparations faites à *Osgoode-Hall* ont coûté près de dix mille louis. La société a emprunté quatre mille louis sur hypothèque. Nos banquiers ont permis à la société de tirer jusqu'au montant de trois mille louis en sus, pendant le cours des travaux, sur l'assurance que le montant serait payé aussitôt après la prochaine session du parlement, et le contracteur à droit à la balance, (qui, avec la mise dépensée pour le site, absorbera tout le résidu) lors de l'achèvement de son ouvrage le mois prochain.

Dans le cas où des débetures du gouvernement seraient émises en faveur de la société pour le montant qui doit être payé, la banque du *Haut-Canada* entreprend de les solder toutes, et la société pourra par ce moyen faire face à ses engagements.

J'ai, etc.

(Signé,)

C. GAMBLE.

A l'honorable D. Daly,  
Secrétaire.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

(Copie.)

COPIE d'un rapport de l'honorable Conseil Exécutif, en date du 5 mai, 1846, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général, en conseil, le même jour.

Sur une lettre de *Clarke Gamble*, écuyer, président du comité de construction, *Osgoode-Hall, Toronto*, relativement à un arrangement pour la liquidation de la somme de £6,000 qui doit être payée par le gouvernement à la société de droit pour les appartements préparés dans *Osgoode-Hall*, pour les cours supérieures dans le *Haut-Canada* ;

Le comité recommande qu'un message soit adressé par Votre Excellence à la législature, avec la correspondance, etc., relativement aux appartements destinés aux cours supérieures du *Haut-Canada*, dans *Osgoode-Hall*, recommandant que la législature, en considé-

ration de ce que la société s'obligerait, par un engagement valide pour l'avenir, à procurer des appartements convenables pour la tenue des dites cours, autorise l'émission de débentures sous la garantie de la province, en faveur de la dite société, pour un montant n'excédant pas £6,000 ; avec le droit de prélever une taxe sur certaines procédures en loi et en équité pour faire face aux intérêts ; et avec le droit de vendre, pour de l'argent, une partie n'excédant pas le tiers de l'emplacement situé à *Toronto*, sur lequel sont érigés les édifices dans lesquels siégeaient ci-devant ces cours, pour être employé à rembourser en partie les dites débentures.

Certifié

(Signé,)

E. PARENT.

Au secrétaire provincial.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

Documents relatifs aux appartements destinés aux cours supérieures, H.-C.

## APPENDICE No. 15.

(Journal, page 115.)

Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

(Copie.)

No. 55,

Downing Street,  
18 avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie suivante d'une dépêche, avec les incluses, que j'adresse aussi, par cette malle, au lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à l'emploi d'officiers du génie à faire un relevé des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, à travers lesquelles le chemin de fer projeté entre *Halifax, Québec et Montréal*, pourrait passer.

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au gouverneur-général,  
Le très honorable  
Comte Cathcart.

Downing Street,  
18 avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, en date du 2 avril, N<sup>o</sup>. 22, dans laquelle est incluse une adresse à la Reine, de la Chambre d'Assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, avec certaines résolutions de la dite chambre, au sujet du projet d'un chemin de fer depuis *Halifax* jusqu'à *Québec et Montréal*.

Vous conviendrez avec moi, je pense, qu'il n'est pas encore temps de prendre en considération la demande de la Chambre d'Assemblée,

que tout argent qui serait voté par la Chambre des Communes pour l'ouverture d'un chemin militaire, à travers les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*, fût employé à la construction d'un chemin de fer.

Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

Lorsque le relevé, qu'il est d'abord nécessaire de faire, aura été complété, je serai prêt à aviser la Reine sur ce qu'il sera à propos de faire, quant à la demande de l'assemblée que ces fonds soient employés à la construction d'un chemin de fer.

Je suis heureux de pouvoir profiter de cette occasion pour vous informer que j'ai recommandé aux lords commissaires de la trésorerie de permettre que des officiers du génie soient employés à faire le relevé dans la *Nouvelle-Ecosse*, et les provinces britannique voisines, dont la Chambre d'Assemblée s'est engagée à défrayer les dépenses; et que des instructions ont été données, selon mon désir, par leurs Seigneuries au maître-général et au bureau de l'ordonnance, qui vont entrer en communication à ce sujet avec leurs officiers dans l'*Amérique du Nord*. J'inclus dans la présente, pour votre information, copie d'une lettre qui a été adressée, par mon ordre, aux lords commissaires de la trésorerie, et copies de deux lettres adressées par leurs Seigneuries au bureau de l'ordonnance; et j'ajouterai que j'espère pouvoir vous faire connaître, sous peu de temps, la décision réfléchie du gouvernement de Sa Majesté par rapport à ce relevé.

J'ai, etc.

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au lieutenant-gouverneur,  
Le vicomte Falkland,  
etc., etc., etc.

Downing

Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

Downing Street,  
16 avril, 1846.

MONSIEUR,

Le projet d'un chemin de fer entre *Halifax* et *Québec* ayant attiré l'attention publique dans les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*, aussi bien que dans ce royaume, M. le secrétaire *Gladstone* a été en communication avec le gouverneur-général du *Canada*, et les lieutenants-gouverneurs des provinces concernées dans cette entreprise, au sujet des points préliminaires qu'il est nécessaire de déterminer avant que l'on puisse procéder activement à la construction d'un ouvrage aussi important. M. *Gladstone* ayant reçu du lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, par la malle d'hier, une dépêche contenant une adresse à la Reine, de la Chambre d'Assemblée de cette province, ainsi que les résolutions par lesquelles la Chambre s'engage à défrayer les dépenses d'un relevé des parties de la *Nouvelle-Ecosse* par où l'on suppose que le chemin de fer devra passer; m'a ordonné de vous requérir de représenter aux lords commissaires de la trésorerie, que le gouvernement de Sa Majesté, considérant que l'entreprise projetée est d'un intérêt général aussi bien que provincial, désire co-opérer avec la Chambre d'Assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, dans l'adoption des mesures préliminaires, dont cette Chambre s'est engagée à défrayer les dépenses. Cependant, il ne faudrait pas que ce relevé fût fait dans la *Nouvelle-Ecosse* seulement. M. *Gladstone* ne doute nullement que le peuple du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick* ne soit également animé du désir de contribuer à l'ouverture d'une grande ligne de communication au moyen d'un chemin de fer, entre les différentes provinces; et (quoique les législatures de ces provinces n'aient point, au moins que l'on ne sache, adopté des mesures qui correspondent à celles de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*) il croit qu'il ne serait pas convenable, pour cette seule raison, de priver ces deux premières provinces de l'avantage que ce relevé doit offrir à la *Nouvelle-Ecosse*. La saison pendant laquelle ce travail peut être fait étant nécessairement limitée, il ne serait pas convenable de reculer l'époque où il doit être commencé; en conséquence, M. *Gladstone* désire faire sentir aux lords commissaires de la trésorerie la nécessité qu'il y a de faire connaître, immédiatement, au bureau de l'ordonnance, l'intention

du gouvernement de Sa Majesté, qu'il soit transmis des instructions, par le prochain paquebot, à l'officier commandant du génie dans les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*, de députer tels officiers de ce corps qui pourront être choisis par le maître-général et le bureau de l'ordonnance, pour faire le relevé en question.

Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

Je dois dire de plus, que le bureau de l'ordonnance doit être spécialement informé que, pour rendre ce relevé utile à l'entreprise projetée, il est nécessaire d'examiner la question, où le port d'embarquement pour l'*Angleterre* serait le plus avantageusement situé, en prenant en considération la convenance publique, les fins d'expédition, et la sûreté générale du port et du terminus du chemin de fer, en temps de guerre.

M. *Gladstone* espère pouvoir être en état, de concert avec le maître-général et le bureau de l'ordonnance, de spécifier, avant le départ du prochain paquebot, les instructions qu'il faudra donner à ces officiers.

J'ai, etc.

(Signé,) JAS. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, écuyer,  
etc., etc., etc.

Chambre de la trésorerie,

17 avril, 1846.

MONSIEUR,

Il m'est ordonné, par les lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, de vous apprendre, pour l'information du maître-général et du bureau de l'ordonnance, que la législature de la *Nouvelle-Ecosse* ayant exprimé le désir d'établir un chemin de fer entre *Halifax* et *Québec* et de se procurer la meilleure opinion quant à la ligne qu'il serait expédient d'adopter, leurs Seigneuries considèrent qu'il est de l'intérêt général aussi bien que provincial, que la meilleure ligne possible soit choisie; et elle



Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

elles requièrent, en conséquence, le bureau de l'ordonnance de fournir à la législature de la *Nouvelle-Ecosse* l'assistance de tels ingénieurs qui se trouvent actuellement dans l'*Amérique du Nord*, qu'il croira qualifiés à remplir ce devoir, et de leur ordonner de se mettre immédiatement en communication avec le gouverneur-général du *Canada* et les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, aux fins de faire tel relevé qui pourra les mettre en état de former un jugement quant à la meilleure ligne qu'il serait expédient d'adopter.

J'ai, etc.

(Signé,) C. E. TREVELYAN.

Au secrétaire du bureau de l'Ordonnance.

(Copie.)

Trésorerie, 18 avril, 1846.

MONSIEUR,

A l'égard de ma lettre, en date du 17 du courant, au sujet du relevé du chemin de fer que l'on se propose de construire entre la *Nouvelle-*

*Ecosse* et le *Canada*, il m'est ordonné, par les lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, de vous transmettre, pour l'information du maître-général et du bureau de l'ordonnance, copie d'une lettre de M. *Stephen*, en date du 16 du courant, exprimant le désir du secrétaire de Sa Majesté au département des colonies, que le relevé en question s'étende à un système complet de communication entre les provinces de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, et donne des informations sur les points qui méritent une attention particulière; et je dois vous prier d'engager le maître-général et le bureau de l'ordonnance à envoyer, par la malle qui est sur le point de laisser l'*Angleterre*, des instructions aux officiers du corps des ingénieurs royaux, dans les trois provinces mentionnées plus haut, de prendre immédiatement des mesures effectives pour mettre à effet les vues de M. *Gladstone*, de concert avec le gouverneur-général du *Canada*, et les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

J'ai, etc.

(Signé,) C. E. TREVELYAN.

R. Byham, écuyer, etc., etc., etc.

Dépêche relative à l'emploi d'officiers du génie sur le chemin de fer entre Québec et Halifax.

## APPENDICE No. 16.

(Journal, page 140.)

RETOUR DES BREVETS D'INVENTION, déposés parmi les archives de ce bureau, et accordés sous l'autorité du statut de la ci-devant province du Haut-Canada, passé dans la septième année du règne de George IV, et intitulé : " Acte pour encourager l'avancement des arts utiles en cette province," indiquant la date de chaque brevet, le nom du brevetaire et la nature du brevet accordé.

Nom du brevetaire.	Date du brevet.	Nature du brevet.
Scripture, Eliz. Spencer	17 juin, 1830..	<i>La presse de force centripète</i> , pour imprimer, exprimer ou extraire l'huile ou le jus, emballer, percer les pièces de fer, etc., etc., etc.
Baird, Nicol Hugh	.. 14 juillet, 1831..	<i>Le pont de bois suspendu.</i>
Cleghorn, Jnr. Wilson	.. 13 septembre, do ..	<i>Machine</i> sur un principe entièrement nouveau pour <i>battre le grain</i> , etc.
Lisson, Zebediah	.. 27 juin, 1832..	<i>Machine</i> pour raboter et embouvetter les madriers à planchers, etc.
Hathway, Jonathan Gaylord	} 24 décembre, do ..	<i>Poêle de cuisine à fourneau.</i>
Kyans, Jno. H.	.. { Brevet accordé en Angleterre, 22 septembre, 1832, et enregistré dans le Haut-Canada, 16 septembre, 1833.	} Mode perfectionné de <i>conserver le papier</i> , les toiles, draps et cordages à l'usage des vaisseaux et autres objets, ainsi que le chanvre, lin ou coton crus dont on fabrique ces articles.
Foster, Ambrose..	.. 21 novembre, 1833..	Amélioration de la machine à vapeur appelée la <i>machine à répétition.</i>
Sanford, Nathan..	.. 23 mai, 1834..	Amélioration du mode de construction des bâtiments à vapeur.
Carpenter, Alexander	.. 17 do do ..	<i>Le tuyau tournant</i> appliqué aux poêles de cuisine et attirails de ce genre.
Burlington, James et Bewly, Thomas	} 6 novembre, do ..	Nouveau mode de construire les navires, chaloupes, etc., pour la navigation des mers, rivières, lacs et canaux, mus par la vapeur.
Talbot, Edwd. Allen	.. 18 juillet, do ..	<i>Machine à propulsion atmosphérique</i> de Talbot, pour navires, voitures, etc.

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registraire.

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registraire.

## RETOUR DES BREVETS D'INVENTION, ETC.—(Continué.)

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du régistrateur.

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du régistrateur.

Nom du brevetaire.	Date du brevet.	Nature du brevet.
Graham, Thomas ..	25 mars, 1835..	Amélioration dans la construction des bâtiments à vapeur et dans la manière de les mettre en action.
Rich, Martin, et Jackson, William }	28 avril, do ..	Invention et amélioration d'un certain appareil pour les moulins à scie, pour saisir et enlever les pièces.
Van Norman, Joseph ..	1 <sup>er</sup> juin, do ..	<i>Poêle de cuisine amélioré.</i>
Cahill, James ..	1 <sup>er</sup> do do ..	<i>Poêle de cuisine amélioré.</i>
Judson, Samuel et Lyman,	25 mars, do ..	{ <i>Machine pour raboter, rassembler, embouvetter et préparer pour un usage immédiat, des madriers et planches.</i>
Van Norman, Joseph ..	29 janvier, 1836..	Méthode améliorée de faire du <i>charbon de bois.</i>
Brown, Levi R. ..	15 avril, do ..	Amélioration dans le poêle de cuisine et mode nouveau de faire échapper la vapeur.
Wilson, James Lorenzo..	26 janvier, 1837..	Amélioration dans le <i>poêle de cuisine.</i>
White, William ..	23 février, do ..	Nouvelle machine pour nettoyer le grain.
Springer, Duncan ..	10 mai, 1839..	Nouvelle méthode d'appliquer un levier <i>multiplicateur</i> aux cabestans des moulins à scie.
Mackelcan, Geo. Josiah..	8 février, 1840..	Améliorations des roues des <i>bâtiments à vapeur.</i>
Howard, Jno. G. ..	24 do do ..	Nouvelle méthode pour la construction des <i>ponts de bois.</i>
Thomas, Jno. Morgan..	23 mars, do ..	Amélioration dans la fabrique des <i>piano-fortes.</i>
Smith, Alexander ..		
Mackelcan, Geo. Josiah..	29 mai, do ..	<i>Améliorations</i> nouvelles et ayant rapport à celles mentionnées dans les lettres patentes qui lui ont été accordées le 8 février dernier dans les <i>roues des bâtiments à vapeur.</i>
Ainslie, James ..	21 août, do ..	<i>Machine</i> pour manufacturer promptement la glaise en ardoise, appelée <i>Ardoise de glaise d'Ainslie.</i>
Chatterton, Richd. Dover	22 juin, 1841..	<i>Roue</i> nouvelle et utile pour les bâtiments à vapeur, etc.
Trip, Harvey ..	1 <sup>er</sup> septembre, do ..	Roue à eau appelée <i>Roue à eau anfractueuse submergée.</i>
Rogers, George ..	3 décembre, do ..	Dito., appelée <i>Roue à eau réactive à percussion verticale.</i>
Walker, Nelson ..	15 janvier, 1842..	Garde améliorée pour palettes, pour empêcher que les palettes proprement dites soient détériorées ou brisées sur les bords des canaux ou par le bois en dérive, etc., étant l'amélioration d'un brevet obtenu dans le Bas-Canada en mars, 1841.

## RETOUR DES BREVETS D'INVENTION, ETC.—(Continué.)

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registraire.

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registraire.

Nom du brevetaire.	Date du brevet.	Nature du brevet.
Tate, Chs. M. ..	13 janvier, 1842..	Méthode pour mouvoir avec plus d'efficacité les roues des steamers et autres bâtiments.
dito. ..	21 do do ..	Méthode pour la construction des <i>Camb</i> s pour ouvrir les différentes valves des machines à vapeur, appelés <i>Camb à expansion</i> .
dito. ..	27 do do ..	Méthode nouvelle de tanner les peaux.
dito. ..	27 do do ..	Méthode nouvelle et améliorée d'extraire le tannin de l'écorce.
Fleming, Peter ..	7 mars, do ..	Invention nouvelle d'une <i>roue à palettes</i> pour faire mouvoir les vaisseaux, etc., appelée <i>roue osculatrice</i> .
Beach, Mahlon ..	27 avril, do ..	Espèce nouvelle et utile de <i>moulin à battre</i> .
Baird, Nicol Hugh ..	12 janvier, do ..	Roue à palettes appelée <i>roue à évolutions rapides</i> .
Dissett, Thomas et Smith, James ..	16 mai, do ..	Méthode améliorée de construire et poser les <i>chemins de fer maritimes</i> .
Hallowell, William ..	16 juillet, do ..	Bain d'orage nommé <i>bain d'orage circonfluent</i> .
Baker, Jacob ..	20 septembre, do ..	Amélioration dans la construction des <i>roues à eau et de Penstocks</i> .
Lamb, John ..	3 octobre, do ..	Roue à eau nouvellement inventée, possédant bien des avantages sur celles actuellement en usage.
Riley, George ..	6 juillet, do ..	Méthode améliorée de <i>brasser l'aile, la bière, le porter et autres liqueurs de malt</i> .
Hough, Asa H. ..	20 février, 1843..	Amélioration d'une <i>pompe aspirante et refoulante</i> pour laquelle il avait déjà été accordé un brevet d'invention à Abraham Kaysler, de New-York.
Creighton, William ..	31 mars, 1843..	Amélioration dans <i>la machine à vapeur tournante</i> ci-devant en usage.
Duncan, John ..	Brevet accordé en Angleterre, 7 mars, 1842, et enregistré dans le Haut-Canada, 5 juillet, 1843.)	Amélioration d'une <i>machine pour creuser la terre</i> .
Brown, John O. ..	5 juillet, 1843..	<i>Bandages</i> améliorés— <i>bandages inguinaux</i> simples— <i>bandages inguinaux</i> doubles et le <i>bandage fémoral</i> .

## RETOUR DES BREVETS D'INVENTION, ETC.—(Continué.)

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du régistrateur.

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du régistrateur.

Nom du brevetaire.	Date du brevet.	Nature du brevet.
Lamb, Peter R. ..	7 juillet, 1843..	Mécanique améliorée pour nettoyer les draps.
Montgomery, Jno. ..	9 août, do ..	Composition pour prévenir et éteindre les feux.
Gouverneur, Isaac ..	14 do do ..	Machine pour faire <i>mouvoir les vaisseaux</i> et autres corps flottants par l'action du calorique, des gaz, de la vapeur, etc.
Bigelow, Hiram ..	29 septembre, do ..	Invention d'un <i>fourneau tournant</i> pour sécher le blé et autres grains.
Carpenter, Alexander ..	10 octobre, do ..	Nouvelle méthode d'appliquer le calorique aux poêles de cuisine au moyen d'un tuyau horizontal et perpendiculaire.
Newton, William ..	Brevet accordé en Angleterre, 11 janvier, 1841, et enregistré en Canada, 1 <sup>er</sup> novembre, 1843.	Nouvelle machine pour nettoyer le blé ou autres grains ou graines, et faire disparaître la nielle et autres saletés
Mackelcan, Geo. Josiah ..	24 novembre, 1843..	<i>Calendres pour étoffes</i> , nouvelles et améliorées.
Riley, George ..	15 décembre, do ..	Méthode nouvelle de <i>distiller et rectifier les liqueurs spiritueuses</i> .
Furnival, James ..	Brevet accordé en Angleterre, 29 mars, 1841, et enregistré en Canada, 18 mai, 1844..	Invention d'une méthode expéditive pour enlever le poil et tanner les peaux.
M'Call, William ..	30 mai, 1844..	Nouveau mode d'appliquer la <i>force</i> obtenue de la <i>roue et vis</i> pour faire mouvoir aucune machine dans les moulins et manufactures.
Hutt, Frederick ..	27 janvier, do ..	Invention appelée <i>barrière se mouvant d'elle-même</i> qui s'ouvre et se ferme au moyen de poids et poulies.
Distin, Wm Langmead ..	29 juin, do ..	Amélioration dans la fabrication des <i>poêles de cuisine</i> .
Haarle, John ..	29 do do ..	Améliorations à une <i>machine</i> appelée <i>pompe améliorée</i> ou <i>pompe à feu</i> .
Armstrong, William ..	3 septembre, do ..	<i>Machine portative pour éteindre le feu</i> .

RETOUR

## RETOUR DES BREVETS D'INVENTION, ETC.—(Continué.)

Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registra-  
trateur.Retour des brevets d'invention enregistrés au bureau du registra-  
trateur.

Nom du brevetaire.	Date du brevet.	Nature du brevet.
Smith, Junius .. ..	Brevet accordé en Angleterre, 3 juin, 1843, et enregistré en Canada, 15 novembre, 1844..	Améliorations faites aux machines pour scier le bois.
Gilbert, Ebenezer E. ..	25 juin, 1845..	
Griffiths, John .. ..	14 juillet, do ..	Amélioration de la selle de monture.
Ives, Lewis .. ..	16 do do ..	Cabestan amélioré pour charger et décharger des vaisseaux, les marchandises, le bois, etc., appelé <i>cabestan composé de Ives</i> .
ditto .. ..	16 do do ..	Méthode améliorée pour charger et décharger les navires à bois appelée <i>méthode améliorée de Ives pour charger ou décharger les navires à bois</i> .
Watts, William .. ..	19 do do ..	Nouvelle méthode de construire les instruments pour déterrer des patates, appelées <i>bêches à patates</i> .
Harris, John .. ..	4 août, do ..	Invention d'un <i>rateau tournant trainé par un cheval</i> .
Maitland, John .. ..	12 do do ..	Découverte d'un moyen pour <i>distiller et rectifier</i> , inconnu ou non en usage jusqu'à présent.
Young, Albert .. ..	16 do do ..	Invention d'une machine appelée <i>rateau mu par cheval avec dent à ressort et cuille métallique</i> , pour rateler le foin ou le grain.
Cull, James et Charles ..	59 novembre, 1845..	Nouvelle manière de construire un alambique pour distiller et rectifier les liqueurs spiritueuses, appelé <i>alambique composé</i> .
Lloyd, Jenkins .. ..	17 janvier, 1846..	Nouvelle manière de faire des <i>charrues de fonte</i> pour les usages agricoles.
Young, Albert .. ..	14 février do ..	Invention d'une <i>pompe de maison améliorée</i> ou <i>pompe à feu</i> .
Burrows, Geo. Kirk .. ..	27 do do ..	Nouveaux <i>pressoirs</i> pour presser la glaise et autres matières ductiles, pour en faire des briques, tuiles, trous de tuyaux, etc.
McKinlay, William .. ..	7 do do ..	Amélioration des <i>moulins à battre mus par les chevaux</i> .

BUREAU DU REGISTRATEUR PROVINCIAL,  
Montréal, 14 mai, 1846.

Certifié,

R. A. TUCKER,  
Registrateur.

## APPENDICE No. 17.

(Journal, page 185.)

Estimé supplé-  
mentaire pour  
1846.

ETAT SUPPLEMENTAIRE de certaines dépenses du Gouvernement Civil de la province du Canada, pour l'année 1846, pour lesquelles il est nécessaire de faire une appropriation.

Estimé sup-  
plémentaire  
pour 1846.

SERVICE.	Courant.		
	£	s.	d.
Pour défrayer une partie des dépenses contingentes de l'administration de la justice dans cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada .. .. .	6000	0	0
Pour rembourser à M. MacIver les argents avancés par feu son père, Evander MacIver, pour la reconstruction du pont sur la rivière Batiscan .. .. .	23	15	0
Pour indemniser l'association de la bibliothèque de Montréal des pertes qu'elle a souffertes en conséquence de son déménagement du marché Ste.-Anne .. .. .	200	0	0
Pour une allocation pour couvrir les frais de voyage des deux juges de circuit du district de Québec, de £30 à chacun d'eux .. .. .	60	0	0
Pour couvrir le montant dû à certaines personnes pour ouvrages faits sur les chemins en 1837, dans les townships de Cornwall et Roxborough, en vertu des statuts provinciaux 7 Guil. IV. ch. 107, et 2 Vict. ch. 56,	58	17	0
Pour le paiement d'anciennes réclamations non acquittées sur l'appropriation primitive pour les travaux sur l'Ottawa .. .. .	254	6	0
Pour le coût de maisons bâties de troncs d'arbres, pour servir de stations sur le chemin Bagot, aux voyageurs pendant l'hiver .. .. .	120	0	0
Pour rencontrer les réclamations de Reed et Sheppard contre les ci-devant commissaires du canal de Cornwall,	1181	10	3
Pour indemniser la congrégation luthérienne de Williamsburgh de la perte des terres qui lui avaient assignées pour son usage, .. .. .	500	0	0
Pour indemniser MM. G. S. Boulton et Z. Burnham, pour les argents qu'ils ont avancés pour l'amélioration de la navigation des eaux intérieures du district de Newcastle .. .. .	238	6	4
Autre somme requise pour compléter le chemin de London, Chatham et Amherstburg .. .. .	325	0	2
Pour liquider la balance due sur le montant des débentures émis par les ci-devant commissaires pour les améliorations du St.-Laurent .. .. .	339	8	9
Pour compléter le creusage du chenal du lac St.-Pierre .. .. .	9500	0	0
Pour liquider les dommages occasionnés par les travaux pour l'amélioration de la rivière Trent, dans le district de Newcastle .. .. .	1500	0	0
Autre somme requise pour rencontrer les dépenses contingentes dépendantes de la réorganisation de la milice provinciale .. .. .	500	0	0
Autre somme requise pour rencontrer les dépenses des commissaires sur les pertes occasionnées par les troubles politiques de 1837 et 1838, dans le Bas-Canada .. .. .	200	0	0
Montant .. .. .	£ 21001	3	6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,  
Montréal, 1<sup>er</sup> juin, 1846.

APPENDICE



## APPENDICE No. 18.

## D. No. 1.

## CONSEIL LÉGISLATIF DU CANADA, pour dépenses contingentes,

Dt. à C. DELERY, greffier assistant.

L'assistant  
greffier en  
compte avec  
le Conseil  
Législatif.L'assistant  
greffier en  
compte avec  
le Conseil  
Législatif.

			Pièces jus- tificatives.	£ s. d.
Mars	26, 1845	.. Payé—J. J. Audubon, quadrupèdes de l'Amérique, par compte. ..	1	5 7 6
do	27, do	.. " Charles Dolson, Chatham Journal, jusqu'au 12 septembre, 1844.	2	0 15 0
do	28, do	.. " James Adamson, assistant bibliothécaire .. .. .	3	30 10 0
do	do do	.. " James Adamson, grossoyer des actes .. .. .	4	2 12 6
do	29, do	.. " W.A. Maingy, mettre les livres en ordre dans la bibliothèque, etc.	5	10 0 0
do	do do	.. " W. A. Himsforth, copies d'actes sur parchemin .. ..	6	15 11 5½
do	do do	.. " R. Armour, jeune, livres pour la bibliothèque, par compte No.97	7	44 4 6
do	do do	.. " J. H. Davis, Long Point Advertiser, 20 .. .. .	8	1 5 0
do	31, do	.. " Ed. Botterell, balance, services comme messenger additionnel	9	40 15 0
do	do do	.. " John Bright, résolution du 29 mars .. .. .	10	5 0 0
Avril	1, do	.. " J. M. Ferris, services pendant la session .. .. .	11	25 0 0
do	do do	.. " J. E. Doucet, balance, services comme écrivain .. ..	12	81 10 0
do	do do	.. " W. A. Maingy, balance, services comme écrivain jusqu'au 29 mars .. .. .	13	86 15 0
do	do do	.. " F. Vallerand, copies de bills pour l'Angleterre .. ..	14	7 11 10½
do	do do	.. " Thomas Hanley, louage de voitures .. .. .	15	6 18 9
do	do do	.. " Robert LeMoine, allocation C. L. 29 mars .. .. .	16	67 9 8
do	do do	.. " Robert Armour, jeune, do do do .. .. .	17	134 19 5
do	do do	.. " N. Desrocher pour veiller aux poêles .. .. .	18	6 9 6
do	do do	.. " O. Vallerand, résolution C. L. 29 mars .. .. .	19	50 0 0
do	do do	.. " F. S. Jarvis do do do .. .. .	20	50 0 0
do	do do	.. " J. Fenwick, do do do .. .. .	21	5 0 0
do	do do	.. " J. F. Taylor, jeune, do do do .. .. .	22	67 9 8
do	do do	.. " J. F. Taylor, jeune, salaire jusqu'au 31 mars .. ..	23	29 15 6
do	2, do	.. " E. R. Fabre, livres, par compte No. 90 .. .. .	24	1 8 9
do	do do	.. " Armour et Ramsay, à compte, No. 98 .. .. .	25	60 0 0
do	do do	.. " Armour et Ramsay, do No. 100 .. .. .	26	60 0 0
do	do do	.. " John Walten, Cruden's Concordance .. .. .	27	0 15 0
do	do do	.. " R. Abraham, Montreal Gazette, jusqu'au 31 décembre, 1844 ..	28	1 17 9
do	do do	.. " Andrew Downs, chaises .. .. .	29	174 5 0
do	do do	.. " Timothy Neary, services comme messenger additionnel ..	30	50 15 0
do	do do	.. " Patrick McTavey, souscription au journal Constitution jusqu'au 31 mars .. .. .	31	0 15 0
do	4, do	.. " A. Lachance, résolution C. L. 29 mars .. .. .	32	5 0 0
do	do do	.. " L. Duvernay, souscription à La Minerve .. .. .	33	1 0 0
do	5, do	.. " Souscription au Morning Courier, jusqu'au 29 mars .. ..	34	2 3 6
do	7, do	.. " Robert Weir & Co .. .. .	35	0 13 6
do	do do	.. " do do souscription au Herald jusqu'au 29 mars..	36	2 11 1

## LE CONSEIL LÉGISLATIF DU CANADA, ETC.—(Continué.)

L'assistant  
greffier en  
compte avec  
le Conseil Lé-  
gislatif.L'assistant  
greffier en  
compte avec le  
Conseil Légis-  
latif.

			Pièces jus- tificatives.	£ s. d.
Avril	7, 1845	Payé—Robert Maingy, grossoyer des actes .. .. .	37	8 8 4
do	11, do	“ Edward Staveley do do .. .. .	38	6 12 10
do	12, do	“ M. Keating, résolution C. L. 28 mars .. .. .	39	25 0 0
do	do do	“ Le Pilot, avertissement et souscription jusqu'au 29 mars ..	40	2 18 9
do	do do	“ Mélanges Religieux, souscription jusqu'au 1er janvier 1845..	41	2 5 0
do	14, do	“ J. F. Taylor, aîné, allocation, résolution du C. L. 29 mars .. .. .	42	179 8 3
do	do do	“ Bureau de poste, Montréal, frais de poste jusqu'au 5 du courant.	43	284 7 10
do	do do	“ Robert Richardson, grossoyer des actes sur parchemin ..	44	16 15 2
do	do do	“ William Buchanan, régler et établir les comptes du C. L. ..	45	15 0 0
do	do do	“ Cobourg Star, 1½ année de souscription jusqu'au 21 mars, 1845 .. .. .	46	1 2 6
do	15, do	“ W. A. Maingy, grossoyer des bills sur parchemin .. .. .	47	12 9 0
do	do do	“ W. C. Burrage, services dans le bureau du C. L. .. .. .	48	5 10 0
do	16, do	“ The Chronicle and Gazette, souscription jusqu'au 10 mars, 1845.	49	1 17 6
do	19, do	“ F. Vallerand, grossoyer des bills sur parchemin .. .. .	50	2 4 10
do	do do	“ W. A. Hinsworth, do des amendements à différents bills..	51	1 15 4
do	23, do	“ Jean Benoit, compte pour ouvrages de menuiserie et charpenterie.	52	3 5 7½
do	do do	“ Charles DeLéry, allocation, résolution du C. L. .. .. .	53	179 8 3
do	do do	“ M. Keating, divers déboursés .. .. .	54	4 11 4½
do	do do	“ Alfred Taylor, grossoyer bills sur parchemin .. .. .	55	17 4 5
do	24, do	“ James Atkins, copies de bills sur parchemin .. .. .	56	29 7 11
Mai	21, do	“ Ovide Montigny, bois de chauffage .. .. .	57	1 9 0
do	do do	“ Robert Richardson, transcrire actes sur papier .. .. .	58	1 16 8
do	do do	“ Toronto Banner, souscription jusqu'au 29 mars .. .. .	59	0 11 6
do	24, do	“ W. A. Maingy, services dans le bureau du C. L. .. .. .	60	22 11 8
do	27, do	“ J. E. Doucet, écrivain .. .. .	61	28 0 0
Juin	11, do	“ M. Keating, divers déboursés .. .. .	61½	1 8 1½
do	13, do	“ British Colonist, 1½ année de souscription jusqu'au 29 mars ..	62	1 10 0
Juillet	1er, do	“ Robert LeMoine, allocation additionnelle jusqu'au 1er juillet..	63	12 10 0
do	2, do	“ London Enquirer, souscription pour une année jusqu'au 13 mars .. .. .	64	0 15 0
do	3, do	“ The Berean Newspaper .. .. .	65	0 15 0
do	12, do	“ Lovell et Gilson, à compte pour impression .. .. .	66	200 0 0
do	do do	“ John F. Taylor, jeune, salaire jusqu'au 1er du courant .. ..	67	68 15 0
do	do do	“ R. Armour, jne., allocation additionnelle jusqu'au 1er du do..	68	25 0 0
do	do do	“ Charles DeLéry do do do .. .. .	69	25 0 0
do	25, do	“ Belleville Intelligencer, souscription pour une année jusqu'à mars, 1845 .. .. .	70	1 0 0
do	do do	“ Toronto Mirror, souscription pendant trois trimestres d'une an- née jusqu'au 1er avril .. .. .	71	0 11 3
do	do do	“ J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle jusqu'au 1er juillet.	72	25 0 0

## LE CONSEIL LÉGISLATIF DU CANADA, ETC.—(Continué.)

			Pièces jus- tificatives.	£ s. d.
Août	7, 1845	Payé—Bureau de l'assurance contre le feu de Québec, prime d'assurance sur £3,000, bibliothèque, effets, etc. .. ..	73	15 0 0
do	15, do	“ Lovell et Gibson, à compte pour impression .. ..	74	200 0 0
do	16, do	“ Victoria Chronicle, souscription jusqu'au 1er mars .. ..	75	1 0 0
do	do do	“ Ottawa Advocate, 1½ année de souscription jusqu'au 31 do. ..	76	1 10 0
do	20, do	“ Israel Jones, 1 grosse de plumes d'acier .. ..	77	0 6 3
Septembre	4, do	“ Robert Armour, jeune, allocation additionnelle .. ..	78	12 10 0
do	13, do	“ The Woodstock Monarch, 1½ année de souscription jusqu'au 31 mars .. ..	79	1 4 7
do	26, do	“ Compte pour articles de bureaux, £150 stg. à 11 pour c. de prime,	80	185 0 0
Octobre	1er, do	“ J. F. Taylor, jeune, salaire jusqu'au 1er du courant .. ..	81	68 15 0
do	do do	“ Robert Armour, jeune, balance de son allocation additionnelle jusqu'au 1er du courant .. ..	81½	12 10 0
do	do do	“ James Adamson, salaire jusqu'au 1er do .. ..	82	19 10 0
do	do do	“ Robert LeMoine, allocation additionnelle .. ..	83	12 10 0
do	11, do	“ Antoine Lachance, à compte de ses gages .. ..	84	12 0 0
do	27, do	“ The Dutch Canadian, 14 mois de souscription jusqu'au 29 mars,	85	0 17 2½
Novembre	1er, do	“ Lovell et Gibson, à compte pour impression .. ..	86	200 0 0
do	3, do	“ Niagara Chronicle, 14 mois de souscription jusqu'au 29 mars ..	87	0 17 6
do	10, do	“ Louis Longpré, bois de chauffage .. ..	88	50 0 0
do	17, do	“ M. Keating, divers déboursés .. ..	89	8 15 3
do	do do	“ J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle .. ..	90	25 0 0
do	do do	“ Charles DeLéry, do do .. ..	91	25 0 0
do	do do	“ Antoine Lachance, époussetage des livres de la bibliothèque ..	92	3 18 0
Décembre	7, do	“ E. Hall, bois de chauffage .. ..	93	1 5 0
do	24, do	“ T. C. Oliva, à compte pour mettre les livres en ordre, etc. ..	94	13 15 0
do	23, do	“ do divers déboursés .. ..	94½	2 4 8
do	30, do	“ Antoine Lachance, sciage et cordage de bois .. ..	95	5 18 9
do	do do	“ M. McCarthy, différents services .. ..	96	3 13 1½
Janvier	1er, 1846	“ Robert LeMoine, allocation additionnelle .. ..	97	12 10 0
do	19, do	“ James Adamson, salaire jusqu'au 1er décembre dernier ..	98	15 0 0
do	do do	“ J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle jusqu'au 1er du courant .. ..	99	25 0 0
do	do do	“ Charles DeLéry, do do do .. ..	100	25 0 0
do	do do	“ J. F. Taylor, jeune, à compte de salaire jusqu'au 31 du mois dernier .. ..	101	68 15 0
do	do do	“ J. F. Taylor, jeune, à compte de salaire .. ..	102	25 0 0
do	24, do	“ Morning Courier, 12 mois de souscription .. ..	103	2 2 9
Février	3, do	“ Bathurst Courier, souscription jusqu'au 31 mars .. ..	104	0 7 6
do	do do	“ Montreal Times, avertissement. .. ..	105	0 8 6
Mars	16, do	“ A. Lachance, à compte de gages .. ..	106	12 0 0
do	18, do	“ John F. Taylor, jeune, à compte de salairo .. ..	107	25 0 0
				£ 3446 15 1½

L'assistant greffier en compte avec le Conseil Législatif.

L'assistant greffier en compte avec le Conseil Législatif.

L'assistant  
greffier en  
compte avec le  
Conseil Légis-  
latif.

D. No. 2.

## LE CONSEIL LEGISLATIF DU CANADA, pour dépenses contingentes,

Dt. à C. DELERY, Greffier Assistant.

L'assistant  
greffier en  
compte avec le  
Conseil Légis-  
latif.

			Pièces jus- tificatives.	£ s. d.
Mars	26, 1846	Payé—Lovell et Gibson, à compte	108	250 0 0
do	do do	“ Kingston Herald, jusqu'au 14 mars	109	0 3 9
do	27 do	“ Mme Skinner, ouvrage de couture, à compte	110	7 10 0
do	28 do	“ Thomas T. Harrison, cartes historiques, par compte	111	2 0 0
do	do do	“ J. J. Audubon, quadrupèdes	112	10 15 0
Avril	1er do	“ St. Catherine's Journal, jusqu'au 25 mars	113	0 18 9
do	2, do	“ James Adamson, salaire jusqu'au 1er du courant	114	15 0 0
do	3, do	“ Michael McCarty, services	115	6 16 10½
do	6, do	“ M. Keating, divers déboursés	116	9 6 10½
do	9, do	“ Transcript, jusqu'au 1er du courant	117	1 15 0
do	13, do	“ Lovell et Gibson, balance de compte jusqu'à ce jour	118	74 3 2
do	22, do	“ Armour et Ramsay, balance de compte	119	22 4 7
do	do do	“ Wilmer, Smith et Cie.	120	31 5 0
do	do do	“ Armour et Ramsay, livres importés	121	593 13 4
do	do do	“ do do, reliure de livres	122	279 13 7
do	30, do	“ G. F. Prowse, ouvrage de ferblanterie, etc. par compte	123	31 0 9
do	do do	“ Lovell et Gibson, Literary Garland, souscription	124	4 0 0
do	do do	“ Virgil et Cie., transport de paquets	125	0 7 6
do	do do	“ Bureau de Poste, Montréal, jusqu'au 5 avril	126	213 7 0
do	do do	“ Armour et Ramsay, 22 du courant, balance de compte	127	20 6 4
Mai	1, do	“ Revue Canadienne, papier-nouvelle, par compte	128	6 5 0
do	do do	“ Christian Guardian	129	2 5 0
do	9, do	“ Aqueduc de Montréal, jusqu'au 1er mai, 1846	130	30 0 0
do	do do	“ Compte pour articles de bureaux	131	99 11 6
do	11, do	“ Benjamin et frères, articles de mercerie	132	72 12 0
do	do do	“ Townsend, thermomètre, etc.	133	6 0 0
do	12, do	“ Scott, Shaw et Cie., marchands de quincaillerie	134	8 12 6
do	do do	“ Charles Proctor, savon et chandelles	135	9 10 5
do	do do	“ J. H. Townsend, ouvrage de plombier	136	12 12 10½
do	do do	“ Journal de Qui bec, papier-nouvelle	137	1 13 4
do	13, do	“ Alfred Savage et Cie. huile spermatique	138	3 15 0
do	14, do	“ Rober Chalmers, livres	139	0 16 3
do	do do	“ Molson et Spiers, droit de transport par le Great Britain	140	14 12 5
do	do do	“ T. L. Doutray, avertissements, 1er avril	141	0 19 6
do	do do	“ do do do 4 do	142	0 10 6
do	18, do	“ Sherbrooke Gazette, jusqu'au 31 mars, 1846	143	0 5 0
do	do do	“ F. X. Garneau, histoire du Canada	144	0 15 0
do	20, do	“ Armour et Ramsay, articles de bureaux et reliure	145	31 3 10
do	22, do	“ Mme Skinner, ouvrage de couture, balance de compte	146	10 4 2
do	23, do	“ Robert Weir et Cie. avertissement, par compte	147	2 5 10
do	do do	“ do do avis aux papiers-nouvelles	148	0 12 9

## LE CONSEIL LEGISLATIF DU CANADA, ETC.—(Continué.)

L'assistant  
greffier en  
compte avec le  
Conseil Légis-  
latif.L'assistant  
greffier en  
compte avec le  
Conseil Légis-  
latif.

				Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
Mai	23.	1846	..	Payé—Robert Weir & Cie., souscription au Montreal Herald, jusqu'au 1er avril .. .. .	140	1	10 0
do	26,	do	..	“ J. J. Audubon, 3 exemplaires des quadrupèdes, par compte, ..	150	8	12 0
do	27,	do	..	“ Joseph Hamel, comparution et frais de voyage au sujet de l'aqueduc de Québec .. .. .	151	3	15 0
do	do	do	..	“ The Church, papier-nouvelle, souscription jusqu'au 29 mars ..	152	1	3 0
do	do	do	..	“ F. Clark et Cie., vitrer et nettoyer les châssis .. ..	153	6	7 1
do	28,	do	..	“ Hubert Sentenne .. .. .	154	0	5 0
do	do	do	..	“ Antoine Lachance .. .. .	155	1	3 6
do	29,	do	..	“ Richard Watson, Upper Canada Gazette .. .. .	156	37	4 2
do	30,	do	..	“ M. Cantenell, enlèvement de la neige sur la couverture ..	157	1	0 0
do	do	do	..	“ Thomas Hanley, louage de cabriolets .. .. .	158	4	13 9
Juin	4,	do	..	“ Rév. F. L. Lundy, livres .. .. .	159	4	0 0
do	do	do	..	“ J. W. Hilton, portes posées dans la bibliothèque .. ..	160	12	5 0
do	do	do	..	“ Aqueduc de Montréal, eaux .. .. .	161	12	10 0
do	do	do	..	“ George Mathews, gravure de sceaux .. .. .	162	1	3 9
do	do	do	..	“ J. C. Fisher, Gazette de Québec par autorité .. .. .	163	16	0 0
do	do	do	..	“ William Hall, cadenas .. .. .	164	3	2 3
do	5,	do	..	“ E. R. Fabre, livres .. .. .	165	7	10 0
do	do	do	..	“ Gazette de Québec par autorité .. .. .	166	1	2 0
do	do	do	..	“ John Leeming, livres .. .. .	167	38	15 11
do	do	do	..	“ E. et G. Wright, poterie .. .. .	168	1	7 3
do	do	do	..	“ Alfred Savage et Cie., huile spermatique .. .. .	169	1	10 0
do	do	do	..	“ Times, papier-nouvelle, avertissement .. .. .	170	0	8 6
					£	2069	18 4½